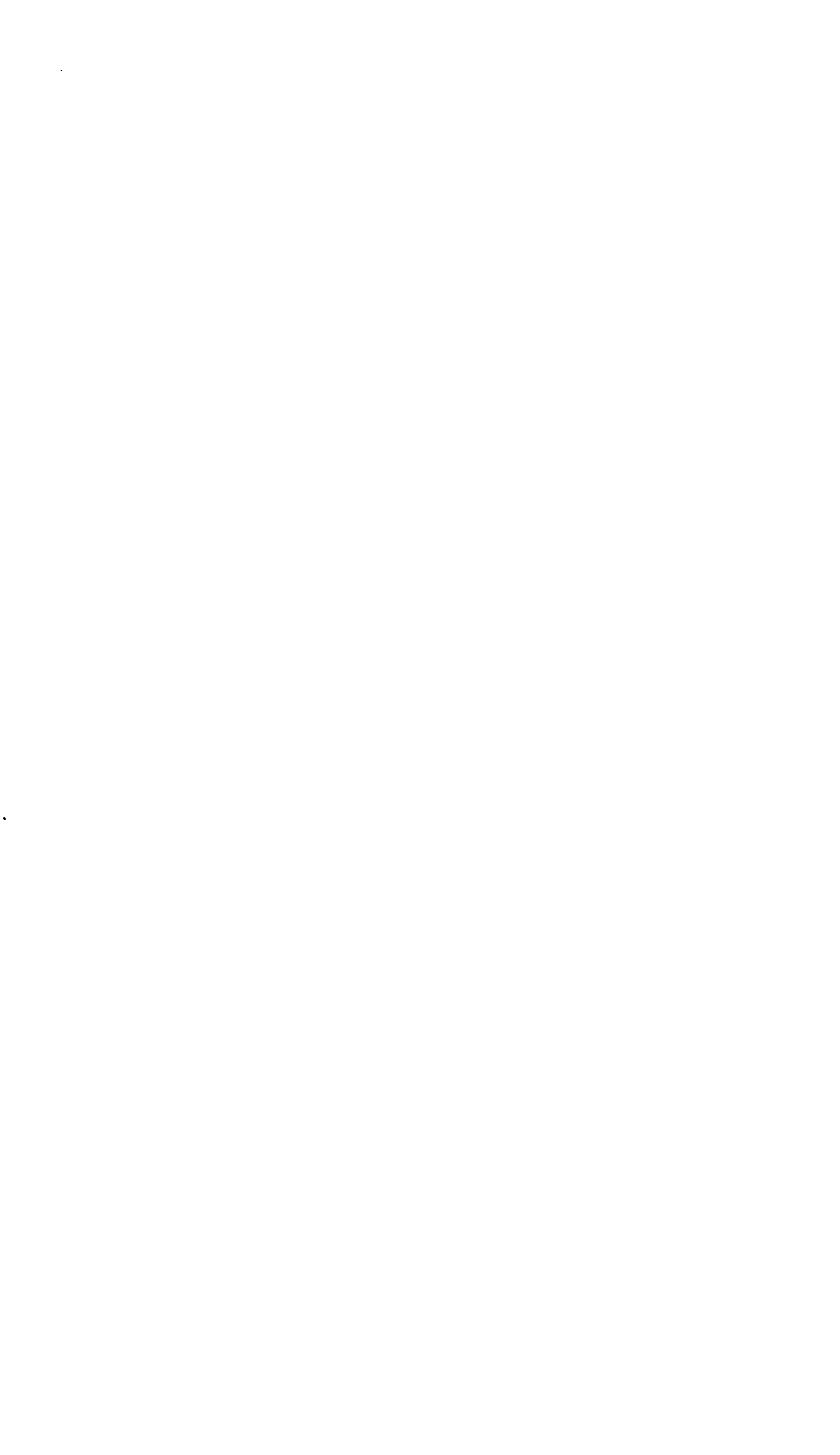




SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A AGEN ET A TOULOUSE

EN 1874

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XLIᵉ SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A AGEN ET A TOULOUSE

EN 1874

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS

DERACHE, — CHAMPION, — DUMOULIN, LIBRAIRES

TOURS

PAUL BOUSEREZ, IMPRIMEUR

—

1875



NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

L'AN 1875, LE QUINZE OCTOBRE.

Le Comité permanent de la Société française pour la conservation des monuments historiques s'est réuni, à 2 heures de l'après-midi, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. de la Mariouze, président, l'abbé Lepetit, de Beaurepaire, Gaugain, Leblanc-Hardel, Travers, Bouet, de Brécourt, de Fontette, G. de Villers et Campion, secrétaire.

MM. de Laurière et Palustre, membres de la Commission chargée de l'intérim de la direction de la Société, assistent à la séance.

Il est donné lecture d'une lettre de leur collègue, M. le comte de Mellet, qui s'excuse de ne pouvoir se rendre dans le sein du Comité.

En déclarant la séance ouverte, M. de la Mariouze prononce l'allocution suivante :

« Avant tout, Messieurs, je veux exprimer combien nous sommes heureux de la présence de MM. de Laurière et Palustre, membres de la Commission provisoire d'administration, nommée par suite de la démission du directeur de la Société, M. de Cougny. MM. de Laurière et Palustre nous verront à l'œuvre, ils pourront juger par eux-mêmes nos intentions et nos actes. Jamais, en aucun temps, nous n'avons eu la pensée de faire une opposition quelconque à M. de Cougny. Habitués aux communications directes de M. de Caumont, si cordiales, si pleines d'abandon, à ses conférences orales si attachantes, à des discus-

sions, je me trompe, à des échanges de vues et de sentiments toujours faciles et bienveillants, nous avions le vif et sincère désir de continuer ces sympathiques relations avec son successeur. Telles étaient nos dispositions lorsque nous avons, à l'unanimité, nommé M. de Cougny directeur de la Société.

« Les extraits imprimés des procès-verbaux de nos séances, qui ont été distribués aux membres du Conseil administratif, réunis à Châlons-sur-Marne, au mois d'août dernier, exposent loyalement notre attitude ultérieure ; il en résulte que nous sommes demeurés fidèles à nos dispositions premières. Il est inutile d'insister ; disons-le seulement, le Comité est resté dans la limite de ses droits les plus stricts et dans la mesure d'action nécessaire pour assurer l'avenir de la Compagnie.

« Nous sommes toujours animés du même esprit de conciliation ; les administrateurs intérimaires nous comprendront, et le Comité peut désormais travailler de concert avec eux et en toute confiance à compléter l'organisation définitive de la Société. »

M. de Laurière remercie, en quelques mots, M. le Président de la confiance qu'il lui a témoignée ainsi qu'à M. Palustre, et il donne au Comité l'assurance qu'ils sont l'un et l'autre, de même que leur collègue, M. le comte de Mellet, animés des meilleures dispositions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne la parole à M. de Laurière, qui, après avoir exposé les circonstances de la démission de M. de Cougny, fait connaître que l'intérêt de la Société exige qu'il soit procédé d'urgence à la nomination d'un nouveau directeur.

M. le Président dit que les Statuts approuvés par le gouvernement ne déterminent pas par qui et dans quelle forme doit avoir lieu l'élection du directeur de la Société. Le règlement intérieur, qui avait été proposé par le Comité, contient une disposition à ce relative, mais ce règlement est resté jusqu'à présent à l'état de projet et ne saurait, par conséquent, recevoir son application. M. le Président ajoute qu'il est désirable que ce projet soit repris

et qu'on en poursuive, aussi activement que possible, l'adoption et l'homologation.

Le Comité prie M. de la Mariouze de le revoir et d'apporter à sa rédaction les changements dont il paraîtrait susceptible pour qu'il soit l'objet d'une délibération définitive.

Des observations qui sont échangées entre plusieurs membres, il résulte que, d'une part, l'article 6 des Statuts semble établir implicitement la compétence du Comité pour la nomination du directeur, et que, d'autre part, à défaut de règlement intérieur, il y a lieu de procéder conformément aux précédents et de remplacer M. de Cougny de la même manière qu'il avait été nommé.

Une discussion s'engage ensuite sur la question de savoir si le candidat, pour être valablement élu, devra réunir l'unanimité des suffrages.

Cette question est résolue affirmativement par application de l'article 6 des Statuts.

Un scrutin est alors ouvert pour l'élection d'un nouveau directeur.

Le nombre des membres présents est de 13; M. Palustre déclare s'abstenir.

Au premier tour de scrutin, M. Palustre obtient 11 suffrages; M. de Laurière, 1.

Il est procédé à un second tour qui attribue l'unanimité des voix à M. Palustre.

En conséquence, M. Palustre est proclamé directeur.

M. Palustre prend la parole pour remercier le Comité de l'honneur qu'il lui a fait en lui confiant la direction de la Société, et il promet de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer le maintien et la prospérité d'une Compagnie qui est une des créations les plus importantes de M. de Caumont. Il proteste de son désir d'entretenir avec le Comité permanent des relations cordiales et suivies.

Le Comité nomme ensuite, par acclamation, M. le comte de Mellet, directeur honoraire de la Société.

Sur la proposition de la commission provisoire d'administration, M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, est nommé inspecteur de ce département, et M. Jules de Lahordès, de Pamiers, membre de la Société.

Le Comité porte à 150 francs l'allocation de 100 francs accordée pour la crypte de l'église de Baye.

Sur la demande de M. l'abbé Cérès, il vote une allocation de 100 francs pour des fouilles dans le département de l'Aveyron.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire du Comité,

A. Campion.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

XLIe SESSION

SECONDE PARTIE TENUE A AGEN

Les 8, 9 et 10 juin 1874 (1).



SÉANCE D'OUVERTURE DU 8 JUIN 1874

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR D'OUTREMONT, ÉVÊQUE D'AGEN

Siégent au bureau, MM. Mahou, préfet du département, Georges de Montbrison, abbé Capot, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, et de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie.

M. de Cessac, inspecteur de la Société, remplit les fonctions de secrétaire.

La grande salle de la préfecture, où se tient la séance,

(1) Nous sommes obligés de placer en tête de ce volume le compte-rendu des séances générales tenues à Agen, les procès-verbaux et mémoires du Congrès de Toulouse ne nous étant pas encore parvenus.

suffit à peine à contenir les membres du Congrès, auxquels ont bien voulu se joindre quelques dames. Grâce à des vitrines renfermant des objets pleins d'intérêt recueillis par M. de Cardenal et M. l'abbé Landesque, l'aspect trop officiel des murs disparaît et le Congrès se trouve dans un milieu plus scientifique. La préfecture est du reste l'ancien palais épiscopal.

En ouvrant le Congrès, Monseigneur d'Outremont a souhaité à ses membres la bienvenue dans sa ville épiscopale. Il s'est presque excusé, dès le début, de parler sans le *discours écrit,* d'usage en pareille solennité; ses auditeurs s'en sont bien vite consolés, en acquérant la preuve que l'érudition était chez ce prélat admirablement servie par une grande facilité et le charme du langage.

Après avoir, avec la plus exquise urbanité, rappelé à M. de Cougny une vieille et chère amitié formée en Touraine, Sa Grandeur s'est inspirée d'une façon nouvelle et ingénieuse des livres saints pour dépeindre le rôle de la vraie et saine archéologie. Empruntant le langage et les images des prophètes, il a montré dans toute sa puissance son œuvre de résurrection : la vie renaissant des débris de la mort, pour redire la gloire des aïeux, les leçons de l'histoire, les richesses des souvenirs, et les monuments reprenant eux aussi leur forme, leurs contours, leur parure pour retracer les beautés de l'art, les traditions du passé et le génie de l'homme.

Grande et noble mission, en vérité, que celle des archéologues lorsqu'ils l'entreprennent et la poursuivent sous de telles pensées, encouragés et bénis par un évêque qui sait ainsi dépeindre et présenter des études désormais plus précieuses et plus chères.

M. de Cougny a répondu comme il convenait en son

nom et au nom de la Société française d'Archéologie. Ceux d'entre nous qui depuis longtemps suivent les travaux des Congrès ont pu constater, une fois de plus, combien leur directeur actuel est bien l'héritier de M. de Caumont. Par sa parole et son attitude simple et modeste, il a su revêtir ce rare caractère, si propre au vrai mérite, que l'on a toujours admiré dans son illustre prédécesseur.

M. le Directeur remercie Sa Grandeur des bienveillantes paroles qu'elle vient d'adresser au Congrès, et de l'honneur qu'elle lui fait en présidant ses séances et dirigeant ses travaux. Il remercie également les personnes qui assistent à cette session et en particulier celles qui ont préparé des mémoires sur les différentes questions portées au programme.

Monseigneur donne lecture de la première question à laquelle répond M. Ludomir Combes, par le mémoire suivant.

L'archéologie préhistorique du Haut-Agenais (âge de la pierre).

Les découvertes préhistoriques que j'ai faites dans la vallée du Lot m'ont fourni des traces d'archéologie remontant à l'extrême commencement de l'époque dite *quaternaire*.

Aucune fouille, aucune recherche n'ont jusqu'ici fait découvrir, toujours dans notre région, le moindre vestige de l'existence de l'homme durant l'époque *tertiaire*.

Je sais très-bien, ainsi que la plupart des mes auditeurs, que M. l'abbé Bourgeois, M. de Mortillet et quelques autres savants très-autorisés ont rapporté à la pé-

riode *miocène tertiaire* la venue de l'homme sur la terre; mais depuis vingt-cinq ans que j'explore minutieusement les terrains de l'Agenais, je n'ai pu, ni aucun de mes collègues, chercheurs très-entendus, retrouver quoi que ce fût qui ait témoigné de la présence de l'homme dans notre région pendant les diverses périodes tertiaires.

Voyons maintenant les découvertes faites dans la région, qui peuvent établir ce point de départ, et expliquer les diverses périodes relatives qui caractérisent les stations primitives de la vallée du Lot.

Le long espace de temps qui a précédé l'usage du bronze et du fer et qu'on est convenu de désigner sous le nom d'âge de pierre, peut se diviser dans nos contrées en trois grandes périodes successives et progressives bien distinctes :

1er *âge*, caractérisé par le premier outillage de l'homme; consistant en os cassés et appointés d'abord, silex très-grossièrement taillés, à peine dégrossis ensuite; trouvés avec les débris du mammouth, du rhinocéros tichorinus, de l'hyène des cavernes, du grand cerf, etc.

2e *âge*, caractérisé par un progrès très-marqué dans la taille du silex, et par l'outillage en bois de renne. Cette période a été principalement remarquable par l'existence du renne, de plusieurs variétés de cerfs et par un commencement d'extinction des espèces du premier âge.

3e *âge*. C'est la belle et dernière époque de la taille du silex, avec grandes et superbes haches, et pointes de lance en silex taillé et poli; flèches en silex barbelées et trouvées à la surface du sol. C'est pendant cette période qu'ont vécu l'aurochs, la chèvre, le mouton et quelques animaux de la période précédente.

Ces trois grandes divisions, bien distinctes dans notre région, comprennent en entier et d'une manière plus ou

moins complète, les cinq époques, paléolithiques et néolithiques, qui correspondent dans la classification de M. de Mortillet aux tailles dites acheuléenne, moustiérienne, solutréenne, magdalénienne, raubenhaussienne.

Voici un résumé des fouilles et découvertes que j'ai faites et qui confirment ces divisions.

Les riches et belles gravières du Lot représentent dans notre département un des dépôts les plus anciens de l'époque primitive quaternaire.

Ces dépôts reposent eux-mêmes sur les calcaires et argiles secondaires et tertiaires; c'est dans leur puissante couche que j'ai trouvé la série des grands animaux du premier âge quaternaire, tels que le mammouth, le rhinocéros tichorinus, le grand cerf, etc., avec plusieurs gros os cassés et appointés intentionnellement, formant, malgré la grossièreté de leur taille, de redoutables armes offensives et défensives. Il y avait aussi de grands foyers charbonneux, *sans la moindre trace d'un silex taillé.*

La grotte de la Fronquière, de formation tertiaire, située sur les bords du Lot, m'a fourni, avec l'hyène des cavernes, la même faune primitive que les gravières dont elle est entourée. Elle contenait aussi, au milieu de foyers charbonneux, de coprolithes et de débris de toute sorte, une grande quantité de gros os cassés, très-grossièrement taillés et appointés, avec d'autres plus petits taillés ou plutôt coupés en bout de flèches; le tout gisant côte à côte au milieu d'une quantité de cailloux roulés, naturellement portés dans cette caverne, et dont *pas un seul de taillé.*

Le puisard de Las-Pélénos, situé aussi sur les bords du Lot, et qui est de formation secondaire, était rempli par une brèche osseuse dont la partie la plus inférieure renfermait, comme la grotte de la Fronquière, bon nombre

de dents ou d'autres débris des animaux que je viens de citer, avec charbon et petits os cassés et appointés, *mais sans aucun silex taillé*. Et ce n'est qu'en remontant dans les couches supérieures que le premier état de chose cessant insensiblement, la première taille du silex se montre et devient plus perfectionnée à mesure que l'on arrive à la dernière couche supérieure caractérisée par une faune bien différente de celle qui l'avait précédée, dans les couches inférieures.

De l'analogie des découvertes ainsi faites dans les plus anciens terrains de l'époque quaternaire, on est amené à conclure :

Que dans nos localités, l'homme a dû faire son apparition *à l'extrême commencement* de la grande époque géologique qui se continue de nos jours. Que ses armes et outils, d'abord en os cassés et appointés de la manière la plus grossière, ont été faits un peu plus tard en silex, à tranchant d'abord inhabilement taillé.

Je dis un peu plus tard, car ainsi que le démontrent les fouilles dont je viens d'indiquer les résultats, la pierre à tranchant naturel, et l'os cassé, non scié, ni sculpté, ni poli, des animaux dont se nourrissait l'homme, ont dû être ses premiers outils.

Passant aux fouilles qui m'ont renseigné sur les caractères de la deuxième période; je citerai toujours dans le Haut-Agenais :

La partie moyenne et supérieure de la brèche osseuse contenue dans le puisard de Las-Pélénos dont j'ai déjà parlé; la grotte funéraire dite du Moulin-du-Milieu; celles de Gavaudun et de Ratis, toutes trois de formation secondaire et situées dans l'étroite vallée rocheuse de la Lède, comprise entre Salles et Lacapelle-Biron. La grotte de Guizodel près Cuzorn, et les surplombs de roches

de Sauveterre bordant la fertile vallée de la Lémance.

Ces grottes, puisards ou surplombs m'ont tous fourni, avec les restes de foyers charbonneux, une quantité d'ossements brisés, pour l'extraction de la moelle, sans doute, et de dents d'animaux parmi lesquels dominaient le renne et le cerf, avec nombre de silex taillés en forme de couteaux, de grattoirs, de poinçons, de bouts de flèche, dont plusieurs retouchés sur le côté opposé au coup de détachement, de silex ronds et évidés dans le centre, ayant servi à l'écrasement des grains, et quelques rares instruments en bois de cerf, sciés ou bien grossièrement travaillés. Car il est à remarquer qu'à une époque correspondant à celle ou les habitants de Bruniquel et des Eyzies taillaient avec une merveilleuse habileté le silex et le bois de renne, pour en tirer des flèches, harpons, aiguilles et bâtons de commandement en bois de renne, scié, poli et sculpté, nos localités étaient, archéologiquement, infiniment au-dessous de ces stations sans rivales, qui précédèrent le dernier âge, celui de la pierre polie, dont je vais m'occuper.

Si l'on parcourt la surface du sol du Haut-Agenais, friches, bois, champs cultivés, plaines et coteaux, on voit partout apparaître et souvent côte à côte, toutes les tailles du silex, depuis la hache dite acheuléenne, grands instruments de pierre en forme d'amande, jusqu'à la hache taillée en pointe de lance et la hache polie, avec couteaux, grattoirs, bouts de flèches de toute forme, souvent même à barbelure et à pédoncule d'un fini parfait. L'art de la taille du silex s'y montre à son apogée: arêtes de côté on ne peut mieux obtenues, tranchants très-bien amenés, aiguisés et polis, formes parfaitement réussies, rien n'y manque.

Les bords du Lot, compris entre Sauturac et les Ondes,

la riche plaine de Monteyrol et de Saint-Vite, les coteaux de Péricard, de Monsempron, de Fumel, la vallée de la Lémance, et surtout les friches, vignes et bois des environs de Gavaudun, de Dévillac et de Cardenald près Villeréal, ont fourni à ma collection et à beaucoup d'autres quantité de ces instruments, parmi lesquels plusieurs d'une admirable perfection.

Ne cherchez pas l'archéologie de cette période dans l'intérieur des gravières, ni dans le fond des grottes ou cavernes. C'est au grand jour, à la surface du sol que vous la retrouverez tout entière et prouvant dans ces contrées l'existence de l'homme presque à chaque pas.

Essayons de dresser la synthèse historique et archéologique des faits qui viennent d'être esquissés.

Aucune recherche n'ayant encore abouti à faire trouver dans notre région le moindre vestige de l'humanité qu'on pût rapporter à l'époque tertiaire, nous sommes obligés de prendre l'extrême commencement de l'époque quaternaire pour point de départ de l'industrie primitive.

Nul doute, en effet, que la rivière du Lot, qui est de formation post-pliocène, et qui roule sur les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires, n'ait vu une des premières l'homme vivre et mourir sur ses rives; et, comme je l'ai déjà dit dans un de mes écrits :

« L'homme, durant cette période, devait vivre en petites familles isolées. Rare encore, et n'ayant que de faibles moyens de travail et de défense, il habitait pendant la mauvaise saison les grottes et les surplombs de roches voisins des rivières ou autres cours d'eau. Il en sortait pour aller chasser dans les forêts de la plaine; la chair des animaux lui servait de nourriture, et leur peau de vêtements.

« Ce n'est guère qu'au commencement de la deuxième

période que l'homme qui avait vécu d'abord à l'état sauvage, isolé et ne songeant qu'à ses besoins et à sa défense, aurait émigré en partie. Un groupe se serait dirigé sur les bords de la Vézère, en remontant la vallée de la Lémance, qui révèle encore des traces progressives de cette émigration, tandis qu'un autre aurait pris pour direction opposée les plaines du Tarn.

« Et c'est pendant cette seconde et longue période dont le Haut-Agenais a vu aussi les diverses phases archéologiques et paléantologiques, si hautement représentées par les stations des Eyzies et de Bruniquel, que l'humanité, entrant dans une nouvelle phase d'existence, signalée par un commencement d'extinction de quelques espèces d'êtres qui avaient apparu en même temps qu'elle, aurait perdu peu à peu de son isolement et de sa sauvagerie, se serait groupée en petites familles, recherchant et habitant de préférence les grottes et surplombs de roches, voisins des cours d'eau qui pouvaient leur fournir un abri convenable. »

La troisième et dernière période de l'âge de pierre qui succède vient enfin grouper ces petites familles en hordes plus nombreuses et les ouvrir à l'idée sociale de domination ; de là les émigrations fréquentes, les voyages, les échanges, l'importation dans nos contrées d'armes diverses dont parfois l'élément constitutif et le mode de travail nous sont étrangers. Ce n'est pas toujours le silex pris dans nos terrains secondaires ou tertiaires, ou même dans nos graviers roulés, qui sert de *nucléus* aux magnifiques haches polies de cette époque ; les restes d'ateliers de fabrication retrouvés en plein air, ainsi que plusieurs de ces instruments perdus nous indiquent assez l'importation, par des tribus voyageuses, de ces armes, ou de la matière première ayant servi à leur confection.

Ne pourrait-on pas trouver, dans quelqu'une des émigrations de ces hordes barbares et voyageuses, l'explication de certaines traces d'autropophagie qu'on a cru retrouver autour de notre région, et que je serai tenté de rapporter au commencement de la période dite de l'âge de la pierre polie?

La découverte du bronze, dont nos populations bien différentes de certaines autres se servirent peu, l'usage du fer vinrent presque en même temps mettre un terme, dans nos localités, à l'usage de la pierre taillée et polie. Je l'ai cependant observée encore dans mes fouilles à côté d'outils en fer, de l'époque la plus primitive.

Je me résume en concluant de nouveau, ainsi que je l'avais déjà fait dans ma dernière brochure :

« Que le Haut-Agenais, et principalement la riche vallée du Lot, près de Fumel, de Libos, de Monsempron, etc., a cela de remarquable que, montrant dans les gravières et dans les grottes les traces initiales de la présence de l'homme, son premier outillage en os cassés et appointés, il fournit aussi, suivant les couches et sans la moindre discontinuité, les tailles successives du silex, depuis la plus imparfaite jusqu'à celle qui détermine la forme de la hache et de la flèche barbelée. Qu'on joigne à cela une riche faune quaternaire, suivant dans le même ordre les divers progrès artistiques de nos premiers pères, on aura une preuve indubitable, ce me semble, *de la station primitive et continue de l'homme sur les rives du Lot, depuis l'extrême commencement de l'époque quaternaire.* »

NOTA : Je possède une collection soigneusement classée du résultat de mes fouilles et découvertes. C'est avec plaisir que j'en ferai les honneurs à MM. les archéologues, géologues, minéralogistes et autres initiés, qui auraient le désir de la visiter.

M. de Cessac ne peut accepter un âge de l'os ayant précédé celui de la pierre. L'os ne peut être travaillé qu'à l'aide d'une matière plus dure que lui, la pierre notamment.

Suivant M. de Chasteigner, le premier instrument dont l'homme a fait usage, est un éclat grossier de la pierre silex, quertzite, porphyre, etc. L'histoire et la mythologie doivent nous éclairer sur cette période de l'humanité : Hercule se servit d'une massue, une massue a dû être la première arme de l'homme, chasseur ou guerrier. Suivant M. Louis Lartet, qu'il a consulté, les pierres à cuvettes dont a parlé M. Combes et qui sont de si faible dimension doivent avoir servi à faire du feu à l'aide de la friction, soit simple, soit aidée de l'archet. Ces meules sont toutes différentes de celles de l'époque de la pierre polie, qui, elles, ont bien servi à l'écrasement des grains.

Il n'y a pas une période de la pierre taillée et une de la pierre polie, seulement comme l'a dit M. Combes, la pierre taillée a été encore en usage à l'époque de la pierre polie, et M. de Chasteigner en cite pour preuve divers échantillons présentés par M. l'abbé Landesque, et recueillis par lui dans le pays même de M. Combes.

M. Combes pense que l'homme a d'abord utilisé des éclats naturels de la roche jurassique, qui forme le sol de la contrée qu'il habite ; l'os a été son premier pas dans la civilisation.

M. Magen, dans une excursion faite avec M. Combes, a rencontré des os portant une entaille intentionnellement faite, il ne sait à l'aide de quel moyen, mais évidemment destiné à faciliter la préhension de cet os par l'homme.

Malgré l'observation de M. le comte de Chasteigner, M. Combes persiste à croire que les meules dont il a parlé sont bien des meules destinées au broyage des grains, et

que c'était là le sentiment de MM. Lartet et Christy.

M. Cartailhac fait remarquer que si les faits observés par M. Combes l'ont été avec toute la rigueur des procédés de la science moderne, il y a là un fait nouveau et complétement en dehors des observations faites ailleurs. Il croit toutefois qu'on en peut donner une explication naturelle. M. Combes ayant trouvé beaucoup de hyènes dans ses gisements, il est possible qu'une bonne partie de ces os cassés dont il parle soient les débris de repas de ces animaux; c'est ce qu'on a constaté dans beaucoup de cas : maintes fois dans les Pyrénées, on a dû reconnaître que les grands carnassiers et non l'homme avaient brisé ces os. Il faut ajouter que les os se cassent en général suivant des clivages réguliers presque constants, et cette régularité de cassure a souvent trompé les observateurs.

M. le docteur de Gauléjac appuie l'opinion de M. Cartailhac.

M. Combes demande qu'on ne se prononce pas avant d'avoir étudié soigneusement les échantillons de sa collection, qu'il sera heureux de soumettre à l'examen de ceux de nos confrères qui s'occupent spécialement de ces questions.

M. l'abbé Landesque donne ensuite lecture d'un intéressant mémoire sur l'âge de la pierre, d'après ses découvertes dans la région du nord et nord-est du département de Lot-et-Garonne, et sur la valeur chronologique et artistique des silex ouvrés, recueillis à la surface du sol. Il communique à la réunion, à l'appui de son mémoire, plusieurs des objets qu'il a recueillis.

Étude sur l'âge de pierre, d'après les découvertes faites dans la région nord et nord-est du Lot-et-Garonne; et sur la valeur chronologique et artistique des silex ouvrés, recueillis à la surface du sol.

Monseigneur, Messieurs,

Je viens offrir aujourd'hui aux représentants émérites de la science le résultat de dix annnées de recherches et d'observations. C'est dire que je ne présente à leur examen que des faits patiemment étudiés en dehors de tout système ou de parti pris. Mon but est la vérité. Ce but l'ai-je toujours atteint? je le crois sans oser l'affirmer. L'erreur est un mauvais génie attaché à notre nature: *errare humanum est*. Aussi m'inclinerai-je respectueusement devant l'autorité supérieure, dont la science, aidée d'un jugement droit, me prouvera que des erreurs se sont glissées dans mes appréciations.

Peut-être m'accusera-t-on de témérité parce que je viens de parler d'une science encore à l'état de formation. Je n'ai pas la prétention d'innover, ni de hasarder des conclusions trop hâtives; ce que je veux, c'est simplement travailler, selon mes forces, au développement progressif d'une science qui touche l'homme de si près. Je ne ferai d'ailleurs que suivre à distance d'illustres penseurs et des maîtres distingués. Qu'il me suffise de citer les noms de Mgr Meignan, le savant évêque de Châlons, de MM. les abbés Bourgeois, Lambert et Delaunay, de

MM. Lartet, Hébert, Gervais, de Quatrefage, etc., pour rassurer les personnes non encore familiarisées avec la géologie préhistorique, et qui en méconnaîtraient la portée et les tendances.

C'est bien à tort qu'on se figurerait que l'étude de cette science conduit à saper les fondements de la religion catholique. A ce sujet M. l'abbé Lambert a dit ceci, dans son livre sur le déluge mosaïque : « La religion a-t-elle quelque chose à craindre de la véritable science?... La science et les faits ne sont-ils pas établis par Dieu?... Des esprits trop défiants, impressionnés par les conclusions prématurées que certains auteurs déduisent de faits mal étudiés ou trop peu connus, se retranchent dans une prudence systématique et exagérée, et repoussent les faits les plus évidents. Cette timidité ou cette réserve, quelque sage qu'elle soit, peut souvent conduire à l'erreur. Ne serait-il pas plus juste et plus rationnel d'admettre les découvertes de la science lorsqu'elles sont bien prouvées, et de chercher loyalement leur accord avec la parole divine? La révélation, en effet, peut-elle être jamais en contradiction avec la science? » La vérité religieuse n'a donc rien à redouter de la vérité naturelle qui naît de l'observation rigoureuse des faits. Elles s'entr'aident au contraire, en s'unissant, et forment contre l'erreur un solide rempart.

C'est donc avec confiance que je livre à la publicité l'étude des faits que j'ai recueillis. Rendre gloire à Dieu, utiliser la science, aider même à son développement, voilà mon unique désir : pour si peu qu'il se réalise, je regarderai sans orgueil, comme fécondes, les fatigues et les peines que cette recherche m'aura coûtées.

CHAPITRE PREMIER

Fouilles dans la vallée de Gavaudun et à Laugerie-Basse.

Les bords de la Lède, près de Gavaudun, ont servi de refuge à l'homme de l'âge de la pierre, comme ceux de la Vézère depuis le Moustier jusqu'aux Eyzies. Dans cette pittoresque vallée, les aborigènes trouvaient de vastes et nombreux abris pour se soustraire à l'intempérie de l'air et aux poursuites des animaux. C'est vers la fin de l'âge du mammouth, c'est-à-dire au deuxième groupe des cavernes, d'après la division de Lartet, que l'homme s'est répandu dans cette étroite vallée. Notre excellent ami, M. Combes, si autorisé en ces matières, pense, non sans quelque raison, qu'il a d'abord habité les rives du Lot, la Pronquière et Las-Pélénos, puis qu'il s'est dirigé sur Gavaudun et de là vers la Dordogne, où il a tant laissé de traces de son passage. En effet, l'homme de la Pronquière vivait à l'époque du grand cerf, de l'hyène des cavernes et du rhinocéros à narines cloisonnées. Il ne connaissait pas encore la taille du silex; car rien de ce qui est sorti de cette grotte ne semble indiquer que l'homme l'ait pratiquée.

M. Combes a parfaitement démontré que les os fracturés et intentionnellement appointés ne présentent aucune apparence de tranchant. D'où il résulte, par conséquent, que cette station est jusqu'ici la plus ancienne de notre département.

Il y a donc quelque probabilité qu'en quittant les bords du Lot, l'homme s'est transporté vers Gavaudun; nous en avons pour preuve les deux grottes du Moulin-du-Milieu et de Ratis, que nous avons fouillées après

M. Combes. La première était un lieu de sépulture. J'y ai recueilli quelques débris de crânes humains, de nombreux fragments de *cervus megaceros*, de *hyena spelea*, de *cervus tarandus*, de *bos primigenius*, une dent canine d'ours des cavernes, le tout mélangé à des silex, grossièrement taillés. Ici on ne rencontre pas de sculpture, mais on s'aperçoit que l'homme semble s'essayer dans cet art par les hachures nombreuses qu'il a faites sur des os.

La seconde grotte, un peu moins ancienne que la précédente, mérite de notre part une plus attentive observation. Outre que sa faune diffère de celle du Moulin-du-Milieu, elle tire une véritable importance de la taille de ses silex. On est frappé des analogies qu'elle offre à ce point de vue avec celle de Cheze-Pouré, fouillée par M. Massénat, et celle du Moustier, si connue des archéologues. Comme à Cheze-Pouré, les silex sont de petite dimension, mais généralement bien taillés. Le type râcloir ou hache à main du Moustier, la pointe de flèche triangulaire ou bi-convexe finement retouchée, le grattoir rond, le poinçon, y sont très-abondants. On y retrouve aussi quelques outils qu'on a désignés sous le nom de *ciseaux*. Il y a absence complète du type couteau. Je crois donc que cette station, vu le perfectionnement relatif de ses silex ouvrés, doit chronologiquement se placer après celle du Moulin-du-Milieu, et former pour notre région le second groupe des cavernes. Nous verrons plus loin que, sur le plateau élevé de Baillard, à un kilomètre de Ratis, on a rencontré un atelier de silex taillés, dont la perfection ne le cède en rien à ceux de Laugerie-Basse et de la Madelaine dans le Périgord.

Ici se présente naturellement une question que nous devons énoncer, mais qu'il est impossible de résoudre

dans l'état actuel de nos connaissances. Comment se fait-il qu'à des distances si rapprochées, loin des abris si voisins, comme dans la vallée de Gavaudun et dans la vallée de la Vézère, on constate autant de variétés dans la taille du silex qu'il y a de stations humaines. En effet, la taille des silex de Ratis diffère de celle du Moulin-du-Milieu, comme celle du Moustier de celle de la Madelaine, comme celle de Laugerie-Haute de celle de Laugerie-Basse, et ce n'est qu'à des distances parfois très-éloignées qu'on peut retrouver le synchronème des tailles et du remplissage des habitations préhistoriques. D'où il résulte que l'homme, à cette époque reculée, n'était pas aussi commun que certains auteurs l'ont prétendu, et, de plus, qu'il a dû revenir dans un pays qu'il avait abandonné longtemps, pour ne pas dire des siècles, après sa première apparition. Ce qui nous le prouve, c'est la variation des faunes animales et la différence bien tranchée de la taille du silex.

2. — *Mes fouilles à Laugerie-Basse* (1867-1868).

C'est après MM. Lartet, Christy et de Vibrage, que je me suis hasardé à faire quelques fouilles à Laugerie-Basse, station de l'âge du renne. On sait que ce gisement préhistorique, qui était à vrai dire plein de révélations, s'étend longitudinalement sur la rive droite de la Vézère, à deux kilomètres environ, et à une distance moyenne de 40 à 50 mètres de la berge de cette rivière. On sait également que, sous ces vastes abris, se trouvent pêle-mêle, avec de beaux silex taillés, de nombreux débris de renne dont les aborigènes décoraient et utilisaient le bois.

Parmi les objets que j'en ai moi-même retirés, le plus intéressant est, sans contredit, un dessin sur un fragment

d'omoplate d'herbivore, représentant d'un côté une tête de cheval et, de l'autre, un renne conduit par une femme. Malheureusement il ne reste du renne que les jambes de derrière, bien reconnaissables d'ailleurs, et une partie de la ligne ventrale. Toute la tête manque au dessin de la femme, que l'artiste a représentée sans voile. La hauteur de cette figure est de 0,05; elle est représentée de profil, et dans la position d'une personne qui semble faire des efforts pour attirer à elle un objet qui résiste. Les jambes sont allongées et juxtaposées, et le bras gauche forme avec l'avant-bras un angle aigu : mesure de la résistance qu'on oppose à une force plus grande. Le cou est orné d'un collier, et le poignet d'un bracelet. Les cinq doigts de la main, ainsi que les raccourcis et les contours du bras sont parfaitement rendus. Des lignes droites, qui, partant sans doute de la tête du renne, vont dans la direction de la main, doivent indiquer des liens, par lesquels la femme cherche à retenir la bête. Il est facile de reconnaître l'exactitude de la ligne du sternum jusqu'au xiphaïde, et surtout celle de l'abdomen qui forme la moitié d'un arc de cercle. Les jambes, par rapport au reste du corps, sont grêles et négligemment dessinées. La ligne dorsale est largement jetée, et représente assez bien les contours de l'épaule et des autres parties anatomiques du genre que nous étudions. Depuis le dessous des seins jusqu'au bas des jambes, l'artiste a promené sa pointe de silex diversement, soit pour tracer des hachures, soit encore pour représenter les poils. On remarque du reste, les mêmes lignes ou tailles sous le ventre du renne et le long de ses jambes. On a, si je ne me trompe, dans l'ensemble anatomique de notre figure d'aborigène, un précieux spécimen de la femme pendant l'âge de pierre.

Si l'on examine du côté opposé la tête du cheval, on

croit voir qu'à cette époque l'homme l'avait dompté. Divers linéaments tracés à la bouche, au front ou derrière les oreilles semblent indiquer autant de moyens pour le retenir ou le faire avancer. C'est également ce que nous avons remarqué au sujet du renne retenu par une femme.

Passons maintenant à l'étude d'une petite statuette, simple ébauche en bois de renne, de 0,03 de longueur. Est-ce une figure d'enfant ou celle d'un singe? On ne saurait trop se prononcer; mais cela fait songer à un enfant assis ou agenouillé dans une attitude suppliante. La tête élevée, les mains jointes, annoncent un individu qui sollicite quelque chose avec ferveur. Peut-être aussi pourrait-on considérer cette figure comme une petite idole. Sans trop appuyer sur cette supposition, je ne puis m'empêcher de croire que l'homme n'eût pas à cette époque, comme de nos jours, une religion. L'idolâtrie a toujours été la religion de l'homme déchu et livré à ses inspirations naturelles. Après avoir perdu son auteur, il a dû rendre un culte à la nature, et laisser de ses idées religieuses quelques témoignages palpables. Il n'y aurait donc rien de surprenant à rencontrer des objets sculptés ou dessinés, propres à vous renseigner sur l'état moral de l'homme de l'âge de pierre.

Je pourrais décrire maintenant d'autres intéressants outils, tels que : flèches, aiguilles en os, en ivoire, en bois de renne, harpons, bâtons sculptés et dits de *commandement*, poignards en bois de renne avec une rainure médiane, petits vases de terre, poinçons ornementés, etc., mais ces divers outillages sont assez connus des archéologues pour que je me dispense d'en faire ici la description. Seulement, je crois devoir attirer l'attention sur deux objets qui me semblent être d'une grande rareté. C'est d'abord

une lame d'ivoire de 0,07 de long sur 0,02 de large, sur laquelle on a gravé un dessin en mosaïque, œuvre véritable originale et d'une remarquable exécution. L'autre objet est malheureusement incomplet; mais ce qui reste ressemble parfaitement au manche d'une petite cuillère dans la dimension des cuillères à café. Les outillages de cette sorte ne sont pas, on le sait, plus communs à Laugerie-Basse que dans les autres gisements célèbres de France et de l'étranger.

Passons à des sculptures d'un autre genre. On donne le nom de bâtons de commandement à des fragments de bois de renne d'une longueur moyenne de 0,25, sculptés et ornementés, et terminés en forme de poignée au centre de laquelle est un trou circulaire, qui devait probablement servir à suspendre cet objet d'ornement. J'en possède trois dans ma collection, tous fort curieux. Le plus intéressant a la forme d'un serpent, le sculpteur a indiqué ses écailles par des losanges, des pentagones et des stries allongées et irrégulières. Il a parfaitement dessiné la bouche et la tête; le trou central tient place de l'œil.

Sur un autre instrument de ce genre, on a sculpté, à la naissance de la poignée, une tête d'animal qui pourrait bien être celle d'un mammouth. Deux défenses projetées parallèlement en avant semblent en effet caractériser ce grand proboscidien; mais cette particularité est la seule qui puisse le faire reconnaître.

Dans ces mêmes fouilles, j'ai recueilli plusieurs débris de vases diversement ornés : un seul est entier; il a 0,12 c. de circonférence, et il est formé d'une terre rouge durcie par le feu; sa forme est cylindrique vers le milieu et conique à sa base. Les divers débris qu'ont recueillis les explorateurs de ces gisements indiquent suffisamment

qu'à cette époque reculée, l'art de la céramique était rudimentaire.

Des savants dont l'autorité est reconnue ont avancé que cette station de Laugerie-Basse appartenait tout entière à l'âge du renne : tel n'est pas notre sentiment. Car à la surface de ces habitations primitives, c'est-à-dire à une profondeur moyenne de 0,50 à 0,60 c., nous avons recueilli une flèche triangulaire en silex, à longs pédoncules, du type du Danemark, et une hachette taillée à longs éclats, semblable à celles que l'on trouve à la surface du sol dans nos contrées. De plus, dans les fouilles continuées par M. Massénat, on a extrait une belle hache polie et même plusieurs, d'après le témoignage important de M. Lagane, observateur des plus habiles et propriétaire aux Eyzies. Honoré de relation avec l'illustre et regretté Lartet, je l'informai de ces découvertes; il me répondit que ces faits, en les supposant bien constatés, prouvaient suffisamment que les abris de Laugerie-Basse étaient habités à l'époque de la pierre polie. Nous pouvons donc conclure que cette station a servi de refuge à l'homme vers la fin de l'époque diluvienne, avant l'extinction de l'hyène des cavernes, du mammouth et du grand ours, puisqu'on y a rencontré leurs débris et plus tard encore, au début sans doute, de la pierre polie.

L'homme, ayant acquis plus d'habileté dans la confection de ses outillages et agrandi le cercle de ses idées, dut alors et peu à peu abandonner les repaires où il avait vécu jusqu'à ce moment, et se retirer sur les hauteurs pour y construire des cabanes, rudiments de nos antiques bourgades.

CHAPITRE II.

Des silex taillés, recueillis dans les terrains diluviens et à la surface du sol.

Ce serait une erreur de croire qu'on ne rencontre la pierre taillée que sous les abris ou dans les grottes. Sans sortir de notre région, nous avons de nombreux emplacements où l'homme a travaillé le silex pendant de longues années, puisque nous y trouvons, parfaitement caractérisées, les diverses formes qui correspondent aux trois divisions de l'âge de pierre. Ayant étudié avec grand soin cette importante question préhistorique, je m'empresse de soumettre mes observations au contrôle des archéologues.

J'ai dit, au sujet de la station de la Pronquière, que l'homme à l'époque du remplissage de cette caverne, n'avait pas encore travaillé le silex; qu'il se servait de la pierre brute, et qu'il n'était arrivé à la connaissance de la taille qu'après un laps de temps plus ou moins long. Ce fait s'accorderait assez bien avec ce que dit Lucrèce, relativement aux premiers hommes. « Au commencement, dit-il, les premiers hommes ignoraient l'usage du feu, ils ne savaient pas se servir de peaux de bêtes, ni se vêtir de leur dépouille; ils habitaient les bois, les cavités des montagnes et les forêts... Leurs premières armes furent les mains, les ongles, les dents, les pierres, les branches arrachées aux arbres des forêts. » Ce témoignage de l'antiquité romaine peut nous faire supposer que l'histoire des premiers temps de l'humanité était plus connue des savants grecs et romains qu'on ne l'a prétendu jusqu'ici. Mais quittons le champ des conjectures pour entrer dans

le domaine infiniment plus positif de l'âge de la pierre taillée.

Les archéologues ont divisé l'âge de pierre en trois époques, correspondant aux trois groupes du remplissage des grottes, en se basant à la fois sur les différences de tailles des silex et sur les faunes animales. Nous acceptons volontiers ces divisions, et sur chacune d'elles nous allons dire un mot d'explication.

Premier âge. — Les instruments qui caractérisent le premier âge, tant dans les grottes qu'à la surface du sol, se reconnaissent à leur forme très-primitive : c'est un simple éclat détaché sans art du bloc matrice, tantôt plus ou moins arrondi, tantôt en pointe et rarement retouché. On rapporte à cet âge les haches à éclats des bas niveaux de la Somme, les types de Levallois, de Saint-Acheul et d'Abbeville. Dans nos contrées, nous pouvons citer Las-Pélénos, le Moulin-du-Milieu, Ratis et le Moustier.

Deuxième âge. — Cette seconde période de la pierre taillée correspond à ce que les paléontologues ont appelé *âge du renne*. A cette époque l'homme taille habilement le silex. On le reconnaît aux retouches fines exécutées avec un art qui nous étonne. Parmi les types qui se présentent le plus fréquemment, il faut citer le *couteau*. Le docteur Hamy va nous renseigner sur son mode de préparation. « Lorsque l'on applique, dit ce savant, avec un marteau un coup léger, perpendiculairement à la surface d'un noyau du silex, une lame se détache de la masse de pierre (*nucleus*), présentant, à l'endroit où a porté la pointe du métal, la bosse conchoïde dont nous avons parlé, et montrant sur une autre face une, deux, trois petites crêtes plus ou moins parallèles à l'axe, si de la surface correspondante un, deux ou trois éclats semblables à celui qu'on vient de débiter ont déjà été enlevés. » Après ce

type vient celui qu'on a désigné sous le nom de *grattoir*, généralement plus court que le précédent, formé d'une lame de couteau arrondie à ses deux bouts. On variait la forme de cet instrument suivant les usages auxquels on l'employait. J'avoue cependant qu'on ramène à ce type un bon nombre d'outils différents, faute sans doute de trouver pour chacun d'eux un nom bien adapté. Les autres genres sont des poinçons, des couteaux à manche ou à queue, des pointes de flèches, des scies habilement façonnées, et des instruments de sculpture bien distincts les uns des autres suivant les usages auxquels on les destinait. Les silex de la Madelaine et de Laugerie-Basse, en Périgord, appartiennent à cette seconde période. On les retrouve à la surface du sol de notre région, nombreux et travaillés avec le même soin.

Troisième âge. — Ici nous arrivons à la perfection de l'âge de pierre. C'est l'époque de l'aurochs, du mouton, du cerf ordinaire et du sanglier. Les types précédents existent toujours, mais d'autres viennent s'ajouter à ces derniers, et compléter, suivant les besoins de l'homme, la nomenclature de ses outillages. C'est alors qu'on polissait le silex sur un grès d'une grande dureté, en lui donnant la forme d'une hache, préalablement ébauchée à longs éclats. La flèche barbelée, le genre feuille de laurier, les fers de lance dits aussi *casse-tête*, et le type nouvellement appelé *ciseau*, sont les caractéristiques de cette dernière période.

Étudions maintenant l'âge de pierre dans les terrains quaternaires, le diluvium et les alluvions modernes.

Les silex taillés sont ordinairement très-rares au sud du Lot-et-Garonne et vers le centre ; ils foisonnent au contraire vers l'est et le nord-ouest de ce département, parce

que dans ces environs les gisements de silex sont bien plus nombreux, et que le calcaire crétacé du voisinage fournit d'innombrables rognons siliceux. Mais avant tout répondons à cette question déjà posée par M. l'abbé Bourgeois et quelques autres savants : l'âge de pierre est-il restreint à la limite des terrains quaternaires, de manière à ce qu'on ne puisse pas le rencontrer dans les terrains sous-jacents? En d'autres termes, l'homme, dont on a reculé l'apparition au commencement des premiers dépôts diluviens, a-t-il vécu à des périodes antérieures à ces terrains, c'est-à-dire pendant la formation des sédiments tertiaires? M. Bourgeois, dans une note lue au congrès anthropologique de Paris, en 1867, affirme avoir rencontré dans les terrains miocènes de Chenay (Loir-et-Cher) des silex taillés de main d'homme. Des savants très-autorisés qui ont voulu se rendre compte, sur les lieux mêmes de cette découverte, plusieurs ont accepté les faits comme évidents, d'autres ne se sont pas prononcés, n'ayant pu s'accorder sur la taille des silex. Nous ne saurions quant à nous contredire un fait que nous n'avons personnellement constaté; mais nous pouvons certifier que dans les terrains tertiaires du Lot-et-Garonne, nous n'avons pas rencontré la moindre trace de la présence de l'homme. Les gisements éocènes des Ondes, près Ladignac, de Langlès, près Saint-Martin, que nous avons attentivement étudiés avec MM. Combes et de Bonnal, ne nous ont jamais présenté des témoignages de l'action humaine à ces temps reculés. En remontant la série tertiaire jusqu'aux terrains miocènes inférieur, moyen et supérieur, nous n'avons pas été plus heureux. En effet, les gisements nombreux que nous avons découverts dans la vallée d'Ouradou, canton de Penne, dans la vallée de Saint-Just et plus particulièrement dans le riche gisement de Lamil-

loque, ne nous ont offert ni un silex taillé, ni un seul os incisé. Je puis certifier que les ossements fossiles qui ont passés par mes mains en ce dernier gisement, non moins remarquable que celui de Sanson, peuvent s'évaluer sans exagération aucune, au nombre de plus de trois mille. Je puis en dire autant des dépôts fossilifères de Caillabet et de Comberatière, tous deux au même niveau stratigraphique et paléantologique que le précédent. Or, si l'homme avait existé à cette époque, comment se ferait-il qu'après avoir exhumé presque tous les mammifères de la période miocène lacustre, nous n'eussions pas eu la chance de rencontrer des traces de son existence? Pour nous décider donc à admettre l'homme tertiaire, nous attendrons prudemment que des preuves palpables et múltiples viennent à se produire.

Passant à l'étude du terrain diluvien, nous constaterons, comme dans les terrains tertiaires, une absence complète de silex taillés. On a cependant recueilli dans nos gravières les principaux animaux qui vivaient lorsque ces dépôts se formèrent. M. Combes, plus heureux dans ses recherches que bien d'autres géologues, possède dans sa belle collection de nombreux et superbes spécimens d'*elephas primigenius*, de *megaceros hibernicus*, de *rhinoceros tichorinus* et autres. Or, sur aucun de ces débris on ne saurait apercevoir de trace bien caractérisée de l'action humaine. Cependant beaucoup de localités de la France et de l'étranger ont présenté, dans ces mêmes terrains, l'homme associé à ces animaux éteints. Ainsi en est-il aux environs d'Abbeville, de Manchecourt et de Saint-Acheul. Peut-être un jour pourrons-nous constater sa présence dans les dépôts similaires de notre département. Quoi qu'il en soit, vers la fin de cette première période quaternaire, l'homme, probablement très-rare, a existé contemporainement avec

les animaux sus-énoncés, comme nous le prouvent les stations humaines de la Pronquière et de Las-Pélénos.

Dans les terrains à alluvions modernes, les silex taillés sont parfois très-abondants et à des profondeurs assez considérables. Je ne citerai pour preuve que quelques localités distantes entre elles de plusieurs lieues, telles que Saint-Caprais d'Eymet (Dordogne), à 2^m50 de profondeur, dans un terrain que l'homme travaillait pour la première fois; Castillonnès à la base des alluvions à 1^m80; Monsempron à 2 mètres environ, et Gondom, près de Montbahu à 3 mètres. Comme ce dernier gisement mérite une attention spéciale, à cause de sa position géologique, je vais l'étudier aussi exactement que possible. Nous nous trouvons ici dans le miocène inférieur, dans un calcaire à *anthracatherium, magnum, ruteladon* et *paloplotherium*. L'assise miocène repose immédiatement sur un calcaire généralement blanc rosé, et dans certains endroits sur un grès très-dur, qui remplace ce dernier terrain. Elle est composée à Gondom de fortes lentilles siliceuses, empâtées dans une argile jaune, et remplies de petites bythinies, de petits planorbes et de lymnéas (*lymnea albigensis* et *lymnea cadurcensis*). Or, c'est dessous et autour de ces blocs siliceux que l'on peut recueillir en grand nombre des silex taillés, mais je l'avoué, assez grossièrement. J'ai même aperçu beaucoup de débris charbonneux et des fragments d'os de mammifères, difficiles à déterminer faute de spécimens caractéristiques. A la surface du sol les silex ouvrés sont assez rares, et ne diffèrent en rien de ceux qui sont sous le sol. Je dois faire remarquer encore que l'argile forme plusieurs strates irrégulières, qu'elle enveloppe entièrement le calcaire siliceux, et qu'elle n'a certainement subi depuis l'époque de son dépôt aucune espèce de remaniement.

Serions-nous là réellement en présence d'un gisement de l'époque miocène? Où devons-nous attribuer ce mélange d'argile et de lentilles siliceuses à un bouleversement diluvien? Je pencherai vers cette dernière opinion, à moins que de nouvelles observations ne viennent modifier mes idées.

Nous allons étudier ici les ateliers extérieurs et les plus remarquables de l'âge de pierre, et comparer ces outils primitifs à ceux qu'on a recueillis sous les abris et dans les cavernes du voisinage et du centre de la France.

C'est généralement sur les hauts plateaux, plus particulièrement à la naissance de deux vallées opposées, formant un retranchement naturel que l'homme établissait son habitation temporaire. Parfois cependant il préférait les bords escarpés d'un cours d'eau, soit pour mieux atteindre les animaux qui venaient s'y abreuver, soit pour être plus près de l'eau qui était nécessaire à ses besoins.

Silex taillés du cours d'eau de Roquepine (Dordogne). En remontant le cours de ce petit ruisseau, depuis Roquepine jusque vers sa source, on trouve de nombreux silex taillés. Ils sont très-abondants sur la rive droite et surtout dans le lit du ruisseau. Les types dominants sont les mêmes que ceux du Moustier et ceux de Ratis. Ce sont des pointes de lances, de grands racloirs et des couteaux souvent finement retouchés, mais assez rares.

Plateau de Saint-Caprais (Dordogne). Sur ce haut plateau, à deux kilomètres environ du Dropt, les silex ouvrés sont très-communs et parfois d'une belle exécution, surtout le genre couteau. J'y en ai vu d'aussi beaux que ceux de Laugerie-Basse ou de la Madelaine. La pointe de lance y est très-rare et grossièrement travaillée; le grat-

toir rond, au contraire, s'y trouve fréquemment. Absence complète de haches polies. Cette station date de l'âge du renne, si l'on s'en rapporte à la taille des divers instruments de pierre.

Plateau de Libos. Sur la rive gauche du Lot, à 200 m. de cette rivière, sur un bas plateau, j'ai recueilli un grand nombre de petits silex bleuâtres, d'une finesse de taille peu commune. Le type qui caractérise ce gisement est une espèce de scie, à deux ou trois dents, bien distincte de celle de Bruniquel et de Laugerie-Basse. Il n'y a aucun débris de pierre polie, ni de casse-tête; ce qui ferait supposer que c'est pendant la période du renne que l'homme a séjourné sur ce plateau.

Plateau de Baillard. Ce point très-élevé, qui domine la vallée de Gavaudun, constitue un de nos plus riches ateliers de l'âge de pierre. Les silex appartiennent presque tous au terrain crétacé. Leur taille, très-variée, n'est pas moins remarquable que celle du silex de la Madelaine. Comme ici, je retrouve les plus beaux types de couteaux, de doubles grattoirs, de pointes de flèches à arêtes convexes, de perçoirs bien effilés, des couteaux à manche ou à queue, des racloirs adroitement retouchés, et un genre d'outil tout particulier, mais assez rare. C'est un fragment de couteau, pointu d'un côté, et formant de l'autre un demi-cercle en forme de croissant, et bien intentionnellement exécuté. On y rencontre aussi de petits silex ayant servi sans doute à graver ou à sculpter, des scies du type de celles de Libos, et des pointes de lance soigneusement travaillées. Je n'ai vu parmi ces débris qu'un seul fragment de hache polie. Je dois mentionner encore une pointe de flèche, à long pédoncule et triangulaire, semblable à celle que j'aie recueillie à Laugerie-Basse, mais de plus grande dimension. Cette station, qui est de l'époque du renne, n'a

dû être abandonnée que vers le commencement de la pierre polie.

Plateaux de Cardenal, de Montaud et de Dévillac. Ces plateaux, situés sur la rive gauche du Drapt, en dominent la fertile vallée, et déversent leurs eaux, au nord dans cette rivière, et au midi, dans le bassin du Lot. C'est sur ces points élevés que la pierre taillée est réellement très-commune et très-variée. Car, à côté des instruments les plus anciens, se trouvent en grand nombre les plus remarquables échantillons de l'âge du renne.

Mais ce qui distingue cette station des précédentes, c'est une étonnante profusion de haches polies, de flèches barbelées, de petits ciseaux, de grattoirs ronds et des casse-tête, d'un travail admirable. A chaque pas, pour ainsi dire, on rencontre un débris de l'âge de pierre, un fragment de polissoir ou des couteaux brisés. Grâce aux persévérantes recherches de M. le docteur Leydet et de Mme de Cardenal, sa fille, nous pouvons admirer dans leur belle collection les spécimens les plus intéressants de cette importante station humaine. Nous y voyons, en effet, des pointes de lance d'une exécution parfaite, des types du Grand-Pressigny, et une grande variété de flèches et des haches polies.

Je dois noter ici un fait important, c'est le grand nombre de haches polies, intentionnellement fracturées pour en détacher des couteaux, des pointes de flèches, des ciseaux et des grattoirs arrondis ou allongés. Cela peut nous faire supposer qu'après le départ du contemporain de la pierre polie, une peuplade, moins avancée dans la taille du silex, a campé sur ces hauts plateaux, et utilisé les pierres polies dans la mesure de ses besoins. Tel est, je pense, le moyen le plus naturel de se rendre compte de ce fait. Pourquoi, en effet, l'homme de cette époque

aurait-il ainsi à grande peine confectionné des outils qu'il devait détruire ensuite, ou profondément modifier dans le sens d'un travail moindre et plus simple? C'est au reste, à ma connaissance, le seul gisement où se soit produit un fait semblable. D'où venait donc l'antique peuplade qui a marqué son passage parmi nous? Et où, après avoir séjourné sur ces plateaux, est-elle allé fixer sa deme[illegible]? Autant de questions, auxquelles, dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de répondre.

MES CONCLUSIONS.

Nous pouvons déduire des faits que nous venons d'exposer, qu'il y a eu une époque antérieure à l'histoire écrite, pendant laquelle l'homme vivait à l'état sauvage, et utilisait le silex comme arme et outillage, que cette époque a dû être de longue durée, puisqu'elle comprend les diverses formations des terrains quaternaires. « Des peuplades primitives, dit M. l'abbé Lambert, ont habité la terre et y firent un séjour d'une durée inconnue, mais assurément assez longue, comme le prouve l'épaisseur des sédiments, où leurs restes existent avec des traces de leur industrie. »

En nous renfermant dans les limites restreintes de notre région, nous voyons que l'homme a été le contemporain des grands mammifères de l'époque diluvienne; et qu'il a habité nos contrées durant les diverses phases de l'âge de pierre. Pour ce qui est dit de son apparition sur la terre, tout nous porte à conclure, avec l'auteur précité, que « l'homme est plus ancien qu'on ne l'avait supposé. »

M. Cartailhac insiste d'une manière particulière sur la

valeur des objets découverts par M. l'abbé Landesque.

A propos de ces découvertes de M. l'abbé Landesque, M. de Verneilh demande qu'on se défie des contrefacteurs qui s'en empareront bientôt.

M. le docteur de Gauléjac prend ensuite la parole pour répondre plus spécialement à la seconde question du programme.

Note sur les silex taillés trouvés à Mérigou, commune de Paranguet, canton de Villeréal (Lot-et-Garonne).

On trouve beaucoup d'instruments en silex à la surface du sol, dans plusieurs communes du canton de Villeréal. MM. de Cardenal, à Saint-Étienne, et l'abbé Landesque, à Dévillac, en ont réuni de riches collections. Ces objets sont tantôt isolés, tantôt réunis sur un même point en nombre quelquefois très-grand. Dans ce dernier cas, les débris de silex, les armes finies ou simplement ébauchées, les polissoirs, attestent l'existence d'un atelier de fabrication assez important pour fournir à uné population nombreuse.

Dans d'autres points, on rencontre aussi les mêmes objets mais en plus petite quantité. Toutefois la coexistence en un même endroit de tous les éléments d'une fabrique suffit, ce nous semble, pour caractériser la station temporaire d'une famille ou de quelques individus ayant travaillé à ces instruments de pierre. Des blocs de silex pour obtenir des éclats, des couteaux ou des racloirs, des poinçons ou des haches, présentant différents degrés de taille, depuis l'ébauche grossière jusqu'à la taille pré-

cédant immédiatement le polissage, des haches polies entièrement ou seulement en quelques points, des polissoirs formés de grès ferrugineux, très-dur et très-compacte, des marteaux sphériques, tels sont les objets dont la rencontre est fréquente en beaucoup de lieux.

Ces objets reposent directement à la surface du sol, ou bien se trouvent mêlés à la terre végétale des terrains cultivés, et toujours à une très-faible profondeur.

Dans les courtes visites que je pus faire à la maison de *Mérigou*, j'ai eu la bonne fortune d'observer deux petites stations ayant tous les caractères précédents.

L'une et l'autre sont dans le voisinage de la maison, sur de petits plateaux sans pente appréciable, ne recevant pas les eaux des terrains supérieurs, et peu exposés par conséquent à être ravinés ou surélevés. La surface de ce sol n'a pas changé d'aspect depuis bien des siècles, grâce à ces conditions.

Un de ces plateaux est labouré. La couche végétale varie entre 30 et 50 c. d'épaisseur. Le sous-sol est une marne calcaire non remaniée. Des déblais ont mis à nu cette couche au bord du petit plateau ; c'est en ce point qu'on a trouvé un assez grand nombre de ces instruments, reposant directement sur le sol non remanié.

Des haches polies, entières ou brisées, des haches simplement taillées, des râcloirs, des couteaux, des noyaux à éclats, un polissoir de grès, se sont ainsi trouvés réunis sur un petit espace.

La seconde station est située dans une friche anciennement boisée, où la terre végétale recouvre à peine de quelques centimètres le tuf calcaire.

Mêmes éléments que pour la première, et, en outre, de nombreux débris de polissoirs et des débris de haches

polies, qui semblaient brisées par suite de l'action du feu ; on les a trouvées dans un mélange de terre et de charbon. Deux de ces haches entières, très-mal ébauchées, présentaient cependant un commencement de polissage. En général, les objets trouvés dans cette station étaient plus grossièrement travaillés que dans les précédentès. A l'âge de pierre, comme au nôtre, il y eut sans doute des ouvriers plus ou moins habiles; l'imperfection de la taille n'est donc pas toujours un signe d'ancienneté.

La matière première de ces instruments se rapporte à deux variétés de silex ; certains sont formés avec du silex recueilli sur les lieux mêmes ; d'autres avec des silex provenant des rognons du terrain crétacé. Ce terrain se rencontre dans la vallée du Drapt, en amont de Mérigou, et il vient se perdre à peu de distance de la localité, sous les couches du terrain tertiaire d'eau douce.

Les instruments de la station des Eyzies sont presque entièrement tirés des rognons de la craie. Sur l'emplacement de l'antique Aginnum et sur les plateaux voisins de la Garonne, les haches sont faites avec des cailloux ramassés dans la vallée (1).

Ces populations anciennes utilisaient ainsi les premiers matériaux trouvés sous la main; fort rarement elles employaient une substance minérale étrangère au pays, et dans ce cas, c'était le jade ou la serpentine (2).

Les polissoirs sont tirés des blocs de grès, fort communs

(1) Cependant, pour les couteaux et les racloirs dont on rencontre de rares échantillons en ces derniers points, les silex sont tirés du crétacé; c'est en effet la variété minérale dont on peut le plus facilement tirer des éclats ayant un tranchant aigu.

(2) Quelques instruments de cette espèce ont été trouvés sur l'emplacement d'Agen; tous ont une forme très-élégante.

dans les sables du Périgord. Ils sont toujours très-durs. M. de Cardenal en possède de très-beaux, où la profondeur des sillons obtenus par le frottement des instruments à polir, indique le long usage et la patience des ouvriers.

M. de Cardenal possède aussi des pointes de flèches qui sont de véritables bijoux par la délicatesse et le fini du travail. Elles indiquent de véritables artistes.

Je n'ai rencontré aucun exemplaire semblable dans les deux stations que j'ai signalées.

Peut-on chercher à fixer une date à l'origine des instruments de pierre trouvés à la surface du sol? Telle est la question qui se présente tout d'abord à l'esprit.

La position occupée par ces objets à la surface du sol donne déjà la certitude qu'aucun cataclysme violent n'est venu remanier les stations où on les trouve, depuis le moment où ils ont été déposés ou abandonnés. Ces instruments sont donc postdiluviens.

Si les pierres taillées de la vallée de la Somme appartiennent à la période antédiluvienne, à coup sûr celles-ci lui sont postérieures.

En plusieurs points, une couche végétale s'est formée au-dessus de ces fabriques; quelque lenteur que l'on suppose à la formation de cette couche, son peu d'épaisseur dans des points où elle est peu exposée à diminuer par l'action des agents extérieurs, permet de lui donner un âge relativement récent. De l'âge de la couche on pourrait conclure à celui des objets qu'elle recouvre; c'est le procédé employé par beaucoup de savants. A Moulin-Quignon, par exemple, on a donné une date antédiluvienne à la fameuse mâchoire, en considérant comme diluvienne la couche qui la renfermait.

On a donné aussi une date de dix mille ans au sphinx

d'Egypte, en supputant le nombre de couches de sable qui recouvrent son piédestal. Un pareil procédé est sujet à une foule de critiques; on ne peut pas toujours expliquer les phénomènes d'autrefois par ceux d'aujourd'hui. L'épaisseur d'une couche de terrain n'est pas toujours en rapport avec son ancienneté.

Dans le cas actuel, l'étude *historique* peut, ce me semble, nous donner quelques éléments d'appréciation plus certains et plus précis.

En nous rapportant aux récits de Tacite sur les mœurs des anciens Germains, une chose nous frappe, c'est l'analogie des mœurs de plusieurs de ces peuplades avec certaines tribus qui de nos jours en sont encore à l'âge de pierre.

Si la rive droite du Rhin avait à l'époque de la conquête romaine des mœurs si primitives, il est naturel de penser que la Gaule, voisine, n'était pas très-éloignée d'un pareil état. La disparition de l'âge de pierre semble avoir marché progressivement, du midi vers le nord. Et aujourd'hui encore l'Esquimau prépare la peau du *renne* avec un râcloir de silex, en tout semblable à ceux que l'on trouve dans notre pays.

Cinq siècles avant notre ère, l'armée innombrable qui envahissait la Grèce sous les ordres de Xercès, comptait des corps entiers de soldats dont les flèches étaient armées de pointes de pierre. Hérodote raconte le fait, et comme il vivait quelques années seulement après cette guerre, son témoignage a de la valeur.

Les Huns avaient l'extrémité de leurs flèches faite avec des pointes d'os.

Voilà des faits *historiques* bien définis, nous montrant l'usage de la pierre et de l'os à des époques relativement rapprochées de nous.

Les instruments si nombreux qui recouvrent notre sol, ces fabriques abandonnées avec leur outillage complet, se rattachent naturellement à cette période où la Gaule, non encore civilisée par les émigrations des peuples d'Orient, avait des tribus aussi sauvages que celles de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, et nous avons vu qu'il en existait encore au temps de Tacite, au delà du Rhin.

Nous espérons que les progrès des recherches et de la saine critique feront rentrer dans le domaine de l'histoire tous ces faits de l'âge de pierre, qu'une école a voulu considérer comme antérieurs à toute tradition ou à tout monument écrit.

M. Cartaillac demande à M. de Gauléjac, si la hache dont il a parlé est bien en jade. Il la croit plutôt en jadéite, qu'on rencontre moins rarement que la jade.

M. de Cessac fait remarquer que la plupart des haches regardées comme étant en jade ou en jadéite sont en terpitine, roche qu'on retrouve sur divers points de la France, tandis que les autres roches paraissent jusqu'à ce jour n'avoir été rencontrées qu'en Orient.

M. le comte de Chasteigner communique au Congrès un collier formé d'un grand nombre de tresses de cheveux, portant au milieu de sa longueur un crochet en os de morse. Ce crochet était destiné à suspendre les têtes des ennemis tués par le chef des Nouka-J'va, auquel il appartenait. C'est à titre de comparaison avec les objets préhistoriques que M. de Chasteigner fait cette communication.

Monseigneur fait observer qu'il croit, pour l'honneur de la Société elle-même, devoir faire des réserves sur la partie du travail de M. Combes qui semblerait approuver

les doctrines de Jean-Jacques sur le contrat social. Il fait les mêmes réserves au sujet de la prétention de certains érudits voulant donner à l'apparition de l'homme sur la terre une antiquité contraire au récit des livres saints. Sa Grandeur n'entend pas toutefois se prononcer dogmatiquement contre l'interprétation de la Genèse qui attribue au mot jour le sens de la période.

Les membres du Congrès devant se rendre demain à la villa Bapteste, on passe à la cinquième question.

M. Faugère du Bourg communique au Congrès de magnifiques planches contenant le plan et le dessin de diverses mosaïques découvertes dans cette villa.
diverses parties.

Mémoire sur les fouilles de Bapteste.

Messieurs,

La villa Bapteste a été découverte en 1871. Aux nombreux débris qui jonchaient le sol qu'elle occupe, on avait déjà depuis longtemps pressenti un gisement antique; mais ce fut seulement à la fin de 1871, qu'encouragés et conseillés par un ami et un maître, M. Beulé, dont l'archéologie déplore aujourd'hui si vivement la perte, M. Teulières et moi nous fîmes, au moyen de puits, nos premiers sondages réguliers. Au troisième puits, à 1^{m} 60 de profondeur, nous heurtions le sol antique. C'était la mosaïque de la salle marquée A sur le plan, mosaïque que nous n'eûmes plus qu'à suivre pour exhumer le monument tout entier.

Le 9 janvier 1872, un article publié dans le *Moniteur universel* révélait cette découverte. Le monde savant s'en

ému, et bientôt, je me plais à le dire à l'honneur de notre époque trop souvent calomniée, des encouragements aussi sympathiques qu'efficaces nous arrivèrent de tous les côtés.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, à laquelle on ne saurait témoigner trop de reconnaissance pour le dévouement qu'elle met toujours au service de l'archéologie, fut la première qui nous apporta son précieux concours. Son secrétaire perpétuel, M. Adolphe Magen, dont l'intelligence encyclopédique féconde ce qu'elle ne fait même qu'effleurer, et M. Tholin, l'archiviste du département, que recommandent ses excellentes notices sur les monuments religieux du diocèse, visitèrent au début le chantier des fouilles; ils en comprirent aussitôt l'importance, et, sur leur rapport, une subvention nous fut votée par l'Académie du chef-lieu.

Le préfet du département en 1872, M. Lauras, s'associa à ces efforts, et le gouvernement, avisé par lui et par des communications réitérées, se décida à envoyer sur les lieux un inspecteur des beaux-arts, M. Desvallières, dont le rapport favorable valut aux fouilles une allocation de 2,000 francs.

Le Conseil général tint à honneur d'imiter ces exemples. Il accordait en 1872 une subvention de 500 francs, qu'il renouvelait l'année suivante.

Enfin, votre Société, Messieurs, en mettant à notre disposition 300 francs en octobre 1873, donnait à l'œuvre sa véritable consécration.

En somme, le total des allocations que j'emprunte au rapport officiel adressé en 1873 par l'archiviste du département au préfet du Lot-et-Garonne, s'élève à 3,400 francs, sur lesquels 500 sont encore disponibles.

Ainsi, 2,900 francs ont été dépensés. De quelle façon

C'est ce que vous apprécierez en visitant les lieux. Laissez-moi vous dire seulement que si vous reconnaissiez qu'un grand résultat a été acquis à peu de frais, il ne faudrait en tenir compte qu'à mon collaborateur infatigable, à M. Teulières, dont la foi éclairée, la passion de l'archéologie, le flair, la persévérance, la sagacité dans l'investigation patiente, méritent une mention toute spéciale. Du reste, vous le connaissez déjà par ces reproductions de mosaïque mises sous vos yeux, monument de restitution scrupuleuse, auquel il a travaillé trois ans, et dont j'aurai à vous reparler.

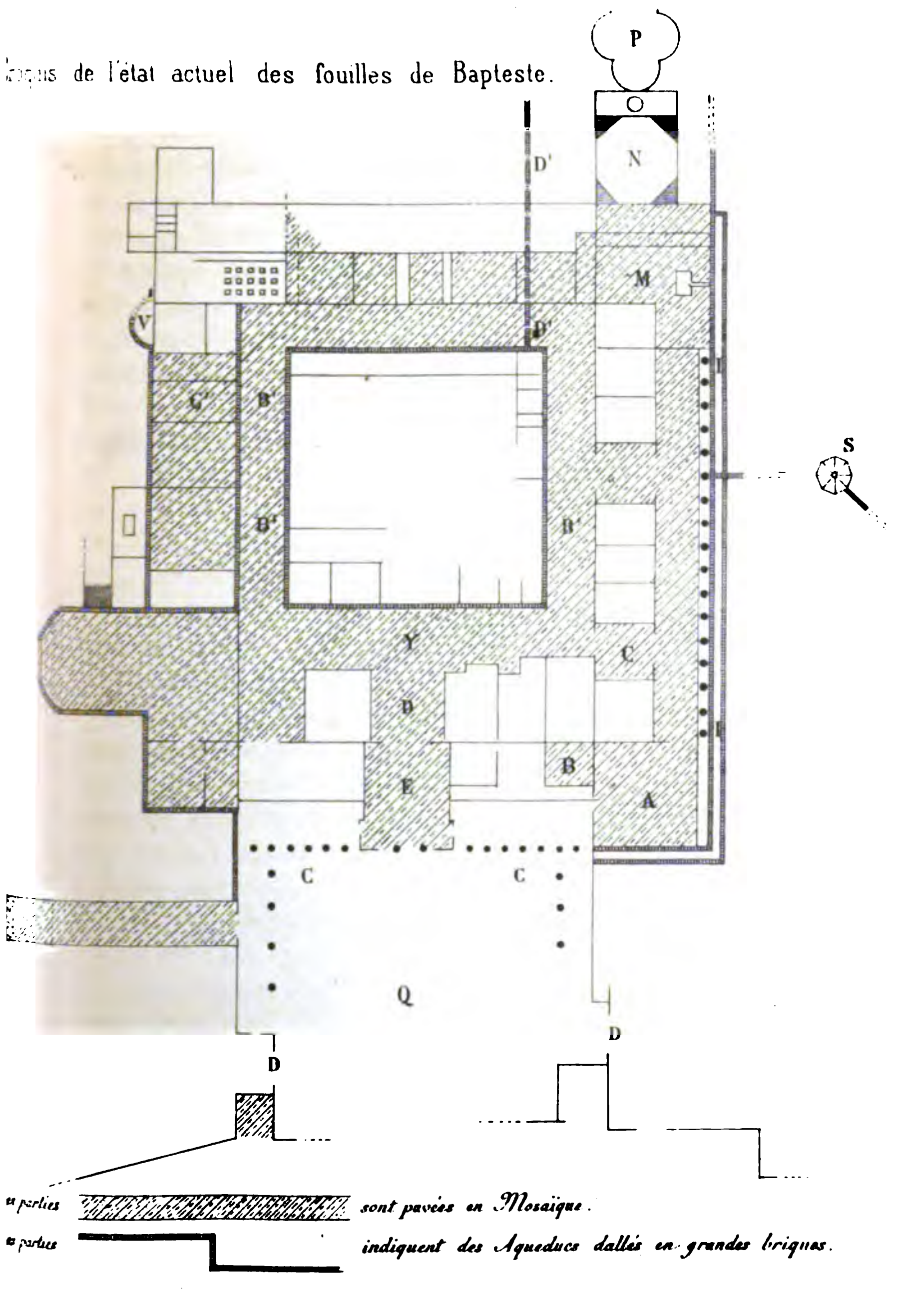
Description de la villa.

La villa de Bapteste, dont le *Monde illustré* a publié, le 29 octobre 1872, une vue fort exacte, est située dans la commune de Moncrabeau, arrondissement de Nérac, à dix kilomètres de cette ville, sur la rive droite de la Baïre, au point où la plaine, en s'exhaussant, la mettait à l'abri des inondations de la rivière. Le site à mi-coteau dont la vue embrasse, à droite et à gauche, la vallée de la Baïre, atteste le génie romain, essentiellement pondérateur, et s'accorde merveilleusement avec ce vers du poëte Fortunat :

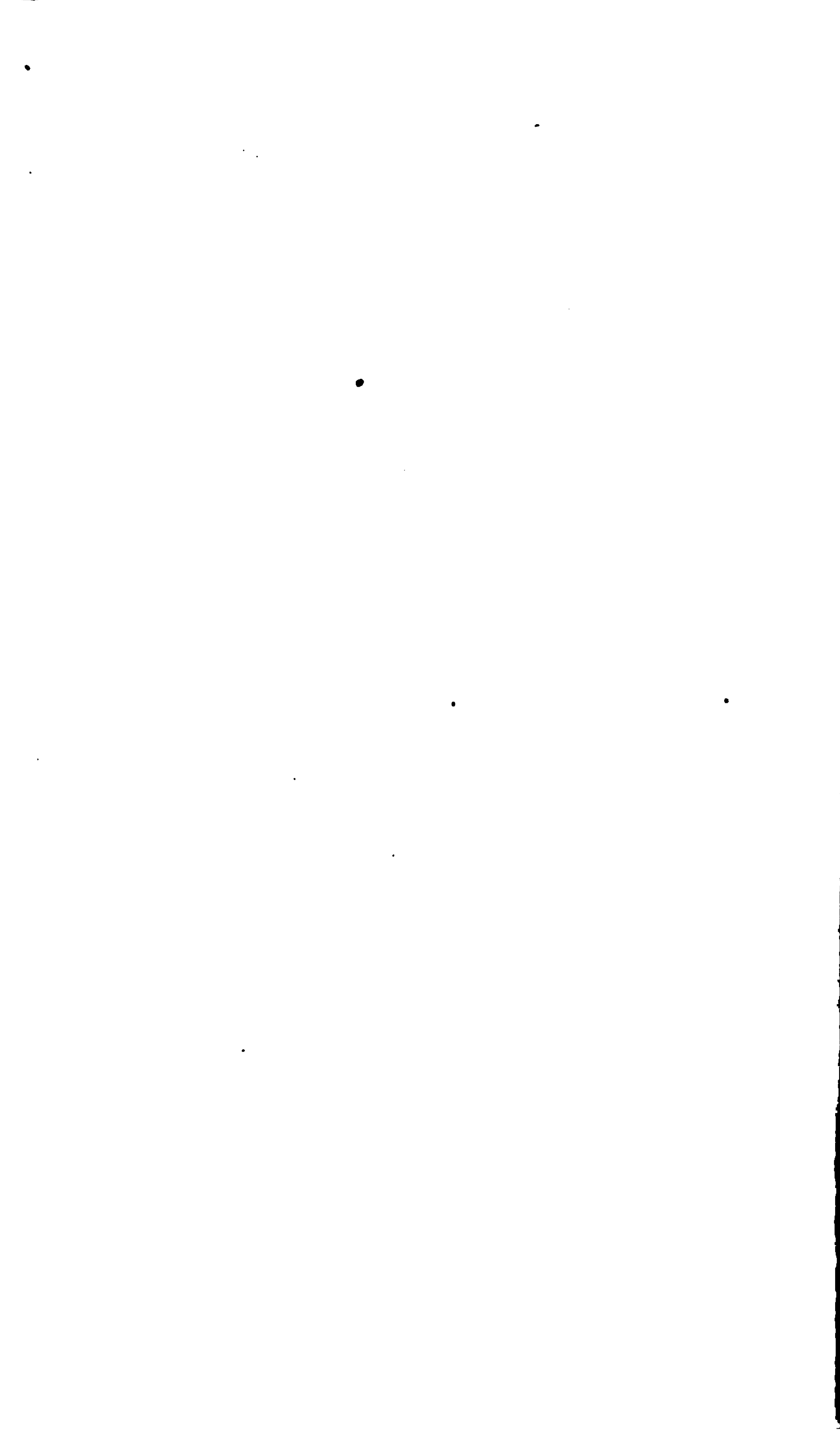
> Condita quo domus est, planus tumor exit in altum,

et surtout avec la situation de Veregène, ainsi décrite par le même auteur :

> Altior a planis arvis minor eminet altis,
> Necve humilis nimium, necque superbit apex,
> Colle sedet medio domus ædificata decenter,
> Cujus utrumque latus hinc jacet, inde tumet.



Comptes-rendus du Congrès d'Agen.



Le plan de la villa se rapprochant de ceux des villas romaines connues jusqu'à ce jour, est un vaste parallélogramme divisé en deux carrés à peu près égaux, qu'un rectangle coupe transversalement. Autour du rectangle et du carré ouest sont groupées, le long de galeries symétriques, cinquante chambres ou petites cours intérieures entourées de murs. Un grand couloir de 5 mètres de large, ayant servi de portique couvert, occupe sur toute la façade nord, une longueur de 50 mètres. Il était pavé de mosaïques, et les pierres de taille à intervalles égaux qui supportaient les colonnes sont encore en place. Il en est de même d'égouttoirs en parement sur lesquels tombaient les eaux du toit avant de s'écouler dans l'aqueduc qui longe cette partie de l'édifice. Sur les cinquante chambres ou cours intérieures et les quatre couloirs, vingt-deux chambres et trois couloirs sont encore pavés de mosaïques ou en conservent des traces. Le carré est, dont les alentours sont encore inexplorés, est une vaste cour décorée sur tout son périmètre d'une colonnade en pierre d'ordre dorique, dont quelques bases de colonnes étaient restées sur leurs socles. Les salles exposées au midi et à l'ouest ont presque toutes des hypocaustes.

Selon qu'on oriente la villa à l'ouest ou à l'est, on change naturellement son plan et l'appropriation des lieux. Or ce n'est qu'avec une extrême réserve que j'aborde la question délicate de l'orientation et de la distribution de l'édifice. Certaines données manquent encore, et c'est ici surtout, Messieurs, que je fais appel à vos lumières pour suppléer à mon insuffisance et redresser ce que vous trouveriez de hasardé dans les deux opinions que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

Une de ces opinions consiste à mettre à l'ouest l'entrée principale, dont on n'a pas trouvé trace, peut-être parce

objets d'un usage spécial, comme des poids et bobines de tisserand, des objets de toilette, des débris accumulés de poterie samienne, pourraient-ils fournir quelques renseignements à cet égard.

Toutefois, je dois appeler votre attention sur les points P et J qui sortent du plan, et sont peut-être de nature à servir l'opinion du savant M. Reinhold Dezeimeris, dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, et qui voit dans Bapteste l'*Ebromagus* de saint Paulin.

Au point J se trouve une grande salle terminée par une abside circulaire. Sa longueur sur le grand axe est de 12m50. Or cette salle est si largement ouverte sur la salle I, qu'on pourrait n'y voir qu'une seule pièce, qui mesurerait alors près de 20 mètres sur le grand axe. Cette salle, dont le plan, trop tôt dressé, ne donne qu'une idée imparfaite, serait alors séparée en deux parties, et si l'on y voyait un sanctuaire, la première serait la nef, et la seconde le chœur. Quelques archéologues ont aussi prétendu que cette salle pouvait être une sorte de prétoire.

Au point P, des substructions très-ruinées dessinent trois absides en forme de feuille de trèfle. Votre secrétaire général, M. Tholin, pense qu'il est probable qu'il y eut là jadis quatre absides, dont l'une a été détruite par l'ouverture d'une carrière de sable. Il ajoute qu'il serait possible également que ces trois absides fussent accompagnées d'une nef, et qu'elles auraient formé de la sorte un sanctuaire régulièrement orienté, dont les analogues se retrouvent aussi bien dans diverses églises romanes du Lot-et-Garonne, que dans les petites basiliques primitives récemment découvertes aux environs de Rome. En avant se trouve une salle octogonale N, sur laquelle nous aurons à revenir.

Au nord et au midi, la ligne des bâtiments paraît fermée, et deux puits extérieurs, sans aucun doute, sem-

blent indiquer que, de ces côtés, il ne reste rien à exhumer. La partie ouest ne dépasse pas, à part les ouvrages avancés, le mur sans issue qui la limite sur toute sa longueur. Quant à la partie est, elle s'arrête au point où le terrain ne nous appartient plus, et l'on peut s'attendre à y faire encore d'importantes découvertes. Je glisse rapidement sur mille détails intéressants : appareil de construction, stucs peints, dallages de briques, hémicycles, bassins revêtus de plaques de marbre, aqueducs, puits, conduits d'eau et de calorique, hypocaustes, etc., qu'on ne peut bien étudier que sur place, et je ne dirai qu'un mot des mosaïques, dont les dessins de M. Teulières sont la plus scrupuleuse reproduction. Ces mosaïques, qu'un goût barbare n'a pas encore transformées en représentations grossières d'hommes, d'animaux, de poissons, — ce qui presque toujours trahit une décadence avancée, — sont toutes conçues et exécutées avec un art exquis, où le sentiment de la couleur s'allie au dessin décoratif le mieux approprié à sa destination. La fantaisie s'y applique à la géométrie, et rien ne charme le regard comme ces compartiments savamment combinés, où les lignes colorées se croisent, s'amalgament en rosaces, s'assouplissent en rinceaux, se tordent en grecques, heurtent les carrés en losanges, sans jamais déranger la symétrie, et produisent avec cinq ou six teintes plates les effets de couleur les plus harmonieux. En comparant, dans son rapport à la commission des monuments historiques, ces mosaïques aux ramages d'un châle de l'Inde, l'inspecteur délégué par le ministère de l'Instruction publique donnait l'idée la plus juste de ces spécimens d'un art perdu qui mériterait de revivre.

S'il n'est pas douteux que la villa ait subi des restaurations, — deux tambours de colonne et un fragment de

chapiteau appartenant à une construction antérieure ont été trouvés dans la fondation d'un mur, — il est permis de croire aussi qu'il y a eu superposition d'édifice. En divers endroits, au-dessous d'une première mosaïque, on en trouve une seconde; en d'autres, des massifs de ciment ont appuyé des bâtiments dont on ne trouve plus trace, et parmi les objets recueillis dans les fouilles, il en est qui se rapportent à une occupation antérieure.

C'est qu'en effet, Messieurs, il n'est pas rare de trouver les civilisations superposées comme les couches géologiques. Une première résidence en entraîne presque toujours une seconde; et le vainqueur, mettant à profit les travaux d'appropriation du vaincu, s'établit sur son domaine, jusqu'à ce qu'un nouvel envahisseur l'expulse à son tour et prenne sa place. C'est ainsi qu'à Bapteste, à côté d'armes et d'instruments de fer remontant aux Romains, on a trouvé des objets de bronze, des ustensiles en os, deux haches de pierre polie, et jusqu'à des silex éclatés.

Objets recueillis.

Je n'entends pas énumérer les objets recueillis dans ces fouilles ; cela nous mènerait trop loin ; vous les verrez. Ce sont surtout des outils, des instruments agricoles, des fers de construction, des ustensiles de ménage, des armes, des pièces de harnachement, des objets de toilette, des vases rustiques, d'innombrables débris de poterie noire et rouge de toute pâte et de toute forme, allant par gradation de la terre noire pointillée de sable et à peine cuite des dolmen à la terre rouge dite samienne des patères les plus richement décorées.

Signalons seulement au passage les objets propres à donner quelques indications de date. Une tête d'enfant d'un bon style, des fonds de vases où les noms des potiers sont gravés en lettres grecques, deux chapiteaux composites en marbre blanc où le corinthien domine, deux autres chapiteaux fragmentés où l'on est en droit de reconnaître des symboles religieux et creusés à l'intérieur en forme de bénitier, une lampe en terre cuite portant en relief sur sa cuvette le monogramme du Christ, le *chrisme*, et près de deux cents pièces de monnaie embrassant un intervalle de plus de 400 ans, depuis Auguste (63 avant J.-C.) jusqu'à Constantin (337).

Cela suffit-il pour indiquer la date de la fondation de la villa? Non certes, et ici encore nous sommes réduits aux conjectures. Toutefois le plan si régulier de la villa, à laquelle des adjonctions ont dû plus tard être faites, le mode de construction, le peu d'épaisseur des murs, la richesse des marbres, le module des colonnes, le style des chapiteaux, et surtout les mosaïques, où s'étale si complaisamment le génie mathématique de la Rome des premiers temps de l'empire, nous portent à placer au II[e] siècle la fondation de la villa Bapteste. N'est-ce pas en effet sous Hadrien, sous Antonin, sous Marc-Aurèle, de 117 à 180, que le midi de la Gaule, cette *Rome continuée,* comme on l'appelait, atteignit l'apogée de sa prospérité? C'est la date des plus beaux monuments qui décorèrent la Narbonnaise et le midi de l'Aquitaine, dit un historien regretté, Amédée Thierry; c'est aussi la date de la grandeur de Nîmes, et bon nombre de monnaies de cette colonie attestent que Bapteste entretenait des relations avec elle.

Question étymologique.

Les noms de lieu fournissant parfois de précieux indices, on s'est naturellement livré à de savantes études sur le nom de Bapteste. Le plus autorisé des philologues, M. Reinhald Dezeimeris, répondant le 8 janvier 1874 au compte-rendu très-élogieux, que M. Léo Drouyn, un érudit doublé d'un artiste, venait de donner à l'académie de Bordeaux, d'une excursion à Bapteste faite en compagnie de juges aussi compétents que MM. de Castelnau, de Verneilh et Trapaud de Colombe, inspecteurs de la Société française d'archéologie, s'efforce de prouver que Bapteste est l'*Ebromagus* de saint Paulin. Dans Moncrabeau, village voisin, il retrouve en suivant pas à pas les diverses transformations de ce nom, *mons Ebromagus,* et pense que Bapteste, autrefois Vapteste, pourrait bien venir de *Vastata* et signifier alors la villa dévastée. Cette étymologie est à coup sûr fort admissible ; mais elle a le tort, selon moi, de ne nous apprendre que ce que nous savons, c'est-à-dire que nous avons affaire à des ruines.

Puisque M. Dezeimeris, dans sa très-remarquable notice, dont j'ai distribué quelques exemplaires aux membres du Congrès, cherche à établir que notre villa n'était rien autre que l'*Ebromagus* de saint Paulin, ce qui lui donnerait, je n'ai nul besoin d'insister, une si haute importance historique, pourquoi se refuserait-il à voir dans Bapteste, avec bien moins d'effort, le dérivé de *Baptisterium,* que nous avons indiqué déjà? Il dit lui-même, je le cite textuellement :

« Un des sujets qui reviennent le plus souvent dans la correspondance de saint Paulin avec Sulpice Sévère,

c'est la construction d'églises et de *baptistères.* » — Il ajoute : « On sait que les *baptistères* étaient en général placés sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et la vénération particulière de saint Paulin pour le précurseur ressort du poëme que sa muse religieuse lui a consacré. Il serait donc très-naturel de supposer que, soit par Paulin même, avant son départ de la Gaule, soit, plus tard, par les soins de Sulpice Sévère, un petit baptistère eût été construit à *Ebromagus.* »

Nous sommes d'accord avec M. Dezeimeris. Seulement, en ce cas, pourquoi, au lieu de faire venir Bapteste de *Vastata*, ne lui donnerait-on pas l'étymologie bien autrement logique de *Baptisterium?* Ce mot aurait persisté à travers les âges comme persistent, dans nos pays latins, les noms de Lagleyze, de Lacapère, de Prioura, la Molère, etc., partout où, antérieurement, ont existé une église (*ecclesia*), une chapelle (*capella*), un prieuré (de *precari*, prier) un moulin (*moletrina*). Je pourrais multiplier ces exemples.

J'ai déjà dit qu'il ne serait peut-être pas impossible, en cherchant bien, de retrouver les traces d'un sanctuaire annexé sans doute après coup à l'habitation. J'ai indiqué le point J, où l'on trouve une abside fermant une grande salle, et le point P, où l'on voit trois absides accouplées en forme de feuilles de trèfle ; mais le baptistère, qui devait être isolé de la basilique, où le mettrons-nous? Veuillez, Messieurs, vous reporter au plan, et en avant du point P, mais séparée de lui par un compartiment rectangulaire O, se trouve une pièce octogonale N, qui rappelle la forme des anciens baptistères. Ces deux bâtiments, je le répète, qui sont en saillie sur le plan général, doivent avoir été ajoutés.

Si Bapteste, comme le veut M. Dezeimeris et comme je le souhaite, est vraiment l'*Ebromagus* de saint Paulin,

rien ne nous dit qu'il eût élevé lui-même la maison de campagne qu'il habitait, mais rien n'empêcherait non plus qu'il y eût construit et consacré un sanctuaire. La lampe avec le monogramme du Christ, les chapiteaux creusés en bénitier, témoignent en faveur de cette hypothèse, et permettent tout au moins d'affirmer que la villa a vu les premiers temps du christianisme. Quant aux croix figurées sur les parvis de mosaïque, selon moi, de date bien antérieure à l'introduction du christianisme dans les Gaules, j'en demande pardon à M. Tamizey de Laroque, dont j'estime si fort le talent et l'érudition, mais je ne saurais partager l'opinion émise par lui, dans la *Revue de Gascogne,* que ces croix étaient les pieux symboles du christianisme à son aurore. D'abord ces croix sont assez rares, et il suffit de les examiner pour comprendre qu'elles ressortent naturellement de la combinaison des lignes géométriques, et n'entrent dans la componction que comme un motif décoratif inévitable.

Date de la destruction.

Si l'on ne peut fixer la date de la fondation de la villa Bapteste, peut-on au moins préciser celle de sa ruine? Le feu a passé par là, c'est incontestable, et ce n'est que longtemps après que les murs en ont été rasés. Comme il est démontré que Bapteste a vu les premiers temps du christianisme, et que d'ailleurs les descriptions de villas que nous ont laissées Fortunat et Sidoine Apollinaire, prouvent que des monuments semblables à celui que nous étudions existaient encore au v[e] siècle, nous sommes amenés à penser que les Visigoths, qui occupèrent à cette époque le midi de la Gaule, respectèrent les édifices romains et s'y

établirent. Comment en eût-il été autrement? Les Visigoths, venus de l'Italie, s'étaient imprégnés de sa civilisation; leur loi était la loi romaine et le code Alaric est copié sur le code Théodosien. Ces peuples, d'ailleurs, étaient déjà convertis au christianisme. Sidoine Apollinaire fait de la cour des rois visigoths à Toulouse une peinture qui ne permet pas de douter de la civilisation très-avancée de ces prétendus barbares.

Quant aux Sarrasins qui leur ont succédé, ils étaient, bien que musulmans, de mœurs élégantes et fort policés. Leur occupation fut relativement assez douce dans les pays comme les nôtres, qui avaient avec eux des affinités de race, et rien n'est moins contestable que leur goût pour les lettres et les arts. Leurs califes omniades étaient des poëtes qui n'eussent pas toléré l'incendie de chefs-d'œuvre qu'ils savaient admirer, et à ceux qui les accusent de vandalisme, ils n'auraient qu'à répondre en leur montrant les monuments élevés par eux.

Ni Clovis, lorsqu'il battit les Visigoths à Voulon en 507, ni Charles Martel, qui, deux siècles plus tard, défit les Sarrasins à Poitiers ne sauraient être rendus responsables de ces ruines. Clovis, forcé de reculer devant Théodoric, venu d'Italie au secours des Visigoths, ne fit sur le territoire aquitain qu'une incursion rapide, et Charles Martel dut d'autant mieux préserver l'Aquitaine, qu'il ne faisait que prêter main forte à son duc Eudes en marchant contre les Sarrasins. D'ordinaire, on ne tire pas sur ses alliés.

Pour trouver des traces certaines de la destruction de la villa Bapteste, comme aussi des monuments gallo-romains dont on retrouve à chaque pas des vestiges dans notre contrée, il faut descendre jusqu'à Pépin le Bref, qui, lui, conquit l'Aquitaine sur ses ducs en 759, et saccagea son

territoire de telle sorte qu'un historien a pu dire avec raison :

« Depuis ce jour, l'Aquitaine devint le pays de grande chasse des Francs. Elle fut soumise à une dévastation méthodique. De la Loire à la Garonne et au delà, les maisons étaient brûlées, les arbres coupés. » Chaque année la dévastation s'étendait. Et maintenant viennent les Normands, si tant est qu'ils soient jamais venus, ils ne trouveront qu'à glaner dans les champs où sont passés ces terribles moissonneurs.

Ainsi, c'est sur les Francs, nos ancêtres (*Franci a feritate dicti,* comme disent les anciens glossaires), que je crois devoir rejeter la responsabilité des ruines accumulées sur notre sol. L'unité de la France actuelle est assez ancienne et assez forte pour qu'on puisse aujourd'hui, sans danger, en remontant à l'origine de sa nationalité, affirmer une vérité historique. Je craindrais de sortir de mon sujet en appuyant cette opinion de considérations politiques et religieuses, et j'y rentre vite en signalant seulement que les vaincus du Midi se vengèrent des vainqueurs du Nord, comme la lumière se venge des ténèbres, comme la Grèce domptée se vengea de Rome en lui imposant sa civilisation.

J'ai déjà raconté ailleurs, Messieurs, un fait qui tendrait à prouver qu'au XIVe siècle, sous la domination anglaise, les ruines de la villa Bapteste conservaient encore un aspect propre à frapper les yeux. Je reproduis cette anecdote, que de vénérables vieillards racontent encore aujourd'hui.

En 1814, après la bataille de Toulouse, comme un régiment anglais, commandé par le colonel Campbell, traversait notre département, sur la route de Condom à Nérac, en face du village de Moncrabeau, trois officiers se

détachèrent du gros de la troupe et, une carte à la main, prirent un chemin de traverse qui menait au village. Ils demandèrent là où était Bapteste, et sans doute leur prononciation était si mauvaise que nul ne sut ce qu'ils voulaient dire. Ils racontèrent alors que, non loin de là, à un point qu'ils désignaient sur leur carte, devaient se trouver les ruines d'un palais bâti par les Romains, dont leurs livres faisaient mention ; qu'ils ne pouvaient se tromper, attendu qu'il avait été vu par leurs ancêtres qui habitaient le pays près de cinq cents ans auparavant.

Où retrouver la trace de ces précieuses indications ? Sans doute à la Tour de Londres, où sont amoncelés tant de documents intéressant l'histoire de la Guyenne qui, malgré de récentes et sérieuses recherches, sont pour la plupart encore inconnus.

Avenir de la villa.

Après vous avoir trop longtemps, sans doute, entretenu du passé de la villa de Bapteste, je n'ai plus qu'à vous parler de son avenir. Je serai bref, et m'en tiendrai à reproduire ici la proposition que j'ai eu l'honneur de faire dans mon dernier rapport à l'éminent président de la Société française d'Archéologie, M. de Cougny.

Si, comme M. Reinhald Dezeimeris en formait le vœu, auquel l'Académie de Bordeaux s'est associée par un vote, transmis au ministère ; si, comme l'honorable M. de Castelnau a dû le dire à la Société française d'Archéologie, les ruines de Bapteste méritent d'être conservées, je ne vois qu'un moyen pratique et peu dispendieux d'atteindre ce but. Il consisterait à louer le terrain à long terme au prix de l'intérêt du capital aliéné, et de procéder aux

travaux de conservation du monument. En premier lieu, j'estime approximativement, sûr d'avance qu'on aurait toutes facilités pour la transaction, que le loyer pour un hectare et demi, en supposant qu'on veuille achever les fouilles, ne reviendrait pas à plus de 200 fr. par an. Une fois le terrain conquis, il faudrait ensuite exhausser les murs antiques extérieurs formant enceinte, afin d'isoler le monument et le préserver de l'atteinte des hommes et des animaux. A l'intérieur, on éleverait les murs de séparation de quelques centimètres seulement en laissant apparaître sous le chaperon les murailles antiques, et... et voilà tout. On aurait de la sorte un plan par terre, très-nettement dessiné, où les murs seraient accusés en relief et à travers lequel on suivrait en se promenant la distribution intérieure. Les frais nécessités par ces superpositions de murs, quand les matériaux sont sur les lieux mêmes, ne sauraient s'élever bien haut : c'est une question de métrage. Les mosaïques déjà abritées par un bâtiment suffiraient à donner une idée des autres, dont la conservation, aujourd'hui qu'elles ont subi les gelées, serait des plus difficiles, et, d'ailleurs, pour assurer leur durée on n'aurait qu'à les recouvrir de terre pendant l'hiver.

La garde du monument n'entraînerait pas non plus la moindre dépense. Il suffirait de la confier sans rétribution au propriétaire du sol, dont la maison est tout à côté, ou, en son absence, à son régisseur.

Voilà, Messieurs, réduit à sa plus simple expression, le mode de conservation et de restauration que pourrait adopter la Société française d'Archéologie si, prenant pour elle le vote de l'Académie de Bordeaux et approuvant les conclusions de son digne inspecteur divisionnaire, M. de Castelnau, elle tenait à honneur de sauver l'œuvre à

laquelle son généreux concours a imprimé une impulsion si vive.

Il n'y a plus de temps à perdre, Messieurs, nous sommes arrivés au terme fatal. Cette année même, à l'automne, si une décision n'est pas prise, force sera de rendre à la culture ce sol laissé improductif pendant trois ans. Ainsi, tandis que les pays étrangers, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, le Danemarck, s'imposent chaque jour d'onéreux sacrifices pour sauvegarder les moindres traces du passé, la France, faute d'une somme minime, laissera jeter au vent ces débris de dix-huit siècles qui font partie de son histoire nationale ; elle ne s'opposera pas au bris de ces marbres, au renversement de ces colonnes que n'ont pu déraciner tant d'invasions étrangères, à l'effondrement de ces pavés de mosaïques, merveille d'un art resté inconnu, à l'anéantissement du seul plan complet qui nous ait été conservé d'un édifice gallo-romain de cette importance. Et, si vraiment c'est bien l'*Ebromagus* de saint Paulin qu'on livre ainsi aux démolisseurs, quelle responsabilité encourue !

Vous tous, Messieurs, qui recommandez à vos adhérents de veiller avec un soin jaloux sur la conservation des monuments du passé, vous ne permettrez pas, quand vous pouvez l'empêcher, qu'on commette un tel acte de vandalisme, et c'est avec une confiance entière que, pour décider de cette question de vie ou de mort pour la villa Bapteste, je vous attends demain sur le terrain des fouilles.

Un dernier mot, et j'ai fini, au sujet de la monographie de la villa, dont j'ai eu l'honneur de vous soumettre un premier fascicule à titre d'échantillon. L'ouvrage est prêt, il ne reste qu'à le publier. Pour cent francs, notre éditeur, M. Didot, sera en mesure de livrer 10 fascicules

pareils à celui qui vous a été présenté, et qui, si je ne me trompe, mérite d'obtenir vos suffrages. En tout, trente planches en chromolithographie. On ne souscrira qu'à un fascicule à la fois, de façon à ce que l'argent de la première livraison serve à payer la seconde, et ainsi de suite. Si même on arrivait à réunir deux cents souscriptions, comme alors les frais décroîtraient sensiblement, on s'engagerait à donner aux souscripteurs quarante-cinq planches au lieu de trente, sans augmentation de prix.

Et maintenant, en vous demandant pardon d'avoir si longtemps abusé de votre patience, laissez-moi conclure en vous disant que si j'ai péniblement rassemblé quelques matériaux, c'est à vous qu'est réservé l'honneur de proclamer l'*exegi monumentum*.

Une discussion s'élève ensuite sur le moyen de conserver cet intéressant débris de l'antiquité. M. le Directeur de la Société française d'Archéologie déclare que cette Société contribuera par une allocation de fonds, à la réalisation de la pensée qu'exprime Mgr d'Outremont, de faire acheter par le diocèse cette villa, qu'on regarde comme ayant été l'*Ebromagus* de saint Paulin.

M. Tholin donne lecture d'un mémoire relatif à une partie de la quatrième question du programme.

Antiquités gallo-romaines du département de Lot-et-Garonne.

Les découvertes de monuments de l'époque gallo-romaine sont fréquentes sur le territoire du Lot-et-

Garonne. Je vais énumérer simplement les plus importantes faites depuis environ cinquante ans (1).

Je ne parlerai pas des ruines nombreuses qui existaient autrefois sur le sol d'Agen, ni de la villa de Bapteste, afin de réserver les questions spéciales relatives à ces sujets.

Je ne crois pas non plus devoir mentionner toutes les localités où se rencontrent des tuiles à rebords et des substructions antiques. On peut dire qu'elles sont en nombre infini. Les premières pentes des coteaux qui bordent les riches plaines de la Garonne et du Lot étaient couvertes d'habitations à l'époque gallo-romaine. Ce qui peut sur-

(1) Les antiquités gallo-romaines de la région ont été beaucoup mieux étudiées que les monuments du moyen âge. Les inscriptions ont été toutes publiées, à l'exception d'une seule récemment découverte par M. Magen.

Les principaux ouvrages contenant des renseignements ou des descriptions sur ce sujet sont : *Remontrance*, etc., *Antiquités de la ville d'Agen et pays d'Agenais*, par Jean Darnalt. Paris, 1606, François Huby. — Manuscrits du XVIII° siècle, d'Argenton, de Labrunie, de Beaumesnil. — *Mémoire sur quelques antiquités de la ville d'Agen*, par M le baron Chaudruc de Crazannes, Extrait du T. II des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1820. — *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Barrière, Agen, Chairou, 1855-1856, in-4°, 2 vol., pl. — *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, par J.-F. Bourdon de Saint-Amans. Agen, P. Noubel, 1859, in-8°. pl. — *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*. par J.-F. Samazeuille, Nérac, Bouchet, 1862, in-16, etc.

La plupart des notes de ce mémoire sont empruntées à ces divers ouvrages. J'ai moins la prétention d'offrir des renseignements nouveaux, que de résumer les études archéologiques faites dans le pays.

prendre davantage, c'est que quelques portions des arrondissements de Nérac et de Marmande, actuellement envahies par les sables des Landes et presque stériles, offrent des vestiges nombreux de leur prospérité à l'époque romaine.

Monuments encore apparents.

Je ne cite ces monuments que pour mémoire, la nomenclature en est courte.

Aiguillon offre les vestiges encore assez bien conservés de deux *castrum*, l'un à Saint-Côme, l'autre à l'extrémité de la ville qui fait face au confluent de la Garonne et du Lot. Les murs de soutènement sont en petit appareil, flanqués de gros contre-forts. Dans le *castrum* de la ville, ces appuis sont reliés entre eux par des arcades plein cintre. Les remblais abritent deux salles souterraines voûtées en berceau, qu'on pourrait comparer à nos casemates modernes.

Aiguillon a conservé également sa *tourasse*, pile ronde et massive placée sur la voie romaine. Cette petite tour fait face à celle de Saint-Pierre-de-Buzet, connue sous le nom de *Peyrelongue*, également construite en petit appareil. Seulement cette pile est carrée et abrite une vaste niche dans sa partie supérieure.

Il existe quelques vestiges de deux piles autrefois probablement semblables, au lieu dit *Peyrelongue*, dans la commune d'Estillac, et au lieu dit Quercy, dans la commune de Castillonnès.

Je dois mentionner aussi le temple circulaire d'Eysses.

Villes romaines.

Aiguillon, qui était peut-être le *Fines* (entre Ussubium et Aginnum) de l'*Itinéraire d'Antonin*, paraît avoir été un centre important de population sous la domination romaine. On a découvert des mosaïques non loin de l'ancien théâtre des ducs d'Aiguillon. Au lieu dit *Montazet*, les ruines gallo-romaines abondent. On a reconnu des salles pavées en mosaïques, des fragments de marbre de plusieurs carrières, et peut-être un cimetière antique.

Eysses, *Excisum* de l'*Itinéraire d'Antonin*, paraît avoir eu une grande importance à l'époque gallo-romaine. On a trouvé sur cet emplacement, il y a déjà plus de trois siècles, un tombeau de marbre renfermant des objets précieux; au siècle dernier, deux inscriptions; en 1821, une mosaïque à quatre teintes, sous la chapelle de la maison centrale; en 1864, un cimetière romain très-important.

Un grand nombre des maisons modernes construites auprès de la maison centrale ont des revêtements en petit appareil empruntés aux ruines des édifices anciens.

La ville de Sos, ancien *oppidum* gaulois, la *Mutatio Scittio* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, n'a conservé aucun vestige apparent de ses monuments de l'époque gallo-romaine; mais les substructions antiques abondent sur les plateaux voisins de *Loustalet* et de *Peyroutet*.

Le Mas-d'Agenais et ses environs étaient couverts de constructions à l'époque romaine. Le cimetière de cette ville est à Saint-Martin-de-Lesque. Cette nécropole est si riche en cendres et en débris d'ossements humains, qu'on

l'exploite régulièrement, comme on le ferait d'une couche de terreau pour l'amendement des terres sablonneuses de la région.

A Auch, on a découvert un cimetière moitié gaulois, moitié romain, qui est exploité comme celui de Saint-Martin-de-Lesque. Ces deux villes étaient situées sur le parcours de la voie de Bordeaux à Agen.

Auriac, près de Duras, parait avoir été une petite ville dès l'époque romaine. On trouve partout des substructions antiques sur une étendue de plus de 400 mètres de longueur sur 200 de largeur.

Montauriol, désigné dans une carte du moyen âge sous le nom de *De monte augurorum*, devait avoir une certaine importance dès les premiers siècles de notre ère. Sans faire de fouilles régulières, on a découvert sur cet emplacement une statue et deux statuettes gallo-romaines.

Temples.

Je ne puis citer que deux ou trois de ces édifices comme ayant été reconnus d'une manière certaine. L'un d'eux a été étudié par M. Boudon de Saint-Amans. Il est situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-de-Clairac, au lieu de *Mercadé*. C'est « un temple tétrastyle, de petite dimension, ayant des galeries extérieures ou couloirs latéraux. » Je ne crois pas que son plan ait été relevé.

Le temple d'Eysses est circulaire et peut se comparer à ceux de Vésone (Périgueux) et de La Régule (Villetoureix, Dordogne). M. de Caumont l'a cité dans son *Abécédaire*. Il en subsiste encore près d'une moitié, qui a encore 8 ou 10 mètres de hauteur. Le revêtement extérieur est uni-

formément en petit appareil. Le diamètre à l'intérieur était d'environ 12 mètres. L'épaisseur du mur est de 1 mètre.

Les ruines découvertes au-dessous d'un vieil oratoire, dans le champ de la *Gleizette*, d'Aubiac, me paraissent être celles d'un temple. On a recueilli tout à côté divers objets intéressants.

Villas et édifices indéterminés qui renfermaient des salles pavées en mosaïque.

Arrondissement d'Agen : Dolmayrac (Passage), Sainte-Radegonde (Bon-Encontre), Loubatéry (Clermont-Dessous), Goulard (Brax).

Arrondissement de Marmande : Auriac.

Arrondissement de Nérac : Garenne-de-Nérac, Bapteste et Marcedis (Moncrabeau), Pompogne, Cieuse, Gueyze, Laplagne (Lamontjoie), Saint-Loup (Montagnac), Mazeret (Fréchou), Saint-Léon (près de la maison d'école).

Arrondissement de Villeneuve : Chairol (Dévillac).

Ce n'est là qu'une simple nomenclature et encore fort incomplète. On ne peut rien dire de la destination de ces monuments, dont aucun n'a été consciencieusement exploré et dont plusieurs ont été détruits aussitôt que découverts. C'est à Bapteste que pour la première fois on a exécuté des fouilles sérieuses. Nous devons à nos collègues, MM. Faugère-Dubourg et Teulières, la résurrection d'une villa magnifique, dont la découverte aurait pu passer inaperçue sans leurs efforts persévérants.

Je puis dire néanmoins quelques mots de la composition des mosaïques. A Sainte-Radegonde, les dessins géométriques dominent. Les motifs de décoration sont fort

simples, et l'emploi des cubes de verre annonce une époque de décadence. Dans la garenne de Nérac, à Dolmayrac, près d'Agen, à Laplagne-de-Lamontjoie, de superbes enroulements décorent quelques bordures. A Pompogne on a remarqué le dessin d'un beau vase. A Mazeret, la mosaïque de la seule pièce qu'on ait découverte représente des dauphins jouant dans l'onde. M. l'abbé Barrère a relevé le dessin exact de cette dernière composition.

J'ai remarqué à Dolmayrac et à Saint-Léon l'emploi de pavés incrustés de minces plaques de marbre polychrome, découpées de façon à s'ajuster en formant des dessins variés.

On peut également dire quelques mots du style des monuments gallo-romains de la région en étudiant les bases, les fûts et les chapiteaux des colonnes.

Il existe dans les églises de Saint-Côme, près d'Aiguillon, et du Mas-d'Agenais deux grands chapiteaux en marbre blanc, dans le style corinthien le plus pur. Les découpures des feuilles d'acanthe sont admirablement exécutées.

Au milieu des substructions encore très-apparentes de la Mourasse (Clermont-Dessous), j'ai remarqué un chapiteau en pierre du pays, de style dorique. Il porte de nombreux filets, et son tailloir est une tablette très-saillante.

Les chapiteaux composites offrent de grandes variétés. Celui qui a été trouvé dans le temple de Mercadé ne peut être classé d'une manière précise. Il se compose de deux rangs de feuilles larges, aplaties, dont la pointe forme crochet. Il est dépourvu de volutes, épannelé à la façon corinthienne dans la partie supérieure, et entouré d'un cordon de perles.

Il en est de même d'un chapiteau de marbre blanc qui se voyait autrefois à Lusignan-le-Grand.

La corbeille se divise en deux parties, celle d'en bas décorée de deux grosses feuilles découpées et crochues, celle d'en haut creusée de cannelures perpendiculaires. L'abaque a des roses sur les angles et des bandeaux ornés d'oves.

Les chapiteaux trouvés à Bapteste sont de deux genres. Les uns accusent le style composite et sont d'une bonne époque; les autres sont absolument couverts de feuillages bien découpés et paraissent accuser la décadence.

A Saint-Léon, à Laplagne, à Auriac, on a découvert des chapiteaux de marbre formant une corbeille ronde sans volutes, décorée de deux rangs de feuilles crochues. Leur composition est analogue à celle des chapiteaux français du commencement du XIIIᵉ siècle.

Dans l'église de Puch on peut remarquer un chapiteau de marbre blanc simplement décoré de deux branches de lauriers, dont les pointes recourbées sous les angles des tailloirs tiennent lieu de volutes.

Près de l'église de Vignes, un chapiteau de marbre blanc sert de patin au poteau d'une remise. Il est couvert d'un rang de feuilles d'acanthe plaquées sur la corbeille et à peine dentelées. Ce chapiteau pourrait dater seulement de l'époque mérovingienne.

Les fûts, qui sont en pierre du pays, étaient parfois ornés de sculptures. J'ai vu à Saint-Léon un fragment recouvert de feuilles laurées imbriquées. Dans la commune de Saint-Étienne, il existe une portion considérable de fût recouvert d'enroulements, de rinceaux et de roses du meilleur style.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 10 JUIN, 9 HEURES DU MATIN.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR D'OUTREMONT, ÉVÊQUE D'AGEN.

Siégent au bureau MM. de Verneilh et le docteur de Laffore.

M. l'abbé Pottier remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. de Cessac et adopté après des rectifications demandées par MM. de Chasteignier et Cartailhac.

Monseigneur donne la parole à M. le docteur de Laffore, chargé de rendre compte de la visite du Congrès à la villa Bapteste et à Nérac. Le voyage fait la veille en savante et nombreuse compagnie trouve en M. de Laffore un narrateur érudit. C'est avec un charme nouveau que les membres du Congrès revoient par la pensée ces tours et ces clochers salués trop rapidement dans le trajet, et qu'ils trouvent enrichies par les souvenirs historiques. La villa Bapteste était connue par les descriptions de M. Feugère-Dubourg; le Congrès a pu s'assurer par lui-même du haut intérêt de cette découverte et du soin scrupuleux avec lequel les fouilles ont été menées par M. Teulières. Cinquante convives, parmi lesquels M. le sous-préfet de Nérac, ont pu, après avoir visité les ruines de Bapteste, jouir de la plus large et de la plus aimable hospitalité au château de Lasserre. M. le docteur de Laffore se fait l'interprète du Congrès en exprimant la reconnaissance de chacun pour Mme la baronne et M. le baron de Gervin.

Rapport sur l'excursion du Congrès archéologique aux ruines de Bapteste.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Le Congrès archéologique a fait hier, 9 juin 1874, une charmante excursion scientifique. Il oubliera bientôt ce que les ardeurs du soleil ont pu avoir de pénible; il gardera un souvenir durable des choses réellement curieuses qu'il a vues et de l'accueil gracieux qu'il a reçu.

J'ai la mission difficile de vous nommer les monuments féodaux ou religieux que nous avons vus en passant ou visités, et de vous dire en quelques mots ce que chacun d'eux offre de plus saillant au point de vue historique ou archéologique. Les monuments dont j'ai à rendre un compte succinct étant fort nombreux, je les diviserai en sections, dans l'ordre géographique de la route parcourue :

1° D'Agen à Moncaut;
2° Du Petit-Auvignon aux ruines de Bapteste;
3° Bapteste et ses environs;
4° De Bapteste à Nérac;
5° Barbaste, Xaintraillest Lavardac;
6° Montgaillard et bastide de Vianne;
7° De Vianne à Agen.

I. D'AGEN A MONCAUT.

1. *Agen*. — Les membres du Congrès, au nombre de quarante, se sont réunis à six heures du matin près de la

statue en bronze du poëte Jasmin, sur le boulevard du Gravier, tracé en ligne droite de près de deux mille mètres de longueur, sur quarante-trois mètres soixante de largeur, entre la Garonne et les anciens remparts de la ville. Cette voie grandiose fut ouverte dans ces belles proportions en 1770, par Sébastien de Redon, seigneur des Fosses et de Mansonville, maire d'Agen, et complantée d'ormeaux qui ont fait jusqu'en 1870 l'admiration des touristes.

Nous commencerons notre revue par la maison des pauvres, l'hôpital de Las, appelé de nos jours l'hôpital Saint-Jacques, fondé en 1685, en vertu du legs fait, le 28 juin 1681, par messire Antoine de Las, seigneur de Gayon et de Lacépède, maréchal des camps et armées du roi. Ce monument, successivement agrandi, est aujourd'hui considérable et orné d'une église ou chapelle élégante.

En traversant la Garonne sur le pont de pierre décrété en 1808 sous le premier empire, terminé vers 1828 sous la Restauration, et ayant onze arches en plein cintre, nos yeux se reposaient avec plaisir en aval sur les longues et gracieuses lignes du pont-canal, monument remarquable commencé en 1839, qui a vingt-deux arches surbaissées, et a coûté près de cinq millions. A peu près à égale distance entre ces deux ponts de pierre, la passerelle a été élevée vis-à-vis le village du Passage-d'Agen, sur l'emplacement même du pont de pierre et de bois construit par les ordres de Richard Cœur-de-Lion, l'un des fils d'Éléonore, duchesse de Guienne, successivement reine de France et d'Angleterre. Ce vieux pont d'Agen, ayant des piles en Guienne et d'autres en Gascogne, le seul qui, avant le XIXe siècle, eût été jeté sur la Garonne entre Toulouse et l'embouchure de la Gironde, devait à cette cir-

constance son importance stratégique durant les siècles des guerres anglaises et des guerres de religion.

2. *Layrac.* — A cinq ou six kilomètres en amont du pont de pierre et de l'hôpital, sur la rive gauche du fleuve, existent deux magnifiques églises du XIe siècle. L'une, construite dans la plaine, sur la rive gauche du Gers, est l'église du monastère de Layrac, mentionnée dans un acte de donation du 17 décembre 1064, consacrée en 1096 par le pape Urbain II, à la sollicitation de Hunald, son premier prieur. Religieux de l'abbaye de Moyssac en 1062, abbé de la même abbaye en 1071, et frère puîné de Hugues, vicomte de Brulhois, Hunald fonda le monastère de Layrac, et voulut y être inhumé, comme le prouve l'inscription suivante, placée à l'entrée de l'église et tracée en petits cailloux colorés, que l'on voyait encore en 1824 :

Has aedes sacras fundavit Hunaldus.

En 1096, lors de son voyage en France, le pape Urbain II, ancien moine de Cluny, consacra l'église du monastère de Layrac, fondé par Hunald et soumis à l'autorité de l'abbaye de Cluny. Ces faits sont constatés dans cette seconde inscription :

Hoc tibi, Christe Deus, sub trino nomine verus,
Templum jam monachus primum fundavit Hunaldus.
Anno Domini M.XCVI, a papa Urbano II sacratum est, [Martini.
In honorem beatorum apostolorum Petri et Pauli atque beati

(Histoire manuscrite de l'Agenais,
par le chanoine Labénasie.)

3. *Moyrax.* — L'autre église monumentale est Sainte-Marie de Moyrax. Placée à trois kilomètres de Layrac, sur

les coteaux qui dominent la rive gauche de la Garonne, elle a été construite en 1049 (date certaine), par Guillaume, seigneur de Moyrax et de Sainte-Colombe, Anne, son épouse, et Pierre, l'un de leurs fils, qui en fut le premier prieur, sous l'autorité spirituelle du célèbre Hugues, abbé de Cluny. L'église de Moyrax est peut-être la plus belle du diocèse d'Agen. Guillaume, dota fort richement le monastère. Ses autres enfants et ses proches parents se trouvèrent lésés par ces libéralités et entreprirent contre Pierre, premier prieur, des luttes ardentes et souvent à main armée.

4. *Limite des parlements de Toulouse et de Bordeaux.*— Le pape Jean XXII voulut, en 1319, que tout le territoire du diocèse d'Agen situé sur la rive gauche de la Garonne formât un diocèse spécial, sous le titre de diocèse de Condom, ayant le fleuve pour limite ecclésiastique. Il ne put pas changer les circonscriptions politiques et judiciaires; aussi une partie du diocèse de Condom releva-t-elle du parlement de Toulouse, et l'autre du parlement de Bordeaux. La vicomté de Bruilhois, qui était un bailliage d'appel situé sur la rive gauche de la Garonne, et dont j'aurai occasion de parler, relevait du parlement de Toulouse depuis la création de cette cour souveraine par Charles VII (1444). Il en était de même de la vicomté d'Auvillars; tandis que les sénéchaussées de Condom et de Nérac relevaient du parlement de Bordeaux, créé par Louis XI en 1462. Les deux paroisses de Dolmayrac et de Monbusq, formant aujourd'hui la commune du Passage-d'Agen, faisaient partie du diocèse de Condom, parce qu'elles étaient sur la rive gauche; elles étaient néanmoins de la sénéchaussée d'Agenais, et par suite du parlement de Bordeaux.

En suivant la route départementale n° 5 d'Agen à

Nérac, Éauze, etc., nous avons traversé, à peu près à égale distance d'Agen et de Roquefort, le ruisseau presque toujours à sec, appelé pour ce motif le ***Rieu-Mort***, et qui dans toute sa longueur fut, durant plusieurs siècles, la ligne divisoire des parlements de Toulouse et de Bordeaux.

Une circonstance singulière se produisit un jour à propos du Rieu-Mort. Une femme tombe dans ce ruisseau et y meurt. La population des deux rives se réunit autour du cadavre, et commence à discourir sur l'événement et ses suites. Des jurisconsultes ruraux et improvisés, assistés bientôt de véritables avocats, discutent avec animation, et naturellement ne sont pas d'accord. Le cadavre de cette femme, disent les uns, ne peut être légalement relevé que par les consuls des communes de la vicomté de Bruilhois. Ce droit, répondent les autres, appartient exclusivement aux consuls de la ville d'Agen. Loin d'apaiser les esprits, la discussion ne fait que les exalter. Cependant personne n'ose toucher au cadavre, objet du litige. Les autorités compétentes sont appelées sur le lieu de l'événement.

Les consuls des communes de Bruilhois arrivent sur la rive gauche du Rieu-Mort, les consuls d'Agen sur la rive droite. Ils ne sont séparés les uns des autres que par la largeur du ruisseau, ligne divisoire des deux parlements, et sont entourés de part et d'autre d'une assistance nombreuse et animée. Si la femme morte se trouve plus près d'un bord que de l'autre, dit l'un des consuls, la difficulté peut être résolue. Constatation faite, la femme n'est pas en long dans le lit du ruisseau, mais en travers, et posée comme un pont sur le ruisseau; elle a une partie de son corps en Bruilhois, c'est-à-dire sur le territoire du parlement de Toulouse, l'autre sur la commune d'Agen, et par suite dans le Parlement de Bordeaux. La question

est en réalité difficile à résoudre légalement. La femme, en mourant, semble avoir voulu faire aux autorités, interprètes des lois, une dernière malice, si naturelle à son sexe.

Pendant que chacun des consuls des deux rives du Rieu-Mort défend les droits du parlement dont il relève, et discute avec animation sans parvenir à résoudre une question qui n'a pas été prévue par les lois, un vieux procureur ou avocat agenais, d'un esprit fin et délié, plus habile que les autres à interpréter un texte en sa faveur, donne sans hésiter son interprétation inventée pour la circonstance. « Ce cadavre, dit-il, est placé comme un pont en travers sur le ruisseau; il a ses pieds sur une rive et sa tête sur l'autre; les consuls de Bruilhois et d'Agen semblent dès lors avoir des droits égaux pour faire enlever la défunte; mais comme les pieds sont sur le territoire de Bruilhois, et la tête sur la commune d'Agen, et que la tête est la plus noble partie du corps humain, le cadavre appartient aux consuls d'Agen. »

Cette idée paraît lumineuse aux personnes qui ont cherché vainement une solution conforme à la loi, et les consuls d'Agen restent victorieux; bien qu'on puisse dire au contraire que la femme, dont les pieds n'ont pas cessé de fouler le sol du Bruilhois, doit être revendiquée par les consuls de ce dernier pays.

Souvent un trait d'esprit vaut mieux que le bon droit.

5. *Sainte-Colombe*. — Nous laissons à droite de la route, à trois ou quatre kilomètres sur les coteaux dominant la vallée de la Garonne, le village de Sainte-Colombe, reconnaissable à la flèche de son clocher. Le portail de l'église est en ogive.

Nous avons vu qu'en 1049, Guillaume, fondateur du

monastère de Sainte-Marie de Moyrax, était seigneur de Moyrax, de Sainte-Colombe, etc.

6. *Roquefort*. — Le premier monument féodal que nous rencontrons est le château de Roquefort, érigé en baronnie depuis trois siècles en faveur de la famille de Secondat-Montesquieu, qui le possède encore. Il tire son nom du rocher sur lequel il est assis. Ce château est aujourd'hui en ruine ; néanmoins, ce qui reste debout, quelques tours, le mur d'enceinte qui le circonscrit encore avec quelques tours d'angles réduites à trois ou quatre mètres d'élévation, permettent de juger de son ancienne importance.

Le premier seigneur de Roquefort, du nom de Secondat, est noble homme Pierre II Secondat, seigneur de Clermont-Dessous, La Fleyte, Roques, Belmont, Lisse, Escassefort, Taillebourg, Samazan, Roquefort, Romefort, Faugères, Termes, en Agenais, Condomois, Poitou, Armagnac, conseiller du roi, trésorier général des finances de France aux pays, généralité et duché de Guienne, par lettres données à Montfort-sur-Lille, le 18 avril 1544. Il était l'arrière-petit-fils d'autre Pierre Secondat, qui vint du Berry s'établir dans la ville d'Agen, vers la première moitié du XVe siècle, et meurt en 1560.

7. *Le Buscon*. — Le château de Buscon appartenait, avant 1470, à N. *de Podio Extremo*, dont la fille, Catherine de Pouy, le porta par mariage à Jean de Galard. Ils sont dits seigneur et dame du Buscon, en 1468.

8. *Tour milliaire*. — Un petit monument romain ou gallo-romain, construit en forme de tour ronde, en petit appareil cubique, fort dégradé par les hommes et par les siècles, et dont je joins ici une photographie, mérite l'attention des archéologues par son antiquité et sa rareté. Il est situé à moins d'un kilomètre du village

de Roquefort, construit dans la haute plaine, et du château du Buscon, placé à mi-coteau. Ce monument, que j'appellerai une *tour milliaire*, en attendant de meilleures indications, n'a plus que quelques mètres d'élévation.

Cette tour massive est sur le bord du chemin public allant d'Agen à Roquefort et au village d'Estillac, où ce vieux chemin (voie gauloise ou voie romaine secondaire) se maintient sur la hauteur, contourne Aubiac, arrive presqu'en plaine à la Plume, et va rejoindre la grande voie romaine d'Agen à Saint-Bertrand de Comminges, vulgairement appelée *La Peyrigne* dans notre pays.

Je laisserai à des hommes plus compétents que moi le soin de déterminer la nature et la destination de cette tour, semblable à la tour romaine située entre Saint-Côme et Aiguillon, quoique moins grosse et aujourd'hui moins élevée.

9. *Estillac.* — Le château d'Estillac est une magnifique construction du XVe et du XVIe siècle, tout en pierres de taille, élevée sur un point culminant d'où l'œil aperçoit, au midi, la chaîne des Pyrénées et, au nord, les riches plaines de la Garonne et les coteaux escarpés qui dominent la rive droite de ce fleuve. Dans le XIIe ou le XIIIe siècle, Fort de Taillac de Montesquieu (*Fortius de Talhac de Monte Esquivo*) donne spontanément à l'évêque d'Agen la huitième partie de la dîme de la paroisse d'Estillac. (*Cartulaire d'Agen,* bulle de 1309, cotée par lettres A. H.)

Raymond d'Estilhac, damoiseau (*Raymundus d'Estilhac, domicellus*), donne à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'il possède.

Noble Guillaume Arnaud d'Auliéges, damoiseau, seigneur du château d'Estillac (*en Guilhem Arnaud d'Auteihas, donzel, senhor del castel d'Estilhac*), passe

une transaction en forme de coutumes avec les habitants (*fieusatiers*) dudit lieu d'Estillac. Cet acte, écrit en langue gasconne, daté du... de la sortie de décembre 1292, est passé devant Hélie Négrier (*Negrerii*), notaire (*parchemin en forme authentique*, appartenant à M. Ernest de Brondeau, l'un des fils du dernier seigneur baron d'Estillac, habitant au château de Lécussan, près d'Agen).

Le même Guillaume Arnaud d'Auliéges, seigneur d'Estillac, passe des actes en 1296, 1302, 12 février 1326. Il dit dans ce dernier acte que la terre vendue est située dans la paroisse Saint-Jean d'Estillac. Il passe un dernier acte le 20 novembre 1335, dans lequel il est nommé Guillaume Arnaud *de Altigiis*, seigneur d'Estillac, et parle de terres situées près du *Rieu-Mort*.

10. *Aubiac*. — La commune d'Aubiac faisait partie de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois, dont la Plume était le chef-lieu. Les coutumes d'Aubiac, données le 18 octobre 1252, portent :

« Item si alcuna personna ero estada condapnata per los dits senhors, à la lour court, non degudemens, se poira appelar à la Pluma, et de là à Agen per raison. »

L'église Notre-Dame d'Aubiac est vaste et tout entière de l'époque romane. La base des trois chapelles qui entourent le chœur est construite en petit appareil cubique.

Noble Jean de Galard, co-seigneur du lieu d'Aubiac en Bruilhois (*nobilis Johannes de Galardo, Condominus loci de Aubinco in Bruthesio*), donne l'investiture d'une pièce de terre située dans la commune de la Plume. L'acte, passé à la Plume le 15 mars 1421, est retenu par Pierre de Span (*Petro Spani*), notaire public de Bruilhois et de la sénéchaussée d'Agenais et Condomois. Cet acte prouve qu'à cette époque il y avait deux seigneurs à Aubiac, où

l'on voit encore de notables parties des deux vieux châteaux, parfaitement séparés l'un de l'autre.

Depuis 1590, le château d'Aubiac a été la résidence habituelle d'une branche de l'illustre maison de Narbonne-Lara, qui est d'origine souveraine. Ce château est comme celui d'Estillac, en bon état de conservation. Il fut reconstruit en grande partie au dernier siècle, par Jean-François, duc de Narbonne-Lara, maréchal des camps et armées du roi (qui avait pour trisaïeul et trisaïeule Agésilas de Narbonne et Henrie-Renée de Lard de Galard. Le comte Louis de Narbonne-Lara, second fils de ce duc et de Françoise de Chalus, épousa, le 15 avril 1782, Marie de Montholon (fille de Nicolas de Montholon, premier président au parlement de Normandie), devint général de division, ministre de la guerre, etc. Sa fille, la comtesse de Rambuteau, vendit, vers 1810 ou 1812, le château et la terre d'Aubiac à M. Dumon, père de l'ancien ministre des finances de ce nom. Le propriétaire actuel est M. Géraud-Dumon, neveu du même ministre des finances.

11. *Plaichac.* — Nous passons à cent mètres du clocher de Saint-Vincent de Plaichac, dont nous avons la date précise, et nous voyons très-distinctement ses ouvertures en plein cintre roman.

Gaston VI, dit le Jeune et le Bon, né en 1171, fils aîné de Marie, vicomtesse de Béarn et de Bruilhois, morte en 1187, et de Guillaume de Moncade, fut, deux ans après sa naissance, élu vicomte de Béarn et de Bruilhois par les États de Béarn. Ce jeune prince fonde, en 1193, à l'âge de vingt-deux ans, le prieuré de Plaichac, dans les paroisse et commune du même nom, et prend dans la charte de fondation le double titre de vicomte de Béarn et de Bruilhois. Le prieur de Layrac cède les droits que son monastère a sur l'église de Plaichac, et reçoit en

échange une rente annuelle de vingt sols Arnaudens.

Plaichac était au XVIe siècle l'une des sept seigneuries ayant justice possédées dans le Bruilhois par la famille de Secondat.

En 1744, le prieur de Plaichac signait : L'abbé de Seney.

12. *Moncaut.* — Le village de Moncaut est nommé en latin *de Monte-Calvo,* à cause de sa situation, à cent quatre-vingt-dix-sept mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un banc de rochers où les arbres viennent mal. Son église, en partie de l'époque romane, est sous l'invocation de saint Pardulphe ou saint Pardon.

La seigneurie et baronnie de Moncaut n'a jamais été aliénée. Elle est successivement passée dans diverses familles, et toujours par mariages. Aux XIIIe et XIVe siècles elle était possédée par la famille très-puissante de Révignan ou de Rovignan. Noble homme Bernard de Rovignan reconnut, par acte du 10 juillet 1243, avoir précédemment donné à l'évêque d'Agen la quatrième partie de la dîme de l'église de Moncaut, et l'abandonna de nouveau à perpétuité. (*Cartulaire d'Agen.*)

Pierre de Rovinhan (de Révignan), seigneur de Moncaut, étant à Bordeaux dans le palais de l'archevêque, le 30 juillet 1363, fait hommage à Édouard IV, roi d'Angleterre, représenté par Édouard, prince de Galles, duc de Cornouailles (dit le Prince Noir), fils aîné dudit roi.

Sous Moncaut, nous laissons la route d'Agen à Nérac, et prenons à gauche la route qui nous conduit au Saumont, à Francescas et aux ruines de Bapteste, but principal de notre excursion.

13. *Fontarède.* — La paroisse de Fontarède (en latin *de Fonte frigido,* fontaine froide, en langue du pays Fontafrède et Fontarède par la suppression de la lettre *f*)

tire son nom d'une source extrêmement abondante, mettant un moulin en mouvement, ne diminuant jamais, source que les membres du Congrès ont pu remarquer sur le bord de la route entre Moncaut et le Saumont, sortant de sous le banc de rocher analogue à celui du coteau de l'hermitage d'Agen. Arnaud de Bordes donne, au XIIIe siècle, à l'évêque d'Agen, la dîme de la paroisse de Fontarède. (*Cartulaire d'Agen,* bulle cotée par lettres A. C.).

La dîme de la paroisse de Fontarède était partagée d'une manière inégale entre le seigneur de Rogès et l'évêque de Condom; ainsi, aux XVIIe et XVIIIe siècles, MM. de Timbrune, marquis de Valence, percevaient les trois quarts de la dîme, en leur qualité de seigneurs de Rogès (terre qui a toujours été de la commune de la Plume, mais qui était alors de la paroisse de Fontarède). L'autre quart de la dîme était dû à l'évêque de Condom.

L'église Saint-Étienne de Fontarède, belle pour une campagne, est en général de l'époque romane. La plus grande partie de la paroisse est aujourd'hui annexée à la commune de Moncaut.

Roquefort, le Buscon, Estillac et Aubiac, étaient quatre communes et juridictions situées, comme la Plume, à gauche de la route que nous suivons d'Agen à Nérac; Sainte-Colombe, Plaichac et Moncaut, étaient au contraire à droite de la même route.

II. — Du Petit-Auvignon aux ruines de Bapteste.

14. *Le Nom-Dieu.* — Les communes de la Plume et de Moncaut sont séparées des communes du Nom-Dieu et du Saumont par le Petit-Auvignon, que nous traver-

sons sur le pont de Rogès (route départementale n° 15 de Miradoux à Calignac). Je dirai un mot plus loin des deux cours d'eau nommés le Petit et le Grand-Auvignon.

Le village du Nom-Dieu, chef-lieu d'une commune, est situé à trois kilomètres en amont de ce pont, sur le bord de la rive gauche du cours d'eau. Son château gothique, aujourd'hui presque entièrement détruit, n'a conservé qu'une jolie croisée géminée, avec chapiteaux. Le mur très-élevé qui le terminait à l'orient fermait le fond de l'église, et doit à cette circonstance d'avoir été conservé dans toute sa hauteur.

Le Nom-Dieu fut, jusqu'à 1789, une commanderie de cavalerie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte).

Denis de Polastron-Labillière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Nom-Dieu, se fait représenter, le 14 juillet 1629, par frère Jean Rigailh, religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Goutz, pour exercer, en sa qualité de commandeur du Nom-Dieu, le droit de prélation sur un bien acquis par Bertrand de Bernard, sieur de Lagrange.

Le même Denis de Polastron-Labillière, qualifié commandeur de la cavalerie de Bordeaux (ce dernier mot est fort difficile à lire dans l'acte et pourrait avoir été mal lu), et ses annexes et dépendances, a procès à Toulouse et à la Plume en 1632, en qualité de commandeur du Nom-Dieu.

Cette commanderie de cavalerie était indépendante des commanderies du même ordre en Agenais. On voit, par exemple, que messire Bernard de Polastron, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, était commandeur du Temple du Breuil, Sauvagnas, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Sainte-Quitterie, etc., au mois de janvier 1781, et habitait au grand prieuré de Toulouse, pendant que messire

de Montazet, chevalier du même ordre, était commandeur du Nom-Dieu, où il a résidé jusqu'à l'abolition des fiefs et des ordres de chevalerie.

Toute la commanderie du Nom-Dieu était limitée ou séparée des communes environnantes par des bornes en pierre de près d'un mètre d'élévation au-dessus du sol, sur chacune desquelles une croix de Malte était sculptée. J'ai vu plusieurs de ces bornes encore en place.

La commune du Nom-Dieu comprend, outre le territoire de l'ancienne commanderie, deux autres petites communes (Bax et Beaulens), qui lui ont été annexées dans le XIXe siècle, et sur la rive gauche du Grand-Auvignon, le territoire dépendant autrefois du château de Galard (et par corruption de Goulard), dont je dirai quelques mots plus loin.

15. *Bax*. — Jusqu'à la Révolution, Bax fut le chef-lieu d'une petite commune. Son vieux château n'en conférait pas moins à son propriétaire ou seigneur le droit de haute justice. Ce château, encore existant, est situé sur la rive gauche et sur le bord du Petit-Auvignon, à deux kilomètres en amont du Nom-Dieu, et à trois environ en aval de la bastide de Saint-Louis-de-la-Montjoye, construite sur la rive droite du même cours d'eau.

Messire Pierre de Gobes, chevalier, seigneur en partie de Batz, donne à l'évêque d'Agen toute la part de dîme qu'il possède dans la paroisse de Beaulens. (*Cartulaire d'Agen,* bulle cotée par lettres C. Q.)

Bernard de La Béirie, damoiseau, donne (1251) toute la dîme qu'il possède dans la paroisse Saint-Pierre-de-Batz. (*Idem,* lettres C. Z.)

Par lettres patentes datées de Lectoure, le 29 mai 1469, Jean V, se qualifiant, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac, Ferenzac, Rouergue et l'Isle, vicomte de Lo-

magne, Auvillars, Bruilhois et Gimoës, seigneur des terres de Rivière, Aure, Magnoac, et des montagnes de Rouergue, ainsi que des baronnies de Sévérac, Capdenac, Calciat et Clermont-Dessus, donne à Michel de l'Isle, écuyer, fils de noble Pierre de l'Isle, seigneur de Saint-Aignan, comme récompense de ses services, le château de Bax ou de Batz, situé dans la vicomté de Bruilhois. Il lui donne entre autres choses la seigneurie et la haute et basse justice (*castrum heremum de Batz scituatum in vice comitatu nostro prelibato Brulhetio.... cum dominio et juridictione tota alta et bassa*). Le même prince ordonne à son bailli, au lieutenant du bailiage ou à son trésorier de la vicomté de Brulhois, de mettre ledit Michel de l'Isle légalement en possession de la seigneurie de Batz, ce qui fut exécuté le 7 juin suivant.

L'église de Bax est sous l'invocation de saint Eutrope.

16. *Beaulens.* — Placé sur le coteau, entre les deux Auvignon, Beaulens a été jusqu'à la Révolution le chef-lieu d'une petite commune et d'une haute justice. Son église est sous l'invocation de saint Pierre ou de saint Martin.

Noble baron Pierre de Galard, chevalier (*nobilis bar Petrus de Galard, miles*), et son fils, Guiraud de Galard, donnent la dîme de Beaulens, comme on le voit dans un acte passé entre l'évêque d'Agen et les chevaliers du pays de Bruilhois. (*Cartulaire d'Agen,* bulle cotée lettres C. E.)

17. *Les deux Auvignon.* — Le Petit et le Grand-Auvignon, que les membres du Congrès traversent pour aller d'Agen à Bapteste, sont deux cours d'eau presque parallèles, séparés l'un de l'autre par une chaîne de coteaux médiocrement élevés, qui se prolongent en remontant dans le département du Gers, tandis qu'en aval ils cessent un peu au-dessous du Saumont. Ces deux cours d'eau se

réunissent à égale distance du château du Saumont et de la tour majestueuse de la petite ville de Bruch. Une ligne partant de Montagnac-sur-Auvignon placé à droite, et allant directement au village de Calignac sur le coteau opposé, traverserait perpendiculairement la vallée à peu de chose près au point de jonction des deux Auvignon.

Du Petit-Auvignon au village du Saumont, la route départementale n° 15 est un peu roide. Ralentissons le pas pour arriver sur le plateau formé par le calcaire gris, et portons nos regards sur les hauteurs qui dominent cette étroite mais fertile vallée.

18. *Montagnac-sur-Auvignon.* — Doré par un soleil resplendissant, Montagnac-sur-Auvignon, situé à peu de distance de Moncaut, se dessine sur l'azur du ciel, parce qu'il est construit à 196 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur des coteaux presque aussi élevés que ceux de la Plume. Il nous paraît un charmant village avec son clocher dominant les habitations. Il a cependant perdu beaucoup de son aspect pittoresque, depuis que le grand château qui le terminait au levant, du côté de Moncaut et de la Plume, a été démoli, vers 1835.

Les clochers et les châteaux sont les véritables ornements des villages et de la campagne; c'est sur eux que l'œil du voyageur se repose avec plaisir. Détruire le château ou les tours d'enceinte est annihiler pour ainsi dire le village, en lui enlevant le charme et le pittoresque.

Aux XIIe et XIIIe siècles, la seigneurie de Montagnac-sur-Auvignon appartenait à la famille de Galard. Elle passa ensuite aux de Lomagne, seigneurs de Fimarcon (cadets des vicomtes souverains de Lomagne).

19. *Saint-Loup.* — Le seigneur de la paroisse de Saint-loup avait environ les deux cinquièmes de la commune

de Montagnac-sur-Auvignon et la haute justice dans son fief.

Messire Gascon de Blariert, chevalier, agissant pour lui et pour son frère messire Vezian de Blaziert, messire Guillaume de Montagnac, chevalier, et plusieurs autres de Montagnac, donnent à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'ils ont dans les paroisses de Montagnac, Saint-Genès, Saint-Loup et Saint-Jean-de-la-Reyre, et celles qu'ils possèdent dans tout le Bruilhois. (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres C. E.)

Raymond Bernard de Cazaux, chevalier, donne à l'évêque d'Agen la dîme qu'il a dans la paroisse de Saint-Loup, située dans la vicomté de Bruilhois. L'acte est passé le dernier du mois d'août 1274. Il est rapporté dans la bulle donnée dans la ville d'Avignon par le pape Clément V, la quatrième année de son pontificat (1308 ou 1309). (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres E. N.)

J'ai vu, il y a quinze ou seize ans, la litre seigneuriale dans l'église de Saint-Loup, avec les armes du Gravier de La Croze. Messire Jean du Gravier de La Croze, seigneur, baron de Saint-Loup, est ainsi nommé et qualifié dans un acte du 27 juillet 1779, passé dans le château de Saint-Loup, devant Mᵉ Dubernet, notaire royal de Sainte-Colombe, acte par lequel haut et puissant seigneur messire Joseph Cirile de Secondat, seigneur baron de Montesquieu, Montagnac, Goulard, Camont et autres places, capitaine au régiment de Jarnac-Dragons, donne en ferme à Joseph Bax, meunier, le moulin à vent que ledit baron de Montesquieu possède dans la juridiction dudit Saint-Loup, dépendant de la terre et seigneurie de Montagnac. (*Expédition authentique dans mes archives.*)

20. *Espiens.* — Le vieux château et le village d'Espiens sont construits sur le coteau dominant la rive

gauche des deux Auvignon réunis, comme Montagnac est situé sur la rive droite. Ils tirent leur nom du verbe gascon *espia*, en latin *spicere*, regarder, voir, à cause du magnifique panorama qui, de ce point culminant, se déroule sous les yeux.

D'après une tradition, que je ne vous garantis pas comme fait historique, mais qui m'a été racontée par l'un de mes oncles (1), frère puîné de mon père, tradition que je vous livre telle que je l'ai reçue, trois sœurs, durant le moyen âge, habitaient les châteaux de la Plume, d'Espiens et de Xaintrailles (qui se dessinent en ligne droite dans le ciel, comme des jalons gigantesques), et correspondaient par des signaux. Ces trois sœurs étaient peut-être les tours les plus élevées de ces trois châteaux, auxquelles, dans des temps reculés, l'imagination poétique des campagnes a prêté l'intelligence, la ruse et les formes gracieuses de la femme. Toujours est-il possible, et même très-probable, que les trois seigneurs de la Plume, d'Espiens et de Xaintrailles, ont correspondu par cette télégraphie primitive, naturelle et fort précieuse, beaucoup plus employée au moyen âge qu'on ne le croit de nos jours.

Malgré les ravages du temps, la tour d'Espiens montre encore par sa masse imposante quelle fut la puissance des seigneurs qui l'habitaient.

Il y avait dans le rayon d'Espiens trois autres châteaux

(1) Jacques Samuel de Bourrousse de Laffore, né le 31 juillet 1789 au château de Laffore en la commune de la Plume, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honnenr, mort au château d'Artigues près Tonneins, le 1er février 1858, cinquième fils de noble Jean-Joseph de Bourrousse de Laffore, écuyer.

moins importants : Mazellières ou La Mazellière, construit sur un point culminant, et qui a reçu son nom d'une ancienne race chevaleresque, originaire de Bretagne, établie en Albret au commencement du XVI[e] siècle, et qui a obtenu sur preuves les honneurs de la cour.

Un second château est celui de Salles, habitation actuelle de M. d'Angeros de Castelgailhard, mais dans la commune de Feugarolles.

Messire Balthazar de Cambon, chevalier, capitaine de dragons, devint seigneur d'Arconques au commencement du XVIII[e] siècle, par son mariage avec noble Élisabeth de Vacquier de Limon, seigneuresse d'Arconques, près d'Espiens.

21. *Galard, Goalard* ou *Goulard*, près le *Nom-Dieu*. — Bertrand de Galard, après avoir reconnu tenir la moitié du château d'Espiens du roi d'Angleterre, duc de Guienne, seigneur d'Agenais, reconnaît, le même jour, 17 novembre 1286, devant les mêmes commissaires royaux, tenir en fief dudit prince le quart du château de Galard ou Goulard, près le Nom-Dieu (*dictus Bertrandus de Gailhardo recognovit se tenere a domino Agenesii quartam partem castri de Gollardo propre lou Nom-Dieu*). (*Archives hist. de la Gironde*, citées, tome I, p. 381.)

En suivant le vieux chemin qui, partant du Nom-Dieu, traverse le grand Auvignon et conduit à Francescas, on trouve : 1° le moulin de Galard ou de Goulard mis en mouvement par ce cours d'eau; 2° un peu plus loin (presque à la limite de la commune du Nom-Dieu, et sur le bord du vieux chemin), la maison de Goulard indiquée dans la carte de Cassini et les cartes modernes. Cette modeste habitation, qui a sans doute succédé au vieux château, est attenante à l'enclos du domaine de Pachère, que messire Louis-Emmanuel de Bazignan, capitaine du génie, che-

valier de Saint-Louis (fils aîné de noble Menaud de Bazignan, écuyer, seigneur de Caulezon, juge royal de Francescas, et de Marie Melchiore de Cambon d'Arconques, mariés dans l'église d'Espiens le 8 novembre 1736), a légué à MM. Boué de La Peyrère, ses petits-enfants, propriétaires actuels.

22. *Le Saumont.* — Le château du Saumont est situé sur cette chaîne non interrompue de coteaux peu élevés qui séparent les deux Auvignon. Il est construit sur le banc de calcaire gris, comme Fontarède, Calignac, Saint-Orens, près Francescas, etc. Il était possédé au XIVe siècle par une branche de la maison d'Albret. Bérard d'Albret, seigneur du Saumont, laisse en mourant cette seigneurie à sa sœur Marguerite, qui elle-même avait un gendre.

Deux mois et demi avant la désastreuse bataille d'Azincourt, livrée le vendredi 25 octobre 1415, où Charles II, sire d'Albret, connétable de France, fut tué avec une grande partie de la haute noblesse française, « Bernard VII, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac, Fezensac, Rodès et Pardiac, vicomte de Fezensaguet, Bruilhois, Creyssel et Carladais, seigneur des terres de Rivière, d'Aure, et des montagnes de Rouergue, » donne des lettres patentes, datées de son château de Vic-Fezensac, le 3 août 1415. Ce prince enjoint par lesdites lettres à ses amés et féaux messire Guillaume-Jean de Imer, licencié ès lois, son bailli de Bruilhois, Arn. de Lafontan, son procureur vicomtal au même siége, et à leurs lieutenants, de faire mettre en possession et saisine corporelle et actuelle de la seigneurie du lieu du Saumont, noble Marguerite d'Albret, sœur et héritière de feu noble Bérard d'Albret, en son vivant seigneur du Saumont.

En conséquence, le 6 août 1415, Bernard d'Aguzan, lieutenant dudit bailli de la vicomté de Bruilhois, après

avoir reçu respectueusement lesdites lettres et les avoir lues publiquement, met noble Jean de La Serre, gendre et procureur fondé de ladite noble Marguerite d'Albret, en possession et saisine réelle, corporelle et actuelle du Saumont. Pour cela il lui livre la principale porte du lieu, le fait entrer dans le Saumont, lui fait fermer et ouvrir ladite porte. Le lieutenant du bailliage entend mettre ainsi le procureur fondé de Marguerite d'Albret, dame du Saumont, en possession de tous les droits, rentes, provenances et appartenances dudit lieu.

Il mande et commande à Arnaud d'Audebert et Jean de La Claverie, consuls du Saumont, et à plusieurs autres personnes présentes de la même commune, de recevoir ladite noble Marguerite comme leur dame, et noble Jean de La Serre comme procureur fondé de la même dame; de lui obéir comme ils le faisaient à feu noble Bérard d'Albret, frère de ladite Marguerite.

Noble Jean de La Serre, damoiseau, prête ensuite serment aux consuls et aux habitants du Saumont, au nom de noble Marguerite d'Albret, dame dudit lieu, en présence de messire Bernard d'Aguzan, lieutenant susdit.

Arnaud d'Audebert et Jean de La Claverie, consuls, et les habitants du Saumont prêtent à leur tour serment de fidélité entre les mains de Jean de La Serre, damoiseau, procureur fondé de Marguerite d'Albret, dame dudit lieu, sa belle-mère. Ces prestations réciproques de serments sont faites en public dans l'église du Saumont. Tous ces actes sont retenus par Pierre de Span, notaire public de Bruilhois et de toute la sénéchaussée d'Agenais et Gascogne. (*Minutes de Pierre de Span, qui font partie de mes archives.*)

Durant le moyen âge et jusqu'à la Révolution, le Saumont, le Nom-Dieu, Bax et Beaulens, étaient quatre com-

munes de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois. Elles étaient situées entre les deux Auvignon, comme le sont en amont de ces cours d'eau les villages ou petites villes de Ligardes, Estrepoux, Gazaupouy, La Roumieu, Castelnau de Fimarcon, etc.

23. *La Plume*, chef-lieu de la *vicomté de Bruilhois*. — Le pays de Bruilhois est situé sur la rive gauche de la Garonne, qui le sépare de l'Agenais. Dans sa longueur, il s'étend parallèlement à ce fleuve, de Donzac à Sérignac et à Montesquieu, et en largeur de Layrac au Pergaing et à Beaulens, et d'Agen au Saumont. C'est dans cette dernière direction que les membres du Congrès archéologique l'ont traversé.

La petite ville de La Plume était le chef-lieu ou (selon l'expression un peu prétentieuse que l'on trouve dans les actes publics) la capitale de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois, composé de vingt-quatre communes, divisées en vingt-huit hautes justices ou juridictions. Les appels des sentences rendues dans ces vingt-huit hautes justices étaient portés à la cour du bailli, séant à La Plume, et les appels des sentences du bailli au parlement de Toulouse, depuis la création de cette cour souveraine en 1444. Avant cette date ils étaient portés à Agen, comme le prouvent les coutumes d'Aubiac du 18 octobre 1252, les coutumes de Sainte-Colombe en Bruilhois de l'année 1268, une donation de la coseigneurie de Sérignac en 1365, etc.

Les sénéchaussées d'Agenais, de Condomois et d'Albret, relevaient du parlement de Bordeaux, tandis que la vicomté de Bruilhois, enveloppée à peu près complétement par ces trois sénéchaussées, relevait du parlement de Toulouse, comme les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, auxquelles elle se reliait géographiquement par la com-

mune de Donzac, qui forme une espèce d'isthme entre les pays de Bruilhois et d'Auvillars.

Nous avons vu les paroisses de Dolmayrac et de Montbusq, situées vis-à-vis la ville d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne, être, sous le rapport ecclésiastique, du diocèse de Condom, comme le Bruilhois, et, sous le rapport judiciaire, de la sénéchaussée d'Agen et du parlement de Bordeaux.

La Plume avait un grand château vicomtal (*magnum castrum vice comitale*), où tous les hommages de la vicomté devaient être portés.

Depuis le x° siècle jusqu'à la fin du xviii°, la vicomté de Bruilhois a toujours été possédée par des maisons souveraines ou considérables :

1. Les vicomtes de Gascogne, puis de Lomagne, de 960 à 1040 ;
2. Les vicomtes de Gavaret, de 1040 à 1134 ;
3. Les vicomtes de Béarn, de 1134 à 1290 ;
4. Les comtes d'Armagnac, de 1290 à 1451 ;
5. Pothon de Xaintrailles, de 1451 à 1461 ;
6. Catherine Brachet de Vendôme, de 1461 à 1463 ;
7. Jean d'Esteur de Caussade, de 1463 à 1470 ;
8. Les vicomtes de Rochechouard, de 1470 à 1555 ;
9. Les rois de Navarre, de 1555 à 1589 ;
10. Les rois de France et de Navarre, de 1589 à 1789.

Le pays de Brulhois avait quarante kilomètres de longueur, et vingt dans sa plus grande largeur. Il se composait de vingt-quatre communes ou consulats :

1. La Plume, chef-lieu, placé au centre et au point culminant, à 215 mètres au-dessus du niveau de la mer,
2. Donzac,
3. Caudecoste,

4. Cuq,
5. Fals,
6. Le Pergaing,
7. Daubère,
8. Baulens,
9. Bax,
10. Le Nom-Dieu,
11. Le Saumont,
12. Moncaut,
13. Montagnac-sur-Auvignon,
14. Montesquieu,
15. Sérignac,
16. Brax,
17. Sainte-Colombe,
18. Roquefort,
19. Le Buscon,
20. Estillac,
21. Aubiac,
22. Ségougnac,
23. Moyrax,
24. Et Layrac (la plus importante après la Plume).

Chaque commune avait une haute justice. En outre, quatre paroisses ou fiefs avaient aussi haute justice :

1. Saint-Loup-d'Alys, dans la commune de Montagnac-sur-Auvignon;
2. Goulard, dans la commune de Sainte-Colombe;
3. Plaisance, dans la commune de Sérignac;
4. Taillac, dans la commune du Pergaing.

Le vicomté de Bruilhois avait donc vingt-quatre communes et vingt-huit juridictions, relevant du parlement de Toulouse.

C'est dans l'église Saint-Barthélemi de la Plume (reconstruite en 1512) que Jean I d'Armagnac, vicomte de

Fezensaguet, rendit hommage du Bruilhois, le 16 avril 1353, à Pierre, évêque de Condom.

Saint-Pierre de Cazaux, dont le portail est roman, et qui est mentionnée dans une donation du 17 décembre 1064, fut l'église paroissiale de la Plume jusqu'en 1789.

24. *Calignac.* — Après avoir descendu, au midi, la côte du Saumont et traversé le Grand-Auvignon, les membres du Congrès archéologique n'ont plus qu'à jeter un coup d'œil sur Calignac, Autiéges et Fieux, avant d'arriver aux ruines de Bapteste, but principal de l'excursion, d'où ils regarderont les châteaux et les clochers qui entourent, dominent et, dans une certaine mesure, protégent ces ruines précieuses, contemporaines des empereurs romains.

Le village de Calignac, construit sur le calcaire gris comme le Saumont, est comme lui chef-lieu d'une commune du canton de Nérac. Les deux villages sont séparés par la vallée du Grand-Auvignon.

La seigneurie de Calignac était probablement divisée entre plusieurs coseigneurs, puisqu'on trouve des membres des maisons de Lomagne, de Filartigue, d'Autiéges et de Pins, qualifiés seigneurs de Calignac durant les mêmes siècles.

Le 16 novembre 1286, Vital de Filartigue reconnait tenir du seigneur d'Agenais toute cette chevalerie ou fief de chevalier qui est à Calignac, Coutures, Carbussan, Cadeillan, Caritholan et Ozeilhan, pour lequel il dit devoir au seigneur d'Agenais le serment de fidélité, l'hommage et une lance avec un fer dauré d'acaptes, avec ses partionnaires, c'est-à-dire avec les coseigneurs dudit fief. (*Archives historiques du département de la Gironde,* tome I, p. 361.)

Une partie des anciens murs d'enceinte de la petite

ville de Calignac existe encore, particulièrement au presbytère, longé par la route d'Agen à Nérac.

25. *Autiéges.* — Le château et l'église d'Autiéges sont les deux seules constructions à noter dans la paroisse de ce nom.

Le 22 novembre 1286, Raymond d'Autiéges (*Raymundus de Altigiis*) reconnait tenir du seigneur d'Agenais certaines terres et des bois situés dans la paroisse d'Autiéges. Il assure que ces terres sont franches. (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 385.)

Six jours plus tôt, 16 novembre, Pierre d'Autiéges reconnait tenir du même seigneur d'Agenais tout ce qu'il possède dans la paroisse de Calignac, Escremer, indépendamment de sa part du château de Fieux, pour laquelle il a précédemment fait sa reconnaissance. Il déclare devoir pour cela le serment de fidélité et l'hommage. (*Idem*, p. 369.) Géraud d'Autiéges et sa mère Contors donnent à l'évêque d'Agen la dîme de Sainte-Marie-del-Moral et la dîme de la paroisse Saint-Jacques d'Autiéges. (*Cartulaire d'Agen*, bulles cotées par lettres B. G. et B. L.)

Le château d'Autièges, construit sur un point assez élevé, comme Fieux, Calignac et le Saumont qui l'entourent, est en bon état de conservation. Il a une jolie tour. Je ne peux pas arrêter mes regards sur ce manoir isolé dans la campagne, sans me rappeler avec plaisir l'accueil à la fois simple, bienveillant et cordial que j'y ai reçu pendant ma jeunesse. Après une nuit de fête, le soleil venait nous y avertir que le moment était venu de suspendre les danses.

L'hôte aimable et bienveillant qui nous recevait alors dans son château d'Autiéges était Joseph-Romain-Bonaventure de Montagu de Mondenard, né en 1778, élève de

l'ancien collége de Sorèze (fils de Joseph de Mondenard de Bière, et neveu d'autre Joseph de Montagu de Mondenard, seigneur de Bière, en la commune de la Plume, maréchal des camps et armées du roi le 1er janvier 1784). Il avait pour huitièmes aïeul et aïeule Garcie ou Gaissiot de Montagu de Mondenard, baron de Moncaut, seigneur d'Estillac, et Miramonde d'Albret, dame de Moncaut; et pour quatorzième aïeul Simon de Montagu, seigneur de Montcuq et de Montagu, marié en 1212 à Julienne de Châtillon. — Arnaud de Montagu, père de ce Simon, était l'un des soixante-quatorze grands seigneurs laïcs (dont trois ducs, dix comtes et six vicomtes) qui commandaient sous leurs bannières, sous le célèbre comte Simon de Montfort, lors de la croisade contre les Albigeois. (*La noblesse de France aux croisades,* par P. Roger, Paris 1845, p. 313.) Le souvenir d'une origine aussi ancienne et aussi illustre n'avait en rien altéré la modestie douce et obligeante de M. de Mondenard, qui est mort le 19 avril 1837, dans le château d'Autiéges, propriété actuelle de sa veuve et de ses enfants.

26. *Fieux.* — Placé entre le Saumont et Francescsa, sur le coteau qui sépare ces deux localités, et presque à égale distance de l'une et de l'autre, le village de Fieux, avec son château et son église, se dessine en silhouette sur l'horizon et domine les ruines de Bapteste.

Il existait de nombreux coseigneurs de Fieux.

Le 14 novembre 1286, messire Géraud d'Autiéges, chevalier, et Pierre d'Autiéges reconnaissent tenir du seigneur d'Agenais le quart du tiers (c'est-à-dire la douzième partie) du château de Fieux avec ses appartenances. Ils reconnaissent, pour cette douzième partie du château, devoir audit Édouard Ier, roi d'Angleterre, quinze sols Marlaas d'acaptes, à chaque mutation du seigneur d'Age-

nais. (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 355 et 356.)

Deux jours après, Angelier d'Autiéges, damoiseau, reconnaît tenir du même seigneur d'Agenais le quart et demi du tiers de tout le château de Fieux et de ses dépendances, et la haute et basse justice du même quart et demi. (*Idem*, p. 367).

Pierre d'Autiéges reconnaît tenir ce qu'il a dans la paroisse de Calignac-Escremet, indépendamment de sa part du château de Fieux. (*Idem*, p. 369.)

Gailhard d'Autiéges et Arnaud Verbumbasta reconnaissent tenir du seigneur d'Agenais, en fief noble, le quart et demi du tiers de tout le château de Fieux (*in feudo gentili quartam partem cum dimidia tertiæ partis totius castri de Fieux*), de ses appartenances et de la haute et basse justice. Ils en exceptent l'*affarium* ou bien franc (voir à l'article Moncrabeau) appelé de Laratz, et la part de moulin que ledit Gailhard a dans la *gourgue* (réservoir ou bassin de retenue) de Fort-Aner de Ligardes (*quam dictus Gailhardus habet in engorgato molendini Fortanerii de Ligardis*).

Les mêmes Gailhard et Arnaud reconnaissent en outre tout ce qu'ils ont dans la paroisse de Calignac-Escremet, et doivent vingt-deux sols et demi Marlaas à chaque mutation du seigneur dominant, pour lesquels ils doivent le serment de fidélité et l'hommage. (*Idem*, p. 371.)

Vital de Rozaz, fils de feu Pierre de Rozaz, et Donat, Jean et Vital de Rozaz, ses oncles, et Richarde de Rozaz, sœur desdits oncles, reconnaissent, le 17 novembre 1286, tenir du roi Édouard, seigneur d'Agenais, l'*affarium*, ou bien donné en franchise, appelé le *Lupo*, situé dans la juridiction de Fieux (*affarium vocatum de Lupo, quod est in honore castri de Feudis*), pour lequel ils doivent à chaque

mutation de seigneur sept sols tournois (*septem solidos turonenses nigrorum pro retrocaptagio in mutatione domini Agenerii*). (*Idem*, p. 374.)

Les mots *de Altigiis, de Artiga, de Lartiga,* sont souvent écrits dans le même acte pour désigner les membres de la même famille. En voici un exemple relatif aux enfants d'Angelier d'Autiéges, damoiseau, dont je viens de rappeler une reconnaissance pour une partie du château de Fieux, à la date du 16 novembre 1286 :

Dame Guillemette d'Autiéges, fille de feu messire Angelier d'Autiéges, et Arnaud-Guillaume d'Autiéges et Déodat d'Autiéges, fils, donnent à l'évêque d'Agen le quart de toute la dîme de la paroisse de Fieux. (*Cartulaire d'Agen,* lettres C. O.)

Par contre, on trouve la paroisse d'Artigues, dans la commune de Moncrabeau, nommée *de Altigiis* dans des titres de la même époque dans le *Cartulaire d'Agen.*

Angelier et Bernard d'Autiéges, Géraude, Aude et comtesse d'Autiéges, frères, fils et filles de messire Guillaume d'Autiéges, donnent à l'évêque d'Agen le quart de toute la dîme du blé et du vin de l'église paroissiale de Fieux. (*Cartulaire d'Agen,* bulle cotée par lettres C. O.)

Gailhard d'Autiéges, clerc, donne à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'il possède du chef de son père dans les paroisses de Saint-Pierre de Fieux et de Sainte-Marie de Calignac. De son côté, Guillaume d'Autiéges, damoiseau de Fieux, fils de feu Arnaud d'Autiéges, donne à l'évêque d'Agen les dîmes des paroisses Saint-Jacques d'Autiéges et Sainte-Marie-del-Morar. (*Idem,* lettres D. Z.)

Au XVIIIe siècle, le seigneur de Fieux, près Francescas, était le vicomte de Juliac.

Une partie du château de Fieux est aujourd'hui un

bâtiment communal ; l'autre partie a été acquise par des propriétaires. L'église et le clocher, assez élancés et visibles à plusieurs lieues à la ronde, ont été reconstruits depuis quelques années.

Le château et la commune de Fieux, près Francescas, ne doivent pas être confondus avec le château de Fieux, près Miradoux, qui avait pour seigneur, en 1420 et jusqu'à la Révolution, les MM. de Bonnefont, château nouvellement reconstruit dans de très-belles proportions et avec une grande élégance par Madame Alphonse de Léonard, née de Bonnefont de Fieux, et par sa fille unique Madame de Seguin, marquise de Reyniès.

III. — Bapteste et ses environs.

27. *Ruines de Bapteste.* — Les membres du Congrès, après avoir passé tout le village de Fieux, tournent à droite à Francescas, dont je vais dire quelques mots, et descendent de leurs voitures près du château de la Serre, d'où ils se dirigent à pied vers les ruines du palais ou de la villa de Bapteste.

Ces ruines, mises à découvert par MM. Teulières et Faugère-Dubourg, avec beaucoup de soin, d'intelligence et de frais, seront décrites par des hommes plus compétents que moi. Je me borne à constater que les substructions (qui font saillie au-dessus du sol et permettent de retrouver le plan de tout le palais), les anciennes salles pavées en mosaïques, les colonnades, les milliers d'objets qui meublaient cette ancienne résidence romaine ou gallo-romaine (objets dont on a eu l'heureuse idée de faire un musée des plus curieux), ont, pendant deux heures, captivé l'attention de tous les membres du Congrès archéo-

logique. Les descriptions données par M. Faugère-Dubourg et par M. Tholin donneront une idée de l'importance de ces ruines.

Constater la position géographique de Bapteste, nommer les églises et les anciens châteaux qui l'entourent, présenter succinctement les principaux faits que ces monuments religieux ou féodaux rappellent, telle est la mission qui m'a été donnée pour cette partie de notre excursion.

Bapteste est à l'une des extrémités de la commune de Moncrabeau. Une ligne droite, allant du chef-lieu de cette commune au château de la Serre, passerait sur la petite église de Vialère et sur les ruines de Bapteste, qui sont beaucoup plus rapprochées de la Serre que de Moncrabeau. Cette ligne droite passant sur Bapteste serait presque parallèle au cours de la rivière de Baïse. Une seconde ligne droite, allant de l'église de Lahitte à l'ancienne église et au château de Saint-Barthélemy, près Francescas, couperait la première à angle droit, et le point d'intersection de ces deux lignes droites se trouverait à peu près sur les ruines de Bapteste. On voit que Moncrabeau est au midi de Bapteste, la Serre au nord, Francescas au levant, et Lahitte au couchant.

28. *Francescas.* — Le canton de Francescas comprend un certain nombre de communes, villages, églises ou châteaux que j'ai déjà nommés : La Montjoye, Bax, Beaulens, le Nom-Dieu, Goulard, Auliéges, Fieux, la Serre et Moncrabeau.

L'abbé et le monastère de Condom étaient seigneurs de Francescas au XIIIe siècle. Ils reconnurent en conséquence, le 16 novembre 1286, tenir en fief du roi Edouard, seigneur d'Agenais, le château, la juridiction et la terre de Francescas avec leurs appartenances. (*Item, castrum de Francescas, juridictionem et terram, cum suis pertinen-*

tiis.) (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 363.)

Géraud de Madirac, chevalier, reconnaît, le 14 novembre 1286, tenir du même roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, toutes les terres et vignes qu'il possède dans la juridiction de Francescas (*in honore de Francescas*), et devoir pour cela un servant d'armée à pied, lorsque l'ensemble de l'armée d'Agenais marche. (*Idem*, p. 354.)

Arnaud de Fraulenx (ou de Baulenx), chevalier, reconnaît tenir du même roi tout ce qu'il possède à Francescas et dans sa juridiction au delà du dex (*apud Francescas, et in honore ejusdem loci, extra decos ejusdem loci*), tant de son chef que du chef de dame Honorie, sa défunte épouse. (*Idem*, p. 354.)

Raymond de Fraulenx (ou de Baulens), habitant de Francescas, reconnaît tenir du même roi Edouard tout l'*affarium*, ou bien donné en franchise, appelé *del giestar*, situé dans l'honneur et le district de Francescas ; il déclare devoir pour cela un servant d'armes à pied lorsque les nobles et autres du pays se réunissent en armée (*quando nobiles et alii de patria faciunt exercitus*). (*Idem*, p. 354.)

Messire Bertrand de Somont, chevalier, reconnaît le même jour, 14 novembre 1286, tout ce qu'il possède dans l'honneur de Francescas, et déclare devoir fournir pour cela un servant d'armes, avec le seigneur de Saint-Barthélemy-de-Trillan. Il excepte de sa reconnaissance au roi d'Angleterre ce qu'il tient, dans ledit lieu de Francescas, de messire Guillaume-Raymond de Pins, au nom de dame Vianne, sa défunte épouse, et le serment de fidélité.

Le même Bertrand, chevalier, reconnaît l'*affarium* qu'il possède dans la paroisse d'*Auteras, ratione cujus debet stare juri cum dicto domino.*

Il reconnait en outre tout ce qu'il possède *in affario de Bandor*, situé dans la juridiction de Francescas, qu'il tient du même roi, et pour raison duquel il doit *stare juri coram dicto domino*. (*Idem*, p. 358.)

Il résulte de la reconnaissance consentie par l'abbé de Condom, qu'en l'année 1286, cet abbé et son abbaye possédaient le château, la juridiction et la terre de Francescas, qu'ils en étaient par conséquent seigneurs hauts justiciers. Que s'était-il passé depuis cette époque? Comment les abbés de Condom, devenus évêques en 1317, avaient-ils perdu la seigneurie et la justice de Francescas? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que Francescas était une ville royale sous les derniers Valois, qui nommaient leurs juges royaux à Francescas. En voici les preuves :

Par lettres patentes données à Paris le 23 janvier 1579, Henry III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, donne à M. Alem de Brégaud « l'estat et office de juge civil et criminel de Francescas. » Et un acte judiciaire authentique, écrit sur parchemin, faisant partie de mes archives, et signé du Puy, greffier, commence ainsi : « Allem de Bregant, licentiez ez loyz, juge ordinaire pour le roi en la ville de Francescas, à tous ceulx que ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons et attestons que le vingtiesme décembre mil cinq cens nonante quatre... »

Pierre du Cos, sieur de Bourgade, en la commune de Fieux, est nommé juge royal de Francescas par lettres patentes données à Paris le 8 mars 1635 (*original en parchemin*). Le 12 juillet de la même année 1635, il requiert deux notaires de Fieux et de Francescas de lui faire une copie, collationnée sur l'original des provisions de l'office de juge royal de Francescas, données à Paris le 23 janvier

1579, en faveur d'Alem de Brégand, et signe avec les notaires. (*Original en papier.*)

Francescas était donc une ville royale depuis au moins la seconde moitié du XVIe siècle, et le roi y nommait un juge royal. De son côté, le seigneur de la Serre était seigneur de Francescas en paréage avec le roi, et nommait un juge pour y exercer la moitié de la justice. En effet, un certificat donné à Nérac, le 21 juin 1767, est ainsi formulé :

« Nous, François de Capot Feuillide, conseiller et avocat du roy aux siéges présidial et sénéchal de Nérac, et de plus exerçant la justice par moitié au siége de la ville et juridiction de Francescas, pour la dame de Narbonne-Pelet, marquise de Pouy, comtesse de Lasserre et seigneuresse haute, moyenne et basse justiciaire en paréage avec le roy dudit lieu de Francescas, certifions..... » Signé : Cappot Feuillide. (*Original.*)

Cette dame de Narbonne-Pelet fut la mère du comte de Dijon ; et je me rappelle avoir vu un grand nombre de pièces judiciaires scellées à Francescas d'un sceau parti des armes de France et des armes de Dijon.

29. *Saint-Barthélemy-de-Trillan.* — Dans la commune de Francescas, sur la route de cette petite ville à Condom, à peu près à la limite des trois communes de Francescas, de la Serre et de Moncrabeau, s'élevaient la petite église et le château de Saint-Barthélemy-de-Trillan. Aujourd'hui l'église n'est plus consacrée au culte religieux, et le château a perdu son aspect féodal.

Lorsque toute l'armée d'Agenais sort du pays d'Agenais, le seigneur de Saint-Barthélemy-de-Trillan doit, avec messire Bertrand de Somont, chevalier, fournir un servant d'armes, à raison des biens possédés, soit dans la ville, soit hors le dex, mais dans la juridiction de Fran-

cescas (14 novembre 1286 : *Dominus Bertrandus de Somont, miles, recognovit quod illud quod tenet apud Francescas, et in honore ejusdem loci extradecos, tenet a domino Agenesii, et recognovit se debere facere, pro predictis, unum servientem de exercitu cum domino sancti Bartholomei d'Estrillano, excepto eo quod tenet e domino Guillelmo Raymundi de Pinibus, nomine dominæ Vianæ* (*uxoris*) *quondam, in dicto loco de Francescas, et sacramentum fidelitatis.* (*Archives historiques du département de la Gironde,* tome I, p. 358.)

Le seigneur de Saint-Barthélemy devait par conséquent la moitié d'un servant d'armes lorsque l'armée d'Agenais marchait. Notons pour le moment que dans une commune il y avait trois limites distinctes : la limite de la ville, du dex et de la juridiction. Je reviendrai sur cette question à l'article de la bastide de Vianne.

Géraud Laura et ses frères reconnaissent, le même jour, 1826, tenir du roi Édouard, seigneur d'Agenais, tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Frauleux, de Saint-Orens, de Cuzac et de Saint-Barthélemy-de-Trillan, à l'exception de certaines pièces de vignes. Ils déclarent devoir pour cela au seigneur d'Agenais un servant d'armes à pied pour l'armée, lorsque toute l'armée marche. (*Idem,* p. 355.)

Gailhard du Puey (ou du Puy, ou de Pins) et Guiraude de Navas Depenseros et leur fils B. de Villère (*Guailhardus de Puey et Guiraude de Navas Depenseros et filius B. de Vilera*) abandonnent à l'évêque d'Agen la moitié de la dîme de la paroisse de Saint-Martin-de-Mairen et toutes les dîmes qu'ils ont dans le diocèse. Ils en exceptent la part qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Barthélemy-de-Trilhan, à cause d'un certain traité fait entre ledit évêque d'une part, et lesdits Gailhard et Seros



d'autre part. (*Cartulaire d'Agen,* bulle cotée par lettres C. O.)

Pierre Raymond de la Plagne de Gazaupouy abandonne à l'évêque d'Agen la moitié de la dîme de la paroisse de Notre-Dame de la Plagne et la dîme de la paroisse Saint-Barthelemy de Francescas. (*Idem,* lettres A. C.)

Ce même Saint-Barthélemy, ou Saint-Berthoumieu, selon la prononciation gasconne, appartenait à la famille de Bézolles, sous le règne des derniers Valois.

30. *Saint-Cirice d'... ou de...?* — La commune de Moncrabeau est divisée en sept paroisses, ayant chacune son église actuellement desservie :

Sainte-Magdeleine de Moncrabeau ;
Sainte-Radegonde de Marcadis ;
Saint-Clair d'Artigues ;
Saint-Pierre de Pouy-sur-Osse ;
Saint-Roch de Lahitte ;
Saint-Jean de Gardère
Et Saint-Cirice.

Mais Saint-Cirice d'où? En d'autres termes, quel était le nom de cette paroisse, dont l'église est sous l'invocation de saint Cirice? Je l'ignore. Ne serait-ce pas celle qu'au xe siècle on appelait Saint-Cirice d'Aureillan? Il serait intéressant de faire des recherches à cet égard.

En effet, la *Gallia Christiana,* tome II, p. 955, rapporte, d'après la vieille histoire de l'église de Condom, que Gombauld, évêque de Gascogne ou d'Agen et de Bazas, et associé, avant l'année 977, à la dignité de duc de Gascogne par son frère le duc Guillaume Sanche, fut également abbé du monastère de Condom, qui avait été restauré par Honorette, épouse de Garcie Sanche, dit *le Courbé,* duc de Gascogne, et grand'mère paternelle dudit Gombauld. Ces faits sont d'ailleurs connus par la fonda-

tion ou restauration du monastère de la Réole-sur-Garonne en 977, par le même Gombauld, évêque et duc de Gascogne; par la restauration du couvent de Condom par Hugues, fils dudit Gombauld, en 1012 ou 1013, etc.

La *Gallia Christiana,* d'après la même histoire de Condom, ajoute à la même page 955, que, « pour la rémission de son âme, Gombauld accorda de nombreux bienfaits au monastère Saint-Pierre de Condom, et entre autres choses lui donna l'église Saint-Jean, vulgairement appelée de Caplisse, avec la forêt et les terres environnantes (*inter quas etiam dedit quandam ecclesiam Sancti Johannis* CAPLISSA *vulgo vocatam, silvamque et terras quæ circumstant*). Il ordonne à tous ceux de son sang de respecter cette donation. La volonté du duc Gombault a été religieusement respectée, puisque, le 16 novembre 1286, l'abbé de Condom a reconnu tenir d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, tout ce qu'il possède de biens temporels dans le lieu de Caplisse (*recognovit a dicto domino rege tenere omnia temporalia quæ habet dictus abbas in locum de Ertz et de Caplissa*) (*Archives historiques du département de la Gironde,* tome I, p. 363); et que, le 28 janvier 1617 et le 2 juin 1619, les chanoines de Condom, qui avaient succédé aux droits des anciens abbés et religieux de l'abbaye de Condom, vendirent les fiefs de Caplisse près Mézin à Géraud de Lartigue, écuyer, sieur de la Lanne, premier consul de Mézin en 1618, et cinquième aïeul paternel de M. Jean-Auguste de Lartigue, ancien maire de la même ville de Mézin, chevalier de la Légion d'honneur.

Les mêmes auteurs disent encore, et c'est pour cela que je le rappelle : « Hugues, son fils et son successeur, affirme qu'il a donné l'alleu d'Aureillan situé en basse Gascogne, et décoré du nom de Saint-Cirice. Mon père

Gombauld, ajoute-t-il, offrit dévotement à Dieu et à saint Pierre ce lieu avec les terres, vignes... et toutes les choses qui en dépendent (*Hugo, filius ejus et successor, asserit dedisse et alaudem* AURELIANUM *infra Vasconiam constitutum et nomine* SANCTI CIRICI *decoratum : hunc locum, addit, meus genitor Gumbaldus Deo et sancto Petro devote obtulit cum terris et vineis, atque casalibus, aquis, aquarum decursibus, intrandi et exeundi aditibus, et cunctis ad eum pertinentibus*). Et enfin il laissa l'abbaye à son fils Hugues. » (*Gallia Christiana*, tome II, p. 955.)

Or Caplisse (situé en amont du cours d'eau qui passe au château de Lisse, et pour ce motif, sans doute, appelé Cap Lisse) et l'église de Saint-Cirice étaient l'un et l'autre du diocèse de Condom, assez rapprochés de cette ville et à cinq kilomètres environ de la ville de Mézin. Je suis porté à penser, jusqu'à meilleure indication, que Saint-Cirice d'Aureillan, donné, comme Saint-Jean de Caplisse, à l'abbaye Saint-Pierre de Condom, par Gombauld, abbé de ce monastère, est le Saint-Cirice qui fait partie de la commune de Moncrabeau.

Le *Cartulaire d'Agen* fait mention de la paroisse de Saint-Cirice. Noble dame Vianne de Gontaut-Biron, mariée avec Amanieu d'Albret, seigneur de Nérac, et qui, dès l'an 1261, avait fondé le couvent de dominicains de Condom, donne à l'évêque d'Agen et à ses successeurs toutes les dîmes des paroisses de Saint-Cirice et de Sainte-Amélie (ou Sainte-Émilie). (Bulle cotée par lettres B. L.)

31. *Gardère* et *Vialère*. — La commune de Moncrabeau est divisée en deux moitiés à peu près égales par la rivière de Baïse, l'un des affluents de la Garonne. Saint-Cirice, Saint-Jean de Gardère et Sainte-Magdeleine de Moncrabeau, sont sur la rive droite et construits sur le banc de rochers analogue à celui qui domine la ville

d'Agen. Les églises Sainte-Radegonde de Marcadis, Saint-Clair d'Artigues et Saint-Pierre de Pouy-sur-Osse, sont situées sur les coteaux qui séparent les vallées de la Baïse et de l'Osse. Enfin Saint-Roch de Lahitte, la seule bâtie dans la plaine, est sur la rive gauche, comme les trois précédentes, mais très-rapprochée de la Baïse.

Outre ces sept églises paroissiales conservées, il y avait une paroisse, aujourd'hui supprimée, nommée Saint-Sigismond de Bithère, Villère ou Vialère, selon l'orthographe définitivement adoptée. L'église Saint-Sigismond de Vialère, bâtie également dans la plaine, sur la rive droite de la Baïse, existe encore et n'est plus consacrée au culte divin.

Macilie et Florette de Botet et dame Matilie, agissant de la volonté de Bernard des Soliers, son époux, donnent à l'évêque d'Agen toute la dîme de la paroisse Saint-Jean de Gardère, près Condom. (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres B. D.)

Franquet Dansa ou Dausa, laïque, donne au même évêque toute la part de dîmes qu'il a dans les paroisses Sainte-Marie d'Artigues et Saint-Sigismond de Vialère, près le château de Moncrabeau. (*Idem*, Idem.)

Guillaume Arnaud d'Artigues, damoiseau, donne au même évêque tout ce qu'il possède de dîme dans la paroisse de Sigismond de Vialère. (*Idem*, Bulle cotée par lettres C. Q.)

Guillaume de La Bourgade, prêtre et recteur de l'église paroissiale de Moncrabeau, et Pierre de La Bourgade, fils de Bernard de La Bourgade, de Moncrabeau, donnent à l'évêque d'Agen toute la part de dîme qu'ils ont sur les paroisses de Gardère et de Vialère. (*Idem*, Bulle cotée par lettres C. Z.)

Douce de Villère donne à l'évêque d'Agen tout ce

qu'elle possède des dîmes de Villère ou de Vialère et de Gardère. (*Idem,* Bulle cotée par lettres G. R.)

Pierre de Villère, bourgeois de Moncrabeau, donne spontanément à l'évêque d'Agen toute la douzième partie de dîme de la paroisse de Villère ou Vialère, et le quart de la dîme de la paroisse de Gardère, près le château de Moncrabeau. (*Idem,* Bulle cotée par lettres B. D.)

32. *Moncrabeau.* — Le bourg de Moncrabeau est construit sur un rocher, dont la base est baignée par la Baïse. Il fut le chef-lieu d'une importante seigneurie. Le château qui le terminait au midi était placé immédiatement au-dessus du seul pont en pierre élevé sur la Baïse, entre les villes de Condom et de Nérac. Ce pont, l'église et le clocher de Marcadis ont été reconstruits sous l'administration intelligente de M. Pierre de La Devèze de Charrin, ancien maire de Moncrabeau, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1874.

La ligne de chemin de fer ouverte sur la rive gauche de la Baïse a une gare dans la plaine, vis-à-vis Moncrabeau, à huit kilomètres de Condom et à douze de Nérac.

N... de l'Isle-Jourdain est la première dame de Moncrabeau que je connaisse. Elle était sans doute fille de Bernard III, baron de l'Isle-Jourdain, et d'Anglésie de Marestang, et sœur de Jourdain IV, baron de l'Isle-Jourdain, qui, de Faydide, dame de Cazaubon, sa première femme, eut entre autres enfants Jourdain V, baron de l'Isle-Jourdain, et Indie de l'Isle-Jourdain, dont j'aurai occasion de reparler, épouse de Bertrand, seigneur de Caumont.

Cette dame de Moncrabeau porta la seigneurie de Moncrabeau dans une branche de l'illustre maison de Pins, en épousant Guillaume-Raymond de Pins, IIe du nom, sire de Taillebourg, près Marmande, que l'on

trouve en 1228, 1238, 1239; que l'on voit figurer parmi les signataires d'un traité de ligue fait à Bordeaux, le 28 août 1242, entre Henri, roi d'Angleterre, et Raymond VII, comte de Toulouse (*Rymer, act. pub.*, t. I, p. 410); et ensuite parmi les barons, châtelains et chevaliers du diocèse d'Agen, qui écrivirent au comte de Toulouse, le 7 des Ides d'avril (7 avril) 1243, pour lui rappeler le serment qu'ils avaient fait au roi de France, de seconder les monarques contre les hérétiques, et même contre le comte de Toulouse, dans le cas où ce prince viendrait à soutenir les ennemis de la foi. (*Archives du Royaume*, série J.)

33. *Marcadis et château de Charrin.* — Les paroisses de Marcadis, de Moncrabeau et de Saint-Cirice sont limitrophes au midi de la commune de Condom, et par conséquent du département du Gers. La petite rivière nommée l'Osse, qui coule parallèlement à la Baïse, sépare au couchant la paroisse de Marcadis de la commune de Lannes (canton de Mézin).

Leseigneur de la paroisse de Marcadis habitait le château de Charrin, situé dans la plaine, entre les églises de Marcadis et de Moncrabeau. Le château de Charrin (dont les murailles étaient baignées par un petit ruisseau du même nom) avait la forme d'une grande tour à peu près carrée, ayant six étages d'élévation et pouvant être environnée d'eau. Cette disposition de château, fort employée dans notre pays, pouvait rendre la défense très-facile, mais était très-incommode pendant la paix. Aussi, vers la fin du règne d'Henri IV, lorsque l'on crut les guerres intérieures désormais impossibles, noble Dominique de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin, gentilhomme servant de la reine de Navarre en 1582, conseiller et trésorier du royaume de Navarre en 1590, fit-il démolir trois

étages de son château, qu'il réduisit aux trois étages actuels. Avec les matériaux des étages supérieurs, il fit ajouter un nouveau corps de logis et des cours défendues par deux pavillons carrés et deux tours rondes.

Le maréchal Blaise de Monluc rapporte en ces termes dans ses *Commentaires*, à l'année 1573, un trait de courage et de témérité de M. de La Devèze et de deux autres gentilshommes : « Les sieurs de Merville et de Montferran... s'en estant retournés pour aller faire les apprêts, afin d'attaquer Gensac, je m'y acheminay. Quelque temps après, monsieur de Montferran amena une belle troupe de noblesse de son gouvernement, comme il en vint aussi d'ailleurs bon nombre de gens de pied. D'abordée, nous emportâmes le fauxbourg et les barricades. Messieurs de Duras, de la Marque et de la Devèze y allèrent en pourpoint, le coutelas au poing, et donnèrent jusques aux portes. Ils n'en estoient pas plus sages, car les arquebusades y estoient à bon marché; ils le faisoient à l'envi l'un de l'autre, et pour montrer qu'ils estoient sans peur. Or, le malheur voulut que monsieur de Montferran eust une arquebusade au travers du corps, de laquelle il mourut; qui fut dommage, car il estoit gentilhomme de valeur, et fort aymé du pays, qui le trouva à dire. » (De Monluc, *Commentaires*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 411.)

La famille de La Devèze possède et habite le château de Charrin depuis dix générations.

L'écusson avec les six tourteaux posés 3, 2 et 1, dont j'ai de mes yeux vu l'empreinte sur la lettre écrite de Bordeaux le 19 novembre 1570 par Pierre de La Devèze, a été sculpté vers le milieu du XVI[e] siècle, à l'une des croisées du troisième étage du château de Charrin, au point d'intersection des quatre branches de la croix. Cette croisée, ayant vue vers la Serre et Nérac, est maçonnée

depuis le règne d'Henri IV, parce qu'elle n'est plus extérieure, et donne sur le grand escalier en pierre qui fait partie du nouveau corps de bâtiment adossé à l'ancien château vers l'année 1600; mais l'écusson est encore en parfait état de conservation. Je crois que j'ai, le premier, découvert cet écusson et fait tomber le mortier ou badigeon qui couvrait la sculpture. Les choses sont encore dans l'état où je les ai laissées après cette opération.

34. *Artigues et château de Mauvezin.* — L'église Saint-Clair d'Artigues est située entre Moncrabeau et Mézin, sur la ligne droite qui réunirait ces deux petites villes, et au point culminant des coteaux qui séparent les vallées de la Baïse et de l'Osse. Elle était aux XIIe et XIIIe siècles sous l'invocation de sainte Marie ou Notre-Dame.

Raymond Arnaud d'Artigues (*Raynumdus Arnaldi de Artigiis*) donne à l'évêque d'Agen la dîme de la paroisse d'Artigues et la dîme de Vialère.

Pierre de Testemale donne au même évêque du diocèse d'Agen la sixième partie de la dîme de l'église Sainte-Marie ou Notre-Dame d'Artigues, près le château de Moncrabeau.

Bertrand Ancoy ou Aucoy, laïque, et Raymond Arnaud de Thésan, clerc, son fils, donnent au même évêque toutes les dîmes qu'ils possèdent dans les paroisses Sainte-Marie d'Artigues, Saint-Sigismond de Vialère et Saint-Jean de *Mazano*, paroisses situées près Moncrabeau.

Le château de Mauvezin est le château le plus important de la paroisse d'Artigues. Les de Castillon en étaient seigneurs dès le milieu du XVe siècle. Un mot d'abord sur les auteurs des seigneurs de Mauvezin. L'académicien Michaud dit, à la page 168 de l'*Histoire des Croisades*, que Raymond, vicomte de Castillon, chevalier, partit pour la première croisade en 1096, réuni à Ray-

mond, comte de Toulouse, Roger, comte de Foix, Isard, comte de Die, Raynbaud, comte d'Orange, Guillaume, comte de Forez, Guillaume, comte de Clermont, Gérard, comte de Roussillon, Gaston, vicomte de Béarn, Guillaume Amanieu d'Albret, Raymond, comte de Turenne, Guillaume d'Urgel, comte de Forcalquier, etc.

35. *Pouy-sur-Osse.* — Les petites villes de Francescas et de Mézin sont deux chefs-lieux de cantons limitrophes.

Comme leur nom l'indique, l'église, le village et le moulin à vent de Pouy-sur-Osse sont construits sur des coteaux élevés, fort rapprochés de la rive droite de l'Osse.

Pierre de la Serre, chevalier, et Géraud de la Serre et Bertrand de Villère, ses fils, abandonnent gratuitement le tiers de la dîme de l'église de Pouy-sur-Osse à l'évêque d'Agen. (*Petrus de Serras, miles, et Geraldus de Serras et Bertrandus de Vilera, filii sui, gratis cesserunt tertiam partem decime ecclesie de Pujol subrossa domino nostro episcopo Agennensi...*) (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettre N.)

Dans une autre partie du Cartulaire, cette donation est analysée dans les mêmes termes; les noms des trois donateurs sont écrits comme il vient d'être dit. Le nom de la paroisse est seulement en langue gasconne de l'époque (*tertiam partem decime ecclesie de Puch sobre Ossa*). (*Idem*, lettres C. Y.)

On voit qu'au XIIIe siècle, pendant que le père et l'un de ses fils étaient appelés par leur nom patronymique, un second fils pouvait être désigné exclusivement par le nom d'un fief. Cette habitude, très-ordinaire à cette époque, rend la recherche des filiations fort difficile, et très-souvent empêche d'affirmer que le père et le fils, appelés par des noms propres différents, sont de la même famille.

Géraud de la Serre, chevalier, seigneur en partie de Pouy-sur-Osse (le même très-probablement que nous venons de voir qualifié fils de Pierre de la Serre, chevalier), reconnait, le 14 novembre 1286, tenir d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, la moitié du château de Pouy-sur-Osse, devoir la foi et l'hommage, être, pour cette partie du château, vassal dudit roi, et devoir le défendre en armes et l'aider, en Agenais, de tout son pouvoir, si quelqu'un attaquait par les armes le même seigneur d'Agenais. Il excepte de sa reconnaissance féodale *pedagium*, qu'il affirme tenir des seigneurs de Moncrabeau.

Guillaume de Villère donne à l'évêque d'Agen toute la part de dîme qu'il a dans la paroisse de Saint-Pierre de Pouy. (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres E. Q.)

Pierre de Lassus, bourgeois de Nérac, et dame Gaichionne, son épouse, abandonnent à l'évêque d'Agen la dîme de l'église Saint-Pierre de Pouy-sur-Osse (*Petrus de Lassus et domina Gaichiona, uxor dicti Petri burgensis de Neiraco, resignaverunt domino nostro episcopo Agennensi, decimam ecclesie beati Petri de Podio super Ossam*). (*Idem*, lettres C. K).

36. *La Hitte et château de Lescout.* — Située dans la plaine, sur la rive gauche de la Baïse, entre le chemin de fer et cette rivière, l'église de La Hitte concourt, avec la Serre, Francescas, Saint-Cirice, Gardère et Moncrabeau, à former une espèce de couronne de clochers, au centre de laquelle se voient les ruines de Bapteste.

L'église Saint-Roch de La Hitte était nommée Sainte-Marie ou Notre-Dame de La Fitte au XIIIe siècle.

En effet, une charte analysée deux fois dans le Cartulaire d'Agen porte que Arnaud Raymond d'Autièges, damoiseau de Fieux (dans la première analyse), et damoi-

seau demeurant au château de Fieux (dans la seconde analyse), donne à l'évêque d'Agen toute sa part de dîme des paroisses de Sainte-Marie del Morach, près le château de Fieux, et de Sainte-Marie de la Fitte, près Moncrabeau (*in parrochiis Sancte Marie del Morach prope castrum de Fieux, et Sancte Marie de La Fita prope Montem Caprelli*). (*Cartulaire d'Agen*, bulles cotées par lettres B. K. et F. G).

Les châteaux de Charrin et de Lescout, construits dans la commune de Moncrabeau, sur la rive gauche de la Baïse, dont ils sont séparés par le chemin de fer, sont à deux ou trois mille mètres l'un de l'autre. Le château de Lescout a été refait en grande partie au XVII[e] siècle.

37. *La Serre.* — Le château de La Serre mérite une attention particulière par son importance, par sa position qui semble faite pour dominer la vallée de la Baïse, par les personnages considérables qui l'ont construit ou habité.

Arrivés dans ce château, nous devons nous demander quels furent les principaux prédécesseurs des hôtes qui donnent aux membres du Congrès archéologique une si obligeante et si gracieuse hospitalité.

Messire Arnaud Loup de la Serre, chevalier, et Géraud de la Serre, son frère, abandonnent au seigneur évêque d'Agen le quart de la dîme de la Serre, près Moncrabeau.

Toutes les donations faites en faveur de l'évêque d'Agen, représentant le clergé du diocèse, ont été autorisées par des bulles données l'an 1309, dans la ville d'Avignon, par le pape Clément V, et cotées par les lettres A, B, C. Le Cartulaire d'Agen contient l'analyse officielle de ces bulles, et par conséquent de ces donations. Cette analyse a été faite l'an 1520, par Jean de Vallier, vicaire général

du diocèse d'Agen, et remplissant les fonctions épiscopales sous divers rapports, en l'absence de Marc-Antoine de La Rovère, évêque d'Agen.

Guillaume Arnaud (le nom patronymique a été omis) donne à l'évêque toute sa part de dîme de Saint-Laurent de La Serre, près Moncrabeau. (*Idem*, A. B.)

Catherine Bernarde de Montagu, dame de La Serre, apporta cette terre dans la maison d'Esparbès de Lussan, en épousant, le 16 avril 1570, Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, servant sous Monluc au siége de Sienne, en 1554, gentilhomme de la chambre du roi en 1576, mestre de camp du régiment de Piémont, dit des bandes noires, en 1577, gouverneur de Blaye en 1586, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi en 1599, maréchal de camps, chevalier des ordres du roi en 1604, mort le 16 novembre 1616. Ce Jean-Paul, qui fut, le premier de sa famille, seigneur de la Serre en 1570, était le septième fils de Bertrand d'Esparbès et de Louise de Saint-Félix. Trois de ses frères (Philippe, François et Joseph), furent comme lui chevaliers des ordres du roi; quatre autres de ses frères (Bertrand, Pierre, Jean et François) furent chevaliers de Malte; les deux derniers furent tués en 1562.

François, second frère de Jean-Paul, a eu pour descendants les comtes d'Esparbès de Lussan, seigneurs de la Mothe Bardigues, et les seigneurs du Feuga et de Saint-Mézard, marquis d'Esparbès de Lussan, dont le représentant actuel habite la commune du Nom-Dieu.

Ne craignons pas de donner au fils et au petit-fils de Jean-Paul d'Esparbès de Lussan et de Catherine Bertrand de Montagu, dame de la Serre, les titres qu'ils portaient dans les actes publics.

Haut et puissant seigneur messire François d'Esparbès

de Lussan, marquis d'Aubeterre, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes, de ses ordonnances, maréchal de France (par brevet du 20 septembre 1620), marié, le 12 avril 1597, avec haute et puissante dame Hippolyte Bouchard d'Aubeterre (fille de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de Périgord), mourut vers la fin de janvier 1628.

Trois fils du premier maréchal d'Esparbès d'Aubeterre furent lieutenants généraux des armées du roi (François en 1632, Louis et Léon). Ce Louis d'Esparbès d'Aubeterre était aussi sénéchal d'Agenais et de Condomois; c'est à lui que noble J.-J. de Cortète, seigneur de Prades, dédia son *Ramounet,* pastorale dialoguée en langue gasconne de l'Agenais.

Le château de la Serre a été reconstruit en 1595, deux ans avant le mariage du premier maréchal, par Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois, gouverneur de Blaye, marié, comme je l'ai dit, le 16 avril 1570, avec Catherine-Bernarde de Montagu, dame de la Serre.

Il y a dans le château de la Serre une grande pièce avec superbe cheminée, encore appelée la *chambre de la princesse*, à cause de la haute et puissante dame Marie-Angélique de Cosnac, que je trouve dans un acte du 29 janvier 1711, qualifiée « veuve du très-haut et très-puissant prince Procope, François, comte d'Egmond, » dont les ancêtres, comtes d'Egmont, avaient été ducs de Gueldres de 1423 à 1538.

Dame Jeanne de Nayrac, marquise de Pouy, comtesse de la Serre, dame de Roquelaure, Belmont et Ligardes, coseigneuresse, haute justiciaire avec le roi, de la ville et juridiction de Francescas, veuve de messire Pierre de

Narbonne-Pelet, à son décès écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, et de ses finances, reçoit des reconnaissances féodales à Francescas en 1761, cinq ans après la naissance de Philippe, comte de Dijon, son petit-fils.

Haute et puissante dame de Narbonne-Pelet, marquise de Pouy (entre Ligarde et Condom), comtesse de La Serre, seigneuresse haute, moyenne et basse justiciaire, en paréage avec le roi de la juridiction de Francescas, originaire de Bordeaux, avait épousé haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques de Dijon, baron de Mouteton et de Villette. De ce mariage naquirent Philippe, comte de Dijon, et Jeanne Rose, mariée avec Henri de Pons, marquis d'Asnières, mort le 22 janvier 1814.

Philippe, comte de Dijon, né à Bordeaux, le 13 septembre 1756, fut placé sous la tutelle du parlement de cette ville, parce qu'il avait perdu, encore enfant, son père et sa mère. Capitaine de cavalerie avant la révolution, il mérita, dans la journée du 10 août, les remerciements personnels de Louis XVI, et se retira du service. « Il eut, on le sait, les talents d'un artiste et la persistante intelligence d'un savant. »

Le baron Léopold de Gervain, petit-neveu ou arrière-petit-neveu du comte de Dijon, est, par suite de la mort de ce dernier, le châtelain actuel de la Serre.

Le grand salon dans lequel les membres du Congrès ont reçu de la baronne Léopold de Gervain un accueil si gracieux, a conservé rigoureusement l'empreinte de l'époque de la construction du château, 1594. Deux choses cependant y ont été ajoutées, le luxe moderne, et deux peintures à l'huile : le portrait du roi Louis XVIII et celui de son ministre de la marine, le baron de Portal, père de Mᵐᵉ de Gervain.

IV. — DE BAPTESTE A NÉRAC.

Après avoir pris congé des hôtes qui leur ont fait une si courtoise réception, les membres du Congrès se dirigent vers Nérac, Barbaste et Vianne, localités particulièrement dignes de l'attention des archéologues. Chemin faisant, je signalerai, comme j'en ai la mission, les châteaux ou les églises qui, par leur architecture ou leurs souvenirs historiques, méritent une mention spéciale.

38. *Le Fréchou.* — L'église Saint-Christophe du Fréchou est située, comme les églises de Marcadis, Artiques et Pouy-sur-Osse, sur les coteaux ou hauts plateaux qui séparent les vallées de la Baïse et de l'Osse.

Dame Alemane d'Estaing, veuve de noble homme Vital de Cazenove (*domina Alamanna de Stanhan, uxor condam nobilis viri Vitalis de Casanova*), donne à l'évêque d'Agen la dîme de la paroisse Saint-Christophe du Fréchou.

Il est dit plus loin, dans ce manuscrit, que la même dame Alemane d'Estaing (*domina Almana Destan*), donne à l'évêque toute la dîme de la paroisse Saint-Christophe du Fréchou, et tout le droit qu'elle possède sur ladite dîme.

Vital de Cazenove, seigneur du Fréchou, en Albret, dont Alemane d'Estaing se dit veuve, était l'un des personnages les plus importants du pays. Il signe avec Raymond VII, comte de Toulouse, et avec Amanieu d'Albret, Arnaud de Blanquefort, Pierre de Castillon, Raymond de Caumont, Gaston de Gontaud, Arnaud de Montpezat, Arnaud de Marmande, Esquirs de Fumel, Bertrand de Cardaillac, Guillaume Raymond de Pins, Gaston de Montaut, Nompar de Caumont et la communauté d'Agen, le traité d'alliance conclu le 3 septembre 1242, entre le

comte de Toulouse et le roi d'Angleterre (MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne*, tom. II, p. 318. — *Rymer*, part. I, p. 144). De concert avec le comte de Comminges, Arsieu de Montesquiou et autres seigneurs considérables, le même Vital de Cazenove, signe le traité passé au mois de mars 1246, entre la comtesse d'Astarac, Odon, vicomte de Lomagne, et le comte de Toulouse. (DOM VAISETTE, *Histoire générale du Languedoc*, édition de 1840, tom. IV, p. 155-156. — *Trésor des chartes de Toulouse*, sect. 2, nᵒ 64.)

Six ans plus tard, en l'année 1252, noble homme messire Fort-Aner (ou Fortaner) de Cazenove, donne spontanément au seigneur évêque d'Agen, et à vénérable homme messire Pierre, archidiacre d'Agen, recevant pour notre dit évêque, toute la dîme de la paroisse de Fréchou, située près de Nérac, dans l'archiprêtré de Valandrault ou de Vilandrault.

Fort-Aner de Cazenove, chevalier, est un des barons de Guienne et de Gascogne les plus importants du XIIIᵉ siècle. Il assiste comme témoin, le 14 août 1250, à un hommage rendu par Amanieu d'Albret, à Gaston, vicomte de Béarn et de Gabarret, pour les châteaux de Bozas et de Cazenove ou de Cazeneuve. (*Bibliothèque Nationale, section des manuscrits, titres de Foix*, tome VII, fol. 29. DE COURCELLES, *Histoire des Pairs*, etc., tome I, art. *de Segur*, p. 5 et 6.) Il tient Meillan pour le roi en 1255. (SAMAZEUILH, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazalais*, t. I, p. 506.) — Il est maire de Bordeaux, en 1267, 1268, 1270 et 1271. (*Statuts et priviléges de Bordeaux, manuscrit en parchemin, déposé à l'hôtel de ville*, fol. 230 et 231.)

Le même Fort-Aner de Cazenove, chevalier, devient sénéchal de Guienne, comme on le voit dans la *Revue de*

la Noblesse. Il est l'un des témoins du traité de paix passé le 3 mars 1272, entre Édouard Ier, roi d'Angleterre, et Géraud de Monlezun, évêque de Lectoure. (*Gallia Christ.*, tome I, Instrumenta, p. 175. — MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 126.) Il est au nombre des seigneurs de l'Agenais, réunis en assemblée solennelle en 1279, en présence desquels l'Agenais est remis au roi d'Angleterre, par la couronne de France, conformément aux traités. (MONLEZUN, cité, t. II, p. 413.) Possesseur de fiefs dans le comté de Fezensac comme dans l'Agenais, il est représenté le 7 janvier 1286, par Bertrand de Lagardère (*pro domino Fortanerio de Cazanova, milite*), à l'assemblée composée de barons, chevaliers, damoiseaux et autres nobles composant la cour de Fezensac, qui demandent au jeune Bernard VII, comte d'Armagnac et de Fezensac, la charte promise par le comte Géraud V, son père. (MONLEZUN, cité, tome IV, p. 7; tome VI, p. 16. — *Manuscrit du séminaire d'Auch* et de M. d'AIGNAN.)

Le 16 novembre de la même année 1286, messire Fort-Aner de Cazenove, chevalier, reconnait, au nom d'Arnaud de Noaillan, son neveu, dont il affirme être tuteur, tenir d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, la moitié du château du Fraichou, avec ses appartenances. Il doit pour cela le serment de fidélité, l'hommage et la moitié d'un chevalier ou d'un écuyer pour l'armée d'Agenais. (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 349-350.)

Avant l'année 1030, et au plus tard en 1035, Guillaume Ber de Cazenove était l'un des grands du pays de Fezensac (*proceres Fidenciaci*). Au XIIIe siècle, son descendant Fort-Aner de Casenove, chevalier, sénéchal de Guienne, était à la fois l'un des grands de Fezensac et d'Agenais. Il est aujourd'hui représenté, dans ce même pays d'Agenais,

par M. Léon de Cazenove de Pradines, ancien conseiller général de Lot-et-Garonne, et ancien président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, et par son fils Édouard de Cazenove de Pradines, député actuel du département de Lot-et-Garonne, jeune homme à la figure fine, douce et sympathique, engagé volontaire en 1870, qui eut le bras droit mutilé sur le champ de bataille de Patay, le jour où les comtes Fernand et Jacques de Bouillé, père et fils, ses beau-père et beau-frère, engagés volontaires et mariés comme lui, trouvèrent à ses côtés une mort glorieuse.

Charles de Montpezat, comte de Laugnac, seigneur de la Fox, etc., était seigneur du Fraichou durant la dernière moitié du XVIIᵉ siècle. Il tenait cette terre de ses auteurs. Ses héritiers, MM. de Monestay, marquis de Chazeron, furent seigneurs du Fraichou pendant le XVIIIᵉ siècle.

39. *Bédeyssan* ou *Bréchan*. — Il existait au XIIIᵉ siècle, près de Nérac, une église, une paroisse, un château et une famille de Bédeyssan, ou de Bréchan.

Gaillard de Bédeyssan, chevalier (*Galhardus de Bedeissano, miles*), donne à l'évêque d'Agen, la sixième partie de la dîme de la paroisse de Bédeyssan. (Bulle cotée par lettres D O.)

Pierre de Bédeyssan, chevalier, et Arnaud, Pierre et Fort, ses fils, donnent en l'année 1232, à l'évêque d'Agen, le tiers de la dîme de la paroisse et de l'église de Bédeyssan, situées près Nérac, et la moitié de la dîme de la paroisse Saint-Germain de Beaulieu, située près le château de Bédeyssan.

Dame Inspana, veuve de Raymond-Bernard de Bédeyssan, donne à l'évêque d'Agen la dîme de Bédeyssan (*decimam de Benaichano*). (*Idem*, lettres E F.)

40. *Asquets et Tauzièdc.* — Ces deux petites localités sont de la commune de Nérac.

Raymond-Bernard de Filartigue, damoiseau, fils de feu Othon de Filartigue, chevalier, donne à l'évêque d'Agen toutes les parts de dime que son père percevait dans les paroisses d'Asquets, de Lausseignan et de Tauziède. (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres V.)

Bernard d'Andiran, chevalier, donne à l'évêque d'Agen la dîme de la paroisse Notre-Dame d'Andiran, la dîme de Saint-Jean d'Asquetz, la dîme de la paroisse Saint-Pierre de Tauzièdе et la dîme de Saint-Caprais. (*Idem,* lettres B M.) Le château et l'église d'Andiran, à peu près à égale distance de Nérac et de Mézin, étaient situés sur les hauteurs qui séparent la vallée de l'Osse et de la Gélise, vis-à-vis le château de Lisse, qui est sur la rive gauche de la Gélise.

41. *Puy-Fort-Aiguille.* — L'église Saint-Jean-Baptiste de Puy-Fort-Aiguille, située sur la rive droite de la Baïse et à peu de distance de cette rivière, est, comme son nom l'indique, construite sur un point culminant. Elle est séparée par la largeur de la petite vallée de la Baïse de l'église Saint-Jean-Baptiste d'Asquets, assise également sur un point élevé.

A l'article Nérac, nous verrons qu'Amanieu, sire d'Albret, dit, en 1286, posséder *factum* de Puy-Fort-Aiguille.

42. *Nazareth.* — L'église et la paroisse de Nazareth font partie de la commune de Nérac. Le château de Nazareth existe encore. Il est placé à une centaine de mètres de la Baïse. Ce château, que je visitai avec une douzaine de membres du Congrès, paraît être du xe ou du xie siècle. Il se composait primitivement d'une grande tour carrée, sur trois côtés de laquelle on ne voit aucune trace d'ou

verture. Sur la façade du couchant, il existe, au rez-de-chaussée et au premier étage, deux grands trous, qui ont peut-être été des ouvertures régulières, mais sur lesquelles il ne reste aucune pierre indiquant un jambage. Le mur est plein sur les quatre façades au second étage. Plus tard, un corps de bâtiment, beaucoup plus petit que la tour primitive, a été accolé à cette dernière. Il a quelques petites ouvertures extérieures, et pas d'ouverture le faisant communiquer au château primitif.

43. *Nérac.* — Une promenade ravissante, de 3,000 pas ou 2,000 mètres, tracée dans la garenne de Nérac, sur la rive droite de la Baïse, dont elle suit les sinuosités, promenade large, bien tenue, bordée de chênes séculaires et de fontaines jaillissantes, vous conduit, sous des ombres épaisses, des abords du château, du village et du moulin de Nazareth, jusqu'au bout du pont par lequel on entre dans la ville de Nérac, en face de l'ancien château des sires d'Albret et du roi Henri IV.

Un vieux pont en pierre, ayant des arches en ogive, et encore existant, fut, jusque sous le gouvernement de la Restauration, la seule voie de communication entre la ville de Nérac, située sur la rive gauche de la Baïse, et le Petit-Nérac, bâti sur la rive opposée.

L'abbaye Saint-Pierre de Condom, restaurée le... juillet 1012 ou 1013 (et non 1011), par Hugues de Gascogne, évêque d'Agen (fils de Gombault, évêque et duc de Gascogne), choisit pour protecteurs, vers le commencement du XIIᵉ siècle, les sires d'Albret, qui possédaient dans le Bazadais le château de Cazenave ou Cazeneuve, et le château de Casteljaloux. Les sires d'Albret s'établirent à Nérac, y agrandirent ou fondèrent le château, qui devint leur résidence habituelle. L'abbé de Condom, au nom de son monastère, était seigneur dominant du château de

Nérac, que la maison d'Albret reconnaissait tenir dudit monastère.

Voici les preuves de cette double assertion :

Le 16 novembre 1286, Gaillard de Florensan, moine, cellérier et procureur ou syndic de l'abbé et du monastère de Condom, reconnaît, en cette qualité de procureur et de syndic, que l'abbé de Condom, au nom dudit monastère, tient en fief noble de l'illustre roi d'Angleterre, toutes ces choses temporelles qu'il a dans la ville de Condom, dans la ville de Nérac, dans le château de la Ressingle et leurs dépendances ; le château de Francescas, sa juridiction, son territoire et leurs dépendances.

L'abbé reconnaît en outre les choses temporelles qu'il a dans les lieux de Ertz (peut-être Eiis) et de Caplisse, et devoir prêter le serment de fidélité au même roi, seigneur d'Agenais. (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 362 et 363.)

Le même jour, 16 novembre 1286, Amanieu d'Albret, damoiseau, reconnaît tenir du même roi d'Angleterre et duc de Guienne la ville de Nérac, avec ses appartenances, à l'exception du château qu'il tient de l'abbé et du monastère de Condom.

Il reconnaît, en outre, tenir le château d'Andiran (*castrum d'Andirano*) et ses dépendances ; le château de Nazareth et ses dépendances ; le château de Bédeyssan ; *factum* et la terre appelée de *Serezoza ; factum* de Puy-Fort-Aiguille (*factum de Podio Fortis Acus*), qui est dans les dépendances de Nérac, et tout ce qu'il possède dans les paroisses de Las Lugues d'Agenais (*totum quod tenet in parrochiis de Las Lugas in quantum prorogatur Agennesium*.

Pour tous ces fiefs, Amanieu d'Albret se reconnaît homme et chevalier du roi d'Angleterre ; il lui doit un

chevalier armé, lorsque l'ensemble de l'armée sort de l'Agenais, le serment de fidélité et l'hommage. Amanieu ajoute qu'il est jeune et nouveau vassal pour ces fiefs, et prêt à remplir tous les devoirs auxquels il est tenu, s'il apparaît qu'il doive autre chose.

Il résulte de ces deux reconnaissances féodales, qu'en 1286, la maison d'Albret tenait le château de Nérac de l'abbé de Condom, et celui-ci du seigneur d'Agenais, qui était en ce moment Édouard Ier, roi d'Angleterre et duc de Guienne.

Le château de Nérac, construit sur la rive gauche de la Baïse, était formé de quatre corps de bâtiments, circonscrivant une cour carrée. Trois de ces côtés sont détruits; seul, le côté nord existe encore. Au premier étage, une galerie extérieure règne tout le long de la façade du midi, la toiture de cette galerie ou colonnade est soutenue par des colonnes en pierre, taillées en spirales. Les membres du Congrès Archéologique ont exprimé de légitimes regrets que l'administration municipale de Nérac ait depuis longtemps et aussi complétement, abandonné et vendu à des particuliers le château habité pendant des siècles par le connétable Charles d'Albret, par Alain le Grand, sire d'Albret, par les rois et reines de Navarre, par la cour brillante de la reine Jeanne d'Albret et par Henri IV.

Les populations de l'Agenais et de l'Albret ont cependant conservé le plus sympathique souvenir du premier Bourbon monté sur le trône de France. Le comte de Dijon, interprète intelligent et généreux de ce sentiment, a doté la ville de Nérac d'une magnifique statue en bronze, dont il avait donné les dessins, et pour laquelle il a dépensé près de deux cent mille francs, statue admirablement réussie, que l'on regarde longtemps et avec

plaisir, parce qu'elle reproduit très-bien la physionomie fine, ouverte et spirituelle, le regard bienveillant et affectueux d'Henri IV.

V. — Barbaste, Xaintrailles et Lavardac.

44. *Les quatre tours de Barbaste.* — La Gélise et la Douze sont deux petites rivières ayant leurs sources dans le département du Gers; elles marchent longtemps parallèles. La Gélise laisse sur la rive gauche la ville d'Eauze, l'ancienne cité archiépiscopale. La Douze laisse sur sa rive droite les villes de Manciet et de Cazaubon. Arrivés près de Gabarret, ces deux cours d'eau s'infléchissent brusquement, la Gélise vers le bassin de la Garonne; la Douze vers le bassin de l'Adour, par Roquefort et Mont-de-Marsan.

La Gélise est en général la ligne de démarcation du terre-fort, qui produit les céréales, et des terres sablonneuses couvertes d'arbres résineux et de chênes à liége. Elle laisse, sur sa rive gauche, la ville de Sos (rendue célèbre par la guerre des Sociates contre les Romains) et le château de Poudenas, longtemps habité par le comte de Dijon. A Mézin, qu'elle laisse sur sa rive droite, la Gélise reçoit les eaux de l'Auzoue, passe entre les anciens châteaux d'Andiran et de Lisse, reçoit l'Osse près du château de Hordosse, où M. le marquis Le Franc de Pompignan a fait restaurer une magnifique tour féodale, et arrive aux tours de Barbaste, avant de se joindre à la Baïse. La Gélise est une petite rivière fort importante, parce que ses eaux diminuent très-peu, même avec les grandes sècheresses, et qu'elles mettent en mouvement les meules d'un très-grand nombre d'usines.

C'est l'importance de ce cours d'eau qui a dû motiver la construction des quatre tours du château ou du moulin de Barbaste.

Le village et le château de Barbaste sont deux choses parfaitement distinctes et séparées, et n'appartiennent ni à la même commune, ni au même canton.

Le village de Barbaste est le chef-lieu de la commune du même nom, située tout entière sur la rive gauche de la Gélise, et faisant partie du canton de Lavardac. Les tours de Barbaste sont construites, au contraire, dans les eaux et sur la rive droite de la Gélise; elles font partie de la commune et du canton de Nérac.

Un pont en pierre, ayant des arches en ogives, s'étend du village de Barbaste, qui est sur la rive gauche, à la rive droite, à quinze ou vingt mètres en aval des tours qui sortent de l'eau. Ce pont de Barbaste est nommé, dans deux documents importants du XIII[e] siècle, comme limite de deux grandes circonscriptions.

En effet, le procès-verbal de prise de possession de l'Agenais, fait le 15 novembre 1271, par Guillaume de Cohardon, au nom de Philippe le Hardi, limite la baillie (*ballivia*) du Port-Sainte-Marie de la manière suivante du côté du midi :

« Du lieu où la rivière du Lot entre dans la Garonne, en remontant .... et de cette baillie avaient coutume de faire partie le château (c'est-à-dire la châtellenie) de Lavardac, dans l'honneur du Port-Sainte-Marie, sont le château de Bréchan, le château d'Espiens, le château de Bruch, le château de Limon, le château de Feugarolles, le château de Thouars, le village de Paravis avec leurs paroisses .... et durait dudit château de Lavardac jusques au Bruilhois et jusques au pont de Barbaste (*a loco in quo flumen Olti intrat in Garumnam, sicut*

ascendit .... et quo de dictâ bajuliâ solebat esse castrum de Lavardaco, in quo honore sunt castrorum de Medeyssano (erreur de lecture, il faut lire *Beredeyssano*, Bréchan), *castrum de Espiens, castrum de Bruq, castrum de Ligmon, castrum de Faygarollis, castrum de Thoars, villa de Paradiso, cum parrochiis .... et durabat a dicto castro de Lavardaco usque in Brulesium et usque ad pontem de Barbasto*). »

En me communiquant cette note, M. Amédée Moullié, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, membre et ancien président de la *Société des Sciences, Lettres et Arts* de la même ville, mon collègue à ladite académie et mon ami, ajoute la réflexion suivante, dont il faudra tenir compte en recherchant la date approximative de la construction des tours de Barbaste :

« Il résulte de ce passage que la baillie (du Port-Sainte-Marie) était limitée de ce côté *par le pont* et *non par le castrum* de Barbaste. Ces énonciations n'excluent pas précisément l'existence d'un *castrum* de Barbaste, mais elles ne le supposent pas implicitement. »

Le chapitre IV de la coutume d'Agen est relatif au sel; il nous fournit la seconde mention du pont de Barbaste :

« ... En outre, nul homme (d'Agen) ne peut, par bête de somme ou de toute autre manière, transporter du sel dans la Gascogne au delà du pont de Barbaste... (*Item, negus hom no deu portar ab bestia ni en neguna manera sal per Gasconha del pont de Borbasta en sus...*) » (*Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, tome V, p. 250.)

Ainsi, le pont de Barbaste est donné comme une limite dans les coutumes d'Agen, dont on ignore la date précise; il est encore cité comme étant, avec le pays de Bruilhois, la limite de la baillie du Port-Sainte-Marie, du côté du

midi, en l'année 1271. Dans ces deux titres, il n'est pas fait mention du château, des tours ou du moulin fortifié de Barbaste.

Nous avons examiné et admiré les quatre ravissantes tours jumelles du château ou du moulin fortifié de Barbaste, construites en partie dans la rivière et en partie sur la rive droite de la Gélise, en face du village et à quinze ou vingt mètres en amont du pont de pierre mentionné dans les deux documents historiques cités plus haut. L'un des membres les plus gracieux et les plus distingués du Congrès, un homme du monde élégant, un artiste, un savant, M. Jules de Verneilh-Puyrazeau, le frère d'un savant archéologue que chacun de nous regrette, m'a fait alors l'honneur de me demander à quelle famille puissante j'attribuais la construction de ces tours, et à quelle date approximative ce monument remarquable avait été élevé. D'après lui ces tours paraissent être du règne de Philippe-Auguste (1180 à 1223). Il cite l'opinion de MM. Léo Drouyn, le marquis de Castelneau, Trapaud de Colombe et autres, à l'appui de la sienne, dont il croit trouver la confirmation dans l'ouvrage de M. Viollet-le-Duc.

Ces autorités sont considérables à mes yeux, la dernière surtout, et je n'aurais rien à objecter, si M. Viollet-le-Duc avait attribué à l'architecture féodale du midi de la France, sous le règne de Philippe-Auguste, des caractères architechtoniques en tout semblables à ceux des tours de Barbaste. Mais je crois que l'on a fait une fausse application des idées émises par M. Viollet-le-Duc, idées du moins que je n'ai pas comprises de la même manière. Je crois les quatre tours beaucoup plus récentes que ne le pense M. Jules de Verneilh.

Une discussion scientifique et animée s'est eu ce mo-

la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

« Nous avons vu, dit M. Viollet-le-Duc, comment, *pendant les* XIIe *et* XIIIe *siècles,* il était d'usage de garnir les sommets des tours et courtines de *hourds en bois.* Il n'est pas besoin de dire que les assaillants, au moyen de machines de jet, cherchaient à briser ces hourds avec des pierres, ou à les incendier avec des projectiles enflammés... Déjà, *vers le milieu du* XIIIe *siècle,* on avait cherché à rendre les *hourds en charpente* moins faciles à brûler en les portant *sur des consoles formées d'encorbellements de pierre.* C'est ainsi qu'à Coucy les hourds des portes de la ville, des tours et du donjon, qui datent de cette époque, étaient supportés (voy. fig. 20 *m*). Mais encore les parements et les planchers de ces hourds pouvaient-ils prendre feu.

« *Au* XIVe *siècle,* pendant les guerres de cette époque, où tant de villes en France furent incendiées et pillées, « arses et robées, » comme dit Froissart, *on remplaça presque partout les hourds de charpente par des bretèches continues de pierre,* qui présentaient tous les avantages des hourds, en ce qu'elles battaient le pied des murailles, sans en avoir les inconvénients; ces nouveaux couronnements ne pouvaient être incendiés et résistaient mieux aux projectiles lancés par les engins; *ils étaient fixes et ne se posaient pas seulement en temps de guerre comme les hourds de bois.*

Je citerai un dernier passage du même auteur.

« ... Le manuscrit de Froissart de la Bibliothèque impériale, que nous avons déjà cité, donne dans ses vignettes un grand nombre de tours disposées de cette manière (35). Beaucoup de ces figures font voir que *l'on conservait, avec les mâchicoulis de pierre, les hourds de bois* A, *maintenus pour la défense des courtines,* et, en effet, ces deux défenses furent longtemps appliquées ensemble, les bretèches

J. de Verneilh 1874

Lith. Ch. Guilland, Tours

Moulin de Barbaste

Comptes-rendus du Congrès d'Agen, p. 128



et hourds de bois étant beaucoup moins dispendieux à établir que les mâchicoulis de pierre. *Le château de Pierrefonds, bâti pendant les dernières années du* XIVe *siècle, présente encore d'une manière bien complète ces sortes de défenses supérieures.* » (*Essai sur l'Architecture militaire du moyen âge*, par M. VIOLLET-LE-DUC, Paris, 1854, p. 118, 121 et 122.)

De ce qui précède, je crois pouvoir conclure, comme je l'ai dit plus haut, que les tours de Barbaste sont de la première moitié du XIVe siècle.

La réponse à la seconde question qui m'a été adressée par M. Jules de Verneilh est infiniment plus facile. Nous avons vu que les d'Albret devinrent seigneurs directs de Nérac au XIIe siècle, comme avoués ou protecteurs de l'abbaye de Condom; qu'ils firent du château de Nérac leur résidence habituelle; qu'ils reconnaissaient tenir féodalement le territoire de Nérac du seigneur d'Agenais, et le château des abbés de Condom; et qu'en 1306, Amanieu VII, sire d'Albret et seigneur de Nérac, acquit définitivement tous les droits féodaux que les abbés de Condom avaient eu jusque-là sur le château de Nérac.

Or l'emplacement sur lequel sont construites les tours de Barbaste faisait, au moyen âge, partie du territoire de la commune de Nérac, comme de nos jours. Les sires d'Albret, seigneurs de Nérac, avaient donc seuls le droit de construire sur leur fief une petite forteresse, avec tours et créneaux. Ils ont, selon toute probabilité, élevé les tours de Barbaste pour protéger leur frontière de ce côté, être maîtres du pont de Barbaste, avoir un moulin qui ne chôme jamais, et assurer le péage de leurs droits sur la rivière de la Gélise.

43. *Barbaste et Lausseignan.* — La commune de Barbaste, dont la paroisse de Lausseignan fait partie, est

séparée de la commune de Nérac par le cours de la Gélise. La petite ville de Barbaste, qui a donné son nom à la commune, est bâtie sur la rive gauche de la Gélise; elle est séparée des quatre tours ou du moulin par la largeur seulement de cette petite rivière. Malgré ses dimensions restreintes, elle avait une importance relative; nous l'avons vue nommée comme limite extrême de grandes circonscriptions territoriales, dans les coutumes d'Agen et le procès-verbal de prise de possession de l'Agenais par Philippe le Hardi, en 1271. Ce bourg de Barbaste, en communication par deux routes avec les villes de Nérac et de Casteljaloux, était traversé par la grande voie romaine connue dans le pays sous le nom de *Ténarèze*, qui va d'Eauze (l'ancienne métropole de la Gascogne), et de Sos (la ville des Sociates) à la Garonne. Cette voie romaine reçoit à Barbaste la route venant de Casteljaloux, passe la Gélise sur le pont de pierre commandé par les quatre tours, et se dirige vers la Garonne, qu'elle traversait à la hauteur de Saint-Cosme, entre Aiguillon et le Port-Sainte-Marie.

Par sa situation à la limite de grandes circonscriptions territoriales, au point d'intersection de toutes ces routes, au bas de la Gélise (force motrice d'un si grand nombre d'usines et ligne de séparation des terres à céréales à droite, et des bois résineux ou à liéges à gauche), Barbaste était naturellement une ville d'entrepôt et de commerce.

47. *Xaintrailles.* — Le château, l'église et le village de Xaintrailles sont construits sur un plateau élevé à 191 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ils sont à quatre kilomètres environ de Lavardac et de Vianne, reliés à la première de ces petites villes par une route, et à la seconde par un chemin rural.

Les seigneurs de Xaintrailles sont connus depuis le

commencement du XIe siècle, époque où un accord authentique est passé entre le seigneur de Xaintrailles, le baron de Durance et les religieux d'Argentens, au sujet de la commanderie d'Argentens, de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, dans la commune de Pompiey. Le maréchal Pothon de Xaintrailles fut le plus illustre et le dernier de cette race guerrière; c'est lui qui a fait reconstruire le château actuel, sous le règne de Charles VII. Il est mort, comme le souverain qu'il avait si vaillamment et si loyalement servi, en l'année 1461. Il a daté son testament du 11 août 1461.

Béatrix de Pardaillan, petite-fille d'une sœur du maréchal Pothon, porta le château de Xaintrailles à son époux Bernard de Lamothe, qui s'en dit seigneur en 1497.

Leur fille, Anne de la Mothe-Xaintrailles, mariée avec Antoine de Chamborel, eut Amanieu de Chamborel, dont la fille Francienne de Chamborel-Xaintrailles porta la terre de Xaintrailles dans la maison de Montesquiou, en épousant, le 14 juillet 1570, Bernard de Montesquiou-Fezensac. Ce dernier devint capitaine de Casteljaloux le 20 juillet 1599, à la suite de la démission donnée en sa faveur par son beau-père Amanieu de Chamborel, seigneur de Xaintrailles.

Les Montesquiou ont été seigneurs de Xaintrailles durant cinq générations.

48. *Lavardac.* — En allant des tours de Barbaste à Lavardac, les membres du Congrès traversent la charmante et riche petite ville du Pont-de-Bordes, dont l'importance commerciale pour les eaux-de-vie, les farines, les liéges, etc., est, je crois, peu ancienne, mais considérable.

Le canton qui a Lavardac pour chef-lieu est limitrophe des cantons de Nérac, la Plume, Port-Sainte-Marie, Damozan et Mézin.

Construite un peu en aval de la jonction des eaux de la Baïse et de la Gélise, la ville de Lavardac est à deux kilomètres environ entre Barbaste, sur la Gélise, et Vianne, sur la rive droite de la Baïse. Nous avons vu à l'article *Tours de Barbaste*, qu'en 1271, le *castrum* ou la châtellenie de Lavardac était compris dans l'étendue de la *baillie* du Port-Sainte-Marie, et que dans l'*honneur* dudit *castrum* de Lavardac étaient compris les châteaux de Bréchan, d'Espiens, de Brach, de Limon, de Feugarolles, de Thouars et le village du Paravis.

Jeanne de Périgord, dame de Lavardac, fille puînée d'Archambaud III, comte de Périgord, et de Marie de Bermont d'Anduse, fut la seconde femme, en 1316, de noble baron et puissant chevalier Sans Aner de Pins, sire de Taillebourg, seigneur de Moncrabeau, Calignac, et lui apporta la seigneurie de Lavardac, comme je l'ai dit à l'article *Moncrabeau*.

Gaillard de la Roche ou de la Roque, chevalier, et Olivier de Lisse, damoiseau, reconnaissent, le 14 novembre 1286, tenir du seigneur d'Agenais toutes les choses qu'ils possèdent dans les paroisses de Bréchan et de Saint-Caprais-lès-Lavardac (*omnia quæ habent in parochiis de Berreyssano et de sancto Craprio, prope Lavardacum*); les seigneurs de Bréchan reconnaissent devoir faire pour cela la sixième partie des dépenses d'un chevalier ou d'un écuyer armé, lorsque l'armée commune du pays sort de l'Agenais.

VI. — MONTGAILLARD ET BASTIDE DE VIANNE.

49. *Montgaillard*. — Le château et le village de Montgaillard sont construits sur un coteau élevé ; ils sont traversés par le chemin vicinal de Lavardac à Buzet, et

dominent le chemin qui descend de Xaintrailles à Vianne. Le château est ancien et considérable ; la commune est entourée des communes de Vianne, de Lavardac et de Xaintrailles.

Vianne de Gontaut-Biron, dame de Montgaillard, a donné cette seigneurie à un membre de la maison de l'Isle-Jourdain, qui a concouru à la fondation de la bastide de Vianne ; elle a été mariée avec un sire d'Albret, seigneur de Nérac.

50. *Vianne*, anciennement *Villelongue*. — La jolie église romane et le village de Villelongue firent longtemps partie de la juridiction ou de l'honneur du château de Montgaillard. Ils devinrent au contraire le chef-lieu de la juridiction, lorsque la petite bourgade fut transformée en bastide, sous le nom de Vianne, vers la fin du XIIIe siècle.

Cette bastide est encore, à très-peu de chose près, ce qu'elle était au moment de sa construction. Elle est située sur la rive gauche de la Baïse, très-près de la berge, à peu près au point d'intersection de deux lignes, allant l'une de Montgaillard à Limon, l'autre de Lavardac au château de Trenquelléon, à deux kilomètres environ de chacune de ces localités. Elle a longtemps captivé l'attention des membres du Congrès. Permettez-moi de résumer l'histoire de sa fondation.

Nous avons vu également que Jourdain de l'Isle reçut, en 1271, le château de Montgaillard, qui lui fut donné par Vianne de Gontaut-Biron, sa tante maternelle.

Des représentants d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, et noble homme messire Jourdain de l'Isle, chevalier, dit le jeune, seigneur de Montgaillard, se mettent d'accord pour construire une bastide dans la paroisse Sainte-Marie de Villelongue, située dans la

juridiction et le district du château de Montgaillard.

Le 22 novembre 1284 (*nono die exitus mensis novembris*), noble homme messire Jean de Grailly, chevalier dudit roi et son sénéchal du duché de Guienne, et ledit seigneur Jourdain de l'Isle rédigent des conventions ou un traité pour que, dans la paroisse Sainte-Marie de Villelongue, une nouvelle bastide soit construite et nommée Vianne. (*Ita ordonatum existit et conventum de voluntate partium prædictorum, quod in dicta parochia beatae Mariae Villalongue fiat et construatur nova bastida seu villa vocata Vianna, sub pactis, modis et conventionibus infra scriptis.*)

Jourdain de l'Isle donne au dit sénéchal et au notaire, qui l'acceptent au nom du roi d'Angleterre, tout le territoire qui s'étend de la rivière de Baïse, près l'église de Villelongue, jusque sur les rochers de Montgaillard, et depuis la terre de Bellus de Cazenove et de ses partionnaires, jusqu'au fief dudit roi vers Lavardac.

La bastide et les terres et possessions susmentionnées seront communes entre le roi Édouard I[er] et Jourdain de l'Isle et ses héritiers. La haute justice (*in casibus mortis, vel mutilationis membrorum, seu fastigationis ut deportationibus, seu castelli vel spensorii missiones, ad dominum regem Angliae et ejus successores solummodo pertinebit*) appartiendra exclusivement au roi d'Angleterre. La moyenne et la basse justice appartiendront aux deux parties contractantes ; les revenus de toute la justice seront partagés. La juridiction de ladite bastide s'étendra depuis la Baïse jusqu'aux murailles de Montgaillard, et dant tout le territoire dudit château de Montgaillard vers Calézun, et au delà de la rivière de Baïse, aussi loin que s'étend la terre, la juridiction et le district dudit seigneur vers Pujols et le chemin vulgairement appelé Ténarèse.

Jourdain de l'Isle réserve ses fiefs et arriefiefs ; mais

tout ce qui n'est pas fief sera *commun* entre le roi et le seigneur de Montgaillard. Le territoire qui est au bout du pont de Lavardac, où ledit roi Édouard a la justice mère et mixte impère, restera en propre au roi.

Le roi aura un bailli ou baile, dans ladite bastide, pour y exercer en son nom la haute et basse justice. Le lieu de messire Othon de Lomagne nommé à *Maloleme*, et le château de Feugarolles avec leurs appartenances et la paroisse de Calézun, même ce qui n'est pas compris dans la juridiction de Montgaillard, et le château de Montgaillard, seront à perpétuité du ressort et de la baillie de ladite bastide.

Il est convenu que chacun des deux seigneurs aura son bailli ou baile dans ladite bastide; et que les hommes de Montgaillard ne seront pas reçus dans la bastide, sans le consentement dudit Jourdain ou de ses successeurs; que la cavalerie sera sous les ordres exclusifs du roi.

Jean de Grailli, sénéchal, s'engage à faire ratifier ces conventions par le roi d'Angleterre.

L'acte écrit en deux expéditions, l'une pour le roi Édouard Ier, l'autre pour Jourdain de l'Isle, est fait à Montgaillard, le 22 novembre 1284, régnant Philippe, roi de France, Édouard roi d'Angleterre, seigneur de Guienne, Jean évêque d'Agen. (*Item fuit actum inter dictas partes, quod de praedictis fiant, duo publica instrumenta ejusdem tenoris, quorum unum habeat dictus dominus seneschallus, et aliud habeat dictus dominus Jordanus, hoc fuit factum et concessum apud Montem Gaillardum, prout superius continetur, nona die exitus mensis novembris, regnante Philippo rege Franciae, Edouardo rege Angliae domino Aquitaniae, Joanne episcopo Agennensi, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto.*)

Le roi Édouard Ier reconnait, par lettres scellées de son sceau, avoir entendu et bien compris les conventions faites entre Jean de Grailly, chevalier, son ancien sénéchal de Gascogne, agissant au nom dudit monarque, et Jourdain de l'Isle, chevalier, relativement au paréage de la bastide, vulgairement appelée de Vianne en Agenais.

Pierre de Morin, chevalier, lieutenant de noble homme messire Théobald de Chipois, chevalier, sénéchal d'Agen, pour l'illustre seigneur roi de France, constate avoir vu les lettres dudit Édouard, roi d'Angleterre, scellées du sceau dudit souverain, relatives aux conventions pour la construction de la bastide de Vianne.

En conséquence de ces conventions, Édouard Ier, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc de Guienne, étant à Valence au mois de juin 1286, donne des coutumes aux habitants de la bastide de Vianne en Agenais.

La nouvelle bastide aurait dû être nommée Villelongue, puisqu'elle était construite autour de l'église et du village de ce nom. Mais par un sentiment de reconnaissance fort naturel, Jourdain de l'Isle, seigneur de l'emplacement de ladite bastide, voulut que la nouvelle ville fut nommée *Vianne*, pour perpétuer le souvenir de Vianne de Gontaut Biron, sa tante maternelle, sa bienfaitrice, qui lui avait donné le château de Montgaillard et par conséquent l'emplacement de la nouvelle bastide.

Les murs d'enceinte de Vianne sont parfaitement conservés. Ils circonscrivent un grand rectangle ou parallélogramme, avec une tour ronde à chacun des angles. On entre dans la ville par quatre portes semblables, une au milieu de chaque côté du rectangle, et ouverte sous une tour carrée, saillante, terminée par une plate-forme et des créneaux sans aucune trace de mâchicoulis. On est

dès lors, ce me semble, autorisé à conclure qu'en 1286 le mâchicoulis n'était pas encore en usage en Agenais.

L'église est romane, antérieure de plusieurs siècles à la fondation des fortifications de la ville. Les chapiteaux intérieurs, bien conservés, sont fort intéressants pour les archéologues. Lors de la construction des fortifications de la bastide, le clocher fut transformé en espèce de donjon.

Les rues sont droites comme dans les autres bastides, et coupées par d'autres lignes droites. D'un point central, on voit les quatre portes de la ville. Vianne ne s'étant pas peuplée autant qu'on l'avait espéré, les maisons, agglomérées au centre de la ville, sont à une assez grande distance des fortifications destinées à les protéger.

La bastide de Vianne étant constituée et organisée, vient, par l'organe de ses six consuls et de deux chevaliers, qualifiés aussi *écuyers de ladite bastide* (probablement capitaines ou chefs militaires du lieu), faire sa reconnaissance féodale au seigneur d'Agenais. En effet, le vingt-deuxième jour du mois de novembre 1286, Pierre Arnaud de Feudas, Garcie Novald de Cazanea, Pierre de Contault, Pierre Mercadier, Géraud Boel, Pierre Anneva, consuls de la bastide de Vianne, agissant pour eux et pour l'université du lieu, et Guillaume-Arnaud de La Roche ou de La Roque, et Bernard d'Astafort, chevaliers, écuyers de ladite bastide, dirent qu'eux, au nom de ladite université, et ladite université doivent au seigneur roi d'Angleterre, le serment de fidélité et le service militaire, lorsque ce service est fait par les autres bastides d'Agenais.

Ils doivent au même seigneur roi et à messire Jourdain de l'Isle, pour chaque ayral et jardin qui sont dans ladite bastide, six deniers Arnaudens d'oblies (*sex dena-*

rios Arnaldenses obliarum) et autant d'acaptes à mutation de seigneurs et fieusatiers, (*in mutatione dominorum quam feudatoriorum*).

Ils doivent donner, tant au seigneur roi qu'au dit messire Jourdain, pour chaque concade de terre qui s'étend du rocher jusqu'à la rivière de Baïse, deux sols Arnaudens d'oblies, annuellement et autant d'acaptes à chaque mutation de seigneur ou de fieusatier.

Ils doivent aux seigneurs susnommés cinquante sols Arnaudens, annuellement pour les mazels (bancs de boucherie); et celui qui dans ladite bastide aura un four, cuisant dans ledit four du pain pour d'autres personnes que pour lui, devra donner annuellement auxdits seigneurs dix sols Arnaudins.

Les témoins de cette reconnaissance féodale sont Grunard de Hautes-Vignes, messire Bonel de Serres et Arnaud d'Aux. (*Archives historiques du département de la Gironde,* tome I, p. 384 et 385.)

Le vendredi avant la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, 1303, Arnaud de Lar, baile de Vianne, pour le roi d'Angleterre, Arnaud Caze, baile du même lieu, pour noble homme messire Jourdain de l'Isle, chevalier, les quatre consuls, Pierre Brosse, Vital de Lartigole, Géraud de Pins et Barthélemy de Gueyze, et les habitants de l'université du lieu convoqués à cet effet, rédigent un règlement de police pour l'entrée du vin, les provisions du marché, les boucheries, les vols, etc.

Le chapitre Saint-Étienne d'Agen avait succédé aux droits de Jourdain de l'Isle ou de sa famille, à une date et pour des causes qui ne me sont pas connues. Toujours est-il qu'en 1545 ou 1546, les commissaires nommés par Henri II d'Albret, roi de Navarre et duc d'Albret, faisant procéder à la confection du papier terrier du duché, pré-

tendent que le syndic du chapitre Saint-Étienne d'Agen, représentant Jourdain de l'Isle, est tenu de faire hommage audit roi, comme sire d'Albret, de fournir un dénombrement des rentes et autres droits dont le chapitre jouit dans la juridiction de Vianne. Faute d'hommage et de dénombrement, les commissaires du roi de Navarre font faire une saisie féodale au préjudice du syndic, qui se pourvoit devant l'évêque d'Aire, commissaire, et prétend n'être tenu ni à hommage, ni au dénombrement. Le syndic me paraît d'autant mieux fondé dans sa prétention, qu'il représente Jourdain de l'Isle, seigneur de toute la juridiction de Montgaillard, appelé juridiction de Vianne depuis l'année 1286, lequel Jourdain avait spontanément et gratuitement cédé à cette date au roi d'Angleterre le droit de co-seigneurie ou le paréage, c'est-à-dire la moitié de ses droits féodaux.

Justice ne lui étant point rendue, le syndic fait appel devant le sénéchal d'Agenais, qui ordonne des enquêtes. L'affaire est portée au conseil du roi ; celui-ci ordonne aux évêques d'Oleron et d'Aire de vérifier les enquêtes. Les commissaires nommés et d'autres officiers du roi prennent connaissance des titres produits par le syndic.

Un accord est ensuite signé entre les parties, en vertu duquel la haute, moyenne et basse justice de Vianne appartient entièrement au roi, comme sire d'Albret. Ce dernier prendra seul le cens pour les affieusements et arrentements précédemment faits au nom du roi ou de ses prédécesseurs sires d'Albret. Le syndic prendra la moitié des rentes, lods et ventes accoutumés dans la ville et le *dex* de Vianne, et le sire d'Albret l'autre moitié.

Et hors le dex dudit Vianne, le syndic prendra le quart des fiefs accoutumés et la moitié des ventes ; le seigneur-

roi, sire d'Albret, aura les trois parties restantes et la moitié des ventes.

Cette transaction sur procès est passée devant notaire en présence desdits commissaires.

Depuis lors le chapitre Saint-Étienne d'Agen a toujours joui paisiblement des droits réglés par cette transaction, et il ne lui a été demandé aucun hommage, ni dénombrement de la part du sire d'Albret.

On voit que les droits des deux seigneurs variaient, suivant qu'ils étaient exercés *dans la ville et le dex*, ou *hors le dex*. Une ville est limitée par ses murailles, une commune ou juridiction par les communes limitrophes; mais qu'était le *dex*, et quelles étaient les limites? Le dex était un petit espace ou tènement qui entourait les murs de la ville et faisait partie de la sauveté de cette ville. Dans son *Histoire des comtes de Toulouse*, Guillaume Catel, conseiller au parlement, dit à la page 194 : « Alphonse ... aymoit grandement le peuple de Tolose, ayant accordé de grandes franchises et libertés à ceux de ladite ville, et à ceux qui sont de *salvitate*, c'est-à-dire de la sauveté, qui sont encore dans les limites et bornes de la sauveté, que nos coutumes appellent dans *le dex de Toulouse*, peut-être parce que les bornes estoient marquées par des croix, comme dit cet ancien titre, lesquelles en chiffres (X) veulent dire dix, ou *dex* en langage du pays. » Puis, citant le titre p. 195 : « ... *concessit eandem salvitatem, sicut signata est, et bodulata per crucem, et de cruce, et in cruce* ... »

Ainsi les limites du *dex* et de la *sauveté* d'une ville, sont les mêmes.

Les fiefs du chapitre produisaient annuellement quatorze ou quinze livres de rente, parce que les chanoines n'avaient que la moitié du cens dans ville et le dex, et le

quart hors le dex. Les lods et ventes produisaient au plus et très-rarement cent livres, sur quoi il fallait payer les droits de régie. Le chapitre vendit en conséquence la coseigneurie de Vianne, le 30 septembre 1747, par acte retenu par Espinasse, notaire à Agen, en faveur du juge royal de Vianne, procureur domanial au sénéchal d'Aiguillon, bisaïeul paternel de M. de Mautor, qui réside à Aiguillon et m'a obligeamment confié les documents, d'où j'ai extrait ce qui précède sur l'histoire de la bastide de Vianne.

VII. — De Vianne a Agen.

51. *Limon.* — Les membres du Congrès archéologique sortent à regret de ces murailles et de ces portes fortifiées de Vianne, admirablement conservées comme au jour de leur construction, et qui nous font pour ainsi dire assister à la fondation d'une bastide à la fin du XIII[e] siècle, Ils traversent la Baïse sur un pont, se dirigent vers le château de Trenquelléon et le village de Feugarolles, laissant à droite, à l'une des extrémités de la commune de Feugarolles, à deux kilomètres de Vianne, comme je l'ai dit plus haut, le village où l'ancien château de Limon.

Nous avons vu à l'article des quatre tours de Barbaste, dans le procès-verbal de la prise de possession de l'Agenais au nom du roi Philippe le Hardi, fils de saint Louis, que le *castrum* de Limon était compris, en 1271, comme les châteaux de Bruch, Thouars, Feugarolles, Espiens et Bréchan, dans l'*honneur* de la *baillie* du Port-Sainte-Marie.

52. *Château de Trenquelléon.* — Bâti sur la rive

droite de la Baïse, entre les bourgs de Vianne et de Feugarolles, à deux kilomètres de l'un et de l'autre, le château de Trenquelléon est une fort belle résidence qui donnait à ses propriétaires, avant la révolution, le titre de baron. Un moulin en fait partie ; il est mis en mouvement par les eaux du Galaup, qui prend sa source au delà d'Espiens, passe entre le château de Salles et Limon, et se jette dans la Baïse, immédiatement au-dessous de Trenquelléon. C'est vers les sources de ce ruisseau de Galaup, que 300 protestants furent tués par Blaise de Monluc, en juillet 1662.

53. *Feugarolles et voie romaine.* — La commune de Feugarolles fait partie du canton de Lavardac ; elle s'étend des côteaux d'Espiens jusqu'à la rive gauche de la Garonne, qui la limite depuis Saint-Laurent, espèce de faubourg du Port-Sainte-Marie, jusqu'au-dessous de Thouars.

Nous avons vu le *castrum de Faygarollis* mentionné dans la prise de possession de l'Agenais, en 1271, comme compris sur la rive gauche de la Garonne, dans la *baillie* du Port-Sainte-Marie. Le même Feugarolles fit partie, en 1284, de la juridiction de la bastide de Vianne.

Tout le monde connait la grande voie romaine allant d'Agen à Lectoure, Auch et Saint-Bertrand de Comminges, près des Pyrénées, et sait que la partie de cette voie comprise entre Agen et Lectoure est vulgairement nommée *la Peyrigne.* On connait également une autre grande voie romaine allant de Bordeaux à Bazas, Sos, Eauze et Auch, où elle se relie à la première. Une autre voie romaine, appelée *la Ténarèse,* existe entre Sos et Saint-Côme, près Aiguillon. Partie de Sos, elle traverse la lande à peu près en ligne droite, passe à Réaup, le Béas, Barbaste, Pont-de-Bordes, Lavardac et Feugarolles, où elle s'infléchit à

gauche pour suivre la rive droite de la Baïse, et va traverser la Garonne vis-à-vis l'église de Saint-Côme et la tour milliaire d'Aiguillon.

La route nationale n° 130, de Condom à Nérac, le Port-Sainte-Marie, etc., se relie à la Ténarèse au Pont-de-Bordes, entre Barbaste et Lavardac, de telle sorte que la partie de la Ténarèse que nous avons suivie de Pont-de-Bordes à Feugarolles, a été convertie en route nationale.

54. *Château de Castelvieil.* — Bâti sur les hauts plateaux qui dominent la plaine, à 1,500 mètres environ de Feugarolles, le château de Castelvieil est dans une situation extrêmement agréable. De l'une des croisées de la façade du nord et de sur la terrasse, on a un coup d'œil ravissant : immédiatement à ses pieds le chemin de grande communication n° 19, que nous suivons, et devant soi toute la plaine de la Garonne, depuis Agen, le Port-Sainte-Marie, et vers Monheurt, Monluc et Aiguillon, plaine riche, toujours couverte d'une végétation luxuriante, coupée par le canal latéral, des routes et des cours d'eau.

Ce château doit remonter à une haute antiquité, j'en atteste son nom gascon de Castelviell. Il a été reconstruit avec des formes carrées modernes et sans les tours qui distinguent le château de l'habitation bourgeoise. Aussi n'offre-t-il plus au touriste l'aspect pittoresque et gracieux qu'il devait si facilement avoir dans cette position élevée.

55. *Brazalem* et *château de Gueyze.* — Au centre d'un triangle formé par les petites villes ou villages de Feugarolles, Limon et Bruch, existent le chef-lieu de l'ancienne seigneurie de Brazalem et le château de Gueyze, très-près de la rive droite du ruisseau de Lignats.

Sur le *Livre de raison* de messire Jean-Joseph de

Coquet, seigneur de Gueyze, Brazalem et Feugarolles, ancien maire d'Agen sous Louis XV, est transcrit un acte latin, dont je donne ici un extrait traduit en français :

« Cession, à titre de fief noble, du château ruiné de Brazalem, consentie par Charles d'Albret, en faveur de Jean de Fages, capitaine (1462-63).

« Requête de Jean de Fages, capitaine, habitant le Mas d'Agenais, à Charles d'Albret, possesseur du château ruiné de Brazalem et de ses dépendances, limitées par le territoire de Bruch, jusqu'au chemin qui conduit à Feugarolles, d'une part, et le territoire d'Espiens, d'une autre part, et n'ayant pour le reste que des limites indécises. Ce domaine, autrefois ravagé par la guerre, est aujourd'hui sans abords, inculte, envahi par les ronces. La possession en serait inutile s'il n'était donné en fief à quelqu'un qui puisse, à grand frais, y construire une habitation et cultiver les terres.

« Le suppliant s'engage à faire ces constructions et ces défrichements, si le seigneur d'Albret veut bien lui céder ledit domaine de Brazalem, à l'exclusion de tout autre concessionnaire, s'il en existe.

« Acte de cession du château ruiné de Brazalem et de toutes ses dépendances, à titre de fief noble, accordée par Charles d'Albret, du consentement de Jean d'Albret, vicomte de Tartas, en faveur de Jean de Fages et de ses successeurs. Lesdits donataires auront le droit de haute, moyenne et basse justice ; ils rendront foi et hommage aux seigneurs d'Albret.

« Acte par lequel Jean de Fages s'engage en retour, pour lui et ses successeurs, à rendre foi et hommage aux

seigneurs d'Albret. Fait et passé par Jean Dauner, notaire royal, dans la grande salle du château de Nérac, en présence de Jean d'Albret aîné, vicomte de Tartas, de Bernard de Villatte, de Jean d'Albret, seigneur de la Montjoye, de Imbert (de Clavebin), de Pierre de Quérat, de Jean Jullier, 3 janvier 1462. » (Vieux style, 1463.)

56. *Monastère du Paravis.* — Je ne veux pas sortir de la commune de Feugarolles sans rappeler au Congrès quelques-uns des faits exceptionnels qui se produisirent lors de la fondation de l'établissement le plus important de cette commune. Le monastère du Paravis fut fondé vers 1130-1135, sous l'épiscopat de Raymond Bernard du Fossat, et avec le concours empressé de cet évêque du diocèse d'Agen.

Dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen,* tome I, p. 319 et suivantes, M. l'abbé Barrère raconte en ces termes les faits relatifs à la fondation de ce monastère :

« 1125-1130. Une autre fondation qui nous intéresse encore davantage est celle du Paradis, que plus tard, et par corruption, on appela *Paravis,* sur la rive gauche de la Garonne, presque en face de Port-Sainte-Marie. Une grande étendue de terre, située entre cette dernière ville et Menaux, et formant une presqu'île entre la Garonne et l'Auvignon, appartenait à Gautier du Fossat, et à ses frères Arnaud et Giraud, et à leur mère, Giraude. Ils donnèrent cette terre à Dieu et à la Vierge Marie, et à Forto ou Forcius de Vic, entre les mains de l'évêque d'Agen. Mais le monastère du Paravis ne s'éleva que sous l'épiscopat de Raymond Bernard, qui va bientôt succéder à Aldebert... »

Après avoir dit que Raymond Bernard du Fossat avait *été* abbé de Saint-Sever, et fut nommé évêque d'Agen à

la mort d'Aldebert, M. l'abbé Barrère continue ainsi :

« 1130-1135. — D'autres soins appelaient l'attention du prélat. Forto de Vic, qui avait reçu pour la fondation d'un monastère la presqu'île comprise entre la Garonne et l'Auvignon, Port-Sainte-Marie et Menaux, résolut d'en faire la concession aux religieuses de Fontevrault. Il la fit entre les mains de l'évêque et de l'archidiacre Hugues; il y ajouta en même temps tout ce qu'il avait acquis, ou ce qu'il pouvait acquérir désormais au lieu d'Orteillan.

« D'un autre côté, Amalvin de Paradis et Onorte, son épouse, leurs enfants, Amalvin, Arnaud et Guillaume, voulant échanger, comme ils le disent, les biens passagers et périssables contre les biens éternels, les biens de la terre contre les biens du ciel, donnèrent à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et aux religieuses de Fontevrault, tout ce qu'ils possédaient dans le lieu appelé Paradis et dans la presqu'île dont nous avons parlé, et particulièrement une terre située près de leur château, pour être plantée en vigne. Ils ajoutèrent la dîme de l'église de Limon, qu'ils reconnaissent retenir au péril de leur âme, comme ayant été usurpée. Cette donation est faite entre les mains de Bernard du Fossat, évêque d'Agen, et de Forto de Vic. Mais la dîme de Limon fut particulièrement donnée au prélat, qui l'affecta immédiatement à la fondation du nouveau monastère. L'acte en fut passé en présence des archidiacres Hugues et Arsius, et des seigneurs Arnaud d'Engayrac, Sansaners de Fauolhet, Arnaud de Boville, Pierre de Gontaut et plusieurs autres. »

Le même auteur ajoute que cette charte, conservée aux archives de Nérac, est parfaitement écrite. L'évêque, prié à cet effet par le notaire ou le scribe, dicta la date en ces

termes : « L'an de l'Incarnation du Seigneur M. C. XXX, épacte VIIII, indiction VIII, concurrent II, cycle decemnoval VIIII, et ce jour fut le II des nones d'octobre, lune XVIII. » (6 octobre 1130.)

Ici commencent les circonstances exceptionnelles, qui paraîtraient romanesques et imaginaires, si elles n'étaient constatées par des documents authentiques et contemporains :

« Raymond Bernard, continue M. l'abbé Barrère, en écrivit aussitôt à Pétronille de Chemillé, qui gouvernait alors le monastère de Fontevrault. Il n'attendait plus que le moment favorable pour avoir des religieuses de cet ordre : l'occasion ne tarda pas à se présenter.

« Il avait lui-même présidé à la construction du monastère quand l'abbesse de Fontevrault demanda vingt religieuses au prieur de Bragairac, dans le diocèse de Toulouse, aujourd'hui dans le canton de Saint-Lys. Ce prieuré, qui d'abord avait appartenu à la congrégation du bienheureux Giraud de Sales, venait, depuis quelques années, de se soumettre à l'obéissance de Pétronille de Chemillé. Les servantes du Seigneur descendaient le fleuve de Garonne, quand l'évêque d'Agen crut pouvoir les arrêter pour son nouveau monastère. Toutefois, il comprit que sa démarche pouvait déplaire à l'abbesse de Fontevrault, et donner quelque prise à la malignité du siècle ; mais le prélat n'écouta que son zèle pour la gloire de Dieu, et il écrivit à Pétronille la lettre suivante, dont l'original en parchemin est aussi conservé aux archives de Nérac :

« Raymond Bernard, ministre quoique indigne de l'église d'Agen, à la vénérable Pétronille, abbesse de Fontevrault, salut et sincère dilection en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Vingt religieuses de votre ordre vous étaient envoyées par le prieur de Bragairac, selon le désir que vous lui en aviez exprimé. Elles descendaient le fleuve de la Garonne, qui est dans notre diocèse, lorsque, de concert avec Forcius de Vic, Amalvin de Paradis et son épouse, nous les avons retenues, par le seul amour de Dieu, et à cause même de la grande célébrité de votre religion. Nous les avons placées dans une église de notre diocèse, en un lieu qu'on appelle le Paradis. Nous prions donc votre charité de ne pas écouter les médisants qui pourraient dénaturer la pureté de notre intention. Ce que nous avons fait, ce n'a été que par les inspirations de la charité et de la piété. Nous espérons donc que vous donnerez à cette maison les mêmes règles et les saintes constitutions qui fleurissent dans les autres églises dépendantes de votre monastère. Vous ne cesserez de veiller sur vos religieuses du Paradis; vous les dirigerez comme votre troupeau, et avec cette même charité qui nous les a fait recueillir. Car la Vérité a dit : « Heureux les miséricordieux, parce « qu'ils obtiendront miséricorde ! » Salut, et priez pour nous. »

Arrêter un convoi de vingt religieuses, et le confisquer au profit d'un monastère auquel ces religieuses n'étaient pas destinées par l'abbesse, leur supérieure, est une manière d'agir assez étrange et qui a pu prêter à la médisance. Nous qui ne voyons que les bonnes intentions des personnes et le bon côté des choses, nous appellerons cet arrêt et cette confiscation un *enlèvement pieux*. L'abbaye de Fontevrault, de l'ordre de Saint-Benoît, venait d'être fondée, depuis environ trente-cinq ans par Robert d'Arbrissel.

« 1136-1149.— Raymond Bernard, dit encore M. l'abbé

Barrère, à la page 323, aimait beaucoup le monastère du Paradis, et tout le reste de ses jours il s'appliqua à rendre cette maison florissante. Il lui procura un assez grand nombre de donations, parmi lesquelles nous distinguons celle d'Isarn de Valegs, souscrite par le prélat et par Bernard, premier abbé de Gondon. Ce fut aussi entre les mains de ce prélat que le seigneur de Vopillon se donna lui-même avec son épouse, sa fille et tous ses biens, au monastère du Paradis. »

Françoise de Lescale, nommée aussi Nunciade en religion, l'aînée des filles du savant Jules César de Lescale (Scaliger) et d'Andiette de la Roque, et sœur de Joseph de Lescale, encore plus savant que son père, demeura pendant soixante-dix ans (de 1544 à 1614), religieuse au couvent noble du Paravis ou à celui de Fontgrave. J'ai pour chacune de ces soixante-dix années le reçu original qui le constate. Je copie textuellement l'un de ces reçus de pension annuelle :

« Nous, les religieuses, prieure et couvent Nostre-Dame de Paradis, en Condomois, confessons avoir reçeu et eu de monseigneur monsieur messire Julles, la somme de vingt et cinq livres tournoises, pour la pension que faict chascun an à sa fille, sœur Françoise de Lescale, deue au terme et feste de saincte Katerine, dernièrement passée, que disions mille cinq cens quarante-huict, de laquelle somme de vingt-cinq livres nous tenons pour contentes et bien payées, et en quictons ledict seigneur et tous aultres à qui pourroit appartenir. En tesmoing de quoy avons signé la présente du signe du salut (un cœur surmonté d'une croix), le x[e] de febvrier an que dessus.

« Sœur Febroïne Soichet, indigne prieure. » (*Original.*)

Je suis certain que l'on payait une dot ou aumône dotale au monastère de Prouillan, près Condom (ordre de

Saint-Dominique), lorsqu'une religieuse y prononçait ses vœux ; mais je n'ai pas trouvé que l'on dût de pension annuelle (ce que je ne conteste pas cependant d'une manière absolue, je dis seulement que je n'en ai pas trouvé la preuve). Il est probable qu'au Paravis, autre maison religieuse de filles nobles, on payait aussi une dot en entrant. Il est positif toutefois qu'on y devait pour chaque religieuse une pension annuelle de vingt-cinq livres.

57. *Bruch.* — Le grand et le petit Auvignon se réunissent, ai-je dit, au-dessous du Saumont, entre Montagnac et Calignac. La petite rivière continue son cours sous le même nom, entre Épiens et Saint-Loup, passe très-près des murailles de Bruch, se dirige vers l'ancien monastère du Paravis, à travers la plaine de la Garonne (toute sur la rive gauche en cet endroit), et se jette dans le fleuve vis-à-vis l'église de Meneaux, entre le Port-Sainte-Marie et Thouars.

Bruch est une petite ville construite sur le point où la modeste plaine de l'Auvignon se réunit à la plaine de la Garonne. Le chemin de grande communication, n° 19, suivi par nous de Feugarolles à Serignac, Brax et le pont d'Agen, passe contre la tour de Bruch, justement qualifiée plus haut de majestueuse. Cette tour est beaucoup plus importante que les huit tours de Vianne, construites en 1286, et, comme ces dernières, n'offre aucune trace de mâchicoulis ; elle est antérieure par conséquent à l'époque où ce genre de défense fut employé en Agenais dans les fortifications.

La tour de Bruch, l'une des plus belles du département de Lot-et-Garonne, et dont la solidité à toute épreuve n'est pas contestée, est cependant menacée de destruction, par des esprits que le Congrès archéologique regarde comme malheureux, vulgaires et nuisibles sans en avoir

la conscience. La tour une fois détruite, Bruch ne sera plus qu'un village obscur, ignoré, inaperçu dans la plaine.

On pénétrait, je crois, dans Bruch par deux portes seulement : l'une au midi, dans la direction de la vallée de l'Auvignon et aujourd'hui détruite ; l'autre au nord, ouverte à travers la grande tour actuelle destinée à défendre cette porte et la ville. L'Auvignon pouvait facilement fournir toute l'eau nécessaire pour entourer et isoler les fortifications.

Le 16 novembre 1286, messire Raymond Bernard, prieur du Mas d'Agenais, reconnaît tenir du seigneur d'Agenais toute la justice séculière de la ville et du territoire du Mas, et lui devoir, à chaque mutation de seigneur d'Agenais, la foi, l'hommage et un épervier (*tenetur prestare et dare eidem unum accipitrem, et fidem et homagium*.

Le même seigneur, Raymond-Bernard, reconnaît aussi en qualité de tuteur de son neveu, Gautier du Fossat, tenir dudit roi le château de Bruch avec ses dépendances. Il excepte ce qu'il tient de messire Gaston de Bruilhois, et doit pour ledit château faire l'hommage et le serment de fidélité. Gautier lui-même fait aussitôt les mêmes reconnaissances.

Le principal fief des du Fossat était la baronnie de Madaillan, composée d'un grand nombre de paroisses circonvoisines, et dont le château était une espèce de forteresse, construite sur un rocher élevé, entourée de trois côtés de pentes escarpées, et séparée du plateau par un fossé de sept à huit mètres de largeur, taillé dans le roc. Cet immense château de Madaillan, dont les quatre cinquièmes (en y comprennant les murs d'enceinte) sont aujourd'hui en ruines, est situé sur la rive droite de la

Garonne, à cinq kilomètres du fleuve, entre les châteaux de Monbran et de Lusignan, au sommet du vallon creusé par le ruisseau de Bourbon, exactement dans la direction de la tour de Bruch.

Je conserve religieusement, comme souvenir historique du pays d'Agenais, ce qui reste de cet ensemble imposant : cette grande tour carrée encore ornée de douze créneaux, quatre sur chacune de ses trois façades libres, le donjon pentagone moitié ruiné, au sommet duquel existent aussi deux créneaux, une longue salle voûtée qui les réunit, au-dessus de laquelle est la salle d'armes, des tours abaissées ou presque détruites, les murs d'enceinte découronnés, peut-être par les boulets de fer du maréchal Blaise de Monluc, qui assiégea vainement le château de Madaillan, avec une armée et deux pièces de canon, et leva le siége après vingt-cinq jours, à la fin du mois de janvier 1575.

58. *Montesquieu.* — La route que le Congrès a suivie depuis la sortie de la commune du Saumont jusqu'à Bruch, forme un grand arc de cercle, dont l'Auvignon serait la corde. Dans cette partie du voyage, nous avons constamment tourné autour des plateaux élevés, au sommet desquels se dresse, encore imposant, le vieux château d'Espiens.

Nous rentrons dans la vicomté de Bruilhois par la commune de Montesquieu, dont le nom a été à jamais illustré par Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, baron de La Brède et de Montesquieu, président à mortier au parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie française, l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*.

Je le fais remarquer avec orgueil aux membres du Congrès archéologique ; deux des barons de ce petit pays de Bruilhois transmettront leur nom à la postérité ; le maréchal Blaise de Monluc a rédigé ses *Commentaires*

dans son château d'Estillac, et le baron de Montesquieu a écrit les *Lettres Persanes*, les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, et enfin l'*Esprit des Lois*.

Le village de Montesquieu est situé sur le banc de rocher dominant et limitant la plaine de la rive gauche de la Garonne, entre Bruch et Sérignac dans la plaine, Sainte-Colombe et Saint-Loup sur la hauteur. Le château faisait partie du village ; il ne reste de cette habitation féodale que le bas des murailles. La famille de Secondat de Montesquieu n'a pas voulu aliéner les restes du château dont elle porte le nom.

Le château noble des Fosses ou de Las Fosses, situé à droite du chemin de grande communication n° 19 relevait du baron de Montesquieu. Les de Rodon furent seigneurs des Fosses ou de Las Fosses, depuis noble Florimond de Redon, conseiller du roi, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Agen 1571, chef du conseil de la reine Marguerite de Valois, 1590.

Il y a également dans la commune de Montesquieu un fief de Bonnecaze, pour lequel Joseph de Sauvin, écuyer, sieur de Bonnecaze, seigneur de La Salle et du Pin, plaidait, en 1776, contre dame Denise de Secondat Montesquieu, veuve de Godefroy de Secondat et Joseph leur fils, seigneurs barons de Montesquieu et de Montagnac, et contre Sébastien de Redon, écuyer, seigneur de Las Fosses.

59. *Sérignac*. — Construit dans la plaine, entre le chemin de grande communication n° 19, et le canal latéral à la Garonne, Sérignac est entouré des sept clochers : de Béquin, Resteau, Montesquieu, Saint-Léger, Mourens et Goulard sur la rive gauche de la Garonne, et de Saint-Hilaire de Colayrac sur la rive droite.

Les parties les plus importantes de l'église de Sérignac

seraient de la période latine et antérieures au XIe siècle, d'après M. l'abbé Barrère, qui en donne la description suivante dans son histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen :

« La tour, l'abside et une partie du corps de l'église de Sérignac présentent également le même système de petit appareil. Mais ici, il est tellement prodigué, chose si rare dans nos vieilles églises de l'Agenais, que nous ne craignons pas d'attribuer cette construction à la période latine, soit qu'elle ait échappé au marteau des Normands, soit qu'elle ait été rétablie immédiatement après leur passage. Circulaire à l'intérieur, la vieille abside de Sérignac est terminée extérieurement par des pans coupés. Cette disposition remarquable n'est pas unique, mais elle est fort rare, même dans les nombreux monuments de la période romane qui succéda au style latin. On la retrouve dans la cathédrale de Carpentras.

« Plus près d'Agen, l'église de Brax porte aussi quelques fragments de ce même caractère ; mais nulle part il ne se montre comme à l'église de Sainte-Radégonde, à trois kilomètres de la même ville. Ici toute la zone supérieure de l'abside est séparée par des cordons de brique qui maintiennent les assises du petit appareil, et leur servent en même temps de décoration (Pl. II, n° 12). Je ne vois, je l'avoue, rien que l'on puisse opposer ici à l'opinion que nous défendons, et il faudrait renoncer à trouver dans la Guienne des monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle, si on s'efforçait de les méconnaître à Sainte-Radégonde et à Sérignac. » (L'abbé BARRÈRE, *Hist. relig. et monumentale du diocèse d'Agen,* tom. I, p. 208.)

Le bourg entourant l'église serait du XIIIe siècle d'après les coutumes du lieu écrites en langue gasconne ou du pays. Voici le commencement de ces coutumes de Sérignac :

« In nomine patris et filii et Spiritus Sancti, amen. En l'an de nostre Senhor Me CCe LXXIII el mes de setembre. Nos en Gaston, per la gratia de Deu, vescomte de Béarn, en Galhart, per la gratia de Deu, abas de Fiiac et ministre del priorat de Layrac, per la gratia de Deu e de madona Sancta Maria, donam et autrei amper totz nos e per nostres successors per tos temps, als nostres amatz, a totz e a cadun los habitans e abitadors de Serinhac en levesquat d Aianes, loqual nos aven hedificatz en honor de Deu tot poderos e de la gloriosa nostra dona Sancta Maria, e de totz sancz e de totas sanctas, las costumas de Serinhac.

« Prumerament lor autriam per costume que totz hom del prodig loc. . . . . »

Après la rédaction de tous les articles, les deux seigneurs Gaston VII, vicomte de Béarn et de Bruilhois, et Gaillard, abbé de Figeac et ministre du prieuré de Layrac, établissent la juridiction ou l'honneur de Sérignac dans les termes suivants :

« Establem launor de Serinhac daisi que a Guarona la ios de ios Bequi, dessi que al riou qui passa prop de Auta riba, e de qui en sus dessi que als dex de Sancta Columba, e de Montanhac, e dels dex de Montz Esquiou.

« En testimonia de perdurabla fermetatz de totas las avantz dichas causas Nos avantz Guaston, vescomte de Bearn, e Nos en Gualhartz, abas de Fiiac, ministre del priorat de Layrac, per nos e per totz lo covent daquel meteys prior, avem segelatz aquestz presentz escrioutz, am nostres sagles. » (*Manuscrit en parchemin, déposé aux Archives du département de Lot-et-Garonne.* Il me paraît du XIVe siècle, mais je n'y ai pas vu les scels que les deux seigneurs disent y avoir apposé.)

60. *Goulard.* — L'église de Goulard, située dans la

plaine, entre Sérignac et Brax, doit avoir reçu son nom, comme tant d'autres, de la famille de Galard, dont le nom était fort souvent écrit et prononcé de Goalard et de Goulard.

Au dernier siècle, les de Secondat de Montesquieu avaient la justice dans la paroisse de Goulard. Les fiefs et rentes, lods et ventes, appartenaient au chapitre Saint-Sernin de Toulouse. (*État des justices royales, bannerettes ou seigneuriales du bailliage de Bruilhois, et non des seigneurs, envoyé le 12 février 1737 à M. le Procureur général du roi au parlement de Toulouse, par Mre Me Pierre Besse de Bouhebent, conseiller et procureur du roi au dit bailliage.*)

61. *Brax.* — La dernière église que j'ai à vous nommer est Saint-Pierre de Brax, appelée Saint-Martin de Brax au XIIIe siècle. Elle est construite dans la haute plaine et plus rapprochée d'Agen que de Sérignac. Le petit appareil a été employé pour cet édifice, mais en moindre proportion, dit M. l'abbé Barrère, que dans les églises de Notre-Dame de Sérignac, Sainte-Radégonde et à l'ancienne tour de l'église Saint-Hilaire d'Agen.

Messire Géraud de La Berze, chevalier, et Amanieu de La Berze, damoiseau, frères, donnent à l'évêque d'Agen la quatrième partie de la dîme du blé et du vin qu'ils perçoivent dans la paroisse Saint-Martin de Brax, et la quatrième partie des dîmes de l'abbaye de Tourches (nom difficile à lire) et du prieuré de Sainte-Foy. Par le même acte, Bernard de La Barde, damoiseau, donne au même évêque la quatrième partie de la dîme de la même paroisse Saint-Martin de Brax. (*Cartulaire d'Agen,* Bulles cotées par lettres A Z et D R.)

A propos de la visite à Nérac, M. de Cougny signale un

pont intéressant qui est menacé de disparaître. Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour sa conservation. Il est également fâcheux que le château de Henri IV, mutilé et vendu à un grand nombre de propriétaires, n'ait pu être conservé. Une appréciation de M. de Verneilh, émise pendant la course de la veille sur l'époque reculée de la construction des curieuses tours du moulin de Barbaste, a été contestée par M. le docteur de Laffore, qui les croit d'une époque plus récente. M. de Verneilh persiste dans son opinion, partagée par MM. Léo Drouyn, de Castelneau et Trapaud de Colombe; l'absence de moulures ou de fenêtres le porte à attribuer ce monument au XIIIe siècle : les meurtrières sont dépourvues, d'ailleurs, de l'élargissement, en forme de croix, qui caractérise les ouvertures de ce genre au XIVe siècle. La hauteur considérable des tours dans une construction qui est aussi féodale qu'industrielle s'explique facilement par la nécessité de dominer, autant que possible, dans un lieu creusé par le lit de la rivière. Il cite des exemples de l'emploi du moucharaby dès le XIIIe siècle. Répondant à une objection présentée par M. de Rencogne, cet honorable membre admet, comme un fait constaté pour le Midi, ce qui serait une exception absolue dans l'Angoumois et la Dordogne.

Le pont de Cahors, qui est du XIIIe siècle, offre des exemples nombreux de ce système de défense (1).

(1) La construction du pont de Valentré, dont les tours ont des couronnements pareils à ceux de Barbaste, remonte à l'année 1251. Voir *Diction. d'archit.*, t. VII, p. 233 à 238.

M. Viollet-le-Duc cite d'ailleurs des exemples de mâchicoulis beaucoup plus anciens : au Puy, dès le XIIe siècle et à l'église de Royat, première moitié du XIIIe. *Diction.*, t. VI, p. 196 à 201. Voir aussi t. V, p. 145, à l'article *Echaugnette*, un exemple du XIIIe siècle, au donjon de Chambois (Orne.)

Pour clore une discussion qui ne peut trouver une solution immédiate sans le secours de documents historiques, Monseigneur charge M. de Laffore de faire de nouvelles recherches pour découvrir l'origine exacte de Barbaste, qui a appartenu à la famille d'Albret.

A propos du procès-verbal qui a été lu, M. Cartailhac demande la parole et communique des notes très-intéressantes sur l'existence d'instruments de pierre, retrouvés malgré les civilisations diverses, on peut dire, chez tous les peuples et devenant un objet de superstition, lorsqu'ils cessaient d'être en usage. On explique de la sorte la présence de plusieurs haches et couteaux de silex à Bapteste.

M. de Chasteigner cite un fait à l'appui de ce qui vient d'être annoncé. Il y a dix ans, apprenant que M. Firmin Pépin faisait démolir une maison d'exploitation rurale, dans la commune d'Haux, canton de Créon, il recommanda au propriétaire de fouiller avec soin le seuil de la bergerie. Conformément à ses prévisions, on y trouva une superbe hache en silex jaunâtre du Périgord. C'était là la preuve évidente de l'idée superstitieuse répandue dans nos campagnes, et qui attribue aux objets de ce genre la propriété de préserver les troupeaux des maladies et des mauvais sorts ; les femmes des Landes sont convaincues que lorsque l'on peut placer une pointe de flèche en silex sous le nid des poules, la conservation des œufs est assurée.

Monseigneur fait remarquer à ce sujet que récemment il a été découvert dans l'Ouest des sépultures du XIIe siècle, et que sous la tête des squelettes on a recueilli des haches. Ce fait a été signalé, croit-il, par le marquis de Vibraye.

M. Magen a signalé une remarquable hache en jadéite, trouvée dans le pays et qui a été sertie en bronze, de façon à être portée en amulette. La description de cette

hache a été publiée dans le *Bulletin archéologique*, en 1872.

Répondant à la seconde partie de la question troisième du programme, M. F. Moulenq, de Valence, lit un remarquable travail sur les limites des Nitiobriges, du côté des Tolosates. Il établit d'une façon péremptoire qu'ils confinaient avec les Tolosates au sud-est de leur territoire, et qu'ils en étaient séparés par le Tarn, vers la jonction de cette rivière avec la Garonne. M. Magen, qui avait pu avoir, dans un travail précédent, quelques points de divergence à ce sujet, accepte le travail de M. Moulenq comme offrant l'expression la mieux appuyée de la vérité historique.

Après avoir remercié l'auteur, Monseigneur appelle les questions 9 et 10, relatives aux églises romanes du département.

M. Tholin, dans une étude consciencieuse, éclairée, par la sûreté de son jugement, et par la connaissance approfondie de tous les monuments du diocèse, analyse et décrit sommairement soixante-dix églises qu'il rattache à huit groupes ou types de l'architecture romane. Cette étude, qui est comme la synthèse d'un important ouvrage en cours de publication (1), est écoutée avec le plus vif intérêt.

(1) *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du* XI[e] *au* XVI[e] *siècle.* In-8°, XVI et 364 pages, 32 planches gravées. Agen, J. Michel, rue du Pont-de-Garonne, 16. Paris, Didron, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 23. — 10 francs.

Caractère des grandes églises romanes du département de Lot-et-Garonne. — Types principaux des petites églises romanes.

Pour classer les grandes églises romanes, pour bien distinguer entre elles les diverses écoles d'architecture des XI[e] et XII[e] siècles, il importe surtout d'étudier la structure des nefs qui varie suivant la façon des voûtes. Ainsi, dans une nef unique recouverte par une série de coupoles, la dimension des travées, la forme des dosserets, l'ouverture des fenêtres ne seront pas les mêmes que dans une nef voûtée en berceau. Ainsi, dans une église pourvue de bas-côtés, selon que la nef médiane a des étages ou n'en a pas, tout change : la proportion des lignes verticales et des lignes horizontales, les procédés pour contre-bouter les voûtes, la distribution de la lumière, etc.

En donnant quelques notes sur les grandes églises romanes du Lot-et-Garonne, je m'attacherai surtout à ces distinctions capitales.

Églises à une nef.

L'église de Layrac n'a qu'une seule nef, voûtée en berceau, soutenu par des doubleaux. Ses travées sont étroites. Les proportions des colonnes engagées sur les dosserets, les entablements correspondant aux abaques ont gardé quelque chose du grand caractère de l'architecture classique. Des arcades extradossées entourent les

baies de fenêtres tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La hauteur n'est pas sacrifiée à la largeur. Ce monument de la fin du XIe siècle est un excellent modèle. Il n'y a qu'un défaut inhérent au système de construction. On sait que la durée des voûtes en berceau d'une grande portée est limitée. Les murs s'étant déjetés, on a dû reconstruire toute la nef il y a quelques années. Du moins, on a eu le bon esprit de reproduire exactement les dispositions anciennes.

Les églises de Cuzorn, de Saint-Front, de Cocumont, de Sainte-Livrade, bâties sur des plans analogues à celui de Layrac, ont été en partie ruinées ou sont demeurées inachevées.

Le type de l'église de Saint-Caprais d'Agen est tout différent. La nef est de l'époque gothique mais il paraît évident que l'architecte du XIIe siècle avait l'intention de construire un vaisseau à série de coupoles. Les quatre dosserets massifs du transept, la division carrée des travées rattachent directement cette église à l'école byzantine du Périgord.

Églises à trois nefs.

Le département en possède quatre dont les plans varient peu. Leurs nefs médianes n'ont pas d'étages, et leurs voûtes sont épaulées naturellement par les bas-côtés. Ce type se retrouve dans une grande partie de l'Aquitaine. Quelques exemples ont été parfaitement étudiés, notamment par M. Viollet-le-Duc. Le savant architecte a donné le nom de *méthode préventive* au système d'équilibre des voûtes, dont les poussées obliques se neutralisent sur des points communs en se transformant en pesanteur verti-

cale. Le rôle des contre-forts est singulièrement réduit et la stabilité des églises est parfaite.

Il faut dire que l'application de ce système, excellent par lui-même, ne mettait pas sur la voie des innovations. Au contraire, les essais tentés sur les églises à étages des provinces du nord devaient amener bien vite à l'emploi de l'arc-boutant, procédé qui, concordant avec l'invention de la croisée d'ogives, fit toute une révolution architectonique.

Dans les trois églises de Moirax (XIe siècle), de Monsempron et du Mas (XIIe siècle), les nefs médianes sont voûtées en berceaux, soutenus par des doubleaux. Il y a des différences pour la couverture des bas-côtés : dans le premier édifice, ce sont des voûtes d'arêtes; dans le second, des voûtes en berceau avec des pénétrations du côté des archivoltes de la nef; dans le troisième, des voûtes en berceau régulier.

L'église de Mézin aurait sans doute été construite sur un plan analogue si les nefs avaient été terminées à l'époque romane. L'idée première a d'ailleurs été suivie. Les voûtes gothiques des trois nefs ont la même hauteur sous clefs.

Toutes les églises à trois nefs et à une nef que je viens de citer sont pourvues d'une grande abside et d'un transept, dans les croisillons duquel s'ouvrent des absidioles orientées. On peut remarquer que, dans les églises à trois nefs, ces absidioles ne font pas face aux bas-côtés. L'église de Saint-Caprais a, de plus, trois absides rayonnantes autour du chevet. L'église de Sainte-Livrade, dont le transept est privé d'un croisillon, possède une absidiole très-développée, ouverte au fond du sanctuaire.

Forcé de m'abstenir de toute description de détail, je me contente de noter les faits suivants. Vers le milieu du

XIIᵉ siècle (date certaine), on emploie à Moirax, pour les voûtes, le berceau brisé, la coupole sur trompes, pour les supports le pilier rond flanqué de quatre colonnes, qui devait, un siècle plus tard, faire son apparition dans le nord. En effet, c'est le pilier français du gothique lancéolé.

A la fin du XIᵉ siècle (date certaine), on emploie, à Layrac, la coupole sur pendentifs.

Les caractères du style échappent trop souvent à la description. Il me suffira de dire que M. Viollet-le-Duc place avec raison, dans l'Agenais, le point de fusion des écoles de sculpture de Toulouse et de la Saintonge. On trouve aussi des motifs d'ornementation empruntés au style de l'Auvergne, à l'école byzantine, et d'autres qui procèdent directement de la tradition classique.

Églises secondaires.

Tandis que les grands édifices religieux du XIᵉ et du XIIᵉ siècle doivent être classés d'après la structure de leurs nefs, les petites églises de la même époque ne se distinguent généralement les unes des autres que par les plans de leurs sanctuaires.

En effet, la nef de ces édicules n'est qu'une *cella* rectangulaire bien souvent dépourvue de voûtes. Les coupoles, les voûtes d'arêtes sont rarement appliquées à cette partie des églises, et ces exceptions ne se produisent que dans certaines régions bien connues des archéologues. La voûte en berceau, avec ses variantes plein cintre et cintre brisé, berceau libre ou berceau soutenu par des doubleaux, est employée beaucoup plus fréquemment. En somme, il y a

là peu d'éléments. Les plans sont presque identiques et les élévations diffèrent peu.

Les sanctuaires, au contraire, sont très-variés. Je vais tâcher de le démontrer en passant en revue les plans adoptés dans la région.

Chevet plat. — C'est la forme la plus simple. Le chevet plat peut s'adapter directement à la nef (1), ou bien terminer une petite travée carrée plus étroite que le vaisseau principal (2). Ces deux variantes ont une origine très-ancienne. La seconde a été appliquée dans quelques églises carolingiennes des environs de Beauvais.

Notre savant directeur, M. de Cougny, qui a beaucoup étudié les églises en petit appareil à nef unique et à chevet plat de la Touraine, a fait remarquer avec beaucoup de justesse que ces plans sont imités de ceux des temples païens (3).

Abside soudée à la nef. — Cette structure rappelle celle de l'oratoire qui figure sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall. On pourrait supposer que ce plan très-élémentaire a été employé fréquemment, il n'en est rien. Je ne connais dans le Lot-et-Garonne qu'une église de ce genre, celle de Cambeyres.

Abside précédée d'une travée de chœur plus étroite que la nef et à peu près carrée (4). — C'est le plan de beau-

(1) Quatre exemples : églises de Saint-Léon, de Montgaillard, de Sauvagnas, de Nomdieu.

(2) Six exemples : églises de Marmont-Pachas, de Saint-Chaliés, de Saint-Simon, de Saint-Pau, de Goulard, de Fontarède.

(3) Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Touraine. *Bulletin monumental*, tome XXXV, p. 154; 1869.

(4) Calezun, Aubiac (oratoire), Gaujac, Doulougnac, Brax, Massoulès, Grayssan, Lisse, Saint-Pierre-de-Buzet, Lausson,

coup le plus répandu. Son origine est probablement antérieure à l'époque carolingienne. L'abside est voûtée en cul-de-four et le chœur en berceau.

Les églises appartenant aux trois groupes précédents n'ont pas de tours de clochers, mais de simples pignons-arcades élevés sur la façade occidentale.

Abside précédée d'une travée de chœur carrée plus étroite que la nef et surmontée d'une tour de clocher (1). — Les plans ichnographiques ne diffèrent pas de ceux du groupe précédent, mais les élévations ne sont pas les mêmes. La voûte du chœur, c'est-à-dire de l'étage inférieur du clocher, est parfois une coupole. Par la position qu'il occupe, le clocher rappelle les tours-lanternes qui furent élevées en France dès le vᵉ siècle (2) sur les carrés des transepts ou sur les travées des chancels.

Il existe une variante importante du plan de ces églises. Quelquefois le clocher, au lieu d'être construit au-dessus du chœur, surmonte la travée la plus haute de la nef (3).

Sanctuaire composé d'une travée carrée ceinte de trois absides diversement orientées. — C'est un des plans les plus anciens. Il fut appliqué dès les premiers siècles aux

Dévillac, Saint-Laurent, Blanquefort, Lusignan-le-Grand, Bias, Sainte-Colombe de Duras, Saint-Savin de Villefranche, Andiran, la Madeleine, etc. Il en existe plus de vingt autres exemples.

(1) Neuf exemples : Sauveterre, Auriac, Sainte-Radégonde, Cayssac, Saint-Caprais de Lerm, Sérignac, Moncaut, la Sauvetat-de-Blanquefort, Saint-Avit.

(2) Voir : *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, par M. J. Quicherat, in-8°, Paris, Didier, 1869. Extrait de la *Revue archéologique*.

(3) Quatre exemples : Vianne, Mourens, Saint-Loup, Esclotes. Ces églises paraissent appartenir au xiiᵉ siècle.

petites basiliques élevées dans la campagne romaine. Je crois reconnaître dans les substructions de la villa de Bapteste un oratoire construit sur ce plan. Il subsiste en France des spécimens d'églises de ce genre datant de l'époque carolingienne : Querqueville, Saint-Saturnin, Germigny-les-Prés, etc.

Je citerai dans le Lot-et-Garonne cinq églises romanes sur ce plan.

Aubiac. — Le chœur est surmonté d'une haute tour renfermant une coupole d'une construction singulière. Les trois absides sont recouvertes de dalles de pierre.

Saint-Pierre-del-Pech. — Le chœur, recouvert d'une voûte d'arêtes, est surmonté d'une tour.

Magnac et la Sauvetat-de-Savères. — Les deux absides latérales sont moins larges que celles du chevet. A Magnac, une petite travée de chœur précède l'abside orientée.

Gueyze. — La travée du chœur est voûtée en berceau plein cintre. La triple division n'est pas reproduite à l'extérieur. Les trois absides sont englobées dans les murs épais d'un seul hémicycle.

Églises dont le sanctuaire, aussi large que la nef, est accompagné d'un transept. — Je ne connais que trois petites églises offrant cette particularité : celle de Monluc et de Saint-Pé-Saint-Simon, dont le plan représente une croix latine ; celle de Clermont-Dessous, dont le transept, très-large, est voûté en coupole sur trompes.

Je viens de citer soixante-dix petites églises romanes dans cette statistique. Les types se réduisent à 8 ou 9 qui, presque tous, ont une origine fort ancienne. Les architectes des XIe et XIIe siècles ont donc adapté à la construction des voûtes des plans traditionnels qu'ils ont à peine modifiés. Ces dispositions si caractérisées des sanctuaires ne devaient pas suffire à l'époque romane. A partir du

milieu du XIIIe siècle, on ne trouve plus que deux sortes de chevet : le chevet plat ou le chevet polygone (5 ou 7 pans) aussi large que la nef.

J'ai cherché à condenser en peu de mots les renseignements les plus utiles à connaître sur l'architecture romane de la région. Je m'aperçois cependant que j'ai été plus long que je ne l'aurais voulu. Plus qu'un mot sur des détails importants.

Nous avons vu qu'à part sept ou huit exceptions, les sanctuaires sont moins larges que les nefs. Aux encoignures des murs de refend, on a souvent adossé des autels secondaires. Je croyais cette pratique moderne ; mais j'en ai trouvé un exemple ancien dans l'église de Gaujac. Les moindres églises pouvaient donc avoir trois autels, tout comme celles qui sont pourvues de bas-côtés et d'absidioles.

Presque tous les genres de voûtes ont été appliqués aux travées de chœur. Je citerai la coupole sur trompes (2 exemples), qui révèle une imitation de l'école d'Auvergne, la coupole sur pendentifs (6 exemples), imitée de l'école du Périgord, la voûte d'arêtes (2 exemples), enfin la croisée d'ogive primitive, appareillée et sans clef (2 exemples), qui annonce la transition.

Les arcatures extradossées, sur pilastres ou sur colonnes, sont fréquemment appliquées à la décoration des sanctuaires. Elles s'étendent au-dessus ou au-dessous des fenêtres. Je ne connais que deux exemples d'un double étage. Ces arcatures sont toujours en plein cintre. Le nombre et la proportion des arcades varient beaucoup.

Le style des petites églises est, comme celui des grandes, imité des écoles du Haut-Languedoc, de l'Auvergne et particulièrement du Poitou.

M. de Cougny demande à M. Tholin s'il a pu constater l'usage fréquent des chevets inclinés en dehors de l'axe des nefs centrales. Il lui est répondu que rien de constant n'existe à ce sujet dans le Lot-et-Garonne.

Les nefs médianes sont toujours voûtées en berceau, deux églises seulement offrent l'exemple des voûtes d'arête, et l'une d'elles, celle de Monsenpron, présente deux arêtes par travées, formant pénétration dans un berceau.

M. Tholin ayant cité des clochers-arcades placés sur la façade de quelques églises, le docteur Cattois ne croit pas que leur construction puisse remonter à la fondation de ces édifices. L'usage ancien et absolu était de surmonter le chœur de tours ou de clochers, couronnement de l'autel qui indiquait au loin la présence du Saint-Sacrement.

A la suite de cette discussion, la parole est donnée à M. Tholin, pour le compte-rendu de la visite du Congrès aux monuments d'Agen.

Visite aux monuments d'Agen.

Le 10 juin, plusieurs membres du Congrès se réunirent pour visiter les monuments de la ville. On se rendit d'abord à la maison de Monluc, que sa transformation en prison a malheureusement dégradée, mais qui, néanmoins, conserve encore quelques beaux fragments de l'architecture du XVIe siècle : un étage supérieur crénelé; une porte ornée, du côté de la rue des Juifs; un magnifique escalier. Cette dernière œuvre est remarquable au double point de vue de la construction et de la décoration.

C'est un large escalier à vis dont le noyau, décoré d'un tore, est contourné en spirale. Un cordon de billettes plates s'applique au mur au-dessous de la voûte rampante. Des repos correspondent aux étages, et les galeries qui donnent accès aux appartements sont séparées de l'escalier par des balustres que surmontent des fines colonnettes.

Quelques consoles appliquées aux murs sont sculptées avec art. L'architecte a résolu fort heureusement les problèmes de stéréotomie que présentait l'ajustement des dalles.

On jette un coup-d'œil rapide sur l'ancien hôtel de ville, qui ne manque pas de caractère avec ses charpentes élancées, son appareil alterné d'assises de pierres et de briques, sa cour intérieure irrégulière, ornée d'une tourelle en porte-à-faux. Inutile, par exemple, de pénétrer à l'intérieur. Ces vastes pièces, dont l'ensemble formerait un local si convenable pour l'installation d'un musée, sont momentanément dans une état d'abandon complet.

La cour d'une ancienne maison, située rue des Juifs, a quelque temps attiré l'attention des membres du Congrès. Une partie de la construction est en briques. On remarque des fenêtres géminées, dont les colonnettes aux chapiteaux à crochet et les archivoltes décorées de grosses perles accusent le style de la fin du XIIe siècle.

L'aspect étrange des Cornières, ces longues galeries protégées par des arcades massives, devait être remarqué. Çà et là on s'arrête un instant devant quelque vieille maison à pans de bois. On ne peut néanmoins s'empêcher de constater que, pour une ville ancienne, Agen est bien dépourvu de belles constructions tant civiles que religieuses.

On arrive à la cathédrale (1). Ses proportions n'ont rien de grandiose. Les restaurations, exécutées à des époques diverses, sont loin d'avoir rendu à cet édifice une certaine unité de style. Mais on passe sur tout cela pour étudier le chœur et le transept romans, leur ornementation variée, les quatre dosserets massifs construits à la façon byzantine, et qui cependant supportent non une coupole, mais une croisée d'ogives surhaussée. On se rend bien vite compte que les travaux ont été souvent interrompus et que le plan du premier architecte a été modifié selon les goûts du temps. C'est ainsi que dans le transept, dont les murs sont de construction romane, apparaît un *triforium* gothique.

Un arc d'ogive est supporté par un superbe cul-de-lampe du XIII[e] siècle, qui a été souvent décrit et dessiné (2).

Les peintures décoratives, exécutées dans le chœur par M. Bézard, ont été généralement appréciées. On a critiqué seulement l'abus des inscriptions et surtout la forme trop variée et trop fantaisiste des lettres qui les composent.

L'ancienne salle capitulaire, devenue aujourd'hui la chapelle du collége de Saint-Caprais, a été étudiée avec un intérêt tout particulier. La décoration archaïque des pieds-droits de la porte, a été beaucoup remarquée. Les niches d'architecture, encadrant des personnages, ont la physionomie byzantine. MM. de Cougny et de Chastei-

(1) L'église de Saint-Caprais, ancienne collégiale, aujourd'hui cathédrale d'Agen, a été décrite dans le *Bulletin monumental*, t. XXXIX, p. 367.

(2) *Annales archéologiques*, t. VI, p. 204. — *Dict. rais. de l'archit.*, par M. Viollet-le-Duc, t. IV, p. 490.

gnier pensent que ces pieds-droits sont antérieurs aux impostes, aux chapiteaux, à l'arcade, à cintre brisé, qui paraissent dater du XIIᵉ siècle. Ils doivent remonter à l'époque carolingienne. Les motifs de décoration des chapiteaux qui ornent les deux fenêtres géminées et le portail sont variés. On a fait remarquer l'analogie qui existe entre certains colliers de l'époque barbare et la ceinture qui enveloppe quelques abaques. Ailleurs apparaissent des motifs classiques, des arcs, des rinceaux délicats et réguliers. Le relief de cette sculpture est remarquable. Certains personnages offrent de curieux types pour l'étude de l'ornement et du costume à l'époque romane.

Les panneaux sculptés de deux sarcophages de marbre de l'époque mérovingienne, sont encastrés dans les stylobates.

La dernière visite du Congrès était réservée au musée d'Agen. Musée, le mot est bien ambitieux. Il ne s'agit que de quelques débris conservés par la Société des lettres, sciences et arts d'Agen (1). Ces monuments sont de toutes les époques; des inscriptions romaines figurent auprès de sculptures de la Renaissance. On a surtout remarqué un sarcophage chrétien de marbre blanc, de Saint-Béat, dont les panneaux sont ornés, et le fragment d'une frise à personnages, découvert à Sainte-Bazeille. Plusieurs ont attribué ce dernier ouvrage à la décadence romaine.

Le temps a manqué pour se rendre ensemble à la curieuse église à deux nefs des Jacobins, et à Saint-

(1) Je dois faire remarquer qu'une commission pour la fondation du Musée d'Agen vient d'être organisée. Les enseignements du Congrès d'Agen n'ont pas été perdus. Le succès de cette œuvre, qui sert à la fois le patriotisme et la science, paraît maintenant assuré.

Hilaire, remarquable par sa belle charpente. D'ailleurs, plusieurs membres du Congrès ont pu visiter ces églises avant leur départ.

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 10 JUIN 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de Mgr d'Outremont, évêque d'Agen.

Siégent au bureau : MM. de Cougny, le docteur Cattois, de Laurière, Magen et Payen.

M. l'abbé Pottier donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Reprise de la discussion sur la villa de Bapteste.

Mgr d'Outremont demande si, à la suite de la visite qui a été faite hier aux ruines de Bapteste, on a recueilli de nouveaux renseignements sur cette intéressante villa, et en particulier si l'on a fait des remarques sur son orientation.

M. de Laurière a seulement constaté l'orientation de l'édicule, que l'on a pris pour l'abside d'un édifice chré-

tien. Son orientation est l'est. Quant à l'orientation générale de la villa, d'après le plan, elle serait au nord.

M. Tholin croit, au contraire, que la façade principale de la villa était tournée vers l'est. C'est à l'est que fait face l'ensemble des constructions et c'était là que se trouvait l'entrée de l'édifice. La partie qui renferme les hypocaustes est au sud. On n'en trouve pas dans les bâtiments qui sont au nord et qui regardent le château de Lasserre. Mais on rencontre dans ceux-ci de plus belles mosaïques, et comme ils ont une exposition plus froide, et qu'ils ont moins de vue à cause du péristyle qui revêt cette façade, tout porte à croire que ce côté de la villa a dû servir à l'habitation d'été.

M. Tholin pense que les absidioles qui sont à l'occident de la villa doivent être les restes d'un ancien oratoire de l'époque chrétienne. Elles ont, en effet, l'orientation traditionnelle de ces édifices.

Mgr d'Outremont demande si l'on a pu déterminer la date de la construction de cet édicule, et si l'on s'est mis d'accord sur sa destination.

M. de Cougny expose qu'il croit possible de distinguer trois époques dans l'ensemble des constructions de Bapteste.

D'après les monnaies qu'on y a recueillies, la villa a dû être fondée vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, et elle a duré environ quatre cents ans. Mais dans cet intervalle elle a subi des remaniements dont la trace évidente se reconnaît dans la superposition, en un même endroit, de deux mosaïques. L'édicule qui est en dehors du plan est postérieur à ces reconstructions et certainement de la dernière époque. Cela résulte notamment de l'examen des mortiers. Dans cette partie des ruines, les murs sont moins épais, le mortier n'est plus celui des pre-

miers temps ; il est d'une qualité très-inférieure, sans tuileaux concassés ; il indique la dégénérescence et la décadence. Or le petit édifice à trois absides, étant de la dernière époque, c'est-à-dire des temps qui ont vu le christianisme, a pu parfaitement être consacré au culte chrétien.

M. de Verneilh reconnaît dans l'édicule plutôt les caractères d'une salle de justice que ceux d'un édifice chrétien.

M. de Cougny estime que pour être une salle de justice l'édifice est trop petit. Il insiste sur la situation de la basilique en dehors du plan général, sur son orientation, sur la mauvaise qualité du mortier, qui, dans cette partie, est moins inférieur à celui des constructions relevées de l'atrium, et qui sont déjà d'une seconde époque, d'une date postérieure à la fondation de la villa. Il faut observer que c'est de ce côté qu'on a ramassé le plus d'objets mérovingiens, et qu'on a trouvé notamment la lampe marquée du monogramme du Christ. L'affectation de l'édicule au culte chrétien, vu la date que lui assignent ces diverses observations, n'a donc rien que de très-vraisemblable.

Sur une observation de Mgr d'Outremont, relativement à la salle octogone qui rattache les absidioles à la villa, on répond que les fouilles de ce côté, n'ayant point été poussées assez profondément, il est impossible de dire si l'on se trouve en présence d'un ancien baptistère qui aurait accompagné l'oratoire.

M. de Chasteignier ne voudrait pas, en ce qui concerne l'antiquité des ruines, qu'on attribuât une trop grande importance à la date des plus anciennes monnaies. On sait quelle a été l'abondance des monnaies romaines dans notre pays. Elles s'y sont maintenues dans la circulation, pendant toute la période mérovingienne. On en rencontre encore, même de nos jours, parmi nos pièces de bronze,

avant la dernière fonte de notre monnaie de billon. De ce qu'on aura trouvé à Bapteste des pièces romaines du premier siècle, il ne serait donc pas prudent de conclure que la fondation de la villa est de cette époque. Si l'on remarque, en outre, que l'on a découvert dans les fouilles, des objets romains uo d'importation romaine, tels que les poteries samiennes, par exemple, en très-petite quantité, tandis que les restes mérovingiens y abondent, si l'on examine attentivement les matériaux et les procédés de construction, on verra qu'il faut rapporter la fondation de Bapteste bien en deçà du Ier siècle.

M. de Cougny prie le Congrès de remarquer que les mosaïques au moins, sinon tous les objets découverts, dénotent une très-belle époque, et dans tous les cas, il ne croit pas qu'on puisse assigner à la fondation de la villa une date postérieure à l'année 450.

Mgr d'Outremont ne doute pas que le Congrès n'ait eu déjà connaissance d'une conjecture récemment émise, d'après laquelle Bapteste ne serait autre qu'*Ebromagus*, la villa de saint Paulin. Il est évident qu'un grand intérêt s'attache à cette question au point de vue religieux, et l'on s'expliquera aisément que Sa Grandeur désire connaître sur ce point l'opinion du Congrès.

M. de Verneilh ne croit pas que le caractère des ruines de Bapteste où, parmi les débris recueillis, les objets exportés prédominent, réponde bien à l'idée d'une villa, telle que la villa de saint Paulin, qui devait être avant tout une maison de plaisance. Les renseignements que l'on prétend tirer d'un passage d'Ausone sont d'ailleurs bien vagues, et ils sont loin d'offrir une précision suffisante pour qu'on puisse les rapporter à Bapteste, plutôt qu'à l'une des autres stations gallo-romaines établies en si grand nombre dans la contrée.

M. Magen donne lecture du texte en question et fait particulièrement ressortir la description des moyens de transport que ce texte mentionne et qui pourrait très-bien s'appliquer à un cours d'eau comme la Baïse.

MM. de Chasteignier et de Rancogne insistent sur le caractère agricole de la villa de Bapteste, et déclarent que si l'on veut chercher à ces ruines des points de comparaison ou de ressemblance, on les trouve dans ces établissements décrits par Sidoine Apollinaire à une époque postérieure, et dont Aug. Thierry a retracé le plan et la physionomie dans ces récits mérovingiens.

M. de Cougny fait observer que, dans tous les cas, que Bapteste soit ou non la villa de saint Paulin, il est très-vraisemblable, si l'on admet que l'édicule à trois absides ajouté à la villa est un oratoire chrétien, que l'on a découvert là le plus ancien sanctuaire de l'Agenais.

Aussi il serait à désirer que ces ruines, déjà fort importantes pour l'archéologie et des plus intéressantes au point de vue religieux ne périssent pas, et qu'elles fussent acquises ou du moins conservées par l'État ou par le département.

Le Congrès s'associe unanimement au vœu de son président.

M. Cartailhac présente quelques observations sur la présence de deux haches en pierre polie dans les ruines de la villa de Bapteste.

Superstitions qui s'attachent dans les temps historiques et chez les peuples civilisés aux objets de l'âge de pierre.

MESSIEURS,

La présence dans la villa gallo-romaine de Bapteste de deux haches en pierre polie n'a rien d'extraordinaire, et c'est à la prière de plusieurs d'entre vous que je me permets de vous en donner l'explication la plus plausible.

L'âge de pierre universel est un fait absolument indéniable aujourd'hui; en Égypte et en Asie, cette période de la civilisation se retrouve presque aussi nettement que chez nous. Si les fouilles exécutées partout ne le demontraient pas, nous pourrions le prouver indirectement en accumulant les observations de deux ordres : 1° l'existence dans les temps historiques de nombreuses peuplades encore armées et outillées avec l'os et la pierre travaillée. Les Éthiopiens et certaines troupes de Xerxès, dont parle Hérodote; les Fenni de la Germanie, cités par Tacite; tous les peuples de l'Océanie, de l'Amérique et en partie de l'Afrique et de l'Asie, visités par les voyageurs modernes.

2° L'existence chez tous les peuples fort avancés dans la civilisation de superstitions et usages variés, dans lesquels jouent un rôle presque tous les objets en pierre : chez les Juifs, la circoncision s'opère avec un couteau en silex; chez les Égyptiens, c'est avec un silex taillé d'une forme particulière que l'on ouvre le flanc des cadavres, afin de pouvoir procéder à leur embaumement. C'est avec un éclat de pierre que se mutilent les prêtres de Cybèle; Annibal, lorsqu'il prête son fameux serment,

frappe la victime *cum cultro silice;* le poignard sacré des Feciales à Rome est de même nature. Les faits de ce genre sont nombreux; en voici d'un peu différents : Pline décrit très-longuement les *Céraunies ;* ce sont les pierres de la foudre, noires, vertes, rousses, taillantes d'un côté, pointues de l'autre, grandes comme la main ou plus petites. Il n'y a guère à s'y tromper, le naturaliste ancien veut parler des haches en pierre ; ses commentateurs plus tard le confirment absolument, et, dans tous les ouvrages de minéralogie, illustrés ou publiés aux XVIe et XVIIe siècles, vous reconnaissez ces objets parmi les dessins des *céraunies.* D'ailleurs, cette idée d'attribuer une pierre à la foudre est peut être l'erreur la plus universellement répandue. Il n'y a pas un pays, depuis le Japon jusqu'à l'Angleterre où vous ne la retrouviez. Elle existe dans vos campagnes de France, et si nos paysans vous montrent la pierre du tonnerre, vous reconnaîtrez la hache en pierre, fort précieuse encore aujourd'hui pour ses nombreuses propriétés bienfaisantes. Un grand nombre d'auteurs anciens, latins et grecs, parlent des *céraunies.* Nos collègues, si acharnés à la recherche de nos stations préhistoriques, avaient été devancés par les nymphes; Claudien le dit :

Pyreneisque sub antris legere ceraunias nymphæ.

Vous pouvez difficilement vous faire une idée, Messieurs, du rôle de la céraunie chez les anciens. Mais je pense que ces seules citations vous suffisent ; permettez-moi d'ajouter que nous possédons des poignards sacrés de l'Égypte, dont la poignée est tout simplement une hache ; on a des haches polies de la Grèce et de l'Orient avec des inscriptions ayant rapport aux pratiques de la sorcellerie ; enfin, il en est de

perforées vers la pointe qui font partie de colliers de l'Égypte et de l'Étrurie, en compagnie quelquefois de pointes de flèches en silex du plus beau travail. De nos jours, en Irlande, en Bretagne, dans les Landes et surtout en Italie, on a trouvé de telles pointes de trait en silex, emmanchées et suspendues au cou des gens de la campagne. Tous ces faits prouvent que, dès les temps historiques les plus reculés, l'humanité ne savait plus quelle était la véritable origine de ces objets et continuait à les mêler à ses pratiques religieuses par tradition inconsciente.

L'ordre du jour amène ensuite la question des bastides, sur laquelle M. Tholin lit un mémoire inséré ci-après. Les points de vue nouveaux sous lesquels est étudiée la fondation des bastides sont discutés par le Congrès.

Bastides du département de Lot-et-Garonne.

Les diverses questions relatives aux bastides, posées dans le programme du Congrès d'Agen me paraissent avoir une importance toute particulière. Plusieurs, parmi vous, Messieurs, doivent se souvenir que l'Agenais a été signalé, il y a de cela près de trente ans, comme le centre où se rencontre les plus anciennes bastides françaises.

La série des mémoires sur l'*Architecture civile du moyen âge*, qui ont paru dans les *Annales archéologiques* de 1846 à 1852 (1), forme un traité presque complet. Faut-il, pour

(1) T. IV, p. 161 ; t. VI, p. 171 ; t. X, p. 270; t. IX, p. 335; t. XII, p. 24.

cela, cesser d'étudier les bastides? Je ne le pense pas. Ne doit-on pas s'estimer heureux de glaner une petite gerbe dans le champ si bien défriché, si largement moissonné par notre regretté collègue, M. Félix de Verneilh.

Vous avez sous les yeux, Messieurs, les plans des principales villeneuves de l'Agenais. Ils ont été calqués sur ceux du cadastre, et par conséquent ils représentent l'état actuel de ces villes du moyen âge. Laissez-moi vous dire que ces calques ont été faits aux frais de la Société des sciences, arts et belles-lettres d'Agen, sur la demande expresse de M. de Métivier, conseiller à la cour, lequel avait fait de l'étude des bastides, aux points de vue historique et même archéologique, son sujet de prédilection. Malheureusement M. de Métivier est mort tout récemment sans avoir rien publié, et ses notes laborieusement amassées sont perdues pour nous.

Avant de donner quelques aperçus généraux sur les bastides du Lot-et-Garonne, il importe, je crois, de décrire en peu de mots le plan de chacune d'elles.

Castillonnes. — Fondée le 1er mars 1259 (1260 n. st.), par Guillaume de Bagnols-Balmotis, sénéchal d'Agenais, pour la répression du brigandage.

Située sur un plateau élevé et facile à défendre, cette bastide, en raison de la configuration du sol, est plus développée en longueur qu'en largeur. Elle a cinq rues longues dirigées du sud-ouest au nord-est, et cinq rues perpendiculaires aux premières.

L'église est au nord-est de la place des Cornières. Elle n'a qu'une nef et un chevet plat. Les murs de clôture et les dosserets qui délimitent des travées carrées sont de l'époque de la fondation. Les voûtes sont modernes.

Damazan. — Fondée par Alphonse de Poitiers, entre 1250 et 1271, sous le nom de Castel-Comtal. Le terrain

sur lequel cette bastide a été bâtie avait été acheté à l'abbaye de Fontgailleau. Damazan devait être son nom primitif; il a prévalu sur celui qu'on a voulu lui donner.

Cette bastide est située sur une haute plaine. Son plan est quadrangulaire et le réseau de ses rues est d'une parfaite régularité.

Quatre rues sont orientées nord-ouest sud-ouest, et six rues perpendiculaires, nord-est sud-ouest.

La place des Cornières est au centre, et l'église au nord-est de cette place. Cet édifice est du XIVe siècle ou du XVe. Il n'avait primitivement qu'une nef bordée de chapelles latérales.

Lamontjoie. — Fut fondée en 1298 par Gérard *de Chipero,* sénéchal d'Agenais pour le roi de France, dans le but de réprimer le brigandage. Cette petite bastide, sur plan quadrangulaire, est établie dans une vallée accessible de toutes parts. Le réseau de ses rues présente à peu près partout des angles droits. Il existe dans la voie principale quelques arcades qui tiennent lieu de la place des Cornières.

L'église est située à l'est. Elle date tout au plus du XIVe siècle. Sa nef unique est bordée de chapelles latérales, bâties entre les contre-forts.

L'orientation des rues est d'une part nord-ouest sud-est, d'autre part sud-ouest nord-est.

Miramont. — Cette ville, dont le nom figure parmi ceux des villes royales dans un compte de l'année 1305, est située dans une vallée. Son plan est exactement rectangulaire.

Sept rues nord-ouest sud-est sont coupées perpendiculairement par trois rues.

L'église est au nord-ouest de la place des Cornières.

Le ruisseau de Mérignac avait été détourné pour alimenter les fossés de la ville.

Monclar. — Paraît avoir été fondé par Édouard Ier, roi d'Angleterre, entre les années 1279 et 1289. Ses coutumes portent la date du 22 avril 1289. Cette bastide occupe un plateau élevé défendu par des pentes naturelles. Le réseau de ses rues est loin d'être régulier.

L'église est au sud-est de la place des Cornières.

L'orientation des rues principales est sud-est nord-ouest.

Montflanquin. — Fut fondé par Jean de Grailly, sénéchal d'Agenais pour le roi d'Angleterre, Édouard Ier, de 1279 à 1296.

Cette bastide occupe tout un plateau élevé, presque circulaire, défendu de tous côtés par des pentes naturelles.

D'après les cartes anciennes, son enceinte était autrefois flanquée de onze tours. Elle renfermait un château où Jean de Grailly faisait fréquemment sa résidence.

Le réseau des rues est assez régulier. Il y a six rues nord-est sud-ouest coupées perpendiculairement par six autres rues.

La place des Cornières occupe le centre. Ses arcades sont bien conservées. Il existe encore sur ce point deux maisons du XIIIe siècle, bâties sur les extrados d'arcades en pierre.

Un des deux puits publics est creusé presque au centre de la place.

L'église est au nord-est par rapport à cette place. C'est un grand vaisseau à une nef. Son portail et le gros des murs datent du XIIIe siècle.

Puymirol. — Fondé, en 1246 par Raymond VII, comte de Toulouse. Ce ne fut sans doute qu'une restauration, cet emplacement paraît avoir été occupé dès l'époque

romaine. Il est sur le parcours de la voie antique dite *clermontoise*.

Cette ville, dont l'importance stratégique est attestée par son nom de *Grande castrum*, occupe un plateau élevé défendu de tous côtés par des pentes. Un château s'élevait à l'une des extrémités, sur le point le plus accessible. Cette citadelle était isolée du côté de la ville par un fossé creusé dans le roc, large d'environ 10 mètres, et profond d'autant. Elle fut épargnée par Louis XIII dans la démolition presque générale des forteresses de l'Agenais. Les vieillards du pays se souviennent d'en avoir vu les restes imposants.

L'enceinte continue, assise sur des rochers taillés à pic, n'avait des tours que du côté de la citadelle et au-dessus des portes. L'épaisseur des murs est de 1 mètre 50 à 3 mètres.

Six rues longues, exactement orientées, sont croisées par neuf rues perpendiculaires.

Des puits sont creusés à chaque extrémité et au centre de la place des Cornières.

L'église est au nord-est de cette place. Ruinée par les protestants, elle fut reconstruite, de 1640 à 1649, par l'architecte J. de la Berberette, ainsi que le constatent deux inscriptions (1). C'est un vaisseau rectangulaire sans voûte. La base du clocher et le beau portail ouvert au midi datent du XIIIe siècle.

Il subsiste aussi, de la fondation primitive, quelques arcades des cornières, des maisons à pans de bois ; trois maisons carrées à deux étages entièrement construites en pierre. L'une, qui est flanquée d'une tourelle ronde en

(1) Je dois à l'obligeance de M. le maire de Puymirol la copie de ces textes et de précieux renseignements sur la ville.

encorbellement, et qui possède trois larges cheminées, sert actuellement de maison d'école. Les deux autres, situées entre la rue Royale et la rue d'Orléans, ont des arcades de rez-de-chaussée et des baies de premier étage à cintre brisé. Elles ont subi des remaniements au XVe siècle, ainsi que l'atteste le style des croisées carrées pourvues de meneaux.

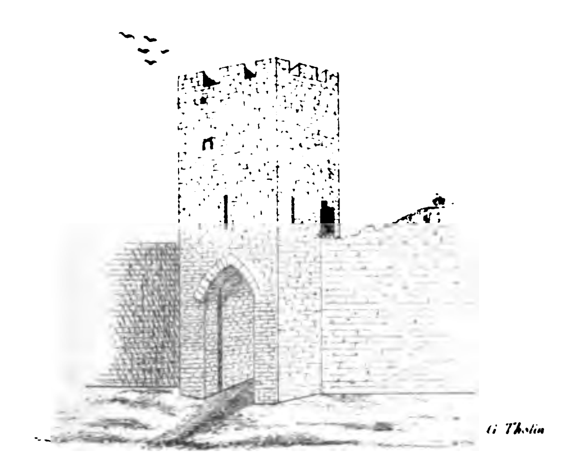
Saint-Sardos. — Peu après sa fondation par le roi de France, la bastide de Saint-Sardos fut détruite par les Anglais (1323). Ce fut la cause d'une rupture entre la France et l'Angleterre. La ville eut peine à se relever de ses ruines. Son plan n'a peut-être jamais offert un tracé bien régulier, car les habitations étaient groupées autour d'un prieuré, dont la chapelle, ou du moins le peu qui en reste, a le style du XIIe siècle (1).

L'enceinte paraît avoir été presque circulaire. L'axe des rues principales est sud-est nord-ouest.

Sérignac. — Fut fondé en 1273, par Gaston, vicomte de Béarn et Gaillard, abbé de Figeac.

Bien que cette bastide soit située dans la plaine de la Garonne, c'est-à-dire sur un terrain où il était facile de tracer un plan régulier, le réseau de ses rues n'est pas parfaitement symétrique. Cela tient à ce que Sérignac était déjà un centre de population avant le milieu du

(1) Saint-Sardos était primitivement un des établissements religieux les plus importants au Xe ou XIe siècle. Au XIVe, elle était en pleine décadence, et ce fut probablement pour ce motif qu'on voulut y construire une bastide. Son église paraît être tout simplement la nef latérale gauche d'une grande église à trois nefs, comme il en existait dans toutes les grandes abbayes. On a découvert récemment les substructions de trois absides. (Note de M. Moullié.)



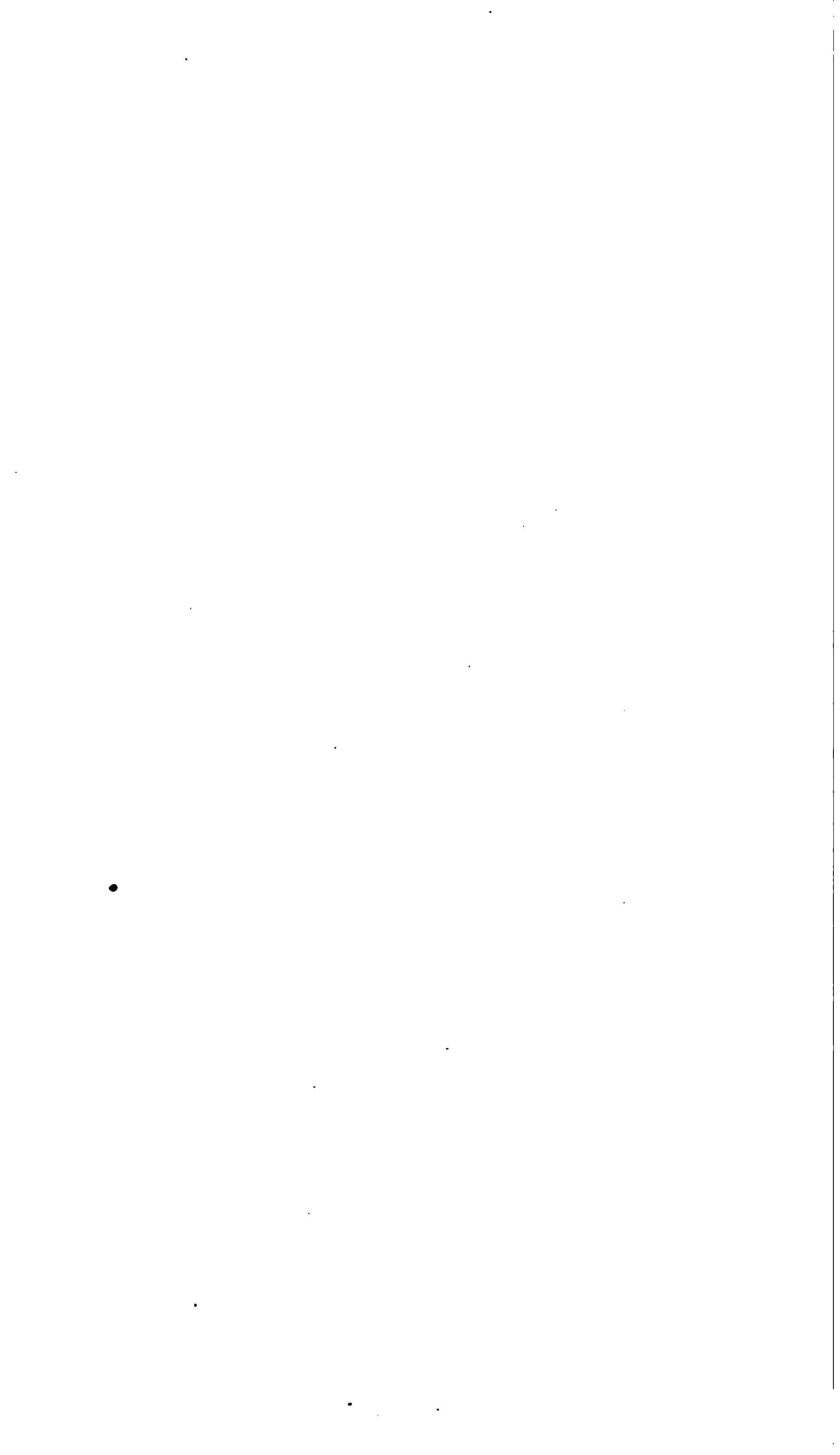
Tour Protégeant une porte.

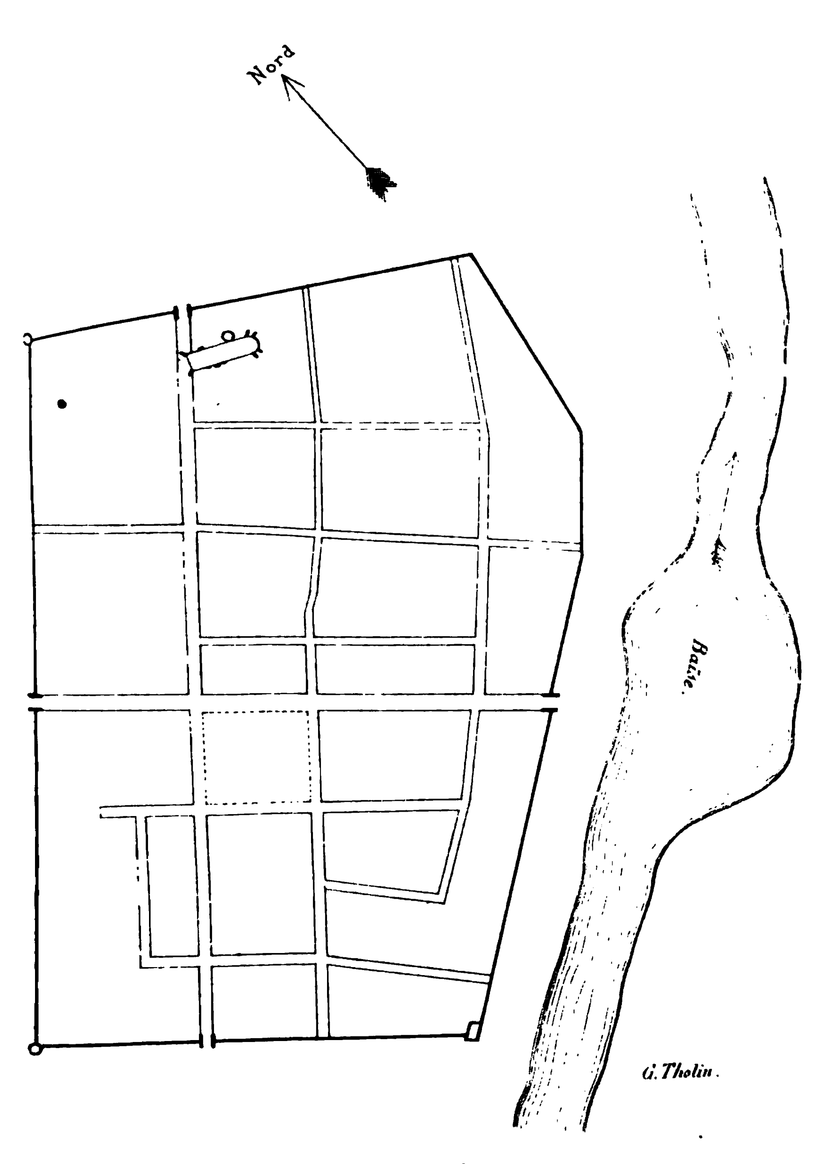


Tour d'angle.

Bastide de Vianne

…ndus du Congrès d'Agen, p. 136.

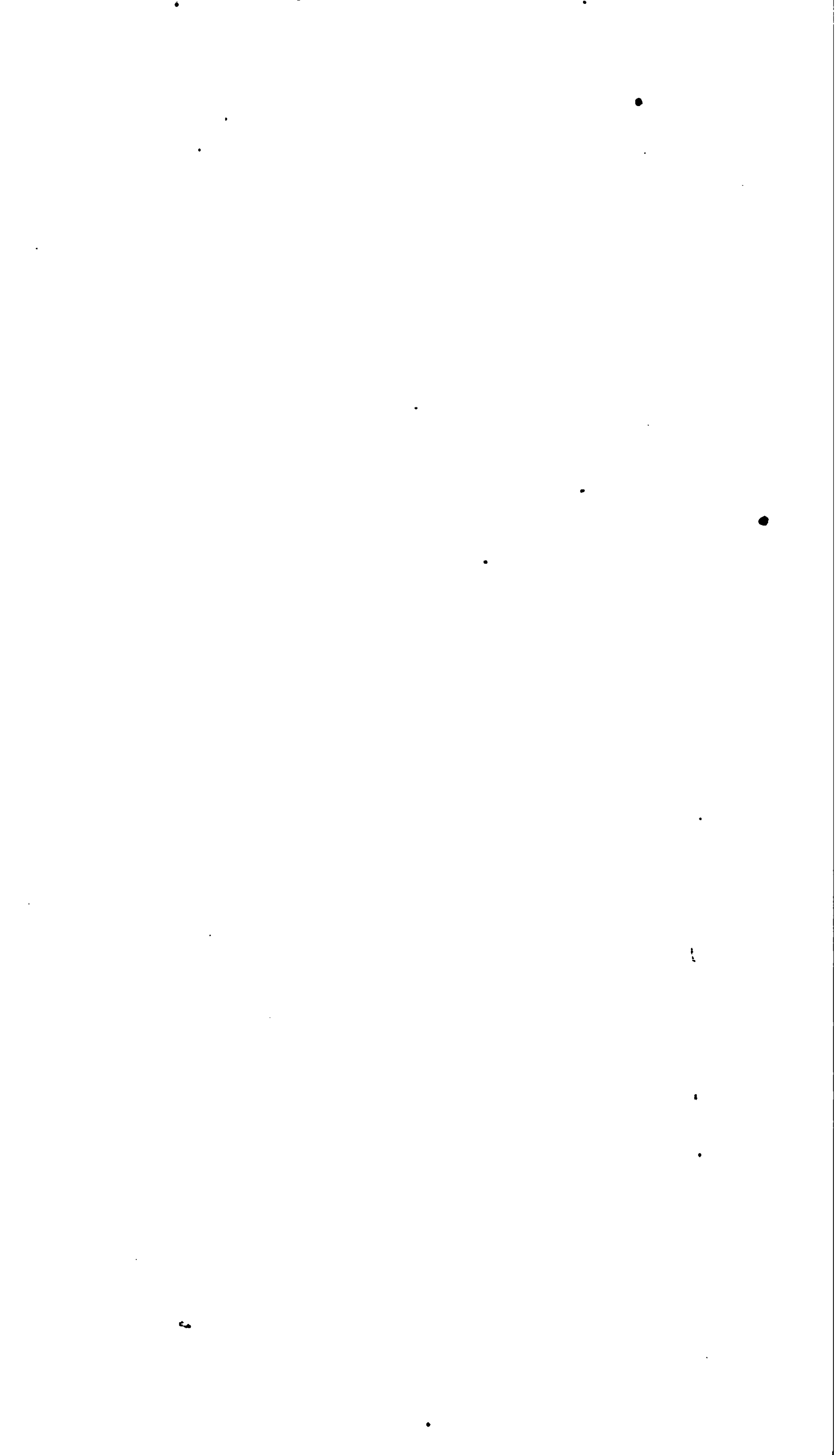




Plan de Vianne.

Echelle de 0,00026 pour mètre.

Comptes-rendus du Congrès d'Agen, p. 136.



XIIIe siècle. L'église a des parties qui remontent au moins au XIe siècle. On a employé à sa construction des matériaux empruntés à des édifices gallo-romains.

Il n'existe pas de place des Cornières, mais la rue principale a quelques arcades.

La bastide est encore entourée de petits fossés sur trois côtés.

Tournon. — Occupe un plateau élevé dont l'enceinte suivait les contours.

Les rues tracées dans le sens de la longueur, au nombre de trois et de quatre, ont la direction du sud-ouest au nord-ouest.

La place des Cornières est centrale. C'est là qu'on a creusé le puits qui alimente la ville.

L'église est située au nord-est des Cornières.

Vianne. — Cette bastide, fondée en 1284, par Jean de Grailly, conjointement avec Jourdain de l'Isle, offre un assez bon exemple de plan symétrique.

La forme générale de l'enceinte est celle d'un trapèze. Les déviations que l'on observe du côté sud-est (ligne C, D, E, F, G, du plan ci-joint) sont dues aux contours des rives de la Baïse que l'on a suivis pour utiliser une défense naturelle.

Le parallélisme des rues n'est pas parfait. Ce sont six rues du nord-ouest au sud-est, coupées par trois autres sous des angles à peu près droits. Une place carrée, I, autrefois bordée d'arcades, est ménagée presque au centre. Du carrefour noté H, on aperçoit les quatre portes fortifiées.

Il faut observer que, dans les prévisions des fondateurs, la bastide devait contenir une population plus considérable. Certaines rues n'ont pas leur prolongement normal, et, de nos jours encore, dans le corps de la place, il

y a cinq fois plus de jardins et de terrains vagues que d'emplacements occupés par les maisons.

Les fossés ont été comblés; les remparts sont assez bien conservés. C'est une ligne continue de courtines dont la hauteur actuelle varie entre 6 et 8 mètres. On reconnaît presque sur tous les points le niveau des chemins de ronde intérieurs; mais les merlons qui existaient encore au commencement de ce siècle, et les plus hautes assises ont été démolies. Ces matériaux ont servi de ballast pour nos routes modernes.

Ces murailles n'ont aucune meurtrière ménagée dans leur plein. Au sommet, des trous de boulin, espacés de 2m60, devaient servir à l'établissement des madriers qui portaient les hourds.

Les quatre tours carrées qui défendent les portes sont assez bien conservées. Elles n'ont qu'un étage auquel correspond une meurtrière longue de chaque côté. Une petite échanguette les défend sur une face; de l'autre côté s'ouvre une porte communiquant avec les courtines. La plate-forme est voûtée. Deux créneaux, isolés par de larges merlons, s'ouvrent de chaque côté. Un berceau à cintre brisé constitue la voûte intérieure du rez-de-chaussée. Des rainures pour les herses sont creusées dans les pieds-droits.

Il existe encore deux tours d'angle, circulaires, saillantes aux trois quarts, surmontées de sept créneaux et percées de trois archères.

Deux particularités sont à noter : la découverte d'antiquités romaines, entre autres d'une belle statuette de Mercure en bronze, qui a eu lieu récemment dans l'intérieur même de la ville; le style de l'église, charmant spécimen de l'époque romane. Ce monument, qui paraît appartenir au commencement du XIIe siècle, a été englobé dans l'en-

ceinte, mais il est placé dans une position excentrique. Ces deux faits prouvent que Vianne était un centre de population avant sa transformation en bastide.

Villeneuve-sur-Lot. — Cette ville, fondée en 1264, par Alphonse de Poitiers, s'étend sur les deux rives du Lot. Les deux portes opposées qui subsistent encore, la porte de Paris et la porte de Pujols, sont à 700 mètres de distance l'une de l'autre.

La partie de la rive droite a six rues parallèles orientées nord-ouest sud-est, et sept rues perpendiculaires aux premières. La place des Cornières est au centre. Tout auprès, au nord-est est l'église Sainte-Catherine.

De ce côté l'enceinte était à peu près quadrangulaire. Le pont qui relie les deux rives du Lot était fortifié. Il a été refait plusieurs fois.

Dans la partie de la rive gauche, qui forme une paroisse à part (église Saint-Étienne), la régularité est moins grande. L'enceinte reproduit à peu près un hémicycle. Cette partie est moins peuplée que l'autre.

D'après le dernier recensement, Villeneuve a 13,681 habitants.

Villeréal. — Fondé par Alphonse de Poitiers, entre 1250 et 1271. Le plan de cette ville, construite dans une vallée plane, offre une grande régularité. Huit rues, dont l'axe est nord-est sud-ouest sont coupées par huit rues perpendiculaires. La place des Cornières est au centre. Les arcades sont vastes. Au milieu de cette place s'élève le vieil hôtel de ville, soutenu par des piliers de bois. Des madriers de chêne de 14^{m}80 de longueur entrent dans cette construction. Le rez-de-chaussée sert de halle.

On remarque encore, dans un grand nombre de rues, des *andrones* ou séparations étroites entre les maisons.

Villeréal est tout entouré de petits cours d'eau, autre-

fois détournés pour servir de fossés. Il ne subsiste plus rien de ses remparts, qui, d'après les anciennes cartes, étaient flanqués de huit tours.

Je vais citer maintenant d'autres bastides de la région, dont les plans n'ont pas été relevés.

Castelamaurous, dit aujourd'hui Labastide, fondée par Alphonse de Poitiers.

Laparade, autrefois Castelseignour, fondée par le même, sur un plateau élevé. Cet emplacement avait été donné par l'abbaye de Clairac.

Aiguillon, fondé vers l'année 1300 ou 1301, par Philippe le Bel. Les habitants de Port-Sainte-Marie s'opposèrent de tous leurs efforts à la construction de cette bastide, dont ils craignaient la concurrence. Aiguillon était un centre de population depuis l'époque gallo-romaine. Il ne fut pas possible de faire un plan régulier. Cette villeneuve est dépourvue de cornières.

Saint-Pastour, fondé par Jean de Grailly, pour Édouard Ier. Ses coutumes portent la date du 7 avril 1289. Cette bastide s'élève sur un point culminant. Son plan a gardé une certaine régularité, bien que la plupart de ses rues aient été refaites ou peut-être construites pour la première fois aux XVIe et XVIIe siècles.

A l'angle nord-ouest on voit les restes d'un petit château. C'était une construction carrée, flanquée d'une tour.

Sainte-Livrade, également fondée par Jean de Grailly, dans la plaine du Lot, sur un emplacement cédé par l'abbaye de la Chaise-Dieu. Cette bastide n'a pas de cornières mais une halle au centre. Ses murs d'enceinte sont construits en brique. Avant la fondation de la ville, il existait déjà un prieuré dont l'église remonte au XIIe siècle.

Saint-Julien de Colorbisse, fondée par Édouard Ier. Cette bastide n'a jamais été peuplée, ou bien est fort déchue. Ce n'est plus qu'une annexe de la paroisse de Fargues.

Montpouillan, fondé par Guillaume de Caumont, pour son propre compte. Ses coutumes datent de 1317. Il y est dit (art. 4) que les grandes rues auront deux escats et demi de large.

Il faudrait peut-être ajouter à cette liste : Montpezat (1), bâti sur un point culminant; Candecoste, dont le plan est fort régulier, et dont les statuts municipaux datent du commencement du XIVe siècle; Villeneuve près Mézin; Villeneuve de Duras, Villefranche du Cayran, et peut-être les deux villages du nom de Sauveterre. Malheureusement on ne possède pas les actes de fondation de ces communes dont le développement a été peu considérable.

Je viens de décrire en quelques mots treize bastides, et d'en citer quatorze autres toutes élevées sur le territoire qui constitue aujourd'hui le département de Lot-et-Garonne.

On peut tirer quelques conclusions de ces notes sommaires.

Le plus grand nombre des bastides de la région ont été établies dans les parties larges des vallées. Rien ne gênait pour le tracé de leurs plans. Ces villes étaient accessibles de tous côtés. On avait tout fait pour favoriser, sinon l'in-

(1) On n'a rien de certain à cet égard, mais il est de tradition, d'après Labrunie, qu'elle fut érigée en bastide par un seigneur particulier de ce nom, d'accord avec le roi d'Angleterre, pour inquiéter le roi de France alors maître du Périgord. Cette fondation paraît se relier à celle de Saint-Sardos. (Note de M. Moullié.)

M. de Verneilh a peu insisté sur le rôle militaire des bastides. Son opinion est que leurs fondateurs cherchaient simplement à les mettre à l'abri d'un coup de main (1), et que la construction des remparts venait toujours après la fondation de la ville (2). Il faut, je crois, admettre de nombreuses exceptions à ces principes.

J'avais d'abord adopté de confiance l'opinion émise par le savant auteur de l'*Architecture byzantine en France,* d'après laquelle les bastides auraient été généralement dépourvues de châteaux (3). M. Moullié, conseiller à la cour, à l'obligeance duquel je dois presque toutes les notes historiques relatives à la fondation des bastides, m'a demontré qu'il serait plus juste de renverser la proposition et de dire que toutes les bastides royales ou comtales avaient ou devaient avoir des châteaux. Du moins, dans la région, il en est ainsi pour toutes les villes fondées par Raymond VII, Alphonse de Poitiers, Édouard Ier, Philippe le Bel.

J'aurais désiré que M. Moullié, qui connaît à fond les institutions du moyen âge, développât lui-même toutes les preuves qu'il m'a données à l'appui de cette opinion. Voici ces preuves que je crains d'affaiblir en les résumant en quelques mots. Les noms mêmes des bastides annoncent l'existence d'un château. Dans les départements, ce sont : *grande castrum* (Puymirol), *castrum amorosum*

media sunt interposita. Le nom d'androne est en effet donné soit aux ruelles les plus étroites, soit aux espaces vides de quelques décimètres seulement de largeur qui existent entre les maisons.

(1) *Annales arch.,* t. X, p. 272.

(2) *Id.,* t. XII, p. 28.

(3) *Id.,* t. X, p. 272.

(Labastide), *castrum connitale* (Damazan), *castrum senorii* (Laparade). Il faut ajouter que le mot *bastida* lui-même est synonyme de *castrum, turris, propugnaculum* (1). Enfin, il est peu de bastides qui n'aient encore leur rue ou leur quartier dit du *château*.

Certains textes fournissent des preuves positives. Tournon avait un château, dans lequel on entretenait un gardien spécial, dont le *janitor* recevait 2 sous par jour. Le château de Puymirol (appelé citadelle et rasé seulement au XVIIᵉ siècle) et celui de Montflanquin étaient les résidences ordinaires du sénéchal Jean de Grailly, en raison de leur force défensive.

Des restes de château se voient encore dans quelques bastides. J'ai cité le château de Castillonnès et le fort de Saint-Pastour. Le château de Montpézat a joué un grand rôle dans les guerres.

En somme, il n'y eut de bastides dépourvues de châteaux que celles qui furent fondées par les petits seigneurs auxquels, en raison de leur situation féodale, il était interdit d'avoir des châteaux, ou par les simples bourgeois comme ceux d'Agen (2).

(1) Ducange, au mot *bastia*.

(2) Voir sur le droit qu'avaient les bourgeois de fonder des bastides le chap. XXXII des *Coutumes d'Agen*, publiées par M. Moullié, dans le t. V, 1ʳᵉ série, p. 296, du *Recueil des travaux de la Société d'Agr., Sciences et Arts d'Agen*.

Voici ce texte :

TRICESIMUM SECUNDUM CAPITULUM.

Aquest capituls parla cum li cintada e li borges d'Agen podo far bastidas en los proprietats.

Tots cintadas e tots borges d'Agen pot far bastida en sa proprietat e pot I metre costumas e establiments salvas las senhorias

Il existe assez ordinairement une place vide entre le château et la ville.

Les tours flanquant les remparts étaient en petit nombre et rarement assez rapprochées les unes des autres pour battre efficacement tous les points des courtines. Les angles même des enceintes n'étaient peut-être pas toujours munis de tours.

Les portes (il y en avait rarement moins de quatre dans chaque bastide) ne sont jamais défendues par deux tours. Elles sont ouvertes dans une tour carrée peu avancée sur la ligne des courtines et sans flanquements (1).

Des mâchicoulis aux étages élevés, une herse à l'intérieur servaient à les protéger. Il est probable que ces portes correspondaient à des ponts mobiles roulants ou à bascule. Les ponts-levis n'étaient pas encore connus à l'époque de la fondation des bastides. Toutes ces portes ont la largeur nécessaire pour le passage des voitures. Quelques bastides avaient des poternes. Il en existe encore deux à Castillonnès.

Les courtines sont construites en matériaux de choix.

e las drechuras del senhor principal de la terra, so es assaber, que l senhor d'aquela bastida deu far ost al prince totar vetz que la cintats d'Agen e l'autra terra lo fara ost, lo qual ost la deu far per si et per los homes d'aquila bastida, e li home d'aquel loc son quiti de la ost del prince per la ost del senhor d'aquela bastida.

(1) Je dois faire observer qu'il n'en était pas autrement dans toutes les villes closes de la région. Ainsi les portes d'Agen (voir le plan du XVIIe siècle), de Bruch de Montgaillard, de Duras, etc., n'avaient pour défense que la tour unique qu'elles traversaient. M. Viollet-le-Duc cite ce genre de défense très-simplifié comme assez rare au moyen âge et plus particulier à la Provence. *Dict. raisonné de l'architecture*, t. VIII, p. 354.

Leurs parements sont en moyen appareil (1). Leur hauteur paraît avoir été d'au moins 10 mètres. Leur épaisseur est parfois considérable. Les murs de Castillonnès ont partout 7 pieds d'épaisseur.

On peut conjecturer, d'après la forme des meurtrières et d'après le style des corbeaux et des baies de fenêtres des tours, que les remparts sont généralement contemporains ou à peu près de la fondation des bastides (2).

La plupart des bastides étaient entourées de fossés, qui ont disparu comme partout pour faire place à des promenades.

Les chemins de ronde sont toujours très-larges. Le service de la défense pouvait s'effectuer avec la plus grande rapidité. Qu'on suppose quelques postes échelonnés sur la ligne des remparts et le gros des milices groupé au centre, sur la place des Cornières ; au premier signal, en moins de deux minutes, on se transportait facilement sur le point attaqué quel qu'il fût. En effet, dix hommes peuvent marcher de front, dans ces rues droites, qui toutes mènent aux courtines. Tout favorisait la rapidité des

(1) A Villeneuve-sur-Lot, les murs sont parementés en pierre seulement jusqu'à la hauteur d'environ 2 mètres. Le reste est construit en petites briques dont les assises sont séparées par de fortes couches de ciment. Les remparts de Sainte-Livrade sont bâtis exclusivement en briques.

(2) On commença à bâtir les murailles de Castillonnès deux ans après la fondation de la ville (Chartes recueillies par M. Bouyssy, pharmacien à Castillonnès). Ainsi le sénéchal d'Agenais avait réussi à grouper en deux ans, sur un point primitivement occupé par des forêts et infesté par le brigandage, une population assez nombreuse pour qu'il fût urgent de pourvoir à la défense commune par la construction d'une enceinte continue.

mouvements, ce qui n'était pas un médiocre avantage.

On peut remarquer que le plan d'une bastide est la copie exacte d'un camp romain. La place centrale, dans laquelle s'élève l'hôtel de ville, tient lieu du *prætorium* (1).

Il y aurait tout un curieux parallèle à faire entre le système de défense des bastides et celui qu'avait adopté la féodalité. Un château fort du XIII[e] siècle est une série d'ouvrages indépendants les uns des autres ou reliés par des issues étroites. Tout est compliqué, tout révèle les précautions prises contre des trahisons possibles. On se fortifie à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce système de défense offrait plus d'un inconvénient. Il était parfois difficile de porter promptement les secours sur le point menacé. Puis, quand l'ennemi occupait une première position, il y trouvait un retranchement tout fait, et c'était aux défenseurs de la place à le déloger à grand'peine (2).

Une seule brèche, un seul assaut suffisaient pour emporter une bastide. Mais, avant de faire brèche, les assiégeants avaient à lutter contre toute la garnison déployée sur les courtines, travaillant à relever un mur détruit, faisant des sorties par toutes les portes.

Il faut bien reconnaître que, malgré ses imperfections apparentes, le système de défense des bastides est admirablement approprié aux milices populaires.

(1) Certaines villes gallo-romaines imitaient la disposition des camps. Voir dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, époque gallo-romaine, éd. 1870, p. 341, un plan de Bordeaux à l'époque gallo-romaine. Les bastides du moyen âge en sont une fidèle reproduction.

(2) On peut lire dans le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc des observations judicieuses sur ce sujet, à la suite du récit du siége de Château-Gaillard par Philippe-Auguste, t. III, p. 97.

Il faut ajouter qu'à l'occasion on construisait des ouvrages en terre en avant des remparts. Castillonnès avait deux éperons ou demi-lunes.

Lorsque, en 1652, Villeneuve, avec son enceinte du moyen âge, résista à toute l'armée et à l'artillerie puissante du comte d'Harcourt, on avait multiplié les défenses de ce genre. La même ville avait repoussé, en 1585, les troupes de la reine Marguerite, qui avaient occupé par trahison toute la partie de la ville qui s'étend sur la rive gauche.

Le village de Vianne, qui est aussi intéressant par son enceinte bien conservée que Montpazier, en Périgord, l'est par la régularité classique de son plan ; Vianne tint bon pendant les guerres du XVIᵉ siècle.

Ainsi la force militaire des bastides ne le cédait en rien à celle des autres villes closes. Il faut ajouter que la concorde et les intérêts des habitants leur donnaient une énergie que les mercenaires ne peuvent avoir au même degré. Chacun dans une bastide combattait pour la défense de son foyer et de ses priviléges.

On s'expliquera mieux, après ces préliminaires, un des ressorts de la politique des seigneurs de l'Agenais, durant la seconde moitié du XIIIᵉ siècle et le commencement du XIVᵉ. C'est parce que les bastides étaient des villes fortes que les comtes de Toulouse, les rois de France ou leurs représentants, ont fondé les bastides principalement sur les frontières. Dans l'Agenais, Puymirol, Tournon, Sauveterre, Montflanquin, Villeréal, Castillonnès, Miramont, La Sauvetat du Drot, Villeneuve de Duras, occupaient les points avancés du territoire. Il fallait aussi avoir au centre un vaste camp retranché. Ce fut Villeneuve. Il est évident qu'Alphonse de Poitiers a voulu faire une grande ville de cette bastide. Il en jeta les fondations sur les deux rives

du Lot. Les portes opposées, dites de Paris et de Pujols, furent construites à sept cents mètres l'une de l'autre. Bientôt cet immense espace fut à peu près rempli. Dès lors les centres voisins de population, Eysses la Romaine et Pujols, la ville féodale, furent désertés. Le vieil Agen lui-même eut presque une rivale.

Il serait difficile de ne pas reconnaître dans cet ensemble remarquable, dans la disposition des bastides de l'Agenais, l'intention bien arrêtée des fondateurs de créer un réseau stratégique (1).

Sur les bords de la Garonne et dans le territoire de la Gascogne, sur la rive gauche, qui appartenait au Condomois, le système de défense est moins complet.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir été si long dans cet exposé qui tend à faire ressortir le rôle militaire des bastides du XIIIe siècle. Ce côté de la question m'a paru être un des plus neufs (2) et des plus intéressants.

(1) A cette assertion on pourrait opposer deux arguments : c'est que les chartes de fondation quelquefois motivées n'indiquent pas comme but principal la défense des frontières; puis les bastides ont plusieurs fondateurs. On peut répondre que les véritables raisons politiques ne sont pas toujours celles qu'avouent les actes publics, et que le même but peut être poursuivi par plusieurs gouvernements successifs.

Sur les vingt-sept bastides que j'ai cité. il y en a six de fondation anglaise. Leurs plans ne diffèrent pas sensiblement de ceux des bastides françaises, qui sont plus anciennes.

(2) Je dois dire cependant que M. A. Curie-Seimbre, dans son excellent *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux* XIIIe *et* XIVe *siècle sous le nom générique de bastides,* a déjà attesté l'importance de certaines bastides au point de vue militaire. Mais cet auteur n'est pas entré dans des détails archéologiques.

On sait que la place carrée, bordée d'arcades, dite place des *cornières*, est toujours placée au centre, aux points d'intersection de quatre rues. Dans le milieu de cette place était la halle, vaste hangar supporté par des piliers en bois de chêne. Le premier étage de cette construction servait de maison commune. Dans l'Agenais on peut citer, comme admirablement conservées, la halle et la mairie de Villeréal. De magnifiques madriers de chêne croisés dans tous les sens font tous les frais de la construction. Des pièces droites formant entablement ont 14ᵐ80 de longueur.

Assez fréquemment, un puits public est creusé sur un côté de la place.

Deux bastides du département, Lamontjoie et Sérignac, n'ont pas de place des *cornières*. Quelques arcades le long d'une rue en tiennent lieu.

Inutile de dire que la plupart des maisons sur arcades ont été refaites depuis le XIIIᵉ siècle. Il en subsiste encore deux sur la place de Montflanquin, une sur la place de Castillonnès, etc. Leurs supports sont des piliers de pierre et des arcades en tiers-point. Il est probable que dans certaines bastides les supports étaient en bois, car j'ai vu un grand nombre de maisons fort anciennes étayées de cette façon.

La position de l'église, par rapport à la place des *cornières*, n'est pas toujours la même. Généralement l'église est peu éloignée de ce point central.

On pourrait s'attendre à trouver des églises ayant le style de l'époque de la fondation. Il n'en est rien. Je ne connais que l'église de Villeréal qui date en entier de la seconde moitié du XIIIᵉ siècle. Les murs et les dosserets de l'église de Castillonnès, les portails des églises de Montflanquin et de Sainte-Catherine de Villeneuve se rattachent à la même époque.

La majeure partie des églises des bastides sont des œuvres du XIVe et du XVe siècle. Que faut-il conclure de ce fait? C'est que le premier effort de la population était appliqué aux constructions civiles et militaires, aux logements et à la défense. Tantôt on se contentait d'une église provisoire, tantôt on utilisait quelque église voisine. Parfois on jetait les fondations d'un vaste édifice religieux, dont l'achèvement éprouvait de longs retards.

Toutes les églises des bastides de l'Agenais ont une seule nef. J'en connais quatre construites sur des plans analogues à ceux qui furent employés si fréquemment dans la région du Haut-Languedoc; elles sont entourées de chapelles bâties entre les contre-forts. L'orientation des églises des bastides est généralement nord-est ou sud-est, ce qui tient au parallélisme établi avec les rues.

L'église de Villeréal a le caractère d'une forteresse. Elle pouvait servir de refuge aux habitants dans le cas où l'enceinte aurait été forcée.

J'arrive à la dernière question. A défaut de documents historiques sur la fondation d'une ville du moyen âge, peut-on conclure que cette ville est une bastide lorsque son plan est symétrique? Il y aurait danger à le faire dans tous les cas. Il faut d'ailleurs observer que, dès le XIIe siècle, des plans réguliers sont appliqués aux villes nouvelles. Montauban en est un exemple.

Dans l'Agenais, la ville de Pujols, fort ancienne, et qui s'éleva sous la protection d'un château fort, a la symétrie des bastides (1). Ses rues sont droites, leurs maisons sont

(1) Dans la lettre du sénéchal d'Agenais au comte Alphonse, pour l'engager à construire la bastide de Villeneuve, il est dit que le château de Pujols a été rasé, ses maisons détruites et ses habitants réduits à errer tout autour. Cette ville fut donc obligée

séparées par des andrones. Le même fait peutêtre observé à Duras. Une partie de la ville de Layrac, élevée sans doute au commencement du XII° siècle autour du prieuré, est régulière. On y trouve une place des *cornières* à l'intersection de quatre rues. La ville de Francescas a des *cornières*.

Il faut reconnaître, je crois, que durant les quatre derniers siècles du moyen âge, les villes ou les quartiers de ville construits sur des terrains inoccupés et offrant des surfaces planes, sont généralement alignés.

M. de Verneilh remercie M. Tholin des regrets et des éloges qu'il a bien voulu donner à la mémoire de son frère, et reprenant la question de savoir s'il y a toujours eu des châteaux dans les bastides, il croit pouvoir se prononcer pour la négative. Un château lui paraît parfaitement inutile dans des villes qui sont elles-mêmes des châteaux. On a cité Tournon et Montflanquin dans l'Agenais; mais il se pourrait que les châteaux dans ces deux villes eussent été destinés bien moins à la défense de la place qu'à la résidence du sénéchal. En Périgord, où les bastides abondent encore, elles n'ont point de château, hormis une, Malcuin. En Guyenne, c'est à peine si l'on compte sept ou huit châteaux, dans les bastides non moins nombreuses de cette région. Il ne croit donc pas que la présence d'un château soit un des signes caractéristiques d'une bastide.

La symétrie du plan a plus d'importance ; cependant de ce qu'une ville a un plan régulier, on ne doit pas toujours en conclure qu'elle soit une bastide, car le moyen âge,

de se reconstruire en entier et devint entre les mains de ses seigneurs une véritable bastide. (Note communiquée par M. Moullié.)

quand il fonde, est aussi préoccupé de la régularité que les autres âges. Mais si cette ville n'est pas une bastide, il est du moins très-probable qu'elle a été fondée à une époque contemporaine de ces établissements.

M. de Verneilh examine ensuite l'opinion qui prétend que les villes, comme les souverains, ont eu le droit d'élever des bastides. Il n'en méconnaît pas l'exactitude. Il constate seulement que les villes n'ont jamais usé de ce privilége. Toutes les bastides, en effet, ont été bâties par des rois ou par de très-grands seigneurs.

M. Moulench cite Mirabel comme ayant été fondée par un simple seigneur.

M. l'abbé Pottier ne reconnaît pas à Mirabel le caractère d'une bastide; mais il croit pouvoir fournir l'exemple de deux bastides fondées par les moines de Grandschez, Grenade et Beaumont. Ces villes avaient chacune deux châteaux, celui du roi et celui de l'abbé. Grenade, qui n'était d'abord qu'une simple ferme, possède encore, dans sa halle, une salle très-remarquable, où le parlement de Toulouse a siégé pendant une peste. Beaumont possède une église, construite en même temps que la place, et située dans l'un des angles, comme dans les bastides du Périgord.

M. Moulencq fait observer que, selon M. de Verneilh, l'église dans une bastide est généralement retirée dans un des angles de la ville. Mais cette observation ne s'applique qu'aux bastides de fondation entière. Si l'église n'est pas dans un angle, c'est qu'elle est antérieure à la construction de l'enceinte de la bastide.

M. de Verneilh revient à la bastide type. Elle est caractérisée par la symétrie et la régularité du plan. L'église est dans un angle, et la place est généralement de fondation entière. Elle sera peuplée plus ou moins tard. Toutes

d'ailleurs n'ont pas réussi, témoin Vianne, que le Congrès a visité la veille, et qui n'a jamais été entièrement peuplée.

M. Moulench donne lecture d'un mémoire sur l'origine de la voie romaine clermontoise (question 4me du programme), et de quelques notes envoyées par notre confrère M. Devals, que la maladie a retenu à Montauban. Le savant archiviste du Tarn-et-Garonne donne des indications précises sur les diverses voies romaines d'Agen à Cahors.

De l'origine de la voie clermontoise.

La question relative à l'origine de la voie clermontoise était assurément l'une des plus intéressantes que le Congrès eût à traiter ; aussi avons-nous vivement regretté que, depuis l'impression de son programme, le temps ne nous ait point permis de compléter les études que nous avions déjà commencées sur ce sujet. C'est donc une simple ébauche que nous donnons ici.

Si l'on examine la voie clermontoise sur les divers points de son parcours, on ne tarde pas à être convaincu que l'administration romaine n'y avait ajouté qu'une importance secondaire et qu'elle l'avait considérée comme une simple *via paganica*. Elle ne présente en effet aucun des caractères inhérents aux constructions des grands chemins que les Romains établissaient, soit pour faciliter les opérations stratégiques de leurs armées, soit pour développer les intérêts commerciaux ou industriels des contrées qu'ils mettaient en communication. Son *agger* consiste en pierres brutes grossièrement équarries, repo-

sant sur une terre argileuse de consistance insuffisante, sans couche intermédiaire d'arène, de gravier ou de ciment ; les *margines*, ordinairement plus élevées que l'*agger*, et bâties en pierres de taille, afin d'assainir la partie du chemin destinée aux piétons, sont au même niveau que l'*agger* et devaient être à peu près impraticables à cause de la nature du terrain qui les constituait ; on n'y remarque aucun de ces riches travaux d'art dont les Romains étaient prodigues ; enfin aucune pierre milliaire n'y a jamais été signalée aux antiquaires.

De ces faits, il résulte que les Romains qui, sans compter la voie très-excentrique que la carte de Peutinger fait passer par Excisum et Foiolindum, en avaient établi deux autres réunissant Aginnum à Divona, ajoutèrent fort peu d'importance à la voie clermontoise, et il est même très-probable qu'ils en abandonnèrent l'entretien au soin des populations qui étaient intéressées à sa conservation.

Cependant, la grande étendue de son parcours, la dénomination même qui lui fut donnée, indiquent qu'elle eut une importance considérable, mais à une époque antérieure à l'occupation romaine.

Les peuples de l'Agenais ou Nitiobriges avaient, avant la conquête, toujours appartenu à la grande confédération des Arvernes, et, jusqu'aux derniers jours de la lutte avec Rome, ils les avaient suivis sur tous les champs de bataille. Les deux peuples étaient donc très-intéressés à établir entre *Aginnum* et *Gergovia*, leurs capitales, les moyens de concentrer facilement leurs troupes et de diriger leurs opérations stratégiques avec ensemble et avec toute la promptitude possible, lorsque la confédération avait à résister aux attaques de ses ennemis ou à porter la guerre chez les peuplades voisines. La voie clermontoise fut construite dans ce but.

Les Romains, au contraire, s'efforçaient de diviser les peuples ayant appartenu à une même confédération, afin de rendre les soulèvements plus difficiles. C'était de la bonne politique, et ils ne s'en départirent pas. Pourquoi, dès lors, auraient-ils cherché à relier Augustonemetum, leur nouvelle capitale, dans le pays des Arvernes avec celle des Nitiobriges ? Aucun intérêt politique ne les y engageant, auraient-ils eu un intérêt stratégique ? Nous ne pouvons l'admettre, puisque nous savons qu'ils créèrent deux, peut-être même trois autres voies de communication entre Aginnum et Divona, qui suffisaient évidemment au transport ou à la marche de leurs soldats (1).

Nous sommes, par ces motifs, amené rationnellement à conclure que l'établissement de la voie clermontoise doit être attribué aux Gaulois ; d'autant que, ainsi que cela a été remarqué pour les chemins celtiques, elle suit, dans presque tout son parcours, le sommet des coteaux, alors que les chemins romains se développent ordinairement dans les parties insubmersibles des vallées ou des plaines (2).

(1) Encore même l'une d'elles, dont il sera question ci-après dans une note particulière, suivait-elle parallèlement la clermontoise à une distance de deux à quatre kilomètres, sur une longueur de trente-cinq kilomètres environ dans le département de Tarn-et-Garonne seulement.

(2) Notre savant collègue, M. Devals, archiviste du département de Tarn-et-Garonne a bien voulu nous transmettre, trop tardivement pour que nous ayons pu les mettre à profit, des notes riches de renseignements précieux dont nous avons donné communication au Congrès, qui les a écoutés avec le plus vif intérêt. Elles constatent qu'il existait, indépendamment de la voie clermontoise, deux autres routes d'origine romaine entre

Quant au nom de voie clermontoise, qui fut donné au chemin dont nous nous occupons, il s'explique par la dénomination nouvelle que reçut, avant le IXe siècle, la ville d'Augustonemetum, vers laquelle cette voie se dirigeait, et nous ne saurions admettre, avec M. Chaudruc de Crazannes (1), qu'il provenait de ce que la voie traversait le territoire actuel de la commune de Clermont-Dessus pour aller rejoindre, au lieu de Las Peyres, la route de Tolosa à Aginnum.

Notre conviction se base sur les considérations suivantes :

La voie ne traverse sur aucun point la commune de

Aginnum et Divona, traversant la partie nord-ouest du département de Tarn-et-Garonne. L'une, très-rapprochée et parallèle de la clermontoise, entrant dans ce département au confluent des ruisseaux de Marou et de la grande Seoune, longeant la rive gauche de celui-ci dans la commune de Perville, puis la rive droite dans les communes de Montjoy, Brassac, Fauroux, Touffailles, et enfin la rive gauche dans celles de Bouloc et de Belvère; la seconde, qui était une voie secondaire, suivait la rive gauche de la petite Seoune dans la commune de Beauville (Lot-et-Garonne), et dans celle de Roquecor (Tarn-et-Garonne), où elle passait sur la rive droite du même ruisseau, qu'elle longeait jusqu'à sa source, et allait se souder à la voie précédente au moulin dit de Bessou (Lot), construit sur la grande Seoune.

Voilà, ce nous semble, des preuves d'une incontestable évidence à l'appui de notre assertion. Trois chemins antiques situés dans un rayon de quelques kilomètres ; l'un, gaulois, se tenant, autant que la conformation des terrains le permettait, sans cesse sur les coteaux ; les deux autres, romains, n'abandonnant jamais les vallées.

(1) *Recueil de la Société académique d'Agen*, t. I, p. 469.

Clermont-Dessus, et nous avons vainement cherché dans cette commune ou dans celle de Saint-Urcisse, qui est limitrophe, les traces d'un chemin d'origine antique tendant vers Las Peyres, et qui, exista-t-il, n'aurait fait que relier par une traverse les deux routes.

Il est au contraire démontré, par des traces nombreuses qui existaient encore il y a peu de temps, avant la construction encore inachevée du chemin de Perville à Puymirol, que la voie clermontoise unissait très-certainement ces deux localités (1) à une époque très-reculée, et cela est au besoin constaté par un titre du 15 décembre 1221, relaté par les auteurs de la *Gallia Christiana*, t. II, col. 946, dans lequel il est fait mention du chemin de Lauzerte à Puymirol (2); ce qui, soit dit en passant, démontre que la ville ou bastide de Grand-Castel (Grande Castrum), construite en 1246, par Raymond VI, comte de Toulouse, sur la montagne de Puymirol, n'était point une ville nouvelle, car les chemins ont toujours été désignés par les centres de population qu'ils réunissent. Or la ville de Lauzerte existait en 1221, aussi bien que celle de Puymirol, quoique Cathala-Coture prétende, dans ses *Mémoires historiques*, que Lauzerte ne fut fondée qu'en 1245. Nous

(1) Unam petiam terre sitam et positam in dicta parrochia sancti Johannis de Guardia (aujourd'hui commune de Perville)... Ad mensuram sive pagelam communem predicti loci Clarimontis superioris confrotatam per caput cum itinere publico quo itur ad Podium-Myrolum. Titre du 30 septembre 1524 Archives de Tarn-et-Garonne, série E. (Notes de M. Devals.)

(2) La voie clermontoise n'arrivait pas jusqu'à Lauzerte, elle laissait cette ville à cinq kilomètres à droite ; mais au lieu de Fargal on prenait, pour y arriver, la voie de Saint-Antonin à Eysses qui passait par Lauzerte. (Notes de M. Devals.)

savons, en effet, par un titre antérieur à 1194, dont l'original est aux archives nationales que A. G. (Arnaud Gasbert) de Castanhier et ses fils firent donation, à cette époque, au comte de Toulouse, marquis de Provence, de tout le plateau du Puy de Lauzerte, à la charge par lui d'y construire une ville et de concéder telles coutumes et franchises qu'il jugerait les plus profitables aux habitants comme à lui-même, et qu'en 1243, cette ville était déjà le chef-lieu d'un bailliage important (1).

Ainsi la voie clermontoise non-seulement se prolongeait dans la direction de Puymirol et n'aboutissait pas à celle de Tolosa au lieu de Las Peyres; mais il est encore constaté par plusieurs actes du xve au xviiie siècle : 1° qu'elle unissait directement les villes de Cahors et d'Agen (2); 2° et qu'elle conservait partout sa dénomination, alors même que la partie de son parcours dont ces actes font mention était fort éloignée du territoire de Clermont-Dessus (3). Donc cette dernière localité, de tout temps peu importante, si ce n'est au moyen âge, à cause de la force

(1) *Histoire du Languedoc,* t. VI, p. 47, édit. Paya.

(2) Autra pessa de terra que es... en la perrochia de St-Caprasy... queste... am lo cami per ou hom va de Caortz ent'Agen. Acte du 15 avril 1469. — Arch. de Tarn-et-Garonne, série E. (Notes de M. Devals.)

(3) Unam carteyram terre... sitam in parochia Sancti-Remegii... confrontatam cum itinere *Clarmontes* quo itur de Lauzerta versus Castrum sacratum. Titre du 28 janvier 1476 (1477). — Arch. du département du Tarn-et-Garonne, série E. — Nous, Jean Lugan, feudiste, nous serions transportés sur le *grand chemin clermontois* qui tend de Castelsagrat à Caors... sur une pièce de terre... confrontant avec chemin clermontois tendant de Bouloc à Castelsagrat... nous avons fait le mesurage de la largeur dudit chemin *clermontois*... laquelle est, en cet endroit, d'une toise six pouces. Titre du 11 juillet 1772. — Arch. de la ville de Montauban, série II. (Notes de M. Devals.)

de son château baronnial, distante d'ailleurs d'environ six kilomètres de la voie clermontoise, ne lui a pas prêté son nom ; et nous pensons que la dénomination qui lui fut donnée vers le VIII° siècle, fut la consécration d'un fait historique ou tout au moins alors traditionnel. L'ancienne voie gergovienne devint la voie clermontoise.

Telles sont les conclusions qui résultent de nos observations et de nos recherches sommaires :

La clermontoise était une voie celtique ;

Elle reliait Aginnum à Gergovia, puis à Clermont ;

Sa dénomination indiquait le but principal de sa direction.

M. Moulenq donne lecture d'un mémoire sur la troisième question.

Limites des Nitiobriges du côté des Tolosates.

Messieurs,

Avant d'entrer dans l'examen de cette question très-controversée, permettez-moi de déclarer d'abord que je n'ai point la prétention de la résoudre d'une manière définitive. Lorsque les documents anciens ne présentent pas un caractère absolu de certitude et peuvent être diversement interprétés, s'il est permis de se livrer à des conjectures plus ou moins ingénieuses, il n'est jamais prudent de donner comme irréfutable une opinion qui ne s'appuie que sur des probabilités. C'est pourquoi, sous le bénéfice de ces réserves, je livre avec confiance à votre appréciation mon sentiment sur le problème qui nous est soumis.

Plusieurs auteurs anciens, et notamment Strabon (1) et Ptolémée (2), ont déterminé la situation du territoire des Nitiobriges. Le premier le place entre les Pétrocores et les Cadurkes, le second au-dessous des Pétrocores, et, malgré les thèses aujourd'hui oubliées d'Orose, de Capella, de Vigenère et d'Ortel, c'est là un fait désormais indiscuté et définitivement acquis à la science. Les Nitiobriges étaient bien le même peuple que les Agenneuses, mentionnés dans la *Notitia provinciarum*, dont Agennum (la cité des Nitiobriges, selon Ptolémée (3), était la capitale (4); ils habitaient le territoire situé au-dessous des Pétrocores et limitrophe au pays des Cadurkes.

Une phrase de Pline l'ancien, devenue célèbre par les discussions qu'elle a soulevées, ne laissait cependant aucun doute sur ce sujet, s'il pouvait en exister encore. Elle est ainsi conçue : « *Rursus Narbonensi provinciæ Contermini Ruteni, Cadurci, Antobroges, Tarnoque amne discreti a Tolosanis Petrocori* (5). » — « D'un autre côté les Rutènes, qui sont limitrophes de la Gaule Narbonnaise, les Cadurques, les Antobroges et les Pétrocores qui sont séparés des Toulousains par le Tarn (6). » Cette phrase, dans son ensemble, confirme, on le voit, les déclarations de Strabon et de Ptolémée en ce qui concerne la situation du territoire des Nitiobriges; mais elle contient en même temps l'énonciation d'un fait en contradiction avec ce que nous dit Strabon sur les limites de ce peuple du côté des Cadurkes. Or le célèbre géographe grec

(1) *Geog.*, l. IV.
(2) *Geog.*, l. II, ch. 7.
(3) *Geog.*, *loc cit.*
(4) Jac. Sirmond. *Concilia antiqua Gallica*, t. I.
(5) *Hist. nat.* L. IV, 19.
(6) Trad. de M. E. Littré, édit. Nisard.

écrivait vers l'an 20 de Jésus-Christ, et, si quarante ans après, c'est-à-dire à l'époque à laquelle Pline avait commencé à résumer ses notes sur l'histoire naturelle, les Pétrocores avaient réussi, à la suite d'une guerre heureuse avec les nations voisines, à étendre leur territoire jusqu'à un point où le Tarn les séparait des Tolosates, ce point devait être dans la partie inférieure probablement, puisque, dans le cas contraire, il leur aurait fallu s'emparer préalablement du pays des Cadurkes et peut-être d'une partie de celui des Albigenses, mais, dans l'un comme dans l'autre cas, les Nitiobriges auraient cessé d'être limitrophes des Cadurkes.

Est-il besoin de démontrer que ce mode d'interprétation n'est point soutenable? Personne n'ignore, en effet, que la conquête avait coupé court aux luttes incessantes qui avaient existé jusqu'alors entre les peuplades des Gaules, et que les Romains, en prenant possession du pays, l'avaient divisé en gouvernements politiques, dont les modifications n'étaient certainement pas abandonnées aux caprices des indigènes; que par ces motifs, la guerre ne devant produire aucun résultat pratique, devenait un acte de folie d'autant plus inconcevable, que la Gaule, épuisée par la guerre de l'indépendance, ne devait plus être préoccupée que de la pensée de secouer le joug qui pesait sur elle.

Est-il d'ailleurs logique d'admettre que les Pétrocores, dès longtemps unis par des intérêts communs aux Cadurkes et aux Nitiobriges, puisqu'ils appartenaient à la même confédération (des Arvernes), aient choisi un moment aussi inopportun pour rompre les liens de la vieille amitié qui existait entre eux? C'est cependant la thèse qu'a soutenue le P. Hardouin dans les commentaires qu'il a donnés à la suite de sa traduction de Pline;

mais, comme ce savant passe, à juste titre, pour le plus paradoxal des écrivains anciens et modernes, il nous sera permis, et en cela nous sommes l'écho de tous les critiques, de ne pas nous arrêter sérieusement au roman que, profitant de la latitude que lui laissait le silence de l'histoire, il s'est plu à échafauder conséquemment sans aucune preuve, dans le but exclusif de faire prévaloir le sens littéral du texte que nous étudions.

Nous nous sommes trop arrêté, peut-être, sur ce côté de la question, puisqu'il est généralement admis que les limites des Pétrocores ne s'étendaient pas jusqu'au Tarn; mais nous avions besoin de faire ressortir l'inconséquence involontairement commise par les écrivains qui, tout en partageant cette opinion, ont en même temps nié que le territoire des Nitiobriges fût limitrophe du Tarn, ce qui équivalait à dire que la leçon de Pline devait être considérée comme non avenue et que l'histoire, étant d'ailleurs muette, chacun demeurait libre de décider à sa guise, ce qui n'est pas précisément une solution acceptable.

Heureusement l'un de nos plus illustres compatriotes, le savant Scaliger (1), n'a pas cru qu'il fût permis de rejeter ainsi, sans autre examen, le seul document authentique contemporain avec l'existence des Nitiobriges, et relatif au sujet que nous traitons, qui soit parvenu jusqu'à nous, alors surtout qu'il s'agissait d'un côté aussi intéressant de l'histoire de nos aïeux, et il s'est demandé si, au lieu de taxer Pline d'ignorance, il n'était pas plus rationnel, en conservant la déférence due au naturaliste romain, de supposer que la faute incombait à d'autres, et que son manuscrit original avait été dénaturé par une transcription défectueuse.

(1) Jos. Scaliger. *Lect.* Auson. II.

Cette hypothèse admise, Scaliger s'est borné à déplacer légèrement la ponctuation du texte de Pline et nous avons : « *Rursus Narbonensi que provinciæ contermini Ruteni, Cadurci Nitiobriges* (pour *Antobroges*, autre erreur évidente du copiste), *Tarno amne discreti à Tolosanis Petrocori.* » D'un autre côté les Ruthènes, limitrophes de la Gaule Narbonnaise, les Cadurkes, le Nitiobriges séparés des Tolosates par le Tarn, les Pétrocores. »

Il faut reconnaître, cependant, que plusieurs écrivains très-érudits de nos jours, ne sont pas rangés à l'opinion de leur célèbre devancier. Se basant sur une thèse déjà ancienne que notre éminent et très-sympathique collègue, M. Adolphe Magen, a savamment développée dans le *Recueil de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen* (1), ils ont pensé que les divisions ecclésiastiques représentaient exactement les divisions politiques de la Gaule, telles qu'elles existaient avant et pendant la domination romaine, et ils n'ont pas balancé à affirmer, avec d'Anville (2), que le territoire des Cadurkes occupait la rive droite du Tarn, dans son parcours inférieur et jusqu'à son embouchure. Pour notre part nous croyons que, vraie en principe, en ce qui concerne les divisions générales de la Gaule, cette doctrine ne doit pas être admise d'une manière absolue dans les détails, car il est démontré que si les Romains, et les chrétiens ensuite, respectèrent autant que possible les habitudes prises par les peuplades galliques, ils cherchèrent aussi, et avant toute chose, à s'organiser dans les conditions les plus favorables au bon ordre de leur administration ou au développement de la religion nouvelle. N'est-il pas certain, en effet, que, au

(1) T. VIII, p. 105.

(2) *Notice de l'ancienne Gaule*. Paris, 1760, p. 485-486.

IIe siècle par exemple, c'est-à-dire alors que le christianisme avait déjà pénétré dans la plupart des villes de la Gaule, mais n'avait pas encore ébranlé l'attachement des habitants des campagnes au vieux culte des druides, le nombre des évêques n'était pas aussi considérable qu'il le devint à la fin du IVe siècle, après les prédications victorieuses de saint Martin ; que le nombre des diocèses ou des *paræciæ* fut proportionné à celui des fidèles (1), et que leurs territoires se modifièrent au fur et à mesure des besoins et de façon à permettre aux évêques d'exercer une surveillance plus immédiate et plus active sur les chrétientés soumises à leur direction? — Les divisions des diocèses ne furent donc que très-imparfaitement calquées sur celles que les Romains avaient eux-mêmes précédemment tracées, et, dans tous les cas, il faut bien convenir qu'elles ne sont pas exactement connues.

Les modifications dont nous avons parlé, et dont l'utilité pratique nous paraît indéniable, loin d'être elles-mêmes définitives, furent au contraire très-fréquentes dans des moments incontestablement moins opportuns. Ainsi, pour ne citer qu'un cas qui se rapporte d'une manière directe à notre sujet, nous savons que l'église de Saint-Vincent l'Espinasse, cédée le 5 des calendes de juillet 1278, par Arnaud de Goth, évêque d'Agen, à Gausbert, abbé de Saint-Maurin (2), était alors située dans le diocèse d'Agen, tandis que, quelques années après, en 1324, elle dépendait du diocèse de Cahors, ainsi que cela

(1) C'est ainsi que vers l'an 400, Proculus, évêque de Marseille, fonda, dans son vaste diocèse et dans celui d'Arles, plusieurs siéges épiscopaux sur lesquels il réserva son droit de métropolitain qui lui fut disputé plus tard.

(2) *Gall. Christ.* II, col. 920.

est établi par un acte passé au dit lieu de Saint-Vincent, entre Arnaud de Lespinasse, Raymond de Touffailles, autre Arnaud de Lespinasse et Gaillard de Goth, seigneur d'Espalais, Peyrecave et Rouillac, mari de Guicharde de Lespinasse (1).

Nous ne dirons pas avec M. de Saint-Amans (2) que la paroisse de Saint-Vincent s'étendait jusqu'à l'Aveyron, dont elle est en réalité à plus de vingt kilomètres; car si les Nétiobriges eussent habité la rive droite de cette rivière, il serait dès lors démontré qu'ils occupaient tout le pays compris entre la pointe de l'Aveyron, le Tarn et la Garonne, et la question serait, par cela même, implicitement résolue. Toutefois, de ce fait même que la paroisse de Saint-Vincent, située non loin de la pointe du Tarn, passa vers la fin du XIIIe siècle, du diocèse d'Agen dans celui de Cahors, nous pouvons déduire cette conséquence que la paroisse de Malause et celle de Boudon, dans laquelle se fait la jonction du Tarn et de la Garonne, avaient pu en être distraites à une époque antérieure. Sans doute les preuves manquent, mais elles manquent aussi, pour bien d'autres paroisses, qui en avaient été incontestablement séparées à des époques qui sont restées inconnues. Nous citerons notamment les paroisses de Lalande, Cornilias, Castels, Salles, Saint-Martin de Lavelanède, Saint-Pierre-des-Vaux (Coupet), Sainte-Croix, dont une partie, située dans le diocèse de Cahors, fut cédée, en 1287, par Philippe-le-Bel à Édouard Ier, roi d'Angleterre, en paiement à due concurrence, d'une rente

(1) Courcelles. *Histoire des pairs de France*, VI. De Goth, p. 32.

(2) *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 20

de 3,000 livres qu'il s'était engagé à lui servir par le traité de 1279, tandis que l'autre partie des mêmes paroisses appartenait déjà au roi d'Angleterre comme seigneur de l'Agenais. Or, la plupart des églises de ces paroisses, étant situées dans ce dernier pays, il est indubitable que les paroisses elles-mêmes avaient été établies par les évêques d'Agen sur un terrain appartenant alors à leurs diocèses, qui s'étendait, par suite, au delà des limites qui lui furent assignées plus tard, et cela résulte implicitement d'un titre de 1311, postérieur de peu d'années, comme on le voit, à celui dont nous venons de parler, dans lequel nous lisons la phrase suivante : « *Parochiæ de Landeo* (Lalande) *et de Cornelhuno* (Cornillas), *in quantum extenduntur versus Castrum Sacratum sunt et fuerunt ab antiquo de terra et diocesi Agiunensi* (1). » Donc l'absence de preuves ne saurait nous être sérieusement opposée, et nous pouvons affirmer au contraire que les auteurs qui, en déterminant le territoire des Nitiobriges, ont adopté les limites portées dans l'acte de 1287, se sont à coup sûr complétement fourvoyés.

On nous objectera peut-être que, au XIIIe siècle et aux siècles suivants, on considérait souvent le ruisseau de la Saudége qui sépare aujourd'hui les communes de Ponunevic et de Malause comme point de limite entre les pays d'Agenais et de Quercy, car, nous savons que, le 3 juin 1230, Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, unit à la paroisse de Saint-Jean de Malause, située dans son diocèse, celle de Sainte-Marie de Rodonho (2), et qu'en 1552,

(1) Information faite par Guillaume de Cazes, juge ordinaire d'Agen, à l'effet de rechercher les terres et possessions du roi d'Angleterre. (Archives du château de Lafox.)

(2) Arch. de Moissac. M. d'Andurandy, n. 3,856.

il fut fait, par un délégué du conseil du roi, une enquête sur le pays d'Agenais (1) laquelle constate que la Saudége séparait ce pays de celui du Quercy; mais nous répondrons que cette limite n'avait en fait rien de déterminé, puisque l'église Notre-Dame de Bayne, située sur la rive droite de la Saudége, est indiquée par divers actes du 29 novembre 1326, du mois d'avril 1488 et du 6 mars 1773, comme appartenant au diocèse de Cahors, tandis qu'un acte du 31 décembre 1499 porte qu'elle dépendait du diocèse d'Agen (2).

Cette incertitude que l'on remarque dans les actes publics n'est cependant pas partagée par les historiens les plus accrédités du XVIIe et du XVIIIe siècle, et nous voyons André Duchesne (3), Adrien de Valois (4), dom Bouquet (5), dom Vaissette lui-même (6), dont l'autorité est d'un si grand poids, enseigner que, de leur temps, « l'Agenais confinait encore aux Toulousains, vers la pointe de

(1) Arch. de l'hôtel de ville d'Agen. CC. 33.

(2) Ces actes consistent en : 1° Un serment de fidélité prêté au prieur de Notre-Dame de Bayne, par Gaillard de Goth, seigneur d'Espalais et de Rouillac; 2° une bulle du pape Innocent VIII, nommant Mathurin de Balaguier, prieur de Bayne; 3° l'acte de naissance de Bernard, fils de Bernard Lafitte, forgeron, et d'Isabeau de Saint-Martin; 4° une donation faite par Catherine de Sorbiers, religieuse au prieuré de Bayne, à André du Sorbier, seigneur de Tayrac, reçue par Déodat Caminade, notaire à Valence d'Agenais.

(3) *Les antiquités des villes et châteaux de France*. Paris, 1629, p. 791.

(4) Hadriani Valesii, *Notitia Galliarum*. Paris, 1875, p. 376.

(5) *Recueil des historiens des Gaules*. Paris, Palmé, I, p. 57.

(6) *Hist. du Languedoc*. Toulouse. Paya, I, p. 489.

Moissac. » Or leur assertion acquiert une valeur d'autant plus importante que les uns et les autres acceptent comme incontestable le sens donné par Scaliger au texte de Pline. Il faudrait donc supposer, de deux choses l'une, ou que ces écrivains, pour faire prévaloir leur opinion, ont avancé un fait sciemment erronné ou qu'ils se sont trompés de la façon la plus vulgaire.

Le système opposé à celui que nous défendons tend, en effet, à ces conclusions brutales, et la question est ainsi nettement posée. Il faut dire avec vous que les hommes illustres que nous avons cités, tous, depuis Pline jusqu'à dom Vaissette, doivent être taxés d'ignorance ou de mauvaise foi, ou bien il faut reconnaître la vérité de leurs enseignements.

Dans cette alternative nous n'avons pas hésité, car, après avoir examiné vos preuves, nous en avons vu le néant. Le *texte de Pline,* vous avouez que, pris au pied de la lettre, il n'est point acceptable, et, lorsque Scaliger le rétablit dans son vrai sens, vous lui déniez le droit d'y changer même une virgule. Les *circonscriptions des diocèses,* vous ne les connaissez pas, puisqu'aucun titre ne vous apprend comment elles furent constituées, lors de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules, et nous avons démontré combien elles étaient incertaines et variables.

Nous avons pour nous, au contraire, le texte de Pline avec le sens que Scaliger lui a donné, le seul qu'il puisse avoir, puisque, compris autrement, il serait parfaitement absurde, et, avec Pline, les historiens auxquels nous sommes habitués à donner toute notre confiance. Nous avons surtout la tradition sur laquelle ceux-ci ont basé leur opinion, et les considérations toutes rationnelles que nous avons développées plus haut.

Par ces motifs, nous avons pensé et nous croyons que les Nitiobriges confinaient aux Tolosates, au sud-est de leur territoire, et qu'ils en étaient séparés par le Tarn vers la jonction de cette rivière avec la Garonne.

M. Castagné communique une description d'un monument romain, situé dans la commune de Duravel, sur le parcours d'une voie romaine. Cette singulière construction, dont la destination est incertaine, est connue dans le pays sous le nom de *roc de la pile*.

Note sur un monument romain, connu sous le nom de Roc de la Pile, situé près de Duravel (Lot), le long de la voie romaine allant d'Agen en Auvergne.

En opérant la reconnaissance de la voie romaine qui d'Agen, en passant par Tournon, se dirige sur l'Auvergne, à travers le département du Lot, nous avons remarqué aux abords du bourg de Duravel, les ruines d'un monument romain, que nous avons cru devoir signaler à l'attention de la Commission de la topographie des Gaules, comme se rapportant aux travaux qui font l'objet de ses études.

Nous avons pensé aussi qu'il ne serait peut-être pas hors de propos d'en dire quelques mots au Congrès, et d'appeler les hommes éminents qui le composent à émettre leur opinion sur la destination douteuse de ce monument.

Duravel est une très-ancienne localité qui paraît avoir porté sous la domination romaine le nom de Diolidinum; elle était traversée par la grande voie militaire de Lyon à Bordeaux, sur laquelle venait s'embrancher, en cet endroit, la ligne d'Agen en Auvergne.

Sur l'emplacement du bourg actuel de Duravel, qui est resté un gîte d'étape militaire, et le long de cette dernière voie romaine, il a existé une vaste ville romaine, ainsi que l'attestent de nombreux vestiges de substructions antiques qui couvrent le sol sur une vaste étendue de terrain. On y a trouvé des mosaïques, des monnaies des empereurs romains, des marbres sculptés, des fûts de colonnes et un assez grand nombre de tombeaux ou boîtes en pierre, dans lesquelles existaient des urnes cinéraires en verre et en terre.

Le monument qui nous occupe, situé au milieu de la vallée du Lot, consiste en un massif de maçonnerie, de forme ronde, revêtu de moellons de moyen appareil. Ce revêtement a en grande partie disparu aujourd'hui, les propriétaires riverains l'ayant enlevé pour en employer les matériaux à des constructions modernes où on peut facilement les reconnaître encore.

Les moellons de remplissage, reliés entre eux par un ciment d'une extrême dureté, sont disposés en arête de poisson. Ce mode d'agence, qui est des mieux accusés, ne laisse aucun doute sur l'origine de ce monument. La solidité de la maçonnerie est telle que les démolisseurs ont dû renoncer à leur œuvre de destruction.

Le massif qui est resté debout est connu dans le pays sous le nom de *Roc de la Pile ;* il mesure 4^{m}50 de hauteur au-dessus du sol sur un diamètre de 10 mètres.

Le propriétaire du terrain sur lequel repose ce monument, nous a raconté qu'il y a une trentaine d'années, en extrayant du moellon au milieu des ruines amoncelées autour de cet édifice, il découvrit, à une profondeur de deux mètres environ, une ouverture qui donnait accès dans un vaste caveau de forme circulaire, recouvert par une voûte demi-sphérique. C'est d'après ces indications que

nous l'avons représenté sur le croquis qui accompagne cette note.

La personne de qui nous tenons ces renseignements pénétra en rampant dans ce souterrain, mais elle fut saisie de frayeur et ne chercha pas à se rendre compte de ce qu'il pouvait contenir ; elle en reboucha l'entrée qui n'a pas été réouverte depuis. Cette personne a ajouté qu'avant d'arriver à l'ouverture du souterrain et à quelques mètres de distance de la tour, elle avait rencontré, en ouvrant une tranchée pour se procurer des matériaux de construction, une sépulture contenant une quarantaine de crânes humains, mêlés à une grande quantité d'ossements qu'elle respecta religieusement et qu'elle s'empressa de recouvrir de terre.

On a découvert à diverses époques, et on découvre encore autour des ruines de ce monument, dans un rayon d'une cinquantaine de mètres, des tombeaux ou boîtes en pierre renfermant des urnes cinéraires, des fioles à parfums en verre et en terre.

D'après l'exposé qui précède, le monument de Duravel a-t-il fait partie d'une de ces tours que les Romains élevaient pour l'ornement des chemins et qu'ils dédiaient à Mercure ? C'est ce que l'on ne saurait affirmer ; car si le nom de *Pile* que la tradition lui a conservée, est celui que portent plusieurs monuments existant en France que l'on croit avoir eu cette destination, nous trouvons que les dimensions qu'il présente sont bien grandes, si on les compare à celles qu'offrent les monuments connus de ce genre.

Était-ce, au contraire, un tombeau ? Si le nom de pile qu'il porte semble contredire cette supposition, le caveau souterrain paraîtrait la confirmer. Ce caveau a, en effet, toutes les apparences d'une chambre sépulcrale. Ce qu'il

y a de certain, c'est que, tout autour, a existé un cimetière gallo-romain.

Une troisième hypothèse se présente également à l'esprit sur la destination de ce monument et n'est pas dépourvue de vraisemblance. On pourrait le considérer comme ayant fait partie d'un temple romain. Les dimensions assez considérables de son diamètre (30 pieds), des tronçons de fûts de colonnes en marbre bleu veiné de blanc, des portions de frises en marbre blanc avec sculptures représentant des feuillages au milieu desquels se voient des oiseaux qu'on croit avoir été trouvés dans ces ruines, les traces d'un escalier extérieur qu'on nous a signalé, porteraient à croire que cette tour aurait pu être le sanctuaire (la cella) d'un temple périptère rond.

Nous livrons ces indications à l'appréciation du Congrès. A notre avis, des fouilles seules pourraient permettre de résoudre la question. Elles ne manqueraient pas d'amener la découverte de quelque objet qui révèlerait d'une manière certaine la destination et l'usage auquel ce monument était consacré.

M. Magen lit le mémoire suivant sur la découverte, faite par lui, d'une borne milliaire portant une inscription :

Note sur la borne milliaire de Roudoulous, près d'Agen.

Les bornes milliaires sont très-rares dans notre région, ce qui est d'autant plus étrange que des voies nombreuses la sillonnaient durant la période gallo-romaine. Il n'en a pas été, à ma connaissance, signalé une seule dans le Lot-et-Garonne; aussi ai-je pensé qu'on accueillerait avec plaisir quelques détails sur la découverte d'un de ces

monuments si utiles à l'étude de la géographie historique.

Un de mes amis, quelque temps avant la guerre, m'avait parlé vaguement d'une pierre ronde avec inscription qu'on lui avait dit exister dans le bois de Courty, commune de Saint-Robert. Présumant que ce devait être une borne milliaire, je battis ce bois en tous sens, mais sans succès. Mes recherches se portèrent sur les alentours, sans aboutir davantage. Je renonçais à les poursuivre, quand un signalement nouveau me fut donné. La pierre était à Roudoulous, hameau dépendant de Sauvagnas, à l'extrémité de la vallée qui s'ouvre à Saint-Caprais de Lerm. Elle s'y trouvait, m'assurait-on, de temps immémorial, dans une maison voisine de l'église, qu'on me désigna exactement par le nom de son propriétaire. Je me rendis sur les lieux avec deux de nos collègues, MM. Doit et de Gaulejac; nous cherchâmes, nous nous informâmes, la pierre n'y était plus. On l'avait, croyait-on, portée à la métairie du Tau, distante d'environ trois kilomètres. Nous nous empressâmes d'y aller. Là, on nous montra, dans le bâti d'une crèche nouvellement construite, un beau fût de colonne en marbre rose qu'on disait provenir de Roudoulous. Le marbre était uni, sans trace d'inscription et la surface de la partie engagée était trop faible pour que quelqu'une des lettres qu'elle aurait pu recevoir ne fût pas visible à l'extérieur. Nous nous retirâmes à peu près découragés. Le hasard seul, pensions-nous, était capable de nous mettre sur la voie de l'objet que nous cherchions.

J'avais presque cessé de m'en préoccuper quand on m'apprit qu'il avait été transporté à la Roque-Timbault, où il cantonnait l'angle d'une maison, sur la route départementale de Penne à Agen, à l'arrivée par cette dernière ville.

Nous nous rendîmes, non sans quelque défiance, à la Roque-Timbault. La pierre était bien où l'on disait, et elle y est encore, mais pas pour longtemps, espérons-le, sa place étant naturellement marquée dans le Musée actuellement en formation de la ville d'Agen.

C'est bien, comme je l'avais présumé, une borne milliaire, en marbre gris des Pyrénées. Elle a 1m20 de hauteur, et mesure, à la circonférence, 1m35. L'inscription se compose de huit lignes, dont deux sont maltraitées par le temps, la première et la troisième. De celle-ci il n'y a plus de lisible que le dernier mot, l'autre est à peu près indéchiffrable. Les caractères, gauches, irréguliers, inégalement espacés et alignés, trahissent l'inexpérience du graveur ou un art en pleine décadence. J'ai vainement essayé d'en prendre un estampage, soit que mon papier n'eût pas assez de souplesse, soit par défaut de profondeur des traits qui forment les lettres, les épreuves obtenues ont été insuffisantes. Voici l'inscription telle que je l'ai transcrite, aidé de MM. Doit et de Gaulejac, après un examen qui a successivement porté sur chaque lettre, et une minutieuse collation du texte et de la copie.

CV . . . . . . IAO
PF . IN . . . VCET
M A . . SI . . CALIANO
P E . INV . AVC ET
FLVAL CONSTANTIO ET
CAL VAL MAXIMIANO
NOBB CAESS
CINL VI

Je lis, sauf erreur et la première ligne exceptée :
P(io) F(elici) In(victo) (A)ug(usto) et . . . . Galiano

P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto) et Fl(avio) Val(erio) Constantio et Gal(erio) Val(erio) Maximiano Nob(ilissimis) Cæs(aribus) (ab A)gin(no) L(eucae) VI.

Nicolas Bergier, dans son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, a publié un grand nombre d'inscriptions milliaires où figure un nom unique d'empereur ou de *curator viarum*. Une seule, trouvée à Pavie (voir tome I, p. 72), contient trois noms à la fois, ceux de Dioclétien, de Maximien et de Constance Chlore. Ces deux derniers figurent, comme on l'a vu, dans notre inscription, dont les dates extrêmes sont l'année 253, qui est celle de l'avénement de Galien et l'année 311 qui vit Maximien mourir. L'érection de notre monument doit donc être rapportée au commencement du IVe siècle (1).

Il m'est revenu, depuis la découverte qui fait le sujet de cette notice, que la borne de la Roque-Timbault avait, jusqu'à ces derniers temps, orné l'église de Roudoulous, d'où un brave curé l'expulsa pieusement, comme un vestige de la religion païenne. Elle resta sur le bord du chemin, servant parfois aux cultivateurs du lieu, en guise de rouleau à battre le blé. Un intelligent employé des contributions indirectes, en résidence à la Roque-Timbault, l'ayant vue dans ses tournées, la demanda, l'obtint, et la

(1) Constance et Maximien furent créés Césars le 1er mars 293 ; cette inscription ne peut donc être antérieure à cette date. Il résulte de là, aussi, qu'il ne saurait être question sur cette borne de l'empereur Gallien, mort en 268. Si nous parvenons un jour à nous procurer l'estampage dont nous aurions besoin pour arriver à une saine lecture, nous ne doutons pas que nous n'y trouvions le nom de Dioclétien avec tous les titres qui l'accompagnent ordinairement. Nous faisons aussi quelques réserves sur la dernière ligne, à un autre point de vue.

LÉON PALUSTRE.

fit transporter devant sa maison (1). Le hameau de Roudoulous, d'où elle provient sûrement, est situé sur l'ancienne voie d'Agen à Cahors, à six lieues environ de la première de ces deux villes. Voilà pourquoi j'ai traduit le sigle CIN par le mot *Aginum*, dont il était peut-être l'équivalent gaulois. Il m'a semblé que je n'étais pas libre de faire autrement. Si cette interprétation était admise, il en résulterait que le lieu de Roudoulous était une des stations, la première vraisemblablement de la voie par où on allait de la capitale des Nitiobriges à celle des Cadurkes.

Sur la question relative à la meilleure méthode à suivre pour dresser des cartes archéologiques (question dix-septième du programme), M. Cartailhac fait la critique des divers systèmes préconisés, dont aucun ne le satisfait pleinement.

M. de Verneilh estime que la première qualité pour établir des cartes archéologiques est de bien connaître un pays. Qu'on l'explore d'abord, qu'on dresse des statistiques et des répertoires, puis on pourra faire des cartes. Il serait prudent, avant de proposer des signes archéologiques, d'attendre que ce premier travail fût fini.

M. Magen recommande, comme un excellent moyen de préparer la confection des cartes archéologiques, la distribution entre les diverses sociétés régionales de cartes topographiques ordinaires. On se servirait d'abord des signes conventionnels les plus simples. On y ferait des additions à mesure que se produiraient des découvertes, et puis, de la combinaison des diverses cartes, on pourrait

(1) Je signale à la gratitude des archéologues le nom de cet estimable fonctionnaire : c'est M. Lagrange, receveur à cheval, à la Roque-Timbault.

retirer une carte générale. On pourrait, par le même moyen, arriver à s'entendre sur l'adoption de signes uniformes.

M. le Directeur annonce que la session de 1875 doit se tenir à Châlons. Il engage les membres du Congrès à se rendre à ces assises scientifiques. Il rappelle que la Société française d'Archéologie a un organe périodique, le *Bulletin monumental*, en émettant le vœu de compter les membres du Congrès parmi ses abonnés.

M. Cartailhac demande la permission de recommander aussi la revue qu'il dirige, en collaboration avec M. E. Trutat. Ceux qui s'occupent d'antiquités préhistoriques trouveront dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* un précieux répertoire de faits et d'observations sur une science beaucoup plus avancée qu'on ne le suppose généralement.

On procède à la distribution des récompenses.

Le Congrès décerne des médailles d'argent à :

MM. Faugère-Dubourg et Teulières, pour les fouilles de la villa de Bapteste ;

M. Raymond Pottier, pour ses recherches archéologiques et les efforts louables qu'il a faits pour sauver de la destruction les remparts de Dax ;

M. Tholin, pour ses publications archéologiques.

Des médailles de bronze sont décernées à :

M. Sabassieu, pour son zèle à rechercher et à recueillir les antiquités du coteau de l'Ermitage ;

M. Leygue, pour son album photographique du cloître et du portail de l'église Saint-Pierre de Moissac (1).

(1) Édité par L. Dalliès, rue Sainte-Catherine, 25. Moissac, 86 épreuves, prix 50 fr.

J'ajouterai comme renseignement pour ceux qui s'intéressent

Mgr l'évêque d'Agen, qui a présidé nos séances avec une science et une distinction appréciées de tous, adresse au Congrès quelques mots d'adieu et de remerciement pleins de cordialité.

La Société française d'Archéologie, dans les séances particulières qu'elle a tenues à Agen, a voté les crédits suivants :

Fouilles des tumulus de l'arrondissement de Nérac. . . . . 100 fr.

Achat de sarcophages de marbre pour le musée d'Agen . . . . 100 »

aux beaux édifices romans qu'une monographie complète et très-savante de l'église Saint-Pierre de Moissac a paru depuis le Congrès. Elle remplit en partie le troisième volume des *Études historiques sur Moissac,* œuvre posthume de M. A. Lagrège-Fossat. Paris, Dumoulin, quai des Augustins, 13.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XLIe SESSION

PREMIÈRE PARTIE TENUE A TOULOUSE

Le 1er juin et les jours suivants (1).

SÉANCE DU 1er JUIN

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle des Illustres, au Capitole.

Siégent au bureau, MM. le Recteur d'académie, le Maire de Toulouse, le Procureur général, l'abbé Carrière, président de la Société archéologique du midi de la France, Dutour, adjoint au Maire, de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie.

MM. de Saint-Simon, Barry et Cartailhac occupent le bureau des secrétaires généraux.

M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, remplit les fonctions de rapporteur.

Dans la salle on remarque un grand nombre de notabilités scientifiques appartenant à la ville de Toulouse.

(1) Voir à la première page les raisons qui ont fait intervertir l'ordre des comptes-rendus.

Parmi les membres de la Société française d'Archéologie accourus de tous les points de la France, nous signalerons MM. de Laurière, inspecteur général de la Société, de Verneilh, de Chasteignier, Durand de Fontmagne, de Rivières, Rossignol, de Roumejoux, de Bonnefoy, Ricard, Gaugain, etc.

MM. César Daly, de Galembert, Anthyme Saint-Paul, de Marsy, comte de Mellet, Hucher, d'Espinay se font excuser par lettres.

Mgr l'Archevêque de Toulouse, dans un discours que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire (1), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au Congrès. Il montre l'idée religieuse présidant à la naissance comme au développement de tous les arts et l'accord parfait qui a régné dans tous les temps entre la religion et l'archéologie.

M. le Directeur remercie l'orateur en quelques paroles rapides, et cède bientôt la place à M. Barry, professeur à la faculté des lettres et l'un des plus ardents promoteurs du Congrès.

Avec l'érudition qui lui est propre, le savant professeur de la faculté des lettres explique la raison d'être du Congrès et donne un avant-goût des intéressantes discussions qui seront soulevées par les questions nombreuses inscrites au programme. Il énumère l'avantage de ces grandes réunions dont notre siècle est si fier et qui se multiplient de plus en plus de toutes parts ; grâce à elles, il se fait un heureux échange d'idées entre les savants indigènes et ceux du dehors, et la lumière jaillit de ces luttes pacifiques, de ce contrôle éclairé que l'on chercherait vainement ailleurs.

(1) Ce discours, remis à M. de Cougny, a été égaré sans doute ; nous ne l'avons pas retrouvé dans le dossier du Congrès.

LÉON PALUSTRE.

Plus que toute autre contrée peut-être la région, dont Toulouse est la capitale, a été, à toutes les époques, l'objet d'intelligentes études ; cependant, même après Catel, même après les deux illustres bénédictins dom de Vic et dom Vaisette, il reste encore beaucoup à faire, et les questions historiques, remaniées avec soin, se présentent souvent à nous sous un aspect tout à fait nouveau.

Si l'on consulte les annales de Toulouse, on trouve que les limites du territoire soumis à sa domination sont, à toutes les époques, incertaines et difficiles à déterminer. Située dans une plaine fertile qu'encadrent au loin les blanches cimes des Pyrénées, la vieille cité eut à subir toutes les fluctuations de la victoire et des revers. Vaincue par les Romains d'abord, mais non pas abattue, elle sut inspirer le respect à ses conquérants qui né portèrent presque aucune atteinte à ses droits et lui laissèrent la plus grande somme de liberté qu'elle pouvait désirer dans la condition où elle était alors placée. Presque à la limite de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, elle profita plus tard de sa position géographique pour devenir indépendante et sut manifester dans son histoire, dans sa littérature et dans son goût pour les arts le double caractère qu'elle devait à sa situation indéterminée, aussi bien qu'aux éléments divers mélangés dans son sein. C'est ainsi que le moyen âge nous présente des pages inconnues et superbes, sous un gouvernement indigène qui s'affirme par de grands faits et se prépare à de magnifiques institutions. Des villes sont fondées, de splendides monuments élevés et les rois de France viennent chercher dans Toulouse des exemples qu'ils ont plus tard si heureusement mis en pratique dans les régions du nord.

Dans le programme on devait, à côté de la vie consulaire et parlementaire, faire une large place à l'épigraphie,

à la numismatique, à la stathmétique, toutes sciences qui ont à Toulouse de nobles représentants, sans oublier les études sur la langue romane, ce véritable patrimoine du Languedoc et un de ses titres principaux à l'admiration de tous.

De vifs applaudissements ont témoigné à M. Barry de l'intérêt que l'auditoire avait pris à sa lumineuse exposition et bien fait augurer des discussions qui s'élèveront les jours suivants.

Avant de lever la séance, M. le Directeur annonce que le Congrès visitera dans la journée du mercredi 3 juin, la célèbre ville de Saint-Bertrand de Comminges, ainsi que Valcabrère et Gourdan.

PREMIÈRE SÉANCE DU MARDI 2 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE TOULOUSE-LAUTREC.

La séance est ouverte à 9 heures, dans la salle de démonstration du Jardin des plantes, à côté du Muséum d'histoire naturelle.

Siégent au bureau, M. le docteur Noulet, directeur du Muséum, et M. de Rancogne, président de la Société archéologique de la Charente.

Rapport sur la visite du Muséum d'histoire naturelle (galerie d'anthropologie).

A 7 heures et demie, les membres du Congrès se trouvaient réunis au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse,

où ils étaient reçus par M. le docteur Noulet, directeur, M. Trutat, conservateur, et M. Cartailhac, conservateur-adjoint.

M. le comte Alexis de Chasteigner, chargé de rendre compte de cette visite, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, fondé en 1865, est situé au Jardin des Plantes ; il est installé dans les étages supérieurs d'un ancien couvent, dont l'École de médecine occupe le rez-de-chaussée. Les salles sont au nombre de huit ; elles entourent une vaste cour et communiquent toutes entre elles. La zoologie occupe trois galeries, la géologie et la minéralogie deux, la botanique une, la bibliothèque une, la dernière et l'une des plus grandes est consacrée à l'anthropologie, à l'archéologique préhistorique et à la paléontologie dans ses rapports avec ces deux sciences. Étranger à Toulouse, ayant beaucoup à voir et à étudier, je ne puis rendre un compte minutieux et détaillé des nombreuses richesses accumulées avec un très-grand ordre dans ces diverses collections. D'ailleurs, ces belles séries sont en dehors de ma compétence, sauf la galerie que j'ai signalée en dernier lieu.

Messieurs, je suis venu plusieurs fois à Toulouse et chaque fois la salle d'anthropologie m'a retenu longuement. Il y a deux ans, j'étais déjà vivement surpris de ses inconstestables progrès : aux objets donnés ou réunis par les soins de M. Filhol, directeur de l'école de médecine, étaient venus se joindre ceux que MM. Trutat et Cartailhac s'étaient procurés par des fouilles ou par leurs relations avec tous les savants spéciaux de l'Europe.

Aujourd'hui j'ai pu constater un accroissement exceptionnel. Des collections locales tout entières sont venues prendre place dans les vitrines. Je citerai les trois principales : les pierres taillées quaternaires, de M. le comte d'Adhémar, les haches polies de M. de Severac et surtout les multiples séries de M. le docteur Noulet.

M. Edw. Barry nous parlait hier de la situation heureuse de Toulouse, au milieu de la plaine, à portée des grandes montagnes et des pays accidentés du plateau central ; le Muséum de Toulouse a profité de ces avantages.

Il renferme entre autres choses une vitrine que l'on pourrait dire historique, ce sont les cailloux apportés et taillés par l'homme, trouvés avec des ossements cassés de mammouth, rhinocéros, grand cerf, lion, renne, dans une couche alluvienne du vallon de l'Infernet, en 1851, et qui permettaient dès cette époque, à M. le docteur Noulet, de certifier la contemporanéité de l'homme avec les espèces éteintes.

Il y a des auteurs qui, dans cette question, restent soumis à des idées préconçues et rajeunissent trop l'humanité ; d'autres, en revanche, supposent une ancienneté incalculable. La vérité est certainement entre ces deux opinions. Elle est difficile à dégager parce que cette question repose sur l'étude de gisements bien divers et qui selon les régions ne peuvent être comparés. Un des mérites de la galerie de Toulouse, c'est d'être essentiellement locale et de présenter en même temps des types très-complets de comparaison, choisis dans les pays étrangers.

Elle débute par des séries d'ossements pris dans les repaires des animaux quaternaires, des Pyrénées, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, etc. ; puis viennent les pierres travaillées et les ossements brisés ou utilisés de presque toutes les stations connues de l'époque dite du Moustier et de celle où le renne prédominait. L'âge de la

pierre polie est représenté d'une façon très-remarquable ; les spécimens étrangers, de la Suède, du Danemark, de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Italie, de la Grèce, de l'Orient, de l'Afrique et de l'Amérique sont au nombre de plusieurs centaines. Mais nous signalerons surtout trois séries locales ; les objets si variés que M. le docteur Noulet a recueillis à l'entrée des cavernes des Pyrénées, ceux que M. Cartailhac a retiré de plus de cent dolmens, enfin un millier de haches polies provenant de la ville même de Toulouse et des régions voisines. Il faut citer encore plusieurs réductions de dolmens par M. Lezat, ingénieur bien connu, auteur des plans en relief des Pyrénées.

Puisqu'il m'est impossible de faire un rapport plus étendu, je termine en exprimant les remerciements et quelques vœux du Congrès.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions préhistoriques doivent un témoignage de gratitude à M. le docteur Noulet qui a su donner de son vivant au public des collections formées avec beaucoup de temps et beaucoup d'argent, ne suivant pas en cela l'exemple général des amateurs ; à M. Trutat, conservateur du musée depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 1865, et auquel est due l'organisation générale ; enfin à M. Cartailhac, conservateur-adjoint depuis deux ans, mais qui, depuis 1867, s'était dévoué au musée.

Cette galerie d'anthropologie n'a pas coûté 500 francs à la ville ; les donateurs ont rendu jusqu'ici les achats inutiles. Les administrations municipales ont ainsi obtenu un résultat de premier ordre en confiant le musée à des hommes actifs et pleins de zèle. Elles ont dépensé, il est vrai, une forte somme pour la construction des locaux, elles ont porté le budget annuel à un chiffre digne de l'œuvre. Mais, il y a cependant autre chose à faire. Nous exprimons le vœu que des réparations *indispensables* soient

faites aux vitrines de la galerie qui nous occupe ; nous demandons que le ciel-ouvert soit agrandi et permette de voir les objets quand le temps est sombre.

Nous pensons qu'il faudrait, sans tarder, s'occuper sérieusement de réunir des *collections d'ethnographie* classées avec méthode ; c'est un complément naturel à la galerie d'anthropologie préhistorique. Sans porter atteinte aux droits du savant conservateur du musée des antiques, il faudrait rendre utile au public ce qu'on appelle à juste titre *le musée Roquemaurel*, puisque cet honorable capitaine de vaisseau a donné de son vivant ces précieuses collections. Son généreux exemple a été suivi par quelques personnes. Mais que la ville accorde un local convenable, et nous pouvons lui assurer qu'un nouveau musée deviendrait bien vite digne d'elle.

M. E. Cartailhac a la parole sur les quatre premières questions du programme ainsi conçues :

1. *Comparaison des stations de l'âge du renne. Peut-on établir leur synchronisme ou leur succession? Les populations de cette époque sont-elles les mêmes que celles qui occupaient antérieurement le pays? Ont-elles eu quelque point de contact avec les hommes de l'âge de la pierre polie?*

2. *L'industrie de l'âge de la pierre polie démontre-t-elle l'existence dans nos pays de plusieurs populations contemporaines ou non?*

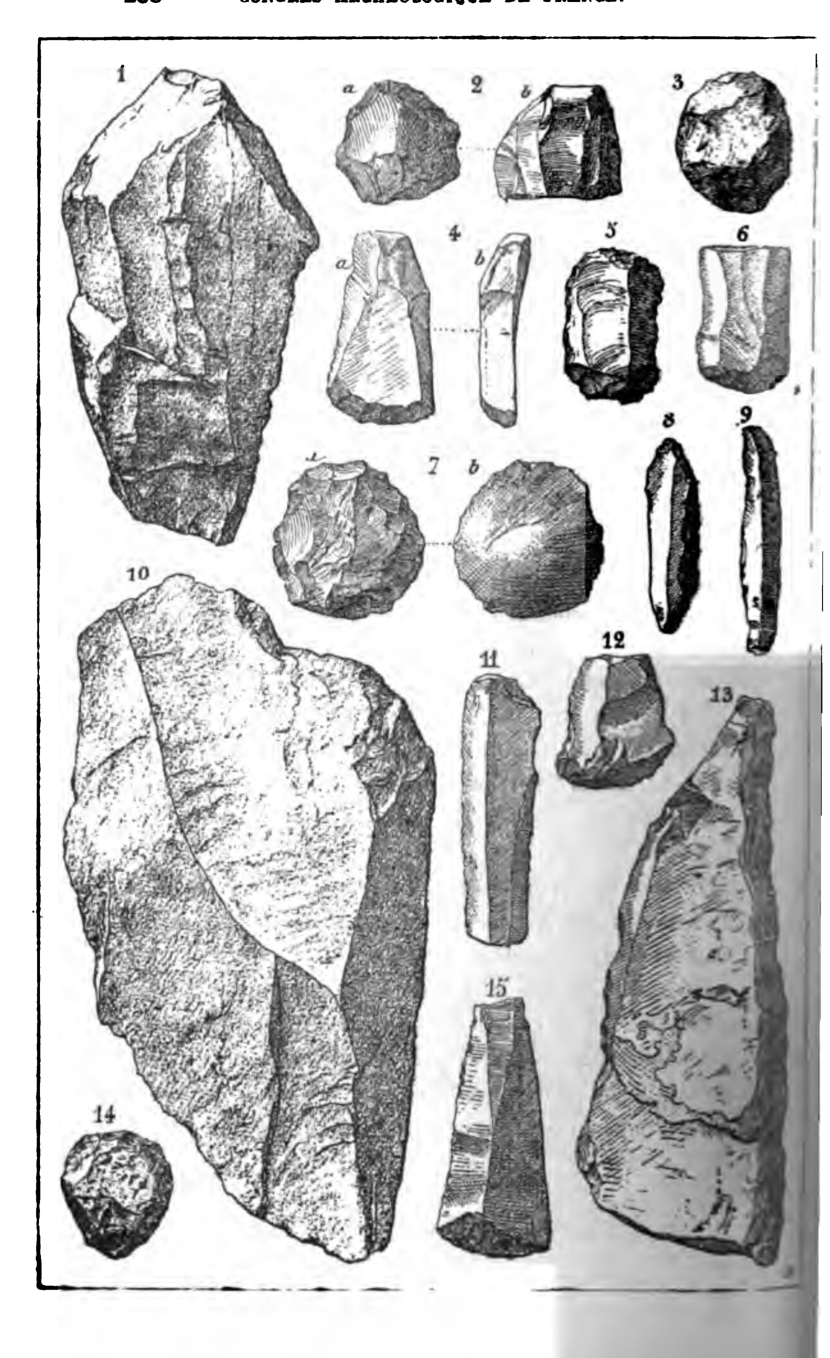
3. *Quelles sont les connaissances obtenues sur les mouvements des peuples ou leurs relations et leur commerce, par l'étude des provenances des roches, silex et autres, de l'ambre, des coquilles, etc., recueillis dans les stations préhistoriques du Midi?*

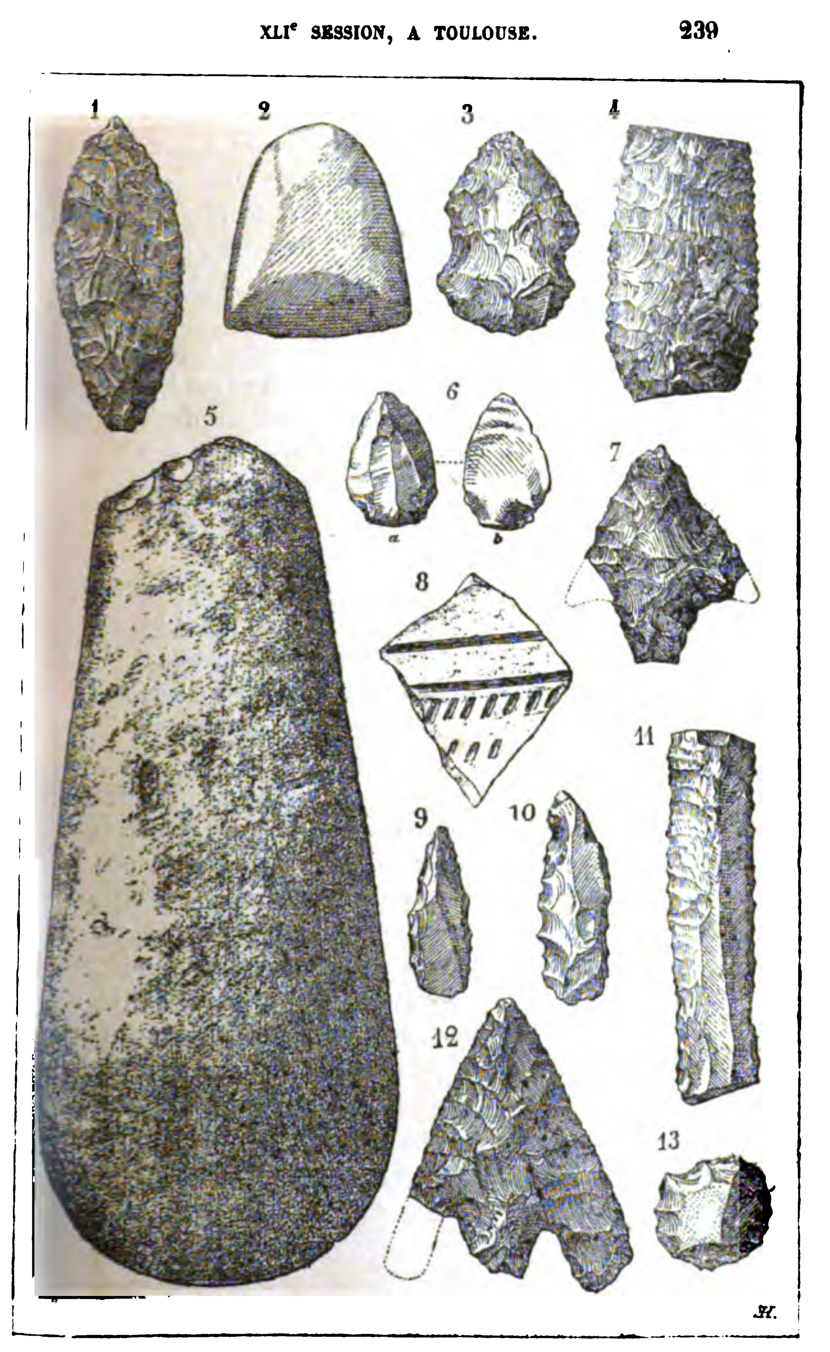
4. *A quels résultats conduit l'analyse des objets en bronze trouvés dans le midi de la France?*

Il s'attache à prouver que dans l'état de la science il est vraiment téméraire de dire que telles stations de l'âge du renne sont contemporaines ou non. Si nous examinons, en effet, ce qui se passait naguère chez des peuplades de l'Asie septentrionale dans les mêmes conditions que nos troglodytes, nous voyons, entre des tribus de même race et voisines, des différences considérables quant à l'industrie et aux habitudes. Nous remarquons, d'un autre côté, entre des tribus de races différentes, de nombreux points de rapprochement. Des groupes sédentaires sont dans le voisinage d'autres peuplades vagabondes. Ce sont là des difficultés sérieuses, et quand on se met à étudier le contenu d'un nombre restreint de grottes explorées avec soin, il ne faudrait pas le perdre de vue.

Il n'est pas encore possible d'affirmer la non contemporanéité de l'habitation dans deux grottes voisines; si l'on veut bien réfléchir aux complications apportées au problème, d'abord par les relations d'échange qui peuvent faire arriver chez les peuples sédentaires les produits de lointains pays (coquilles, ornements rares, etc.); puis, surtout, par la différence de la faune, suivant les milieux, l'altitude, les saisons, on jugera que nos réserves sont fondées.

S'il est une proposition indiscutable, c'est l'affirmation que nos vallées, à l'âge du renne, avaient leur configuration et leur profondeur actuelles. Les cours d'eau pouvaient, en moyenne et selon la saison, remplir plus exactement leur lit, les éboulis sur les pentes que l'on a regardées quelquefois, en Belgique par exemple, comme un dépôt fluviatile, n'étaient pas aussi considérables qu'aujourd'hui, mais au point de vue géologique, la fin de l'âge du


1
a
2
b
3
a
4
b
5
6
a
7
b
8
9
10
11
12
13
15
14


1
2
3
4
5
6
a
b
7
8
9
10
11
12
13
H.

renne est indissolublement unie aux âges néolithiques. Au point de vue de la faune, au contraire, les deux périodes ne se suivent pas; l'industrie amène à la même conclusion. L'anthropologie proprement dite, surtout lorsqu'elle s'appuie sur les résultats de fouilles qui ne peuvent être acceptés sans réserves formelles, n'impose pas encore cette confiance qui permettrait de la rendre juge de la question.

Enfin, nous avons pris acte du sentiment à peu près unanime des confrères présents qui n'avaient pas hésité à reconnaître, en parcourant nos collections, une différence sérieuse entre les hommes des dolmens et la plupart des groupes humains qui ont laissé leurs traces, également à la fin de l'âge de la pierre polie, à l'entrée de nos cavernes.

M. L. de Malafosse, à propos des dolmens, fait observer que leur répartition est nettement expliquée par la nature et l'état du sol. Ils sont presque tous sur les plateaux calcaires. Dans les régions granitiques, ils semblent remplacés par les tumuli qui contiennent le même mobilier funéraire.

M. Cartailhac répond que dès ses premières notes sur les dolmens (1865), il a dit en effet qu'il fallait étudier le terrain pour expliquer leur absence ou leur abondance. Mais il a saisi cette occasion pour déclarer que les théories que M. le docteur Prunières a présentées en se basant sur la présence de ces monuments sur les plateaux calcaires seulement, ne sont pas acceptables, surtout parce qu'il y a, tout à côté de la Lozère, de nombreux dolmens sur le granit et le gneiss (centre de l'Aveyron).

M. Durand de Fontmagne a pris ensuite la parole pour soutenir cette vieille opinion qui attribuait les dolmens aux Gaulois et les plus grands aux chefs.

MM. de Chasteignier, Trutat et autres ont continué cette discussion.

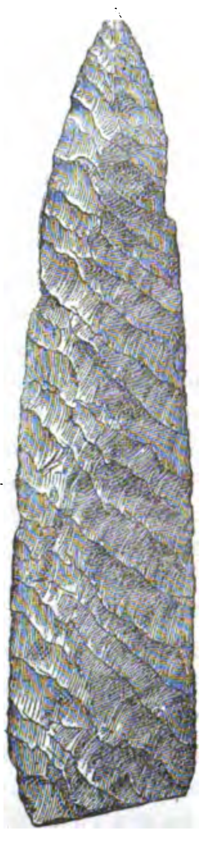
M. le comte de Toulouse a demandé quelle était l'opinion du Congrès sur les souterrains que l'on a nommés cités troglodytiques et plus récemment cryptes d'approvisionnement.

Plusieurs membres déclarent que le peu de renseignements fournis par ces excavations ne permet pas de discuter avec profit les opinions des auteurs qui ont soutenu vivement les deux hypothèses.

M. le comte de Chasteignier vient rendre compte de ses fouilles dans une petite grotte voisine de Bagnères-de-Luchon, au lieu dit Montauban. Une puissante assise de rochers émerge brusquement à la fin des prairies, au bout de la vallée, elle est creusée à la base et offre une suite d'abris en partie comblés par les éboulements; tout à fait au pied et sur le point où le polissage par l'ancien glacier s'accuse le mieux, l'abri devient une véritable petite grotte. Là il y avait sous les éboulis un foyer épais, preuve d'un assez long séjour. De grosses pierres en délimitaient nettement le contour. La nature du sol n'avait pas permis la conservation des ossements; mais il y avait de nombreux silex, travaillés suivant des types variés. Ainsi, des lames, en général très-petites, souvent retouchées sur les bords (n° 11 *a*), des grattoirs longs ou ronds et presque de taille si moyenne que l'on cherche en vain à quel usage ils étaient destinés (n°s 2 à 7, 12, 14, 15 *a*; 13 *b*); des pointes de flèches simples (n°s 9, 10 *b*), d'autres ovales ou barbelées et absolument semblables à celles des dolmens (n°s 1, 3, 4, 7, 12 *b*), deux hachettes en pierre polie (n°s 2, 5 *b*), des molettes, des fragments de poterie avec de simples ornements (n° 8 *b*), un peu plus noire et fine que celle des dolmens de l'Aveyron; de nombreux

éclats de roches diverses, sans doute des rebuts de fabrication.

M. le docteur Noulet insiste sur l'intérêt de cette communication; il s'occupe surtout des éclats de quartzites que M. de Chasteigner a trouvés dans cette station néolithique parfaitement déterminée et qu'il a lui-même rencontrés dans tous les gisements de cette époque dans nos Pyrénées. Ces éclats informes, qui cependant sont indubitablement le résultat de l'action de l'homme, ont été souvent et pendant longtemps rapportés à l'époque quaternaire et recueillis dans des repaires d'animaux de cet âge; ils ont été la cause d'erreurs formelles; en réalité ils sont de tous les temps.


Pointe de trait en silex (Touraine.)

M. de Chasteigner, à la prière de plusieurs archéologues, donne des explications détaillées sur la manière dont le silex était exploité et travaillé par les peuplades sauvages. Il montre tous les types que fabriquent actuellement les ateliers de pierre à fusil et les instruments employés (cette série est offerte par lui au Muséum de Toulouse). Il insiste sur les différences absolues qui séparent les silex préhistoriques des objets en silex modernes, et signale les caractères certains d'une lame de silex taillée par l'homme. En terminant, M. le comte de Chasteigner montre

un silex admirablement taillé, pointe de lance de la Touraine, qui se rapproche par le travail de celles que MM. Lartet et Chapelain ont trouvées dans la grotte de Sordes.

La séance est levée à onze heures et demie.

2ᵉ SÉANCE DU 2 JUIN 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE VERNEILH.

Siégent au bureau : M. de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie; M. le comte de Chasteignier; M. l'abbé Vinas; M. de Clausade; M. Tholin; M. Durand de Fontmagne; M. l'abbé Pottier. M. de Roumejoux remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Verneilh offre au Congrès, de la part de M. Marionneau, un travail sur *Brascassat, sa vie et ses ouvrages;* de la part de M. l'abbé Carrière, une brochure sur *les Jacobins de Toulouse;* de la part de M. Cartailhac, un volume de sa publication : *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*. Il lit ensuite une lettre du président de la Société de géographie qui annonce l'ouverture à Paris d'un Congrès international de géographie pour le printemps de 1875.

M. l'abbé Pottier donne lecture du procès-verbal de la séance d'ouverture du Congrès; puis M. Cartailhac a la parole pour tracer l'itinéraire de l'excursion qui doit avoir lieu le lendemain, 3 juin, à Saint-Bertrand de Comminges.

M. de Chasteignier demande à dire de nouveau quelques mots sur les questions traitées dans la séance du matin.

Après avoir appelé l'attention sur les scies de la station de Bruniquel dont il fait la description, M. de Chasteignier cherche une nouvelle application de ces instruments de silex relativement si nombreux en cet endroit Dans une récente excursion à Montauban, il a été frappé de l'immense quantité de flèches barbelées en os et bois de renne ainsi que des débris de poissons que contiennent et la collection de M. Brun et le musée; il s'est demandé, étant donnés la position de Bruniquel, les débris de toute sorte, les instruments de toute espèce qu'on y a trouvés, preuve évidente que les habitants de cette station devaient être au moins autant pêcheurs que chasseurs, il s'est demandé, dis-je, si les instruments jusqu'à ce jour désignés sous le nom de scies, n'étaient pas plutôt des flèches destinées à la chasse du poisson, dans la chair molle desquels leurs dentelures devaient retenir le trait. De toutes ces observations il en déduit ceci : ce type d'engin de pêche a été localisé, restreint, et ailleurs, dans les stations du même âge, à Gourdan, par exemple, que le Congrès doit visiter, il en a été trouvé très-peu.

En second lieu, M. de Chasteignier, rappelant certaines observations qu'il a entendues à la séance du matin, demande si les haches polies de la région ont toutes été faites avec des matériaux trouvés dans la contrée. Il résulte de ses investigations personnelles qu'il n'en est pas toujours de même, comme on l'a souvent énoncé; ainsi, sur les bords de la Creuse, qu'il a attentivement étudiés, il a trouvé des haches en roches trappéennes, dont la Touraine n'offre nulle trace. Ces roches ont été transportées du plateau central de la France par

la rivière et prises là pour être utilisées dans les ateliers voisins. On les trouve mélangées avec des haches en silex du pays, et on les recueille dans un état plus ou moins avancé. Généralement, les matériaux des haches, même destinées aux usages journaliers, étaient autant que possible choisis parmi les plus fins et les plus beaux.

M. Castagné a la parole sur la construction des murailles gauloises; il fait un rapport verbal très-détaillé, plein d'aperçus nouveaux et très-intéressants sur les constructions militaires gauloises qu'il a étudiées dans le Lot, aux oppida de Luzech, de Murcens et du Puy-d'Issolu. Il les compare entre elles avec une grande netteté d'exposition et une logique serrée; à l'appui de ce qu'il avance, il présente ses preuves : des plans, coupes et élévations, les dessins des objets qu'il a recueillis et dont les principaux types sont au musée de Saint-Germain. Le président félicite vivement M. Castagné sur son beau travail qui tranche victorieusement la question si longtemps débattue de l'emplacement d'Uxellodunum.

M. Barry, appelé à traiter la question suivante :

A quoi tenaient et comment s'expliquent les idées fausses que se sont faites les anciens jusqu'au temps de César inclusivement, sur la géographie de l'Aquitaine proprement dite ? — A quelle époque et de quelle manière se sont-elles dissipées ? (*L'Aquitaine proprement dite se renfermait, comme on le sait, entre les Pyrénées, la Garonne et la mer des Tarbelles*), s'excuse de ne pouvoir le faire, n'ayant pas sous la main les preuves et les notes qui lui sont nécessaires pour développer le point intéressant de géographie locale indiqué dans le pro-

gramme. Il demande l'autorisation de parler sur la 11ᵉ question.

Apprécier d'une manière impartiale les qualités incontestables et les défauts du livre de M. Ernst Herzog, sur l'histoire ancienne de la Gaule Narbonnaise (Galliæ Narbonnensis, provinciæ Romanæ, Historia.— *Lipsiæ,* 1864, in-8°, p. 1-262). *L'épigraphie, sur laquelle il repose en grande partie* (appendix epigraphica, p. 1-158), *y est-elle traitée avec le soin, l'attention et l'exactitude scrupuleuse que demandait un sujet aussi délicat et aussi neuf? Relever à ce sujet les lacunes, les lectures ou les attributions fausses que présentent ses recueils de textes relatifs à chacune de nos* civitates, *même au point de vue administratif et municipal dont il est surtout préoccupé.*

M. Barry apprécie le livre de M. Ernst Herzog, publié en 1864, sur le midi de la France, livre original, personnel, si l'on peut ainsi parler, livre étranger comme inspiration et comme méthode. Cet ouvrage, dès son apparition, a fait sensation dans le monde savant; mais, il faut l'avouer, très-peu dans le Midi, où le mouvement scientifique n'est pas ce qu'il devrait être. Toutefois, ce livre si loué, si apprécié au dehors, où il passe pour être le dernier mot sur notre pays, tient-il tout ce qu'il semble promettre?

M. Herzog a tenté de faire l'histoire ancienne par les monuments épigraphiques, idée neuve et qui devait tenter un homme de talent et d'étude comme lui. Mais, les recherches de M. Herzog ont-elles été bien scrupuleuses et bien exactes, c'est ce que M. Barry se propose d'examiner. L'étude de l'épigraphie a renouvelé de fond en comble l'histoire ancienne; c'est une mine riche, inépuisable, et la force de ce livre est là; l'auteur en a tiré des faits nouveaux, inconnus, et il a cherché par ce moyen à éclairer l'histoire et à la compléter.

L'attention principalement doit se porter sur la méthode que ce livre accuse, et M. Barry la signale parce que le Midi est sans contredit le pays le plus riche en inscriptions.

M. Herzog procède par l'étude de chaque ville et M. Barry s'étonne que les épigraphistes de ces villes, et ils sont nombreux, n'aient pas trouvé de raisons à opposer aux assertions quelquefois un peu forcées de l'auteur et par lui avancées un peu légèrement, grâce au peu de temps qu'il a pris pour étudier les monuments qui servent de base à son travail. Ainsi, il n'est resté que quelques jours à Béziers ; à Narbonne, il est vrai, il est demeuré huit mois, mais il eût fallu plus de temps pour étudier les mille inscriptions du musée et faire un travail véritablement sérieux, sincèrement exact. Quant à la partie du livre qui traite de l'administration provinciale et municipale, elle n'a pas été mieux digérée, et cependant elle est d'une grande importance. Pour ne citer qu'un fait : lorsqu'il s'est agi de la qualité de duumvir de Narbonne, titre administratif particulier à cette ville et à Nîmes, dont on peut retrouver l'origine et la cause, M. Herzog, et c'est une lacune regrettable, ne s'est pas douté qu'il y avait eu douze ou treize magistrats portant ce titre et parfaitement connus; il passe sous silence leurs noms et les faits que ces inscriptions rappellent. A ce sujet, M. Barry indique comme sources de la science épigraphique le livre de l'abbé Bousquet, fort incomplet, rempli d'erreurs et d'incorrections, qui jouit cependant de la plus grande estime auprès des épigraphistes de Paris, malgré les fautes qui se multiplient dans les diverses copies qui en ont été faites. Laissant de côté ce livre, il signale le recueil du chevalier Vivier de l'Escairol, qui écrivait au siècle dernier, recueil bien mieux fait et plus complet; puis il

indique une belle publication due à l'abbé Pech, et trois recueils du XVIe siècle, dont une copie existe à Leyde, dans les papiers de Volsius.

M. Barry indique les difficultés innombrables que trouvent les auteurs de ce genre d'écrits. Les détenteurs de manuscrits, en effet, pour une cause ou pour une autre, refusent souvent toute communication de leurs richesses. Cependant, il espère, grâce à des amitiés nombreuses et au bon vouloir des municipalités, mener à bien le travail qu'il a entrepris sur l'épigraphie méridionale, refaire d'une manière sérieuse, précise, consciencieuse, nouvelle, l'histoire du midi de la France, élever un monument plus authentique que les précédents et faire connaître entièrement une période de notre histoire, liée de très-près au moyen âge, qui n'en est que la conséquence et l'éclosion véritable.

M. Barry ignore d'où vient qu'à Toulouse il y a si peu de monuments épigraphiques, et il ajoute que M. Herzog, en considérant comme toulousains plusieurs de ceux qui se voient au musée, s'est encore trompé sans s'en apercevoir.

Ce rapport, vivement applaudi par l'assemblée, provoque de la part de M. l'abbé Pottier la remarque qu'à Montauban il n'existe que quatre ou cinq inscriptions.

La séance est levée à quatre heures.

3 JUIN 1875.

Excursion à Saint-Bertrand de Comminges et à Valcabrère. — Rapport par M. J. de Laurière.

Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère! Il n'était certes pas, Messieurs, dans le département où s'est réunie, cette année, la Société française d'Archéologie, deux noms plus séduisants par le souvenir du passé qu'ils évoquent, par l'intérêt des monuments qu'ils possèdent, pour figurer, comme but d'excursion, sur le programme du Congrès. Aussi, le mercredi 3 juin, vous vous êtes empressés d'accourir au rendez-vous matinal que nous avait donné, à la gare du chemin de fer, notre zélé secrétaire général, M. Cartailhac, qui avait bien voulu prendre les dispositions nécessaires pour régler l'emploi de cette attrayante journée. Et, si un petit nombre d'entre vous n'ont pu se joindre aux cinquante-six membres qui composaient la phalange excursionniste, c'est que leur zèle pour d'autres travaux du Congrès les retenait au siége des séances. Inutile d'ajouter que vous ne vous êtes point laissé arrêter par un contre-temps inattendu, le seul qu'il n'était pas au pouvoir du plus habile des programmes d'empêcher. Au lieu du beau soleil des journées précédentes, qui noyait dans sa lumière méridionale les grands paysages de la plaine de la Garonne, c'était une pluie abondante et des nuages de mauvais augure qui présidaient à notre départ; et comme un malheur semble toujours en amener un autre, vous avez désigné, pour

rendre compte du voyage, celui qui, étranger au pays que nous allions visiter, était le moins digne du périlleux honneur que vous lui avez confié.

Prenant donc le temps tel qu'il était, nous partons à cinq heures, et, après avoir franchi la Garonne, nous laissons sur notre gauche les falaises escarpées qui indiquent l'emplacement de Vieille-Toulouse. Un brouillard impitoyable les dérobe à nos regards; mais nous nous en consolons par l'espoir que, mieux favorisés dans deux jours, nous viendrons visiter ce lieu historique, sous la direction de M. Barry, dont l'érudition a su dissiper les nuages non moins obscurs du passé qui enveloppent le berceau de la nouvelle Toulouse.

Du reste, la large plaine où court la voie ferrée, avec ses champs de cultures, ses vignes, ses nombreux villages signalés par leurs blancs clochers, ne présente qu'un aspect assez uniforme jusqu'à Cazères, où de gracieux coteaux, étagés en verts mamelons, surgissent à l'ouest et au sud, pendant que l'horizon, à l'est, est toujours fermé par les hautes falaises qui, depuis Toulouse, dominent la rive droite de la Garonne.

Bientôt Martres-Tolosanes, par le souvenir de son gisement archéologique, l'un des plus abondants qui aient été explorés en France, vous a ramenés, par la pensée, au musée de Toulouse, en présence de cette magnifique série de bustes d'empereurs romains et de tant d'autres sculptures provenant des fouilles exécutées sur ce territoire avant l'année 1843.

Malgré les nombreuses découvertes de substructions et d'objets d'art qui ont été faites à Martres, ce lieu, nous dit le savant catalogue du musée de Toulouse, n'a aucune notoriété historique. On y reconnaît encore, parallèlement à la Garonne, le tracé de la voie romaine qui conduisait

de Toulouse à Dax par Saint-Bertrand. Quelques auteurs ont voulu y voir, mais sans preuves concluantes, la station de Calagorgis mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, placée par Adrien de Valois, Wesseling et d'Anville, à Cazères, par Dom Vaissette au Foure, par Walckenaer à Saint-Martory, par Sanson à Saint-Lizier, et tout récemment par MM. Morel et Gantier, membres de la Société française d'Archéologie, à Saint-Cizy.

Vers Boursens, la plaine se resserre et semble, un moment, fermée par des groupes de collines boisées, qui s'avancent, comme une première avant-garde des montagnes. Un peu plus loin, à Saint-Martory, l'horizon s'élargit; les montagnes, qui se dégagent de leurs voiles de vapeur, déroulent la file de leurs sommets aux crêtes adoucies et hérissées, çà et là, de vieux châteaux en ruines.

Saint-Gaudens, sur son coteau, à droite, vous a montré l'abside et le campanile de sa curieuse église, de la fin du XIe siècle, savamment décrite par M. Morel, et qui eût été digne de votre visite si vous aviez eu le temps et la possibilité d'y faire une halte.

Après avoir dépassé Saint-Gaudens, vous avez, Messieurs, cherché du regard et aperçu, à gauche du chemin de fer, près du village de Labarthe-de-Rivières, le monument romain connu sous le nom de la Pile de Labarthe. Cette pile offre un intéressant spécimen de ces édifices élevés par les Romains sur le bord de leurs voies, en l'honneur de Mercure et des autres divinités appelées *Lares viales,* chargées de présider aux chemins et de protéger les voyageurs, comme l'atteste ce vers que Plaute, cité par l'antiquaire Spon (1), met dans la bouche de Charinus, se disposant à faire un voyage :

(1) Spon, *Recherches curieuses d'antiquité,* page 233.

Invoco vos
Lares viales, ut me bene tutetis.

Act. 5, 2.

La pile de Labarthe est un massif de forme carrée surmonté par un cône pyramidal et d'une hauteur totale de dix mètres environ. La base mesure 3m45 de côté; à la hauteur de quatre mètres, un second étage d'environ quatre mètres aussi s'élève au-dessus du premier en formant une légère retraite. Une large niche cintrée est pratiquée sur la face du sud. La construction est un blocage revêtu d'un parement en petit appareil très-soigné; mais sur le côté ouest ce parement a complétement disparu, et le côté sud est gravement endommagé, ainsi que le cône, par de profondes échancrures. Les lecteurs du *Bulletin monumental* ont pu lire, dans le 31e volume de cette collection, une description de cette pile accompagnée d'un dessin, par le vaillant et consciencieux explorateur des monuments de cette contrée, M. Anthyme Saint-Paul, membre de la Société française d'Archéologie, qui, dans le même article, fait connaître une autre construction analogue située aux Tourreilles, près de Montrejeau.

La pile de Labarthe offre aussi une grande ressemblance avec celles de Saint-Sorry et de Pirelonge, dessinées dans l'Abécédaire de M. de Caumont. Elle était située près de la voie romaine de Toulouse à Dax, que viennent d'étudier MM. Morel et Gautier, qui identifient la position du village de Labarthe avec la station de l'*Aquæ Convenarum*, de l'Itinéraire d'Antonin. Cette station avait été placée jusqu'à présent, sans justification satisfaisante, soit à Encausse, soit à Bagnères-de-Bigorre, ou à Capvern; mais, d'après les nouvelles observations de

MM. Morel et Gantier, la position de Labarthe, où l'on retrouve encore les restes d'une ancienne chaussée, la pile que nous venons de mentionner et une voûte de construction romaine établie au-dessus d'une source d'eau savonneuse, satisfait à toutes les exigences de distance et de direction.

Enfin vous avez atteint la station de Montrejeau, située, dans la plaine, entre la colline où s'élève cette ville et les premières chaînes des Pyrénées. Ici, la phalange du Congrès s'est augmentée d'un de nos confrères, M. Bernard, de Luchon, le zélé protecteur des œuvres d'art chrétien qui se trouvent dispersées dans le pays qu'il habite, et pour utiliser les trente-cinq minutes d'arrêt que nous imposait la correspondance des trains, quelques-uns de vous sont allés, près de là, visiter la chapelle du petit séminaire de Polignan.

Cette chapelle a été reconstruite vers la fin du XVe siècle ou au XVIe, sur l'emplacement d'une autre plus ancienne dont on voit des restes, avec des fenêtres cintrées et bouchées, dans l'un de ses murs. La porte latérale par laquelle vous êtes entrés, ornée d'archivoltes ogivales dans le style maigre du XVe siècle, est munie de deux remarquables vantaux en bois de chêne, à pilastres, divisés en huit panneaux, dont les quatre supérieurs contiennent, dans des niches à coquilles, quatre grandes figures en demi-relief du meilleur style de la Renaissance et représentant le Christ à la colonne, la Vierge, debout, couronnée, tenant l'enfant Jésus, et deux autres personnages. Le plan de la chapelle donne une nef centrale, séparée par un pilier des deux nefs latérales, et terminée par une abside à pans coupés. La voûte sur arêtes croisées porte à l'une de ses clefs la date de 1551. Dans une restauration moderne, les murs ont reçu des peintures déco-

ratives de bon goût, heureusement harmonisées, dont M. Bernard est l'auteur. Un immense retable en bois dans le style de la fin du XVIe siècle, représentant des scènes de la vie de la Vierge, couvre une grande partie du fond de l'abside et constitue une œuvre plus remarquable par son originalité, la verve, l'abondance et le réalisme des sujets que par la délicatesse et la perfection des sculptures.

Mais l'objet le plus intéressant qui vous attirait dans cette courte visite, c'était l'ancienne statue noire, en bois, de la Vierge, placée au milieu du retable. Cette Vierge, haute environ de cinquante-cinq centimètres, est assise sur une chaise et tient l'enfant Jésus également assis sur son genou gauche; elle porte une couronne sur la tête, ses regards dans une douce extase se fixent sur la figure du divin Enfant, et sa physionomie est pleine d'un calme majestueux qui n'exclut pas une certaine délicatesse de traits. L'enfant Jésus est vêtu d'une robe; son visage respire à la fois un air gracieux et doctoral; il bénit de la main droite, et tient dans la main gauche une boule, symbole du monde. Dans tous ces traits, l'art s'est dégagé de l'immobilité byzantine, et vous avez justement rapporté ce précieux spécimen d'art chrétien à une époque intermédiaire entre le milieu du XIIe siècle, où l'enfant Jésus est ordinairement assis de face, sur les deux genoux de sa mère, et le XIIIe siècle, où la Vierge, étant encore assise, l'enfant est debout sur ses genoux. M. Bernard, qui a pu précédemment examiner à loisir cette statue, nous apprend qu'elle est en bois de noyer, d'un seul bloc, avec le siége et l'enfant, qu'elle a été argentée au bruni, que le siége portait quelques traces d'une fine décoration probablement faite au XVe siècle, et que, par-dessus tout cela, elle avait été peinte d'une couleur noire très-chaude.

La statue est munie d'une chaîne en fer qui l'entoure et rappelle une tradition dont la madone est le sujet. A une époque où les pieux larcins trouvaient des excuses faciles dans le but qui les inspirait, les habitants d'Huos, paroisse voisine, avaient dérobé secrètement la madone de Polignan, pour la mettre dans leur église; mais la statue ne tarda pas à revenir à sa première place. Cependant les habitants d'Huos ne se découragèrent pas; ils enlevèrent une seconde fois la statue, et pour la contraindre à rester parmi eux, ils la fixèrent avec une chaîne au mur de leur sanctuaire. Mais soins inutiles! la madone revint encore à sa place de prédilection, emportant avec elle la chaîne qu'elle a toujours conservée.

D'un autre côté, un document des archives de l'ancien diocèse de Comminges, daté de 1380, nous apprend qu'à cette époque la chapelle de Polignan devait être dans un grand état de dénûment, puisque ses revenus sont désignés dans ce document par cette expression significative : *Nihil*. Cet état n'aurait fait qu'empirer pendant la fin du XIVe siècle et pendant tout le XVe. La chapelle, tombée en ruines, aurait été envahie par les herbes sauvages et les broussailles, et une autre tradition locale, moins miraculeuse que la précédente, raconte que l'antique statue de la Vierge s'est conservée au milieu de ces ruines, sous cette épaisse végétation, dans une niche demeurée intacte, jusqu'au jour où une main heureuse la découvrit, avant la reconstruction de la chapelle (1).

La chaîne, suivant une opinion exprimée par M. Bernard à ce sujet, ne trouverait-elle pas simplement son origine

(1) Nous sommes redevable de ces derniers renseignements à M. ***, professeur au petit seminaire de Polignan, qui a eu l'obligeance de vouloir bien nous les faire parvenir.

dans la naïve précaution prise par les fidèles du pays qui enlacèrent la Vierge dans ce lien de fer, afin de la mettre à l'abri d'un pieux larcin, à l'époque où, la chapelle étant tombée en ruines, ces fidèles auraient conservé leur vénérée madone dans quelque réduit de son ancien sanctuaire.

La reconstruction de la chapelle de Polignan est attribuée aux bienfaits des seigneurs de Gourdan, de la pieuse famille de Binos. Un seigneur de Gourdan la transmit, en 1661, aux Cordeliers, qui la gardèrent jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui elle est devenue la chapelle du vaste et prospère petit-séminaire de Polignan.

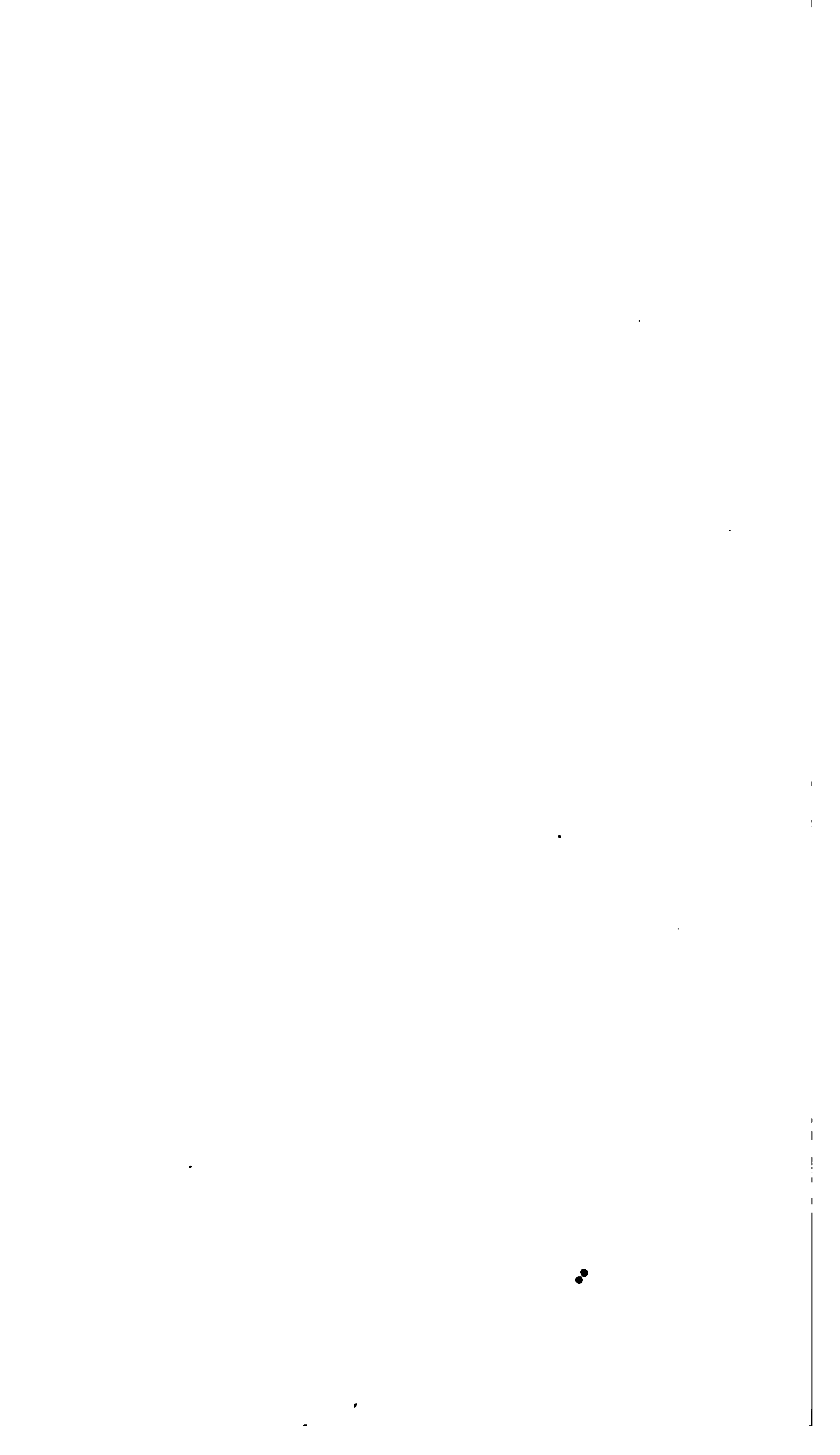
Quelques minutes après la visite de ce sanctuaire, le convoi de la ligne de Luchon, s'engageant à travers les montagnes, nous déposait à sa première halte. De là nous gagnons à pied le beau pont moderne de Labroquère, établi sur la Garonne, qui s'enfuit à droite entre ses rives cachées sous de grands arbres, et soudain apparaît devant nous la ville de Saint-Bertrand de Comminges, l'ancien *Lugdunum Convenarum*, dominée par son imposante cathédrale, et groupée au sommet d'un monticule qui se dresse, isolé, au fond de la plaine, comme une acropole antique surmontée d'un temple ou d'une citadelle.

Tout porte à croire qu'une ville celtique du nom de Lugdunum, avant la domination romaine, existait déjà sur cette colline, qui semblait si bien faite pour un oppidum. Quoi qu'il en soit, l'existence de *Lugdunum Convenarum* est mentionnée par Ptolémée et Strabon, et l'on sait que son origine, constatée par saint Jérôme, remonte à Pompée.

Après la défaite de Sertorius, ses partisans, composés de Vettons, d'Arrevaces, de Calagorritains, se réfugièrent dans les Pyrénées, où ils soutinrent, dans un dernier



MADONE DE POLIGNAN
(H^te Garonne)



effort de patriotisme, une lutte énergique contre le général romain, pour recouvrer leur indépendance. Mais ils succombèrent bientôt sous les armes romaines, et Pompée, en témoignage d'estime pour le courage des vaincus, leur offrit un asile et les réunit dans la cité de Lugdunum, qui, en raison du rassemblement de ces différentes peuplades, ajouta à son nom le mot de *Convenarum* (72 ans avant Jésus-Christ) (1).

Avec cet élément nouveau de population, la cité ne tarda pas à prendre une extension plus considérable. Sous J. César elle fut élevée au rang de colonie romaine; elle obtint le droit de cité, qui s'étendit à tout son territoire, et bientôt elle acquit un nouveau développement de plus en plus vaste.

Les habitants de Lugdunum-Convenarum reçurent l'Évangile de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, quelle que soit l'époque à laquelle vint en Gaule la mission des sept évêques dont il faisait partie. Au commencement du V[e] siècle, Lugdunum subit les ravages de l'invasion des Vandales; la ville basse fut détruite, la citadelle seule résista, grâce à ses fortes murailles.

(1) Voici le texte de saint Jérôme, relatif à ces peuplades :
..... latronum et convenarum... quos Cneius Pompeius, edomita Hispania, ad triumphum redire festinans de Pyrenœi jugis deposuit et in unum oppidum congregavit : unde et Convenarum nomen urbs accepit. (Contra Vigilantium, II.) »
« L'autorité de saint Jérôme, toute vénérable qu'elle est, ne « doit point faire prendre à la lettre tout ce qu'il dit sur les « premiers Convenœ. Il écrivait contre Vigilance, et dans « l'ardeur de son zèle il adresse aux compatriotes de cet héré- « siarque les injures les plus sanglantes... »

(Baron d'Agos. *Description de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges.*)

Après les Vandales vinrent les Goths, qui fondèrent un royaume dont Toulouse fut la capitale, de 419 à 508. Sous cette domination, l'Église de Comminges eut à souffrir de la persécution que les Goths ariens exercèrent contre les catholiques. Le roi Évarick fit périr l'évêque de Comminges, le premier dont l'histoire fasse mention, vers 466, sans toutefois nous avoir transmis son nom.

Le royaume des Goths fut renversé par Clovis après la bataille de Vouglé. où leur roi Alaric perdit la vie, et à la mort du roi franc, en 512, dans le partage de la monarchie entre ses quatre fils, le territoire de Lugdunum passa au royaume d'Orléans.

Mais Lugdunum devait disparaître vers la fin de la longue guerre suscitée, à la suite d'un second partage entre les fils de Clotaire, par un parti de séditieux, composé des grands de l'Aquitaine, jaloux de se donner un prince de leur choix.

Un prétendu fils de Clotaire, du nom de Gondevald, qui avait été exclu de ce partage, avait d'abord été exilé à Cologne, où, utilisant certain talent qu'il devait à son éducation soignée, il faisait métier de peindre à fresques les murs des églises et des palais. Il vint ensuite chercher fortune en Italie, auprès de Narsès, et se retira plus tard à Constantinople, où il trouva bon accueil à la cour impériale. C'est là que les ambassadeurs des séditieux vinrent lui proposer de se mettre à la tête de leur parti. Gondevald se laissa conduire en France et, après de nombreux mécomptes, fut proclamé roi d'Aquitaine, à Brives-la-Gaillarde (584). Mais bientôt Gontran, le roi de Bourgogne, fit marcher contre lui une armée commandée par son lieutenant Léodégésille. Gondevald, serré de près, se réfugia à Lugdunum, où il attendit l'ennemi qui vint l'y assiéger.

Ce siége, comme toutes les péripéties de cette guerre, a été longuement décrit par Grégoire de Tours. « La place, dit-il, était forte et munie de vivres, de manière à pouvoir résister pendant plusieurs années; aussi, la ville ne fut-elle livrée que par une infâme trahison de la part de ceux qui entouraient le malheureux Gondevald, séduit par les perfides promesses de Léodégésille (586). » Non-seulement Gondevald fut odieusement massacré, mais Léodégésille, une fois entré dans Lugdunum, fit passer tous les habitants au fil de l'épée; la ville devint un amas de décombres, et l'auteur de l'*Histoire des Francs* ajoute qu'il n'en resta que le sol nu (1).

Depuis cette époque, la ville de Lugdunum resta ensevelie sous ses ruines jusqu'au moment où, en 1082, son évêque, Bertrand de l'Isle, entreprit de la relever, rebâtit une nouvelle cathédrale et rendit à l'antique cité une partie de son ancienne splendeur (2). Après la mort du

(1) Postquam autem cunctos interfecerunt ut non remaneret mingens ad parietem, omnem urbem cum ecclesiis reliquisque ædificiis succenderunt, nihil ibi præter humum vacuum relinquentes. Chap. XXXVII.

Mingens ad parietem : expression souvent employée dans l'Écriture pour dire qu'on ne laisse ni hommes ni chiens.

(*Rois*, liv. I, ch. 25-22. — IV, 9, 8.)

(2) Dedit igitur vehementius operam ut ecclesia in altum consurgeret et decoravit cum illa ornamentorum venustate, quam exigit sibi in usus ecclesiæ, quia diligebat decorem domus Dei et locum habitationis gloriæ ejus. Circa ecclesiam claustrum construxit, quantum permisit loci illius angustia, impediente præcipitio rupium; ibidemque religionis amator canonicos instituit, qui sub regula S. Augustini ecclesiasticis manciparentur obsequiis. In monte quippe domus non erant; et ecce temporibus hujus Sancti meritis exigentibus suis, homines accesserunt

grand évêque, la reconnaissance des habitants substitua son nom à celui de Lugdunum, et la ville prit dès lors le nom de Saint-Bertrand.

Aujourd'hui Valcabrère, situé entre Saint-Bertrand et Labroquère, est séparé du premier et forme une commune à part d'environ quatre cents habitants; mais au temps de la plus florissante extension de Lugdunum, les deux agglomérations, réunies ou séparées, s'étendaient non-seulement au nord jusqu'à la Garonne, dans cette vaste plaine dont vous avez admiré les paysages virgiliens, avec leurs riches cultures, leurs vertes prairies, leurs arbres chargés de vignes, mais encore à l'ouest jusqu'au bourg de Tibiran. De nombreuses ruines attestent de tous côtés la présence des anciens édifices. Des statues, des débris d'architecture, des autels votifs, des monuments épigraphiques, des sépultures, des monnaies, des mosaïques, sont sortis en abondance de ce sol, qui en recèle encore une couche féconde, au dire des cultivateurs, plus heureux bien souvent en découvertes que les fouilleurs de profession. La plupart de toutes ces richesses sont allées prendre place au musée de Toulouse ou, sous des mains intelligentes, ont formé des collections particulières.

Comme Lugdunum, pendant l'époque où les Barbares du nord et les Sarrasins envahirent ces contrées, Valcabrère subit de violents désastres, mais reprit au moyen

et in monte civitatem reædificarunt : et juxta prophetam seminaverunt agros et plantarunt vineas, et fecerunt fructum nativitatis; et locus qui multis temporibus desertus fuerat habitatores recepit.

(Vita S. Bertrandi, episcopi Conveniensis, auctore Vitali.)

âge une nouvelle prospérité. En 1300 on voit la ville élevée au titre de chef-lieu d'un petit État dit des Quatre-Vallées, composé des vallées d'Aure, Maynoac, Neste et Barousse. Il reçut des barons de Mauléon et des comtes de Labarthe une coutume qui contribua puissamment au maintien de son importance, et ses priviléges, plusieurs fois confirmés par les rois de France, constituèrent ce pays en une sorte de république, qui fut réunie à la couronne après l'extinction de la maison d'Armagnac.

Du temps des Romains, trois voies partant, l'une d'Aquæ Tarbellicæ (Dax), l'autre de Tolosa (Toulouse), et la troisième d'Aginnum (Agen), aboutissaient à Lugdunum. Elles venaient se rencontrer à un point situé près du pont actuel de Labroquère, et désigné par une borne milliaire qui portait une inscription en l'honneur de l'empereur Philippe, de sa femme Otacillia et de leur fils Philippe, prince de la jeunesse; par conséquent, cette borne se rapportait au règne de cet empereur, de 224 à 249 (1). Elle était peut-être située près d'une des portes de la ville, et M. Anthyme Saint-Paul nous a fait remarquer que l'on trouve le souvenir de la jonction de ces trois routes, à cet endroit, dans le nom de *Labroquère*, qui est une altération d'un mot patois local signifiant *fourche*, *bifurcation*.

Le pont de Labroquère, où nous nous sommes arrêtés un instant, pour rappeler les principales phases historiques des localités qui font le but de notre excursion est-il élevé au même endroit que celui qui existait au XIV[e] siècle? c'est ce que nous ne saurions dire. En tout cas, de ce dernier il ne reste aucun vestige; mais les chroniques du pays

(1) Cette borne fait partie actuellement de la collection d'antiquités que M. le baron d'Agos a acquise de M. Caze.

le mentionnent à plusieurs reprises. Rapportons seulement, d'après M. d'Agos, que le pape Clément V, par une bulle datée de Bonnefont, en 1300, frappa des censures ecclésiastiques ceux qui, mûs par cupidité et sans aucun droit, se permettaient d'y exiger une taxe de péage sur les gens qui se rendaient aux fêtes de Saint-Bertrand et aux foires qui les suivaient.

Une route moderne conduit de là à Saint-Bertrand, passant par Valcabrère. C'est celle que vous avez prise.

En approchant de Valcabrère, vous avez examiné, Messieurs, sur le bord de la route, à droite, un reste de construction romaine, très-informe, revêtu de lierre, et sur lequel M. Barry a attiré un moment votre attention. Au côté opposé, cette masse de maçonnerie a conservé quelques parties de son parement formé de pierres de 0m60 environ de long, sur 3 ou 4 centimètres d'épaisseur. C'est une sorte de massif rectangulaire de 2m 50 de longueur. Dans le blocage intérieur, à un mètre d'intervalle, apparaissent encore deux bandes, formées, l'une d'une couche de briques, et l'autre de deux. Ces briques sont assez minces, et la construction, avec son appareil régulier, se rapporte à une bonne époque, peut-être au Ier siècle.

M. Barry a vu dans cette ruine la base d'un de ces monuments analogues à la pile de Labarthe. Ces sortes de monuments étaient nombreux dans cette contrée; cependant, en examinant cette base avec attention, sous les herbes qui la recouvrent, l'un de vous a fait remarquer que la construction se prolongeait vers l'ouest et a émis l'opinion que nous avions ici le reste d'un édifice plus considérable que ne l'eût été une tour semblable à celle de Labarthe. Ne faut-il pas aussi tenir compte de la tradition transmise par les plus âgés des habitants du pays? Ils racontent que vis-à-vis cette ruine, on en voyait

naguère une autre, sur le bord de la route actuelle, et que ces ruines étaient celles d'un arc de triomphe ou d'une porte de ville?

Valcabrère, Messieurs, avec le souvenir de son passé, vous attirait vers son antique église; mais ce n'est pas toujours l'ordre chronologique qui règle les excursions du genre de la nôtre. L'église est éloignée du bourg, l'heure était avancée, et les archéologues n'ont pas encore trouvé le secret de supprimer le déjeuner obligatoire dans toute journée bien remplie. Nous nous sommes donc dirigés vers Saint-Bertrand, et avons remis au retour la visite de l'église de Valcabrère.

L'étymologie de Valcabrère est-elle *Vallis Caprarum?* Quel rôle jouent dans l'origine de ce nom ces animaux, aussi rares aujourd'hui dans la vallée, qu'ils y étaient, dit-on, communs autrefois? Diverses opinions ont été émises à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il est certain que le sceau des anciens consuls de Valcabrère, au moyen âge, contient une chèvre avec cette légende : *Sigillum vallis Capraricæ*, et sur une modeste maison de la place centrale du bourg, vous avez lu cette inscription bilingue : *Mairie Vallis Caprarum*, qui semble nous révéler un certain goût et une certaine habitude de l'épigraphie conservés, avec les souvenirs du passé, sur ce sol si fécond en débris d'antiquités. C'est probablement ce goût pour l'épigraphie, et sans doute aussi le sentiment du respect pour l'autorité, qui ont fait écrire sur la porte d'une maison voisine : *Honneur à M. le Maire*, inscription bien digne de la consécration du temps, et qui mérite de figurer dans les recueils épigraphiques de l'avenir.

Vous avez remarqué aussi, sur la place devant la mairie, une colonnette de marbre servant de support à une simple croix de fer. Cette colonnette a pour base elle-

même deux chapiteaux superposés, dont l'un accuse le XIIIe siècle et l'autre le XIVe. Ils proviennent, nous apprend M. d'Agos, du couvent des Cordeliers que possédait Valcabrère et qui contenait la sépulture de l'évêque de Comminges, Jean de Mauléon, dont nous retrouverons bientôt le nom glorieusement attaché à sa cathédrale. Un peu plus loin, c'est une autre croix de fer portée par une colonnette du XIVe siècle. Vous avez surtout examiné son piédestal formé d'un simple bloc de marbre, long de un mètre et large de soixante centimètres. Il présente une ancienne mesure municipale pour les grains. Ce bloc est creusé de deux trous circulaires demi-sphériques, communiquant avec deux ouvertures carrées, pratiquées sur sa face antérieure et destinées à laisser déverser la quantité mesurée. Ces sortes de monuments sont précieux pour l'histoire de la métrologie et des usages locaux, et l'on doit se féliciter de trouver ce spécimen, conservé dans le pays par la nouvelle destination qui lui a été donnée. La plus grande de ces mesures, vérifiée par M. Bernard, contient 19 litres 60 centilitres, et l'autre juste la moitié. Les vieilles halles de certaines villes telles que Figeac. Conques, Rodez, possèdent encore des mesures analogues, et dans la contrée M. d'Agos en signale une semblable à Fronsac, canton de Saint-Béat. M. l'abbé Barbier de Montault, dans un intéressant article sur les *Mesures et Boisseaux*, publié dans le *Bulletin monumental*, 40e vol., page 603, pense que celle de Valcabrère peut remonter au commencement du XVIe siècle.

Outre le couvent des Cordeliers que nous venons de mentionner, Valcabrère possédait une maison de Templiers et une léproserie. La ville était entourée d'une enceinte munie de tours; un château, qui a conservé des débris peu importants de son donjon du XIIe siècle, la

protégeait à l'ouest près de la Garonne. De ce même côté, elle était fermée par une porte dont il reste encore une partie qui présente un fragment d'une belle corniche ornée de grosses perles; c'est la construction que vous avez remarquée en sortant du bourg, à droite de la route qui nous a conduits à Saint-Bertrand.

Au pied du coteau qui porte la ville actuelle, vous avez vu, Messieurs, vers le nord-ouest, les ruines confuses du monument que l'on désigne comme l'amphithéâtre de Lugdunum, situé, par rapport à son ancienne acropole, comme l'étaient le théâtre de Bacchus et l'Odéon d'Hérode par rapport à l'acropole d'Athènes. Des débris de murailles en petit appareil, encore apparents à travers les arbres, les lierres et des bâtiments modernes, se dessinent en forme demi-elliptique sur le versant du coteau, position qui se prêtait admirablement à ce genre d'édifices, et que les Romains savaient si bien utiliser. Des pans de murs, portant des restes de voûtes et des arcades, attestent la présence des vomitoires; mais il faudrait une étude des lieux plus prolongée, ou un relevé plus exact des dimensions, pour reconnaître un amphithéâtre plutôt qu'un théâtre destiné aux jeux de la scène, dont le proscenium, tourné vers la campagne, aurait fait face au coteau où s'appuyaient les gradins des spectateurs.

Près de là, deux routes se présentaient à notre impatience pour nous faire gravir la colline et aborder les portes de la ville. Quelques-uns d'entre vous se sont dirigés à droite vers la porte Majou, et les autres ont atteint par la gauche celle de Cabirol.

Ces deux portes se recommandent également à l'attention des épigraphistes. Au-dessus de l'arceau de la porte Majou, du côté de la ville, vous étiez pressés d'examiner le bas-relief antique illustré par notre savant maître et

fidèle compagnon, M. Barry. C'est un marbre funéraire, haut de $0^{m}90$ et large de $0^{m}70$, divisé en trois zones horizontales d'inégale hauteur. La zone supérieure renferme une tête d'homme en buste, dans un encadrement triangulaire, accosté de deux dauphins; dans la zone inférieure se trouve une inscription assez fruste, publiée pour la première fois par Gruter, d'après les manuscrits de Scaliger, et que M. Barry a restituée :

ϴ ANDOSSO PRIMVLI
SABINA FRONTONIS Ⅎ
CONIVGI EX TESTAMENTO.

ϴ (*Functo, defuncto*) Andosso, Primuli *filio,* Sabina, Frontonis *filia*, conjugi, ex testamento.

L'inscription nous apprend que Sabina, fille de Fronton, a élevé ce monument à la mémoire de son époux Andossus, en exécution de son testament. L'intérêt de ce bas-relief, comme l'explique M. Barry dans la notice qu'il lui a consacrée (1), consiste surtout dans la représentation des chars qui sont placés près du buste du défunt, pour signifier qu'Andossus devait être un roulier, un entrepreneur de roulage ou un marchand forain, transportant lui-même les objets de son commerce sur les routes de la contrée. Ce bas-relief nous permet aussi de constater que les chars à quatre roues, non pleines, mais à raies, en usage dans la vie rustique à l'époque gallo-romaine, dans la Narbonnaise, différaient peu par leur forme de ceux qu'on emploie encore de nos jours dans cette con-

(1) De la forme des chars rustiques de la Narbonnaise, etc..., par Ed. Barry. Toulouse, 1860.

trée. Le fond plat du véhicule qui portait la charge n'était pas établi directement sur l'essieu des roues, mais il était exhaussé, comme on le voit sur le char d'Andossus, au moyen de traverses posées sur les essieux et formait un plateau débordant le cercle des roues.

Du reste, ce n'était pas, pour les chars de ce genre, une forme particulière au midi de la Gaule, car nous trouvons au Nord, sur le célèbre monument funéraire d'Igel, près de Trèves, un bas-relief qui nous offre un char rustique tellement conforme à celui d'Andossus, que nous ne pouvons nous empêcher d'en faire ici le rapprochement.

La porte Majou, sur sa façade extérieure, est ornée des armes d'un des évêques de Comminges, le cardinal de Foix. Le mur de la ville qu'elle interrompt paraît être la partie la plus ancienne de l'enceinte de la cité. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui en ont fait le tour, ont remarqué des parties considérables construites en petit appareil dont les assises régulières sont entremêlées en différents endroits de chaînes de briques; ils ont vu aussi des tronçons de colonnes de marbre antique noyés dans la maçonnerie. Ces parties peuvent se rapporter à l'époque du siége de Lugdunum par les Bourguignons et avoir échappé à la destruction de la ville qui en fut la conséquence. Le chemin qui s'étend au pied de ce mur le sépare d'un vallon profond, étroit, escarpé en forme d'abîme sur plusieurs points, et dominé, de l'autre côté, par la montagne. En le suivant, vous y avez fait une courte halte, pour interroger du regard le fond du vallon en souvenir de la scène dramatique racontée par Grégoire de Tours, lorsqu'il nous fait assister, à cet endroit même, au fatal dénouement des longues misères de l'infortuné Gondevald... « Gondevald, dit-il, se voyant livré entre les mains de ses ennemis, leva les bras et les yeux vers le ciel en s'écriant : « Juge éternel,

véritable vengeur des innocents! Dieu juste,... je te recommande ma cause et te prie de me venger promptement de ces hommes qui, malgré mon innocence, m'ont livré entre les mains de mes ennemis. » Après ces mots, il se signa de la croix du Seigneur et partit avec les hommes nommés plus haut (Ollon et Boson). Quand ils furent loin de la porte, comme la vallée qui entoure la ville s'enfonce en forme de précipice, Ollon le poussa et le fit tomber en criant : « Voici votre Ballomer, qui se dit frère et fils de roi. »

« Il lui lança même son javelot pour le percer; mais l'arme, repoussée par les cercles de sa cuirasse, ne lui fit aucune blessure. Gondevald, se relevant, s'efforçait de gravir de nouveau la montagne; mais Boson lui jeta sur la tête une pierre qui l'abattit et le tua. Toute l'armée s'approcha, et les soldats, après l'avoir percé à coups de lance, lui attachèrent les pieds avec une corde et le traînèrent dans tout le camp; puis ils lui arrachèrent les cheveux et la barbe et l'abandonnèrent sans sépulture dans le lieu même où il avait été tué. »

(Grégoire de Tours. Chap. xxxviii, liv. VII.)

Remontant vers le sud, vous avez trouvé la vallée un peu plus large, dominée aussi par la montagne, et reconnu la colline où l'auteur de l'*Histoire des Francs* place un des épisodes les plus curieux de cette sanglante lutte, en nous représentant d'une part, sur le coteau, les soldats de Léodégésille qui adressent d'ironiques et injurieuses interpellations au prince assiégé, pendant que de son côté celui-ci leur répond du haut des murs de la ville.

« Es-tu, s'écriaient les Bourguignons, es-tu ce peintre qui, au temps du roi Clotaire, barbouillait en treillis les murailles

et les voûtes des oratoires (1)? Es-tu celui que les habitants des Gaules appelaient vulgairement du nom de Ballomer? Es-tu celui qui, à cause de ses prétentions, a si souvent été tondu et exilé par les rois francs? Fais-nous au moins savoir, ô le plus misérable des hommes, qui t'a conduit dans ces lieux? qui t'a donné l'audace extraordinaire d'approcher des frontières de nos seigneurs et rois?...» « Gondevald, entendant ces paroles, s'approchait et disait du haut de la porte : « Que mon père Clotaire m'ait eu en aversion, c'est ce que personne n'ignore; que j'aie été tondu par lui et ensuite par mes frères, cela est connu de tous..., etc. » Liv. VII, chap. XXXVI.

De ce côté de la ville, près de l'ancienne porte de Lyrisson, aujourd'hui démolie, vous avez sans doute examiné une pierre funéraire antique, sur le mur d'une maison qui regarde la vallée. Elle porte à gauche, en relief, une tête en partie brisée, et à droite l'inscription suivante :

V. RVTVNDV
HONTHARRIS
SIBI ET
V. MINICIÆ CL/...
VXSORI
V. RVFINAE FILI/...

Vibius Rutundus Hontharris, sibi et Vibiæ Miniciæ Cl... uxsori, Vibiæ Rufinæ filiæ.

Cette pierre a été trouvée dans le village d'Anla, d'où

(1) Ac dicentes : Tune es pictor ille, qui tempore Chlothacharii regis per oratoria parietes atque cameras caraxabat? Tune es ille quem Ballomerem nomine sæpius Galliarum incolæ vocitabant? Etc..., VII, 36.

elle a été transportée ici par les soins de M. Caze fils, désireux d'en assurer la conservation.

La porte Cabirol, vers laquelle vous vous êtes dirigés en groupe plus nombreux, est située à l'est de la ville, en face d'une esplanade d'où le regard ébloui découvre dans un splendide panorama la plaine de Valcabrère parsemée de ses riches cultures, fermée vers la droite par les premiers contre-forts verdoyants des Pyrénées, qui la dominent au loin de leurs cimes vaporeuses.

La plaine, qui s'étend de ce côté jusqu'au pied de la colline de Lugdunum, vous a rappelé un détail du siége rapporté par Grégoire de Tours, qu'il n'est pas possible de concilier avec la topographie rigoureuse des lieux. Ce serait par là, d'après le texte de l'historien, que devait se trouver la vallée profonde, que les assiégeants, après le quinzième jour d'investissement, se disposaient à combler avec des fascines pour attaquer de près les remparts. Il y a là évidemment une erreur légère d'orientation qui doit nous faire supposer qu'il s'agit de la vallée située au sud ou à l'ouest, et dont nous venons de parler.

La porte Cabirol a été reconstruite au commencement du XVII[e] siècle, et étale fièrement au-dessus de son cintre le titre de Civitas Convenæ, dans une inscription impériale, malheureusement incomplète, et mise à cette place par les soins de l'évêque G. de Praslin.

IMP. XXVI. COS.

V. P. C.

CIVITAS CONVEN.

Près de cette inscription se trouve aussi encastré un petit bas-relief représentant un animal dans lequel on

voudrait voir la louve classique; mais on cherche, et l'on regrette de ne pas trouver sous ses flancs les deux nourrissons, futurs fondateurs de la Ville éternelle. De cette inscription impériale, les regards, par une transition un peu brusque, viennent s'arrêter sur le montant droit de la porte, où un autre document épigraphique nous transporte dans un monde et à une époque bien différents, en nous ramenant en plein carême. Car nous trouvons là, gravée sur le marbre, la taxe établie sur la vente du poisson par le chapitre du diocèse, en 1661. En voici le texte :

TAXE DV POISSON EN CARE
LES TRVITES 5. livres.
LES SIEGES 3. livres
LES LOCHES 3. livres
LES CABILAT 2. livres
1661.

La porte Cabirol est la principale de la ville. A droite, au bas de la rue qui vient y aboutir, une maison présente une façade dans le style de la Renaissance avec des fenêtres à meneaux prismatiques ; elle a servi de palais épiscopal. Un peu plus haut, à gauche, une ancienne tourelle de la même époque, à l'angle d'une ruelle, fait voir, sur le tympan en bois de sa porte, les armes parlantes de la famille Bridaut, dans lesquelles une bride est la pièce principale. Vous avez remonté cette rue déserte et silencieuse qui vous a, sans doute, rappelé l'intérieur solitaire de la vieille cité de Carcassonne. Bientôt vous avez vu, à votre gauche, l'ancienne cathédrale dresser fièrement au sommet de la ville sa masse majestueuse, dominée elle-même par sa haute tour carrée, couronnée de son hourdage en bois ; vous avez longé un mur de soutène-

ment dont la base contient des parties très-anciennes et qui supporte un jardin établi au bas de l'église ; vous avez franchi une porte cintrée, surmontée du lion de Comminges, ouverte dans un mur appliqué à angle droit sur le précédent et percé aussi, au-dessus de cette porte, d'un arc de dégagement en quart de cercle, et quelques pas de plus vous êtes arrivés sur la place centrale de la ville, devant l'église, où vous vous êtes tous trouvés bientôt réunis. Pour vous conformer au sage programme de l'excursion, préoccupés de concilier un économique emploi du temps qui s'écoulait trop vite avec les légitimes exigences d'estomacs éprouvés par une course matinale, longue et humide, vous avez aussitôt envahi l'ancien cloître attenant à la cathédrale, transformé pour vous en confortable et pittoresque réfectoire ; car, grâce à la voûte que le pauvre monument ruiné a conservée, seulement sur l'une de ses galeries, vous avez trouvé un précieux abri autour d'une table abondamment servie, pendant qu'une nouvelle pluie tombait à torrents. Cependant, si le cloître a perdu ses voûtes sur trois côtés, il a conservé les arceaux qui les portaient. Ces derniers présentent de curieux détails que vous avez eu le loisir d'examiner, en subissant le charme imprévu qui s'empare de tout visiteur dès son entrée dans cette enceinte. Rien ne peut donner, en effet, une idée du ravissant paysage qui se déroule alors aux regards, des montagnes mollement ondulées, pleines de fraîcheur et de grâce, qui apparaissent vers le sud à travers les découpures des arceaux et de leurs élégantes colonnettes.

Le plan du cloître était un quadrilatère irrégulier comprenant huit travées à l'ouest, douze au sud, et cinq à l'est. Tous les arcs sont cintrés, soigneusement appareillés en pierres blanches ; leurs colonnettes sont

géminées et couronnées par des chapiteaux chargés d'une décoration variée. Toutefois, au côté ouest, la première paire de supports, vers l'église, est remplacée par un tronçon de colonne portant à cru sur un bloc circulaire, et celle du milieu par un pilier formé des statues des quatre Évangélistes, qui tiennent à la main leurs attributs symboliques. Le premier chapiteau, plus ancien que les autres, d'une provenance différente, selon toute apparence, de forme cubique allongée, est tapissé d'un feuillage serré qui ne présente pas sur la corbeille des reliefs accentués, vrai type de style byzantin. Tous ceux des colonnes géminées, taillés dans le même bloc, nous montrent sur le côté sud et ouest, l'ornementation familière à l'art roman du XIIᵉ siècle, des entrelacs, des feuillages, des crochets arrondis ou épanouis en têtes d'animaux. Deux seulement, au côté ouest, offrent des scènes à personnages ; sur l'un, c'est la chute d'Adam et d'Ève, leur expulsion du Paradis, leur condamnation au travail, la mort d'Abel ; sur l'autre, celui que porte le groupe des Évangélistes et qui est passablement mutilé, on reconnaît les signes du Zodiaque et les travaux des champs.

Les chapiteaux des arcades, du côté est, affectent les formes les plus caractéristiques du XIIIᵉ siècle, avec de longs crochets en volutes ou boules frisées. Les bases des colonnes sont aussi munies de gorges profondes, resserrées entre des tores. L'angle formé par l'intrados et le front de l'arcade n'est pas adouci par une moulure décorative, comme dans les arcades des autres côtés, mais demeure à vive arête.

Le quatrième côté du cloître adossé au mur méridional de l'église est une construction du XVIᵉ siècle à voûtes d'arêtes surbaissées. Il est séparé du préau par quatre énormes piliers rectangulaires qui se confondent avec les contre-forts de l'église. Cinq tombeaux, en pierre, ornés

d'armoiries portant des statues de prêtres couchés, accompagnées d'épitaphes, sont conservés sous des arcades le long du mur. Ce sont des tombeaux de chanoines. Un sixième porte en relief un chevalier couché, la tête sur un coussin, armé, ganté, éperonné, accompagné d'un écusson à quatre pals. M. d'Agos nous apprend que c'est la tombe de Sanche Ier, seigneur de Labarthe, mort vers 1086. Un septième tombeau, à couvercle plat, présente seulement l'écu cinq fois répété de l'évêque Hugues de Castellione. Les clefs de la voûte de cette galerie portent les armes de France, de l'Isle, de Mauléon, une tête d'évêque à mitre très-basse, enfin, les lettres *mutilées* SE. BTRD (Sancte Bertrande).

Une bonne fortune nous attendait à la sortie du cloître. Avant de pénétrer dans l'église pour procéder à sa visite, nous avons été réjoints par notre éminent confrère, M. le baron d'Agos, dont nous regrettions l'absence parmi nous, et dont vous connaissiez déjà le dévouement aux études archéologiques du pays de Comminges, qui est le sien, et à la Société française d'Archéologie. Rappelons aussi, pour leur en témoigner notre gratitude, la présence de M. l'abbé Déqué, curé de la paroisse, de M. l'abbé Castex, son vicaire, et de M. le maire de Saint-Bertrand, qui ont bien voulu, avec une aimable courtoisie, nous faire les honneurs de l'église.

Comme nous l'avons déjà dit, vers la fin du XIe siècle, l'évêque Bertrand de l'Isle releva la cathédrale de Comminges, qui avait disparu dans la destruction de Lugdunum, en 586. Il la dédia à la Mère de Dieu et bâtit le cloître dont nous voyons les restes, pour y réunir les chanoines du Chapitre qu'il institua sous la règle de saint Augustin (1).

(1) Voir la note 2, page 259.

L'évêque Bertrand de Goth, en 1304, un an avant son élection au trône pontifical, trouvant cette première cathédrale insuffisante pour l'affluence des pèlerins qui venaient chaque année vénérer les reliques de saint Bertrand, entreprit la réédification d'une église plus vaste. Cette nouvelle construction fut achevée en 1350, sous l'épiscopat de Hugues de Castellione.

De la première église bâtie par saint Bertrand, l'église du XIVe siècle, qui est celle que nous voyons aujourd'hui, a conservé des parties très-considérables : la façade, la tour carrée qui la surmonte et des restes de murs dans les premières travées de la nef.

L'église est orientée de l'ouest à l'est. La tour, haute de 33 mètres, occupe presque toute la façade complétée par deux murs rampants, appuyés en retraite sur les deux côtés du campanile dont ils atteignent la moitié de la hauteur.

Un perron de quatorze marches conduit au seuil de la porte ouverte au centre de la tour. Vous avez, Messieurs, remarqué son élégance. Deux arceaux cintrés, d'inégale largeur, forment sa voussure. La face du premier, à claveaux réguliers, est unie ; celle du second est décorée d'un bandeau plat en damier et d'un tore arrondi. Chacun de ces arceaux est porté par quatre colonnettes de marbre qui reposent sur de charmantes bases délicatement ornées de torsades et de fleurs. Leurs chapiteaux sont couverts de personnages grotesques, d'animaux enlacés, de feuillages bizarres ; sur l'un d'eux on voit un homme poussé par les démons et précipité dans la gueule d'un monstre ; il est chargé d'un sac qui symbolise l'avarice ou contient ses péchés.

Dans le tympan, au-dessus de la porte, un bas-relief représente une adoration des Mages. Les trois Rois,

rangés sur la même ligne, avec leurs couronnes mutilées par les iconoclastes de 93, se dirigent vers la Vierge, assise, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Ils portent à la main des vases qui contiennent leurs présents. Au-dessus, des anges aériens agitent des encensoirs. Derrière la Vierge, un autre bas-relief, formant un sujet séparé du premier, nous montre un évêque mitré, crossé, et bénissant. C'est probablement saint Saturnin.

L'inscription suivante, en caractères du XII[e] siècle, quelquefois liés entre eux, sur une même ligne, se lit au-dessus des Mages et de l'Enfant Jésus.

ETLEO FARET MIRON ASPRON FILIUM DĪ

Derrière la tête de la Vierge apparaissent les mots MARIA MATER.

Les mots FAR, MIRON, ASPRON sont les noms des présents offerts par les Mages ; mais il y a là une curieuse variante dans les expressions consacrées par l'usage et qui désignent ordinairement l'encens, la myrrhe et l'or, *thus* ou *incensum, myrrha, aurum.*

ASPRON est latinisé d'un mot grec qui, dans son vrai sens, veut dire *blanc.* Au VI[e] siècle, à Byzance, il devint le nom d'une monnaie d'argent en raison de son éclat brillant (1).

(1) Asprum, δηνάριον λευκὸν, nummus albus.. .. Asperi, aspre, Latini asperos nummos vocabant, recenter cusos, necdum usu tritos et leves. Sed aliam originem habent monetæ quas asperarum nomine donavere prœsertim Grœci recentiores, qui aspros, vel Aspra appellant monetam minutiorem albam, seu argenteam cum qua monetarii majorem, tam argenteam quam auream commutare solent. Grœci enim ἄσπρος, album significat ut liquet ex *Chronico Alexandrino*, p. 724-766. Du Cange, *Glossarium*. ... Ἄςπρος, ὁ, ἄςπρὸν, τὸ, moneta minutior, Gallis *un blanc*. *Glossaire* de Henri Étienne.

En France, il y a eu, pendant le moyen âge, des monnaies analogues connues sous le nom de *blancs*. Les *aspres* sont aussi des monnaies orientales.

ASPRON est donc pris ici dans le sens général de monnaie, soit or ou argent, trésor, comme le mot latin *pecunia*.

MIRON est évidemment la myrrhe.

Quant à FAR, il paraît assez difficile de lui faire signifier l'encens; mais, à notre avis, il peut tout naturellement nous donner le nom d'un autre présent qui ne serait autre chose que le gâteau des Rois, car le vrai sens de *far* est blé, froment, farine, essence de farine, et *pium far* est employé par Virgile pour signifier le gâteau sacré offert dans certaines cérémonies religieuses.

Un mélange de grec et de latin caractérise donc l'ensemble de ce texte; aussi pour le mot ETLEO placé en avant de la tête du troisième Mage et commençant l'inscription, nous rapporterons l'interprétation qu'en donne M. d'Agos, en lui en laissant tout l'honneur. Par suite d'une inversion des deux premières lettres, il en trouve le sens dans le verbe grec TELEO dont une des significations est payer un impôt, offrir, consacrer. La phrase se trouve ainsi complète, l'adoration des Mages s'adressant au Fils, FILIUM DI. Les mots isolés, MARIA MATER, qui sont derrière la tête de la Vierge, ne sont plus là qu'avec une forme d'acclamation, se rapportant à la Mère du divin Enfant.

Ainsi, dans la pensée de l'auteur du bas-relief, le premier Mage dit : J'apporte l'or; le second *et moi* la myrrhe; le troisième *et moi* le blé, le gâteau de farine pure.

Mais remarquons aussi que l'encens traditionnel n'est point absent de cette scène d'offrandes; car nous l'y trouvons, pour ainsi dire, à pleines mains, dans les encensoirs qu'agitent les anges au-dessus des Mages et de l'Enfant Jésus. L'auteur du bas-relief aurait-il eu l'intention de

rappeler une offrande plus complète que celle figurée sur les représentations habituelles du même sujet, voulant indiquer que l'encens, offert par les anges descendus du ciel, s'adresse à la nature divine, et le blé à la nature humaine?

Sur le linteau droit de la porte, dans une série de petites arcatures, sont figurés les douze apôtres. Une colonne médiane, en marbre, supporte ce linteau et divise la porte en deux baies. Une large niche cintrée, percée d'un oculus, surmonte cette porte. Sous son cintre a été encastrée une belle tête antique, de marbre, que vous avez considérée comme une tête de Jupiter. Une baie cintrée apparaît bouchée vers le haut de la tour, couronnée par une galerie saillante en hourdage d'un grand effet pittoresque.

Près de la porte, à droite, deux pierres tumulaires, prises dans le mur, présentent les inscriptions suivantes :

D. M.	D. M.
PAULAE	ANDOSSIC
MATRI	SALISIVS
PRIMVLA	FIL PIE
V.....	NTISSIMO.
PAVLINVS	

Une troisième inscription, d'une autre époque, nous apprend que l'an du Seigneur 1335, le 3 des ides de janvier, mourut Bernard de Bellau, familier de cette église.

A l'intérieur, en avant de la porte, deux énormes piliers quadrangulaires, accostés de colonnettes engagées à bases romanes, supportant la tour, forment une sorte de porche et reposent sur de larges socles circulaires de 11^{m}45 de circonférence, dont les bords sont ornés de grosses boules.

Les deux bas-côtés du porche sont voûtés en demi-berceau et divisés en deux travées par deux arcatures cintrées et un arc-doubleau. Le porche communique avec l'intérieur proprement dit de l'église par un grand arc central légèrement en tiers-point et par deux arcs très-aigus correspondant à ses bas-côtés.

Une nef unique, à fond circulaire, large de 15m65, longue de 54 mètres, une série de chapelles rayonnantes, des voûtes élancées, un chœur, entouré d'une magnifique boiserie, installé au milieu de la nef, de longues fenêtres ogivées ; tel est le premier aspect sous lequel apparaît l'intérieur du monument. On reconnaît de prime abord la disposition particulière aux cathédrales du midi de la France, élevées pendant la période ogivale, telles que les nefs d'Alby, de Carcassonne, de Perpignan, de Mirepoix, et de plus, à la vue de ce chœur qui envahit une grande partie de la nef, on se croirait transporté dans une cathédrale d'Espagne (1).

(1) DIMENSIONS DE L'ÉGLISE.

(D'après la description de M. d'Agos.)

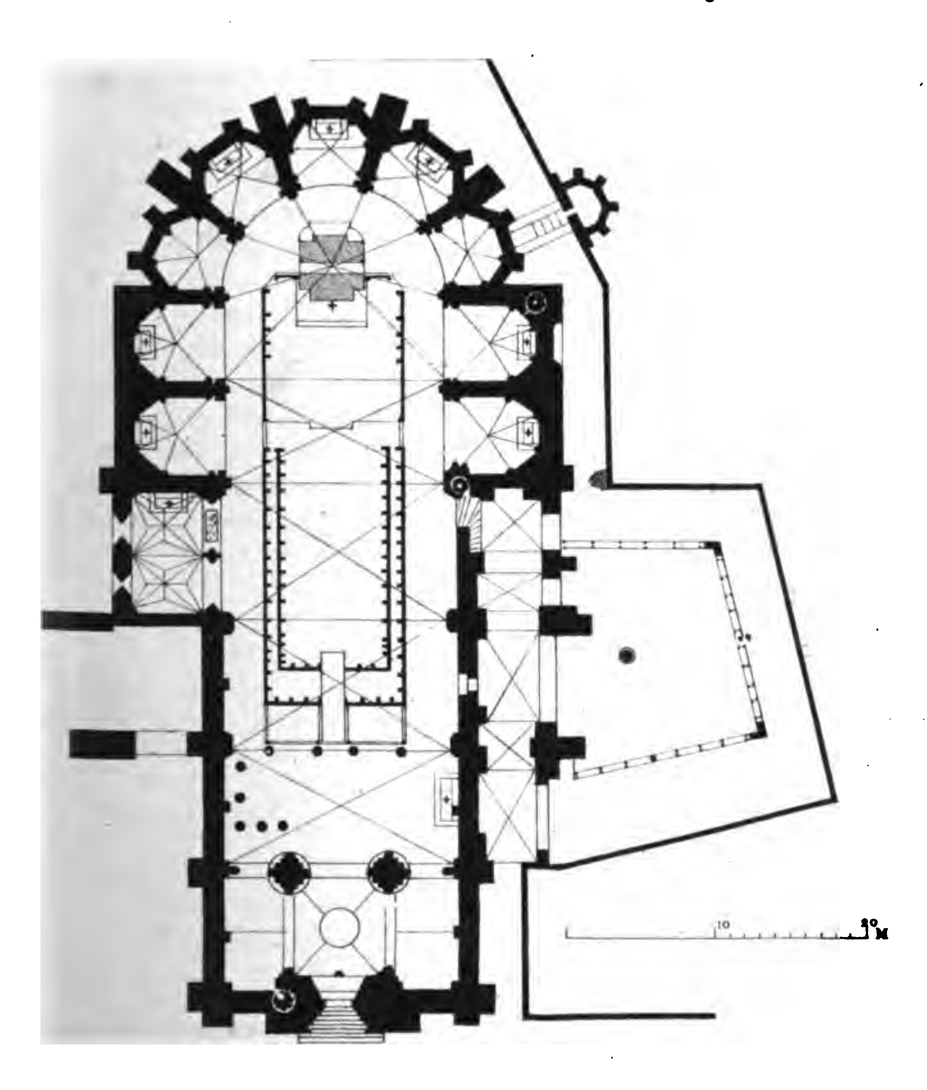
Hauteur de la tour	33m00 c.	
Longueur de la façade.	17	64
Hauteur intérieure du sol à la voûte	25	
Longueur de la nef dans œuvre	53	92
Largeur, id.	15	64
Circonférence des piles qui soutiennent la tour . .	11	42
Hauteur des bas-côtés, reste de l'église primitive. .	11	80
Leur largeur	4	95
Épaisseur des murs.	1	
Longueur du chœur.	26	91
Sa largeur	7	30
Espace entre le chœur et le mur latéral de la nef.	4	17
Hauteur des boiseries du chœur	4	20

Dans les deux premières travées, faisant suite au porche, au nord et au sud, la partie inférieure des murs, ornée d'arcatures romanes, provient de la construction du XIIe siècle, comme le porche lui-même. On y voit encore les traces des fenêtres romanes, et dans la seconde travée, au sud, une ancienne porte communique avec le cloître. Toutefois, ces travées sont coupées par des piliers en applique, élevés au XIVe siècle pour recevoir la retombée des voûtes.

Dans la troisième travée, au sud, apparaît la reprise entière du XIVe siècle dans toute la hauteur du mur. A partir de là, la nef est enveloppée par onze chapelles, dont cinq rayonnent autour de la partie absidale. La première, de forme rectangulaire, est ouverte sur la nef par deux arcs aigus portés sur trois piliers; mais elle est élevée en tribune de 2^{m}30 au-dessus du sol de la nef et contient dans la deuxième moitié de la travée un escalier de quatorze marches. Elle est éclairée par une

Id. du siége épiscopal	9	
Id. du retable du grand autel	9	
Hauteur du tombeau de saint Bertrand	6	40
Sa largeur	4	30
Sa profondeur	2	
Hauteur de la voûte des chapelles.	9, 6	60
Leur ouverture	6^{m}95, 9^{m}13, 4	65
Leur profondeur	4	95
Longueur du mausolée de Hugues de Castellione .	2	
Sa hauteur	1	55
Hauteur du buffet de l'orgue.	15	
Longueur du crocodile	2	30
Longueur de la galerie couverte du cloître. . . .	23	89
Hauteur du sol à la voute	2	33
Largeur moyenne d'une galerie.	4	

Eglise et Cloitre de St Bertrand de Comminges.



Comptes-rendus du Congrès de Toulouse.



fenêtre ogivale coupée en deux baies par un meneau, et sa voûte d'arêtes est divisée en deux compartiments croisés. Cette chapelle, dédiée à sainte Marguerite, ne fait pas partie du plan de la construction du XIV[e] siècle; elle est située au-dessus d'une des travées du cloître, et au fond une porte en fer communique avec une salle établie sur les autres travées. C'était la salle de réunion du Chapitre, elle sert aujourd'hui au dépôt des archives.

La chapelle Sainte-Marguerite est séparée de la suivante par un contre-fort où l'on voit la porte d'un escalier conduisant sur les voûtes; les autres, après elle, se développent sur un plan polygonal et s'ouvrent sur la nef par une seule arcade, excepté la première, au nord, qui se relie, de ce côté, à la construction romane et fait face à la chapelle Sainte-Marguerite : c'est la chapelle Notre-Dame; elle est rectangulaire et séparée de la nef par deux arcs ogivés retombant sur des piliers à nervures avec chapiteaux à deux rangs de feuilles frisées. Sa voûte à deux travées, postérieure au reste de la construction, repose sur arêtes, liernes et tiercerons, et porte à ses clefs l'écu de l'évêque Hugues de Castellione, qui décore aussi le sommet des piliers. Elle est éclairée par une fenêtre à trois baies ogivales trilobées, ornée d'un vitrail de la fin du XV[e] siècle, et contient un autel placé devant le mur oriental.

Cette chapelle, comme le témoigne l'inscription (1)

(1) ANNO. DNI. M. CCCLII. DIE III MENSIS.
OCTOB. OBIIT REVEND. PAT. DNS. HVGO.
DE CASTELLIONE. DEI. GRA. EPS. COVEN.
Q. HAC. CAPELLA COSTRVIT. ET. PSEN
TEM. CATHEDRALEM. ECCAM. COSVM
IT. CVJ'. AIA REQVESCAT. IN. PACE. AM.
PAT. NR.

qu'on lit sur le mur du nord, a été édifiée par l'évêque Hugues de Castellione, qui acheva la construction de la cathédrale et mourut en 1352. Sous l'arc qui la sépare de la nef, le plus rapproché de l'autel, se trouve le magnifique mausolée de cet évêque. C'est un édicule isolé, en forme de rectangle, couvert d'une table en marbre noir qui porte la statue en marbre blanc du prélat, représenté couché, avec sa mitre et sa crosse. Son visage est tourné vers le ciel; ses deux mains sont ramenées sur sa poitrine; un dais gothique abrite sa tête, qui repose sur un coussin; deux petits anges placés près de ses épaules le regardent avec tristesse, et à ses pieds sont couchés un lion et un chien. Vous avez été saisis, Messieurs, par la physionomie pleine de sérénité et de douceur de cette noble figure endormie dans la paix du Seigneur, et vous avez admiré d'un œil ébloui les broderies et les autres détails des vêtements pontificaux traités avec une exquise finesse de ciselure.

Les deux grandes faces du mausolée sont divisées en trois compartiments ou travées par des pilastres garnis de clochetons, et chacune de ces travées en deux arcatures ogivales surbaissées, fleuronnées et trilobées. Elles abritent un bas-relief qui, se détachant sur un fond de marbre noir, déroule le convoi du défunt présidé par un évêque et suivi d'un nombreux cortége, sur deux files, de moines encapuchonnés, de prêtres séculiers éplorés, de choristes psalmodiant et de religieuses à demi voilées, tous formant un ensemble remarquable par l'attitude des personnages, l'expression concentrée des physionomies. Ce beau monument, dont on ignore l'auteur, vous a paru le produit de deux époques assez rapprochées, mais encore distinctes; la statue de l'évêque se rapporterait à l'art plus correct du XVIe siècle, tandis que la caisse du sarcophage, avec ses

bas-reliefs, serait une œuvre encore éclose sous le sentiment plus naïf de l'art gothique du XV° siècle.

Les autres chapelles diffèrent peu entre elles par leur structure. Nous ne vous rappellerons pas leur riche décoration héraldique d'écussons finement sculptés dans la pierre, leurs nombreuses inscriptions tumulaires et commémoratives, où se trouve écrite une partie de l'histoire du monument, ni tant d'autres détails qui ont pu vous donner une idée de l'ancien éclat de la cathédrale de Comminges. Vous en trouverez une description complète dans la consciencieuse monographie qu'en a faite notre bienveillant guide, M. le baron d'Agos.

Mais si vous avez rencontré là des objets qui réjouissent la vue et l'esprit de l'archéologue, de l'artiste et du chrétien, pourquoi faut-il dire aussi que plus d'une fois vous avez trouvé, au milieu de tous ces souvenirs, plus d'un sujet d'amers regrets, en voyant la façon dont on traite les choses les plus dignes de tout respect?

D'abord dans la chapelle Notre-Dame, ce magnifique sarcophage est considéré, par d'ineptes visiteurs, comme l'une de ces pierres où l'un de ces pans de murailles, sur lesquels certaines gens qui savent lire et écrire se croient obligés de tracer leurs noms. Vous avez déploré cet état de choses et regretté que le beau monument n'ait pu être préservé des effets de cette manie vulgaire. L'un de nos confrères des plus autorisés que nous puissions invoquer pour la judicieuse conservation des œuvres d'art, M. Héron de Villefosse, avait déjà signalé et blâmé, cette année, par l'organe du *Bulletin monumental* (vol. XXXIX), l'état de fâcheuse indifférence dans lequel on laisse ce précieux monument.

Au fond de la chapelle voisine, une arcature dans le mur contient un tombeau couvert d'une statue d'évêque

couché; mais cette statue a été coupée dans le sens de sa longueur, et il n'en reste que la moitié. Le bord de la table qui porte la statue contient une inscription gothique commençant par ANNO MDCCLXXX. Sur la face du tombeau, on voit en relief le Christ en croix et la Vierge; des deux côtés un quatrefeuille encadre un ange qui encense, et aux deux extrémités un écu porte une croix potencée. Ce tombeau et la statue ont pendant longtemps été couverts par un autel dont la table de marbre est aujourd'hui déposée sur un degré de bois, au devant du tombeau.

Cette table, comme nous l'a fait remarquer M. d'Agos, est munie de trois trous remplis de plomb contenant des reliques de consécration, et l'on ne peut se défendre d'un pénible sentiment en la voyant ainsi abandonnée par une incroyable négligence comme un objet inutile, exposée à d'involontaires profanations sous les pas des visiteurs et des fidèles. Mais espérons qu'une pieuse pensée de la part de ceux qui ont mission de veiller à la conservation des choses de l'Église, viendra relever l'antique et vénérable monument en le restituant à sa première destination.

La quatrième chapelle du côté sud est fermée à moitié de sa hauteur par une clôture en boiseries, à colonnettes torses, d'un aspect monumental; elle sert de passage pour conduire à la sacristie, accessible par un escalier et installée dans un petit édifice polygonal où se trouve aussi l'ancien trésor de la cathédrale. La chapelle précédente, dans ces derniers temps, servait de sacristie et se trouvait séparée par un mur de la nef. Mais aujourd'hui, ce mur a disparu, et la chapelle présente, grâce aux peintures murales de M. Bernard, un modèle de décoration simple et harmonieuse qu'il serait à souhaiter de voir imiter ailleurs.

Outre ces onze chapelles, qui rayonnent autour de l'édi-

fice, vous en avez aussi remarqué une autre disposée au bas de la nef et qui n'est pas la moins intéressante. Elle est appliquée sur le mur, et sa fondation due à l'archidiacre et vicaire général de Comminges, Bertrand de Gernit de Luscan, remonte à 1621. Jusqu'en 1790, cette chapelle, dite du Saint-Sacrement, était consacrée au service de la paroisse. Des tableaux, des pilastres en boiseries dans le style de cette époque et d'assez bon goût en font la principale décoration; elle a aussi conservé le signe le plus caractéristique de sa première destination, un abri horizontal ou dais plat, souvenir du baldaquin ou ciborium que la liturgie étendait sur l'autel pour honorer et indiquer la présence du maître du saint lieu.

La nef est éclairée par de longues fenêtres ogivales qui ne sont pas toutes de la même élévation. Elles diminuent de hauteur en se rapprochant de l'abside, comme pour donner plus de profondeur apparente au vaisseau. Elles sont, les unes, et c'est le plus grand nombre, divisées en deux baies par un meneau, et les autres en trois avec des rosaces dans la partie supérieure de leurs arcatures. Des oculus découpés en roses quadrilobées, vers le fond de la nef, ornent aussi les travées au-dessus des fenêtres. Le bas côté sud, près du porche, est encore éclairé par sa baie romane dépourvue d'ornementation.

Cependant toutes les fenêtres n'ont pas conservé leur état primitif. Quelques-unes ont été bouchées dans leur partie inférieure. De belles verrières des XV[e] et XVI[e] siècles les décoraient; une seule est restée complète et représente une Nativité avec des bergers; c'est celle qui se voit à la fenêtre du milieu de l'abside. Des autres, il ne reste plus que des débris plus ou moins grands et qui nous montrent encore une Annonciation, une Adoration des Mages et de nombreux blasons.

Une décoration héraldique se retrouve aussi à la voûte, divisée en cinq travées, et dont les cinq clefs portent des figures et des écussons parmi lesquels on reconnaît celui de Clément V, *d'argent à trois fasces de gueules*, et celui de l'évêque Jean de Mauléon, *de gueules au lion d'argent.* On y voit aussi un lion peint entre les deux monogrammes formés des lettres enlacées OAT. EHN. Le premier est composé des lettres initiales de la devise de ce pontife: *Omnis amor tecum*, et dans l'arrangement des lettres du second on trouve son nom IEHAN. Un cartouche aux pieds du livre contient la date 1549 et les mots *par infimis,* qui rappellent l'humilité du grand évêque.

Le plan de la première église, bâtie par saint Bertrand, ne nous est pas parvenu. Nous n'en connaissons que la largeur déterminée par les restes des murs latéraux dans les premières travées; mais Vital, le biographe de saint Bertrand, rapporte qu'à ses derniers moments le pontife se fit transporter dans la chapelle de Notre-Dame, où il mourut. Or la tradition veut que la chapelle actuelle, la deuxième au nord, occupe la place de l'ancienne chapelle Notre-Dame. C'est donc une présomption pour admettre que l'église s'étendait jusque-là, et comme cette chapelle est en dehors de l'alignement du mur latéral, on est autorisé à croire que cet emplacement se trouvait dans un transept de l'église.

Nous devons aussi supposer qu'il existait une tour élévée au centre du transept, en avant de l'abside, à la véritable place hiératique des hautes proéminences des cathédrales et grandes églises des XIe et XIIe siècles, comme nous en voyons une à Saint-Sernin de Toulouse. La tour située en avant de la nef, loin d'exclure la présence de celle dont nous parlons, autorise au contraire à la faire admettre.

Cette tour, en effet, porte un caractère militaire; c'est un

reste des éléments de fortifications dont l'église a dû être munie. Signalons dans le mur de la tour, du côté de la nef, une meurtrière en forme d'archère, avec embrasures intérieures, ouvrant dans une salle qui occupe le haut de la tour et destinée à défendre l'église. Le hourdage qui couronne cette tour, s'il n'a plus son originalité première, n'en est pas moins la continuation traditionnelle de celui qui existait dans le principe. La présence de ces éléments de fortification était, du reste, toute naturelle de la part du pieux et vaillant fondateur de l'église, qui avait porté la cotte d'armes avant l'habit ecclésiastique, à une époque de troubles incessants où l'église avait besoin d'être mise à l'abri des coups de main aussi soudains que désastreux. La tour, en avant, était plutôt un donjon qu'un clocher; c'était la signification du pouvoir temporel ; mais le spirituel ne devait pas perdre ses droits et reclamait la tour centrale qui était son majestueux symbole.

Le chœur, ainsi que nous l'avons dit, est installé dans la nef comme un monument dans un autre édifice. Il laisse un espace de circulation de 4^{m}17 entre ses côtés, hauts de 4^{m}20, et les murs de la nef. Il cache, du côté ouest, le tombeau de saint Bertrand, élevé au XV[e] siècle dans l'axe de l'église, à 5 mètres et en avant de la chapelle terminale, par le cardinal de Foix, évêque de Comminges. Un étroit couloir a été ménagé entre le fond du chœur et la face principale du tombeau, à laquelle le maître-autel était appliqué avant la construction du chœur.

Ce tombeau est un édicule tout en pierre, à quatre faces rectangulaires, couvert d'un toit à deux pentes, flanqué aux angles de quatre pilastres en saillie qui portent des pinacles fleuronnés. Une grande niche à cintre surbaissé, surmontée d'une arcature ogivale sur la face antérieure,

occupe le centre de l'édicule et contient la grande châsse d'argent et d'ébène où repose le corps de saint Bertrand. Des deux côtés, ont aussi été ménagées deux niches plus petites, carrées, couronnées de pignons aigus et fermées par un grillage en fer. Au-dessous s'étend un panneau richement sculpté et sous lequel sont les portes, à plein cintre, de trois autres niches. Des restes de peintures et de dorures attestent encore l'éclat dont brillait autrefois la façade de cet édicule qui était aussi entouré des statues des douze apôtres, détruites pendant les guerres de religion. Aujourd'hui les deux faces latérales du tombeau, divisées en compartiments carrés, sont décorées de peintures du XVIIe siècle, représentant des scènes historiques et légendaires de la vie du saint et accompagnées des inscriptions explicatives.

En avant de l'édicule, du côté est, vers l'abside, est installé l'autel de saint Bertrand, et au-dessus, dans le milieu de la façade du tombeau, ornée de peintures modernes est ménagée l'ouverture d'une niche, garnie d'un élégant grillage et contenant des reliquaires. Une statue de saint Bertrand repose sur le milieu de la corniche de cette façade et surmonte l'édicule.

Le chœur occupe environ les deux tiers de la nef et constitue, avec l'orgue placé dans l'angle nord-ouest de l'église, une des œuvres de boiseries les plus remarquables que la Renaissance nous ait laissées.

Sa porte principale, opposée au grand arc du porche, s'ouvre au milieu de sa façade, qui est pleine et surmontée d'une tribune formant jubé. Quatre colonnes corinthiennes cannelées soutiennent cette tribune ; au-dessous, sa voûte, couronnée par une série de pendentifs, est découpée en caissons séparés par des arcs croisés. Des figures, en pied, en demi-relief, d'un style plein de déli-

catesse et d'élan, décorent cette façade et représentent : à droite de la porte, saint Jean-Baptiste, la Vierge avec l'Enfant et sainte Geneviève ; à gauche, saint Sébastien, saint Bertrand et saint Roch. Au-dessus des colonnes, au bas de la façade du jubé, une rangée de vingt figures en demi-relief, représentant le Père Éternel, des saints et des saintes, accompagnent une inscription en marqueterie qui nous apprend que le service divin fut célébré pour la première fois par l'évêque de Mauléon dans ce chœur, élevé à ses frais, la nuit de Noël, en 1535.

A droite de la porte, derrière la façade, est disposée une chambre où se tenait, pendant la nuit, le prêtre, gardien de l'église. A gauche, un escalier conduit au jubé, dont le centre est occupé par une chaire qui fait saillie vers l'intérieur du chœur et servait autrefois d'ambon. Sur l'un de ses panneaux est tracé le mot MARIA, en lettres entrelacées, et sur l'autre une sorte d'énigme, VIEMS, que M. d'Agos traduit ainsi : « *Virgo immaculata et Mater sancta.*

A l'intérieur, soixante-six stalles, sur deux rangs, sont disposées autour du chœur ; trente-trois au rang inférieur, et trente-trois au rang supérieur.

L'ensemble est complet et d'un effet tout à la fois gracieux et sévère, saisissant par l'étrange harmonie et la variété de sa décoration. L'abri ou dais qui couvre les dossiers, légèrement cintré, couronné d'arcs à pendentifs avec sa frise et sa corniche surmontées d'une galerie de frontons découpés en pinacles, en fleurons, griffons affrontés, arabesques ajourées ; les panneaux des dossiers, séparés par d'élégantes colonnettes fuselées, garnis de grandes figures en demi-relief, qui se détachent sur un fond tantôt uni, tantôt orné de marqueteries ; les stalles proprement dites, avec leurs accoudoirs, leurs miséricordes, leurs parcloses ;

tout cela est en place et apparaît dans un splendide épanouissement de personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, de Sibylles, de figures allégoriques, de têtes d'anges, de sirènes, d'arbres de Jessé, de têtes et de queues de dragons, de génies ailés, d'enroulements, de mascarons, de têtes de morts, de singes enchaînés, de faunes, de calices, de vases enflammés, de martyrs, d'attributs symboliques, de guirlandes de fleurs, de têtes de femmes échevelées, de reptiles enlacés, de mille autres sujets capricieux, où le symbolisme se mêle à la satire conformément au génie beaucoup plus païen que chrétien de la Renaissance.

Cette œuvre a été complétement décrite par M. Morel, dans son *Essai historique sur Saint-Bertrand de Comminges*, et par M. d'Agos dans sa *Description de l'église cathédrale de Comminges*. Vous pourrez lire, Messieurs, dans ces ouvrages, l'intéressante étude qu'ils en ont faite. Rappelons seulement les principales figures des dossiers :

A droite, en entrant, et commençant vers l'autel, ce sont : la Vierge et l'Enfant Jésus, Jonas, Esdras, Charité, Davit, Prudence, Amos, Foy, Daniel, Atrempérence, Hieremie, Espérence, Justicia, Force, Moïse, S. Anna, S. Ambrosi, S. Gregorius, S. Jean évangeliste, S. Bertrande, bénissant un noyer, Ozée, Isaïe, Obeth.

Puis viennent les Sibylles, que l'art chrétien a commencé à représenter vers la fin du XVe siècle. Elles portent des objets indicatifs de leurs oracles :

Sibile Cumeria, Sibile Europa, Sibile Persica, Sibile Frigia, Libica, Sibile Eleponsia, Sibile Tiburtina, Sibile Delphica, Sibile Sanne, Sibile Agripe, Sibile Erithea, Sibile Cumena.

« Puis saint Micael appuyant le pied sur le démon. Dans la cloison qui ferme ce côté des stalles supérieures

on voit une statue d'évêque bénissant ; et au-dessous, un groupe de cinq figures en bas-relief, représentant un évêque exorcisant une femme, du corps de laquelle s'échappe le démon, représentation d'un miracle de saint Bertrand. (D'Agos, *Description de l'église cathédrale de Comminges*, etc.)

Le siége épiscopal, près de la première stalle du côté sud, est un des plus remarquables détails de ce curieux ensemble. Il est couronné par un dôme pyramidal, à plusieurs étages formés de clochetons en pinacles, supporté en avant par des colonnettes ornées de têtes d'anges, de feuillages et autres gracieux motifs d'une charmante exécution. Sur son dôme s'élève une colonne qui porte un saint Michel terrassant le démon. Une œuvre de marqueterie, mais d'un travail médiocre, décore le dossier, où l'on voit saint Bertrand et saint Jean-Baptiste, « pour nous enseigner, dit M. Morel (1), que lorsque le saint prélat vint dans le diocèse, il trouva tant de relâchement et de tiédeur, qu'on pouvait dire que lui aussi venait prêcher dans le désert. » La partie supérieure du dossier porte les lettres enlacées O.A.T, et les initiales de la devise de l'évêque Jean de Mauléon, suivies de son monogramme EHN. Dans la partie inférieure est représentée une roue dont une jante est brisée, et dont le moyeu est empanaché de plumes d'autruche, le tout accompagné de la devise : *Fortunat, solus, nostros, Deus, ipse, labores*. Ce trône est séparé des stalles par une cloison sur laquelle est sculpté, en bas-relief, le martyre de saint Pierre, formant un groupe de neuf personnages surmonté d'une statue de l'apôtre.

(1) *Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges*, p. 97.

Le maître-autel, en marbre de Sarrancolin, en forme de tombeau droit, s'élève au fond du sanctuaire, séparé du reste du chœur par une balustrade à hauteur d'appui. Légèrement en arrière se dresse un grand retable dont la partie inférieure représente l'histoire de Jésus-Christ et celle de la Vierge, dans une série de scènes qui ne comptent pas moins de cent quinze personnages hauts de 18 centimètres.

Un premier étage de niches à cintres en coquilles, séparées par des colonnes qui portent une corniche; au-dessus, un second rang de niches surmontées de dômes à jour garnis de pinacles; telle est l'ordonnance principale de l'édicule. Les niches renferment des statues de saints: celle de la sainte Vierge, assise, occupe le milieu du premier étage; celle du Père Éternel remplit la niche qui est au-dessus. Aux pieds de ce dernier, on voit encore, en saillie, sur la corniche, une sorte de crochet en forme de crosse, curieux spécimen du poétique système de suspension qui retenait par un cordon la pyxide renfermant le Saint-Sacrement.

Cet autel, exécuté dans le même style et à la même époque que les boiseries du chœur, a subi le regrettable enjolivement d'une dorure moderne, au détriment de son caractère original et de sa valeur artistique.

Une porte dans la claire-voie du sanctuaire est établie, du côté de l'épître, et près d'elle se trouve le siége du célébrant et de ses assistants, surmonté d'un dais à clochetons pyramidaux, porté en avant par deux colonnes historiées. Le dossier est orné de marqueteries représentant saint Bertrand, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste. « Ici, dit M. Morel, on a donné au saint évêque pour acolytes le précurseur et le disciple bien-aimé de Celui qu'il imita par sa charité et toutes ses vertus. Lui aussi, a

voulu dire l'artiste, fut un bon pasteur s'oubliant lui-même pour ne songer qu'à son troupeau. »

L'extérieur du chœur étale une richesse d'exécution non moins, sinon plus remarquable que celle de l'intérieur. La clôture est divisée, par de sveltes colonnettes, en panneaux ou travées qui correspondent aux stalles de l'intérieur. Ces panneaux, ornés de losanges ou autres figures en relief, reposent sur un soubassement à divisions carrées et sont surmontés d'arcatures cintrées, garnies alternativement de têtes saillantes d'hommes et de femmes. Au-dessus, règne une frise que couronne une suite de frontons variés, formés de vases, de chimères affrontées, d'oiseaux fantastiques, de sirènes et d'arabesques.

Ces têtes, la partie la plus remarquable de cet ensemble, se distinguent surtout par la puissante expression de leurs physionomies, l'énergique délicatesse de leur exécution, la variété de leurs types inspirés de l'antique et rajeunis par un art nouveau. On en compte seize sur le côté sud et autant sur le côté nord. Deux seulement représentent des sujets historiques connus : c'est, au sud, une Judith tenant la tête d'Holopherne, et au nord une Lucrèce se perçant le sein d'une épée. La date de 1526 est aussi incrustée sur la frise du côté sud.

La clôture pleine du chœur se continue vers l'est par une claire-voie qui entoure les côtés du sanctuaire. Le couronnement de cette claire-voie est tout semblable à celui du chœur. Les têtes en relief sont remplacées par douze figures en marqueteries du côté sud et par des arabesques du côté nord, où on lit, en lettres incrustées, l'antienne *Regina cœlorum, etc.*

Mais, Messieurs, pendant que vous examiniez toutes ces richesses, vous avez été soudainement surpris par la voix puissante de l'orgue que M. l'organiste de la paroisse avait

eu la gracieuseté de venir faire entendre en votre honneur. Si le grand jeu de cet orgue, qui passait pour l'un des plus beaux de France, a disparu, pour ne plus laisser, dit-on, qu'un faible écho de lui-même, son buffet monumental a toujours conservé ses magnifiques boiseries, avec ses quatre faces-premières, ses onze tourelles, ses seize plates-formes, ses colonnettes, ses caissons, et ses frises, où l'art de la Renaissance, ici complétement païen, est venu ciseler, dans de vigoureux et gracieux bas-reliefs, plusieurs travaux d'Hercule, des gladiateurs, des musiciens, des instruments de musique. Cet orgue, placé dans l'angle N.-O. de l'église, haut de quinze mètres et large de dix, repose sur cinq colonnes en bois cannelées et corinthiennes. L'une d'elles porte aussi, ménagée dans la disposition de l'escalier, une chaire élégante dont les panneaux sont ornés de trois Évangélistes avec leurs attributs, le livre, l'aigle et l'ange; on y voit de plus les armes de l'évêque Jean de Mauléon et deux cartouches portant les initiales enlacées de sa devise, O. A. T, avec les lettres E H N, formant son monogramme, comme nous les avons trouvées sur son siége épiscopal et à la voûte de l'église.

Mais pourquoi, à la satisfaction que donne l'examen de ces précieux produits de l'art de la Renaissance, ne peut-on pas ajouter la connaissance des noms des artistes qui les ont conçus et exécutés? Nécessairement, le nom de Bachelier, si bien qualifié d'élastique par notre savant inspecteur, M. de Verneilh, a été prononcé dans les suppositions que vous avez pu faire. Mais que n'a-t-on pas attribué dans le Languedoc au grand artiste toulousain? Espérons que quelque document nouveau retrouvé par les vaillants érudits qui se vouent à l'étude du pays de Comminges viendra nous apprendre quels étaient ces artistes qui, peu soucieux, à l'inverse de leurs contemporains d'Italie, d'at-

tacher leurs noms à leurs œuvres, semblaient se contenter de travailler ici pour l'amour de Dieu et des saints du paradis, et il faut bien le dire aussi, surtout en présence de l'orgue, pour l'amour des dieux de l'Olympe.

Le trésor de la cathédrale de Comminges était l'un des plus riches du midi de la France, et M. le curé de la paroisse, assisté de M. l'abbé Castex, a bien voulu nous montrer, dans la sacristie, les objets que l'on y conserve encore. Des deux mitres ayant appartenu à saint Bertrand, vous en avez vu une : c'est un précieux spécimen de la mitre du XIIe siècle, formé d'un bandeau évasé et circulaire surmonté de deux pans triangulaires. Une bande verticale descendant du sommet des pans vient rejoindre le bandeau. L'étoffe est de lin, ornée de dessins ronds brodés en soie et or sur la bande verticale et sur le bandeau. Les autres parties des pans sont couvertes de broderies représentant des enroulements. La doublure est faite de toile moirée, ornée de losanges concentriques. La hauteur de la mitre est de 0^m24, dont 0^m085 pour le bandeau. Les fanons qui formaient par derrière le prolongement de la bande verticale ont disparu. Cette mitre est dessinée dans l'ouvrage de M. Ch. de Linas sur les *Anciens vêtements sacerdotaux*, et par sa forme elle se rapproche beaucoup de la célèbre mitre de saint Thomas Becket, conservée au trésor de la cathédrale de Sens et reproduite dans le *Dictionnaire du Mobilier*, de M. Viollet-le-Duc.

Vous avez aussi, Messieurs, remarqué les deux chapes du trésor de saint Bertrand. Elles ont été données par le pape Clément V à la chapelle du saint, ce qui a fait croire que l'une d'elles, dite la chape de saint Bertrand, avait appartenu au saint évêque. Les déplorables mutilations qu'elles ont subies ne permettent pas de reconnaître leur forme primitive. Mais, à en juger par le tissu des étoffes,

le style du dessin, on ne saurait leur attribuer une origine aussi reculée.

Le fond de l'une, celle dite de saint Bertrand, est un tissu de soie rouge, fin, souple et serré, rehaussé par des broderies d'or représentant la figure de la Vierge, des anges, des apôtres et autres saints.

L'autre, celle du pape, est en drap d'or, couvert de broderies en soie de différentes couleurs. Ses restes attestent l'ancien éclat de cette magnifique étoffe; on peut encore y distinguer les sujets suivants dont nous empruntons la description à M. d'Agos : « La Cène; Notre-Seigneur lavant les pieds des apôtres; le baiser de Judas; Notre-Seigneur devant Pilate, qui se lave les mains; le Portement de croix; la Crucifixion; des femmes portant des parfums au sépulcre; Notre-Seigneur délivrant des limbes les âmes des justes; Notre-Seigneur mettant la main de saint Thomas dans la plaie de son côté; l'Ascension; Notre-Seigneur recevant sa mère dans le ciel; et au-dessous le Pélican symbolique. Puis de saints personnages portant leurs noms écrits sur des philactères : *Geremie. Isaïe, Esegielis, David, Aron, Daniel. Salathiel, Moyces. Siméon, Sakoiie, Eliceus. Salomon.* Ces divers sujets sont renfermés dans des médaillons reliés entre eux par des rinceaux entremêlés de feuillages et de figures d'animaux. » (*Description de la cathédrale de Saint-Bertrand*, page 289.)

Parmi les autres objets conservés dans ce trésor, vous avez examiné une paire de gants d'évêques en soie rouge, portant le monogramme du Christ, et attribuée au XIVe siècle; plus une paire de sandales, sorte de souliers en filet de diverses couleurs, en forme de bottines ouvertes sur le devant pour être lacées sur la jambe. Mais ces vénérables chaussures ont été tellement transformées et remises à neuf, par des mains plus zélées qu'intelligentes, qu'elles

ont perdu toute leur originalité. Autrefois il en existait trois paires, et c'est à l'une d'elles que se rapportent la description et le dessin que donne M. Quicherat, le savant professeur de l'école des Chartes, dans son ouvrage sur l'*Histoire du Costume* (page 157). « Elles sont, dit-il, en drap de soie, broché, blanc, rouge et pourpre. Ce sont de curieux échantillons de ce qu'étaient devenus à cette époque les sandales liturgiques. Elles avaient conservé le haut quartier d'autrefois, mais se laçaient sur le côté. Elles sont pointues du bout, sans pigache ni armature d'aucune sorte. »

Enfin, Messieurs, vous avez vu le célèbre bâton connu sous le nom de *l'alicorne* de saint Bertrand de Comminges, et qui passe pour avoir servi de support à la crosse de cet évêque. Mais vous n'avez pas voulu décider la question de savoir si ce bâton était un morceau d'ivoire ou une défense de nerval. Quoi qu'il en soit, il est percé dans toute sa longueur, qui mesure 1m50, et autrefois on le portait à la tête des processions, devant la châsse de saint Bertrand.

Ce bâton, passé à l'état d'objet historique, vous a remis en mémoire la curieuse lettre que la reine Catherine de Médicis écrivait, à son propos, à son fils, Henri III, et que notre confrère, M. Cartailhac, rappelait dans son élégant *Rapport sur les travaux de la Société archéologique du midi de la France,* lu dans la séance publique de cette Société durant la tenue du Congrès (1).

Le bâton de saint Bertrand, restitué au Chapitre, fut repris dans l'invasion de 1593. « Le Chapitre, qui tenait

(1) ..... Dans la *Revue de Gascogne*, M. Ph. Tamizey de Larroque, a publié une lettre de Catherine de Médicis à son fils Henri III, à la date du 7 décembre 1586, dans laquelle elle rappelle les exploits de l'évêque de Comminges, qui venait de

beaucoup à cette relique, dit M. d'Agos, fit des réclamations au roi afin d'en obtenir la restitution. Cette démarche obtint le succès désiré, et l'on trouve dans les archives de la cathédrale, au 6 mars 1601, procès-verbal d'une assemblée solennelle du Chapitre dans le cloître, pour la restitution de la corne d'alicorne par messire Adriau d'Aure, vicomte de Larboust, qui déclare « l'avoir prise et retirée, désirant la conserver pour le profit de l'église et tout ce qui en dépend, le clergé et habitants

reprendre Saint-Bertrand, « très-forte place située entre les monts Pyrénées et qui importait merveilleusement au service du roi. » C'est pourquoi la reine-mère appuie auprès de son fils la demande de l'évêque : « Vous requérant, lui dit-elle, seullement de le faire rembourser des frais extraordinaires où il s'est constitué pour l'exécution de la dicte entreprinse, qui a si bien succédé et qui apporte tant d'utilité à votre service. »

La reine ajoutait : « M'asseurant, monsieur mon fils, que c'est chose à quoy vous aurez égard, je ne vous en dirai sur ce poinct davantage, mais vous prieray encores d'une chose dont il vous requiert aussi, qui est qu'il vous plaise escripre fort expressement au baron Jacques, frère du vicomte de Lerbourg (que vous savez bien quelles gens ce sont), qu'ilz ayent à rendre tous les ornements dont ils se sont saisys des églises du dict Saint-Bertrand, et mesmes une licorne appartenant à la grande église de la dicte ville, laquelle a de haulteur environ cinq pieds et qui est de fort grande valleur. Les dicts évêques de Comminges et les autres ecclésiastiques de la dicte église désireroient bien qu'il vous pleust la prendre vous-même, car c'est une pièce digne de vous et laquelle demeurant en la dicte église sera toujours en danger de se perdre, et oultre cela donneroit occasion à ceux qui ont envie de mal faire de faire nouvelles entreprinses pour avoir un tel butin. »

Rapport sur les travaux de la Société archéologique du midi de la France, par Émile Cartailhac.

d'icelle, comme leur prie de croire qu'il désire demeurer leur bon ami et voisin... Pour ces considérations et volontairement il est venu et a porté ladite alicorne, laquelle il redonne présentement de sa dévotion et bonne volonté à *Monsieur* saint Bertrand, en son église, au Chapitre et au pays... etc... »

Le trésor de la cathédrale de Comminges était riche aussi en reliquaires et en châsses d'argent massif et autres matières précieuses. Mais aujourd'hui tous ces objets sont remplacés par d'autres de moindre valeur. On conserve cependant encore un ancien coffret, long d'environ quarante centimètres, couvert de cuivre repoussé d'un travail très-original, et qui peut remonter au XIVᵉ siècle. Sur un fond d'arabesques se dessinent des arcatures trilobées dans lesquelles on voit des sujets d'un caractère fantastique plusieurs fois répétés : là, c'est un cavalier armé de sa lance et de son bouclier, qui combat un monstre en forme de reptile; ici, c'est un grand oiseau d'un aspect étrange et qui rappelle une autruche; ailleurs, c'est une femme debout devant cet oiseau qui est aussi grand qu'elle (1). La face antérieure du coffret porte deux fois répétée l'inscription suivante en lettres gothiques :

PER L'AMOR DE MADONA ME COMBAT AB AQUESTA LIBRA.

Pour l'amour de ma dame, je combats sous cette livrée.

Ce coffret aurait contenu des objets ayant appartenu à saint Bertrand. On l'a considéré aussi comme une châsse, destination que M. Morel essaie de concilier avec la devise qui semble la rendre douteuse : « Sous la poétique in-

(1) Ce coffret est dessiné et décrit dans le volume des *Acta Sanctorum*. Édition Palmé.

fluence de la chevalerie, le saint, dont le coffret enserrait la relique, était un vrai chevalier prêt à défendre envers et contre tous l'Église chrétienne; car sa piété en faisait réellement la dame de ses pensées. A lui donc aussi la devise : « Pour l'amour de ma dame, je combats avec cette épée. » *Essai hist. et pit. sur Saint-Bertrand de Comminges.*

Il est d'usage qu'une visite de la noble basilique de Comminges ne saurait être complète sans au moins un coup d'œil donné au crocodile légendaire qui se trouve suspendu sur le mur, à l'intérieur, près du porche, du côté sud, et plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'avez pas manqué de faire sa connaissance. Ce n'est pas précisément en pareil lieu que l'on s'attendrait à trouver un spécimen de ces amphibies. Nous devons penser cependant qu'il n'est point là sans de bonnes raisons. Plutôt que de le prendre pour un monstre, la terreur du pays, comme la tarasque de sainte Marthe de Tarascon, le dragon de saint Marcel de Paris, et vaincu par la vertu du bâton pastoral de saint Bertrand, suivant une tradition purement populaire, vous avez préféré y voir, comme du reste l'ont fait les Bollandistes (1), le trophée, en forme d'ex-voto, de quelque chevalier commingeois, qui, pendant les croisades, se trouvant aux prises avec cette bête terrible dans les déserts de l'orient, aurait fait vœu, s'il pouvait lui échapper et la mettre à mort, de rapporter sa dépouille à la cathédrale de son pays.

(1) Asservatur etiamnum Convenis, ut ex commentariis et imagine lithographica, Tolosa transmisis, edocemur, crocodillus siccatus, quem vulgus a S. Bertrando occisum prædicat : verum qui illo tempore sacrorum bellorum ex oriente allatum dixerit, propius forte ad veritatem accedit. (*Acta Sanctorum.*)

Quoi qu'il en soit, l'on ne peut s'empêcher de rapprocher cette opinion des sujets représentés sur le coffret dont nous parlions tout à l'heure, qui semblent offrir comme un souvenir du combat de notre chevalier commingeois dans le pays lointain, rappelé par l'oiseau à type oriental qui figure à côté du chevalier et de la dame de ses pensées.

A l'extérieur du monument, la porte de la nef correspondant à l'église du XIIe siècle se trouve appuyée, au côté nord, sur deux puissants contre-forts largement évidés à leur base. Ces derniers forment arcs-boutants et ont pour pendants ceux-là mêmes que nous avons vus confondus, au côté sud, avec les piliers du cloître. Douze autres contre-forts, à double retraite, terminés en pignons fleuronnés, en partie munis de gargouilles, s'appliquent directement sur les murs de la nef et accusent ses travées. Une corniche peu saillante, portée sur des corbeaux à têtes d'hommes ou d'animaux, couronne ces murs hardiment élancés, mais ne réussit pas à les relier par une heureuse transition avec la toiture de l'édifice. L'aspect calme et sévère de cette ordonnance est variée, au sud, par la construction d'une élégante tourelle polygonale, appliquée sur l'un des contre-forts et contenant l'escalier à vis dont l'entrée est dans un angle de la chapelle Sainte-Marguerite.

Les chapelles que nous avons vues à l'intérieur font saillie entre les contre-forts, au-dessous des grandes fenêtres de la nef et répètent leur forme polygonale, excepté les deux premières, au nord et au sud, qui se terminent extérieurement par un mur droit.

L'ancienne cathédrale de Comminges, siége d'un diocèse important et prospère, n'est plus aujourd'hui que l'église paroissiale d'un simple chef-lieu de canton, et son

état actuel se ressent de l'insuffisance des ressources affectées à son entretien. Déjà, en 1855, l'attention de M. de Caumont fut attirée sur cet important monument, et M. Durand, architecte, membre de la Société française d'Archéologie, fit un rapport que vous pouvez lire dans le *Bulletin monumental*, année 1852. Dès cette époque, la façade de la tour et d'autres parties de l'édifice réclamaient déjà des travaux de consolidation qui auraient nécessité des ressources et une puissante sollicitude qui semblent encore avoir fait défaut. En présence de cet état de choses, vous n'avez pu qu'exprimer le vœu que les réparations les plus urgentes, sous une intelligente direction, soient exécutées, vous promettant d'y faire participer la Société française d'Archéologie dans les limites de ses moyens.

Le cloître, également, a été l'objet de votre sollicitude, et vous vous êtes demandé comment on pourrait en arrêter la destruction. Ce n'est pas le temps qui a ruiné les galeries supportées par les belles arcades que nous voyons aujourd'hui exposées aux intempéries des saisons. Nous savons par M. d'Agos que ces galeries étaient surmontées autrefois de la bibliothèque du Chapitre, dont on vendit les livres pour subvenir aux premiers frais d'établissement, lorsque l'église fut rendue au culte, et que les bâtiments furent abattus parce qu'on ne pouvait pas les entretenir. Ces arcades, précieux spécimens de l'art roman dans le pays, sont, avec le portail de l'église, le souvenir le plus artistique des constructions dues au glorieux évêque que la ville s'honore d'avoir eu pour son second fondateur et dont elle est fière de porter le nom. Aussi, nous espérons que M. le curé, la fabrique, M. le maire et la municipalité de Saint-Bertrand auront à cœur de prendre des mesures, comme vous en avez exprimé le désir, pour assurer la conservation de ces restes si dignes de leur intérêt, en les protégeant

par l'installation d'un abri, œuvre à laquelle le Conseil administratif de la Société a déjà donné son concours sous forme d'une allocation de fonds.

L'exploration des monuments de Saint-Bertrand et de son territoire ne saurait être complète, Messieurs, sans une visite au musée de M. d'Agos, qui a mis autant de dévouement à recueillir les antiquités dispersées sur le sol de l'ancien Lugdunum Convenarum qu'il a mis de soins pieux à en écrire l'histoire. Cette intéressante collection est installée dans son habitation, au château de Tibiran, dont le nom évoque une étymologie romaine, situé à trois kilomètres de Saint-Bertrand. Mais faute de temps, vous avez regretté de ne pouvoir vous rendre à l'hospitalière invitation de notre bienveillant confrère, et certes ces regrets ne seront qu'augmentés à la lecture de la notice que M. d'Agos voudra bien joindre au compte rendu du Congrès pour nous faire connaître l'importance de sa collection.

Mais malgré le temps qui pressait, tout en vous acheminant vers la porte Cabirol, vous avez fait une pacifique invasion dans la demeure de M. le baron de Trébussé, où vous attirait un monument d'épigraphie éminemment précieux. Remercions M. le baron de Trébussé de son courtois accueil, qui nous a permis d'examiner, au milieu de son jardin, une curieuse table de marbre antique, circulaire, portant sur sa tranche, en magnifiques caractères, l'inscription suivante tracée sur la même ligne :

TIB. PVBL. SABINUS VIKANIS VICI FLORENTINI
MENSAS CVM BASIBVS . S. P. F. C .

Ainsi, Messieurs, nous apprenions qu'un certain Tiberius Publicius Sabinus fit élever à ses frais des tables avec

leurs bases pour les habitants du bourg ou du quartier Florentin, et vous étiez en présence de l'une de ces tables. Les bases mentionnées dans l'inscription sont absentes, et la table, de 2m64 de circonférence, est placée tout simplement sur un tronçon de colonne antique. Son épaisseur est de 0m18; la partie inférieure de la tranche est ornée d'une moulure et d'un filet.

Nous ne saurions dire le point précis du territoire où cette table a été trouvée; mais nous savons qu'elle provient des environs de Saint-Bertrand. La beauté des caractères de l'inscription peut la faire rapporter à l'époque des Antonins. Cette inscription ne nous apprend point quelle était la destination des objets dont la munificence de Sabinus gratifia les habitants de Florentin; mais nous examinerons deux hypothèses en les rapprochant de deux autres monuments, l'un décoratif, l'autre épigraphique, situés dans des pays différents.

La célèbre mosaïque de Lillebonne, dessinée par M. Bouet, notre savant inspecteur du Calvados, et décrite par M. Chatel, représente, dans la scène d'un sacrifice à Diane, une table ronde, monopode, placée devant l'autel, et sur laquelle repose une statue de la déesse. A en juger par son épaisseur, elle doit être en marbre ou en pierre, et son image est tellement conforme à la table de Sabinus, que l'on est tenté, au premier abord, de prendre cette dernière pour l'une de ces *mensæ sacræ*, que l'on plaçait dans les temples devant les autels, pour y poser les statues des dieux ou les offrandes destinées aux sacrifices, et dans ce cas, la table de Sabinus eût été offerte à quelque sanctuaire particulièrement cher aux habitants de Florentin.

Mais l'absence de tout nom de divinité, de toute formule votive d'un caractère religieux doit faire chercher dans un autre ordre d'idées la destination de ces tables,

qui semblent plutôt avoir eu un but d'utilité pour les usages de la vie civile. C'est pourquoi, nous pensons que les *mensæ* élevées aux frais de Sabinus devaient être des sortes de tables ou comptoirs, formant l'aménagement d'un marché public, d'un forum ou d'un portique de basilique, comme de nos jours les bancs installés sous les halles de nos petites villes, dus quelquefois aussi aux largesses de certains habitants, plus ou moins désintéressés, désireux de plaire et de rendre service à leurs concitoyens.

A défaut d'inscriptions semblables, gravées sur des tables mêmes, nous pouvons invoquer, en faveur de cette seconde hypothèse, le témoignage d'une inscription d'Espagne, rapportée dans le *Recueil d'Orelli,* sous le n° 6602, que nous a transmise notre obligeant confrère, M. de Villefosse. Nous la croyons de nature à éclaircir la question, car elle nous apprend que deux personnages du nom de Sempronius, père et fils, non-seulement rétablirent un marché, *macellum,* ruiné par la vétusté, mais, de plus, y ajoutèrent des tables de pierre :

M. SEMPRONIVS HYMNVS · SVO
ET. M. SEMPRONI REBVRRI
FILI · SVI NOMINE
MACELLVM VETVSTATE
CONLABSVM · SVA
PECVNIA RESTITVERVNT
ITEMQVE MENSAS LAPIDEAS. POSVERVNT.

Quoi qu'il en soit, cette table est un monument d'épigraphie peut-être unique en France, et nous félicitons M. le baron de Trébussé de la posséder. Seulement nous regrettons la nouvelle destination qui lui a été donnée.

Le dessus a été converti en une sorte de jardinière pleine de terre et de fleurs. Au nom de l'archéologie qui est parfois impitoyable, vous avez demandé le sacrifice de cette culture ornementale, afin que l'on rende au grand jour la surface marmoréenne qui portait, soit les statues des dieux et des déesses avec leurs offrandes, soit les objets de vente exposés aux regards des acheteurs. Un monument aussi rare doit apparaître dans tous ses détails essentiels, dans toute sa sincérité.

En sortant de l'ancienne cité, vous avez pris le chemin étroit et rapide qui, de la porte Cabirol, conduit dans la basse ville, où vous avez donné un rapide coup d'œil à l'ancienne chapelle Saint-Julien, dont l'abside, construite presque entièrement en blocs de marbre munis de signes lapidaires, présente un grand caractère d'antiquité. Vous avez vu une ancienne porte qui faisait partie d'une première enceinte, et franchi un ruisseau, reste du lac ou marécage qui expliquerait l'étymologie celtique du mot *Lug*, marais, accompagné de *dun*, hauteur, mots dont la réunion caractérisait tout à la fois et la ville haute et la ville basse. Enfin, vous êtes arrivés devant l'église de Valcabrère, éloignée de près d'un kilomètre de son village.

Cet édifice est dédié aux saints Just et Pasteur, jeunes enfants, martyrisés sous Dioclétien, à Complutum, en Espagne, leur patrie, en 304, un siècle environ avant la première destruction de Lugdunum, par les Vandales. Ce vocable était, dans les malheurs des temps, pour les habitants de ce lieu, comme un pieux souvenir de la première patrie. N'avaient-ils pas, en effet, pour ancêtres les Vaccéens et les Arévaques, alliés des Carpétans qui comptaient Complutum parmi leurs villes. « Ces peuples luttèrent longtemps,

d'abord contre Annibal et plus tard contre les Romains, et il paraît assez naturel, dit M. d'Agos, que les habitants de Lugdunum, une seconde fois déshérités, pour ainsi dire, de leur patrie, aient placé le premier temple qu'ils reconstruisaient sous l'invocation de ces glorieux enfants issus du même sang qu'eux (1). »

L'église s'élève au fond du cimetière de la paroisse, entouré d'un mur, dont la porte a fixé un moment votre attention. Elle offre, en effet, dans sa construction comme un résumé en pierre des grandes phases qu'a traversées l'histoire de Valcabrère.

Son arc, en plein cintre, provenant d'un édifice de l'époque romane, orné, dans son archivolte, d'un tore et d'une bordure en damier, repose de chaque côté sur deux chapiteaux à crochets, renversés l'un sur l'autre et portés par une colonnette à base romane.

Dans le mur, à gauche de la porte, a été encastrée une pierre de 0m58, sur 0m75, sur laquelle on lit :

V. C IVLIVS EROTIS
L. ATTICVS
Θ IVLIA. EROTIS. LIBERT
SALVIOLA
Θ C. IVLIVS ATTICI F. VICTOR
AN XVIII.

D'où nous voyons que cette pierre tumulaire a été élevée de son vivant par C. Julius Atticus, affranchi d'Éros, à la mémoire de Julia Salviola, affranchie du même personnage et de Julius Victor, fils d'Atticus, âgé de 18 ans. Les beaux caractères de cette inscription révèlent une des meilleures époques de l'occupation romaine, et le nom

(1) *Étude sur la basilique de Saint-Just de Valcabrère.*

tout à fait romain d'Atticus qu'elle renferme a souvent été invoqué, comme témoignage du titre de colonie romaine dont jouissait Lugdunum.

Au côté opposé, une autre pierre nous met en présence des premiers âges du christianisme dans le pays. Elle nous montre non-seulement le monogramme du Christ, entre l'alpha et l'oméga, mais toutes les lettres du mot XPISTOS, par l'adjonction du T et de l's, qui se trouvent sur la barre verticale.

A propos de ce signe, heureusement conservé à cette place, nous observerons que ces monogrammes du Christ sont encore très-fréquents sur les anciennes églises des Pyrénées et qu'on les rencontre plus rarement en s'éloignant vers le nord de cette région. Sans nous écarter de cette contrée, il suffit de citer ceux que l'on voit sur les portes des églises de Saint-Béat, de Saint-Savin, de Cazaril, etc.

Un mur soutenu par des contre-forts, du côté nord; un portail à voussures orné de statues de grandeur naturelle, appliqué après coup sur ce mur; des absides, une lourde tour carrée dominant l'édifice, tel est l'aspect le plus saillant sous lequel se présente le monument au premier abord. Les matériaux, la physionomie de la construction racontent, pour ainsi dire, l'antiquité de son origine et les vicissitudes que lui ont fait subir les dévastateurs de Lugdunum. Ce mur, en effet, apparaît presque entièrement bâti avec des débris d'édifices gallo-romains, formés de longues tables de marbre d'inégale longueur, d'appareils en pierre et en marbre, pêle-mêle confondus. Il était couronné à son sommet par une corniche taillée en biseau, ornée de boules ou têtes de clous, posée sur des consoles carrées ; mais en plusieurs endroits cette dernière a disparu et a été remplacée par une grossière maçonnerie. A un

mètre au-dessus du sol, une autre corniche, à profil plus varié, règne aussi sur une partie du pourtour de l'église.

Parmi ces marbres et ces pierres, plusieurs ont conservé des traces d'ornementation, avec des linéaments en creux, des dessins géométriques et des sculptures provenant de frises ou d'architraves. Vous avez surtout remarqué, Messieurs, à droite du portail, deux curieux fragments de sculpture en marbre blanc. Dans l'un, sept personnages, en costume antique, sont assis à un festin autour d'une table et regardent celui d'entre eux qui est au milieu. Vous avez retrouvé, dans ces types, le souvenir des premiers âges de l'art chrétien et reconnu un fragment d'une représentation de la Cène.

L'autre sculpture nous montre un personnage d'environ 0m33 de hauteur. Il est vêtu d'une robe courte retenue par une ceinture à larges plis, et il porte sur ses épaules un animal semblable à un bélier, dont les pieds sont ramenés sur sa poitrine. Près de lui on aperçoit encore les restes d'un arbre mutilé. C'est le sujet du Bon Pasteur, si fréquemment reproduit sur les anciens sarcophages chrétiens.

A gauche du portail, une pierre tumulaire présente une inscription du XIVe siècle, indiquant que Jean Faber, prêtre et familier (bienfaiteur) de cette église, mourut en 1312. Elle se termine par ces deux vers sentencieux :

> Q. tumulu. cris. cur. no. mortalia. spnis.
> Tali namque. domo. clauditur. omis. omo.

L'église est terminée par trois absides, dont celle du milieu présente une disposition assez curieuse. En avant de son mur plat, une profonde arcade se trouve serrée entre deux contre-forts et forme une sorte de porche au-

dessus de la fenêtre placée directement dans l'axe du monument. Cette fenêtre est, en outre, encadrée dans un archivolte à claveaux réguliers qui repose de chaque côté sur un tailloir, lui-même prolongé en bandeau sur le mur et soutenu à ses extrémités par les chapiteaux à crochets d'élégantes colonnettes. La façade de ce porche est couronnée par une corniche très-ornée qui contraste, dans son état de délabrement, avec la simplicité des autres détails de cette partie de l'édifice. A l'angle de cette corniche, au-dessus du pilier de droite, apparaît encore, hérissée d'herbes parasites, une énorme tête d'ours en manière de gargouille, qui devait avoir son pendant de l'autre côté. En somme, la disposition insolite de cette abside, ainsi que tout l'ensemble de sa décoration, semblent indiquer qu'elle a dû jouer un rôle important dans l'ordonnance générale. Attendons de l'avoir examinée à l'intérieur, peut-être trouverons-nous l'explication de tout ceci.

A droite et à gauche de l'abside centrale s'ouvrent deux fenêtres dont les cintres reposent aussi sur des bandeaux en corniche. Disons de suite que ces trois fenêtres romanes, par la régularité de leur appareil, doivent se rapporter à un travail de remaniement postérieur à l'ensemble de la première construction.

Les deux absides latérales, en retraite sur celle du centre, sont appuyées sur deux contre-forts d'angle et se terminent extérieurement par deux pans coupés. Une petite fenêtre du XIVe siècle, divisée en deux baies tréflées, se voit sur le flanc de l'abside nord. L'angle compris entre l'abside du sud et celle du centre présente la curieuse particularité d'une voûte arrondie qui abrite la fenêtre latérale de la grande abside et semble répéter ici le porche dont nous parlions tout à l'heure. Cette même disposition devait

exister aussi derrière l'abside du nord, où l'on voit, au haut du mur, l'arrachement d'une voûte.

Le mur du sud, qui paraît plus remanié que celui du nord, offre un mélange très-confus de différents matériaux, parmi lesquels apparaissent des parties en petit appareil régulier ; il a conservé encore quelques corbeaux qui soutenaient la toiture d'un cloître, établi à côté de l'église pendant le moyen âge.

Le mur de l'ouest est flanqué de quatre contre-forts et s'élève en pignon triangulaire. Il présente encore la trace d'une petite porte à linteau droit, qui paraît murée depuis longtemps.

La tour carrée, qui perce la toiture de l'église, s'élève en avant de l'abside ; c'est une adjonction en partie postérieure au reste de l'édifice. Les baies simplement en tiers-point et sans ornementation, pratiquées dans le haut, indiquent le XIIIᵉ ou le XIVᵉ siècle.

Dans le principe, il n'existait peut-être pas d'autre porte que celle murée aujourd'hui sur la façade de l'ouest. Plus tard on aura construit le beau portail du XIIᵉ siècle établi sur l'un des murs latéraux, suivant un usage très-généralement pratiqué dans les églises de la contrée pyrénéenne.

Ici, il est au nord et, appliqué sur le mur entre deux contre-forts, il fait saillie de toute l'épaisseur de sa voussure. Dans son tympan, un bas-relief représente le Christ assis sur un trône, dans une gloire ovale. Il bénit de la main droite, porte le nimbe crucifère et tient le livre des Évangiles de la main gauche. De chaque côté sont rangés, sur une même ligne, deux évangélistes tenant les têtes des êtres qui les caractérisent. Dans le fond apparaissent deux anges avec des encensoirs.

Une moulure en damier encadre ce tympan, large à sa base

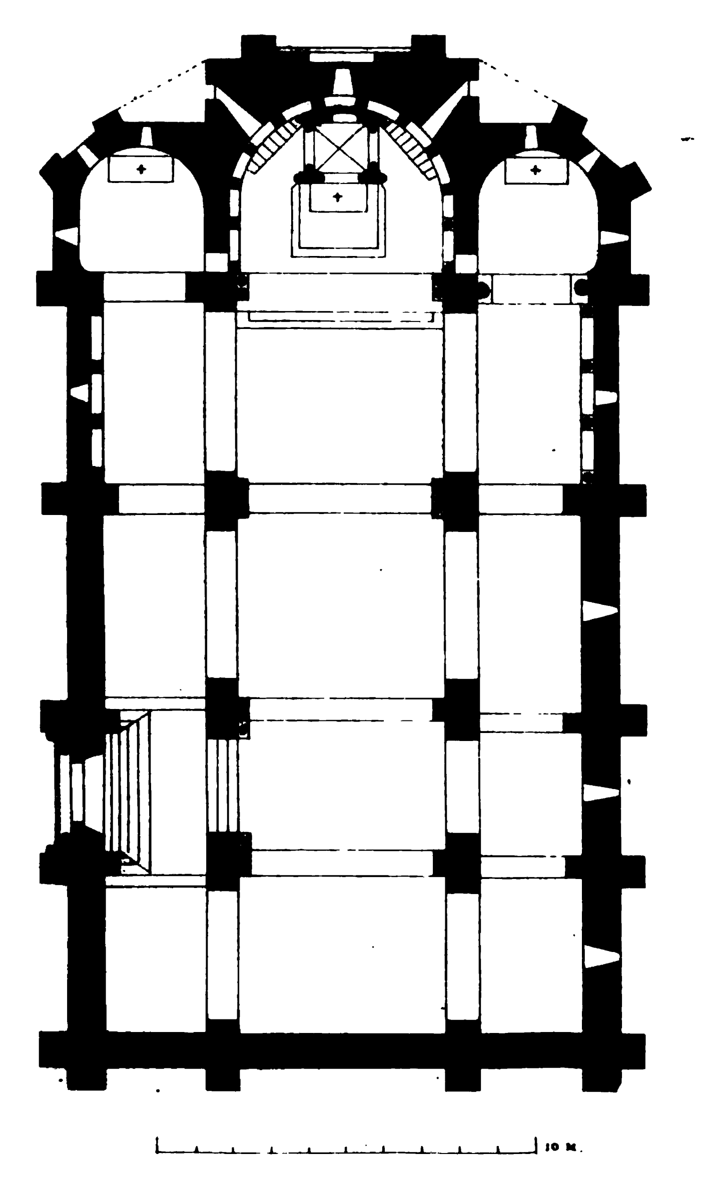
de 1m50 et reposant sur le linteau de la porte. Les voussures qui le recouvrent sont composées de deux archivoltes d'un vigoureux style, formées d'un tore saillant entre deux moulures, le tout enveloppé d'un arc extérieur découpé en billettes. Ces archivoltes retombent de chaque côté sur des chapiteaux historiés portés par quatre statues de grandeur naturelle en marbre jaunâtre appliquées sur les pieds-droits du portail.

Les quatres statues sont hautes de 1m80. La première à droite, la plus près de la porte, représente une femme, la tête couronnée, vêtue d'une robe agrafée sur la poitrine à un corsage étroit, collant sur les cuisses et formant sur les jambes une série de plis aigus engagés les uns dans les autres ; elle porte une ceinture autour de la taille et sur les épaules un manteau qui retombe derrière elle en plis allongés. Elle tient de la main gauche une croix appliquée sur sa poitrine, et de la droite les plis de son manteau. Ses pieds, enfermés dans une chaussure pointue, reposent sur une tête monstrueuse.

La seconde statue, près de la précédente, représente un prêtre tête nue, les cheveux frisés en torsades, formant couronne sur le front, vêtu d'une robe, de l'étole, du manipule, tenant un livre à fermoir dans la main gauche ; le bras droit pend le long du corps ; les pieds chaussés de souliers pointus reposent sur la tête d'un monstre.

La troisième statue, à gauche, près de la porte, est celle d'un personnage en robe longue à plis droits et à manches doubles, dont l'une est serrée autour du bras et l'autre pendante; il tient des deux mains un livre appliqué sur sa poitrine et ouvert en dehors; il porte aussi sur les épaules un manteau relevé en plis sous les bras. La tête nue, avec les cheveux frisés en boucles serrées, est un

Plan de l'Église S.t Just de Valcabrère.



peu inclinée; l'attitude attentive et recueillie du personnage semble indiquer qu'il en assiste un autre dans de hautes fonctions. Un monstre à deux têtes est aussi figuré sous ses pieds.

La quatrième est tête nue ; il porte une longue robe à manches doubles, et en grande partie recouverte par une chasuble bordée d'ornements dont les pans sont relevés sur les bras. La main gauche tient un livre fermé; la main droite, en partie cassée, est ouverte et levée comme pour bénir. Les chaussures sont semblables à celles des personnages précédents, et sous ses pieds se tordent deux monstres enroulés et grimaçants.

La représentation de ces statues a plus d'une fois exercé la sagacité des archéologues et donné lieu à des interprétations plus ou moins satisfaisantes. Les uns, comme M. Morel, ont cru voir dans la statue de la femme une reine de France, sainte Clotilde ; d'autres, sainte Foy, ou mieux encore une bienfaitrice inconnue de l'église. Dans les personnages vêtus des costumes sacerdotaux, on a cru trouver une personnification intentionnelle des saints Just et Pasteur, patrons de l'église, et de saint Étienne.

M. d'Agos, s'inspirant des souvenirs hagiographiques du diocèse, a vu dans l'ensemble de ces statues un monument élevé en mémoire d'un miracle opéré par saint Bertrand et longuement raconté par son historien, Vital. Une femme distinguée par ses richesses et le rang élevé de sa naissance était possédée du démon. Ses parents la conduisirent à la basilique de Valcabrère, pour implorer de la miséricorde divine la guérison de son état par le jeûne et les prières. Elle se trouvait, un dimanche, sur le passage du saint prélat, qui se rendait à l'église pour célébrer la messe. Saint Bertrand, touché de compassion, exorcise la

possédée, qui rend grâce à Dieu devant une nombreuse assistance, fait éclater la vertu du saint évêque et s'applique, le reste de ses jours, à perpétuer le témoignage de sa reconnaissance.

Dans l'interprétation de M. d'Agos, la statue de la femme est donc l'héroïne de ce miracle; le personnage à gauche, vêtu de la chasuble, serait saint Bertrand lui-même, et les deux autres un diacre et un prêtre assistant le saint pontife. Tout en inclinant à accepter cette interprétation, plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont paru douter que les artistes du XIIe siècle, voulant représenter un évêque, aient consenti à ne pas lui donner quelque attribut distinctif de son caractère, la crosse ou la mitre (1).

Cette interprétation donne à M. d'Agos celle du chapiteau qui surmonte la statue de la femme. On y voit un personnage barbu, muni d'un sac de voyage, portant sur l'épaule un bâton d'où pend un petit baril, les jambes entourées de bandelettes. Il semble inviter à monter, sur un cheval équipé, un autre personnage imberbe d'une condition plus élevée, vêtu d'une longue robe, tenant à la main un bâton et portant un sac suspendu sur l'épaule. A travers le feuillage d'un arbre, un ange apparaît pour protéger et guider les voyageurs. Quelques observateurs ont cru voir dans cette scène une fuite en Égypte; mais M. d'Agos y trouve la scène du départ, avec l'un de ses

(1) L'explication de M. d'Agos trouve aussi un appui très-important dans la représentation du miracle en question, qui est figurée sur l'une des stalles de la cathédrale de saint Bertrand, et qui prouve que le souvenir du fait rapporté par l'historiographe du saint évêque était encore très-populaire au XVIe siècle.

serviteurs, de la dame qui s'apprête à venir chercher dans la basilique de Valcabrère la grâce que saint Bertrand fit accorder à sa piété et à ses prières.

Ces statues portent encore quelques traces de la peinture rouge qui les colorait, et l'expression de leurs physionomies, dégagée de l'ancien caractère hiératique et byzantin par une imitation plus franche de la nature, leurs attitudes, les détails du costume, en font une des œuvres les plus remarquables de cet art de la statuaire, que l'école de Toulouse développa et fit rayonner, au XII[e] siècle, dans le midi de la France. Ne semble-t-il pas aussi que la solitude champêtre du lieu où elles apparaissent vienne encore rehausser le charme inattendu qu'éprouve, à leur vue, le regard du visiteur ! N'est-on pas tenté de se demander pourquoi l'administration du musée de Toulouse, au lieu d'avoir pillé les murs de l'église pour en extraire des pierres antiques, n'a pas fait exécuter des moulages de ces belles statues pour les joindre aux autres spécimens de l'art roman rangés dans ses collections.

L'aspect original de ce portail est encore complété par ses vantaux en bois qui remontent à l'époque de sa construction. Ils ont conservé leurs anciennes pentures, dont les bandes horizontales se terminent à chaque extrémité, et des deux côtés, par un simple enroulement symétrique. On voit aussi, sur l'un des vantaux, un de ces fers de cheval que l'on attribue à la piété des pèlerins ou des dévots voyageurs qui, au moment du départ ou du retour, venaient les clouer sur les portes des églises, en l'honneur de saint Martin, patron des voyageurs, à moins que, selon une opinion aussi accréditée, ces fers n'aient été qu'une sorte d'ex-voto de la part des corporations des maréchaux ferrants.

Un élégant anneau de tirage mobile, en cuivre, orné

de boules guillochées, est encore resté près de l'ancienne serrure, munie de son verrou, autant pour remplir son rôle de poignée que pour exciter, comme le craint l'un de nos savants confrères qui le connaît depuis longtemps, la convoitise de certains collectionneurs. Que notre confrère, dont nous regrettions l'absence dans cette excursion, soit rassuré, l'anneau de cuivre est toujours à sa place!

Mais il est temps de pénétrer à l'intérieur de l'église.

On y descend par dix marches, comme dans la plupart des églises romanes. Le plan est celui d'une basilique à trois nefs et à trois absides, sans transepts saillants. Au premier abord, l'aspect de l'ensemble est étrange, saisissant par son caractère antique, mystérieux, incohérent par suite de la présence des nombreux débris d'architecture romaine qui apparaissent de tous côtés. Les trois nefs, divisées en quatre travées, sont séparées par de lourds piliers quadrangulaires et voûtées, celle du milieu à plein cintre sur des arcs doubleaux, et les deux latérales en demi-berceau contre-buttant la voûte centrale.

La longueur de l'église, sur l'axe du milieu, est dans œuvre de 25 mètres, et sa largeur de 12m70.

L'abside du milieu se développe en forme allongée avec un fond demi-circulaire, et tout autour règne une série de onze arcatures cintrées portées par douze colonnes dont les bases romanes, à tores et à moulures, reposent sur une corniche saillante à environ 1m50 du sol. La plupart de leurs chapiteaux ne se rapportent à aucun style déterminé et sont le produit d'une fantaisie barbare. Les uns, sans astragales, sont formés d'un assemblage de plaques trapues, verticales, découpées en crochets rectilignes; les autres sont chargés de palmes et de fleurons grossièrement épanouis. Au-dessus des arcatures s'étend une corniche en damier qui fait retour sur l'arc des

absides latérales et se prolonge sur le mur des deux premières travées qui tiennent lieu de transept. Dans l'une de ces travées, celle du nord, on voit aussi la répétition des arcatures de l'abside qui ont disparu dans la travée opposée du sud où elles existaient primitivement.

L'abside centrale est éclairée par six fenêtres. Trois, dont l'une médiane, sont établies dans l'arcature. Elles sont à plein cintre, avec embrasures, mais sans colonnettes. Les trois autres, plus petites, se trouvent en second étage sur les précédentes et pénètrent la voûte. La grande abside communique par une porte cintrée avec l'abside du nord, qui se trouve éclairée par la petite fenêtre ogivale que nous avons aperçue à l'extérieur. Celle du sud a été convertie en sacristie et murée du côté de la nef.

Les piliers qui portent les voûtes sont reliés entre eux par des arcs cintrés; ils sont renforcés, du côté de la grande nef, par des pilastres qui reçoivent les arcs doubleaux de sa voûte, et, du côté des nefs latérales, ils sont simplement munis de consoles sur lesquelles retombent les arcs doubleaux de ces nefs.

Toutefois, aux quatre piliers de la travée qui précède l'abside centrale et qui porte le clocher, ces pilastres sont remplacés par un assemblage de colonnes ou de tronçons de colonnes antiques, en marbre, grossièrement rajustées et ayant pour bases des fragments à moulures. A l'un d'eux, les colonnes supérieures reposant directement sur les inférieures, portent un chapiteau commun, de forme étrange, découpé en larges et courtes cannelures et couronné par un tailloir à damier qui se confond avec la corniche établie sous la voûte de l'abside.

Au pilier précédent et du même côté, ce sont d'abord deux tronçons de colonnes juxtaposées et appliquées jus-

qu'à la moitié de sa hauteur; elles portent un linteau transversal sur lequel s'élèvent deux pièces de marbre quadrangulaires et mutilées, qui continuent les colonnes inférieures et soutiennent une épaisse corniche sur laquelle retombe le grand arc de la voûte.

Parmi les autres débris antiques dispersés dans la construction, citons seulement, dans la première travée au sud, un grand sarcophage avec son couvercle en pierre unie, sans sculptures, sans inscription, encastré dans le mur, où il apparaît comme une énigme inexplicable aux regards des visiteurs; près de là, sur le pilier du grand arc de l'abside, un fragment de frise de grand style, orné de rosaces, de feuillages enroulés et dénotant une bonne époque de l'art romain; vis-à-vis, de l'autre côté de la nef, un fragment d'architrave et un magnifique morceau de sculpture où l'on voit des trophées, des casques, des armes, une tête de génie, des boucliers, des tridents, des étendards.

Sur le pilier, à droite du portail, une pierre posée de travers porte l'inscription suivante :

P. LICINIO. MONA
IANI F RVFIONI
HAVIENSONI.
HALSCOTARRIS
FILIAE (1)

(1) Oihenart. 1638. (*Catal. du musée de Toulouse.*)

P. IICINIO MOAV
IANIL. RVFIONI
HAVIENSONI
AL. SCOTARIS
FILIAE

D'Agos.

P. LICINIO MON
TANI. L. RVFIONI
HAVIENSONI
HAI. SCOIARRIS
FILIA. F.

L'A du dernier mot de la première ligne se trouve lié avec les deux premiers jambages de l'N qui le précède.

Au-dessus est gravé le contour d'une semelle ou d'un pied humain, figure qui peut être considérée comme un signe lapidaire, ou comme l'une de ces empreintes de leurs pieds que les pèlerins gravaient sur certaines églises en souvenir de leur pieux voyage.

Au bas de ce pilier se trouve un chapiteau roman, creusé en bénitier, et dans la sacristie on en voit un autre beaucoup plus beau, d'ordre corinthien.

L'église de Valcabrère a eu le privilége de conserver son ancien autel de la fin du XIIIe siècle. Qu'elle en soit fière ! A une époque comme la nôtre, où l'autel d'où rayonne la vie spirituelle qui anime la maison de Dieu n'est que trop souvent mis hors du sanctuaire sous l'étrange prétexte qu'il n'est plus de mode, espérons que celui de Valcabrère, consacré par la vénération des siècles, restera encore longtemps immuable à la place qu'il occupe. Il est situé vers le fond de l'abside. Sa table, la partie essentielle, est une pierre longue de 1^{m}94, large de 1^{m}28, creusée d'un centimètre de profondeur sur sa surface et munie d'un rebord de neuf centimètres de largeur qui devait retenir les offrandes destinées au saint sacrifice. Elle vous a rappelé avec plus de simplicité la belle table à bordure de Saint-Sernin de Toulouse, que vous aviez vue, la veille, dans cette église, et que l'on attribue à la fin du XIIe siècle. Cette table repose sur un massif en maçonnerie et est adossée à un retable en pierre rectangulaire dont les angles présentent deux têtes grossièrement sculptées, et qui mesure 1^{m}80 de long sur 0^{m}65 de haut.

Derrière l'autel, se dresse une sorte de tribune en pierre, un peu plus élevée que lui, et formant une espèce de crypte sous laquelle on peut pénétrer par une porte de

chaque côté. Un double escalier, appliqué contre le mur de l'abside, conduit au niveau de cette tribune, sur laquelle s'élève un dais ou ciborium en pierre, voûté d'arêtes croisées. Il est porté aux quatre angles par quatre piliers qui forment, sur chaque côté, une arcade ogivale subdivisée par une colonnette médiane en deux baies trilobées surmontées d'un trèfle. Au centre de la tribune repose un petit sarcophage fort ancien, d'une très-simple structure, sans ornements, recouvert d'un couvercle à deux pans inclinés et qui passe pour contenir ou pour avoir contenu les reliques de saint Just. La remarquable disposition de cet édicule à deux étages permettait aux fidèles de vénérer les reliques déposées sur l'étage supérieur en venant prier au-dessous, dans l'étage inférieur, où ils se plaçaient directement sous la protection du saint.

La vue de cet édicule, Messieurs, dont vous trouvez un plan, avec élévation et coupe, dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Le-Duc, vous a assurément transportés en souvenir dans la merveilleuse Sainte-Chapelle de Paris, qui avait son autel et sa châsse disposés d'une manière analogue. Cette disposition, qui se retrouvait aussi dans d'autres célèbres sanctuaires, comme à Saint-Denis, attestait que les reliques de Valcabrère quelles qu'elles fussent, déposées sous cet édicule, devaient être l'objet d'une grande vénération. A ce propos, l'auteur du présent rapport hasarderait l'idée que le porche déjà mentionné à l'extérieur de l'abside devait se rattacher à la présence de l'édicule intérieur, et servait à abriter les fidèles qui venaient y vénérer les reliques situées en arrière et à la hauteur de la fenêtre de l'abside, lorsqu'ils ne pouvaient, à certains moments, pénétrer dans l'église; car il est bien permis d'admettre que si l'arrangement actuel de l'édicule est postérieur à la construction de

l'abside, il n'en doit pas moins indiquer avec son vieux tombeau, la tradition et le renouvellement d'une disposition très-antérieure.

Et dans ce cas, la fenêtre médiane et même les trois fenêtres de l'abside jouaient un rôle analogue à celui du panneau de vitres blanches ménagé au bas de la grande verrière absidale de la Sainte-Chapelle de Paris, afin de permettre à l'assistance réunie dans la cour d'apercevoir la monstrance contenant la couronne d'épines que le roi de France, seul, avait le droit de présenter au peuple.

Et après tout, Messieurs, sans aller si loin, ne retrouvons-nous pas, au fond, dans cette disposition, telle que nous essayons de l'expliquer, celle que nous avons vue un moment auparavant, à l'intérieur même de la cathédrale de Comminges, dans l'édicule contenant la châsse du saint qui pouvait être vénérée, d'un côté, dans le passage ménagé entre elle et le grand autel, et de l'autre, du fond de l'église à travers le grillage établi devant le reliquaire ?

L'église de Valcabrère, telle que nous la voyons, est une de celles dont la construction ne saurait se rapporter à aucune date bien précise ; mais son origine trouve sa place dans une période plus ou moins large, déterminée par la nature des matériaux, le caractère de l'édifice, rapprochés de l'histoire du pays. M. d'Agos attribue au commencement du vᵉ ou à la fin du viᵉ siècle la fondation de cette église, construite avec des débris d'anciens monuments, après les dévastations, soit des Vandales, en 408, soit des Bourguignons, en 586 ; mais sans rejeter absolument ces époques, vous avez élargi d'un ou deux siècles la période à laquelle il faudrait rapporter la réédification du monument qualifié aussi de sanctuaire carlovingien,

par M. Viollet-Le-Duc, et vous avez établi des réserves pour les voûtes que peut réclamer le XIIe siècle. . . . .

Le sixième évêque de Comminges, Rufus, périt dans le massacre qui suivit la prise de Lugdunum par les Bourguignons, et après lui il existe une lacune de deux cents ans dans la série des évêques de Comminges. On croit généralement que la basilique de Valcabrère remplaça la cathédrale de Comminges pendant quatre ou cinq siècles, sous les prédécesseurs de saint Bertrand, jusqu'au moment où le grand évêque fit reconstruire sa cathédrale, vers 1100. Cette opinion vient s'appuyer sur le fait cité par Vital, l'historien de saint Bertrand; suivant lui, ce pontife fut solennellement intronisé dans l'église de sa ville, comme l'avaient été ses prédécesseurs. *Ducunt electum ad civitatem Convenarum,.. more solemni in cathedrali ecclesia intronizantes.* . . . .

Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Just se trouvait élevée depuis une époque fort reculée au titre de collégiale qu'elle a porté pendant tout le moyen âge; puis elle est devenue l'église paroissiale du bourg de Valcabrère, qui s'est toujours rétréci à travers les siècles, s'est éloigné de son vieux sanctuaire, pendant que l'église, survivant aux ruines qui ont fait le vide autour d'elle et ont fini par disparaître elles-mêmes, est restée immuable à la même place. . . . .

A côté de tous ces documents de pierre et de marbre qui donnent à un si haut degré à l'église de Valcabrère son caractère de vénérable et antique originalité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et qui sont comme les pages éloquentes de son histoire, vous avez eu le regret de constater les traces de l'enlèvement de plusieurs autres fragments, arrachés pour enrichir le musée de Toulouse, et avec raison vous avez blâmé ce système étrange et

déplorable qui consiste à dégrader, compromettre un monument historique, pour transporter et déposer au loin les parties les plus intéressantes de lui-même à côté d'objets d'une autre provenance. Loin de nous la pensée de ne pas désirer et encourager le développement des richesses de nos grandes collections provinciales! Mais, avant tout, respect aux monuments qui sont encore debout! L'église de Valcabrère, avec ses restes antiques, sa construction d'une époque à coup sûr antérieure au XIe siècle, avec son beau portail du XIIe, son autel du XIIIe, et l'édicule qui le surmonte, l'église de Valcabrère est un monument unique en France. C'est à lui seul un vénérable musée, et la seule sollicitude qu'il doive inspirer aux amis de l'art et de nos plus précieux monuments, c'est que l'on veille à sa bonne garde et à sa scrupuleuse consolidation.

Vous avez reconnu, Messieurs, que cette consolidation nécessitait quelques urgents travaux. Vous avez constaté que le ciborium, ce rare spécimen des édicules de ce genre, qui s'élève derrière l'autel, avait subi bien des avaries, que sa solidité était gravement compromise, que d'autres parties de l'église étaient également en souffrance, que parmi certains dégagements réclamés à l'extérieur, elle demanderait, au plus vite, à être débarrassée de la pittoresque, mais compromettante végétation enracinée dans ses murs. Dans cet état de choses, sans prononcer le nom trop ambitieux d'une restauration dont on ne connaît pas ordinairement le commencement et encore moins la fin, vous avez exprimé le vœu qu'une sollicitude éclairée fût en mesure de confier ces travaux de consolidation à des mains aussi habiles que respectueuses du caractère de l'édifice.

En attendant, vous avez pris soin, Messieurs, d'un monument d'épigraphie chrétienne du plus haut prix

intimement lié aux origines de l'église de Valcabrère, et qui se trouvait, jusqu'au moment de votre arrivée sur les lieux, exposé, derrière l'église, au bas du mur de l'abside, aux injures du temps et à d'autres regrettables dégradations.

C'est la pierre tumulaire bisome qui porte l'inscription :

VAL. SEVERA EGIT ANNOS XXX RECESSIT III NON IVL· RVFINO ET EVSEBIO CONSS.

PAC PATROCLVS PRAESBYTER SIBI IN PACE XPI

Val*eria* Severa egit annos triginta, recessit tertio non*as* juli*as*. Rufino et Eusebio cons*ulibus*.

Pac*atus* Patroclus præsbyter, sibi, in pace *Christi*.

Cette pierre est une dalle de forme rectangulaire et mesure 1^{m}72 de long, sur 0^{m}87 de large. Sa surface, bordée par une légère moulure, présente deux bandeaux ou cintres, demi-circulaires, plats, de 0^{m}10 de large, juxtaposés, formant saillie sur le reste évidé de son champ et inscrits entre ses quatre côtés, avec un diamètre de 0^{m}74 pris sur le bord inférieur de la dalle.

L'inscription, divisée en deux légendes, est gravée sur ces bandeaux, chaque légende sur une même ligne demi-circulaire, en caractères grêles, secs, effilés. La première légende se trouve sur le bandeau, à la gauche du spectateur, et la seconde à sa droite.

Il est probable que l'espace évidé au-dessous de ces bandeaux devait contenir, dans l'origine, une ornementation en relief ou en mosaïque, peut-être les bustes ou les portraits des deux défunts.

L'inscription de VAL. SEVERA, datée par les noms des consuls Rufinus et Eusebius, se rapporte à l'an 347, et à

l'époque où M. Edmond Leblant la publia, en 1867, dans son précieux *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* elle était, dans l'ordre des temps, le second de nos monuments datés relatifs aux origines du christianisme dans la Gaule. L'éminent épigraphiste qui la publiait d'après des renseignements inexacts, la donnait aussi comme disparue.

La formule *egit annos* de cette inscription est fort rare. Dans la leçon de M. Le Blant, EGIT est remplacé par VICIT (pour VIXIT ou VICSIT). On y lit aussi RECISSIT au lieu de RECESSIT. Enfin le nombre III est omis. Mais ce texte était donné, comme le scrupuleux auteur a soin d'en prévenir ses lecteurs, d'après la lecture encore inexacte qu'en avait publiée, quelques années auparavant, M. Du Mége, au tome IV des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,* page 199; et dans une note additionnelle, M. Le Blant s'empressait de rétablir EGIT, suivant une nouvelle copie qui venait de lui être communiquée.

Plusieurs autres écrivains avaient déjà reproduit, d'après l'édition de M. Du Mége, cette inscription, en lui faisant subir aussi différentes altérations. Nous citerons seulement la lecture, qualifiée de hardie par M. Barry, qu'en a donnée M. Cénac-Moncaut dans son *Voyage historique et pittoresque du Comminges* (1856), et par laquelle cet auteur introduit, dans la première légende, la variante de INCESSIT pour RECESSIT, et transforme dans la seconde le prêtre Patroclus en un préfet de la ville nommé Paciatrus, avec accompagnement du monogramme du Christ.

PACIATRO CIV : : : PRAE : : B : : FERS : : : FAC : :

Cependant, en 1857, l'inscription de VAL. SEVERA eut la

bonne fortune d'être exactement publiée dans l'*Étude sur la basilique de Saint-Just de Valcabrère*, par M. d'Agos, et en 1863, M. Barry consacra un intéressant chapitre à une dissertation sur ce texte, à la fin de sa notice intitulée *Inscriptions inédites des Pyrénées*, en faisant observer que l'édition la plus correcte donnée jusqu'alors était celle de M. d'Agos, publiée postérieurement à l'édition que M. Barry en avait donnée lui-même dans une lettre du 27 octobre 1856, adressée au *Journal de Toulouse* (5 novembre 1856), et qui n'avait d'autre but que de s'assurer la priorité de sa lecture.

L'ancienneté de ce document épigraphique suffit pour en faire comprendre toute la valeur ; il constate la fondation, dès le milieu du IVe siècle, d'une église à Valcabrère, et le nom d'un de ses prêtres ; les diverses et étranges variantes sous lesquelles son texte, pendant un temps, a fait son chemin dans la voie des publications, contribuent à donner aussi plus de prix à la conservation du document original.

Aussi, Messieurs, sur votre recommandation, cette pierre a-t-elle été transportée dans l'intérieur de l'église, et vous avez émis le vœu qu'elle fût scellée, aux frais de la Société, dans l'un des murs de l'édifice, à la place la plus convenable pour la mettre en évidence et en assurer la conservation (1).

(1) Ce vœu n'a pas tardé à être exécuté. La pierre, grâce aux soins empressés de M. l'abbé Degué, curé de Valcabrère, a été scellée dans le mur de l'ouest, faisant face au sanctuaire.

1re SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. J. DE LAURIÈRE.

Siégent au bureau, MM. de Malafosse, de Saint-Simon et Rossignol.

M. le baron de Verneilh a la parole pour rendre compte de la **visite du Congrès aux hôtels de la Renaissance** si nombreux dans la ville de Toulouse.

MESSIEURS,

Avant de commencer mon rapport sur les hôtels de Toulouse que nous avons visités hier ensemble, je vous dois des remercîments pour la marque de confiance que vous m'avez donnée en me chargeant de sa rédaction. J'ai pour les œuvres charmantes de la Renaissance un goût qui, pour n'être pas exclusif, n'en est pas moins très-prononcé. Depuis que je tiens un crayon, je les ai dessinées de préférence à d'autres ; je me suis familiarisé avec les capricieuses arabesques, les cartouches enguirlandés, les bas-reliefs et les statues allégoriques de cette architecture qui, procédant à la fois de l'art ogival à son déclin et de l'imitation de l'art antique, n'en reste pas moins profondément originale, et a eu, quoi qu'en puisse dire l'Italie, son complet épanouissement sur le sol français.

Mais, Messieurs, si je suis heureux de vous entretenir de vos merveilles du XVIe siècle, que je connais et apprécie depuis longtemps, je suis confus d'y être si mal préparé. Devant un auditoire comme le vôtre, dans cette *Salle des Illustres*, où les bustes de vos grands hommes semblent présider à nos travaux, à cette tribune célèbre, où les

poëtes se disputent l'Églantine et le Souci d'or, et qui retentit encore des *Semonces* éloquentes des mainteneurs de vos jeux floraux, on ne devrait produire que des œuvres du genre de celles que Boileau recommandait de mettre cent fois sur le métier... Malheureusement, ce n'est point le cas de votre rapporteur; le temps lui a manqué, et il sollicite votre indulgence pour les notes, prises à la hâte, qu'il va avoir l'honneur de développer devant vous.

Je vous demande la permission de ne pas m'arrêter longtemps à la description des monuments que vous avez vous-mêmes vus avec trop de rapidité. Après le rapport que M. de Buzonnière fit au Congrès de 1852; après les publications de M. César Daly, qui a relevé les plans et l'ornementation de ces hôtels avec la précision d'un architecte et la science d'un archéologue, est-il utile de vous répéter par le menu ce qui a été si souvent et si bien dit? N'est-il pas préférable, après avoir sommairement rappelé vos impressions d'hier, d'entrer dans quelques considérations plus nouvelles sur les fondateurs de ces belles demeures, et sur le rôle attribué au fameux Bachelier dans leur construction?

Vous avez visité, au début de votre course, assez matinale pour que quelques retardataires n'eussent pas encore rallié le gros de l'expédition, diverses maisons anciennes des rues Saint-Rome, des Changes et Malcousinat. Ces maisons, presque toutes du XVIe siècle, car les époques antérieures ne sont, depuis l'incendie de 1463, pour ainsi dire pas représentées dans votre architecture civile, vous ont montré, à l'intérieur de leurs cours, de beaux spécimens de fenêtres en croix, des escaliers extérieurs en bois, fort vermoulus, mais pittoresques, et un certain nombre de ces tourelles élégantes renfermant des escaliers

en spirale, qui auraient été, paraît-il, la marque distinctive des familles Capitulaires. En outre de cette destination honorifique, ces tours, assez communes à Toulouse, permettaient, du haut de leurs plates-formes, d'embrasser un horizon étendu, avantage fort appréciable dans une ville assise en pays plat, et où l'on a difficilement des échappées sur la campagne.

Je ne sais pas, Messieurs, étant du nombre de ces retardataires que je signalais non sans confusion, si vous avez eu occasion de remarquer ces dessus de puits en fer forgé, mentionnés dans le rapport de M. de Buzonnière. Je crois qu'ils deviennent chaque jour plus rares, depuis que la ville fournit en abondance des eaux à ses habitants, et c'est grand dommage, car ces ouvrages de ferronnerie étaient, en leur genre, comme celui qui attire vos regards, dans une des cours du Capitole, de véritables chefs-d'œuvre. Du reste, si vous voulez vous faire une idée de la façon dont les serruriers de Toulouse, dignes émules de vos sculpteurs, façonnaient et modelaient le fer, allez voir dans le *jardin-musée* de M. Gesta, le fabricant de vitraux, les quatre ou cinq armatures de puits sauvées par lui du commerce de la ferraille, qu'il y a installées avec beaucoup de goût, parmi une assez grande quantité d'autres débris curieux.

C'est à l'hôtel d'Assezat (en Italie, on dirait le palais), situé près du pont neuf, à un carrefour où convergent plusieurs rues, qu'a commencé le véritable intérêt de notre excursion. C'est, en effet, une admirable chose que cette cour carrée, dont le portail d'entrée, bien que d'un bon style, ne fait pas pressentir la magnificence. Les deux façades principales, à l'angle desquelles s'avance, en saillie, un pavillon carré surmonté d'une tour à mâchicoulis et à lanternon, sont d'un caractère tout à fait monumen-

tal, sans être surchargées d'ornements. Trois étages, marqués horizontalement par de doubles bandeaux, décorés de trois ordres de colonnes accouplées, entre lesquelles s'ouvrent, aux deux étages inférieurs, des fenêtres en croix comprises dans des arcades simulées, et à l'étage supérieur des baies en plein cintre accostées de colonnettes; telle est l'ordonnance de ces corps de logis, parfaitement symétriques, que couronnent un vigoureux entablement à modillons et un attique dissimulant les toitures. Des deux autres façades, celle où est placé le portail offrait une galerie ouverte, défigurée par des appropriations modernes; et celle de droite, en entrant, portait, sur de superbes consoles, une espèce de grand balcon exhaussé de la façon la plus malencontreuse. Ces deux corps de logis, moins importants d'ailleurs que les deux premiers, sont plus détériorés; mais en somme, malgré son affectation aux services d'une grande maison de commerce, l'hôtel d'Assezat est dans un état très-satisfaisant de conservation, et la restauration demanderait peu de frais. Bien que j'aie promis de ne pas m'attarder aux descriptions, je dois mentionner cependant la porte qui s'ouvre entre deux colonnes torses cannelées, dans le pavillon d'angle, l'heureux effet que produit l'arrangement de la tour carrée, flanquée d'une tourelle et coiffée d'un double lanternon, la pureté des profils et des sculptures, et enfin l'harmonie puissante de couleur résultant du mélange de la brique et de la pierre, réparties dans de justes proportions.

Sur la porte, on lit dans un cartouche la date de 1555, que vous eussiez devinée, tant les caractères de cette architecture se rapportent au commencement de la seconde moitié du XVIe siècle, et rappellent, sans en être une imitation servile, les édifices contemporains élevés par Pierre Lescot ou Philibert de Lorme. Rien n'est plus français par

l'ordonnance et le dessin, que cet hôtel, dont une tradition peu justifiée voudrait faire honneur au Primatice. Cette tradition, démentie par la date même du monument, voudrait aussi que François Ier l'eût fait construire pour sa sœur bien-aimée, Marguerite d'Angoulême, morte deux ans après lui, en 1549! La vérité est qu'on se fait souvent des temps anciens des idées très-fausses, et qu'en voyant un palais aussi somptueux, on ne veut pas croire qu'il ait été bâti par d'autres que des princes ou de très-grands seigneurs. C'est là, en général, une très-grave erreur. Quand les princes ont élevé des palais, surtout les princes aussi connus que François Ier, l'histoire a pris soin de l'enregistrer; et lorsque vos chroniques locales vous rapportent, dans ses moindres détails, le séjour qu'il fit à Toulouse en 1543, et la réception magnifique qu'il reçut chez Pierre de Bernuy, lorsqu'elles vont jusqu'à citer les vers composés en son honneur, comment seraient-elles muettes sur la fondation d'un palais, où rien d'ailleurs ne rappelle les attributs, chers à ce roi, de chevaleresque mémoire? Non, il faut en rabattre de cette illustre origine; ce n'est pas si haut qu'il faut chercher. Ce n'est pas non plus dans les rangs de vos familles parlementaires, moins opulentes alors qu'elles ne l'ont été plus tard, et vivant encore, en 1550, avec une austérité et une simplicité de mœurs, que le premier président de Thou et Achille de Harlay ont rendue en quelque sorte proverbiale. Je repousse donc l'attribution de cette fondation à un du Faur de Pibrac, comme invraisemblable et ne reposant sur aucun texte, aucune inscription, aucun blason sculpté sur les murs.

Mais quel est alors le seigneur magnifique à qui est due cette somptueuse demeure? un simple bourgeois, un marchand toulousain dont elle a retenu le nom, Pierre

d'Assezat, qui, après avoir acquis dans le commerce une grande fortune, voulut, comme nous le voyons chaque jour et comme on l'a vu de tous temps, affirmer son opulence par le luxe de son hôtel. Ainsi avaient fait avant lui Jacques Cœur à Bourges, Ango à Dieppe, Bernard Xanxo à Perpignan, Pierre de Bernuy à Toulouse même, et cent autres négociants heureux dans leurs entreprises. Ainsi faisaient ces illustres commerçants de Gênes et de Venise, dont les palais de marbre excitent notre admiration. Sans doute ces enrichis du travail intelligent ne tardaient pas à devenir de puissants seigneurs. C'est un fait indiscutable, qu'à toutes les époques, hormis à la nôtre (et c'est là un mal plus grand qu'on ne pense au point de vue des révolutions et des haines ou des envies qui les engendrent), la fortune a conduit aussitôt à la noblesse et aux honneurs. Le fils de Pierre de Bernuy, de ce banquier espagnol qui bâtit le délicieux hôtel où est établi le lycée, fut vicomte à une époque où il n'y avait pas de vicomte sans vicomté. Les fils de Pierre d'Assezat entrèrent au parlement et grossirent le nombre de vos illustres familles de robe. Peut-être leurs descendants, obéissant à un préjugé absurde, mais très-enraciné dans l'aristocratie française, perdirent-ils le souvenir de l'auteur de leur élévation et du négoce qui y avait contribué. Nous ne devons pas être, en tous cas, complices de cet oubli, et nous ferons acte de justice en rendant au riche marchand toulousain, qui savait faire de sa fortune un si noble usage, l'honneur d'avoir bâti l'hôtel qui porte son nom.

L'église de la Dalbade, voisine de l'hôtel d'Assezat, a donné son nom à la rue que nous allons parcourir en y faisant de nombreuses haltes. Vous n'en avez pu voir que le clocher et le portail, n'ayant pas voulu troubler, par une invasion intempestive, la cérémonie de la première

communion qui se célébrait à ce moment. Ce portail est d'ailleurs ce qu'il y a de plus remarquable. Œuvre authentique, à ce que disent tous les ouvrages traitant des monuments toulousains, du célèbre Nicolas Bachelier, il appartient par le style de ses arabesques, des niches qui abritent les statues, malheureusement refaites, et du grand arc en plein cintre qui le surmonte, à la bonne époque de François Iᵉʳ. Vous avez remarqué la nudité du tympan inscrit dans cet arc et qui contraste avec la richesse excessive de la décoration générale. Avait-il autrefois des bas-reliefs ou des peintures? Vous avez hésité à vous prononcer sur ce point; il est probable que l'architecte primitif n'entendait pas le laisser vide et froid, comme nous le voyons aujourd'hui.

Ce reproche de nudité ne saurait s'appliquer en aucune façon à la façade de la *Maison de pierre,* située à quelques pas de la Dalbade, de l'autre côté de la rue. Il est difficile d'imaginer une pareille profusion de lourds pilastres, de chapiteaux, de corniches et de guirlandes, parmi lesquels se joue toute une mythologie en ronde bosse. Apollon et Mercure, Junon et Pallas, presque tout l'Olympe s'y est donné rendez-vous, entraînant à sa suite une profusion d'amours. Cette sorte de débauche architecturale n'est pas sans mérite, quoi qu'on en dise, et ne manque pas, dans sa magnificence excessive, d'une certaine majesté théâtrale. Il est même tels détails de sculpture fort bien traités, qui arrêtent agréablement la vue; mais quelle différence avec l'hôtel d'Assezat! De 1555 à 1612, date de la fondation de la Maison de pierre par un premier président du parlement, François de Clary, l'art de bâtir, croyant progresser, avait singulièrement reculé. Ce n'est qu'à l'intérieur de la cour qu'on trouve, avec plus de sobriété d'ornementation, une disposition plus raison-

nable; mais il est dans la façade sur la rue telles combinaisons qui choquent décidément le bon goût et le bon sens. Par exemple, cet entablement, saillant comme un balcon, que couronnent disgracieusement des frontons alternés, ronds et triangulaires, et ces portails, dont les claveaux, au lieu de former un cintre, dessinent une sorte d'arcade polygonale. Ce qui a contribué à donner une grande popularité à cet édifice, connu de tous les Toulousains, c'est qu'il possède la seule façade, entièrement en pierres de taille, qui existe dans la ville. Ajoutons que son propriétaire, M. Calvet-Besson, le restaura, il y a une quinzaine d'années, avec beaucoup de soin et de dépense, et fit terminer par des ciseaux habiles une grande partie des sculptures qui n'étaient qu'épannelées.

Vous n'aurez plus, Messieurs, à vous arrêter devant des œuvres pareilles; celle-ci est unique à Toulouse, et n'y a point, grâce à Dieu, fait école. Ainsi, *l'hôtel Saint-Jean*, qu'on vous a signalé en passant, et qui fut élevé au siècle dernier, sur les dessins de Rivalz, pour des chevaliers de Malte, brille surtout par l'ampleur de ses dimensions et la simplicité d'une architecture où l'art n'a pas grand'chose à voir.

Il n'en est pas de même pour *l'hôtel Cotelan* ou *Felzins* (on le désigne indifféremment sous ces deux noms), dont la porte cochère, richement décorée et d'aspect monumental, s'ouvre à quelques pas du précédent. Contemporaine de l'hôtel d'Assezat, puisqu'elle est datée de 1556, elle n'est pas due cependant au même dessinateur; du moins nous n'y retrouvons pas les mêmes caractères d'élégante simplicité. Ce n'est pas cependant une composition sans mérite, et la sculpture nous en paraît bonne. Des colonnes corinthiennes accouplées encadrent le portail en plein cintre et supportent une frise où sont incrustés, comme

d'énormes cabochons, des bossages de marbre, qui font songer par leur forme arrondie et leur couleur sombre, à des boulets de canon engagés à moitié dans la muraille. Cette partie de la décoration n'est pas précisément très-heureuse; ce qu'il faut louer, c'est le modelé des mascarons et des figures en demi-relief, sculptés parmi force autres ornements d'une exécution très-soignée, si on peut leur reprocher d'être semés avec quelque profusion. Suivant l'usage de la Renaissance, qui avait emprunté à l'art romain le goût des inscriptions, on a gravé sur une plaque de marbre une devise en deux mots : *sustine et abstine*, dont le dernier m'avertit que je ne dois pas abuser des descriptions. Je me bornerai donc à vous rappeler, dans la cour très-remaniée de l'hôtel Felzins, un délicieux cul-de-lampe formé de guirlandes et d'amours, qui supporte l'encorbellement d'une tourelle suspendue à un angle rentrant, et à mentionner dans les appartements une cheminée de pierre à bas-relief représentant l'Hercule gaulois, assez belle pour qu'on croie devoir l'attribuer à Jean Goujon, mais que le Congrès n'a pas visitée, faute de temps.

Une simple mention suffira également, pour un autre hôtel de la rue de la Dalbade, où vous avez pénétré, et qui, par suite d'une alliance avec les la Roche-Fontenille, aurait appartenu à un comte de Montmorency-Laval, dont il a retenu le nom. C'est là son principal mérite; car vous êtes décidément trop riches, Messieurs, pour qu'il faille tenir grand compte d'une porte à pilastres et à blason martelé, fort jolie d'ailleurs, d'une tour d'escalier percée sur un de ses angles, d'une série de petites fenêtres ogivales, superposées, seuls objets qui aient provoqué votre attention dans cet aristocratique logis contemporain de François Ier.

Je ne citerai non plus que pour mémoire la rue de

l'Homme-Armé et l'informe statuette nichée à un des coins, qui lui a valu ce nom et ne justifie nullement les grivoiseries dont elle est le prétexte. Cet homme armé, haut d'un pied, est une sorte d'hercule tenant à la main une massue noueuse et branchue; il n'y a pas d'équivoque possible. C'est ainsi que sont figurés les sauvages servant de supports aux armoiries.

A ce point de notre excursion, nous étions voisins de l'emplacement de cet antique *Château narbonnais,* qui joue un si grand rôle dans la dramatique histoire de Toulouse et de ses comtes, et dont il restait encore, il y a trente ans, une porte ogivale en briques, dont M. de Malafosse nous a montré le dessin. Nous passions sous la façade, souvent modifiée, d'un couvent transformé en hôtel de la Trésorerie, puis en simple maison, et l'un de vous nous faisait remarquer une fenêtre ancienne, d'où Louis XI aurait, à ce qu'on rapporte, fait grâce de la vie à un boulanger et à sa femme qui marchaient au supplice. Trait de clémence à noter, chez un roi qui ne brillait pas précisément par un excès de sensibilité et qui, à coup sûr, eût laissé exécuter la sentence, si, au lieu d'un criminel de bas étage, elle eût atteint quelque haut baron récalcitrant.

Cet appareil de la justice, au milieu duquel intervient providentiellement le plus habile et le moins sympathique de nos rois, nous rappelle fort à propos qu'en face de cette fenêtre légendaire s'élève un édifice, qu'une rhétorique surannée désignait volontiers sous le nom de sanctuaire de Thémis. C'est là, en effet, en dépit de cette grille et de cette facade, d'une banalité toute moderne, que siégeait le parlement du Languedoc, le plus ancien et le plus illustre de France, après celui de Paris. Il ne reste pas grand'-chose de ses anciens bâtiments refondus et englobés dans des bâtisses récentes, du moins rien d'apparent à l'exté-

rieur, et le touriste ne serait guère tenté, sur sa mine, de pénétrer dans ce Palais de justice, que M. de Montalembert trouvait assez semblable à une caserne ou à un hôpital. Il aurait tort cependant. La *Grand'chambre* du parlement, où siége actuellement la première chambre de la Cour, vaut bien qu'on lui consacre quelques instants. Ses vastes dimensions, son plafond de bois à caissons carrés garnis de rosaces, la petite chapelle creusée en quelque sorte dans le mur qui fait face à l'estrade des conseillers, et l'obélisque de marbre élevé en 1775 en l'honneur de Louis XVI, constituent un ensemble assez pompeux, mais qui nous laisse un peu froid. Est-ce un effet de la restauration dont elle fut l'objet en 1857? Toujours est-il que cette salle, d'un aspect tout moderne, avec son lambris teinté d'ocre jaune et semblant fait d'hier, ne répond pas aux grands souvenirs que son nom seul évoque. Je lui préfère les deux plafonds du XVIIe siècle, à caissons et à bas-reliefs allégoriques, fort heureusement utilisés dans l'aménagement nouveau du palais. L'un d'eux, peint et doré, décore une pièce restaurée avec luxe, où on a eu la bonne pensée de rassembler les portraits des anciens premiers présidents; l'autre, débarrassé, au contraire, de la couleur de bronze dont il était revêtu, représente les travaux d'Hercule, en une série de bas-reliefs d'une saillie vigoureuse et d'un modelé assez beau dans son exagération.

Ce n'est pas là, Messieurs, qu'on aimerait à voir les hauts faits de ce demi-dieu. Ils eussent été mieux à leur place à l'étage supérieur du palais, dans les salles où un archiviste incomparable se livre à un travail qui, pour n'avoir pas été prévu par la mythologie, n'en est pas moins digne de figurer à côté de ceux attribués au fabuleux nettoyeur des écuries d'Augias. Il faut avoir vu ces amoncel-

lements immenses de paperasses judiciaires, classées dans un ordre parfait, pour comprendre ce qu'a demandé de savoir, de persévérante activité, de patience et d'années employées exclusivement à la plus fastidieuse besogne, un résultat pareil. Déjà une grande partie de ces innombrables procédures est méthodiquement casée et étiquetée dans des cartons qui s'alignent dans cinq ou six pièces très-vastes; mais tout n'est pas fini. Il reste assez de ces sacs à procès non encore classés, pour que M. Lapierre faisant, suivant une expression devenue proverbiale, de *l'ordre avec du désordre*, ait pu en construire une sorte de donjon crénelé, avec courtines et poternes. C'est devant cette forteresse d'un nouveau genre, et dont les matériaux coûtèrent plus chers assurément que ceux du château de Coucy ou des remparts de Carcassonne, que j'aimerais à conduire les plaideurs. Que de salutaires réflexions leur inspirerait la vue de ce bizarre édifice, surtout s'ils additionnaient par la pensée ce qui est entré dans sa construction, d'assignations, enquêtes, requêtes, procès-verbaux, jugements, arrêts et... frais et dépens!... Heureusement, Messieurs, l'archéologie, en vous créant d'autres loisirs, vous a préservé de ces dangers, et ce n'est point à vous que conviennent de pareilles leçons. Aussi vous êtes-vous contentés d'applaudir au zèle du savant archiviste, qui trouve le temps, en débrouillant ce chaos, quatre fois séculaire, de chicanes, d'en extraire la quintessence, et de publier les pièces des procès qui offrent un intérêt historique.

Je vous demande pardon de médire ainsi des plaideurs; c'est de l'ingratitude, car nous leur devons le plus charmant joyau de votre couronne artistique, *l'hôtel de Lasbordes*, élevé par un avocat célèbre, Accurse Maynier, et que nous abordons en traversant la place des Carmes,

ouverte sur l'emplacement d'un immense couvent, détruit à la Révolution. Deux parties bien distinctes composent cette merveilleuse maison. Au fond de la cour règne sans partage le style des premières années de François Ier. Il a couvert de fines arabesques les deux tours d'escaliers, placées à droite et à gauche du spectateur lorsqu'il entre dans la cour, et les premières fenêtres des corps de logis en retour d'équerre. La façade comprise entre les tourelles d'escalier appartenait sans nul doute à cet art exquis; malheureusement elle a été refaite et est sans caractère. Mais ce qui reste de la construction d'Accurse Maynier est admirablement conservé, et les sculptures paraissent faites d'hier. Les autres parties de l'hôtel, c'est-à-dire les deux ailes qui se soudent à celles commencées sous François Ier, et le délicieux péristyle voûté qui les relie et sous lequel s'ouvre la porte cochère, sont postérieures de vingt-cinq ans au moins, et appartiennent, en tous cas, à une renaissance beaucoup plus avancée. Au lieu de pilastres à rinceaux encadrant les fenêtres en croix, ce sont des cariatides terminées en gaînes qui jouent ce rôle. Sous l'appui des croisées, des bas-reliefs entourés de cartouches représentent, autant qu'un examen rapide m'a permis de m'en assurer, des sujets de la Fable, et sous le porche d'entrée, d'autres bas-reliefs et des figures allégoriques sont mélangés, avec un art extrême, aux enroulements de cartouches garnis de fruits et de fleurs, qui peuvent servir de modèles en ce genre, cher aux sculpteurs du temps d'Henri II.

Ce qu'il faut remarquer, c'est le contraste qui règne entre les deux parties de l'hôtel. Dans celle qu'on dit, et je le crois, dater de 1515 à 1520, nous avons affaire surtout à des ornemanistes, exquis sans doute, mais bien plus exercés à enrouler des rinceaux, à chiffonner des feuillages et à ciseler de fins ornements sur les moulures,

qu'à modeler des figures humaines. Je n'en veux d'autres preuves que les deux amours ou génies, assez disgracieux, qui soutiennent sur la porte de la principale tourelle un écusson armorié. Dans l'autre partie, au contraire, c'est la figure humaine qui joue le principal rôle, et vous avez remarqué avec quelle science de l'anatomie et du modelé elle est sculptée. C'est là une œuvre de grand artiste, et je vous demande, Messieurs, la permission d'y revenir bientôt, et de vous soumettre les doutes qui s'élèvent dans mon esprit à l'occasion du plus populaire de vos artistes, Nicolas Bachelier.

Mais finissons-en d'abord avec la partie descriptive de ma tâche, en vous signalant un hôtel contigu à celui de Lasbordes, et que la plupart d'entre vous, attirés par la séance du Congrès, n'ont pas pu visiter. C'est l'hôtel de M. de Gounon-Loubens, où nous a conduits M. Carrère, et qui est situé rue d'Aussargues. Fort important, mais souvent négligé, à cause de la concurrence que lui fait son voisin, plus connu, il s'annonce au dehors par de hautes murailles crénelées, percées de rares fenêtres, et portant à leur sommet une série de longues gargouilles, qui projettent sur les passants leurs profils rébarbatifs. Cette partie du noble logis appartient, par le style, malgré une date plus récente peut-être, aux dernières années du xve siècle. En entrant dans la vaste cour, plantée d'arbres, on remarque un puits dont la cuve monolithe, ornée de quatre têtes saillantes, fait songer d'abord à quelque chose de très-ancien, et est tout simplement l'œuvre d'un ciseau barbare. Mais en revanche, quelle admirable tour se dresse devant vous et quel bel escalier en colimaçon elle renferme! La partie inférieure de cette tour est de la première renaissance. Une porte ornée de pilastres à arabesques et décorée sur son linteau d'un écusson soutenu

par des lions, accuse nettement les commencements du règne de François Ier, tandis que les étages supérieurs sont d'une date plus récente. Vous n'avez, à Toulouse, rien de meilleur que cette porte, placée de telle façon qu'on risque de ne pas la voir si on n'est pas prévenu. Les sculptures, taillées dans cette admirable pierre dure, si coûteuse, et employée ici avec tant de parcimonie, ont, par leur fini, leur netteté, et la patine que le temps leur a donnée, l'aspect du bronze ciselé. Je recommande particulièrement, aux amateurs de l'art héraldique, les lions à mine farouche, servant de supports aux armoiries; ce sont des chefs-d'œuvre, ainsi que les chapiteaux à petits personnages qui surmontent les pilastres.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous exposer ces doutes dont je vous parlais tout à l'heure, sur la part qui doit être faite à Bachelier dans les œuvres que nous venons d'admirer ensemble. Je ne le fais pas sans une sorte d'appréhension. Vous avez, et on ne saurait assez vous en louer, le culte de vos grands hommes. Vos magistrats, vos jurisconsultes, vos guerriers, vos artistes, sont en possession d'une popularité sans exemple dans les autres villes de France, et que vous prenez soin d'entretenir en mettant leurs éloges au concours. Vous avez conservé avec respect, depuis le XIIIe siècle, les noms et les images des Capitouls. Leurs blasons, semés à profusion sur les murs de ce palais municipal, où nous recevons l'hospitalité, ont, par un privilége rare, survécu aux orages révolutionnaires. Le nom gracieux de la fondatrice de vos jeux floraux est, après cinq cents ans, dans toutes les bouches; et il n'est pas jusqu'à la *belle Paule*, cette beauté triomphante qui mettait en si grand émoi vos aïeux, qui ne jouisse encore, parmi les Toulousains, d'un renom plusieurs fois séculaire.

Mais il est une gloire qui semble éclipser toutes les autres, et à laquelle vous rattachez volontiers tout ce qui concerne l'histoire artistique de votre renaissance, c'est celle de Nicolas Bachelier. On est dans l'usage, à Toulouse, d'attribuer à cet artiste presque toutes les sculptures du XVIe siècle, et même, certains cicérones que j'ai vus à l'œuvre chargent, par excès de zèle, sa réputation de quelques méfaits postérieurs de cent ans à sa mort.

D'après l'ouvrage de M. Carrère, reproduisant en cela une tradition fort accréditée, Bachelier, né en 1485 et mort après 1566, serait allé en Italie, y aurait étudié sous Michel-Ange, et en serait revenu, à vingt-cinq ans, en 1510. On paraît attacher beaucoup d'importance à ce fait qu'il aurait été l'élève du grand maître florentin, et il semble que son talent tire de cette circonstance un mérite tout particulier. J'ignore absolument, Messieurs, sur quoi se fonde cette tradition, qui ne s'appuie, que je sache, sur aucune autorité historique; c'est donc sur les œuvres mêmes de Bachelier qu'il faut étudier et rechercher l'influence de l'école de Michel-Ange.

Pour mon compte, il m'est impossible de la reconnaître à un degré quelconque, du moins si les ouvrages attribués sans contestation à Bachelier sont véritablement de lui. Ces ouvrages sont le portail de Saint-Sernin, celui de la Dalbade et l'hôtel de Lasbordes, dans sa partie la plus ancienne. Le portail de Saint-Sernin, placé comme une espèce d'arc de triomphe, en avant du flanc méridional de la basilique, se compose d'une haute arcade cintrée, encadrée de colonnes engagées et couronnée d'une frise et d'un entablement. Il n'y a guère, à cette porte, que de l'ornementation proprement dite et quelques bas-reliefs de peu de saillie dans la frise, sans aucune statue. Vous venez de voir la Dalbade et l'hôtel Lasbordes, c'est-à-dire

deux spécimens, excellents, il est vrai, de l'art en vigueur sous François I[er], mais qui ne diffèrent en rien, soit pour l'architecture, soit pour la décoration, des monuments contemporains élevés dans notre pays par des artistes français. Or, à moins d'admettre que tous les sculpteurs et les architectes français, de 1515 à 1530, étaient des élèves de Michel-Ange, il est difficile de considérer comme tel un artiste dont la manière ressemble absolument à la leur. Je défie, en effet, qu'on trouve une différence caractéristique entre le style de Bachelier et celui des édifices bâtis de son temps dans le reste de la France, sur les bords de la Loire notamment. Mêmes combinaisons de pilastres à chapiteaux fantaisistes, mêmes moulures, mêmes rinceaux, mêmes niches pour les statues, tout est exactement pareil. Et si on voulait chercher des analogies ailleurs qu'en Touraine ou en Orléanais, ces terres classiques de la Renaissance, on en trouverait à peu près dans toutes les provinces, depuis la Seine jusqu'aux Pyrénées; car je me fais fort de citer des quantités de châteaux ou de maisons que Bachelier aurait pu signer, s'il avait rapporté d'Italie cette excellente habitude. Je le tiens donc pour un artiste de l'école française; et si vous voulez qu'il se soit instruit dans ses voyages, c'est dans le nord, plutôt qu'à Rome, qu'il fut chercher ses maîtres.

Remarquez, d'ailleurs, que l'art qu'il pratiquait n'a rien de commun avec celui du grand homme dont on prétend qu'il fut l'élève. Y a-t-il une parenté quelconque entre la statuaire puissante de Michel-Ange et les maigreurs élégantes et spirituelles de nos arabesques, et peut-on admettre que l'architecte de Saint-Pierre de Rome ait inspiré celui de la Dalbade? Non, Michel-Ange est en avance de cent ans sur Bachelier, du moins sur le Bachelier dont vous nous avez montré les œuvres incontestées,

et je crois qu'il faut renoncer à le considérer comme son maître.

Mais, Messieurs, est-ce donc là un si grand malheur, et Bachelier en vaudra-t-il moins, pour ne rien devoir à l'influence italienne? Je ne le pense pas. Notre amour-propre national, dont nous n'avons pas assez de souci (en matière d'art seulement), ne peut qu'y gagner. Déjà on est bien revenu de cette opinion, que tout ce que nous avions de beaux monuments anciens était dû à des étrangers. On sait aujourd'hui la part qui leur en revient, et elle est fort mince; mais on s'est convaincu, en revanche, qu'au moyen âge, au XIIIe siècle surtout, l'art ogival avait été importé dans presque toutes les contrées de l'Europe civilisée, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, en Suède même, par des architectes français. Cette supériorité dans un art créé chez nous, nous l'avions conservée jusqu'à la décadence de l'architecture gothique, jusqu'au moment où, à la suite de nos premières guerres d'Italie, la Renaissance eut son éclosion. Le mélange des formes antiques avec notre art national fut-il un progrès? Nous n'avons point à nous en occuper, et ce n'est pas le lieu de chercher si le style de la fin du XVe siècle le cède en richesse et en élégance à celui du XVIe : les avis pourraient être partagés. Ce qui n'est pas contestable, c'est que l'influence italienne se fit sentir, dans une certaine mesure, dans l'ornementation de nos édifices, qui restèrent d'ailleurs si parfaitement français par le plan et les dispositions générales, qu'on chercherait vainement en Italie quoi que ce soit qui ressemble à nos châteaux à tourelles des bords de la Loire ou à vos hôtels de Toulouse. Cette influence-là, Bachelier dut la subir comme les autres, mais pas davantage, et si quelque chose peut donner à son architecture une lointaine ressemblance avec celle de

l'Italie, c'est la suppression des grands combles, inutiles sous votre beau ciel, et par suite l'absence des lucarnes historiées et des tuyaux de cheminées décoratifs; mais c'est affaire de climat, rien de plus.

Il me reste, Messieurs, et c'est ici que je sens redoubler mes scrupules, en m'avançant sur ce terrain délicat, à examiner avec vous quelle part Bachelier a prise décidément aux trois monuments qui lui sont attribués sans conteste. A-t-il réellement, comme on le dit, tout dessiné, tout sculpté, et pouvons-nous nous flatter d'avoir eu sous les yeux des œuvres de ce ciseau tant vanté ?

Certes, cette ornementation est exquise ; mais rien que dans ces trois édifices, elle représente un travail immense, et il est évident que la vie d'un homme n'aurait pu suffire à une œuvre de si longue haleine. D'autant que je ne vois pas pourquoi la cour de l'hôtel Bernuy et la tourelle de l'hôtel Felzins ne revendiqueraient pas aussi cette glorieuse origine. Il est hors de doute que le maître avait des élèves nombreux, travaillant sous sa direction et interprétant ses dessins d'ornementation, quand ils ne les composaient pas eux-mêmes, suivant l'usage général de cette époque. Or, je crois que la plupart de ces charmantes ciselures ne sont pas de la main de Bachelier. Pour que sa réputation ait été si grande de son temps et soit parvenue jusqu'au nôtre, il faut qu'il ait sculpté autre chose que des rinceaux, qui sont, après tout, la monnaie courante de la Renaissance; et à l'hôtel Lasbordes, comme à la Dalbade, il n'y a que de cela. Dans les travaux dirigés par lui, il se réservait probablement, en outre des plans et dessins, la statuaire proprement dite, et c'est le talent qu'il y déployait qui lui a valu sa réputation. Malheureusement il n'en reste à peu près rien. Toutes les figures qui garnissaient les niches du portail de la Dalbade ont disparu, et nous

n'avons pu étudier nulle part des œuvres d'un ordre supérieur, car les amours supportant un écusson sur la porte de l'hôtel Lasbordes sont plus que médiocres. Nous sommes donc réduits à vous avouer que le Bachelier de la tradition, le sculpteur dans la haute acception du mot, est encore pour nous un inconnu.

Ah! si on pouvait admettre que l'homme qui dessina les parties anciennes de l'hôtel Lasbordes, changea tout à coup de manière sur ses vieux jours et exécuta les parties plus récentes, oh! alors nous aurions un Bachelier digne de sa renommée, un vrai et grand artiste. Cette profusion de cariatides admirablement modelées, ces têtes vivantes d'expression, ces bas-reliefs, cet emploi presque exclusif de la statuaire dans la décoration architecturale, dénotent un maître de haute lignée, un artiste qui a dû être célèbre chez ses contemporains. Quel dommage de ne pouvoir tout concilier en mettant les œuvres à la hauteur de la réputation de l'homme. Je n'ose pas vous proposer, en l'absence de textes précis, de rajeunir un peu Bachelier, qui n'est mort, après tout, qu'en 1566, au moment où ces chefs-d'œuvre de la seconde renaissance étaient exécutés, et de les lui attribuer sans plus de façons; cependant, je serais tenté de le faire. Mais c'est à vous qu'il appartient, après de nouvelles études sur votre illustre compatriote, de rectifier certaines idées préconçues et de lui faire une part nouvelle qui sera toute au profit de sa gloire. C'est le vœu que j'émets en terminant cette trop longue dissertation, qui n'est pas, je l'espère, de nature à froisser l'amour-propre toulousain, et qui n'a d'autre but, au contraire, que de le mieux justifier.

M. le Président félicite en quelques mots M. de Verneilh. « Notre collègue, dit-il, s'est acquitté en véritable artiste

de la mission qui lui avait été confiée ; et son rapport figurera tout entier avec honneur dans les comptes-rendus du Congrès. »

M. Lapierre a ensuite la parole sur les **Archives départementales de la Haute-Garonne**, dont il veut bien exposer les richesses et faire connaître les ressources pour l'histoire du pays.

On désigne, dit-il, sous la dénomination d'Archives départementales, les divers dépôts de papiers historiques, administratifs et judiciaires, civils et religieux, formés au chef-lieu du département, en vertu des lois des 7 messidor, an II (25 juin 1794) et 5 brumaire, an V (26 oct. 1796). Ces archives appartiennent à l'État, qui en a laissé la disposition aux localités qu'elles intéressent. La loi du 10 mai 1838 a rangé, parmi les dépenses ordinaires du département, les dépenses de garde et de conservation des archives. Le service est régi par les circulaires ministérielles des 8 août 1839, 24 avril 1841, 6 mars 1843 et 18 février 1854. Les fonctions de l'archiviste comprennent : 1° la conservation et la mise en ordre des documents ; 2° la confection des inventaires ; 3° les communications et expéditions de pièces. Les recherches doivent toujours être faites par les parties intéressées ou par leurs mandataires. Elles ne sont assujetties à aucun droit. La communication des pièces aux particuliers doit, au préalable, être autorisée par le secrétaire général de la préfecture. Elle a lieu ensuite au bureau, en présence de l'archiviste ou d'un employé, *sans frais et sans déplacement*. Les demandes de recherches doivent être motivées. Les pièces *d'un intérêt privé* sont communiquées seulement aux personnes qui justifient qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. La communication des

documents personnels ou *de famille* ne peut être accordée que sur autorisation du préfet. Les expéditions sont délivrées sur papier timbré. Elles sont soumises à un droit de 75 centimes par rôle, au profit du département. Les copies sont visées par l'archiviste et certifiées *conformes aux originaux* par le secrétaire-général, qui les fait marquer du *timbre de la préfecture :* les frais sont relatés en marge.

Le public est admis aux archives, pour visite ou recherches, *tous les jours,* sauf le dimanche.

Les archives de la Haute-Garonne forment deux dépôts considérables. Elles ont une immense importance historique, résultant de la situation du vaste pays de Languedoc, ainsi que de la valeur politique et du nombre de ses institutions administratives, judiciaires et autres.

Le dépôt des archives, civiles et religieuses, antérieures à 1790, est conservé à la Préfecture, dans la chapelle de l'ancien archevêché, qui a perdu, depuis longtemps, sa première destination, et où une installation remarquable assure aujourd'hui la conservation des documents et rend les recherches faciles. Un des derniers archivistes, M. Belhomme, a écrit un aperçu de ce dépôt, autrefois confié à sa garde (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 3e série, tome V, page 41.) Pour prouver l'importance de nos documents historiques, il suffira de dire sommairement que le dépôt contient : les *actes du pouvoir souverain,* émanés du Roi ou du Conseil d'État ; — le *fonds domanial,* formé par la Généralité de Toulouse : Aveux, dénombrements, reconnaissances au Roi, actes remontant au XIVe siècle ; — les papiers et registres de l'administration provinciale, *subdélégation de Toulouse ;* — les procès-verbaux des *États de Languedoc* (1496-1790) ; — les procès-verbaux des *Assiettes* des diocèses ; — le fonds de l'instruction

publique : *colléges des boursiers* (du XIIIᵉ au XVIIIᵉ siècles), sous les noms patronymiques ou autres de : Saint-Bernard, Saint-Martial, Saint-Nicolas-de-Pélegry, Mirepoix, Maguelonne, Foix, Sainte-Catherine, Périgord, Narbonne, Montlezun, Jésuites, Doctrinaires ou Lesquille, Collége-Royal : — les registres des *redevances féodales*, les titres de famille, les seigneuries particulières formant le fonds FÉODALITÉ ; — les statuts et registres des *corporations*, des *confrairies* diverses ; — les actes, pièces et registres concernant l'*ancienne chambre souveraine* et les affaires du *clergé ;* — les titres de l'ancien *archevêché de Toulouse* et de l'*église métropolitaine Saint-Étienne*, remontant à 1073 ; — ceux concernant les *séminaires* (Saint-Charles, Saint-Louis, de Caraman, des Irlandais), les *églises*, les *chapelles ;* — les archives : des *abbayes* de Saint-Saturnin, de Grandselve, des Feuillants ; des *prieurés*, dépendants des colléges, dont les titres remontent au XIIᵉ siècle ; — les documents concernant les *ordres religieux*, remontant au XIIIᵉ siècle : (augustins, carmes, chartreux, dominicains, cordeliers, capucins, minimes, récollets, etc.) ; — les titres concernant les *abbayes* et les *communautés* de femmes (chanoinesses de Saint-Étienne, de Saint-Saturnin, religieuses de Sainte-Claire, augustines, carmélites, ursulines, tiercerettes, de Saint-Pantaléon, de la Visitation, etc...) ; — les archives de l'*ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, comprenant 47 commanderies, avec leurs titres, registres, chartes, plans, formant un total de plus de 25,000 articles : ces chartes consacrent souvent les anciens usages des communautés, leurs vieilles coutumes, les libertés et franchises des populations ; — les titres des *chanoines réguliers de Saint-Antoine de Viennois* (Saint-Antoine du T) ; — les titres des *hôpitaux, aumôneries* et établissements de bienfaisance, etc. etc.

de la **Restauration des églises, à propos des travaux exécutés récemment à l'intérieur de Saint-Salvi d'Albi.**

Messieurs,

Nous ne saurions avoir la pensée de présenter au Congrès la monographie de l'ancienne collégiale, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Salvi d'Albi. Depuis longtemps, cette œuvre est accomplie. Nous avons recherché les origines de ce monument, constaté ses transformations successives, et dans la longue et douloureuse page réservée d'ordinaire aux mutilations que l'impéritie ou les passions des hommes ont fait trop souvent subir aux chefs-d'œuvre de l'art chrétien, nous disions sur cet édifice :

« L'église de Saint-Salvi, destinée durant la révolution à un service public, fut sauvée de la destruction. Des mains pieuses et de généreux sacrifices ont réparé les grandes dégradations dont elle fut l'objet à cette époque. Il serait à désirer que le sentiment des arts eut toujours dirigé le zèle de ceux qui ont présidé à sa restauration. Au lieu de ces peintures grotesques, de ces badigeonnages de couleurs diverses, une teinte uniforme, couleur de pierre, eût été plus en harmonie avec les matériaux qui la composent, le style et le genre de sa construction. »

En effet, depuis l'époque de nos malheurs publics, la manie inintelligente des embellissements et des restaurations mal entendues a été souvent plus funeste aux monuments que le fanatisme révolutionnaire. L'église de Saint-Salvi a subi l'influence du mauvais goût et de ses effets destructeurs. Un grand nombre de ses colonnes, de ses piliers a été coupé ; les moulures de leurs bases

ont disparu sous le marteau dévastateur, dans le but d'adosser plus facilement des tableaux, des statues sans valeur, des bancs ou des siéges destinés au clergé ou aux employés de l'église. L'édifice a été couvert de peintures grotesques ou d'un badigeon épais, lequel, crassé par le temps, finissait par dérober aux yeux les formes architecturales, les arêtes des voûtes ou les lignes verticales du monument. Déjà, avant cette époque, l'ancienne ornementation du sanctuaire avait disparu sous la main des vandales d'un autre temps, qui n'ont pas craint de briser, jusqu'au nu du mur, ces colonnettes élancées, ces accolades trilobées, ornées de crochets, de feuilles et de pinacles engagés, reposant sur des bagues délicatement sculptées et refouillées, pour y placer un mauvais revêtement en bois et des toiles plus mauvaises encore.

Grâce à une administration paroissiale aussi zélée qu'intelligente, grâce à la générosité des fidèles, nous sommes heureux de dire bien haut, et de proclamer au sein de cette assemblée, qu'une restauration habile se poursuit en ce moment et a l'approbation de tous les amis des arts. Cette œuvre est le fruit de réflexions profondes, de longues hésitations, d'études nombreuses et sagement conduites. Le projet heureusement conçu est l'œuvre de M. Bodin-Legendre, architecte, ancien inspecteur des édifices diocésains, auteur de divers travaux remarquables et notamment de l'église de Saint-Joseph, construite dans un des faubourgs de la ville d'Albi, par l'heureuse initiative de Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, grand et somptueux monument du style roman, le plus élégant et le plus correct.

On avait, en effet, à se demander quel était le meilleur système à suivre dans la restauration de l'église de Saint-Salvi. Fallait-il adopter un projet de peintures à fresques

destiné à couvrir l'ignoble badigeon existant, et en suivant cette donnée, y avait-il à lui substituer une couleur uniforme, couleur de pierre, ou bien une peinture historique et décorative ? Ce dernier projet était peu admissible. Une décoration de cette sorte, outre qu'elle ne se serait pas harmonisée avec le style du monument, eût entraîné par suite d'une bonne exécution des dépenses considérables peu en rapport avec les ressources qu'on avait à consacrer à cette œuvre. Dans tous les cas, il y avait, au préalable, à mettre l'appareil à nu, nécessité qui se présentait également dans le système d'une couleur uniforme. Au milieu de ces anxiétés une heureuse pensée s'est produite, à savoir : de sonder l'appareil de l'édifice, de mettre à nu la pierre qui forme la matière de la construction... Alors la lumière s'est faite, et il a été constaté que la pierre des piliers de couleur blanche avec veines peu saillantes présentait à l'œil un effet plus satisfaisant que ne pourrait le faire une peinture uniforme. Il en est de même des arêtes des voûtes et d'une grande partie des murs. Le problème s'est trouvé résolu et le projet exécuté par un grattage à la râpe et à la brosse de fer.

Dès ce moment s'est produit une véritable révélation. Les arêtes des voûtes sont saillantes et effilées ; les lignes des colonnes et des piliers présentent le profil le plus pur ; les chapiteaux, surtout ceux de la porte romane, dégagés de la sale peinture qui en cachait les gracieux contours, apparaissent dans leur dessin original et primitif ; les voûtes elles-mêmes sont plus élancées, les piliers plus sveltes ; la perspective de l'édifice tout entier a subi une complète et heureuse transformation, on ne peut s'empêcher d'applaudir à cette heureuse restauration. Chose remarquable ! si les œuvres de ce genre rencontrent, en général, plus de détracteurs que de véritables admirateurs,

ici une opinion générale s'est prononcée en faveur de cette œuvre, non-seulement de la part des hommes compétents et autorisés, mais même de la part de ceux qui ne possèdent pas le sentiment des arts. *C'est* que, dans des ouvrages de ce genre, la vérité dans l'art se manifeste aux yeux de tous par un sentiment auquel il n'est permis à personne de se dérober.

Honneur aux administrateurs intelligents qui président à cette œuvre de restauration ! Honneur à l'architecte qui la conduit ! Honneur à celui qui l'exécute avec autant de goût que de conscience; sculpteur et artiste habile, quoique jeune encore, il a donné des preuves incontestables d'un talent aussi précoce que distingué (1).

De tels travaux seraient dignes de sérieux encouragements. Les restaurations bien entendues sont si rares de nos jours.

Il y a, d'autre part, satisfaction et honneur à embellir ces nobles et anciens sanctuaires consacrés à la mémoire des grands personnages qui furent les bienfaiteurs de l'humanité, fondèrent des asiles pour les pauvres, se vouèrent eux-mêmes à la pauvreté, à la prison, à l'esclavage, pour faire du bien aux hommes.

Salvius fut un de ces hommes. Grégoire de Tours, qui fut l'historien de sa vie, lui donne un autre mérite. Il exerça, avant d'être évêque, l'état d'avocat. La manière dont il accomplit cette noble profession est, à ses yeux, la partie la plus honorable de la vie de son héros. Nous aimons à relever ce mérite. Il ne sera pas vrai de dire que ceux qui se vouent à ce ministère n'ont pu avoir qu'un unique patron. Encore même une malicieuse et fausse légende a-t-elle essayé de faire admettre que saint

(1) M. Melli, sculpteur à Albi, entrepreneur des travaux.

Yves n'a pu entrer dans le ciel qu'en usant d'une fin de non valoir contre l'opposition du gardien du Paradis à son entrée dans l'éternel séjour. Notre héros, en tout cas, n'eut pas à mettre ce subterfuge en œuvre ; et grâce à lui, les avocats ont un patron de plus dans les demeures célestes.

La séance est levée à 11 heures.

2e SÉANCE DU JEUDI 4 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE BONNEFOY.

Siégent au bureau : MM. de Cessac, docteur Cattois, l'abbé Carrière, président de la Société archéologique du Midi de la France, et Cartailhac.

M. le comte de Chasteignier remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Après la lecture du procès-verbal, la parole est donnée à M. de Combettes-Labourelie, sur les questions suivantes:

19. LANGUES ROMANES. — *Quel est aujourd'hui l'état des études relatives aux idiomes romans connus jadis sous le nom générique de langue d'Oc? — Faire connaître et apprécier les plus importants des travaux que ces idiomes ont provoqués en France et en Allemagne depuis un demi-siècle, au triple point de vue de la publication des textes, de la lexicologie et de la grammaire.*

20. *Où en sont aujourd'hui les plus importants de ces idiomes? Serait-il possible d'en distinguer les caractères et*

d'en tracer les limites respectives ? — Ces limites et celles de la langue d'Oc elle-même sont-elles exactement de nos jours ce qu'elles étaient au moyen âge ?

21. *Faire un recueil partiel ou complet des proverbes méridionaux anciens ou modernes, en prenant pour base celui qu'avait recueilli le conseiller Anne Rullmann dans la première moitié du dix-septième siècle, vers 1630. (Voir le recueil mss. de ses œuvres en trois vol. in-fol., nᵒ 8651 du fonds des manuscrits français à la Bibliothèque Nationale.)*

22. *Ne serait-il pas utile de recueillir de la même manière, dans chacun des départements méridionaux, les traditions et les légendes qui y circulent depuis des siècles en s'altérant et en s'interpolant par degré? — Celles en vers iraient grossir le recueil des chants populaires français, dont M. de Guilhermy réunit les matériaux ; celles en prose pourraient donner matière à de courtes publications analogues à celle qu'a publiée M. Bladé pour un de nos départements, sous le titre de :* Chants populaires de l'Agenais. *(Indiquer le lieu et la date de l'impression.)*

MESSIEURS,

Notre langue patoise s'en va...; elle disparait au milieu du mouvement désordonné de ce qu'on appelle le progrès...; elle s'efface devant le nivellement universel que déterminent les moyens rapides de locomotion. Bientôt, du nord au midi de la France, les relations faciles auront tout confondu, tout unifié, et l'on ne parlera plus que cet insuffisant français, qui ne peut exprimer la spontanéité et le sens figuré de la pensée que par des périphrases lentes et obscures, tandis qu'elle jaillit vive et lumineuse d'un seul mot de notre langue méridionale... Bientôt,

cette France, si variée jadis, et dont chaque province avait son langage, son costume, ses traditions, n'aura plus qu'une langue et qu'un type.

Que de sources de souvenirs et de poésies seront alors taries! Que de contre-sens bizarres se révèleront! Que de singuliers contrastes on verra se produire quand, sur les bords de la Durance, du Rhône, de la Garonne ou de la Baïse, l'impétueux paysan s'exprimera dans la langue du froid pasteur de la Sologne et de la Beauce, et se débattra en vain dans ce stérile idiome, ne pouvant rendre ni la chaleur de sa pensée, ni les rêves de son imagination! Peut-on se figurer, dans les brûlants pâturages de la Crau, le tendre Vincent dire son amour à Mireïo, les bergers et les laboureurs du Languedoc et des Pyrénées raconter leurs naïves légendes aux veillées, les jeunes filles du Roussillon et de la Provence chanter leurs noëls attendrissants et leurs douces chansons en beau et prétentieux français?... Non, le français, quelque élégant qu'il soit, quelque expressif qu'il puisse être, ne sera jamais à la hauteur des cœurs et des imaginations du Midi... et alors, l'originalité pittoresque, la foi naïve aux vieilles traditions, la poésie elle-même, disparaîtront peut-être de nos belles contrées, où elles régnèrent pendant si longtemps, en douces et gracieuses souveraines.

Et cependant, ce patois si honni, si ridiculisé parfois, eut un passé glorieux, et depuis six cents ans, il se soutient presque sans altération aucune, apportant jusqu'à nous les grâces et les richesses de cette langue romane, dont il est le fidèle et poétique représentant.

Quand l'empire d'Orient s'écroula, et que le flambeau de la civilisation romaine cessa d'éclairer le monde, une nuit profonde l'enveloppa... Cette nuit dura deux siècles; et c'est dans le midi de la France, de la Loire aux Pyré-

nées, des Alpes à l'Océan, qu'eut lieu le premier réveil des intelligences et des cœurs.

Au milieu de ces contrées privilégiées, Rome avait répandu une prospérité éclatante qui leur avait donné une haute suprématie sur le Nord encore barbare, et qui en avait fait le dernier asile de la civilisation et de la science. Les nobles familles gallo-romaines gardaient précieusement dans leurs archives et dans leur mémoire les traditions de libéralisme, de grandeur et d'amour des lettres, qu'elles tenaient de leur glorieuse métropole, et quand au commencement du XIe siècle, l'esprit se réveilla de son long engourdissement, ce fut, sans doute, leurs descendants qui donnèrent le premier signal.

Mais Rome avait aussi laissé au midi des Gaules sa belle et noble langue... Cette langue s'altéra bientôt par l'adjonction successive de mots celtes et même tudesques, et devint cette poétique langue romane qui devait inaugurer la résurrection des lettres et produire ces premiers essais poétiques des troubadours, essais qui étaient des coups de maîtres, et auxquels tant d'autres devaient succéder dans les diverses langues nouvelles, qui allaient se former et découler d'elle.

Or, cette langue romane, c'est le patois, le provençal, le limousin, comme on l'appelle quelquefois, enfin c'est cette langue parlée encore dans tout le midi de la France, divisée, il est vrai, en un grand nombre de dialectes, qui tous cependant ont à peu près les mêmes mots, les mêmes règles, le même génie, et qui ne diffèrent entre eux que par des consonnances, des interversions, des terminaisons diverses, ou même quelquefois par la seule prononciation, et sont les enfants presque jumeaux d'une même mère.

Donc, le patois est la langue que parlèrent les trou-

badours, dans laquelle ils chantèrent, pendant trois siècles, et qui, sauf quelques nuances faciles à expliquer et à comprendre, s'est conservée la même jusqu'à nos jours.

Et c'est cette langue charmante, pleine de feu et de poésie, à laquelle se rapportent nos plus doux souvenirs, les douces chansons de nos nourrices, nos premiers mots bégayés, nos essais poétiques, sans doute, qui va disparaître !.. Ah ! du moins, si nous ne pouvons empêcher sa ruine, rendons-lui, au moment où elle s'éteint, un dernier et tendre hommage, et disons ce qu'elle fut, ce qu'elle aurait été peut-être, sans le coup affreux que lui portèrent et l'invasion barbare du Nord dans le Midi, au commencement du XIII[e] siècle, et l'asservissement du pays qui l'avait vue naître.

La langue romane qui, dès le XI[e] siècle, était parlée dans une partie de l'Italie et de l'Espagne et dans tout le midi de la France, remontait, dit-on, au VI[e] ou VII[e], ou tout au moins au VIII[e] siècle; les Litanies carolines le prouvent, le serment de 842 nous apprend qu'elle existait au IX[e] siècle, et les poésies de Guillaume de Poitiers, premier troubadour connu, établissent qu'elle était entièrement formée au XI[e] siècle, puisque ses règles et son style sont absolument les mêmes que dans les deux siècles suivants.

Cette langue régna longtemps en souveraine dans les pays situés en deçà de la Loire ; avec elle fleurit, jusques vers la moitié du XIV[e] siècle, la noble littérature provençale, surgie tout à coup du sein des ténèbres; elle fut parlée et glorifiée par ces chevaleresques troubadours, dont le nom réveille encore le souvenir de tout un passé de poésie et de gloire ; puis, répandant au loin ses trésors et ses traditions, elle pénétra même dans le Nord, où, sous le

nom de *Roman wallon*, elle inspira les trouvères, et peu après, de concert avec ce dialecte, elle forma d'abord le français et ensuite, toute seule, les autres langues néolatines, l'italien, l'espagnol, le portugais; mais, en tendre mère, elle réserva ses meilleures faveurs à l'enfant qui lui ressemblait le plus, à notre cher *patois*, qui allait lui succéder, et la remplacer dans les contrées privilégiées du midi de la France, où elle était née, et où elle avait vécu glorieusement pendant plusieurs siècles.

Mais, avant de se répandre dans le monde par ses enfants, la langue romane avait brillé du plus vif éclat, jusqu'au jour où la plus inique des guerres était venue ensanglanter et conquérir le pays dont elle était la gloire. La croisade contre les Albigeois et l'annexion successive des États des Trencavel, des vicomtes de Foix et des comtes de Toulouse à la couronne de France, rendirent presque muets les troubadours, et, bien peu d'années après l'avénement d'Alphonse et de Jeanne, ils cessèrent entièrement de chanter, et leur poétique littérature fut perdue à jamais.

Cette littérature originale et sans précédents, sortie subitement du chaos, avait cependant son germe et sa source, et nous devons les chercher d'abord dans les traditions des nobles familles gallo-romaines, dernières dépositaires des trésors de la littérature de Rome, de cette Rome qui avait dans tout le midi des Gaules, à Toulouse surtout, ses plus illustres écoles; dans l'invasion des Maures en Espagne, et dans l'ardeur chevaleresque de leurs coutumes et de leurs chants, qui se répandirent bientôt au delà des Pyrénées; dans le souvenir même du passage des Wisigoths, qui n'étaient pas aussi barbares qu'on veut bien le dire, et qui, à part leur rage de destruction pour tout monument venu des Romains, aimaient

l'éclat et la civilisation (les merveilles de la cour du roi Euric, en sont une irréfutable preuve); dans les impressions poétiques que laissèrent les mœurs de l'Orient, dans les esprits de ceux qui revinrent des croisades, enfin et surtout, dans la chaleur des cœurs et des imaginations des habitants de cette Provence, de cette Septimanie et de ce Languedoc et de tout ce beau midi des Gaules où le soleil et la nature exaltent les esprits et les poussent irrésistiblement à rêver et à chanter.

Les troubadours trouvèrent un accueil sympathique et honorable dans toutes les cours des princes du midi de la France. Les Guillaume de Poitiers, les Bérenger de Provence, les Roger de Foix, les Alphonse d'Aragon, les Raymond de Toulouse les recevaient avec les plus grands honneurs et chantèrent eux-mêmes quelquefois comme eux ; à leur tour les grands seigneurs les attiraient dans leurs châteaux, les choyaient, les admiraient et passaient leurs meilleurs jours à les entendre célébrer dans leurs chants la beauté, le mérite des dames et la valeur des chevaliers.

La poésie chevaleresque des troubadours tient de la douceur rêveuse de la Germanie et de l'ardente impétuosité du Midi ; son but, son génie, son essence, sont d'abord le culte de la femme, puis l'honneur et la gloire ; mais l'amour occupe la première place, et la femme est presque toujours le sujet charmant et préféré de leurs vers... Bertrand de Born, Bernard de Ventadour, etc. etc., chantent souvent la renommée des guerriers, mais Marwiel, Miraval, Gui d'Uissel, etc. etc., célèbrent presque exclusivement la dame de leurs pensées... Ah ! c'est que la femme rayonnait alors de tout l'éclat de sa réhabilitation par le christianisme et que sa noble influence dirigeait avec charme et puissance les vertus des hommes, leur courage

et leurs aventureuses entreprises... Une promesse, un sourire, une écharpe étaient en ce temps les seules récompenses accordées parfois aux plus beaux vers, aux plus glorieux exploits; et, de ces amours brûlants, souvent ignorés par celles qui les inspiraient, de ces désirs réservés et timides, de ces soupirs cachés naissaient de douces chansons, des tensons ingénieuses et plaintives, de tendres aubades, de mélancoliques sérénades, qui nous font encore tressaillir d'émoi, nous les enfants insensibles d'un siècle sceptique et corrompu.

Mais les vers, les chansons d'amour, les sirventes, les plaintes, les hymnes, les chants de guerre, les pastorelles, ne furent pas les seuls produits de la poésie des troubadours ; presque tous les genres furent tentés par eux ; dans les fabliaux, ils révélèrent la puissance et l'originalité de leur génie d'invention ; les romans de Rou, du Renard, de Blandin de Cornouailles, de Jaufre, de Miramar, les fragments de celui de Flamenca, etc. etc., attestent leur génie narratif et épique ; la chronique de Guillaume de Tudèle nous apprend avec quel charme naïf ils savaient écrire l'histoire ; et nous savons par *Nostredame* que plusieurs d'entre eux avaient abordé la scène. Roger de Clermont, Gaucelyn Faydit firent d'ingénieuses comédies, mais les recueils perdus du moine des Iles-d'Or et de Saint-Cæsari nous ont privés de ces chefs-d'œuvre et, hélas ! de bien d'autres encore.

Pendant plus de trois siècles, la littérature romane des troubadours régna dans les pays situés entre la Loire et les Pyrénées, mais son heureuse influence s'étendit encore au loin, et à mesure que les langues néolatines se formaient d'elle, elles lui empruntaient les charmes de sa poésie. Sordello, Cicala, Jorgi, s'inspirant de sa richesse et de son charme, furent les maîtres de cette littérature en Italie.

Dante lui-même hésita un instant, et fut sur le point d'écrire en langue romane son immortel poëme de l'Enfer. Pétrarque s'imprégna de son génie. Raymond Bérenger, devenu comte de Barcelonne, l'introduisit en Espagne, et souda le premier anneau de cette chaîne, brisée pendant cinq cents ans, et que viennent de renouer les poëtes catalans, successeurs d'Auzias March, avec les Félibres de Provence. Le Portugal la reçut à son tour, et se l'assimila tellement qu'aujourd'hui encore le portugais est la langue néolatine qui a le plus d'analogie avec notre cher patois, fils aîné de la langue romane.

C'est donc sur ce patois continuateur de la langue des troubadours, que doit rejaillir la gloire de sa mère... S'en montra-t-il toujours digne? Oui, certes... sans cependant atteindre à sa hauteur... Mais aussi que les temps étaient changés!

Quand, vers le XIVe siècle, le français se dégageant des langes dont l'enveloppaient le celte, le tudesque, la langue provençale et le roman wallon du Nord, vola de ses propres ailes, se forma et devint la langue de la France, le Midi asservi et humilié avait succombé sous l'injuste conquête du Nord; ses poëtes étaient tombés en combattant, ou avaient brisé leur lyre; ses guerriers étaient dispersés au loin; ses grandes dames, en deuil, avaient oublié les nobles traditions des cours d'amour, les châteaux hospitaliers tombaient en ruines; la poésie romane avait disparu avec ses comtes, ses seigneurs et sa patrie...

C'est alors qne le patois lui succéda et se maintint courageusement comme une protestation contre l'oppression du vainqueur. Pendant trois siècles et plus, les chartes, les registres des municipalités, les archives des villes, tout ce qui avait trait à l'administration du pays

fut rédigé en langue vulgaire, les peuples la conservèrent comme leur langue maternelle, comme celle dans laquelle ils exprimaient le mieux l'ardeur de leurs regrets et de leur douleur... Mais l'ère glorieuse des troubadours ne revint pas... on n'atteint pas deux fois à l'apogée de la gloire littéraire, surtout quand on est vaincu.

Cependant le patois, aux si douces consonnances, au style si figuré, à la concision si expressive de ses locutions, et surtout aux traditions si poétiques, chercha quelquefois à reprendre son ancien éclat, et fut maintenu dans un rang glorieux par les Gondelin, les Auger-Gaillard, les Despourrins, les Jasmin, les Mistral, les Roumanille, les Aubanel, etc. etc., mais n'inspira plus des poëtes comme Bertrand de Born, Peyre Vidal, Marweil, Miraval, Bernard de Ventadour et la comtesse de Die, etc. etc...

Et c'est précisément en raison de cette décadence produite par le deuil et par les larmes, que nous devons, en fils pieux, rendre à notre patois aimé un dernier hommage, et élever sur ses ruines une monument de regret et d'amour.

La pierre que j'apporte à ce monument est bien modeste, mais elle pourra servir à marquer les deux époques de la langue méridionale, j'offrirai d'abord, une traduction bien imparfaite sans doute, des divers genres de poésie des troubadours, en omettant toutefois les trop longues pièces, telles que les fabliaux et les chroniques. Puis, laissant de côté les poëtes patois, que tout le monde connaît, je produirai comme échantillon de la richesse du génie et de la poésie de notre langue vulgaire, de nombreux proverbes choisis avec soin, parmi les plus expressifs, les plus vrais, les plus sages dans une collection considérable que je possède. La morale, la philosophie, l'observation, la malignité même seront représentées avec les

couleurs vives, avec les figures pittoresques, et l'originalité piquante qui sont les caractères distinctifs du patois.

Fils de la langue latine, le patois, comme sa mère, brave quelquefois dans ses mots la prude honnêteté, et appelle naïvement de leur nom des choses que nous n'osons exprimer qu'avec de prudentes périphrases; sans rechercher les passages ou les proverbes trop crûment rédigés, je n'éviterai pas cependant ceux dont le texte ou la figure me paraîtront poétiques, quoique hardis.

C'est dans le dialecte de l'Albigeois que j'écrirai ces proverbes; il sera facile à tout méridional de les comprendre avec un peu de réflexion, et quelque exercice de comparaison.

Quant aux pièces poétiques des troubadours, je conserve dans le texte roman que je crois devoir mettre en regard de la traduction, l'orthographe adoptée par Fauriel, Raynouard et Rochegude.

C'est, hélas! en vers français que j'ai cru devoir faire ma traduction, la prose ne pouvant, en aucune sorte, rendre le genre de la poésie romane... Je n'en demande pas moins pardon à mes lecteurs.

Ma traduction est aussi fidèle que j'ai su la faire, elle n'est pas cependant littérale, le génie du français n'est pas celui du roman, et souvent je rendrais mal le sens poétique d'un couplet, j'en détruirais la portée et le trait, en traduisant servilement et sans paraphrase.

Et maintenant je forme le vœu que mon humble travail plaise à ceux qui encore tressaillent d'amour patriotique, de poésie et d'orgueil, quand ils remontent aux glorieux passé du beau Midi de la France, qui est deux fois notre patrie, et par son éclat éclipsé quand il était souverain, et par la noble part qu'il a toujours prise, depuis sa

chute, à la grandeur de la commune patrie, dont il forme les plus riches et les plus illustres provinces.

Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de donner ici les poésies des troubadours dont parle M. de Combettes-Labourelie. On les trouvera, du reste, dans le recueil de Rochegude, intitulé : *Le Parnasse occitanien, ou choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux.* Nous nous contenterons de reproduire les proverbes méridionaux anciens et modernes, qui nous semblent la partie la plus neuve de cet intéressant travail d'éditeur.

Proverbes moraux, sentencieux, philosophiques.

Dins guirbo pleno, forsso mesclo.	Dans panier plein, beaucoup de mélange.
Quicon y a, quant lous cos japon.	Il y a toujours quelque *chose*, quand les chiens aboyent.
Fays sur fays catcho l'ays.	Faix sur faix presse l'essieu.
Parlo papie, tayso barbo.	Quand le papier parle, que la barbe se taise.
Qui trop fadéjo, paouc batéjo.	Qui trop batifole, baptise peu.
Cado poulo viou de sa gratado.	Chaque poule vit de sa grattée.
Qui a terro a guerro.	Qui a terre a guerre.
Qui a terro a cel.	Qui a terre a ciel.
Qui se paouso degourdit trabaillo rafit.	Qui se repose alerte, travaille harassé !
Per uno nouze de trop, creveron un aze.	Avec une noix de trop, un âne fut crevé.
Qui a boun vezi a boun mati.	Qui a bon voisin a bon rêve.
Qui coupo la flou, coupo la grano.	En coupant la fleur, on coupe la graine.
Qui pert so seou, pert soun sens.	Qui perd son bien perd sa raison.
Qual doundo, laouro pas.	Qui dompte ne laboure pas.
Cal pas que lou toupi se truffe de l'oulo.	Il ne faut pas que le pot se moque de la marmite.

Qui soul se conseillo, soul se repen.	Qui seul se conseille, seul se repent.
Qui mal non fa, mal non penso.	Qui ne fait pas mal, ne pense pas à mal.
Qui petasso, soun tens passo.	Qui raccommode passe son temps.
Qui prumie enfourno, darnie tray.	Qui met son pain au four le premier, le retire le dernier.
Qui ten fa dé dous.	Qui tient a double force.
Qui non y es, non hérito.	L'absent n'hérite pas.
Qui se fatcho pago tout.	Qui se fâche paye tout.
Qui a mestiè a deniè.	Qui a un métier a de l'argent.
Qui biro l'asté, re non tasto.	Celui qui tourne la broche ne goûte pas le rôti.
Qui se méfiso, méfisat os.	On se méfie du méfiant.
Qui trop s'arrètis pèto.	Qui trop se gonfle éclate.
Qui trop bezio re n'a.	Qui trop envie n'a rien.
Cal pas sè grata, per sè fa prusi.	Il ne faut pas se gratter pour se faire démanger.
Bal may gens qu'argen.	Vaut mieux gens qu'argent.
Bal may proufit que glorio.	Vaut mieux profit que gloire.
Bal may tira qu'escupi.	Vaut mieux mâcher que cracher.
Bal may cent abaliscos qu'un pecayre.	Il vaut mieux cent « Dieu vous bénisse » qu'un hélas !
Bal may un pe que dos escasso s	Vaut mieux un pied que deux échasses.
Bal may se cala que counta.	Il vaut mieux se taire que conter.
Cado fagot trobo sa lio al bosc.	Chaque fagot trouve son lien au bois.
Tal serco la fedo, que trobo lou loup.	Tel cherche la brebis qui trouve le loup.
Tal crey guilla Guillot, que Guillot lou guillo.	Tel se moque de Guillot, qui est moqué par lui.
La pléjo toumbo toujoun sus bagnats.	La pluie tombe toujours sur les mouillés.
Lou pa dur ten l'oustal sigur.	Le pain dur fait solide maison.
Lou loup manjo las fédos countados.	Le loup mange les brebis comptées.
La poou gardo la vigno.	La peur garde la vigne.

L'argen a la cugo lisso.	L'argent a la queue glissante.
Lou papiè es un boun azé.	Le papier est un bon âne.
L'oli et la vertat surnadon toujoun.	L'huile et la vérité surnagent toujours.
La gato fa pas toujoun miaou.	La chatte ne miaule pas toujours.
Lait en bourasso, poulit en plasso.	Laid enfant, joli adolescent.
Las proumessos tenon lous fats en joio.	Les promesses tiennent les fous en joie.
Lou ritché deon pas esse chitché.	Le riche ne doit pas être avare.
Lou manobro a part à l'obro.	Le manœuvre a part à l'œuvre.
Lou trop jurat és pas crégut.	Il ne faut pas trop jurer pour être cru.
Lou sine val lou cop.	La menace vaut le coup.
Lou douna os un fals vendre.	Donner est une fausse vente.
Lou parla clar Diou lou mando.	Le clair langage est un don de Dieu.
Las lagremos son pas d'or.	Les larmes ne sont pas d'or.
Azé coumu toujoun mal bastat.	Ane en commun toujours mal bâté.
Aprèp la festo, lou fat resto.	Après le festin, reste le fou qui l'a donné.
Al foun d'al sac, son las curaillos.	Au fond du sac sont les purges.
A fat y cal un fol.	A un évaporé il faut un fou.
A boun faouré barroul de bones.	Bon forgeron verrou de bois.
Bramo d'azé monto pas al cel.	Cri d'âne ne monte pas au ciel.
Bézé veni val uno quillo.	Voir venir vaut un point.
Bestio maldito lou pel y luzis.	A bête maudite le poil luit.
Broco et broco fa fagot.	Branche et branche font fagot.
Co que japo mourdis pas.	Chien qui aboie ne mord pas.
So que Diou trempo, Diou bo sequo.	Dieu sèche ce qu'il trempe.
Cent ans pintré, cent ans gus.	Cent ans peintre, cent ans gueux.
So qu'es negre camayo.	Ce qui est noir noircit.
A non y a pas de respounso.	A non pas de réponse.
A pot que boulis, mousco non s'attrapo.	A pot qui bout mouche ne s'arrête.
A mal de cor, oli de souquo.	A mal de cœur, huile de souche.
Aigo passado fa pas morre mouli.	Eau passée ne fait pas moudre moulin.

Cap de bouysson nay pas sans pouncho.	Aucun buisson ne naît sans épine.
So que piouzé sap qual lo sap.	Qui sait ce qu'une puce sait!
So qu'els non bezon cor non dol.	Le cœur ne souffre de ce que ne voient les yeux.
Douna est un feignant.	Donner est un fainéant.
De magre pel, ispré mourdissal.	De triste bête mauvaise morsure.
De qui es la terro, siogo la guerro.	Que celui qui a la terre ait la guerre.
De trop cambia on n'a que godos.	Plus on change, plus on se trompe.
D'esse trop bon, on es l'aze de peno.	Quand on est trop bon, on est pris pour bête de somme.
Efans nayssen, éfans dévénen.	Nous naissons et nous redevenons enfants.
Efan nascut Dïou l'a pascut.	Enfant né, Dieu le nourrira.
Es pla parat so quo Dïou paro.	Est bien gardé ce que Dieu garde.
Fat quant nays guéris pas.	Fou de naissance ne guérit pas.
Mel de bouco, fel en cor.	Miel sur la bouche, fiel dans le cœur.
May toco car que camiso.	La peau est plus sensible que la chemise.
Muraillo blanco, papie de fat.	Muraille blanchie, papier de fou.
Miral deforo, fens dedins.	Miroir au dehors, ordure au dedans.
Mati en fieyro tart en guerro.	Matin à la foire, tard à la guerre.
Moussi pla partajat fa pas mal à digus.	Morceau bien partagé ne fait mal à personne.
Marchant que prego ven pas.	Marchand qui prie ne vend pas.
Presta gasto, louga entreten.	Prêter use, louer entretient.
Pijouns sadouls, vessos amaros.	A pigeons repus, les vesces paraissent amères.
Patienso medicino d'as paoures.	Patience, médecin des pauvres.
Patienso laysset brulla soun oustal.	Patience laissa brûler sa maison.
Pla folo es la fedo que se confesso al loup.	Bien folle est la brebis qui se confesse au loup.
Peyro tratcho, lou diables agatcho.	Pierre lancée, le diable regarde.

Penso mal, adevinaras.	Cave au pire, tu devineras.
Paouro vento porto soun.	Petite vente endort.
Pa estranjè es coumpanaje.	Pain étranger paraît meilleur.
Lou mati es d'alanti.	Le vrai matin est de se dépêcher.
A gens d'estat se non ploon, rouzino.	Chez les gens de métier, s'il ne pleut, il bruisse.
Touto peyro fa canton.	Toute pierre peut faire angle.
Tan tiro Laouret coumo faoubet.	Autant tire le bœuf de droite que le bœuf de gauche.
D'ounque vengo, mais que vengo.	D'où que ce soit, pourvu que ça vienne.
Lou pu fi tart o d'ouro s'afino.	Le plus fin finit par être pris.
Magro cousino, soulide oustal.	Maigre cuisine, solide maison.
A cado madaysso cal uno senteno.	A chaque écheveau il faut un soutien.
A cado payssieyro cal un escampadon.	A chaque barrage, il faut une fuite.
La vido es uno souleillado.	La vie est un moment de soleil.
Qal venta d'al ven que tiro.	Il faut vanner avec le vent qui souffle.
Balajo novo fa poulit oustal.	Balai neuf fait jolie maison.
Lo miliou amic es la bourso.	Le meilleur ami est la bourse.
Cal pas quitta tout per fa pas res.	Ne quittez pas tout pour ne rien faire.
Qui fa piquet fa loungnet.	Qui va doucement va loin.
Qui trop estroupo estoufo.	Qui trop enveloppe étouffe.
Plantche eo pac guéri.	Plaindre n'est pas guérir.
Val may senti à azé qu'à terro.	Il vaut mieux sentir à âne qu'à terre.
D'al miliou mos cal fa pinquet.	Il faut ménager un bon morceau.
Qui a forsso mesties a souven mestrons.	Qui a baucoup de maîtres a souvent des petits maîtres.
Val may paga faouré que faourillou.	Il vaut mieux payer maître qu'apprenti.
Fa bon sabo pas res, on espero toujoun.	Heureux ceux qui ignorent, ils espèrent toujours.
Un plazé né val un aoutrè.	Un service appelle un service.
Y a porrés et porrés.	Il y a porreaux et porreaux.

May on boulego la m...., may put.	Plus on remue la m...., plus elle sent mauvais.
Es pas fil de Diou, qui pano pas l'estiou.	Tout enfant de Dieu vole l'été.
La plumo tiro l'aouzel d'al niou.	La plume fait sortir l'oiseau du nid.
Quant ven la glorio s'en va la memorio.	La mémoire s'en va quand arrive la prospérité.
Quinzé mestiès, quatorzé malhurs.	Quinze métiers quatorze malheurs.
Vi escampat val pas boun'aygo.	Vin répandu ne vaut pas bonne eau.
Tart crido l'aousset quant es al lasset.	Trop tard crie l'oiseau quand il est pris.
Tres cops son lutcho.	Trois coups comblent la mesure.
Sarro bien escampo farino.	On économise parfois du son pour prodiguer la farine.
S'en trufo qui s'en passo.	S'en moque qui peut s'en passer.
Per avé boun'aygo, cal ana a bouno foun.	Pour avoir bonne eau, allez à bonne fontaine.
Per manja lébré, çal senti loufo de gous.	Pour manger du lièvre, il faut sentir vesse de chien.
N'es pas trop tart, quan Diou adujo.	Il n'est jamais trop tard quand Dieu aide.
Noublésso sans argen, lun sans oli.	Noblesse sans argent, lampe sans huile.
Y pas de piros trufos que las vertadieyros.	Les plus cruelles moqueries sont les vraies.
Miliou jujo qui vel qué qui crëi.	Mieux juge qui voit que qui croit.
May on caousis, may on s'engano.	Plus on choisit plus on se trompe.
A gourgo vantado y a pas de peys.	A bief vanté pas de poisson.
La m.... d'al nostré drollé put pas.	La m.... de notre enfant ne sent pas mauvais.
Qui s'approtcho trop d'al fioc, sé rumo.	Qui s'approche trop du feu se roussit.

Qui sé fa agnel, lou loup lou maiyo.	Si tu te fais agneau le loup te mangera.
Qui a baylet sé fiso, baylet tournara.	Qui se confie à valet redeviendra valet.
Qui vol roussi sans si cal qu'angu' à pè.	Qui veut cheval sans défaut, doit aller à pied.
Qui vol pas sèlo, Dìou y douno bast.	A qui ne veut pas selle, Dieu donne bât.
Cal passa s'l pount ou p'el l'aygo.	Il faut passer sur le pont ou dans l'eau.
Cal pas s'e déspouilla avan d'ana al liech.	Il ne faut pas se déshabiller avant d'aller au lit.
Cal oublijo coummeo oublijo diguno.	Qui oblige communauté n'oblige personne.
Cal pas voulé p... pus naout que soun q...	Il ne faut pas vouloir p... plus haut que son c...
Cal qué lou s'ens vengo a soun temps.	Il faut que la raison vienne en son temps.
Cal layssa passa l'aygo que vous toco pas.	Laissez passer l'eau qui ne vous atteint pas.
Cal que cado poulo cougué sous ioous.	Chaque poule doit couver ses œufs.
Bal may amis en plasso, qu'argen en bourso.	Vaut mieux amis en place qu'argent en bourse.
Bal may un amic que cent parens.	Vaut mieux un ami que cent parents.
Bal may suza que trembla.	Vaut mieux suer que grelotter.
Bal may souffri de l'azé que lou tuya.	Vaut mieux souffrir de l'âne que le tuer.
Bal may vìouré en embéjo qu'en pietat.	Vaut mieux vivre en envie qu'en pitié.
Bal may un que sap, que c'ent que cercon.	Vaut mieux un qui sait que cent qui cherchent.
Bal may un pan de bouys qu'uno cano de carbeno.	Vaut mieux un pan de buis que canne de roseau.
Bal may èssé aouzel de camps qu'auzèl de gabio.	Vaut mieux être oiseau des champs qu'oiseau de cage.
Quant la néou séra foundudo veyren la terro.	Quand la neige sera fondue nous verrons la terre.

Quant on es pastré, on vol èssé baylet.	Quand on est berger, on veut être valet.
Quant on est faoutif, on se pren à cado pic.	Quand on est coupable, on se prend à chaque aspérité.
Quant lou rastélie es bètché, lous azés se batton.	Quand le ratelier est vide, les ânes se battent.
Quant un azé es magré, toutos las mouscos lou fisson.	Quand un âne est maigre, toutes les mouches le piquent.
Entre jardiniès on sé réfudo pas un raffé.	Entre jardiniers on ne se refuse pas un radis.
Por cado mestré nouvel, cado truc és un castel.	Pour un maître nouveau, une chaumière est un château.
Laido fatchouyro fa qualquocop poulit froumatgé.	Laid moule fait quelquefois joli fromage.
Cado fat a soun séns, seloun que n'a né déspén.	Chaque fou à son sens, et dépense celui qu'il a.
Lou pa se jalo dins lou four d'al paouré.	Le pain se gèle dans le four du pauvre.
L'espérenso es lou pa dé l'indigénso.	L'espérance est le pain de l'indigence.
L'homé es de fioc par tout so qué y nol.	L'homme est de feu pour tout ce qui lui est nuisible.
Lous bergougnousés dinon pas dous cops.	Les timides ne dînent pas deux fois.
Al loup val may fugi que s'atourna.	Il vaut mieux fuir devant le loup que se défendre.
A forsso de piqua l'esclop on lou traouco.	A force de radouber le sabot on le troue.
Las mas fangousos foon manja lou pa blanc.	Les mains sales font manger le pain blanc.
So qu'on douno flouris, so qu'on gardo pouyris.	Ce qu'on donne fleurit, ce qu'on garde pourrit.
D'al tens que lou co p... la lèbré fugis. .	Du temps que le chien p..., le lièvre fuit.
Es pas lou que curbis que qualquécop ségo.	Ce n'est pas toujours celui qui a semé qui moissonne.
Es pas a fil de guito que cal aprene à nada.	Ce n'est pas à fils de canard qu'il faut apprendre à nager.

Es pas pourquiè qui sous porcs paro.	Qui garde ses porcs n'est pas porcher.
Oun y a pa et vi, lou rey pot veni.	Où il y a pain et vin, le roi peut venir.
On se truco toujoun al det malaout.	On se touche toujours au doigt malade.
Mirgo qu'a pas qu'un traouc es léou préso.	Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.
Se toun harnés va pla, faras régo dretcho.	Si ton harnais va bien, tu laboureras droit.
Quand lou garric toumbo la léouno sequo.	Quand le chêne tombe, le lierre se dessèche.
Propré ou non, tout engraysso lou tésson.	Propre ou non, tout engraisse le porc.
Tal quito la perlie pér préna la laouzo.	Tel quitte la perdrix pour prendre l'alouette.
Quant lou bioou fougnèt gras s'espallet.	Quand le bœuf fut gras à point, il se démit l'épaule.
Per coumpagno las aoucos se bagnon.	Par compagnie les oies se baignent.
Gous pigré a pas jamay rouzégat boun os.	Chien paresseux ne rongea jamais bon os.
Y a un tens pé l azé et un tens pé 'l moulinié.	Il y a un temps pour l'âne et un temps pour le meunier.
Y a pas de pus hurous que lou que sé trovo.	Le plus heureux est celui qui croit l'être.
Fay coumo la fourmic, met toun gro à l'abric.	Fais comme la fourmi, mets ton grain à l'abri.
Es ritché qui pot, hurous qui sap, sage qui vol.	Est riche qui peut, heureux qui sait, sage qui veut.
De cavalo reguinnal, a chaval fa pas pla mal.	Ruade de jument, à cheval ne fit jamais grand mal.
Qui se lèvo à miejou dourmis pas toujoun.	Qui se lève à midi, ne dort pas toujours.
Qui a car et pa, pot attendr' à douma.	Qui a viande et pain peut attendre au lendemain.
Qui se lèvo mati pert pas l'espérti.	Qui se lève bon matin, ne perd jamais le déjeuner.

Médéci piétadous fa la plago venenouso.	Médecin trop sensible rend la plaie venimeuse.
Joubès médécis cimenteris boussus.	Jeunes médecins, cimetières bossus.
As de salvio dins toun hort, et sios mort !	Tu as de la sauge dans ton jardin, et tu es mort !
Lou mal vén al galop, et s'en tourno al pas.	Le mal vient au galop et s'en retourne au pas.
Manjo paouc ét t'en té caout.	Mange peu et tiens-toi chaud.
Lou coutcha de la poulo et lou léva d'al gorp, éloignon l'homé de la mort.	Le coucher de la poule, le lever du corbeau éloignent l'homme de la mort.
Quant lou malaout stidourno lou médéci s'en tourno.	Quand le malade éternue, le médecin s'en retourne.
Entre aouzels et moussayrons, quant lous trouvaras prén lous.	Oiseaux et mousserons, quand tu les trouveras, prends-les.
Quant d'al mal voudras t'abrita, méfiso té d'al gous qué mourdis sans japa.	Quand tu voudras éviter le mal, méfie-toi du chien qui mord sans aboyer.
Quand la crabo saouto dins l'hort se lou crabit la sieq n'a pas tort.	Quand la chèvre saute dans l'enclos, le chevreau qui la suit n'a pas tort.
Quant lou payré douno al fil, ris lou payré, ris lou fil, quant lou fil douno al payré, plouré lou fil, plouré lou payré.	Quand le père donne au fils, le fils et père rient, quand le fils donne au père, le père et le fils pleurent.
Un payré nouyris cént éfans, et cént éfants nouyrisson pas un payré.	Un père nourrit cent enfants, et cent enfants ne nourrissent pas un père.
Lous bisons sé prénon pér las cornos, et lous homes pér la paraoulo.	On prend les bœufs par les cornes et les hommes par la parole.
Cal pas batéja lou maynatgé aban que siogo nascut.	Ne baptisez pas l'enfant avant qu'il soit né.
Jamay un loup ès pas estat boun co de parqué.	Jamais loup ne fut bon chien de berger.
Qual tiro un pel d'un azé es pas jamay ta bourrut.	Arrachez un poil à un âne, il ne sera jamais aussi velu.
Entre marchant et porcs, per	Marchand ou porcs ne peuvent

lous conneyssé lous cal morts.	bien être jugés que quand ils sont morts.
Qual se grato oun se prus, fa pas tort à digus.	Qui se gratte où il se démange, ne fait tort à personne.
Qui déréveillo lou co que dort, sé lou mourdis n'a pas tort.	Si vous réveillez le chien qui dort, et qu'il vous morde, il n'a pas tort.
Qui quito pas soun couderc, sé ré non gagno ré non pert.	Qui ne quitte pas son nid, s'il ne gagne ne perd pas.
Qui escouto darré las parets, énten suon tort amay soun dretch.	Qui écoute derrière les murailles entend son éloge et son blâme.
Qui prego Dlou ser et mati, es sigur de jamay pati.	Qui prie Dieu soir et matin ne sera jamais malheureux.
Qui vol essé ritché dins un an, dins sieis méses sera penchat.	Qui veut être riche dans un an, sera pendu dans six mois.
Qui travaillo manjo la paillo, qui fa pas re, manjo lou fé.	Qui travaille mange la paille, qui ne fait rien mange le foin.
Qui vol la coquo amay l'ardit, és trop coubés et trop hardit.	Qui veut le gâteau et le sou, est trop envieux et trop hardi.
Qui n'a pas de légno al fioc, n'a qualque cop sur las esquinos.	Celui qui n'a pas de bois au feu, en a quelquefois sur les épaules.
Qui vol maynatchéja sa penchi, cargo pas cado joun, la vesto d'al dimentché.	Qui veut ménager sa garde-robe, ne met pas tous les jours son habit des dimanches.
Qui fa sous affas per proucurayré va à l'espital en persouno.	Qui fait ses affaires par procureur, va à l'hôpital en personne.
Qual met soun argen en abeillos, risquo fort de se gratta las aoureillos.	Qui met son argent en abeilles, risque fort de se gratter les oreilles.
Cal sabé perdré uno camiso per gagna un lensol.	Il faut savoir perdre une chemise pour gagner un drap.
Cal pas espandi lous pès may que non duro la flessado.	Il ne faut pas allonger les pieds plus que ne dure la couverture.
Cal pas se trufa d'al gous avant d'avé passat la boriot.	Il ne faut pas se moquer du chien avant d'avoir dépassé la ferme.

Es pas téns dé barra l'establè quant lou pouli és escapat.	Il n'est plus temps de fermer l'écurie, quand le cheval est échappé.
Cal pas ana quèrré amics pér so qu'on pot attentchè amé la ma.	N'allez pas chercher ami pour ce que vous pouvez atteindre avec la main.
Cado patarino aymo soun patari aoutant què la rèyno lou douphi.	Chaque misérable aime son enfant autant que la reine le dauphin.
La legno séco lou pa caout ténon l'oustal régaout.	Le bois sec, le pain chaud, tiennent la maison en gaieté.
Lou que vol manja de mél déou pas ave pôou d'as fissons.	Celui qui veut manger du miel ne doit pas avoir peur des piqûres.
Lou raynard qu'es pas matinous a pas lou mourié plumous.	Le renard qui n'est pas matineux n'a pas le museau emplumé.
La fourtuno es pas d'aquel que la serco, sounquo d'aquel que la trovo.	La fortune ne va pas à celui qui la cherche, mais à celui qui la trouve.
Lou paysan 'es pas nigaout : n'a pas de groussiè que l'argaout.	Le paysan n'est pas nigaud : il n'a de grossier que le langage.
Lou que vol se caffa lou quèr, gardo sa légno pè l'hiver.	Celui qui veut se chauffer la peau doit garder son bois pour l'hiver.
Loup, rïou et grand cami, de trés y a pas un boun vézi.	Loup, ruisseau, grand chemin, de trois pas un bon voisin.
Al cap de cént ans, la baco tourno brama à l'éstablé.	Au bout de cent ans, la vache revient bramer à l'étable.
Fèdo, per tan que siogos ménudo, sios pla siguro d'èssé toundudo.	Brebis, pour tant que tu sois menue, tu es certaine d'être tondue.
Avèn calquécop de pa, quant las dents nous toumbon.	Le pain nous arrive quelquefois quand les dents nous tombent.
Calquécop vous venon buffa l'el quant vous ôon crévat la prunelo.	On vient quelquefois vous souffler dans l'œil quand on vous a crevé la prunelle.
Baylet que réspècto soun mestré séra toujoun ount voudra èstré.	Valet qui respecte son maître aura toujours la place qu'il voudra.

Boun avoucat missan vézi, bouno tèrro missan cami.	Bon avocat, mauvais voisin; bonne terre, mauvais chemin.
Calquécop dins pition bartas, grosso lèbré fa soun jas.	Quelquefois, sous un petit buisson, gros lièvre a son gîte.
So qu'es mal estrémat es p'él gous ou p'él cat.	Ce qui est mal caché est pour le chien ou pour le chat.
Canteyré, pescayré, jougayré et tout so que finis en ayré, val pas gayré.	Chanteur, pêcheur, joueur, et tout ce qui leur ressemble ne vaut guère.
Sept jougayrés, sept péscayrés, sept cassayrès, vingto uns couquis.	Sept joueurs, sept pêcheurs, sept chasseurs, vingt et un coquins.
Cat miaounayre és pas gran cassayré, ni sagé homé grand parlayré.	Chat miauleur n'est pas grand chasseur, ni sage homme grand parleur.
Countes pas lous ioous qué son joust la clouco.	Ne comptez pas les œufs qui sont sous la clousse.
Dous aouzèls sur un mêmé espic démoron pas loun tens amies.	Deux oiseaux sur un même épi, ne restent pas longtemps amis.
Es lou méns que Bartho bégo, sé lou barrial és séou.	C'est le moins que Barthe boive, si la fontaine lui appartient.
Jouga, gatja, presta argen, fõou d'amistad escartomen.	Jouer, parier, prêter, éloignent l'amitié.
Or, vi et servitou lou pu viel es lou miliou.	Or, vin, serviteur, le plus vieux, le meilleur.
Quant ou planto de tou plan, on véndémio cad'an.	Quant on plante de tout plan, on vendange chaque an.
Plo mal sap lou richart so que sen lou transit.	Le riche sait fort mal ce que souffre le misérable.
Sé as un boun vézinat, toun oustal séra pla gardat.	Si tu as un bon voisin, ta maison sera bien gardée.
Se bos que layssé toun bioou dins moun prat, digués pas res à ma baco se pays dins toun balat.	Si tu veux que je supporte ton bœuf dans mon pré, ne dis rien à ma vache, quand elle paît dans ton fossé.
Se couneys toujoun de qu'un constat l'espino déou pountcha.	On devine toujours de quel côté l'épine doit piquer.
Tan rollo Pataou que dins lou fangas s'enclaou.	A force de tourner, Pataud tombe dans le bourbier.

Te fizés pas à las aygos mortos, son las pus fortos.	Ne te fie aux eaux mortes, ce sont les plus fortes.
Tal vous sarro la ma, que la vous voudrio vézé seco.	Tel vous serre la main, qui vous la voudrait voir desséchée.
Tout se que sé fa dé mal dins la borio, lou pastré n'a la glorio.	Tout ce qui se fait de mal dans la ferme, le pâtre en est accusé.
Ta pla l'yver coumo l'estiou las bugadieyros voon al riou.	L'hiver comme l'été, les laveuses vont à l'eau.
Uno pitrouno mousco fa calquécop p... un gros azé.	Une petite mouche fait quelquefois p... un gros âne.
Vigno plantado, oustal mountat, qual sap so qu'oon coustat.	Vigne plantée, maison montée, qui sait ce qu'elles ont coûté.
Un joun dé bèl né fa doublida cént dé missans.	Un beau jour en fait oublier cent mauvais.
Y a pas que lou que fa pas rés, que se troumpé pas.	Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas.
Y a pas rés de pus poulit que so que vous agrado.	Rien n'est plus beau que ce qui plaît.
N'y a que y vezon may en clugnén que d'autres en régassén.	Certains y voient mieux en fermant les yeux que d'autres en les ouvrant.
Val may préné l'aouzel en bouzolo que noun pas quant volo.	Il vaut mieux prendre l'oiseau au nid qu'en l'air.
Vézé fa, sabé fa, voulé fa, et poudé pas fa est un f...t affa.	Voir faire, savoir faire, vouloir faire, et ne pouvoir pas faire, est une f...e affaire.
Fenno d'hoste que fialo, médéci qué sé miraillo, noutari que sap pas lou joun d'al mès, vo mal per toutés trés.	Femme d'aubergiste qui file, médecin qui se regarde au miroir, notaire qui ne sait pas le quantième du mois, mauvais pour tous les trois.
Dominus vobiscum és pas jamay mort dé fan, *et cum spiritu tuo* fasio coumo poudio.	*Dominus vobiscum* ne meurt jamais de faim, et *cum spiritu tuo* s'en tire comme il peut.
De missan pagadou cal préné la paillo amay la flou.	De mauvais payeur prenez paille et fleur.
De so qu'on sa pas, se fario un pla gros libré.	On ferait un bien gros livre de ce qu'on ignore.

Dous brassés et la santat son la ritchesso de la paouretat.	Deux bras et la santé sont la richesse de la pauvreté.
Souven al castel on languis, quant dins la cabano on ris.	On rit souvent dans la chaumière, quand on pleure au château.
Qual a cinq soous, és agatchat pér cinq soous, qual n'a pas rés és agatchat per rés.	Qui a cinq sous est considéré pour cinq sous, qui n'a rien est considéré pour rien.
Bruch de canaillo, floc de paillo, trot de bourrico duraroon paouc o brico.	Dispute entre coquins, feu de paille, trot de bourrique dureront peu ou pas du tout.
Uno lèbré dins un réstoul és pas un dinna prèst.	Lièvre dans un champ n'est pas dîner prêt à manger.

PROVERBES SUR L'AMOUR, LE MARIAGE, ETC. ETC.

Per estaca lou cor, cal pas qu'un fial de lano.	Pour attacher le cœur, il ne faut qu'un fil de laine.
Entre amour et fasti, sap pas oun semet.	L'amour et le dégoût sont aveugles.
Qui jeto peyretos jeto amourétos.	Qui jette petites pierres, jette amourettes.
Jamay amourous bèrgougnous n'ajet bèlo amigo.	Jamais amoureux timide n'eut belle amie.
Loungos amous, loungos doulous.	Longues amours, longues douleurs.
Fillo que fadéjo, mirgo que trastéjo, pel galan, pel cat faroon léoų un plat.	Fille qui batifole, souris qui court sur les toits, pour le galant, pour le chat, feront bientôt un plat.
Fillo sans glorio, pagès sans borio.	Fille sans vanité, fermier sans ferme.
S'es amistouso, uno fillo es toujoun poulido.	Fille gracieuse est toujours jolie.
Fillo paouc visto és dé réquisto.	Fille peu vue sera recherchée.

Touto fillo déou essé glouriouso s'es sajo amay amistouso.	Toute fille doit être glorieuse d'être sage en même temps que gracieuse.
Angélus sounados fillos retirados, angélus finidos, fillos endourmidos.	Angélus sonné, filles couchées, Angélus fini, filles endormies.
A la prumièyro estelo levado, fillo déou esse rétirado.	A la première étoile parue, fille doit être rentrée.
Quant fillo sajo ès déforo rè blaco pas dins la démoro.	Quant fille sage sort, tout est fait dans la maison.
Entre fillo et capéla, cap d'as dous sap pas oun manjara soun pa.	Fille et curé ne savent pas où ils mangeront leur pain.
Las fillos plouron souveu lou riré d'arunan.	Les filles pleurent souvent le rire de l'an passé.
Fillo que ris, plourara léou.	Fille qui rit pleurera bientôt.
Drollo gayo me play bè, mais qué mé siogné pas ré.	Fille gaie me plaît bien, pourvu qu'elle me soit étrangère.
Fillo troutieyro o fénéstrieyro raromen bouno ménajeyro.	Fille coureuse, ou souvent à la fenêtre, rarement bonne ménagère.
Fillo qu'es pas ruzado, és éstado mal counfourmado.	Fille qui n'est pas rusée est mal conformée.
Fillo d'hosté, figo de canton, puléon maduros qué dé sazon.	Fille d'aubergiste, figue exposée à l'abri plutôt mûre que de saison.
Fillo poulido porto la béritièro s'il frount.	Jolie fille porte sa dot sur le front.
Quant y a dos fénnos dins un oustal ne cadrio pla uno en pintruro.	Quand il y a deux femmes dans une maison, il en faudrait bien une en peinture.
Quant y a dos fénnos dins un oustal, lou diablés y a do trabal, quant n'y a trés y pot pas rés.	Quand il y a deux femmes dans une maison, le diable a fort à faire; quand il y en a trois, il n'y peut rien.
Dins un oustal, uno fillo, prou fillo; dos fillos, trop de fillos; trés fillos et la mayré, quatré diables countro lou payrè.	Dans une maison, une fille assez de filles; deux filles, trop de filles; trois filles et la mère, quatre diables contre le père.

Entre fénno et clouquié, pla prou amb' un dins cado quartiè.	Une femme, un clocher, assez d'un dans chaque quartier.
Fénno fougassieyro, fillo risoulieyro, vigno pèdo cami, raromén foon bouno fi.	Femme qui fait des gâteaux, fille qui rit trop, vigne près d'un chemin, rarement font bonne fin.
Siogo damo o demaysello a toujoun piouzé joust l'aïsselo.	Dame ou demoiselle a toujours puce sous l'aisselle.
Mulo que fa cui, fénno que parlo lati, te fizés pas aqui.	Mule chatouilleuse, femme bas-bleu, ne t'y fie pas.
Fénno sap tout 'et sap pas r'es.	La femme sait tout et ne sait rien.
Fénno sé plan, fénno sé dol, fénno es malaouto quant bo vol.	Femme se plaint, femme gémit, femme est malade quand elle le veut.
Las fénnos ét lous éfans son coumo lous homés lous fan.	Les femmes et les enfants sont comme les hommes les font.
Plours de fénno son léou éssuts.	Pleurs de femme sont bientôt essuyés.
Qui fénno et saoumo méno, és pas sans peno.	Qui femme ou ânesse mène prend de la peine.
Fillo qu'agrado és mitat maridado.	Fille qui plaît est à moitié mariée.
Fillo maridado, fillo négado.	Fille mariée, fille noyée.
Paoucos filles, paoucos vignas et paouc d'oustals én paouros vilos.	Peu de filles, peu de vignes, peu de maisons en petites villes.
Quant on a fillos, on és toujoun pastrè.	Quand on a des filles, on est toujours berger.
Entré fénno et péro, prén lo quant réno.	Il faut prendre la femme et la poire quand elles pleurent.
Fillo qué pién sé vén.	Fille qui reçoit se vend.
Pér proumèttré cal pas résta de fillo méttie.	Pour marier ta fille, promets toujours.
Dé boun plan planto ta vigno, à boun sang marido ta fillo.	Plante ta vigne de bon plant, marie ta fille à bon sang.
Las bounos ménajèyros foon passa las fillos las prumieyros.	Les bonnes ménagères font passer les filles les premières.

Prén la fillo dé toun bézi, saouras soun si.	Prends la fille de ton voisin, tu connaîtras son défaut.
Qui sé logo, sa libértat vén, qui sé marido la révén.	Qui se loue vend sa liberté; qui se marie, se vend deux fois.
Homé dé paillo vol fénno d'or.	Homme de paille veut femme d'or.
Un homé ritché ès pas jamay lait pér uno fillo.	Un homme riche n'est jamais laid pour une fille.
A préndré gendré et claouré fé hurous qui y endévé.	Heureux qui réussit à prendre un gendre et à rentrer son foin.
On pot pas may trouva countro l'oouto un abric, que dins un gendré un amic.	On ne peut pas plus trouver contre le vent d'autan un abri, que dans un gendre un ami.
Amour de noros, amour dé géndrés bugado sans céndrés.	Amitiés de belles-filles et de gendres, lessives sans cendres.
Qui espouso sas amous, éspouso sas doulous.	Qui épouse ses amours, épouse ses douleurs.
Fénno entéménado és léou manjado.	Femme entamée est bientôt mangée.
Qui bastis o sé marido, véi léou sa bourso aflaquido.	Qui bâtit ou se marie, voit bientôt sa bourse tarie.
Quand on sé marido, y a blat et farino, quand on és maridat ni farino ni blat.	Quand on se marie, il y a farine et blé; quand on est marié, ni blé ni farine.
Maridats n'oon qu'un joun dé bél tens.	Mariés n'ont qu'un jour de beau temps.
Prumier an, naz à naz, ségound an, bras à bras; trésiem' an, tiro te d'aqui que fasti me fas.	Première année, nez à nez, seconde année, bras à bras, troisième année, va-t'en, tu m'excèdes.
Vigno o fénno pla faosounado manquo pas dins l'annado.	Vigne ou femme bien façonnée ne manque pas dans l'année.
Béoutat de fenno et boun vi foon déréveilla mati.	Beauté de femme et bon vin, font réveiller matin.
Un home que bat sa fénno bat soun cor, uno fénno que bat soun homé bat un p...	Un homme qui bat sa femme, bat son cœur, une femme qui bat son mari, bat un po...
Oustal d'adultéro, jamay non prouspéro.	Maison d'adultère, jamais ne prospère.

Mayson malurouso ét missanto ount calo poul, ét poulo canto.	Maison malheureuse ou méchante, où coq se tait et poule chante.
Quand la miséro dintro pér la porto, l'amour f.... lou camp pér la fénestro.	Quand la misère entre par la porte, l'amour s'envole par la fenêtre.
Qui pèrt sa fénno et quinze soous es pla doumatché de l'argén.	Qui perd sa femme et quinze sous doit bien regretter l'argent.
A un homé ritché sa fénno y mouris, à un paouré sa mulo.	Un homme riche perd sa femme, un pauvre sa mule.
La paz de l'oustal es dins las caoussos.	La paix du ménage dépend de l'homme.
Dous bèls jouns l'homé a sus têrro, lou joun qué prén fénno et lou joun qué l'entèrro.	L'homme a deux beaux jours sur la terre, celui où il prend femme et celui où il l'enterre.
Sardo avéonsado engrayssario.	Sardine devenue veuve, engraisserait.
Se veyrio puléou estiou sans soulél, que fenno véouso sans consél.	On verrait plutôt été sans soleil que femme veuve sans conseil.
Véonso daourado es léou counsoulado.	Veuve dorée est bientôt consolée.
Sé y avio un démaridayré, aourio pas guerp.	S'il existait un démarieur, il n'aurait pas l'onglée.

M. le Président, après avoir complimenté M. de Combettes-Labourelie sur les immenses recherches qu'il a faites, donne la parole à M. Crozes, pour la lecture d'un mémoire sur le Palais de justice et l'ancienne maison des Carmes, à Albi.

Le palais de justice et l'ancienne maison des Carmes, à Albi.

La ville d'Albi renfermait autrefois dans son enceinte sept églises paroissiales ainsi qu'un grand nombre de

chapelles et oratoires. L'église de Saint-Salvi et la célèbre cathédrale de Sainte-Cécile ont seules échappé à la destruction, à raison de la destination qui leur avait été donnée. La première avait été affectée à un magasin à fourrages pour le service public ; la seconde servait aux réunions populaires et aux fêtes patriotiques ou nationales. Toutefois, la cathédrale d'Albi fut soustraite, comme par miracle, au décret de proscription qui avait été porté contre elle ; l'estimation des matériaux qui la composent avait déjà été faite, une société se préparait à en faire l'achat pour en renverser les voûtes et les murs. Le procédé courageux, qu'on ne saurait trop louer, d'un ami des arts, conserva ce monument à la religion. M. Mariés, ingénieur en chef, dont le nom est devenu recommandable par ses lumières et par ses travaux, prit sur lui d'exposer au gouvernement que la gloire nationale était intéressée à la conservation de cet édifice. Cette démarche eut un entier succès. Le comité d'instruction publique de la Convention ordonna qu'il serait sursis à la vente et chargea le ministre de l'intérieur de prendre des renseignements sur l'avantage que pourrait avoir, dans l'intérêt des arts, la conservation de la cathédrale d'Albi. Dans des circonstances pareilles, l'ajournement c'est le salut ; et le monument fut soustrait à une ruine qui paraissait inévitable.

Les maisons religieuses comprenaient quatre monastères d'hommes, à savoir : les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins et les Carmes ; et quatre couvents de femmes : les religieuses de Sainte-Claire, de l'Annonciade ou de Fargues, de la Visitation, et enfin les sœurs Blanches et Noires ou de la Miséricorde. Deux d'entre eux ont échappé à la dévastation : le couvent de la Visitation, qui était devenu célèbre par la retraite que chercha dans son sein

la comtesse d'Ysembourg, princesse de Hohenzolern, dont les aventures ont été si spirituellement écrites par Mademoiselle de Salvan de Saliés, servit de casernement aux troupes, et le monastère des Carmes devint le siége du tribunal criminel, plus tard du Palais de justice.

La tradition et les chroniques du pays constatent le pittoresque effet que produisaient, aux yeux de l'étranger, les clochers de ces divers édifices religieux, lesquels, au nombre de vingt environ, groupés sur un étroit espace, dans l'enceinte des murs de la cité, et dominés par la tour colossale de l'église cathédrale, s'apercevaient à travers le feuillage touffu des arbres séculaires de la majestueuse avenue plantée par les ordres de l'assemblée des états du Languedoc.

Loin de nous la pensée, en exhumant ces faits, de rappeler des souvenirs amers et d'exciter de stériles regrets. Si nous avons peu en estime les superbes contempteurs des temps anciens, ce n'est pas la contemplation d'un passé vers lequel personne ne voudrait revenir, ce n'est pas le dédain et le lâche abandon du présent où se sont réalisés tant d'éclatants progrès que nous voulons faire prévaloir ici. Aussi bien, on ne saurait méconnaître que les monastères, dans le moyen âge, au milieu des luttes et des déchirements de l'Europe, ne furent le refuge des sciences et des lettres; comment oublier aussi que l'homme a souvent besoin, au milieu des grandes épreuves de la vie, d'un asile, d'un abri, d'un secours contre les désenchantements amenés par les souffrances ou le malheur. La philosophie et les systèmes inventés par elle sont absolument impuissants contre le désespoir ou le suicide. La grande majorité des hommes, quelle que soit l'époque où ils ont vécu, a dit un des plus célèbres écrivains de ce siècle, est souffrante de douleurs morales

autant que de maux physiques. Le premier pain de l'homme c'est la douleur, et son premier besoin est d'en être consolé. Or, lequel de ces systèmes a jamais consolé un cœur affligé, peuplé un cœur désert? Lequel de ces docteurs a jamais essuyé une larme? Seul depuis l'origine des temps, le christianisme a promis de consoler l'homme des inévitables afflictions de la vie, et seul il a tenu sa promesse. Aussi, pensons-nous qu'avant de songer à le remplacer, il faudrait commencer par pouvoir chasser la douleur de dessus la terre.

Les Carmes ne manquèrent pas à cette double mission. S'ils n'apparurent pas avec le même éclat que les savants religieux Bénédictins ou les Frères-Prêcheurs de Saint-Dominique, il acquirent une immense influence et contribuèrent, par leurs prédications, à la régénération de la chrétienté. Fondé au XIIe siècle par le patriarche de Jérusalem, et confirmé, en 1227, par le pape Honorius, l'ordre des Carmes, introduit en Europe par saint Louis, en 1238, se répandit aussitôt en France. Ces religieux s'établirent, le 13 juillet 1311, au faubourg du Vigan, de la ville d'Albi, par accord passé entre Raymond Argolio, procureur de Gérard II, évêque d'Albi, et frère Bernard de la Porte, syndic du provincial des Carmes d'Aquitaine. Il fut convenu, entre autres choses, que le terrain acquis ou à acquérir par les nouveaux religieux resterait à perpétuité sous la juridiction du seigneur évêque et de ses successeurs, que lesdits religieux célébreraient tous les jours une messe de la Vierge à son intention, et qu'ils payeraient un marobolin d'or à chaque mutation de seigneur.

Ce monastère eut dans la suite une grande prospérité et acquit une telle célébrité qu'il devint la maison-mère de toute la congrégation sous l'autorité du cardinal

Georges d'Amboise, légat du Saint-Siége, approuvé par les Souverains-Pontifes Léon X et Adrien VI. Cette maison était régie par un vicaire général de l'ordre, et avait sous sa conduite les Carmes de Paris, de Toulouse, de Rouen, de Montauban et de Melun. Le couvent fut magnifiquement bâti et possédait une riche bibliothèque. L'église, richement ornée, était composée d'une immense nef et d'un chœur admirablement sculpté; lorsque, le 4 septembre 1568, les religionnaires s'étant rendus maîtres du faubourg du Vigan, dans le but de les concentrer dans ce faubourg et de les priver de toute ressource, les habitants de la ville vouèrent le monastère aux flammes. Ainsi, le cloître même n'est pas à l'abri des révolutions et des vicissitudes humaines. Ce ne fut qu'en 1588, par l'ordre du Souverain-Pontife Grégoire XIII, et par lettres patentes du roi Henri III, que les religieux furent remis en la possession et jouissance des biens, droits et priviléges dont ils jouissaient avant la destruction de leur monastère. Incontinent, ils s'établirent dans l'enceinte de la ville et fondèrent plus tard, en 1636, leur nouveau monastère, où ils sont restés jusqu'à la suppression des ordres religieux. Les bâtiments qui le composaient furent affectés au tribunal criminel et plus tard au Palais de justice.

Le monastère était d'une forme carrée; le jardin au sud en face du quartier dit de Verdusse. L'église, placée au nord, avait une voûte ogivale. Sa longueur était de 18 mètres sur 13 mètres de large avec deux chapelles latérales, et un chœur à forme triangulaire, surmonté d'un clocher avec une flèche élancée. Cette église, après la dispersion des religieux, fut consacrée, dès l'origine, aux audiences du tribunal criminel du département et plus tard à la cour d'assises du Tarn. Elle reçut cette destination jusques en l'année 1814, époque à laquelle on

jugea utile de lui substituer une salle moins vaste, moins sonore, et que l'on croyait mieux adaptée au service auquel il était nécessaire de pourvoir. Il était procédé à la démolition de la voûte de cet édifice dont on avait sapé les appuis, lorsque, le 14 avril 1814, jour de la célèbre bataille de Toulouse, elle s'affaissa tout à coup, et c'est avec peine et comme par miracle que les ouvriers échappèrent au danger qui les menaçait. L'effroi fut si grand et l'exaltation populaire si fortement excitée que l'opinion se répandit aussitôt que la chute de la voûte était due au retentissement du canon, dont le grondement sourd se faisait entendre au loin ; ce fait ne pouvait certes avoir aucune influence sur l'accident qui venait de se produire; mais les aveuglements et les préventions populaires sont les mêmes dans tous les temps. Les cellules des religieux longeaient l'ancienne église, là où se trouvent aujourd'hui le perron, le portail d'entrée et le vestibule. Elles avaient leur entrée sur le cloître heureusement conservé qui fait l'ornement de l'édifice. Ce cloître est à style ogival, très-correct, et a été restauré avec bonheur et intelligence. Il donnait entrée, du côté opposé à l'immense et magnifique réfectoire qui mesurait toute la longueur du cloître lui-même. Il comprend aujourd'hui la salle d'audience du tribunal civil, la bibliothèque et la chambre du conseil. Ces pièces prennent leur jour sur le jardin renfermé autrefois dans l'enclos du monastère ainsi que l'immense espace qui comprend la nouvelle cour d'assises et toutes ses dépendances. De grandes caves voûtées s'étendaient au-dessous des constructions, elles étaient destinées à renfermer les récoltes en vin qui formaient les principaux revenus du couvent. Il était, en effet, propriétaire d'un vaste vignoble qui couronne un des riches horizons de la ville, et, de plus, de celui dit de

Reutel, le crû le plus recherché de la contrée. Les produits de ces derniers étaient vendus avec avantage et, quoiqu'il fût consommé dans le monastère plus d'eau que de vin, une chronique malicieuse attribuait au couvent l'origine de la légende devenue populaire : *Vinum Reutale tollit peccatum mortale; le vin de Reutel efface le péché mortel.*

De grands appartements placés au premier étage du monastère étaient destinés aux évêques, aux princes de l'Église ou aux personnages de distinction qui venaient faire une visite dans le couvent. Ces appartements, reconstitués avec des formes modernes, sont affectés aujourd'hui, d'un côté, aux greffes et aux archives du palais, de l'autre, au logement de messieurs les présidents de la cour d'assises, à l'époque de leur session.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ CARRIÈRE.

Prennent place au bureau : MM. Eugène Lapierre, Noguier et docteur Cattois. M. de Puibusque remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Edward Barry a la parole pour rendre compte de l'excursion faite dans la matinée à *Vieille-Toulouse*. Il résume brillamment à ce sujet les idées déjà émises dans

sa dissertation sur les origines de Toulouse, écrite pour l'*Histoire générale de Languedoc*. Nous renvoyons ceux qui ne pourraient pas se procurer cet ouvrage, aux *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. (Comptes rendus des séances des 3 et 17 juillet 1873.)

M. le baron de Rivières donne ensuite lecture de son

Rapport sur la visite du Congrès au musée des Antiques.

Le lundi 1er juin, vers les quatre heures du soir, les membres du Congrès se sont transportés au musée des Antiques de la ville de Toulouse, pour en visiter les richesses archéologiques. M. Ernest Roschach, conservateur, prévenu de l'arrivée des visiteurs, leur a fait avec une parfaite courtoisie les honneurs des belles collections dont il a la garde.

Dès son entrée dans l'ancien couvent des Augustins, aujourd'hui transformé en musée, le Congrès a remarqué le joli aspect du petit cloître, construit au XVIIe siècle, avec son préau orné d'une fontaine du plus heureux effet, et ses galeries tapissées de dalles tumulaires, de sculptures des deux derniers siècles, ainsi que d'une jolie boiserie de la Renaissance. La curieuse inscription d'un bénitier gothique a ensuite attiré l'attention :

« Vous qui prenez de l'eau benoiste
Avec la main, sans l'asperson,
C'est une chose deshoneste,
Demandez-en à Dieu pardon. »

Arrivé au grand cloître, le Congrès a admiré le bel ensemble produit par les quatre galeries; celles du nord et de l'ouest contiennent les marbres antiques dont Tou-

louse est si fière. Où trouver, en effet, dans une autre ville du midi de la France, autant de bustes de dieux et d'empereurs. Ces marbres, découverts à Béziers et à Martres-Tolosane, forment une collection sans rivale; deux têtes surtout, l'une d'Auguste et l'autre de Vénus, par leur suavité, rappellent les ouvrages les plus célèbres de l'antiquité. Les nombreux autels votifs, les inscriptions antiques provenant des Pyrénées, surtout d'Ardiège, avec les noms des dieux topiques Abellion et Leherenn, sont du plus haut intérêt. Le musée n'est pas moins riche en objets du moyen âge, depuis les sarcophages chrétiens enlevés à Saint-Sernin, Saint-Étienne, Saint-Michel du Touch, jusqu'aux dalles tumulaires des évêques de Toulouse. Quelles belles statues funéraires que celles de Durand de Mende, neveu de l'auteur du *Rational*, de G. de Vayrols, de Jean Tissandier, de Bernard, comte de Comminges, et, enfin, de Pierre de la Jugie, qu'une inconcevable incurie a ravie à la cathédrale de Narbonne! Quelle belle moisson il y aurait à faire dans les nombreuses inscriptions du moyen âge encastrées dans les murs! Mais le temps fuyait rapidement; nous avons admiré dans la galerie orientale l'incomparable collection de chapiteaux romans qui ornaient jadis les cloîtres de Saint-Étienne, Saint-Sernin et la Daurade, collection incomparable, la perle du musée; les moulages de Moissac, les débris du portail de la Daurade et les fines sculptures de la fin du XVe siècle, provenant de Saint-Michel, des Récollets et des Cordeliers.

Mais ce qui a aussi charmé les visiteurs, c'est le ravissant et poétique aspect du préau du cloître avec ses arbres majestueux, dont le port et le sombre feuillage s'allient si bien avec les nobles ruines qu'ils ombragent. Est-il un lieu mieux fait pour la rêverie que le pied de cette vieille

tour aux assises de briques, dorées en ce moment-là par le soleil sur son déclin; la pensée se reporte vers les restes mortels des moines qui dorment dans cette enceinte. Les quelques monuments funéraires semés sur le gazon, et le puits traditionnel avec sa ferrure gothique, ajoutent à l'impression produite par ce délicieux ensemble. Il a fallu, non sans peine, quitter ces beaux lieux et continuer notre visite. Nous avons traversé la belle salle capitulaire contenant les moulages d'après l'antique, et puis, montant dans les galeries supérieures, nous avons jeté un rapide coup d'œil sur la collection ethnographique due à la généreuse initiative de M. de Roquemaurel. Le riche ensemble des *torques*, en or massif, de Fenouillet, et l'olifant de Saint-Sernin, le plus précieux sans doute des objets d'ivoire du musée, sont ensuite passés sous nos yeux. A côté, dans les vitrines, se voient des coffrets d'ivoire du plus beau travail, des statuettes et reliquaires, en émail de Limoges, des bas-reliefs, en albâtre peint et doré, provenant de Rabastens. Tous ces objets nous reportaient au temps bien loin de nous où l'art étant partout et dans la cathédrale comme dans l'humble église de village, laissait des œuvres faites avec conscience et sentiment du beau. Les clefs, les serrures ouvragées du moyen âge et de la Renaissance, nous ont fait faire les mêmes réflexions pour le mobilier civil. Que dire encore de ces merveilleux plats émaillés qui reportent le souvenir aux noms glorieux de Pierre Reymond, de Léonard Limosin et des Pénicaud, de ces belles majoliques italiennes et hispano-moresques qui, délaissées jadis, sont aujourd'hui recherchées avec une sorte de fanatisme. Les meubles de l'époque gothique et ceux de la Renaissance sont également bien représentés dans cette collection; le Congrès a surtout admiré la belle crédence du XVIe siècle, achetée à M. Du Mége.

Son attention s'est portée ensuite vers les roues d'un char antique et la nombreuse suite des médailles grecques et romaines, les bijoux et objets grecs, romains et égyptiens, les vases étrusques et l'inscription grecque de Bérénice. Mais les heures s'étaient écoulées. Il a fallu à regret s'arracher à l'étude si attrayante de ces richesses sans nombre qui mettent au front de Toulouse une couronne de gloire et lui conservent le titre de cité savante, qui jamais ne laissera s'éteindre dans ses murs le glorieux flambeau de l'art. L'étude du musée avait été d'ailleurs rendue facile par le savant catalogue dont M. Roschach est l'auteur. Pourquoi faut-il qu'une pensée de tristesse termine mon rapport en songeant à l'inutile destruction du magnifique réfectoire des Augustins, qu'une coupable insouciance a laissé périr, il y a peu d'années, lors du percement de la rue d'Alsace-Lorraine.

Après la lecture du rapport de M. le baron de Rivières, M. Chalande, membre de la Société archéologique du Midi de la France, et numismatiste distingué, a la parole pour entretenir le Congrès des monnaies rares qui doivent être gravées pour la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Il signale notamment quelques pièces existant dans la collection de M. Ricard, de Montpellier, telles que les deniers uniques de Roquefeuil du comté de Razès, d'Uzès et de Milon de Narbonne ; ensuite, celles que possèdent les musées de Carcassonne, de Béziers et une partie des exemplaires décrits par Poey d'Avant.

« Pour les autres monnaies méridionales qui forment cette série de ma collection, dit M. Chalande, elles sont le résultat de vingt années de recherches. Je les ai acquises, en grande partie, par échange, dans les collections particulières des amateurs du Languedoc, de MM. Charvet et

Hoffmann, de Paris, et par des trouvailles faites à diverses époques. Une vingtaine de ces pièces sont inédites. »

M. Chalande cite les plus importantes : un denier et une obole de l'évêché de Mende, une obole de Bertrand, comte de Toulouse, un denier de Roger de Carcassonne, un denier de Raymond-Roger, de la même ville, un denier et une obole de l'évêché du Puy, etc., le tout trouvé en 1803 à l'Isle-Jourdain.

Ce petit trésor composé de 163 pièces, était si riche en nouveautés et variétés de type qu'on serait, pour ainsi dire, aisément porté à croire qu'il avait été enfoui par un numismatiste du XIIIe siècle.

M. Chalande mentionne encore, parmi les richesses de son importante collection, deux deniers et une obole inédits de Roger Ier, vicomte de Carcassonne, découverts, en 1865, à Mirepoix; un denier de l'évêché de Lodève trouvé à Agde ; trois oboles inédites et divers deniers de Bertrand, comte de Toulouse; une obole et un denier de Raymond IV, comte de Toulouse, provenant de la trouvaille faite, en 1865, à Verfeil. Enfin les monnaies du Languedoc, qui faisaient jadis partie de la collection Soulages, de Toulouse, décrites par Poey d'Avant; quelques-unes sont uniques, d'autres d'une très-grande rareté. M. Chalande fait remarquer des pièces de Raimond IV avec effigie, des deniers et oboles de Pons, de Raimond IV, d'Alfonse Jourdain, de Saint-Gilles, un denier unique de Raimond d'Omelas, enfin un denier au type odonique de Guillaume Taillefer, trouvé en 1872, au moulin du Bazacle, à Toulouse.

Pour achever cette nomenclature, j'ajouterai, dit en terminant M. Chalande, le denier unique de Raimond V, provenant de la collection Fauvis de Saint-Vincent. Plusieurs de ces pièces uniques et inédites jettent un nou-

veau jour sur la numismatique féodale du Languedoc.

M. le président félicite M. Chalande de ses importantes découvertes, et le remercie, au nom de l'assemblée, des intéressants commentaires dont il a accompagné sa communication des planches des monnaies seigneuriales et épiscopales du Languedoc.

La séance est levée à cinq heures.

1re SÉANCE DU 6 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE RENCOGNE.

Siégent au bureau, MM. d'Estaintot, de Saint-Geniès et Barry.

La parole est à M. l'abbé Carrière, président de la Société archéologique du Midi de la France, pour donner lecture de son rapport sur la visite du Congrès aux églises du Taur et de Saint-Sernin.

Rapport de M. l'abbé Carrière, président de la Société archéologique du Midi de la France, sur la visite faite par le Congrès, le vendredi 5 juin, aux églises du Taur et de Saint-Sernin.

Messieurs,

Je dois vous avouer tout d'abord que je ne me suis chargé qu'à regret du rapport que vous allez entendre. Quelques notes rassemblées à la hâte sont bien peu dignes

de vous être présentées et j'ai besoin de connaître toute votre indulgence pour oser parler devant vous de nos plus beaux monuments toulousains.

I

NOTRE-DAME DU TAUR.

Au sortir de la séance d'hier au soir, 5 juin, le Congrès s'est rendu à l'église de Notre-Dame du Taur, dont le plan original a de suite attiré son attention. Planté sur une nef étroite, le chœur, de dimensions plus larges, est entouré de sept chapelles, plus modernes, semble-t-il, que le reste du monument. Toute la parte antérieure de l'édifice appartient, croyons-nous, à la première moitié du XIVe siècle, tandis que le XVe et même le XVIe en certains endroits, se montrent autour du chœur avec des caractères qu'on ne saurait nier.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de l'édifice, vous vous êtes intéressés, Messieurs, à la découverte d'un caveau voûté, placé sous l'autel majeur récemment démoli. Parmi les hypothèses émises sur sa destination, il en est une qui se rattache à un fait historique et qui, par là même, a paru revêtir une certaine importance. On sait que saint Hilaire, troisième évêque de Toulouse, voulant rendre aux reliques de saint Saturnin les honneurs qui leur étaient dus, fit creuser le sol à l'endroit où devaient reposer, selon la tradition, les restes sacrés de l'apôtre de Toulouse. Ces derniers furent, en effet, retrouvés profondément enfouis dans la terre, et encore enfermés dans leur cercueil de bois. Mais n'osant toucher à un corps aussi saint, Hilaire fit entourer ce tombeau d'une

construction en briques en forme de four (voûté) et, pour exciter la piété des fidèles, il éleva au-dessus du sol et attenant aux reliques, un édicule en bois (1).

La crypte dont il s'agit est construite en briques et répond parfaitement au signalement fourni par la légende de saint Hilaire. Aurait-on, par hasard, retrouvé le tombeau primitif de saint Saturnin et l'*opus lateritium, fornicis instar* de saint Hilaire ?

Le Congrès n'a pas cru prudent de se prononcer; mais il a émis le vœu que cette intéressante question fût sérieusement étudiée, et en attendant, il a demandé qu'on laissât à découvert un caveau d'où peut sortir la solution d'un important problème historique.

Vous avez remarqué avec un égal intérêt une autre excavation pratiquée dans la chapelle centrale, de l'autre côté du mur droit du chevet, en face la crypte dont nous venons de parler. A la profondeur de cinq mètres on a trouvé, en cet endroit, des ossements humains reposant sur un lit de cailloux. Des murs en briques, solidement construits, se voient de chaque côté, taillés dans leur épaisseur, à partir de deux mètres environ au-dessus du sol, jusqu'à la naissance de la voûte, dans le but évident de donner un peu plus de largeur à l'intérieur de la chapelle. Ces murs ont paru s'étendre au delà du chevet et empiéter sur les propriétés voisines.

Quelle pouvait être la destination de ces murs, probablement très-anciens, si épais et bâtis avec tant de soin ? C'est là encore une question à laquelle il n'a pas été possible de répondre dans une visite faite en courant et avec l'unique secours de données vagues et incomplètes.

Vous n'avez pu voir les grandes boiseries qui, sous

(1) Vid., *Leg. in proprio dioc.* xx *Maii.*

forme de lambris, revêtaient naguère l'intérieur du monument. Cette décoration fut placée sous l'épiscopat de Mgr Charles de Montchal, archevêque de Toulouse (1639-1651). Elle vient d'être enlevée comme une superfétation de mauvais goût pour rendre au monument sa physionomie primitive. Une forte intéressante page de peinture, cachée sous ces lambris, a ainsi vu le jour. Elle représente des patriarches, des prophètes et d'autres personnages bibliques, portant sur des phylactères des textes de la sainte Écriture. Ces personnages occupent deux rangs superposés et se présentent généralement de face. Vous vous êtes montrés heureux de cette découverte, entièrement due au hasard et vous avez constaté la conservation relativement bonne de ces peintures; aussi, avez-vous, sur place, émis le vœu de les voir, non-seulement conservées, mais restaurées et harmonisées avec les peintures décoratives qu'on exécute en ce moment.

Vous ne vous êtes pas montrés aussi satisfaits des restaurations qui se poursuivent à cette heure dans l'église. La bonne volonté de ceux qui les dirigent est indubitable, mais une science par trop insuffisante de l'archéologie et de l'esthétique locales s'y montre à découvert, et vous n'avez pu retenir vos plaintes ni vous empêcher d'exprimer hautement votre désapprobation.

Les peintures actuelles sont mal conçues et d'une exécution médiocre. Elles sont purement décoratives, et elles s'éloignent par là des saines traditions de l'art chrétien.

Ce n'est pas, en effet, pour le seul plaisir des yeux que nos pères décoraient avec tant de soin l'intérieur de nos temples catholiques. Tout, dans leur pensée, devait avoir un but utile. La beauté de l'ornementation devait attirer le regard, mais, en même temps qu'elle charmait les yeux, elle devait instruire et toucher, éclairer l'intelli-

gence et attendrir le cœur. C'était un livre toujours ouvert, dans lequel tout le monde savait lire, et où l'on apprenait cette science solide de la religion qui affermit la foi et d'où l'on retirait une édification sérieuse qui encourage à faire le bien. Voilà, sans nul doute, Messieurs, pourquoi l'ornementation était toujours historiée, c'est-à-dire composée de tableaux à personnages portant, sur des cartouches déroulés, des textes de l'Écriture, ou des inscriptions destinées à expliquer le sujet du tableau.

Vous avez voulu, Messieurs, protester contre cette tendance déplorable, qui, à notre époque, se développe toujours davantage et menace de se généraliser, qui consiste à couvrir les grandes surfaces planes des murs de nos églises d'une fade peinture décorative qui ne dit rien au cœur et n'enseigne rien à l'esprit. Je me rappelle même, si du moins ma mémoire est fidèle, que vous n'avez pas manqué de faire remarquer la différence caractéristique qui existe à ce sujet entre les anciennes peintures retrouvées sous les lambris enlevés et celles qui s'exécutent en ce moment.

En sortant de l'église par la porte latérale qui ouvre sur la petite rue du Taur, vous vous êtes arrêtés devant la nouvelle chaire à prêcher. Comme elle est toute en pierre et surchargée de sculptures, il est évident qu'on a eu l'intention de faire de ce meuble important un monument.

Je sais, Messieurs, combien vous aimez à vous montrer prodigues d'encouragements lorsque vous vous trouvez en présence de restaurations intelligentes, exécutées avec goût, mais je n'ignore pas en même temps que votre science profonde, votre sentiment exquis de toutes les convenances, vous interdisent toute sorte de compromis avec cette intelligence superficielle des choses et cette

esthétique vague et indéterminée qui font qu'en poursuivant le beau, on atteint sûrement le ridicule.

Aussi, vous avez loué la pensée qui a groupé autour de la colonne, formant support, trois figures symboliques : Moïse représentant la Loi ; saint Jean l'évangéliste figurant l'Évangile, et saint Augustin personnifiant la Tradition. C'est bien là, en effet, la triple base de tout l'enseignement catholique.

Mais vous avez été obligés de signaler le défaut de proportion entre les diverses parties de cette chaire.

La cuve vous a paru trop petite, l'abat-voix, démesurément grand et lourd : il semble menacer d'écraser tout ce qui est sous lui. Les ornements disparates qui sont jetés partout avec une prodigalité déraisonnable sont moins l'indice du talent du dessinateur que la preuve de son mauvais goût. Toutes les périodes de l'ère ogivale y sont représentées et confondues. On ne s'est nullement préoccupé d'harmoniser cette pièce importante d'ameublement avec la sévérité des lignes architecturales de l'édifice. Aussi, il eût été bien difficile, quelque bonne volonté qu'on y eût mis, d'inventer quelque chose qui produisit un effet plus désagréable.

En terminant cette visite, Messieurs, vous avez unanimement exprimé le désir de voir une restauration entreprise dans un but excellent et si mal commencée, poursuivie avec plus d'intelligence et un goût plus pur.

II

SAINT-SERNIN.

Après votre visite à l'église du Taur, vous vous êtes rendus à l'insigne basilique de Saint-Sernin.

En présence de ce célèbre monument, rajeuni par les restaurations de M. Viollet-Le-Duc, vous avez demandé des renseignements positifs sur sa physionomie extérieure avant sa restauration. Des photographies, prises sur l'ancien monument, ont été mises alors sous vos yeux. Des explications ont été fournies par plusieurs membres appartenant à la Société archéologique du Midi de la France, et vous avez pu, dès lors, vous rendre un compte exact de ce qu'était autrefois le monument, et constater ce qu'il est aujourd'hui.

Vous étiez, en ce moment, au pied de la porte latérale sud, faisant face à la rue du Taur. Cette porte n'offrait autrefois qu'un bahut simple surmonté de sa petite toiture en tuiles-canal. Elle dépasse aujourd'hui de plusieurs mètres en hauteur la toiture de la petite nef extérieure dans laquelle elle est percée. M. Viollet-Le-Duc a ajouté un étage aveugle, lourd et disparate, qui ne sert à rien.

Jadis une seule toiture enveloppait la grande nef et la première nef latérale. Aujourd'hui, chaque flanc de la basilique offre aux regards trois ressauts, indiquant, à partir de l'arête du grand toit, la nef centrale et les deux latérales. Le flanc nord se présente sous le même aspect, avec cette différence que la porte latérale, correspondant à celle qui vient de nous occuper, n'a pas encore été touchée. Vous avez pu, par conséquent, vous faire une idée précise de ce qu'était l'autre porte avant la restauration.

L'aspect actuel du chevet, la partie la plus précieuse du monument a provoqué un concert unanime de blâme et de regrets. Tous vous aviez présent à l'esprit et fidèlement gravé dans la mémoire l'état vrai de cette admirable partie de l'édifice dont les toitures sont aujourd'hui dépouillées du caractère particulier à notre région, à toutes les époques. Au lieu des légères couvertures en tuiles d'autre-

fois, vous aperceviez partout d'écrasantes voûtes formées d'énormes pierres de taille. Or, la pierre, vous le savez, n'était guère destinée, dans notre pays toulousain, qu'à l'ornementation ou, tout au plus, à la consolidation de certains membres d'architecture.

En voyant cet emploi systématique de pierres et de briques régulièrement alternées dans la restauration des ouvertures, portes et fenêtres, sur les jambages, archivoltes, colonnes, etc., vous avez demandé s'il en était ainsi dans les anciennes constructions. On vous a répondu en vous montrant les parties encore intactes du monument, assez bien conservées, pour échapper au remaniement de l'architecte. Vous avez été dès lors convaincus qu'il n'y avait nulle part de système arrêté; que dans toute la construction primitive la pierre et la brique n'étaient employées qu'au fur et à mesure des nécessités du moment. Tantôt c'est une brique ou un fragment de brique posé là pour servir de coin et pour remplir un vide, tantôt ce sont des pierres, de dimensions variables, taillées un peu au hasard, mais s'adaptant à peu près aux espaces libres. Les interstices étaient souvent garnis par de petits tessons de tuiles canal, noyés dans du mortier. C'était là comme le signalement exact de notre vieille basilique à sa naissance. On y retrouvait, à la fois, son certificat d'origine, la preuve de son authenticité et l'esprit de nos pères dont l'esthétique trahissait toujours, par quelque détail, les négligences dues à leur barbarie originelle. Ces choses-là, Messieurs, vous les avez parfaitement comprises, et vous avez blâmé M. Viollet-Le-Duc de ne les avoir pas même entrevues.

Quant à ce lourd et inexplicable acrotère qui couronne, dans leur pourtour extérieur, tous les murs de l'édifice, et à ces animaux symboliques plantés misérablement sur

les angles du transept, rien de pareil n'avait jamais existé sur notre vieux Saint-Sernin de Toulouse. Du reste, ces petits lanternons disgracieux, surajoutés en retrait aux tourelles exhaussées, dont une (celle du sud) garnit les angles rentrants formés par la rencontre des nefs latérales avec les transepts, et l'autre se présente en saillie sur le flanc du transept nord, sont encore des innovations fantaisistes aussi désastreuses pour le monument que fâcheuses pour celui qui les a conçues. L'édifice y a perdu un des traits de sa physionomie et l'architecte n'a réussi qu'à fournir une preuve de plus du peu de respect que lui inspirent même les monuments de premier ordre.

Enfin, Messieurs, la tour centrale servant de clocher a également attiré votre attention. Vous n'avez pas approuvé cette chappe de portland, dont on a couvert sa flèche. Vous eussiez mieux aimé contempler encore ce clocher historique, s'offrant à nu à vos regards avec ses arêtes en pierres et ses pleins en briques.

III

Dès votre entrée dans la basilique, votre attention s'est portée vers ses cryptes célèbres. Elles ont, en effet, Messieurs, été l'objet de votre première visite.

Leurs voûtes d'arêtes à moulures prismatiques du xvᵉ siècle, vous ont fourni la preuve qu'elles avaient été refaites. Vous avez exprimé vos regrets de ne pas retrouver là les cryptes primitives.

En remontant, vous avez remarqué sept bas-reliefs taillés dans des plaques de marbre blanc, encastrées dans le mur circulaire qui forme le chevet intérieur de la grande nef.

Le bas-relief central représente le Christ. Le Sauveur

est dans une auréole de forme ovoïdale, aiguë à ses deux extrémités. Sa face est juvénile, il appuie sa main gauche sur un livre ouvert, où sont tracés, en lignes perpendiculaires, ces deux mots :

P VO
A BI
X S

En dehors, dans les angles, on remarque les signes caractéristiques des quatre évangélistes ; chacun d'eux tient un livre.

A droite de la figure du Christ est un séraphin. D'une main, il tient une croix grecque ; l'autre supporte un rouleau déployé, sur lequel on lit :

ET
CLA
MA
NT
S̄ S (sanctus).
S̄ S (sanctus).
S̄ S (sanctus).

Sur la plate-bande de l'archivolte, on lit : *Possidet inde sacram Serafin sine fine sine tram* (sic).

Après ce Séraphin vient un autre bas-relief représentant un personnage nimbé, tête nue, la chevelure squammée, la partie arrondie des écailles tournée vers le haut. Il bénit à la latine, de la main droite ; sa main gauche soutient un livre ouvert.

Le dernier bas-relief de ce même côté représente un personnage à peu près semblable au précédent. Il bénit

également à la latine, de la main droite, et de l'autre appuyée sur sa poitrine il soutient un livre fermé.

De l'autre côté, à la droite du Christ, trois bas-reliefs font pendant à ceux que nous venons de décrire.

Le premier offre un Chérubin portant dans sa main droite une croix semblable à celle du Séraphin, et pareillement aussi un cartouche se déroule dans sa main gauche, avec la seule différence que le sigle présente aux regards les deux *s* du mot SANCTUS. Sur l'archivolte de l'arc à plein cintre qui l'abrite, on lit : *Ad dextram Patris Cherubin stat cuncti Potentis.*

Dans le bas-relief suivant on voit un autre Chérubin portant dans sa main gauche une croix pareille à celles qui viennent d'être mentionnées. Il désigne le Sauveur avec l'index de la main gauche et regarde en dehors comme pour appeler : sa chevelure est squammée comme celle des personnages de gauche.

Enfin, sur le dernier bas-relief apparaît un troisième Chérubin, portant dans sa main droite une croix pareille aux précédentes. L'index de sa main gauche fait un signe vers l'extérieur, tandis que sa figure est tournée vers le Christ. Sa chevelure se compose de mèches plates tournées dans tous les sens. Son grand nimbe est entouré de perles.

J'ai à peine besoin, Messieurs, de vous rappeler que vous avez tous reconnu du premier coup d'œil le Christ-Roi entouré de sa cour; les Chérubins et les Séraphins, représentant tous les chœurs des anges, et les deux apôtres, désignés par leur caractéristique commun, le livre de la doctrine qui personnifie tout le collége apostolique.

Quelques membres présents, peu familiarisés avec notre esthétique locale, ont cru dès l'abord retrouver dans ces bas-reliefs le souvenir de l'art byzantin.

L'un d'entre vous, enfant de Toulouse, et qui depuis

bien des années étudie avec soin l'art local, vous a demandé la permission de vous présenter à ce sujet quelques observations.

Pour lui, les bas-reliefs qui nous occupent sont tout simplement un des produits les plus intéressants et les plus purs de l'art roman toulousain au XIe siècle. La forme des lettres des inscriptions, d'une délicatesse et d'une pureté de trait remarquables, et celle des signes abréviatifs, ne lui permettent pas d'attribuer à une autre époque que le XIe siècle ces intéressants petits monuments.

Les mêmes caractères alphabétiques, les mêmes signes abréviatifs et les trois points superposés indiquant la séparation des mots, se retrouvent dans toutes les inscriptions qui nous restent de la même période, et elles sont assez nombreuses dans notre région.

Si le naturel et la grâce des poses, l'expression des figures, la légèreté des draperies et la pureté des lignes ont pu vous frapper au point de vous faire croire, de prime abord, à une influence byzantine, cela prouve, Messieurs, que, malgré leur barbarie native, nos pères du haut moyen âge avaient acquis déjà un rang honorable parmi les nations polissées, qu'ils connaissaient les lois de l'esthétique.

Leur civilisation, commencée sous la domination romaine, qui leur avait apporté ses mœurs, son amour des arts, son luxe et ses vices, s'était développée en se purifiant, sous les douces influences des idées chrétiennes. La possession du vrai dans les dogmes et leurs aspirations énergiques vers la beauté morale les avaient rendus capables de se faire dans les arts, qui ne sont, après tout, qu'une des formes extérieures de la pensée et du sentiment, une esthétique qui les dispensait de rien emprunter à personne.

Du reste, l'insigne basilique de Saint-Sernin est sans contredit le plus magnifique épanouissement de l'art roman dans nos contrées et justifie la théorie exposée sur place, en présence du monument, par l'un de vous. Vous ramenant au point de départ, il vous a rappelé, avec raison suivant nous, que ce qu'on appelle improprement *l'art roman* n'est qu'une dégénérescence de l'art grec.

Mais de la combinaison de ce dernier avec l'art romain devait naître bientôt, sous des inspirations nouvelles, une esthétique à part.

En effet, la société, transformée tout à coup par l'apparition du christianisme, allait bientôt sentir se développer dans son sein une vie toute nouvelle. Sa foi, ses aspirations, ses besoins, tout allait être changé. C'était comme une sorte de création morale qui allait s'accomplir. Du sein des ruines du vieux monde polythéïste et sensuel allait surgir un monde nouveau monothéïste et spirituel. Une foi sûre, des croyances vraies et profondes, des espérances élevées, une immortalité glorieuse à conquérir par toute âme régénérée, une fraternité réelle à établir entre tous les membres de la grande famille humaine, sous l'œil de Dieu, leur père commun, telles étaient les bases de la société nouvelle, fondée par le Christ sur les débris des antiques sociétés polythéïstes à jamais disparues.

Ces secousses profondes dans les croyances devaient fatalement déplacer les sources du sentiment, et une esthétique nouvelle devait surgir : c'est ce qu'on a vu.

La souche romaine, centre de la civilisation nouvelle, a produit deux branches qui se sont étendues, l'une vers l'Orient, l'autre vers l'Occident.

« De la branche orientale, sous l'influence des Grecs, dégénérés de leurs grands ancêtres, il est vrai, mais tou-

jours cultivés, toujours habiles, se dégage le style byzantin ; c'est le roman qui sort de la branche occidentale, lentement, lourdement sous l'effort de mains vigoureuses et saines, mais le plus souvent malhabiles et rudes. Les styles byzantin et roman de l'architecture se ressentent profondément du génie spécial et de l'état de civilisation de leurs auteurs. Ils sont sortis, si l'on veut, des mêmes flancs, ils sont nés de la même mère gréco-romaine ; mais ce ne sont que des frères utérins ; on sent que c'est le génie grec et oriental qui est le père du byzantin, et que c'est au génie du latin et des tribus barbares de l'Occident qu'on doit le roman. »

Mais ce qu'il y a vraiment de tout à fait commun à ces deux styles, c'est *l'arc de cercle*. Leurs bases sont lourdes, solides, stables et inébranlables comme la *foi*, bases des croyances nouvelles au sein des civilisations chrétiennes, mais le système constructif s'élève comme *l'espérance* des nouveaux peuples monothéïstes, jusqu'à ce que, parvenu au faîte, il s'épanouisse en arc de cercle comme la *charité* qui, supprimant toutes les aspérités, tout ce qu'il peut y avoir d'anguleux dans les relations sociales, y substitue les formes arrondies de la douceur et de l'amour. Du reste, la nature elle-même a fourni ce symbole : ne forme-t-on pas, en effet, en s'embrassant, un *arc de cercle,* lorsqu'on serre dans ses *bras arrondis* l'objet aimé ?

L'esthétique des combinaisons *rectilignes* convenait aux sociétés antiques se développant, dans un polythéïsme de convention, sous des institutions despotiques et compressives, tandis que l'esthétique des combinaisons *curvilignes* devait nécessairement éclore au foyer des sociétés nouvelles, dont les constitutions monothéïstes abolissaient l'esclavage, fondaient la fraternité universelle, rendaient à la femme toute sa dignité et consacraient l'égalité d'ori-

gine et de destinée aux yeux d'un Dieu unique, seul créateur et maître absolu de toutes choses.

Lorsque votre rapporteur vous développait hier, sous les magnifiques voûtes de Saint-Sernin, cette théorie qui n'est pas seulement la sienne, mais encore celle d'un homme éminent, M. César Daly, vous avez été frappés, Messieurs, en regardant le monument qui vous abritait, de la justesse de ces aperçus. Vous êtes facilement tombés d'accord que l'art romain-toulousain du XIe siècle, avec son appareil de briques, ne manquait ni de grandeur, ni de mouvement, ni d'aisance, ni d'une certaine grâce dans les poses et les draperies des personnages, pas plus que d'une certaine richesse dans l'ornementation. L'influence byzantine ne s'est pas montrée bien évidente à vos yeux attentifs; son absence, au contraire, a paru manifeste.

Puis, M. le docteur Cattois, vous conduisant sous la tour centrale, vous a rappelé les vraies traditions de l'art chrétien qui veulent que l'autel majeur soit placé là sous la tour, isolé, petit et sans marches. Il doit être posé *in plano*, et il faut pouvoir circuler tout autour. Derrière l'autel devrait se développer le *presbyterium*, et la place actuellement occupée par le baldaquin devrait être libre.

La tour centrale doit être considérée comme une magnifique couronne posée sur la tête du Christ que symbolise le *chevet* de l'église. Par son élévation, elle semble relier le ciel à la terre, et si elle abrite le tabernacle, elle avertit au loin les fidèles que là réside le Dieu de l'eucharistie.

Le même savant archéologue vous a rappelé qu'une *basilique* n'est jamais destinée à recevoir un chœur de chanoines. Les stalles qui la décorent n'ont donc pas là leur raison d'être. « Mais, a-t-il aussitôt ajouté, puisque

tout cela s'y trouve, il faut bien se garder de rien enlever ; car les archéologues sont, avant tout, conservateurs. Si cela n'y était pas, il ne faudrait pas l'y mettre. Je tiens seulement, en toutes circonstances, à rappeler les principes, trop aisément oubliés aujourd'hui. »

De là, Messieurs, vous vous êtes rendus dans la sacristie pour visiter le *trésor* de la basilique. Vous y avez vu l'intéressante chasuble dite de saint Dominique. Si cette attribution était certaine, nous aurions la date précise de ce précieux tissu. Une autre étoffe, de fabrication évidemment orientale, a aussi captivé votre attention. L'une et l'autre ont été publiées par le P. Arthur Martin et M. Ch. de Linas. Les gants et la mitre attribués à saint Exupère, évêque de Toulouse, ainsi qu'un petit « baiser de paix » en émail de la fin du XVIe siècle vous ont également intéressés.

A la vue de ces vénérables débris d'un passé déjà bien loin de nous, vous avez émis le vœu « qu'on les enfermât dans une vitrine fermée à clef, où l'on pût les voir sans les toucher. Cette mesure assurerait leur conservation et les environnerait d'un respect plus profond et plus digne d'eux. »

Enfin, Messieurs, vous avez voulu monter aux galeries. Là vous avez pu admirer le grand et beau clerestory, qui règne dans tout le pourtour intérieur de la basilique, au-dessus du triforium. Celui-ci ne prend un peu d'air et de lumière que par quelques rares ouvertures, pratiquées dans les nefs sombres des bas-côtés.

Telle a été, Messieurs, votre visite d'hier au plus beau monument de Toulouse.

Je crois avoir rendu avec fidélité vos impressions, autant que mon insuffisance a pu le permettre toutefois. Mais, je n'ai pas cru devoir décliner l'honneur qui m'était

offert, et, dans la mesure de mes forces, je me suis efforcé de remplir une tâche dont la difficulté n'échappera à aucun d'entre vous.

Après la lecture du rapport de M. l'abbé Carrière, la parole est donnée à M. Calmon, sculpteur et peintre, pour faire connaître les peintures murales récemment découvertes dans la cathédrale de Cahors.

Rapport sur la découverte de peintures murales du XIV[e] siècle, à la cathédrale de Cahors, par M. Cyprien Calmon, sculpteur et peintre.

MESSIEURS,

Je ne m'attendais pas à l'honneur d'entretenir le Congrès des récentes découvertes faites à la cathédrale de Cahors, et il m'a fallu tous les encouragements de plusieurs d'entre vous pour oser, dans la circonstance, prendre la parole.

J'ai employé le mot *découverte*, et cependant, si l'on eût cherché dans les historiens locaux, si l'on eût prêté une oreille attentive aux derniers bruits de nos traditions, on eût pu retrouver la preuve, vivante encore, que notre cathédrale conservait, sous l'épaisse couche de son badigeon, de précieuses peintures. Mais ce badigeon comptait déjà près d'un siècle et les souvenirs semblaient éteints, tant ils avaient été négligés.

Appelé il y a quelques années à décorer de peintures murales une des chapelles de la cathédrale, quel ne furent

pas mon étonnement et ma joie de retrouver, sous ce crépi, d'anciennes fresques.

Monseigneur Grimardias, évêque de Cahors, zélé protecteur de nos vieux monuments, envers lequel le diocèse ne saurait être trop reconnaissant, et M. Tourette, architecte diocésain, voulurent bien me charger de rechercher et de relever, au dixième d'exécution, les peintures analogues qui pourraient être retrouvées dans le chœur. Je n'ai pas besoin de dire avec quel soin respectueux je m'occupai de cette restitution, et c'est ainsi que j'ai pu constituer le modeste travail que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Le Congrès archéologique a visité, en 1865, la cathédrale de Cahors ; il sait que cet édifice porte les traces de nombreux remaniements.

Sa construction primitive remonte à la belle époque romane. La nef est couverte par deux coupoles que supportent six piliers massifs. Une demi-coupole terminale recouvre l'abside. Quelques auteurs rapportent qu'un tremblement de terre ayant compromis la solidité de cette dernière construction, le chapitre de Cahors la fit démolir et remplacer, au commencement du XIVe siècle, par ce que nous voyons aujourd'hui.

A cette époque, le Chapitre se trouvait disposer d'importantes ressources ; il acheva de nombreuses réparations qui avaient pour but de mettre l'édifice, suivant l'expression d'un vieil auteur, au goût du jour, en faisant exécuter le système général de peinture.

D'après un de nos plus savants chroniqueurs quercynois, M. l'abbé de Fouilhac, le travail aurait été commencé en 1315. On ne sait quel en fut l'auteur; mais il était évidemment un artiste de grand talent. Il paraît avoir introduit dans son œuvre des reproductions de des-

sins antérieurs, et c'est ce qui a pu faire croire à certains archéologues, à la vue de mon album, que ces peintures appartenaient peut-être au XIIe ou au XIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, si, effectivement, quelques fresques avaient autrefois recouvert l'abside romane, j'ai pu m'assurer que dans son ensemble l'édifice primitif n'avait reçu aucune décoration. Le grattage donne la certitude que la pierre avait été passée au lait de chaux, et ce ne fut qu'au commencement du XIVe siècle qu'un fort crépissage le disposa à recevoir les fresques commencées, je le répète, en 1315.

Quand, selon les intentions de Mgr Grimardias, j'eus terminé la restitution des peintures du chœur, je fus naturellement amené à rechercher si la nef et les coupoles conservaient également d'anciennes peintures; des grattages opérés en divers endroits m'en ont donné la certitude. J'ai notamment découvert sur les pendentifs de la grande coupole du milieu, deux évêques dont la présence s'est trouvée coïncider avec une indication de l'histoire manuscrite du Quercy, de M. Lacoste, où sont signalés sur ce point quatre évêques, savoir : saint Genulphe, saint Géry, saint Urcisse et saint Gausbert. Les deux évêques que j'ai pu remettre au jour paraissent être saint Genulphe et saint Urcisse; ils sont encadrés dans une riche ornementation reliée à l'ensemble.

J'ai vainement cherché dans les auteurs une description des peintures des coupoles; mais une tradition que j'ai recueillie, constate qu'une d'elles était consacrée à la vie de saint Genulphe, premier évêque de Cahors, et que l'autre contenait la représentation des différents corps de métiers du pays, au XIVe siècle.

Il m'eût été facile de compléter mes recherches, et je n'ai pas besoin de dire avec quel empressement je

l'eusse fait si des échafaudages avaient pu être posés, mais leur construction eût entraîné une dépense considérable.

Nous ne pouvons douter que Mgr Grimardias, si désireux de compléter son œuvre, n'obtienne du gouvernement les fonds nécessaires à cet effet.

Quant aux peintures du chœur, je ne saurais mieux faire, pour en donner une juste idée que de reproduire le si intéressant travail que M. A. de Roumejoux, inspecteur de la Société française d'Archéologie, leur a consacré.

Je dois ajouter que l'album dont il parle dans sa lecture à la Société des études du Lot, n'est composé que des peintures relevées dans les voûtes, nervures, embrasures de fenêtres, colonnettes appartenant à la construction du XIVe siècle. On y retrouvera aussi celles des piliers, et du grand arc-doubleau qui sépare la nef du chœur, ainsi que celles des colonnes, tympans et arcs doubleaux des chapelles faisant partie de la construction romane qui sert de base.

« C'est une tâche ardue, dit M. de Roumejoux, que de rendre compte de la découverte récemment faite à la cathédrale de Cahors.

« Les difficultés que j'ai éprouvées ont été, il est vrai, singulièrement diminuées par l'exactitude des dessins relevés par M. Calmon, ainsi que par les indications qu'il m'a fournies. Vous avez pu admirer, dans une de vos séances, l'album qui contient le relevé au dixième de ces précieux restes de la polychromie du moyen âge ; vous avez pu voir, une fois de plus, qu'à cette époque tant décriée par certains esprits, qui ne regardent que le présent, et ne comprennent que ce que leur époque a trouvé ou cru



trouver, vous avez pu voir, dis-je, qu'il existait des artistes qui avaient le sentiment de l'art et dont l'imagination vive trouvait mille motifs d'ornementation aussi riches que variés de forme.

Les personnages, il faut le dire, ne sont point très-accusés ; ils sont grêles, allongés, les poses sont tourmentées, on ne sent pas les muscles sous les chairs ; ce n'est que plus tard que l'on étudiera mieux l'ossature, l'anatomie de l'homme, et surtout, c'est après Michel-Ange que l'on sentira la chair vivre et palpiter sous les vêtements. Au XIVe siècle, on avait le sentiment du mouvement, mais on avait peu celui de la forme.

Si vous le voulez bien, Messieurs, nous suivrons l'ordre de l'album et nous l'étudierons planche par planche.

Planche Ire. — La première planche donne la composition qui décore le pied-droit de l'arc-doubleau du côté nord, au-dessus de la fausse arcade, c'est-à-dire l'espace compris entre le sommet de l'arc et la corniche qui supporte la retombée du grand arceau qui sépare la nef du chœur. — Cette composition représente le martyr de saint Étienne, patron de la cathédrale, et comprend huit personnages. Le juge est assis, donnant des ordres, tenant son épée nue, parlant à un de ses subordonnés, qui a la tête couverte d'un bonnet à longue visière; un autre est coiffé d'un chaperon dont les plis retombent en pointe sur le côté. Tous ces personnages portent un costume mi-parti rouge et jaune, composé de tuniques à manches collantes, dont les pans sont relevés à la ceinture, pour contenir les pierres dont ils assaillent saint Étienne; le saint est nimbé, à genoux, vêtu de la robe blanche des martyrs, sur laquelle brille l'étole. Les chausses de tous ces personnages sont mi-parties des couleurs des tuniques, et leurs souliers ont la forme pointue de ceux qu'on nomme pou-

laines et qui étaient de mode au xve siècle. L'attitude générale des corps est bien dans le mouvement, mais dans l'exagération du mouvement; ils n'ont pas la rectitude des siècles précédents, et ils perdent en ampleur et en majesté. Les formes deviennent grêles et allongées, les poses de chacun des acteurs de cette scène sont forcées, et, à ce propos, je ne sais si vous vous souvenez de celui qui ramasse des pierres pour, à son tour, en accabler le martyr. Les arbres qui représentent le paysage sont roides, fourchus, et leur extrémité porte seule une lourde touffe de feuilles.

Les colonnes sont peintes en losanges alternativement rouge et jaune. Les bandes qui portent le grand arc sont d'une grande richesse; les ornements connus sous le nom de grecques ou méandres jouent le rôle principal dans les motifs de la décoration; je dirai, pour ne pas me répéter, que la corniche qui supporte les grands arcs et les continue tout autour de l'abside pour recevoir les retombées est partout la même : deux larges bandes, l'une bleue et l'autre rouge, séparées par un filet blanc.

Planche II. — Le peintre décorateur avait tracé une composition importante dans le tympan de l'église qui sépare ce premier pilier de la chapelle de Saint-Pierre; malheureusement il n'en reste qu'un personnage couronné, assis sur un siége supporté par des lions; le reste a disparu. L'ornementation de la plate-bande qui règne au-dessus de la corniche a comme fond principal des grecques formant des dessins variés encadrant régulièrement des losanges ou des carrés. Les claveaux du cintre ogival sont recouverts d'une bande bordée d'un double filet rouge et jaune, entre lesquels court une série de palmettes rouges ou bleues, séparées par les angles réguliers d'un chevron brisé, de couleur jaune. L'encadrement du sujet est blanc,

avec une guirlande verte à fleurs rouges, gracieusement enroulée.

Planche III. —Tympan de la porte de la Bonnette rouge. Cintre ogival orné de palmettes rouges sur fond noir. Encadrement : quatre-feuilles noirs rehaussés de blanc. Sujet : adoration des Mages, fond bleu; au sommet, un nuage près duquel se détache une étoile d'or. La Vierge est assise sur un siége sans dossier, mais à accoudoir, dont l'usage était réservé aux personnes royales ou de très-grande position, et qui ne devint d'un usage général qu'à compter du milieu du xvᵉ siècle; sa tête est couronnée et entourée d'un nimbé; elle tient debout, sur son genoux droit, son fils nimbé seulement; il tend les bras comme pour recevoir les présents du roi agenouillé devant lui; le second Mage, debout, indique d'un geste expressif l'étoile qui les a guidés pendant leur long voyage; le troisième, imberbe, selon la donnée légendaire, attend, un vase de parfum à la main, que son tour arrive d'offrir ses présents. La Vierge et l'enfant Jésus sont vêtus d'amples robes rouges à plis nombreux sous lesquelles on aperçoit une tunique blanche. Les rois portent de longues tuniques sur lesquelles sont jetés de grands manteaux agrafés sur la poitrine.

Planche IV.—Au-dessus de la porte de la sacristie, mêmes ornements dans la partie supérieure. Encadrement du sujet : palmettes rouges sur fond noir; seconde bande composée de losanges bleus sur fond rouge. Sujet : couronnement de la Vierge, sur fond d'or, avec des incrustations de verroteries qui en rehaussent l'éclat. Notre-Seigneur et la Vierge sont assis sur un vaste siége drapé de couleur rouge brun. Le Christ, tenant un sceptre dans sa main gauche, la tête couronnée du nimbe crucifère, portant la couronne fermée, signe de suprématie, pose sur le

front de sa mère la couronne royale que lui ont mérité ses douleurs et l'insigne honneur qu'elle a eu de porter dans ses flancs immaculés le Sauveur du monde. Ces couronnes et ces nimbes sont ornés de verres de couleur imitant les cabochons. Le Christ est vêtu d'une robe blanche recouverte d'un manteau bleu agrafé sur la poitrine, et la Vierge, les mains jointes vers son fils, est vêtue d'une robe bleue, sur laquelle est attaché un manteau blanc. — Le voile blanc des vierges retombe sur ses épaules. — Au-dessus des chapiteaux, les piliers à pans coupés sont peints : le premier en rouge avec des bandes noires coupées par des ornements jaunes; le second est composé de losanges, les uns rouges et blancs, les autres jaunes chargés de fleurs de lis noires (1).

Planche V. — Au-dessus de la porte des cloîtres, même décoration supérieure. Double encadrement de palmettes sur fond rouge : saint Martin partageant son manteau. Malheureusement nous n'avons qu'une partie du sujet, la moitié du cheval et le mendiant manquent. Saint Martin est sur un cheval blanc bridé, sanglé, sellé de rouge. Le vêtement de dessous est jaune, le manteau est bleu, et les chausses ou plutôt les jambières de mailles sont rouges, avec des éperons blancs. Il marche, au pas de son cheval, vers la porte d'une ville dont la herse est levée. Le peintre a, chose rare, bien indiqué la forme des ouvertures de cette époque.

Planche VI. — Pied-droit du sud correspondant à celui sur lequel est représenté le martyr de saint Étienne. — Deux compositions ou plutôt une composition divisée en deux

(1) On peut remarquer que l'échelle des personnages de cette composition n'est pas la même que celle gardée dans les autres panneaux.

scènes : le martyre de sainte Spérie portant sa tête après l'avoir lavée. Ces deux scènes se passent dans de vastes salles à ogives, dont la partie supérieure est ornée de gables aux rampants surmontés d'élégantes crosses végétales, de pyramides, de frontons percés d'ouvertures trilobées; le fond est alternativement rouge et bleu. Dans le premier tableau, sainte Spérie à genoux, les mains jointes, attend le coup fatal que son amant Elidius s'apprête à lui donner sur le signe que lui fait Clarus, son frère; elle est revêtue d'une robe collante, aux manches étroites, et ses pieds sont chaussés de demi-poulaines noires. Elidius est coiffé d'un bonnet de fer, à en juger par sa forme conique et sa visière courte légèrement bombée et fendue sur le devant; il porte un surcot très-court, vert et rouge, des chausses jaunes et des souliers rouges; Clarus porte un manteau vert doublé de rouge, ses jambes croisées laissent apercevoir des chausses couleur rouge et des poulaines quadrillées. Dans le second tableau, sainte Spérie, qui, selon la légende, est allée laver sa tête à une fontaine voisine de l'endroit où le crime s'est commis, la rapporte à son frère, qui, d'une main fait un geste de terreur, mais avance l'autre pour prendre le fatal présent et le déposer sur un autel que lui indique un troisième personnage à longs cheveux et imberbe. Sur cet autel sont un calice et un chandelier dont le cierge est allumé, une lampe est suspendue au sommet d'une des arcades trilobées. Les vêtements du frère et de la sœur sont les mêmes que dans le tableau précédent; le troisième personnage porte une tunique rouge sur laquelle est jeté un grand surcot jaune à longues et larges manches, qui commençaient à être en usage vers la fin du XIVᵉ siècle.

Planche VII.—Le chœur est pourtourné par une litre à fond jaune, rehaussée d'enroulements rouges enfermant

alternativement des losanges et des quatre-feuilles à fond noir; les uns chargés de croix pattées, les autres de méandres diversement coloriés. L'arc-doubleau du chœur, sur la paroi du côté de l'abside, porte sur son archivolte vert clair une série de cercles tangents dans lesquels sont inscrits des losanges dont les côtés sont formés de quarts de cercles; leur centre est jaune avec des fleurons rouges.

Planche VIII. — Les colonnettes accouplées du chœur étaient richement peintes en rouge et en jaune, avec de larges filets blancs; la colonne centrale du faisceau portait des losanges alternativement rouges et blancs, avec des croix grecques à leur centre. Le chapiteau rouge avec ses nervures et ses crochets verts. Les nervures qui retombaient sur ce chapiteau étaient: la principale, verte; les latérales, l'une à damiers noirs et blancs, l'autre à chevrons de mêmes couleurs. Les embrasures des fenêtres de la tribune sont d'une grande variété. Le tore qui s'amortit à la hauteur des tailloirs est couvert d'ondulations noires et blanches; l'archivolte est jaune avec filets croisés rouges; les colonnettes et le tore qui contourne l'embrasure sont losangés de rouge et de gris; l'angle qui sépare cette colonnette de celle qui longe la baie est vert, et cette seconde colonnette est bleue. Les chapiteaux sont rouges et blancs; le tout est relevé par des filets noirs.

Planche IX. — Les huit formerets des voûtes du chœur sont très-variés de couleur et de dessin : damiers noirs et blancs, chevrons rouges et blancs diversement composés; les autres sont unis de tons rouges et gris.

Planche X. — Les bandes décoratives placées dans l'axe des triangles des voûtes sont toutes différentes, ce sont des grecques d'une richesse de composition et de couleur dont la plume ne peut rendre l'effet; l'une d'elle est très-origi-

nale : de la bouche d'une tête humaine semble sortir un immense ruban qui se replie en méandres; on dirait que le décorateur a voulu reproduire ce tour d'adresse qui consiste à faire sortir de sa bouche des aunes de ruban de toutes couleurs. Il y a eu des escamoteurs de tout temps, et il n'y a rien d'étonnant que ce tour fût connu au XIVe siècle. Les dix arcs d'ogive sont tous semblables, bordés de jaune, avec filets rouges; bandeau formé de carrés jaunes et vert clair avec fleurons et croix rouges; le tore est d'un beau vert. Un christ bénissant, les deux bras étendus, vêtu de blanc, ressort sur un fond bleu et décore un des triangles de remplissage auprès de la clef de voûte. Les deux triangles latéraux, à fond blanc, sont rehaussés de gracieux enroulements rouges.

Enfin les fenêtres hautes, d'un ton gris très-clair relevé par des fleurons rouges, sont entourées de filets jaune clair; cet ensemble très-harmonieux devait être très-doux à l'œil.

Voilà, Messieurs, l'analyse un peu longue peut-être de ces peintures; j'ai tâché d'être aussi exact que possible, afin de donner à ceux qui ne les ont pas vues une idée de ce qu'elles étaient. Je n'entrerai point dans la discussion de chaque sujet, de chaque dessin, de chaque couleur, ce serait me répéter; seulement qu'il me soit permis de dire qu'il ne faut point apprécier cette œuvre ainsi que toutes celles du moyen âge avec notre jugement moderne; il faut se reporter au temps où elle s'est produite, se rappeler quel était le degré de l'art à cette époque, s'il y avait progrès ou décadence. Or, au XIVe siècle, il y avait progrès. Je me contente de cette affirmation, ne voulant point vous imposer une dissertation sur la renaissance de la peinture dès le XIIIe siècle. En tout cas, les artistes de cette époque avaient une grande richesse d'idées et une

hardiesse incomparable de composition. Il est certain que de près il y a bien des défectuosités dans les peintures murales qui nous occupent, bien des irrégularités de dessin; mais on n'y trouvera rien de mauvais goût. Une composition de cette nature faite pour être vue de loin et de bas, ne peut être jugée qu'à son point de vue perspectif, là où chaqué trait reprend sa forme et sa couleur, et où une négligence de détail disparaît dans l'ensemble.

2e SÉANCE DU 6 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE COUGNY.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Carrière, de Toulouse-Lautrec, Dufour et Bladé.

M. de Malafosse demande à dire quelques mots sur la septième question ainsi conçue :

7. *Signaler par de simples communications ou réunir sous forme de catalogue raisonné, partiel ou général, les découvertes archéologiques de tous les genres faites depuis un demi-siècle dans les* civitates *les plus rapprochées de celle des Tolosates* (tumuli, *tombelles, dolmens, tombeaux romains avec leur* suppellex *de terre cuite, de verre ou de bronze, armes, ustensiles, figurines de toute matière; inscriptions tumulaires, votives ou dédicatoires,* villæ, oppida, *enceintes de terre ou murs de pierre, routes romaines ou prétendues telles, bornes milliaires, piles, etc.*)

Il voudrait que tous les objets découverts dans le sol de Toulouse fussent décrits et dessinés au besoin.

M. Cartailhac demande s'il ne serait pas intéressant de s'occuper des mottes ou *tumuli*, situés aux alentours de la ville. Il donne ensuite quelques renseignements sur le tumulus de Montgaillard.

M. de Cessac constate quelles difficultés les personnes qui s'occupent des tumuli trouvent ordinairement à formuler leurs conclusions. Il dit avoir trouvé dans la Creuse des poteries gauloises mêlées à divers niveaux à des poteries romaines.

M. de Chasteignier parle des fouilles qu'il a exécutées en diverses contrées. Bien que très-intéressantes, dit-il, elles ne font que retarder une conclusion sur la destination générale des tumuli.

Après la clôture de cette discussion, M. Edw. Barry demande la parole sur la vingt-septième question :

27. *A quelle époque remonte à Toulouse et dans les villes voisines le système des constructions en briques dans les édifices civils ou religieux? quelle influence ce mode de construction a-t-il exercé sur l'architecture locale soit au point de vue de la forme, soit à celui de l'ornementation des monuments, et peut-on dire qu'il ait existé au moyen âge une école toulousaine d'architecture? — Indiquer les ressemblances qui rapprocheraient sous ce rapport comme à d'autres égards (en stathmétique, par exemple) les villes flamandes des villes du haut Languedoc.*

Il croit que les constructions en briques sont, à Toulouse, de tous les temps et ont leur raison d'être dans la constitution du sol. D'après M. l'abbé Carrière, au contraire, la brique a été l'appareil par excellence de la contrée

jusqu'au XIe siècle; à partir de cette époque, l'emploi des pierres apparaît dans la partie angulaire des édifices. A ce propos, M. l'abbé Carrière signale l'église de Montsorès, tout entière en briques, bien que la pierre soit très-abondante dans le pays. Il ne croit pas que l'emploi de la brique soit la cause du gothique angulaire, dit gothique toulousain. Il cite des monuments de la vallée d'Aure construits en pierres dans ce style.

M. de Roumejoux lit le procès-verbal de la séance administrative du 3 juin et proclame les récompenses accordées par le Congrès.

La XLIe session est close par quelques paroles de remerciement de M. le Président et rendez-vous est donné pour 1875, à Châlons-sur-Marne, à MM. les membres de la Société française d'Archéologie.

Mémoire sur les ouvrages de fortification des Oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Imperal (Luzech), situés dans le département du Lot.

AVANT-PROPOS.

Les premiers ouvrages de défense élevés par les soins de l'homme remontent à la plus haute antiquité et nulle tradition n'en a conservé le souvenir. Forcé, dès l'origine, de garantir son existence et celle de sa famille contre les atteintes des bêtes féroces, de soustraire ses biens aux convoitises de ses semblables, l'homme chercha d'abord un refuge dans des grottes ouvertes au sommet des plateaux escarpés, et c'est là que l'on retrouve encore des vestiges de fortifications rudimentaires, dus à ses mains inhabiles et inexpérimentées.

Tous ces ouvrages semblent appartenir au même temps que les dolmens, les tumulus et les menhirs épars dans leur voisinage, et doivent être classés au nombre des monuments primitifs de la Gaule. Sont-ils l'œuvre de peuples aborigènes ou bien des peuplades aryennes qui, à une époque inconnue, vinrent s'établir dans le pays que nous habitons? nul ne saurait le dire.

On découvre sur l'emplacement des stations humaines, que protégent les défenses dont nous parlons, des objets de tous les âges et de toutes les époques, d'où naît la difficulté d'en déterminer l'origine.

Protégés d'abord par de simples fossés, par des retranchements en terre ou des murs en pierres sèches, ces lieux

de campement devinrent, avec le temps, grâce au développement de l'esprit humain, des places fortes, des villes protégées contre toute attaque et toute surprise par des travaux habilement conçus.

Là, dans des lieux fortifiés par la nature et par la main de l'homme, nos ancêtres purent se soustraire à la domination de ces innombrables hordes barbares qui, à diverses époques, envahirent et ravagèrent la Gaule.

Au temps de la conquête romaine, ces places fortes, qui furent désignées sous la dénomination d'*oppida*, avaient conservé toute leur puissance défensive. L'histoire nous apprend que César, en dépit de son génie militaire, de la valeur de son armée et des puissantes machines de guerre dont il disposait, dut renoncer à attaquer de vive force plusieurs d'entre elles. Pour s'en rendre maître, il lui fallut recourir à la famine et à toutes les horreurs qui en sont la conséquence.

Le département du Lot, formé de la province du Quercy, correspond à l'ancien pays occupé par les *Cadurci*, ce peuple vaillant qui le dernier lutta contre les armes romaines. Il montre l'emplacement de trois des oppidum qui ont conservé les restes très-apparents encore des divers ouvrages de fortification pratiqués par les Gaulois.

Ces ouvrages, nous allons les décrire, les étudier, car tel est le but que nous nous proposons dans ce mémoire. Grâce aux recherches que nous avons faites, aux fouilles que nous avons opérées, nous possédons les éléments nécessaires pour aborder l'intéressante question archéologique des fortifications gauloises, pour jeter quelques éclaircissements sur ce problème difficile que d'autres plus heureux que nous achèverons peut-être de résoudre un jour.

Nos investigations ne se sont pas bornées à l'exploration

de la zone des remparts ; elles se sont étendues aux plateaux des oppidum jadis couverts d'habitations et ont produit de curieuses découvertes, faites pour nous initier aux actes si peu connus de la vie de nos pères, en même temps qu'elles nous fournissent quelques indications sur l'état des arts, des mœurs et des usages à ces époques reculées de notre histoire nationale.

Les objets, au reste, recueillis sur ces emplacements célèbres sont d'autant plus précieux, au double point de vue historique et archéologique, que nul doute ne peut s'élever sur le caractère gaulois des oppidum, objets de nos études, contrairement à ce que l'on rencontre souvent ailleurs.

Lorsque nous voulons, toutefois, nous faire une idée complète de ces grandes places fortes, auxquelles nos pères durent plusieurs fois leur salut, nous nous trouvons en face d'une pénurie presque complète de documents écrits, et toutes nos connaissances se résument dans un passage des *Commentaires*, consacré à la description des murailles de pierre et de bois qui protégeaient Avaricum (Bourges). De plus, l'absence complète de toute découverte relative aux ouvrages gaulois, antérieurement à nos recherches, en 1868, n'a cessé de rendre notre tâche d'autant plus difficile, que nous nous sommes trouvé livré à nos faibles lumières. Aussi, nous a-t-il fallu plusieurs années de longues et patientes études pour recueillir l'ensemble des faits et des découvertes dont le résultat est consigné dans ce travail.

Mais, par un rare bonheur dans la carrière d'un archéologue, nous pouvons affirmer pleinement tous les faits que nous avançons, car aucune fouille n'a eu lieu en dehors de notre direction ou de notre surveillance. La plus scrupuleuse exactitude règne en notre récit, et chacun peut vérifier sur place toutes nos assertions, grâce aux

indications contenues dans les planches qui accompagnent notre long mémoire.

En toutes circonstances, nous nous sommes abstenu, avec le plus grand soin, de prendre le ton affirmatif à propos de découvertes douteuses ou mal définies, comme aussi nous avons évité de nous laisser entraîner dans le domaine de l'interprétation, où, trop souvent, l'imagination méconnaît la vérité. L'archéologie, pour être une science utile, a-t-on dit avec raison, doit se maintenir comme l'histoire, sa sœur aînée, dans l'étroite limite de la réalité. Si parfois nous avons poussé l'induction trop loin dans l'appréciation de certains détails de fortifications dont la destination n'est pas encore bien déterminée, nous ne croyons pas cependant être sorti de la réserve qui nous était commandée. En résumé, nous nous sommes, en quelque sorte, borné à rapporter, avec la simplicité qui nous convient, les faits accomplis sous nos yeux, et si notre travail est dépourvu de tout autre mérite, il a, du moins, celui de la sincérité.

Les matières qui font le sujet de ce mémoire seront présentées dans l'ordre suivant :

Nous donnerons d'abord une description topographique suivie d'un aperçu historique de chacun des oppidum que nous avons explorés ; nous ferons connaître ensuite la position et l'étendue des ouvrages qui les défendaient, les voies qui les desservaient ; puis nous parlerons des divers genres de murailles gauloises, de celles composées d'assises alternées de pierres et de bois, aussi bien que de celles où cette dernière matière n'apparaît nulle part ; nous donnerons à l'appui de ces indications générales les résultats des nombreuses fouilles pratiquées par nous ; nous indiquerons la forme des murailles, leurs dimensions, en même temps que nous signalerons à l'attention du lecteur

les divers modes si ingénieux de construction dont les fouilles nous ont révélé la pratique ; nous comparerons enfin les hauteurs que nous avons constatées avec celles données par César aux fortifications gauloises.

Les ouvrages spéciaux et pleins d'intérêt qui protégeaient les entrées des oppidum, seront l'objet d'une étude particulière que justifie leur importance ; nous traiterons aussi des retranchements et des redoutes en terre avec tous les détails que comportent ces ouvrages ; à la suite de ces diverses descriptions, nous résumerons, en peu de mots, les nombreux travaux de défense dus au génie militaire de nos aïeux ; et pour rendre notre œuvre aussi complète que possible, nous essaierons de déterminer approximativement l'époque à laquelle remontent ces constructions, le motif et l'occasion probables de leur édification, l'ancienneté des oppidum qu'elles défendaient ; notre travail se terminera par une énumération sommaire des principaux objets qu'ont restitués les fouilles, tels que poteries moulées, foyers de forges, médailles, emplacements d'habitations, enceintes, urnes cinéraires.

I. — OPPIDUM DE MURCENS.

Si après avoir longé la rive droite du Lot, depuis Cahors jusqu'à Vers, on s'engage dans une vallée pittoresque, perpendiculaire à la précédente, on aperçoit, après un parcours de 6 kilomètres environ, sur la gauche, au confluent de deux cours d'eau, une haute montagne aux flancs escarpés de toutes parts, qui s'avance en forme de promontoire, et porte sur son sommet les ruines de Murcens ou Murceint, vieille cité gauloise, à laquelle se rattachent des souvenirs historiques diversement appréciés. Ce plateau, d'une assez grande étendue, est bordé de

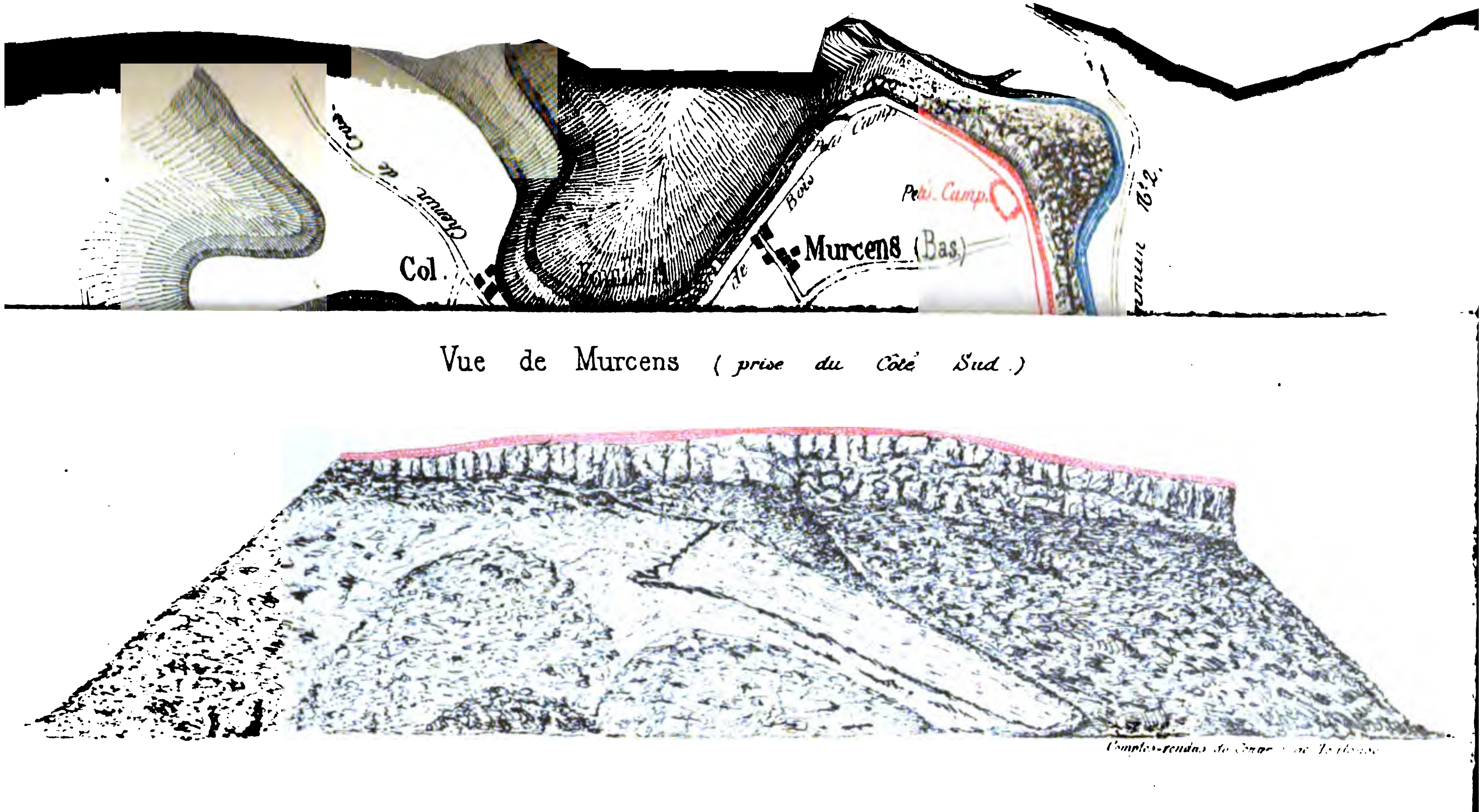
hautes falaises, excepté au nord et au nord-ouest, où se dressaient de très-remarquables ouvrages de fortifications élevées de main d'homme. Son altitude est de 316 mètres ; il domine de 130 mètres environ les deux cours d'eau, dont l'un suit la direction du nord au sud et l'autre celle de l'ouest au sud-ouest. Nous n'évaluerons pas à moins de cent cinquante hectares la superficie circonscrite par les escarpements et les remparts.

Les annales de la province ne fournissent aucun renseignement sur Murcens, et les auteurs qui ont écrit sur le Quercy se sont bornés à une simple description de ce lieu fortifié, sans avoir cherché à se rendre compte de la nature et du genre de constructions qui ont toujours attiré l'attention des hommes soucieux du passé de leur pays, sur cette position importante et remarquable à plus d'un titre.

Il y a peu d'années, un honorable prêtre d'une paroisse voisine crut reconnaître, à Murcens, l'emplacement d'Uxellodunum et fit de son opinion le sujet d'un petit opuscule. A coup sûr, aucune application du récit d'Hirtius ne fut plus dépourvue de vraisemblance, et la topographie proteste hautement contre tout ce qu'on peut dire à cet égard ; cependant, c'est à cette étrange publication que sont dues nos premières découvertes sur les murailles gauloises. Voici comment :

Poussé par la curiosité qu'excitait en nous l'écrit dont nous venons de parler, et mu peut-être par une sorte de pressentiment des découvertes qui nous étaient réservées et qu'avaient fait naître dans notre esprit de vagues indications prises dans la statistique du Lot, nous allâmes, dès le commencement de 1868, faire une première visite à Murcens.

Un simple examen des lieux et quelques renseigne-



Vue de Murcens (*prise du Côté Sud.*)

ments obligeamment fournis par les habitants de la contrée, nous permirent bientôt de reconnaître que ce lieu, rendu inexpugnable par l'art et la nature, avait servi d'assiette à un ancien et très-considérable oppidum gaulois, s'il faut en juger par son étendue et par l'importance des ouvrages qui le défendaient. On ignore sous quelle dénomination le désignaient les Celtes ; la tradition lui a conservé le nom de *Ville de Murs*, d'où on a fait Murcens ou Mursceint (*Muris Cincti*), uniquement, sans doute, à cause des grandes murailles qui l'entouraient. (Planche I.)

Le plateau de Murcens, sur lequel reposait l'oppidum, se rattache à la hauteur voisine par une sorte d'isthme ou étranglement de terrain. C'est de ce côté principalement, comme dans la partie la plus vulnérable, que se fait remarquer un renflement du sol très-prononcé, un véritable bourrelet, dont nous retrouvons aussi les traces au nord et à l'ouest, et qui n'est autre chose qu'un reste de muraille gauloise. Quelques sondages que nous fîmes opérer aussitôt ne tardèrent pas, du reste, à nous renseigner sur ce point.

Ces premiers travaux éveillèrent la méfiance des habitants du lieu. A leur attitude quelque peu embarrassée, à l'anxiété qui se lisait sur leur figure, il était évident qu'ils prêtaient à nos recherches un but bien différent de celui que nous leur avions indiqué tout d'abord, afin de ne pas donner prise à des soupçons mal fondés. A Murcens, en effet, comme en bien d'autres endroits, une croyance populaire suppose que les Anglais, au moment de leur expulsion du pays, auraient caché dans la terre d'immenses trésors et un veau d'or en particulier. Ainsi, la cupidité eût seule dirigé nos recherches, et pour ôter cette idée de l'esprit des hommes qui surveillaient attentive-

ment toutes nos démarches, il ne fallut rien moins que la satisfaction très-sensible que nous témoignâmes à la vue de quelques chevilles couvertes de rouille, heureusement mises au jour dans le cours de nos travaux.

La naïve croyance à laquelle nous faisons allusion, nous amène à dire quelques mots de l'histoire de Murcens.

Ce lieu, uniquement remarquable par son site pittoresque et sa forte position naturelle, a été habité dès la plus haute antiquité, comme le prouve la découverte de nombreux objets appartenant aux temps préhistoriques.

Après la conquête romaine, dans le but de faire oublier, en partie, aux Cadurci leur ancienne indépendance, tout fut mis en œuvre pour procurer à notre province les bienfaits de la civilisation. Des thermes, entre autres monuments, furent construits à Divona, sa capitale, qui vit l'eau arriver de fort loin sur un gigantesque aqueduc. Ce dernier avait son point de départ au-dessous de Murcens, dans le ruisseau de Saint-Martin, et c'est à cette circonstance que le plateau dut d'être occupé par les Romains. Il ne semble pas, toutefois, que le séjour du peuple conquérant se soit prolongé longtemps dans ce lieu et tout s'est borné peut-être à un campement momentané de troupes, employées à la construction de l'aqueduc encore visible sur une longueur de six lieues environ.

Déjà, à cette époque, les populations indigènes, jouissant des bienfaits de la paix, avaient abandonné, depuis quelque temps, le sol de l'oppidum, pour se livrer, loin de son enceinte, aux paisibles travaux des champs. Toutefois, divers objets, recueillis çà et là, montrent que Murcens n'a pas cessé d'être habité durant tout le moyen âge. La tradition et l'histoire locale nous apprennent aussi que les Anglais, après s'y être retranchés dans le xve siècle,

s'y maintinrent fort longtemps dans les positions inexpugnables qu'ils s'étaient créées au pied des grandes falaises, en amont de la fontaine de Polémie, au lieu appelé le Roc-d'Aucor.

De nos jours, il n'existe sur le plateau peu fertile de Murcens, que quelques misérables habitations qui composent les deux hameaux de Murcens bas et de Murcens haut, établis à proximité de l'antique rempart gaulois.

1. — Position et étendue des ouvrages de défense de Murcens.

Les ouvrages d'origine celtique occupent, d'une part, le sommet des falaises qui bordent le plateau à l'est et au sud et, de l'autre, la crête des versants au nord et à l'ouest. Leur développement total est de 6,200 mètres, dont 4,200 correspondent aux côtés où règnent des rochers qui mesurent jusqu'à 70 mètres d'élévation et presque partout inaccessibles ; les autres 2,000 mètres embrassent la portion de l'oppidum qui fait face au col ainsi que la ligne des versants à droite et à gauche de ce point. (Planche I.)

2. — Plan des murailles de Murcens.

Les murailles de Murcens, comme celles des deux autres oppidum que nous allons décrire, n'affectent, nulle part, en plan, des parties droites ou courbes, saillantes ou rentrantes, disposées pour la défense, comme dans les divers ouvrages des fortifications modernes. Aucune règle fixe n'a présidé à leur tracé ; elles suivent toutes les sinuosités du sol, se conforment à toutes ses inflexions, toutes ses ondulations, sans s'écarter de la ligne qui sépare le plateau des versants. Cette démarcation seule a été suivie partout dans la détermination du plan. (Planche I.)

3. — Voies desservant l'oppidum de Murcens.

A l'époque gauloise, l'oppidum de Murcens était desservi par les trois voies qui aboutissent encore au plateau. L'une d'elles est carrossable ; les deux autres ne sont propres qu'à l'usage des piétons et des bêtes de somme.

La première, qui a tous les caractères des chemins gaulois, suivait alors, comme elle le fait aujourd'hui, le plateau dont l'origine est sur les hauteurs de Cras et pénétrait dans l'oppidum par le col.

Les deux autres chemins qui descendaient, au moyen de pentes rapides et abruptes, ainsi que l'indique en plan leur tracé tourmenté et sinueux, l'un, au ruisseau de Saint-Martin, sous le Roc-d'Aucor, l'autre, au ruisseau de la Rause, au sud du village de Saint-Julien, servaient à approvisionner la ville de l'eau nécessaire à l'alimentation de ses habitants, car aucune source ne se trouvait dans son enceinte. La quantité considérable de débris d'amphores, qui recouvrent, pour ainsi dire, le sol dans la direction de ces antiques voies, atteste suffisamment leur destination.

La porte qui donnait accès à la voie carrossable, s'ouvrait dans un rempart de dix mètres de haut. Elle était défendue par deux tours extérieures adossées à ce rempart ; quelques restes de terrasses en marquent encore l'emplacement.

Sur le Roc-d'Aucor, là où débouchait le sentier qui descendait à la vallée, les fouilles ont mis à nu les substructions de deux murs demi-circulaires, incontestablement d'origine gauloise, se reliant, d'un côté, au grand mur d'enceinte, et, de l'autre, à la ligne des escarpements. Établis sur des positions élevées, ces deux murs rendaient cette entrée inabordable.

L'avenue du chemin de Saint-Julien n'était ni moins bien fortifiée, ni moins bien gardée que la précédente :

trois lignes successives et superposées de murailles et de retranchements, ayant des proportions considérables, et l'existence d'un petit camp qui commandait l'ensemble de ces défenses, la mettaient à l'abri de toute surprise.

II. — OPPIDUM D'UXELLODUNUM (PUY D'ISSOLUD.)

Le second oppidum, le plus important du département du Lot, est cette grande place forte d'Uxellodunum, si connue par la résistance héroïque, mais malheureusement vaine, qu'offrit à l'armée romaine, commandée en personne par César, un très-petit nombre de combattants retranchés derrière ses remparts.

L'auteur de l'*Histoire de Jules César* en a fixé l'emplacement au Puy d'Issolud, après avoir recueilli les preuves irrécusables qu'ont fournies les fouilles, de l'identité de ce site et de l'antique oppidum gaulois.

Le Puy d'Issolud, on le sait, est une montagne élevée dont tout le périmètre est bordé de rochers escarpés ou de pentes si abruptes et si roides, qu'elles étaient, nous dit Hirtius, l'auteur des huit livres des Commentaires de la guerre des Gaules, difficiles à gravir, même à des hommes sans armes. Rarement la nature disposa mieux un emplacement de ville fortifiée. (Planche II.)

Le plateau sur lequel reposait l'oppidum, mesure une superficie de 80 hectares ; il a son point culminant à 317 mètres au-dessus du niveau de la mer et se trouve de 200 mètres plus élevé que le fond des vallées environnantes.

Indépendamment de ces défenses naturelles, le continuateur de César nous apprend que cet oppidum était

encore protégé par de hautes murailles, ce qui rendait cette place imprenable de vive force.

Les fouilles que nous avons dirigées, en 1869, ont fait retrouver ces murailles, ainsi que tous les autres ouvrages de fortification si nombreux et si habilement combinés, dont nous donnerons la description.

Uxellodunum, l'un des vingt et un oppidum nommés par César, comme la plupart de ces places fortes, occupe une espèce de cap ou promontoire situé entre deux cours d'eau, se reliant au plateau voisin à l'aide d'une dépression ou col très-prononcé.

1. — Position et étendue des ouvrages de défense d'Uxellodunum.

En partant de l'angle sud-ouest du plateau du Puy-d'Issolud, et en se dirigeant vers le nord, le mur celtique formant l'enceinte extérieure se trouve dans le chemin public auquel il sert de limite inférieure, jusqu'en face du village de Lacoste ; il se poursuit ensuite, en contournant tous les plis de terrain, sur le sommet des falaises qui dominent la fontaine de Loulié et le village de ce nom, pour se replier vers le septentrion, en passant sur le roc de Bégarde et la porte de Rome ; puis il contourne le plateau au droit du col, près de la ferme de Roujou, et descend au passage dit du Rouquet. Dans tout ce long parcours, on peut le suivre pas à pas ; partout, il en existe des vestiges bien apparents.

Depuis le chemin de Roujou jusqu'au Pas-Rouge, les travaux de la culture ont fait disparaître les maçonneries du rempart, mais au relief que sa destruction a laissé sur le sol, il est facile de reconnaître l'emplacement qu'il occupait.

La longueur qui correspond au Roc-Grand n'était pas

fortifiée, les grands escarpements ayant rendu tout travail de défense inutile; mais la plate-forme qui le surmonte, très-avantageusement disposée à cet effet, fut érigée en camp d'observation.

Entre le Roc-Grand et le Roc-Rouge, il existe une grande dépression de terrain, une espèce de gorge ou de ravin, qui se poursuit jusque sur le point le plus élevé du plateau et au fond duquel s'écoulent les eaux pluviales. Bien qu'un parement vertical des premières assises du lias, de près de 10 mètres de hauteur, rendît l'escalade impossible, ce passage était défendu, tout le long du ravin, par un mur assez considérable, dont les fondations subsistent.

Après une nouvelle solution de continuité, et à une différence de niveau très-prononcée, le mur reprend sur un point du plateau qui correspond au Roc-Rouge et se continue sur les falaises dentelées de Sous-Roques. L'édification d'un rempart au sommet des rochers inaccessibles qui règnent sur toute la partie sud de l'enceinte, et dont l'escarpement atteint jusqu'à 40 mètres sur quelques points, ne saurait être attribué aux besoins de la défense. Cette construction, comme tant d'autres que nous signalerons, n'était que le complément du système stratégique qui embrassait la place entière. (Planche II.)

La longueur de cette grande muraille n'est pas moindre de 4,500 mètres.

En arrière de cette dernière ligne de défense, et presque à la base des premières pentes du plateau, il existait une seconde enceinte formée par des retranchements en terre, que couronnait, comme les remparts, une vaste plate-forme ou chemin de ronde, dont la largeur variait entre 10 et 20 mètres. Son développement est de plus de 4,000 mètres.

A l'ouest, ce retranchement longe presque parallèlement le rempart en pierre, sur une certaine étendue, s'en rapproche insensiblement ensuite, puis contourne, en s'élevant à la hauteur de son point de départ, la dépression de terrain qui dessine le bassin de la fontaine de Loulié et va se raccorder avec la terrasse de la première enceinte au-dessus de la porte de Rome.

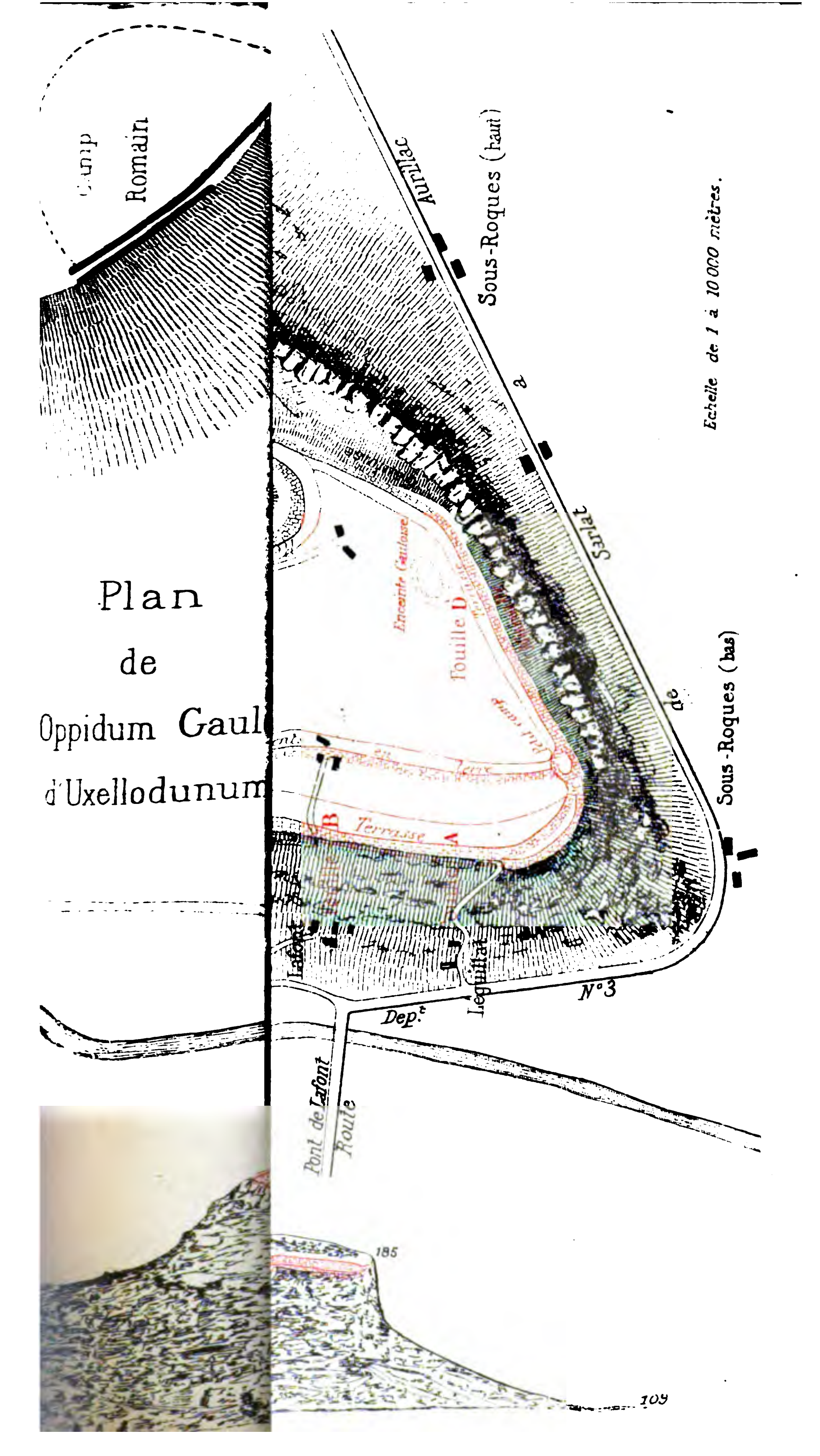
A peu de distance de ce dernier point, se trouve une troisième levée en terre qui se replie dans la direction du sud et embrasse les ruines des Temples situés sur le point culminant du plateau.

Se continuant vers le nord-est, cette seconde enceinte se sépare de la première, s'infléchit de nouveau à droite, et contourne, presque à son sommet, le pli de terrain qui marque l'entrée du passage récent du Rouquet ; après cela, elle se poursuit dans la direction du sud, et se maintient au niveau de la crête de rochers qui borde la place du côté de l'est.

A partir du Pas-Rouge, ce retranchement prend des proportions inusitées, imposées par la disposition des lieux. Il importait, en effet, de mettre à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main cette partie reculée de l'oppidum. Aussi les Gaulois déployèrent-ils, dans ce but, toutes les ressources défensives alors connues.

2. — Petits camps et postes d'observation.

Au Puy-d'Issolud, comme à Murcens, on avait établi, sur la ligne des remparts et des retranchements, un assez grand nombre de petits camps ou postes d'observation, construits en forme de redoutes, destinées à garder la place et à surveiller les mouvements de l'ennemi. (Planche II.)



Camp
Romain
Plan
de
Oppidum Gaul
d'Uxellodunum
Aurillac
Sous-Roques (haut)
à
Sarlat
de
Sous-Roques (bas)
Echelle de 1 à 10000 mètres.
Enceinte Gauloise
Fouille D
Terrasse
B
A
Lafont
Leguillat
N°3
Dep.t
Pont de Lafont
Route
185
109

Ces petits camps, assez bien conservés pour la plupart, étaient appelés à jouer un grand rôle dans la défense. Ils sont surtout disposés avec un art qu'on se plaît à admirer, lorsque, en les observant de près, on les considère au point de vue spécial qui a motivé leur établissement.

Ils sont tous situés sur des angles saillants et élevés, d'où la vue s'étend au loin de toutes parts, ce qui permettait d'observer tous les mouvements des assiégeants ; d'un autre côté, ils se correspondent entre eux et sont en vue les unes des autres, de façon à pouvoir appeler du geste et de la voix les troupes préposées à la garde des remparts, sur les points menacés ou attaqués.

Tous ces postes, dont la destination, pas plus que l'origine, ne saurait être douteuse, sont indiqués sur les plans de Murcens et d'Uxellodunum. (Planches I et II.)

3. — Voies desservant Uxellodunum.

A l'époque du siége, et bien longtemps avant, sans doute, Uxellodunum devait être desservi par quatre voies antiques qui aboutissent au plateau.

Une de ces voies donnait accès à la fontaine gauloise de Loulié et débouchait par l'issue appelée le pas de la Brille ; la seconde, au nord, conduisait sur le massif rocheux de l'oppidum à travers la coupure pratiquée de main d'homme, à laquelle la tradition a conservé le nom de porte de Rome ; les deux autres, situées à l'est et au sud, franchissaient les escarpements aux lieux appelés le pas ou passage Rouge et les Tourettes. (Planche II.)

De même qu'à Murcens, chacune de ces entrées était défendue par d'importants ouvrages appropriés à la nature des lieux. En raison même de leur importance, ces défenses feront l'objet d'une étude spéciale.

III. — OPPIDUM DE L'IMPERNAL (LUZECH).

Le bourg de Luzech occupe l'isthme d'une vaste presqu'île, que forme le Lot, à vingt kilomètres environ en aval de Cahors. Il est aujourd'hui traversé par un canal à ciel ouvert, de 150 mètres de longueur, qui le divise en deux. Sur la partie qui s'étend à droite, se dresse, au milieu des ruines d'un château fort, élevé sur un rocher escarpé, une haute tour carrée qui présente tous les caractères des constructions du XIIe siècle. Autour de cette forteresse féodale régnait un rempart, très-solidement bâti, qui la reliait à la rivière du Lot, et enceignait les habitations qui composaient la bourgade à cette époque.

L'histoire du Quercy est muette sur les origines de cette localité, comme sur celles de tant d'autres ; il paraît cependant, s'il faut s'en rapporter à des restes d'antiquités, qu'on y observe, qu'elle existe depuis de bien longs siècles. Les documents les plus anciens, à notre connaissance, qui en font mention, ne remontent pas au delà de 1113. Ce lieu a été successivement désigné sous les noms de *Luzer*, *castrum de Luzegio*, *Luzegium*, et enfin de *Lusety* et *Luzech*.

A l'entrée de la presqu'île, qui n'a pas moins de cinq kilomètres de développement, s'élève un monticule ou éminence de 50 à 60 mètres de hauteur, à flancs escarpés au nord, se terminant en arête au sommet et s'infléchissant en pentes douces jusqu'à sa base, vers le sud.

Au nord de Luzech, et à peu près à cinq cents mètres de la tour, le terrain se relève brusquement et forme une haute colline, à l'aspect imposant, appelée l'*Impernal*,

que couronne un plateau légèrement incliné et assez étendu.

L'altitude de ce lieu est de 223 mètres ; le niveau de la rivière correspond à la cote 90.

Cette montagne, en forme de promontoire très-saillant, commande le passage de la rivière, l'isthme et la presqu'île, et semble devoir à sa position le nom d'Impernal, *imperare* (qui commande, qui domine). (Pl. III.)

On comprendra pourquoi nous nous sommes attaché à indiquer avec quelques détails la topographie générale des lieux, si on se rappelle qu'en 1860, sur les renseignements fournis par ses délégués, chargés de rechercher le site occupé par l'Uxellodunum des *Commentaires* de César, la Commission de la carte fixa l'emplacement de cet oppidum dans la presqu'île de Luzech, sur cette modeste butte de la Pistoule qui, on vient de le voir, est bien loin d'offrir ces redoutables défenses naturelles signalées dans le rapport de la Commission.

Aujourd'hui que les fouilles opérées avec tant de succès au Puy d'Issolud ont donné les preuves les plus convaincantes que là était bien l'oppidum d'Uxellodunum, il serait sans intérêt de démontrer l'inanité des prétentions contraires. La presqu'île de Luzech, en effet, ne satisfait à aucune des conditions topographiques et stratégiques, que comporte le récit circonstancié d'Hirtius.

Mais, quoique l'attribution d'Uxellodunum ne soit point applicable à Luzech, il n'est pas moins vrai que cette localité a un très-intéressant passé historique et qu'elle a dû avoir une grande importance à l'époque celtique et pendant les premiers temps de l'occupation romaine. C'est ce qu'attestent les monuments dont nos explorations ont révélé l'existence.

Des circonstances, qu'il est sans intérêt de raconter ici, nous amenèrent à explorer, il y a deux ans environ, les versants de la montagne de l'Impernal, dans un but tout à fait étranger aux recherches archéologiques. Une longue cheville de fer recueillie à la surface du sol, que le hasard nous mit sous la main, d'une facture en tout semblable à celle des longs clous que nous avions retrouvés à Murcens, fut pour nous comme un trait de lumière et devint le point de départ de la découverte de l'oppidum que nous allons décrire.

Pour mettre fin à toutes les compétitions locales qui se sont produites au sujet de l'emplacement d'Uxellodunum, ajoutons que la reconnaissance d'un oppidum, là même où les défenseurs de Luzech plaçaient l'un des trois camps établis par Caninius Rebilus, est une preuve péremptoire que l'antique ville gauloise des *Commentaires* ne s'élevait point sur l'éminence de la Pistoule. Autrement, il faudrait admettre que deux oppidum, séparés seulement par une distance de quelques centaines de mètres et ayant entre eux le fameux isthme dont on faisait un argument irrésistible ont simultanément existé sur la même colline, l'un sur le plateau supérieur, l'autre sur la partie basse, aux confins des dernières pentes; ce que personne n'oserait soutenir, à coup sûr, en présence du texte si précis des *Commentaires*.

Cela dit, revenons à notre sujet.

L'Impernal est le troisième oppidum, dont nous avons constaté l'existence dans le Quercy, et nous sommes convaincus que de nouvelles recherches en feraient retrouver d'autres encore. Il ne faut pas s'étonner, du reste, de la multiplicité de ces places fortes dans un pays montagneux comme le nôtre, si l'on considère que la nature du sol, la disposition des lieux et l'abondance des

matériaux en rendaient l'établissement très-facile, et que, d'un côté, d'après les *Commentaires*, les *Suessiones*, qui n'occupaient pas un territoire plus étendu que les Cadurci, comptaient douze de ces lieux de refuge.

L'oppidum de l'Impernal mesure, dans sa plus grande longueur, 800 mètres ; sa largeur moyenne est de 200 mètres et sa superficie de 16 hectares.

Son sol sensiblement de niveau n'offrant pas sur le plateau proprement dit un espace suffisant, la ville celtique se développait sur les premières pentes de la colline jusqu'au point où commencent les grandes déclivités. (Planche III.)

1. — Ouvrages de défense de l'Impernal.

Du côté de l'est, le long du Lot (l'Ollis des anciens), la place était rendue inabordable par les obstacles infranchissables qu'offrait, avant le défrichement, le versant de la montagne connu sous le nom de Cevenne de Coïx. Sur ce revers, s'étagent en gradins successifs et presque sans solution de continuité, de nombreux bancs de roche ayant des parements à pic dont la hauteur varie de 2 à 5 mètres. (Planche III.)

Au nord, le plateau se déprime graduellement et se termine par un col resserré dont le niveau se trouve placé à quinze mètres en contre-bas du sol de l'oppidum. De ce côté la ville était protégée par une haute muraille qui se poursuivait sur toute la partie ouest et jusqu'au sud, sur 710 mètres de longueur, là où se dressent, à la base et sur les flancs de la montagne, des rochers à faces verticales semblables à ceux dont est hérissée la Cevenne de Coïx.

Des pentes qu'on ne pouvait faire gravir aux lourdes

machines de siége correspondent à toute la partie sud. Ici, de même que tout le long de l'arête de la Cevenne de Coïx, les ouvrages de défense consistaient, comme dans les positions identiques des oppidum de Murcens et d'Uxellodunum, en un simple mur en pierre ou en un retranchement en terre destiné à asseoir la terrasse ou chemin de ronde qui se poursuivait, sans interruption, sur tout le périmètre de l'oppidum.

2. — Chemins qui desservaient l'oppidum de l'Impernal.

Le plateau de l'Impernal n'était desservi, à l'époque gauloise, que par une seule voie carrossable qui accédait au col, où était l'entrée principale de l'oppidum. Ce chemin se reliait, dans la direction du nord, à un autre antique chemin que suivit plus tard la voie romaine de Divona à Burdigala. De simples sentiers de piéton, sinueux et roides, pratiqués dans les versants de la montagne, descendaient à la rivière et servaient aux habitants de l'oppidum pour aller faire de l'eau. De nombreux tessons d'amphores et autres vases ayant servi à cet usage en indiquent encore la direction.

Le sol des hauteurs de Luzech appartenant à la formation des calcaires jurassiques caverneux, est totalement dépourvu de sources naturelles. Aussi, la montagne de l'Impernal, pas plus que l'isthme, profondément bouleversé par des cataclysmes géologiques, ne donne-t-elle naissance au plus mince filet d'eau qu'on puisse qualifier de source et surtout de *magnus fons,* expression employée par le continuateur de César, en parlant de la fontaine qui jaillissait des flancs de la montagne, au pied des remparts d'Uxellodunum.

IV. — DIVERS GENRES DE MURAILLES GAULOISES.

Dans tous les siéges d'oppidum, les Commentaires mentionnent des ouvrages de fortification élevés par les Gaulois. *Noviodunum* (Nevers), *Noviodunum Suessionum* (Soissons), étaient défendus par de larges fossés et des murs très-hauts ; l'oppidum des *Sotiates* (Sos), assiégé par Crassus, était aussi fortifié par la nature et par la main de l'homme ; *Bratuspontium* (Breteuil), chez les Bellovaques, était entouré de murs très-élevés, du haut desquels les femmes et les enfants, à l'approche de César, demandèrent la paix ; *Aduatuca* (citadelle de Namur) présentait, sur la partie de son enceinte dépourvue des grandes falaises qui l'entouraient de toutes les autres parts, comme ouvrages de défense, un grand fossé et une double ligne de murs fort élevés sur lesquels se trouvaient placées d'énormes quantités de blocs de rochers destinés à être lancés contre les assiégeants et de poutres pointues pour en défendre l'approche ; *Gergovia* (Gergovie, près de Clermont-Ferrand) était aussi entourée d'une muraille d'enceinte et protégée par un autre mur en pierre, construit en dehors des remparts de la ville, en forme d'ouvrage avancé ; *Alesia* (Alise-Sainte-Reine) qui occupe, comme Gergovia, le sommet d'une montagne complétement isolée, offrant un plateau de 97 hectares d'étendue, avait aussi ses fossés, son mur extérieur et son mur d'enceinte; *Avaricum* (Bourges) se trouvait également défendu par une haute muraille que César a ainsi décrite. Des poutres étaient posées horizontalement sur le sol, dans une direction perpendiculaire au tracé de l'enceinte, à deux pieds d'intervalle l'une de l'autre; elles étaient reliées, du côté de la ville, par des traverses ayant habituellement

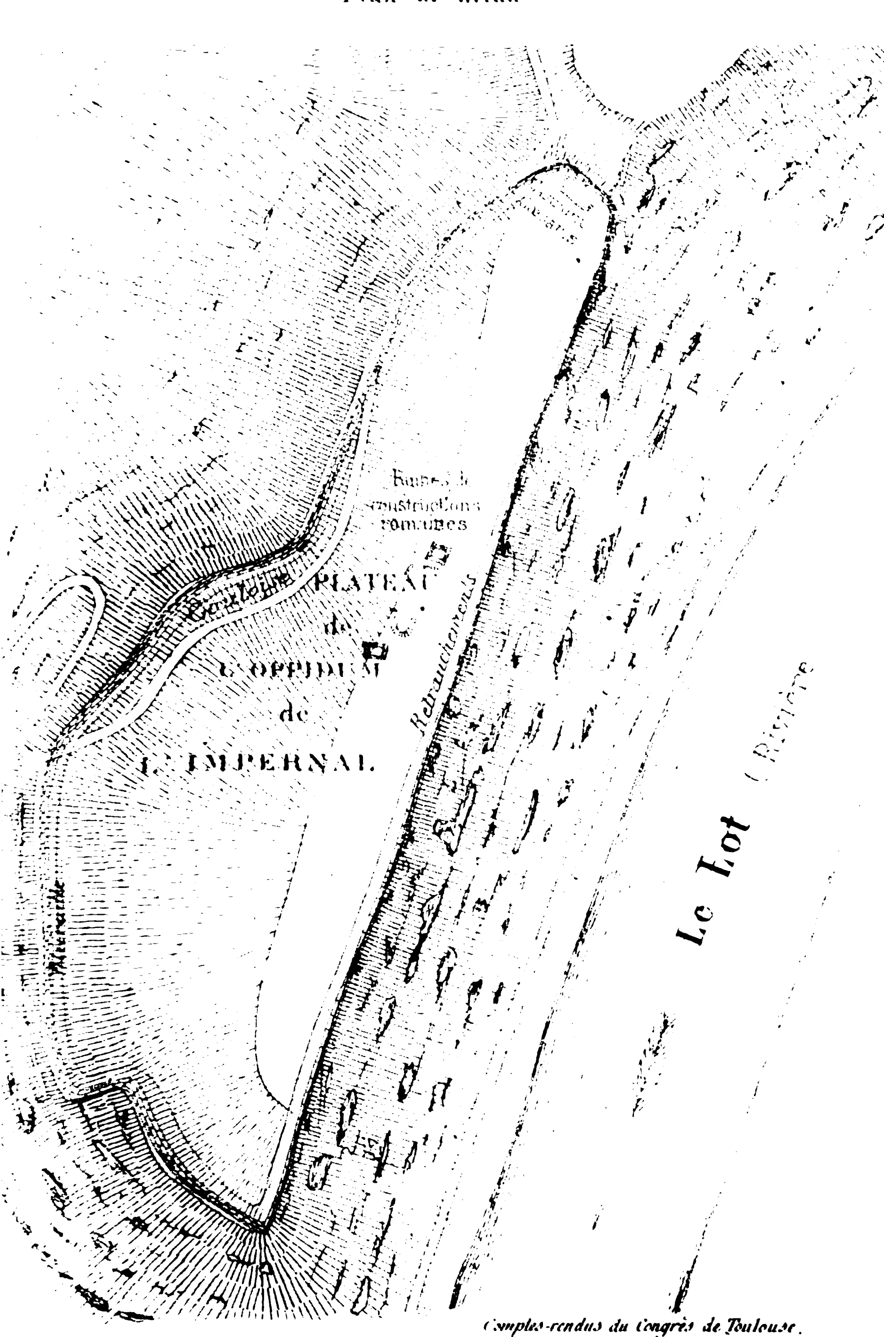
quarante pieds de long, fortement fixées au sol, le tout recouvert de beaucoup de terre, excepté sur la partie extérieure, où les intervalles étaient garnis de gros quartiers de rochers, qui formaient un revêtement. Cette première couche bien établie et bien compacte, on la surmontait d'une seconde absolument pareille, en ayant soin que les poutres ne fussent pas exactement au-dessus les unes des autres, mais correspondissent aux intervalles garnis de pierres dans lesquelles elles étaient comme enchâssées. On continuait ainsi l'ouvrage jusqu'à ce que le mur eût atteint la hauteur voulue. Ces couches successives, où les poutres et les pierres alternaient régulièrement, offraient, par leur variété même, un aspect assez agréable à l'œil. Cette construction avait de grands avantages pour la défense des places : la pierre la préservait du feu, et le bois, du bélier ; maintenues par les traverses, les poutres ne pouvaient être ni arrachées ni enfoncées. C'est là tout ce que nous savons des murailles de défense des villes gauloises, sur leur composition, sur leur mode de construction et sur la nature des matériaux employés.

Il semblerait que ces singulières fortifications ne furent pas du domaine exclusif de la Gaule. Nous les rencontrons, à la même époque, chez les Daces, peuple dont les coutumes et les croyances religieuses feraient croire à la même origine que les Celtes, tout au moins, établiraient entre eux un étroit degré de parenté. Lors de la conquête de la Dacie, par Trajan, de 101 à 106 de notre ère, les places fortes de ce peuple étaient défendues par des remparts dans le genre de ceux qui nous occupent. Sur la colonne trajanne, en effet, monument qui rappelle les victoires de Trajan sur les Daces, on voit des soldats romains occupés à démolir un mur formé de lits alternatifs de poutres et de pierres.

Oppidum Gaulois de l'Impernal.

Planche III.

Plan de détail



Comptes-rendus du Congrès de Toulouse.

Echelle de 1 à 5000 mètres

Suivant Hirtius Uxellodunum, aussi, était pourvu de remparts. C'est pourquoi César, après avoir privé d'eau les habitants, en les empêchant d'aller puiser à la rivière, fit dresser, en face de la fontaine qui jaillissait au pied de la *muraille,* une terrasse et une tour à dix étages dont l'élévation forcément inférieure à celle du rempart, dominait, toutefois, le bassin de la fontaine.

Mais en quoi consistait cette muraille; était-elle semblable à celle d'Avaricum, ou en différait-elle? c'est ce qu'il nous laisse ignorer.

Pour résoudre cette question des divers modes de construction des murailles gauloises, à défaut de textes précis, consultons les faits et tirons en les conséquences que la logique autorise.

En considérant attentivement les différents modes d'attaque employés par César dans les siéges les plus mémorables qu'il a entrepris en Gaule, et, en tenant compte des machines à sa disposition, on voit qu'il a toujours fait usage, pour se rendre maître des places dont l'approche des murs était d'un accès facile, de terrasses, de tours, de galeries couvertes, de la tortue et du bélier.

C'est ainsi que fut dressée devant l'oppidum d'*Aduatuca,* sur l'espace de terrain de cent pieds, dépourvu de rochers, qui s'inclinait en pente douce, la terrasse surmontée d'une haute tour roulante qui amena les assiégés à se rendre sans résistance, tant ils furent frappés de voir s'approcher des murs une si lourde charpente mise en mouvement par quelques hommes seulement.

Noviodunum Suessionum, que sa position sur l'Aisne rendait facilement abordable aux machines de siége, après avoir résisté victorieusement à un premier assaut, ouvrit ses portes, alors que ses murs étaient en parfait état de

défense, tant les préparatifs des machines de siége épouvantèrent ses habitants.

L'oppidum d'*Avaricum,* situé sur un terrain bas et entouré de marais, excepté du côté par lequel un col étroit le rattachait à la colline voisine, n'était attaquable que sur ce point défendu par les murailles déjà décrites, là même où furent élevés ces immenses travaux de l'armée romaine dont César nous a transmis le récit circonstancié.

Ainsi, tous les oppidum dont les murs, par leur position, étaient d'une approche facile sur quelque point, étaient attaqués de la même manière. Aborder les murailles d'enceinte au moyen de galeries couvertes, de terrasses et de tours roulantes, lancer des projectiles dans la place pour éloigner les assiégés des remparts, détruire ces derniers ouvrages par le feu ou les renverser à l'aide de la tortue et du bélier qui étaient les plus puissantes machines de siége des anciens, tel était le système des Romains pour attaquer les places fortes, toutes les fois que la nature du lieu n'y faisait pas obstacle.

Si on considère, au contraire, les dispositions prises par César pour soumettre les villes fortifiées placées sur des hauteurs, d'un abord difficile et dont les remparts étaient protégés à la base par des escarpements ou des pentes abruptes, on voit qu'il n'a plus employé la même tactique.

La déclivité du sol s'opposait, d'une part, à ce que les lourds et volumineux engins de siége pussent être conduits au pied des murs pour les battre en brèche; d'autre part, dans cette situation, ils n'auraient pu efficacement fonctionner qu'à la condition d'être installés sur des terrasses dont la construction aurait présenté les plus grands dangers, sous les traits plongeants des assiégés;

aussi, César, alors, s'est-il toujours borné à investir les places pour obliger leurs défenseurs à se rendre par la famine, comme à Uxellodunum, ou bien à lui offrir le combat en dehors de l'enceinte ainsi que cela eut lieu notamment à Gergovia et à Alesia, comptant, pour les vaincre, sur son habileté et sur le courage de ses soldats.

Des divers moyens dont les Romains ont fait usage pour réduire les oppidum gaulois, il faut conclure que les portions d'enceintes où régnaient des rochers à pic ou des pentes rapides et nullement attaquables avec les machines de siége, n'étaient pas fortifiées de la même manière que les parties facilement accessibles, que, par conséquent, les murailles qui les défendaient n'étaient point construites d'une façon uniforme, en partant de ce principe constamment suivi en matière de fortification : que la résistance des ouvrages de défense doit être en raison de la puissance des engins usités pour l'attaque.

De là, deux genres de murailles : l'une avec assises de pierres et assises de bois pour résister aux efforts du bélier; l'autre, sans bois aucun, n'ayant d'autre objet que de mettre la place à l'abri de l'escalade.

Les divers modes de constructions, constatés dans les oppidum qui font le sujet de ce mémoire, confirment pleinement ces appréciations.

V. — MURAILLES DE MURCENS AVEC ASSISES DE PIERRES ET ASSISES DE BOIS.

Dans un précédent mémoire, nous avons signalé les murailles en pierres et en bois de Murcens, en même temps que nous en avons fait connaître les dispositions

essentielles. Ce travail a été reproduit en partie par la *Revue archéologique* et communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 5 juin 1868, par les soins obligeants d'un de ses membres, M. de Saulcy, qui s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, et de M. le commandant de Reffye, officier d'ordonnance de l'empereur, pour s'assurer de l'exactitude des faits que nous avions avancés.

Les recherches plus étendues et plus complètes que nous avons faites depuis cette époque, et une étude plus approfondie de la question, nous ont mis à même de traiter avec plus de détails, et à divers points de vue, ce que nous n'avons fait qu'indiquer dans ce premier essai.

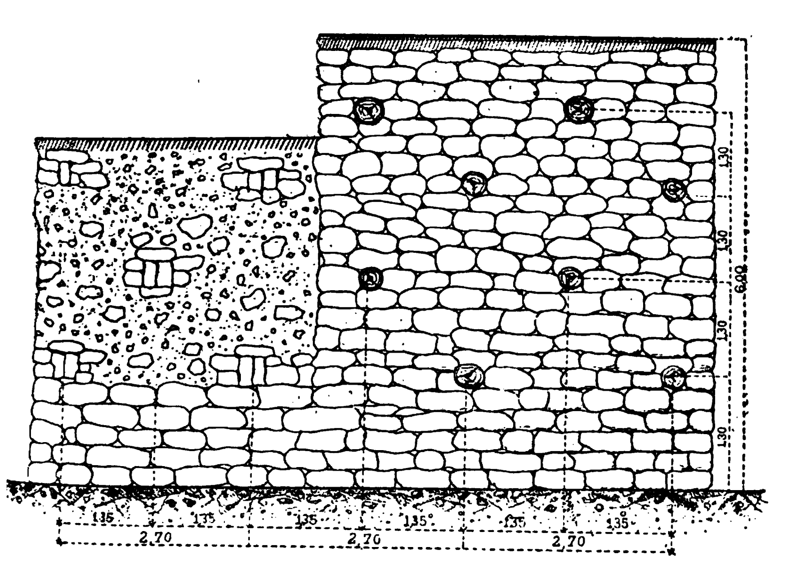
Pour nous rendre un compte exact de la construction de ces murailles, nous avons pratiqué de nombreuses tranchées qui ont révélé des dispositions et la pratique de certains agencements de poutres entièrement ignorés; comme aussi, elles nous ont permis de déterminer, avec certitude, la forme et les dimensions de ces sortes de remparts, ainsi que le mode d'assemblage et de liaison entre elles des pièces de charpente qui entraient dans la composition des assises de bois.

Nous avons également constaté que l'arrangement relatif des poutres, soit en long, soit en travers, n'était pas partout le même et qu'il variait, en raison de la configuration du terrain, de la hauteur de la construction, de la nature et de la dimension des matériaux employés.

Nous allons rendre compte de chacune des fouilles que nous avons pratiquées et montrer, au moyen de plans, coupes et élévations, avec clarté et d'une manière saisissante les dispositions qui nous ont été révélées.

1. — Fouille A.

Les indications qui résultent de la fouille A, faite dans la muraille de l'oppidum, du côté nord, reproduisent les dispositions essentielles de celle d'Avaricum, décrite par César, et si heureusement interprétée par l'empereur Napoléon III dans une des planches de son *Histoire de Jules César*.

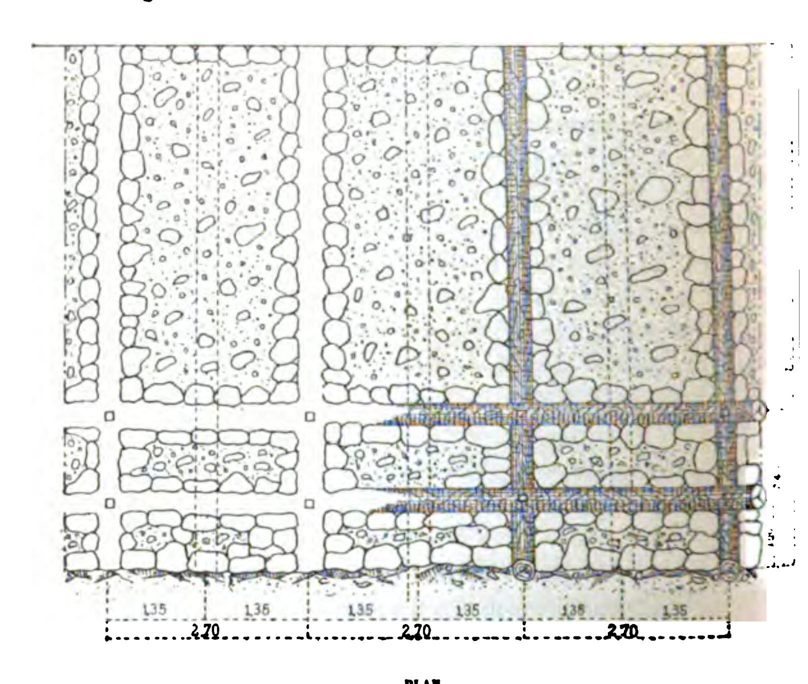


ÉLÉVATION
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

La muraille reposait directement sur le roc ; le parement extérieur était formé de blocs de pierre de fortes dimensions, n'ayant reçu aucune préparation pour leur mise en œuvre. Quant au remplissage intérieur, il consis-

tait tantôt en pierres et pierrailles, tantôt en terre, suivant la nature des matériaux qui se trouvaient le plus à proximité du lieu d'emploi.

Les poutres comprenant les assises de bois étaient placées perpendiculairement à la ligne extérieure de l'enceinte du rempart, et très-régulièrement espacées de 2m70 d'axe en axe comme le prouvent les vides laissés par leur disparition ; elles faisaient une légère saillie sur le parement extérieur et occupaient en longueur toute la largeur de la muraille.



PLAN
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

Les poutres transversales étaient solidement reliées entre

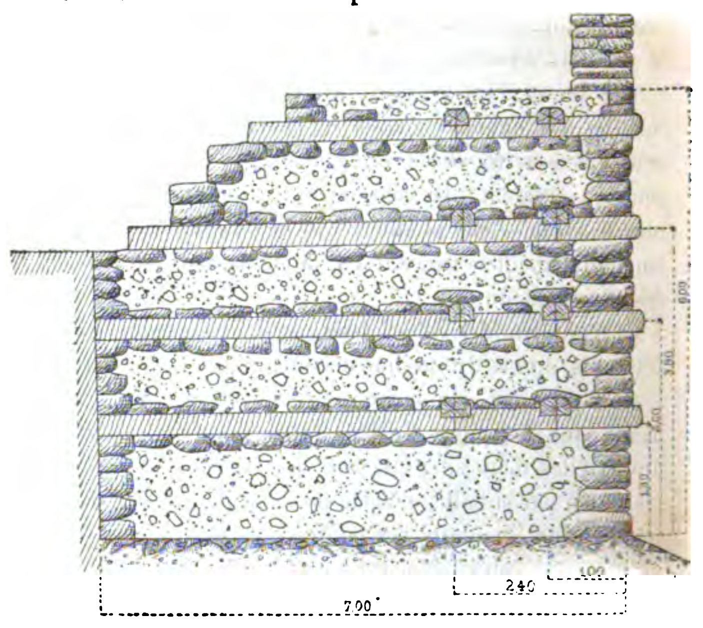
elles, dans l'extérieur du mur, par deux autres rangées de poutres longitudinales perdues dans les maçonneries de remplissage. La première rangée reposait à 1 mètre de la face du mur, et la seconde était distante de cette dernière de 1m20. L'assemblage des poutres en long et en travers à leur point d'intersection, avait lieu à mi-bois, par entailles. De longues chevilles ou clous carrés de fer, que nous avons retrouvés encore debout, au croisement des poutres, servaient à les consolider et à en former un tout indestructible. Cette première couche de charpente placée horizontalement se trouvait à 1m30 de hauteur au-dessus des fondations du mur.

La régularité des vides laissés par la décomposition des bois, et les lignes droites que dessinent les clous des divers rangs de poutres, démontrent, de la manière la plus évidente, que les pièces de bois mises en œuvre étaient droites elles-mêmes, et que leur assemblage avait réellement lieu par entailles d'égale profondeur, car le niveau inférieur des conduits des poutres en travers correspond exactement à celui des poutres en long, ce qui ne se produirait pas si elles avaient été superposées à leur point de rencontre. Ces mêmes indications établissent aussi que les pièces de bois employées avaient un diamètre de 32 à 35 centimètres et qu'elles n'avaient pas été soumises à un équarrissage régulier.

Sur ce premier cadre de charpente, ainsi posé, s'élevait, sur une épaisseur de 1m30, un massif de maçonnerie et de remplissage en pierrailles, dans l'intérieur, comprenant toute la largeur déterminée par les poutres transversales.

Une seconde couche de bois, en tout semblable à la première, était superposée à ce massif, mais de manière que les poutres de face de cette seconde assise alternassent, par intervalles égaux, avec celles de la première rangée.

La construction se continuait ainsi jusqu'à ce que la muraille eût atteint la hauteur voulue, qui était primitivement de six mètres sur ce point.



Coupe en travers.

Les conduits en travers ne laissent exister aucun doute sur la longueur des pièces de bois qu'elles contenaient; elle était incontestablement de 7 mètres, comme la largeur de la muraille.

Nous ne saurions préciser, avec la même certitude, quelle était la longueur des poutres de croisement. César dit, en parlant des murailles d'Avaricum, que les pièces de bois placées en travers avaient quarante pieds de long, mais aucune indication, aucune circonstance des fouilles ne nous a permis de connaître qu'elle pouvait être la

longueur de celles des murailles de Murcens. Les conduits, étant continus, ne laissent apercevoir aucune trace de leur assemblage bout à bout, qui, très-probablement, s'effectuait au point de croisement des poutres transversales. Cependant, en tenant compte de la solidité qu'elles avaient pour effet de procurer à l'ensemble du cadre de charpente, nous sommes portés à croire qu'elles devaient embrasser au moins trois rangs de poutres et, plus généralement quatre, ou cinq, ce qui permettrait de leur attribuer, avec plus de vraisemblance, une longueur de 11 à 14 mètres. Ces dimensions seraient, du reste, en rapport avec celle des autres pièces de bois employées, puisque nous aurons à constater qu'en d'autres endroits de la muraille, les poutres ont jusqu'à 11 mètres. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la moyenne de ces longueurs se rapporterait à celle de 12 mètres que César donne aux pièces similaires du rempart d'Avaricum.

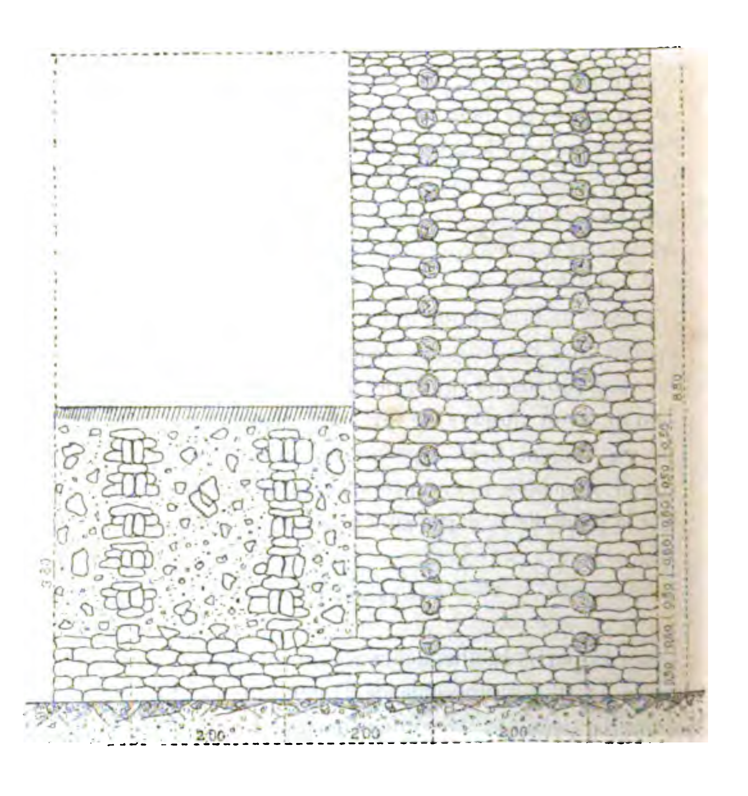
D'après la description qui précède, il est aisé de comprendre que l'auteur des *Commentaires* ait pu dire, avec raison, à propos des murailles de l'oppidum des Bituriges, dont il avait observé de près les dispositions, que les poutres étaient liées avec art et qu'elles ne pouvaient être ni arrachées, ni enfoncées, chargées qu'elles étaient de tout le poids de la partie supérieure de la construction.

2. — Fouilles B.

Sur la partie la plus déprimée du col, qui est en même temps la plus vulnérable de l'oppidum de Murcens, la muraille présente des dimensions et une puissance de résistance qu'on n'observe nulle autre part.

Une tranchée ouverte au point B, au droit de l'entrée principale de l'oppidum, a mis à découvert un fossé large

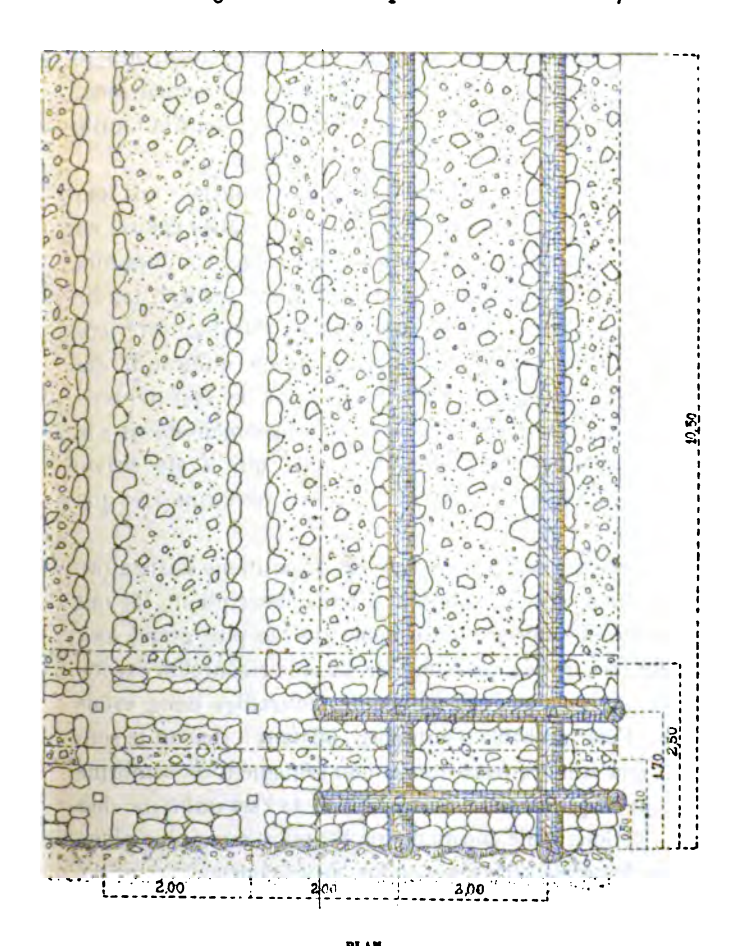
de 2 mètres, profond de $1^{m}50$, et creusé à $4^{m}60$ en avant de la face du mur. Ce fossé, destiné à défendre les abords de la muraille, n'existait que sur la langue de terre, sensiblement de niveau, d'une soixantaine de mètres de largeur, qui forme le col ; sur les autres points de l'enceinte, la roideur des pentes en rendait l'établissement difficile et même inutile, aussi n'en avons-nous retrouvé aucune trace.



ÉLÉVATION

de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

Pratiquée sur une largeur de 8 mètres, mesurés dans le sens du développement de la muraille, la fouille B embrasse quatre rangées de conduits laissés par la disparition d'un égal nombre de poutres transversales, dans



PLAN

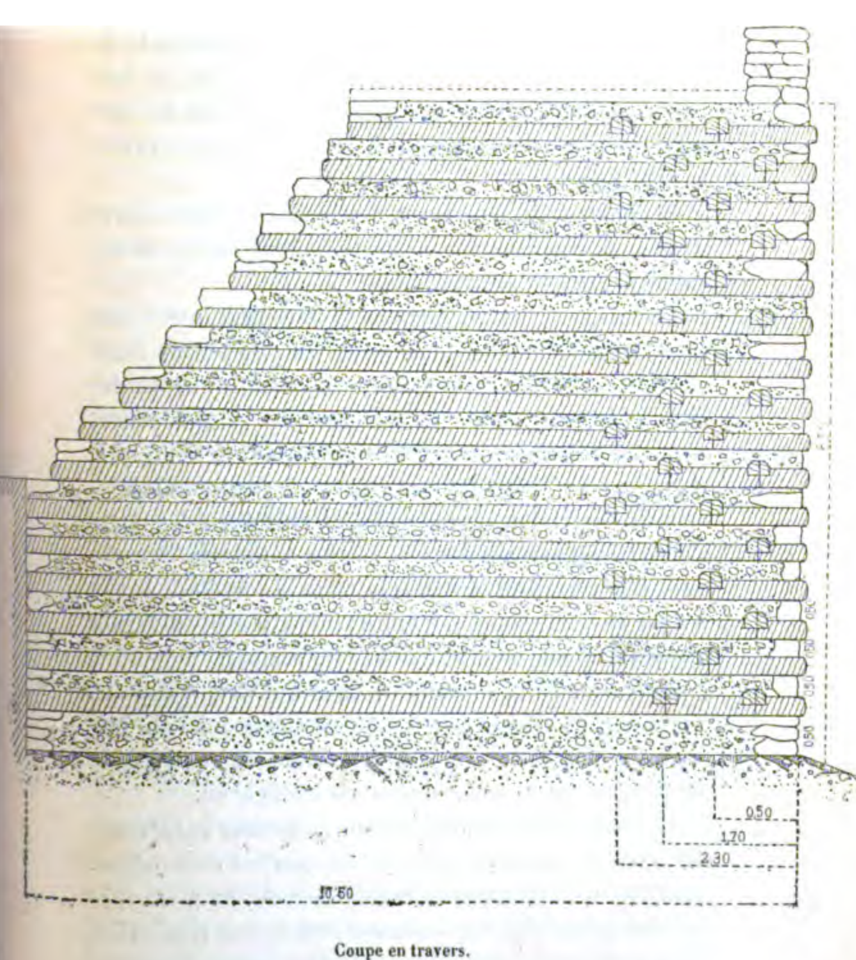
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

lesquels se dressaient les chevilles de fer encore en place au point de croisement des pièces de charpente qui composaient chaque assise de bois.

La direction et l'emplacement des poutres longitudinales sont aussi nettement accusées que la position des poutres transversales. Mais, ici, leur arrangement diffère totalement des combinaisons que nous leur connaissons, d'après la description des Commentaires et dont la fouille précédente a montré la pratique à Murcens.

Les pièces de charpente de chaque couche, au lieu d'alterner sur la face du mur, par intervalles égaux, en forme d'échiquier, sont toutes superposées les unes aux autres et se correspondent dans le sens vertical, tandis que les poutres longitudinales, vues en élévation intérieurement, reproduisent la disposition en quinconce des poutres transversales. C'est, en un mot, le système renversé du croisement des poutres précédemment décrit : la disposition extérieure reproduit celle qui a été suivie ailleurs à l'intérieur, et l'intérieur est conforme à ce que représente l'extérieur.

Les dessins ci-joints rendent ces dispositions saisissantes à première vue et suppléent à toute description. Ils ont tous été exécutés par nous-même avec le plus grand soin et les mesures données sont de la plus rigoureuse exactitude. A côté de l'état actuel des murailles nous avons placé l'état probable d'autrefois, laissant à chacun le soin de juger si notre restauration non-seulement est conforme à tout ce que nous savions jusqu'ici de l'art militaire chez les Gaulois, mais encore donne l'explication la plus plausible des découvertes que nous avons constatées dans ces pages.



Coupe en travers.

Pour donner à la construction le maximum de solidité qu'elle pouvait offrir, les assises de bois étaient plus serrées et très-rapprochées ; à peine un intervalle de cinquante centimètres les séparait d'axe en axe, de telle sorte qu'elles se trouvaient presque en contact les unes avec les autres, et arrivaient à constituer une véritable muraille de bois.

Les poutres de face étaient éloignées de deux mètres dans le sens horizontal et avaient une longueur de $10^{m}50$, qui était celle du mur de la base.

Les pièces de bois, servant de traverses intérieures, dont nous avons fait remarquer les dispositions ingénieuses et intéressantes à observer, étaient ainsi combinées : les deux rangs de la première couche étaient distants, le premier de $0^{m}50$ du parement extérieur, et le deuxième de $1^{m}70$; les deux lignes de l'assise immédiatement supérieure correspondaient au milieu des intervalles laissés par celles de la couche inférieure et reposaient, la première à $1^{m}10$, et la seconde à $2^{m}50$ de la face visible de la muraille. Cet ordre alternatif était suivi sans changement sur toute la hauteur du rempart.

La portion de la muraille antique qui s'est conservée, après tant de siècles, sous les éboulements qui l'ont préservée d'une destruction complète, comprend cinq assises de poutres, représentant une élévation de $3^{m}80$.

Le remplissage du mur, tant sur la hauteur qui séparait les couches de poutres, qu'entre les poutres elles-mêmes, était exécuté, comme nous l'avons déjà dit, en pierres, en terre et pierrailles, sans aucune espèce de soin particulier, si ce n'est autour des poutres, où l'on avait arrangé les grosses pierres à la main, comme pour les enchâsser et leur donner plus de stabilité. C'est à cet arrangement des pierres pour consolider les pièces de charpente que

sont dues ces sortes de conduits conservés après la disparition du bois, dans lesquels se trouvent les chevilles en fer. Ils nous permettent d'apprécier avec une exactitude parfaite la forme et les dimensions des pièces de bois qu'ils contenaient et dont ils sont comme les matrices.

Nous avons recueilli dans ces trous de nombreuses parcelles de charbon de bois qui se présentaient toujours sous forme de petites plaques assez minces. Nous en expliquerons ailleurs l'origine et la provenance. Ces cavités contenaient une assez grande quantité de cendre ou plutôt de poussière blanche et onctueuse au toucher, semblable à celle que laissent après elle les fibres ligneuses qu'a détruites une fermentation lente et continue, causée par l'humidité. Ces restes étaient évidemment ceux provenant de la décomposition du bois.

Sur la cinquième rangée de poutres, à peu près au tiers de la hauteur, régnait, sur toute l'étendue de la muraille, une couche de 25 à 30 centimètres d'épaisseur, d'une glaise plastique, jaunâtre, dont il existe des dépôts considérables sur le plateau. Cette couche d'argile, qui se reproduisait à pareille hauteur, remplissait le même office que les chapes dans les ouvrages modernes, et avait pour objet d'empêcher les eaux pluviales de s'infiltrer dans les parties inférieures de la construction, en les déversant au dehors, de préserver, par suite, les poutres de l'effet désastreux que produit l'humidité sur le bois et d'en prolonger la durée.

Il est presque inutile de faire remarquer qu'on n'aperçoit aucune trace de ciment ou de mortier de chaux dans les murailles de Murcens, pas plus que dans les autres constructions gauloises antérieures à la conquête romaine, puisque, avant cette époque, les Gaulois en ignoraient l'usage.

3. — Parement extérieur du mur.

Le parement extérieur du mur s'est maintenu debout dans un parfait état de conservation, sur une hauteur qui varie de 60 centimètres à 1 mètre. Il se compose de moellons de dimensions moyennes, de nature calcaire, sans préparation ni épannelage, arrangés sans art et offrant l'aspect rustique des murs en pierres sèches, qu'élèvent encore de leurs mains, et sans l'aide d'aucun outil, les propriétaires de la contrée, pour délimiter leurs héritages.

L'épaisseur du revêtement de la face de la muraille arrangée à la main est de 60 centimètres, sans aucune liaison avec les matériaux de remplissage. Le profil extérieur de ce parement est vertical sur toute la hauteur de la muraille et repose sur le rocher.

4. — Parement intérieur. Gradins.

Le parement intérieur du mur, comme celui extérieur, était vertical à la base, mais, à partir d'une certaine hauteur, qui n'avait rien de fixe, subordonnée qu'elle était aux reliefs et aux accidents de terrain, il s'élevait en gradins ou retraites successives de 50 centimètres en tous sens, jusqu'au sommet de la muraille où l'épaisseur se réduisait à un peu plus de la moitié de celle de la base.

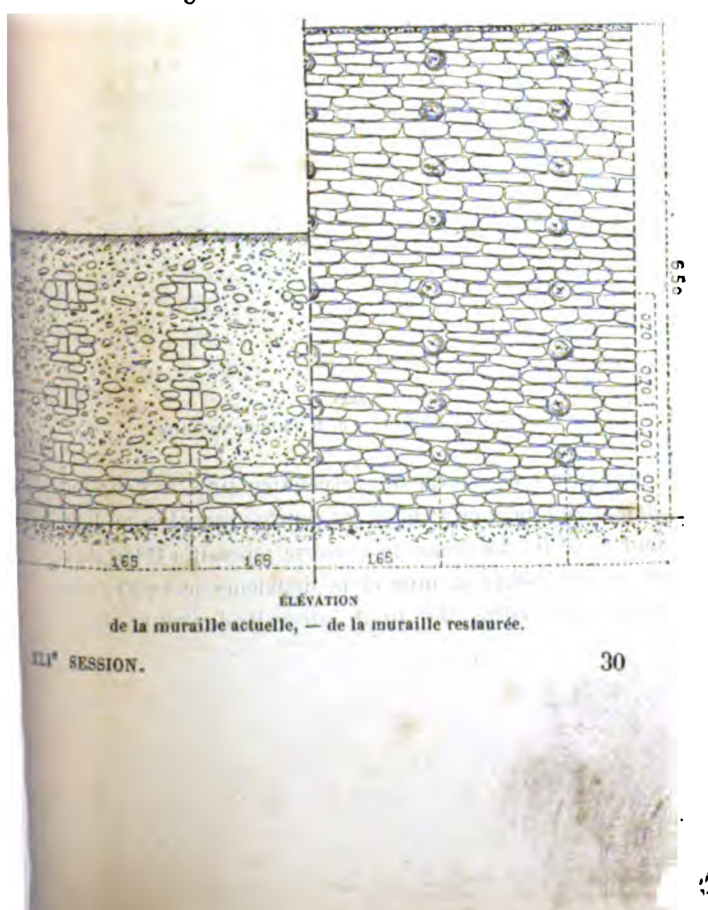
Ces gradins semblent se rattacher plutôt au système de la défense qu'à des circonstances particulières motivées par la topographie des lieux. Dans notre opinion, ils constituent une des dispositions essentielles de ce genre de fortification dû au génie des Gaulois. Ce qui nous porte à croire qu'ils étaient bien une des parties intégrantes des remparts, c'est que les assiégés pouvaient, en cas

d'attaque, s'y ranger en sûreté, lancer de là des projectiles sur les assaillants et éviter d'être atteints par les traits de ces derniers; ils donnaient, aussi, aux défenseurs de la place la facilité de monter avec diligence et en grand nombre sur la plate-forme pour en défendre l'accès.

Nous laissons, d'ailleurs, aux hommes compétents le soin d'apprécier si c'est bien là la destination de ces gradins.

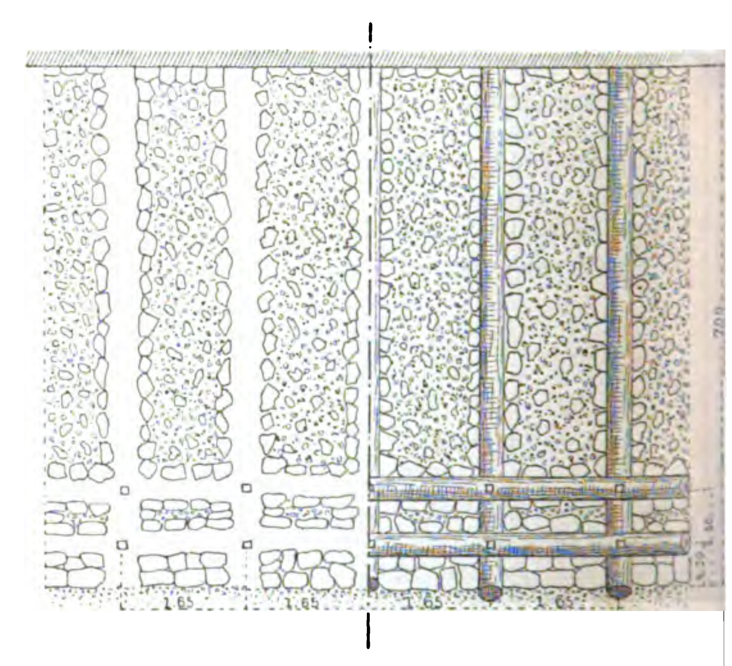
5. — Fouille C.

Une troisième fouille ménagée au point marqué C sur le plan, à droite aussi et non loin du col, a montré un agencement nouveau dont les poutres étaient l'objet dans les fortifications gauloises.



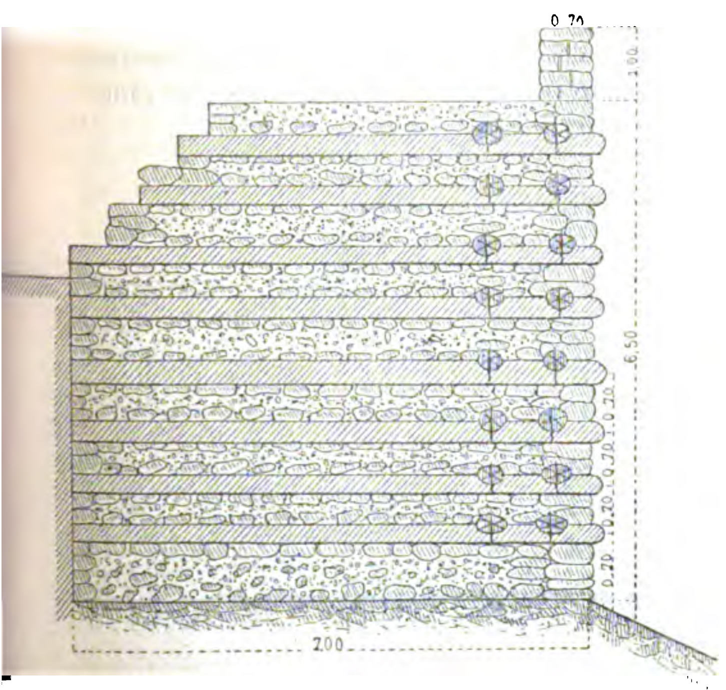
ÉLÉVATION
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

Sur cette portion de la muraille, les pièces de bois placées soit en long, soit en travers, étaient superposées dans tous les sens ; elles dessinaient des lignes verticales, tout aussi bien sur la face que dans l'intérieur du mur, et, en cela, leur combinaison s'écarte, dans leur ensemble, de celles dont nous avons déjà constaté la pratique.



PLAN
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

Les pièces de charpente perpendiculaires à l'enceinte étaient éloignées de $1^{m}65$ et les couches espacées en hauteur de $0^{m}70$. La première traverse reposait à $0^{m}50$ de la limite extérieure du mur et la deuxième de $1^{m}30$; elles ne laissaient entre elles qu'un intervalle de $0^{m}80$.



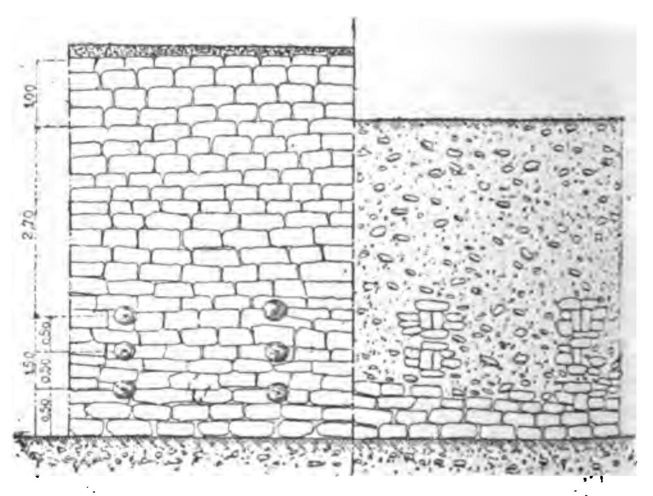
Coupe en travers.

Le parement primitif du mur est resté intact sous les éboulements et les décombres, sur une hauteur de 0^m70 ; il ne présente aucun genre particulier de construction qui mérite une mention spéciale.

6. — Fouille D.

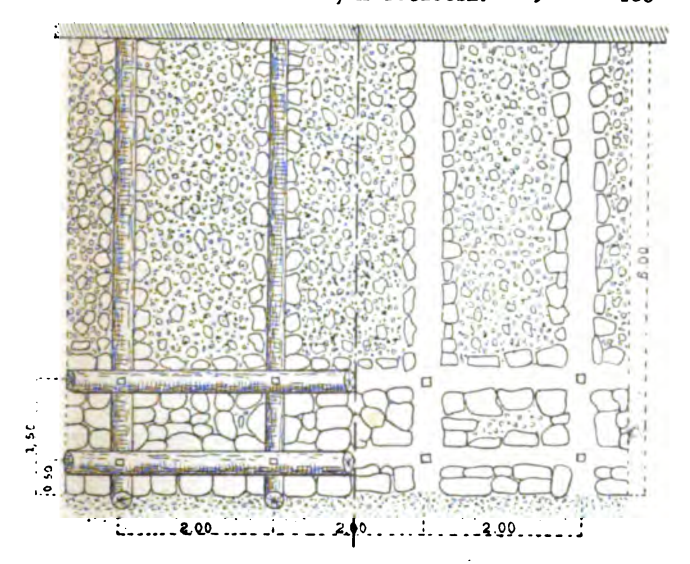
Un autre sondage fait à côté du chemin qui descend vers Saint-Julien, en D, a donné des résultats qui viennent à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur le genre de construction que commandait l'état des lieux, au point de vue de la défense.

Cette fouille, pratiquée au sommet d'un versant, qui s'infléchit sous une pente de quarante pour cent, a mis à jour un mode mixte de constructions de mur avec assises de pierre et assises de bois, surmonté d'une partie en pierres et en terre.



ÉLÉVATION
de la muraille restaurée, — de la muraille actuelle.

Cette portion du rempart est une de celles où le profil s'est le mieux conservé, n'ayant pas été déformée par les travaux de la culture. Le mur se compose, à la base, d'une partie à parement vertical à l'extérieur, sur 1m50 de hauteur que rachètent trois rangs de poutres espacées de 0m50 d'axe en axe, ainsi que l'attestent des fiches en fer que l'on retrouve dans les trous des poutres, et, au sommet, d'une partie inclinée, presque tout en terre, revêtue d'une maçonnerie par assise en gradins, sans mélange de bois, sur une élévation de 2m70.



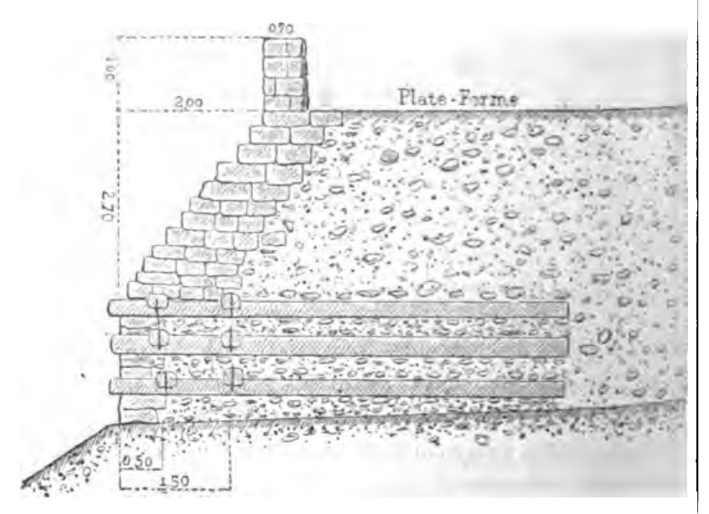
PLAN
de la muraille restaurée, — de la muraille actuelle.

Les pièces de charpentes transversales étaient distantes de 2^{m}00 l'une de l'autre ; quant aux poutres en long, elles se trouvaient respectivement à 0^{m}50 et à 1^{m}50 de la face du mur. Elles suivaient la disposition en lignes verticales que nous avons précédemment décrite en parlant de la fouille C.

Ici, les pièces de charpente avaient de plus faibles dimensions que sur les autres points de l'enceinte. C'est à peine si les clous qui, généralement, représentent le diamètre des bois employés, mesurent de 23 à 25 centimètres de longueur. Il est à remarquer que la portion de mur qui nous occupe, se trouve placée sur le point le moins accessible du périmètre limité par la muraille avec bois, tant à cause de la déclivité du terrain que des acci-

dents particuliers du sol. Ces dispositions répondent, d'ailleurs, à tous les besoins de la défense, car le bélier ne pouvant fonctionner utilement que sur un terrain horizontal ou peu incliné, perdait beaucoup de sa puissance dans les pentes très-prononcées, où son action était, pour ainsi dire, nulle.

Voilà pourquoi une hauteur de 1m50, construite avec cadres de bois, avait paru suffisante pour mettre les parties supérieures à l'abri de ses effets.



Coupe en travers.

Au sommet de la plate-forme et sur les dernières assises des maçonneries en gradins, nous avons reconnu les fondements, bien accusés, d'un parapet en pierre qui se continuait sur tout le reste de la muraille et de l'enceinte de l'oppidum.

Nous aurons bientôt occasion de parler du mode de

construction en redans ou gradins, qui s'offre pour la première fois. Les Gaulois en ont su apprécier tous les avantages pour procurer une grande stabilité à leurs murs en pierres sèches, destinés à résister à la poussée des terres.

Les dispositions des pièces de charpente qu'ont révélées les nombreuses fouilles que nous avons faites étaient de nature à satisfaire à tous les besoins de la défense suivant que le comportait la configuration du lieu, car Murcens résume toutes les conditions topographiques qui peuvent se présenter : terrain de niveau, terrain à pentes douces, terrain à pentes escarpées, emploi de matériaux de toute nature et de toute dimension.

7. — Fragments de charbon et vestiges de poutres.

Dans les cavités laissées par la disparition du bois, il s'est conservé une assez grande quantité de fragments de charbon de bois semblables à des écailles, notamment dans un sondage pratiqué, à peu près à égale distance des fouilles A et B. Sur ce point les parcelles de bois calciné étaient si nombreuses et si serrées, sur une couche d'argile où elles s'étaient parfaitement conservées, qu'elles constituaient un véritable lit de charbon, de près d'un centimètre d'épaisseur, représentant en plan par leur couleur tranchante, sur un fond rougeâtre, les dispositions et les dimensions des pièces de bois composant un cadre de charpente, comme l'aurait fait un dessin au lavis de grandeur naturelle.

Ces parcelles de charbon ne sont pas aussi bien conservées, dans les portions de mur dont les matériaux de remplissage consistaient principalement en pierrailles : les pluies en ayant amené la division, ces menus débris se sont disséminés dans la masse de la construction.

La présence des vestiges de charbon observés sur toute l'étendue des remparts, leur abondance surtout, a fait croire à ceux de nos devanciers qui ont pratiqué des recherches à Murcens, que ces restes de bois brûlé étaient le résultat d'un violent incendie qui aurait détruit cette construction à une époque très-reculée et, sur les ruines de laquelle, on aurait élevé le relief de terrain qui existe, qu'ils ont considéré comme ayant fait partie des retranchements d'un camp romain.

L'intérieur de la muraille, pas plus que la partie extérieure, ne fournit aucun indice, aucune trace d'incendie, ainsi qu'on l'a cru à tort : le charbon qu'on y trouve, provient uniquement de la carbonisation des poutres dont nous parlerons bientôt, et ce qu'on a pris pour de la chaux n'est autre chose que du tuf calcaire noirci par la fumée et calciné par l'action puissante de quelque foyer de forge dont il a fait partie avant d'être employé comme matériaux de remplissage. C'est également par erreur qu'on a pris pour des cendres de bois, dont elle a, il faut bien le dire, la couleur et l'apparence, cette matière pulvérulente, grise et onctueuse, qu'on trouve dans les conduits des poutres et qui n'est, en réalité, que le produit de la décomposition de celles-ci, amenée par l'action lente qu'exerce l'humidité sur les fibres ligneuses.

8. — Élévation primitive de la muraille de Murcens comparée à la hauteur probable de celle d'Avaricum.

En prenant pour terme de comparaison les dimensions des portions de murailles qui sont restées debout, et en tenant compte des matériaux amoncelés à leur base et provenant des éboulements, nous estimons que leur

hauteur moyenne était de cinq à six mètres et que, sur les points faibles, elle atteignait dix et onze mètres.

La largeur aux fondements variait dans les limites de cinq à douze mètres.

César ne dit pas quelle était la hauteur de la muraille d'Avaricum; mais, d'après l'étude que nous avons faite de cette question, nous avons reconnu qu'elle devait être sensiblement la même que celle du rempart de Murcens. En effet, si on considère, d'une part, la position de la muraille d'Avaricum, bâtie sur une éminence dominant le col, et, d'autre part, l'élévation des ouvrages construits par les Romains, on est porté à attribuer à ce mur une hauteur de dix à douze mètres environ. Or, comme cette hauteur est, à peu de chose près, la même que celle de la muraille de Murcens, située dans une position identique, on doit en conclure qu'il devait en être de même pour tout le reste de l'ouvrage, car une portion du périmètre d'Avaricum, comme celui de Murcens, offrait des pentes rapides et parfois abruptes.

9. — Explication des diverses dispositions des poutres.

Les divers arrangements des pièces de charpente, leurs combinaisons variées, leurs dimensions appropriées aux nécessités du lieu, prouvent que le génie des Gaulois savait suppléer par l'habile agencement des pièces de bois, au défaut d'emploi de mortier dans les maçonneries.

Nous allons essayer d'expliquer, à notre point de vue, ces différents modes de constructions.

Les points de la place, avons-nous dit, dont l'attaque était le plus facile, l'accès le plus commode, devaient être naturellement les plus fortifiés et les mieux disposés pour la résistance. Aussi voyons-nous les dimensions du

rempart remplir toujours ces conditions imposées pour la défense. Et, comme les matériaux accessoires n'étaient nulle part les mêmes, nos ancêtres eurent à s'ingénier pour varier, suivant les circonstances et les besoins, les combinaisons du bois qui constituait la solidité de ces sortes de constructions, afin de pourvoir au manque de stabilité des autres matériaux employés.

C'est ainsi que la répartition des poutres de la fouille A n'est pas la même que celle de la fouille C, bien que ces deux points de la muraille se rapportent à des positions topographiques identiques. Il y a cette différence, qui est le caractère distinctif sur lequel est fondée notre opinion, que, dans le premier cas, les moellons de revêtement de la face du mur sont d'assez forte dimension et que, aux matériaux de remplissage, est mêlée une assez grande quantité de terre qui leur procure de la fixité, tandis que, dans le second cas, les pierres du parement sont de dimension moyenne et que les matériaux intérieurs sont presque exclusivement composés de menues pierrailles, par conséquent, exposés à s'écrouler au moindre choc. C'est pourquoi dans cette dernière situation, et pour parer aux inconvénients des matériaux, les assises de charpente étaient plus rapprochées et les pièces de bois longitudinales moins éloignées de la face du mur; car non-seulement elles retenaient les matériaux intérieurs, mais, après la destruction du parement en maçonnerie, faisaient fonction de revêtement.

Ces considérations s'appliquent, à plus forte raison, à la fouille B. Sur ce point du rempart les cadres de bois étaient tellement rapprochés et laissaient entre eux un espace tellement restreint que, si les poutres longitudinales s'étaient correspondu, elles se seraient presque touchées. De telle sorte que leur grande proximité empê-

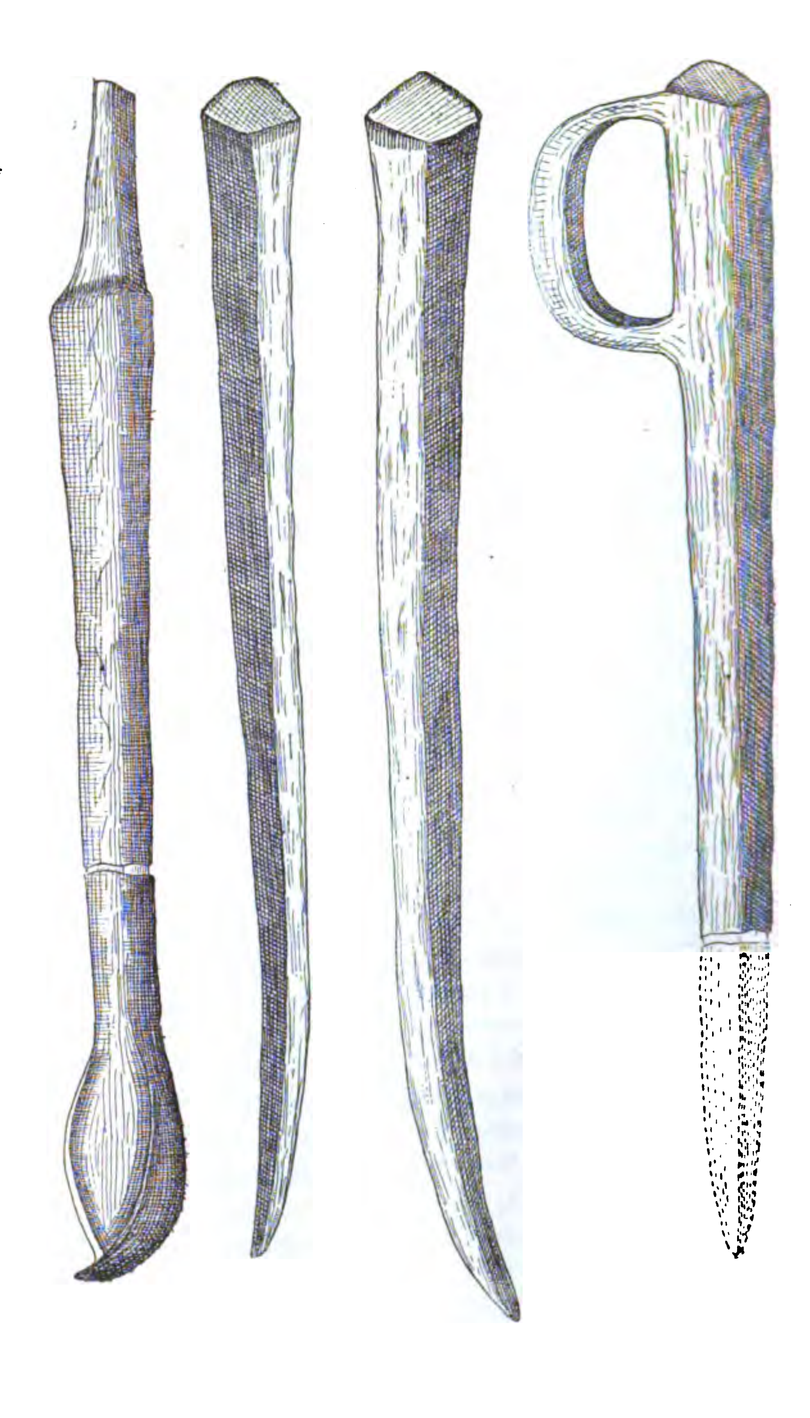
chait les éboulements de remplissage de se produire et, dans le cas où la destruction facile du parement aurait été opérée, elles auraient formé, après sa disparition, une véritable muraille de bois que le bélier eût été impuissant à détruire.

Le bois et le fer constituaient la solidité de ces murailles; les autres matériaux intérieurs ou extérieurs n'avaient d'autre utilité que de donner la facilité d'asseoir les couches de poutres et de les charger d'un poids qui leur procurait de la résistance ; aussi, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la solidité de la muraille était-elle toujours en raison de la quantité de bois qui entrait dans sa construction.

10. — Forme et dimensions des clous en fer.

Les chevilles ou clous de fer qui reliaient et consolidaient les poutres et dont l'emploi était entièrement ignoré avant la découverte de la muraille de Murcens, avaient de 15 à 20 millimètres de côté ; ils étaient tous à tête carrée et s'effilaient en pointe aiguë. Les moins déformés par l'oxydation ont jusqu'à 32 centimètres de longueur, ce qui leur permettait d'embrasser, ou à peu près, les deux poutres assemblées à mi-bois. Si nous consignons cette dimension, qui a attiré notre attention, c'est parce que nous sommes porté à penser qu'elle peut avoir quelque rapport avec les mesures dont se servaient les Gaulois.

Nous avons retrouvé dans l'intérieur de la muraille, au milieu des matériaux de remplissage, une tarière et une clef ou cheville d'assemblage en fer, en tout semblables aux outils de ce genre encore en usage de nos jours.



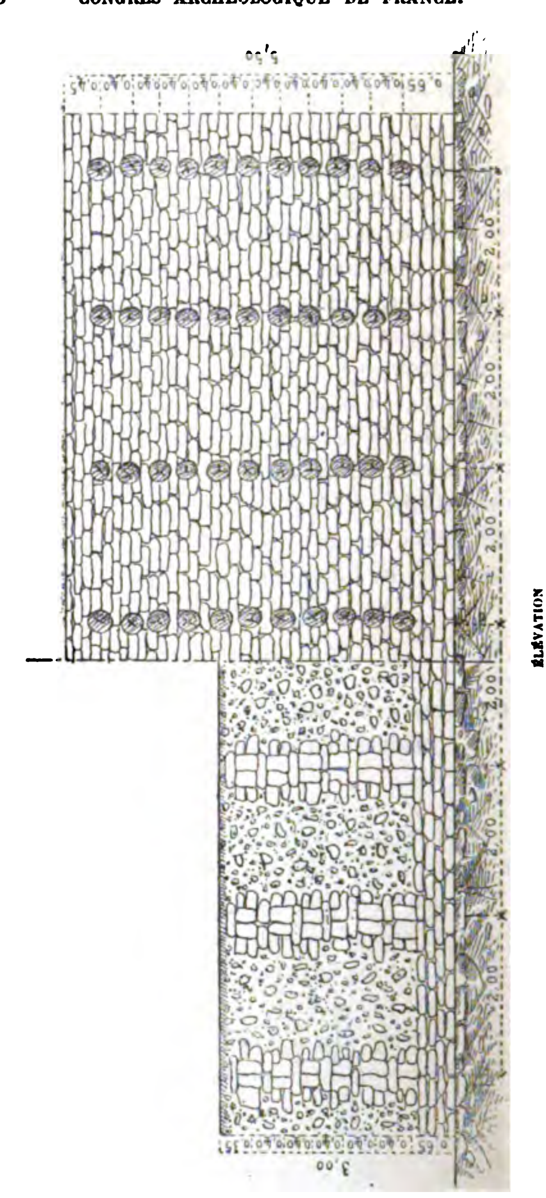
Nous reproduisons ici quelques-uns des clous et des autres instruments dont nous avons parlé, comme indication de l'état des arts, en ces temps reculés.

11. — Régularité de la position des clous ou chevilles.

Les chevilles de fer sont placées dans les cavités laissées par les poutres avec une régularité géométrique qu'il importe de consigner, comme preuve irrécusable d'un art qui avait ses règles et de l'usage d'une mesure reconnue et admise. Cela est tellement vrai, qu'une fois l'espacement de deux rangées de clous déterminé dans le sens de la longueur et de celui de la largeur, il est aisé de fixer à l'avance la position des autres clous à quelques centimètres près. Cette expérience a été faite en présence de la Commission qui s'est rendue sur les lieux et qui a reconnu la complète exactitude des indications que reproduisent nos dessins.

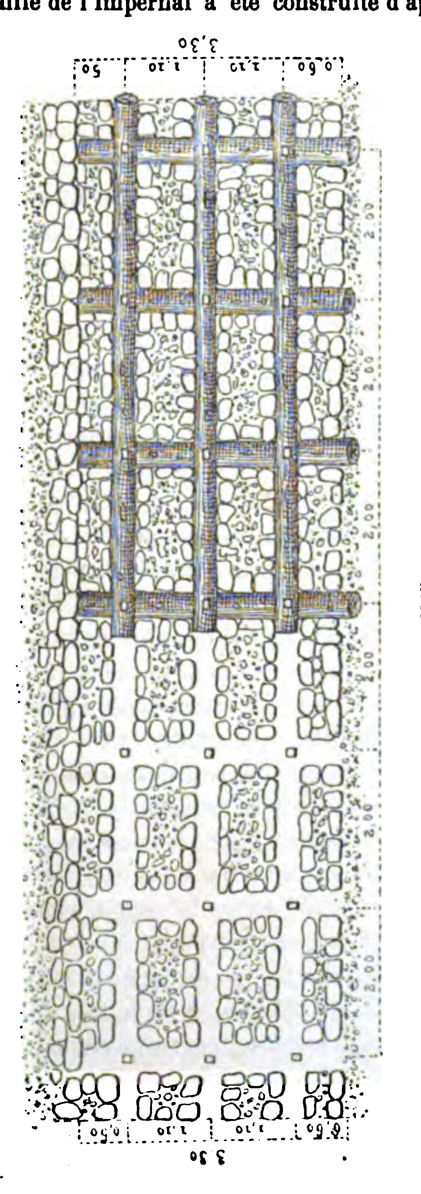
VI. — MURAILLES AVEC ASSISES DE BOIS ET ASSISES DE PIERRES DE L'IMPERNAL.

Nous avons vu que les poutres qui entraient dans la composition des assises de bois de la muraille de Murcens, avaient été diversement combinées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; que la largeur de cette muraille variait dans de larges limites ; que son épaisseur au sommet était bien moindre qu'à la base ; et que, quelle que fût la longueur des poutres en travers, elles n'étaient, dans aucun cas, reliées que par deux rangées de pièces de bois placées en long.



ÉLÉVATION
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

La muraille de l'Impernal a été construite d'après les



PLAN
de la muraille actuelle, — de la muraille restaurée.

principes généraux qui ont présidé à l'édification de celle de Murcens, mais elle en diffère par certains détails qu'il est intéressant de faire connaître, parce qu'ils révèlent des pratiques ignorées qui semblent marquer un certain progrès accompli dans l'art des fortifications, ou qui prouve, du moins, une fois de plus, que le système de construction décrit par César, pas plus que celui de Murcens, n'avait rien d'absolu et qu'il se prêtait aux modifications imposées par la nature du lieu et des matériaux propres à chaque contrée.

Les fondations de la muraille de l'Impernal, comme celles de la muraille de Murcens, reposaient directement sur le rocher dérasé de niveau ; la longueur des poutres en travers, qui exprime toujours la largeur du mur, ont 3m30 tant à la base qu'au sommet de la construction ; leur espacement est très-régulièrement de deux mètres.

En raison de la réduction de largeur des cadres de charpente et pour augmenter la solidité de l'œuvre, le nombre des poutres longitudinales qui n'était que de deux à Murcens, pour une même rangée de poutres en travers, a été porté ici à trois : la première reposait à 0m60 du parement extérieur du mur ; les deux autres étaient respectivement séparées par une distance de 1m10.

Les pièces de bois qui formaient l'ensemble de chaque assise étaient assemblées par entailles et fortement rattachées les unes aux autres par de longues chevilles en fer, pareilles à celles de Murcens. On dirait, lorsqu'on les compare, qu'elles sont l'œuvre des mêmes mains.

De même qu'à Murcens, ces chevilles occupent le point de croisement des poutres ; on les retrouve encore debout dans les conduits que la disparition du bois a laissé subsister et, chose remarquable, ils ont conservé, sous l'épaisse couche de terrain qui les recouvre, une régularité de posi-

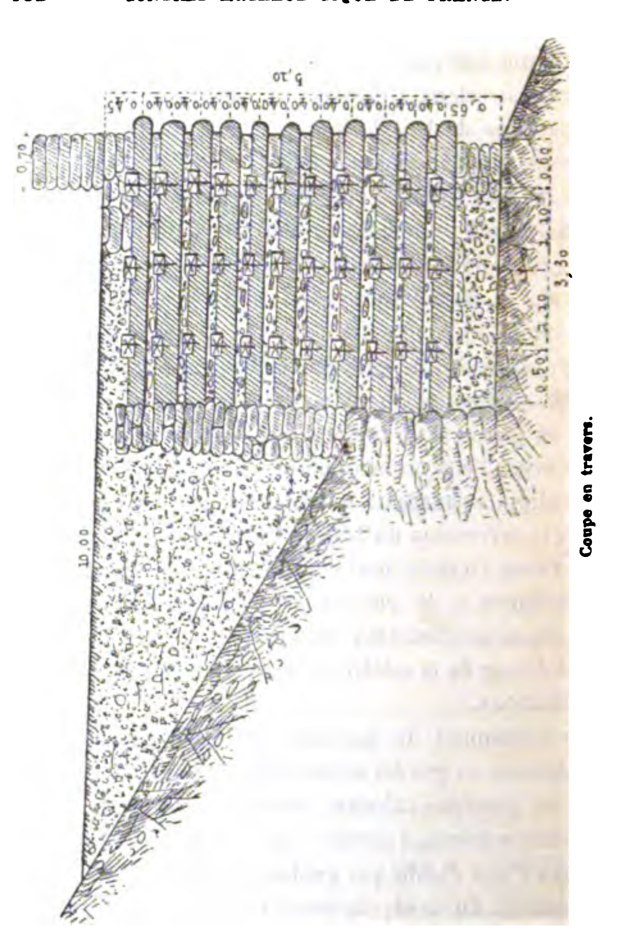
tion telle que, à peine il existe, entre leur espacement relatif, une différence de 2 ou 3 centimètres. Sur plusieurs de ces clous, il adhère à la rouille qui les couvre des parcelles de bois dans lesquelles la matière ligneuse est parfaitement reconnaissable.

Le premier cadre de bois était élevé de 0m65 au-dessus des fondations; une hauteur de 0m40 seulement séparait, entre elles, les autres assises superposées qui composaient la muraille, de telle sorte qu'elles se touchaient.

Comme l'indique notre dessin, les poutres transversales s'appuyaient, contre le terrain solide, sur toute la hauteur du dérasement; là où ce point d'appui faisait défaut, un mur en pierre, d'un mètre d'épaisseur, avait été construit pour éviter l'enfoncement des poutres et la déformation des cadres de charpente que n'aurait pas manqué de produire la percussion du bélier. Ce renforcement de la face postérieure du mur, dont l'objet évident était d'augmenter la résistance à la poussée et au renversement, est une importante amélioration et un progrès marqué, au double point de vue de la solidité et de la célérité d'exécution des fortifications.

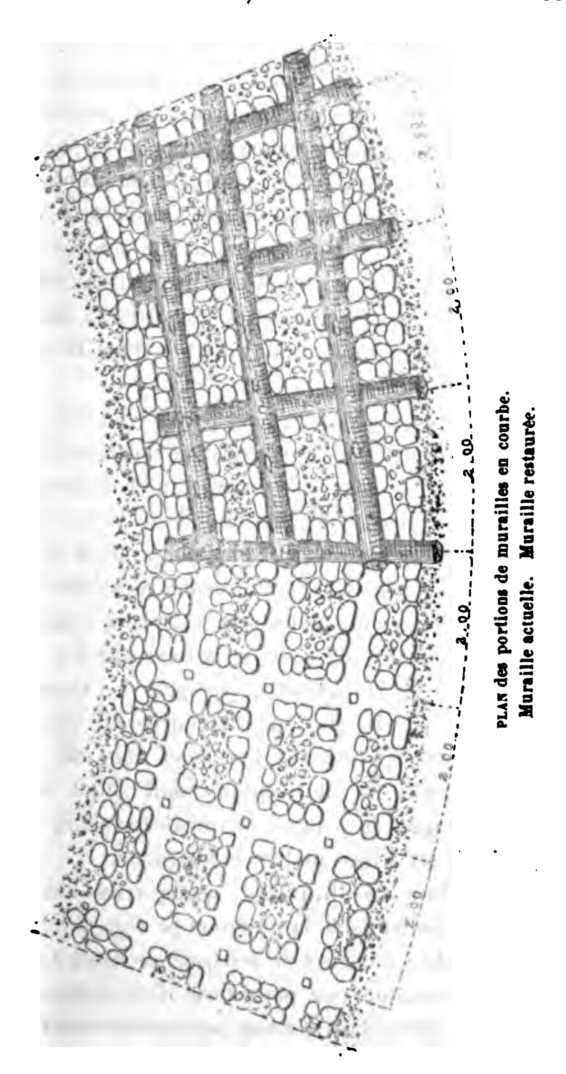
Le revêtement du parement extérieur, composé d'une maçonnerie en pierres sèches de 0m60 d'épaisseur, exécutée avec des moellons calcaires plats et assisés provenant des hauteurs voisines, s'élevait d'aplomb. La face postérieure, au lieu d'être établie par gradins, était remblayée jusqu'à la hauteur du mur, de manière à présenter une plate-forme de dix mètres de largeur.

L'élévation de la muraille variait de 4 à 6 mètres. Quant aux poutres, elles se correspondaient toutes suivant des lignes verticales, tant extérieurement qu'intérieurement; leur espacement réciproque était partout le même.



Coupe en travers.

Nous avons déjà fait remarquer que le tracé des lignes suivi par les murailles gauloises, en général, ne semble répondre à aucun principe ayant rapport à la défense; mais un certain génie se manifeste d'une manière frappante dans les dispositions affectées par les poutres en



PLAN des portions de murailles en courbe.
Muraille actuelle. Muraille restaurée.

travers qui dessinent la courbure extérieure de certaines parties de l'enceinte. Ainsi que cela résulte des indications

de notre dessin, ces pièces de bois étaient toutes concentriques aux rayons de courbure des parties circulaires et, par conséquent, perpendiculaires à la tangente passant par chacun des points de la courbe correspondant à ces poutres, disposition qui procurait à l'ensemble du cadre de charpente le maximum de résistance à la déformation.

Les fiches de fer et les conduits des poutres exprimant toujours la dimension des bois mis en œuvre, il faut conclure de ces indications que les pièces de charpente de la muraille de l'Impernal avaient de 30 à 33 centimètres de diamètre.

De même qu'à Murcens, les poutres en travers dépassaient de 15 à 20 centimètres la face extérieure du mur et les bouts en étaient arrondis afin de donner moins de prise au bélier ; cette saillie, dont l'effet devait être agréable à l'œil, avait pour objet de protéger la maçonnerie de revêtement et d'en augmenter la solidité.

En ce qui concerne les pièces de bois longitudinales, rien n'autorise à en préciser la longueur sur les parties rectilignes de la muraille, pas plus à l'Impernal qu'à Murcens ; sur les portions en courbe au contraire, les lignes droites qu'affectent les clous nous ont permis de constater que, là, elles embrassaient tantôt trois, tantôt quatre rangées de poutres et qu'elles avaient, par conséquent, de six à huit mètres de longueur.

L'oppidum de l'Impernal, quoique très-heureusement situé sur les bords de la rivière et protégé par de beaux et remarquables ouvrages de défense, ne saurait être considéré que comme une place forte d'un ordre secondaire, destiné à servir d'asile à une population restreinte ; il est loin de pouvoir être comparé à ceux de Murcens et d'Uxellodunum, soit sous le rapport de l'étendue, soit sous celui de la position du lieu.

L'Impernal, après la soumission de la Gaule, continua à être habité; toute l'étendue de la ville gauloise, est couverte de vestiges de constructions élevées durant la belle époque de l'art romain. Le moyen et le petit appareil se voient encore, avec toute la pureté de leur forme, dans des substructions qui, par leur solidité, ont bravé les efforts combinés de l'homme et du temps.

Une des ruines les plus importantes est celle de la forteresse romaine qui se dressait sur le col, à l'entrée de la ville; la tradition lui a conservé le nom de Castel-Sarasis, ou Castel-Sarrasin, ce qui ne veut pas dire qu'il faille en attribuer l'érection aux fougueux conquérants de ce nom, qui n'ont rien fondé, mais qui ont tout détruit sur leur passage. Dans le département du Lot, comme dans bien d'autres contrées de la France, on attribue aux Sarrasins des travaux qui sont l'œuvre des Romains. C'est ainsi que la voie romaine de *Divona* à *Vesunna* (Périgueux) est connue, dans le canton de Cazals, sous la dénomination de *Cami sarrasin* (chemin sarrasin).

Pour attester, si besoin en était, la véracité des faits que nous venons de rapporter au sujet de l'oppidum de l'Impernal, nous pourrions invoquer le témoignage du savant historien et archéologue, M. Barry, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, qui s'est rendu compte *de visu* de l'exactitude de nos découvertes.

VII. — MURAILLE EN PIERRE D'UXELLODUNUM.

1. — Objet de cette muraille. — Ses divers modes de construction.

Le Puy d'Issolud, avons-nous dit, est une montagne élevée, entourée, presque de toute part, de rochers infranchissables. A ces défenses naturelles, les Cadurques avaient

ajouté une double ligne d'ouvrages de fortification qui rendaient cette place imprenable de vive force.

Au sommet des pentes abruptes des versants de la montagne, et à la hauteur des crêtes qui dominent les corniches des falaises, on remarque un ressaut de terrain couronné par un dérasement de niveau.

C'est sous cet amoncellement de décombres et de ruines que reposent, complétement cachés et enfouis par les éboulements survenus à travers les siècles, les restes bien conservés de la muraille d'enceinte qui, à l'époque de la conquête romaine, défendait Uxellodunum et dont il est fait mention dans les Commentaires.

A cause de sa position élevée et de la forte déclivité du terrain à ses abords, dans les endroits où il n'existait pas d'escarpements, cette muraille ne pouvait être attaquée à l'aide ni du bélier ni de la tortue. Sa destination spéciale était de protéger l'oppidum contre toute tentative d'invasion et d'escalade ; aussi, était-elle construite simplement en pierres sèches sur toute sa hauteur, sans mélange de bois. Les moellons qui entraient dans sa construction n'avaient pas subi la moindre appropriation, pas le plus léger débrutissement. On s'était borné à choisir les pierres les mieux gisantes qu'on avait placées et arrangées avec soin à la main.

Les ingénieurs gaulois savaient s'inspirer dans leurs œuvres des ressources locales au double point de vue des besoins de la défense et de la solidité des ouvrages. De même que les murailles avec interposition de couches de charpente, celles en pierres sèches seulement, présentent des modes variés de construction dont l'étude n'est pas dépourvue d'intérêt. Les diverses dispositions adoptées pour ces sortes de constructions, dénotent de plus que les Gaulois n'étaient pas aussi étrangers que nous pourrions

le croire, tout d'abord, à la connaissance des règles de la stabilité d'après lesquelles sont établies les constructions modernes. Ils savaient proportionner les épaisseurs et les inclinaisons des parements à donner à leurs murs, suivant que le comportaient leur élévation, les dimensions des matériaux à employer et le poids de la charge à soutenir. Cet équilibre était si bien calculé qu'il ne s'est pas démenti après plus de vingt siècles d'existence, dans les portions de ces ouvrages que la main de l'homme a respectée.

Sur cette muraille s'étendait, tout autour de la place, une plate-forme de quinze à vingt mètres de largeur, sur laquelle se rangaient et circulaient les troupes préposées à la garde de l'oppidum. Ce n'est même qu'à la facilité de se mouvoir sur tout le périmètre de l'enceinte que l'on doit attribuer l'établissement d'une terrasse sur des escarpements très-élevés où toute attaque, toute escalade étaient impossibles.

Les ouvrages de fortification les plus considérables d'Uxellodunum, ceux qui contribuaient le plus à sa sûreté, étaient ceux qui défendaient les portes d'entrée.

2. — Entrée du pas de la Brille.

Le passage ou pas dit de la Brille, qui a été, de tout temps, une des plus importantes entrées du plateau de Puy d'Issolud, à cause de la belle et abondante fontaine de Loulié, était défendu par une série d'ouvrages superposés et très-habilement conçus. Au premier plan se trouvait un poste avancé qui s'étendait sur toute la longueur du premier retable, formé de rochers à pic de dix mètres de hauteur. Les vides laissés par les anfractuosités de ce puissant banc de roche, étaient soigneusement remplis

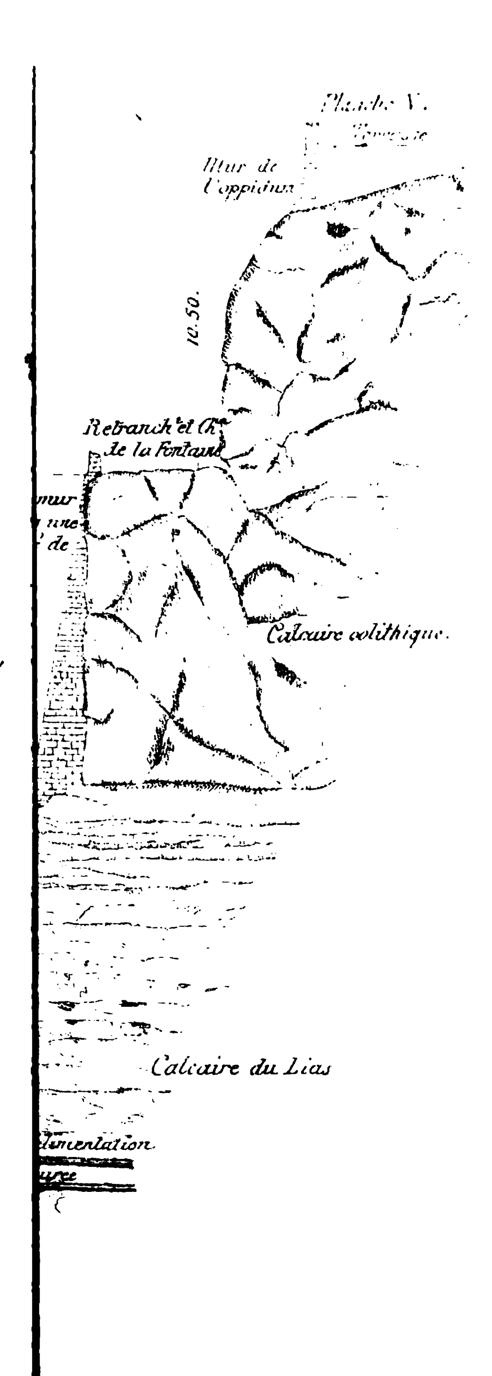
par des murs dont les premières assises sont encore en place.

De cette position dominante, qui fait face à la fontaine près de laquelle se sont accomplis les événements les plus mémorables du siége d'Uxellodunum, les assiégés combattaient sans danger, comme le dit Hirtius, et lançaient, à la mode des Gaulois, d'énormes blocs de rochers, des tonneaux remplis de poix et d'autres matières inflammables qui mirent le feu aux ouvrages des Romains. (Planche IV.)

A propos des travaux de défense du pas de la Brille, nous raconterons, en peu de mots, les événements qui se déroulèrent aux abords de cette célèbre fontaine de Loulié; ils nous touchent de près, car nos pères en furent les héros malheureux. C'est, du reste, avec un sentiment mêlé de tristesse et d'orgueil que nous retraçons ici une des plus belles pages de l'histoire de notre province, car, si le courage de nos ancêtres fut des plus héroïques, le châtiment cruel dont ils furent frappés est sans exemple dans l'histoire.

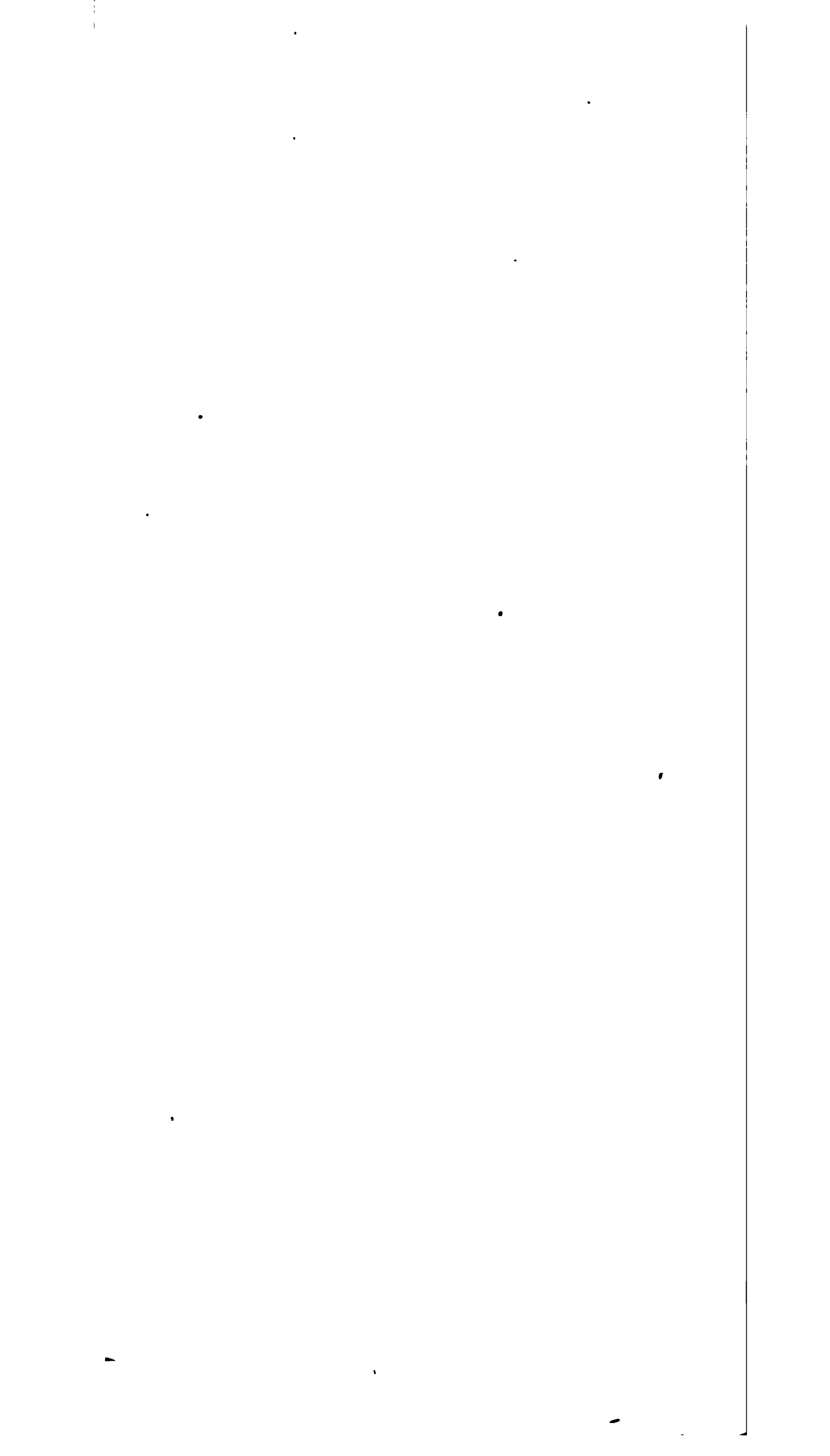
Le projet conçu et exécuté par le conquérant romain de couper les veines d'une source et d'en détourner le cours au moyen d'une galerie souterraine, pour se rendre maître d'une place forte, étant un fait unique dans la guerre des Gaules et peut-être dans l'histoire des siéges anciens et modernes, il est bon et utile de faire connaître cette entreprise que les fouilles ont permis d'apprécier dans ses moindres détails, comme aussi d'en comprendre le résultat difficile à saisir quand on lit le récit des Commentaires.

Pour l'intelligence des explications qui vont suivre, nous avons dressé un plan des lieux qui fait l'objet de la planche V.



Échelle de 0.004 pour un mètre

Comptes-rendus du Congrès de Toulouse.



César, nous dit Hirtius, arrivé à l'improviste devant Uxellodunum, trouva la place investie de toutes parts; mais, après avoir examiné, des hauteurs voisines, cette position inexpugnable sachant qu'elle était défendue par une population courageuse, soutenue par une garnison intrépide et commandée par des chefs résolus, pleins d'audace, dont les revers n'avaient pas lassé la constance, il renonça à s'en rendre maître par la force. Il avait, cependant, sur les lieux trois de ses meilleurs généraux, six légions et demie de ses troupes les plus éprouvées, toute la cavalerie qu'il s'était attachée, et une grande partie de l'agile infanterie germaine, sans compter les nombreux auxiliaires et servants qui accompagnaient l'armée, ce qui formait un effectif de 35 à 40 mille hommes contre une poignée de braves qu'animaient et que soutenaient les nobles sentiments de patriotisme et d'indépendance, qui font la force des individus et des nations.

César, ayant appris par des transfuges (traîtres ou lâches) que la place était abondamment pourvue de vivres, essaya de la priver d'eau. A cet effet, il fit placer des archers, des frondeurs et des machines de guerre sur les bords de la rivière où venaient puiser les assiégés et leur en rendit l'accès impossible. Toute la population n'eut plus alors d'autre ressource qu'une fontaine abondante qui sortait du pied du rempart, dans un espace de trois cents pas laissé par un circuit de la rivière.

Chacun désirait enlever cette dernière ressource aux assiégés; César seul en vit le moyen. Pour mettre son projet à exécution, il fit dresser des mantelets et élever une terrasse, au milieu de mille dangers, en face de la fontaine, et, sur cette terrasse, une tour à dix étages pour

lancer des projectiles sur les avenues de la source qu'elle dominait, afin d'empêcher les habitants de l'oppidum d'y venir puiser. Il prescrivit, en même temps, de creuser à l'abri de la terrasse, qui dérobait son entreprise à la vue des assiégés, une galerie souterraine destinée à intercepter les conduits de la source, à en capter les eaux et à mettre ainsi le bassin à sec.

Les premiers travaux d'ouverture de la galerie eurent lieu, ainsi que le représente notre dessin, à une cinquantaine de mètres de la fontaine et à quinze mètres environ en contre-bas de son niveau, dans des terres franches qui nécessitèrent néanmoins des blindages, comme l'ont prouvé les pièces de bois pétrifiées, fichées en terre, que les fouilles ont fait découvrir.

Après avoir taillé dans le tuf une galerie de 1m80 de hauteur et d'une largeur de 1m65 sur une profondeur de 6 mètres, les mineurs romains se virent en présence d'une épaisse couche de marne bleue qu'ils évitèrent d'attaquer, ce qui les obligea à dévier de la ligne droite pour arriver à la fontaine.

La galerie, par suite de cette manœuvre, oblique à gauche, en retour d'équerre, sur un parcours de 4 mètres. A cette distance, qui marque la limite des marnes, elle affecte un second retour à droite et reprend son mouvement ascensionnel dans la direction de la fontaine. A partir de ce point, elle se relève rapidement et cotoie, sur près de dix mètres, avec intention de la part de ceux qui la dirigeaient, la séparation des marnes et des tufs, sans sortir de ce dernier dépôt qui, étant le résultat des eaux, devait nécessairement aboutir et conduire d'une manière sûre à la source qui l'a produit.

Le seuil de la galerie sortant des tufs, de nouveaux blindages furent encore établis, les terrains anciens tra-

versés n'étant pas suffisamment consistants. C'est sur ce point surtout que les blocs de pétrification ont un caractère particulier fort curieux à étudier : les uns gisants, renversés dans le fond de la galerie, sont traversés par des alvéoles à section rectangulaire, véritables matrices calcaires qui gardent l'empreinte des pièces de bois auxquelles elles sont dues et en font ressortir les dimensions et la mise en œuvre ; les autres, à base arrondie, sont des pieds-droits d'étais, encore dans une position verticale sur la roche à laquelle ils adhèrent à l'aide des concrétions calcaires qui leur servent de soudure naturelle.

La galerie se continue ensuite sur une certaine longueur, dans des terrains provenant de très-anciens éboulements, et se termine à la couche de glaise imperméable qui recouvre la formation du lias, la roche constitutive du ressaut de Loulié et de la base du mont d'Issolud.

Ce fut à la suite de l'enlèvement de cette couche d'argile et des dérasements des premières assises du rocher, qui retenaient les eaux captives et les faisaient refluer dans le bassin de la fontaine, que les conduits servant de veines à la source s'ouvrirent, dégarnis qu'ils furent de toutes matières obstruantes, et, aussi, par l'effet du poids et de la pression exercée par la masse liquide sur ces orifices.

Les eaux s'étant frayé une issue à un niveau inférieur à l'ancienne retenue, s'y écoulèrent aussitôt et cessèrent d'alimenter le bassin de la fontaine, qui fut mis à sec, au bout de quelques instants. A compter de ce moment, elles suivirent la galerie et n'ont pas cessé d'y couler depuis. (Planche V.)

C'est au moyen de cette opération fort ingénieuse, quoique très-simple en elle-même, que les veines de la

source furent atteintes et ouvertes à une distance de plusieurs mètres du bassin qu'elles alimentaient. Elles furent captées dans la mine qui devait en détourner le cours, de telle sorte que si on rebouchait les conduits par lesquels s'évacuent les eaux aujourd'hui, elles s'élèveraient, comme autrefois, dans l'ancien bassin récemment dégagé des terres qui l'obstruaient. Ce phénomène a lieu naturellement à l'époque des grandes pluies, lorsque les voies ouvertes par les Romains ne suffisent plus pour assurer l'écoulement des eaux que débite la source.

La disparition subite, inattendue et mystérieuse des eaux qui naguère remplissaient le bassin de la fontaine, causa sur les habitants d'Uxellodunum une impression profonde. Ne pouvant se rendre compte de ce qui se passait sous leurs yeux, ces malheureux se crurent abandonnés des dieux. Saisis de désespoir et cédant à la superstition, cette mauvaise conseillère, ils se rendirent à César, qui, n'ayant pu les vaincre, eut l'atroce cruauté de les faire mutiler et leur laissa la vie pour leur faire expier plus cruellement encore leur héroïsme et leur patriotique courage.

Leur vaillant chef, Luctérius, ne fut pas traité avec plus de clémence. Livré enchaîné et garotté à son implacable ennemi, par le traître Arverne Epasnactus, au mépris des lois sacrées de l'hospitalité, il alla expier, dans les fers, le sacrifice de sa liberté à sa patrie.

Luctérius, qu'on pourrait surnommer le dernier des Gaulois, est une des grandes figures de notre histoire. Il personnifie le patriotisme et le courage poussés jusqu'à l'abnégation, pour la défense du bon droit contre la force.

Après la terrible défaite d'Alésia, lorsque le grand cœur de Vercingétorix eut cessé de battre, il y eut dans le

pays un abattement général, tout aussi bien dans l'esprit des chefs que dans celui des nations ; les lâches se jetèrent aux pieds du vainqueur, les prudents et les habiles capitulèrent et obtinrent des faveurs. Mais il se trouva des âmes héroïques qui conservèrent jusqu'au bout l'amour de la patrie et la haine de Rome. De ce petit nombre furent les « rebelles », comme les appelle César, Luctérius, notre compatriote, et le Sennonais Drapès. Ils résistent à outrance, ils soulèvent les tribus et arment les villes ; battus, ils recommencent la lutte sans jamais se lasser. La mort, que se donne volontairement Drapès, pris par Caccinius, et la captivité de Luctérius, seules, mettent fin à leur opiniâtre résistance.

Ne poussons pas plus loin cette digression et reprenons le cours du récit de nos fouilles.

3. — Entrée de la porte de Rome.

L'entrée située au nord de l'oppidum, connue sous le nom de Porte de Rome, a été pratiquée dans un banc de rocher qui mesure de quatre à cinq mètres de hauteur. Cette porte, qui offrait à peine, autrefois, l'espace nécessaire pour le passage d'un char, disent les habitants de la contrée, a été élargie, il y a environ une cinquantaine d'années. Malgré l'exécution de ce travail, qui a considérablement modifié l'état primitif des lieux, on distingue néanmoins, dans les parois du rocher, des entailles en forme de coulisses, semblables à celles qui, dans les constructions du moyen âge, étaient destinées à recevoir les herses, dans lesquelles s'engageaient, des deux bouts, les pièces de bois qui fermaient cette porte de l'oppidum.

En outre de cette fermeture, qui paraîtrait cependant de nature à pouvoir résister aux plus grands efforts, on

distingue, sur les rochers qui font suite à la porte, un petit poste avancé, à gauche, très-solidement fortifié; un peu plus haut, une redoute dans la direction de l'entrée pour barrer le passage au besoin; au troisième plan le grand retranchement en terre qui contourne la place, et, enfin, à la limite extrême du versant, la levée qui se prolonge dans les Temples. (Planche II.)

4. — Entrée du pas Rouge.

La troisième porte d'entrée, désignée sous le nom de pas Rouge, est une de celle où se sont le mieux conservés les nombreux travaux de fortification qui la protégeaient. Comme celle de Loulié, elle n'était praticable que pour les piétons et les bêtes de somme. Les ouvrages considérables qu'on y avait élevés sont représentés sur la planche VI, qui en fait connaître la forme et les dimensions.

Toutes les circonstances du siége et la topographie des lieux nous font croire que c'est par cette porte que Luctérius et Drapès opérèrent leur sortie avec une partie de la garnison, pour se procurer des vivres, avant l'investissement complet de la place.

5. — Entrée des Tourettes.

Au sud-est de l'oppidum, une porte étroite, pour le service des personnes seulement, s'ouvrait obliquement dans la muraille d'enceinte, en face de Léguillal, au point où le sentier qui traverse ce village débouche sur le plateau. Elle servit aux habitants pour se rendre au ruisseau de la Tourmente, et approvisionner la place d'eau pendant le siége, jusqu'au moment où César eut fait placer

des engins de guerre et des frondeurs sur les bords de cette rivière qui semble avoir conservé le nom des machines (*tormenta*) qui en défendaient l'approche.

Cette porte, dite des Tourettes, étant d'un accès naturellement difficile à cause des pentes escarpées des versants, n'avait d'autres défenses, bien suffisantes du reste, eu égard à son peu de largeur, que le rempart lui-même et une redoute considérable qui s'étendait sur tout le ressaut de terrain, le long de la partie saillante qui termine le plateau au sud. (Planche II.)

VIII. — RESTAURATION DE LA MURAILLE GAULOISE D'UXELLODUNUM.

Après la reddition d'Uxellodunum et à la suite du traitement barbare dont furent frappés ses habitants, il semble que les Gaulois en aient abandonné la possession aux vainqueurs. Ce qui nous le ferait croire, c'est que les fouilles n'ont fourni aucun objet gaulois que l'on puisse faire remonter à une époque postérieure au siége.

Pas plus pendant l'occupation romaine que pendant les premiers temps qui suivirent, le Puy d'Issolud ne fut témoin d'aucun événement dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Mais cette position que la nature et l'art avaient rendue imprenable fut recherchée, comme un lieu sûr de refuge, durant les troubles et les dévastations qui désolèrent le midi de la France, vers la fin de la période mérovingienne, et dont le Quercy ressentit plus d'une fois les suites désastreuses. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la restauration avec mortier de la muraille gauloise d'Uxellodunum.

Si l'aspect rustique des restes du rempart celtique pou-

vait faire naître quelque doute sur son origine, la restauration du moyen âge suffirait seule pour lui donner une authenticité indiscutable.

Les maçonneries avec mortier de la reconstruction de la muraille gauloise et celles des ruines appelées les Temples, ont une analogie frappante: même nature de matériaux, même mode de construction. Elles remontent incontestablement à la même époque, et c'est à ces ouvrages que se rapporte la charte du roi Rooul, de 935, mentionnée si souvent dans les divers écrits qui ont été publiés sur Uxellodunum et considérée, à tort, comme apocryphe.

L'état des restes de ces maçonneries atteste que leur destruction est l'œuvre des hommes et non du temps; les pierres qui liaient le mortier, brisées et arrachées, sont autant de preuves de l'exécution violente de la charte précitée qui ordonnait de ruiner le vieux fort appelé *Uxeleduno*.

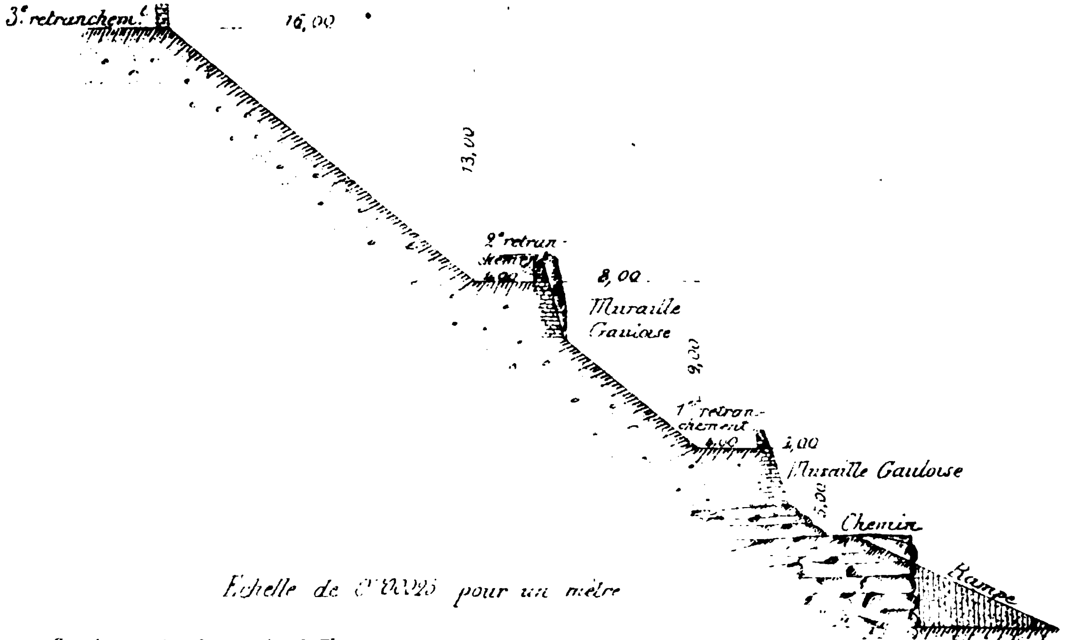
Ces circonstances qu'il importait de signaler d'abord, étant connues, nous donnerons la description des nombreuses fouilles qui ont été pratiquées dans le mur d'enceinte.

IX. — MUR D'ENCEINTE D'UXELLODUNUM.

1. — Fouille A.

La fouille A a été ouverte au sommet de la partie du versant occidental, presque dépourvue de rochers, qui présente des pentes rapides dont l'inclinaison est de 60 à 70 pour cent. Au droit de cette fouille se trouvent la porte et l'antique sentier que suivaient les habitants d'Uxellodunum pour descendre à la rivière. A cause de cette descente et du défaut d'obstacles naturels, la muraille

Ouvrages de défense de l'entrée du Pas rouge.



Echelle de 0m,0025 pour un mètre



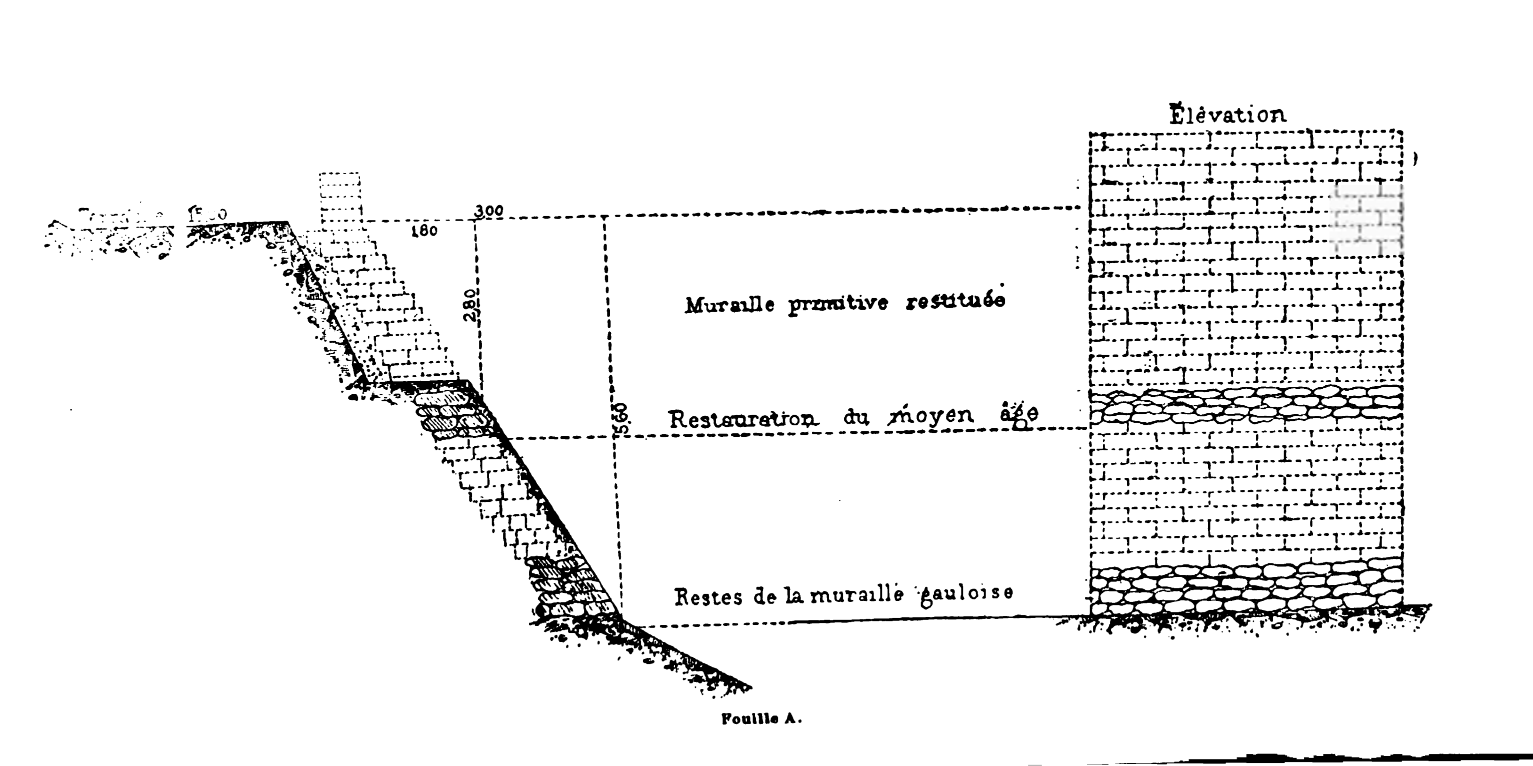
avait, sur ce point, une hauteur qu'elle n'atteignait nulle autre part. Son élévation primitive, ainsi que l'indique la restitution en lignes pointillées, était de 5ᵐ 60, non compris le parapet.

Les premières assises des fondations sont restées intactes sous les éboulements, la hauteur du mur gaulois s'est conservée sur une hauteur de 50 à 60 centimètres. A 2ᵐ80 du sol se voient les traces de la restauration du moyen âge, facilement reconnaissable à la présence du mortier à chaux et sable. La muraille celtique servait de limite et de point d'appui à une terrasse de 15 mètres de largeur moyenne. Le niveau de cette terrasse permet de préciser avec certitude l'élévation de la muraille primitive, que n'a pas dépassée la restauration de l'époque mérovingienne.

L'épaisseur du mur à la base, accusée par les fouilles, n'est que de 0ᵐ90, dimension bien faible eu égard à la hauteur, et bien insuffisante pour en assurer l'équilibre si les ingénieuses combinaisons qui ont présidé à sa construction n'avaient suppléé à ces exiguës dimensions.

Le parement extérieur, au lieu d'être vertical, est incliné suivant une ligne de fruit qui représente les 3/5 de la hauteur; comme aussi, par une disposition non moins habile, les profils des moellons, loin de suivre un plan uni et régulier, sont superposés en degrés ou gradins successifs, de telle sorte que chaque assise, quelle que soit sa puissance, forme sur la précédente une retraite égale aux 3/5 de son épaisseur.

C'est à ces heureuses dispositions qu'était due la solidité de ces murailles, dont les restes sont pour nous un sujet d'étonnement, après tant de siècles.


Élévation
300
180
280
560
Muraille primitive restituée
Restauration du moyen âge
Restes de la muraille gauloise

Fouille A.

2. — Fouille B.

Un des spécimens les plus remarquables de la muraille gauloise et de la restauration du moyen âge est reproduit, avec la plus scrupuleuse fidélité, par les dessins de la fouille B.

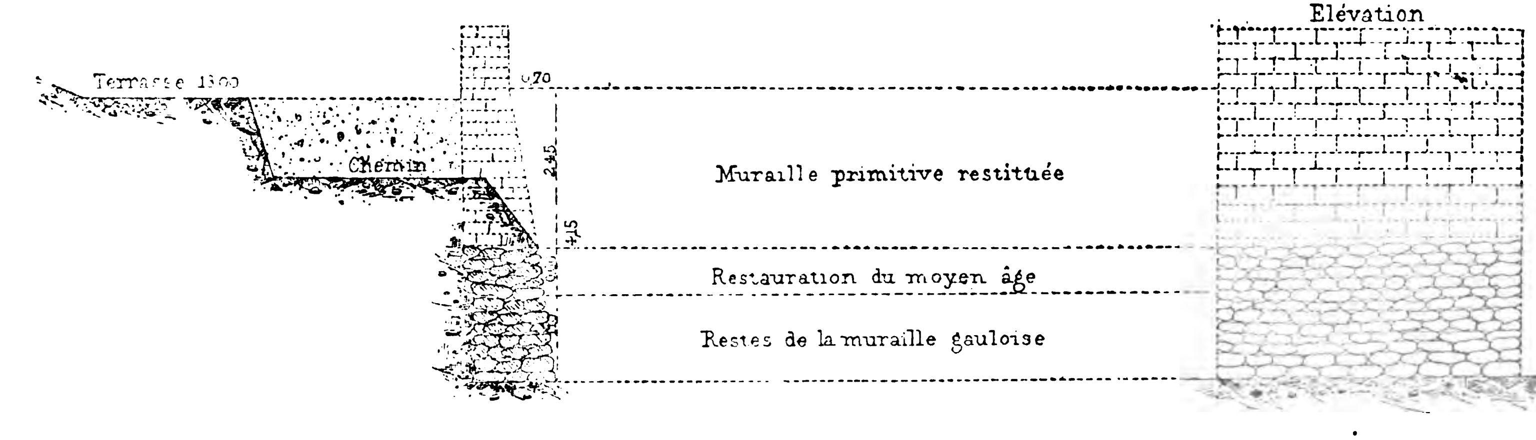
Sous les décombres qui en laissent, à peine, apparaître quelque traces, nous avons retrouvé, sur le bords inférieur du chemin dit Colonjal, cette muraille admirablement conservée sur une hauteur de 1ᵐ70; la portion appartenant à l'époque gauloise est de 1ᵐ10, et celle d'une époque postérieure de 0ᵐ60. L'épaisseur de la première partie est de 0ᵐ90 et celle de la seconde de 0ᵐ75. La hauteur primitive était de 4ᵐ20 et la pente totale du parement de 0ᵐ70.

Nous devons faire remarquer que le fruit de la face extérieure, que rachètent les gradins, diminue avec la hauteur de la construction. Le fruit accusé par la fouille A est dans la proportion des 3/5 de l'élévation, tandis qu'ici il n'est pas tout à fait de 1/6.

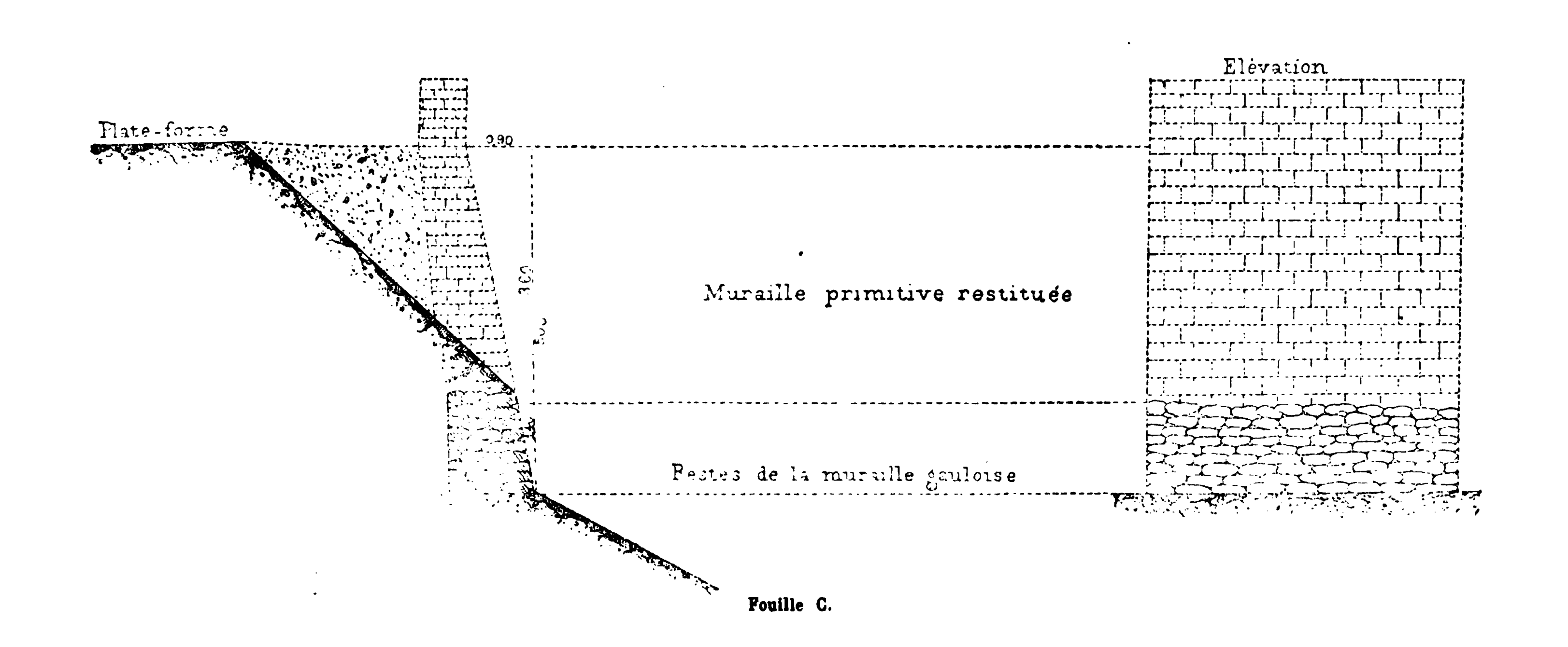
3. — Fouille C.

Du côté du nord, le revers de la montagne, dans l'espace compris entre le roc de Regarde et la porte de Rome, est hérissé, à moitié hauteur, de rochers saillants, à parements verticaux de 4 à 5 mètres d'élévation, entre lesquels subsistent des solutions de continuité, qui ouvrent çà et là des passages faciles. C'est pourquoi, on avait donné au mur qui correspond à ces vides des proportions




Elévation
Terrasse 1300
Chemin
0.70
2.45
4.15
Muraille primitive restituée
Restauration du moyen âge
Restes de la muraille gauloise

Fouille B.


Elévation
0.90
360
Muraille primitive restituée
Restes de la muraille gauloise

Fouille C.

considérables. Les plans de la fouille C en font ressortir les dimensions.

La portion de muraille que les terrains éboulés recouvrent en entier et qu'ils ont préservée de la destruction, appartient à la construction gauloise.

L'importance des remparts celtiques, quel que fût le mode de construction suivi, était toujours en raison inverse des accidents naturels du lieu. Ainsi, les murs élevés entre le pas de la Brille et le roc de Regarde, d'une part, et, d'autre part, entre la porte de Rome et le pas Rouge, avaient des dimensions bien moindres que celles qui résultent des fouilles que nous venons de décrire. Leur hauteur, en certains endroits, ne dépasse pas 2m40.

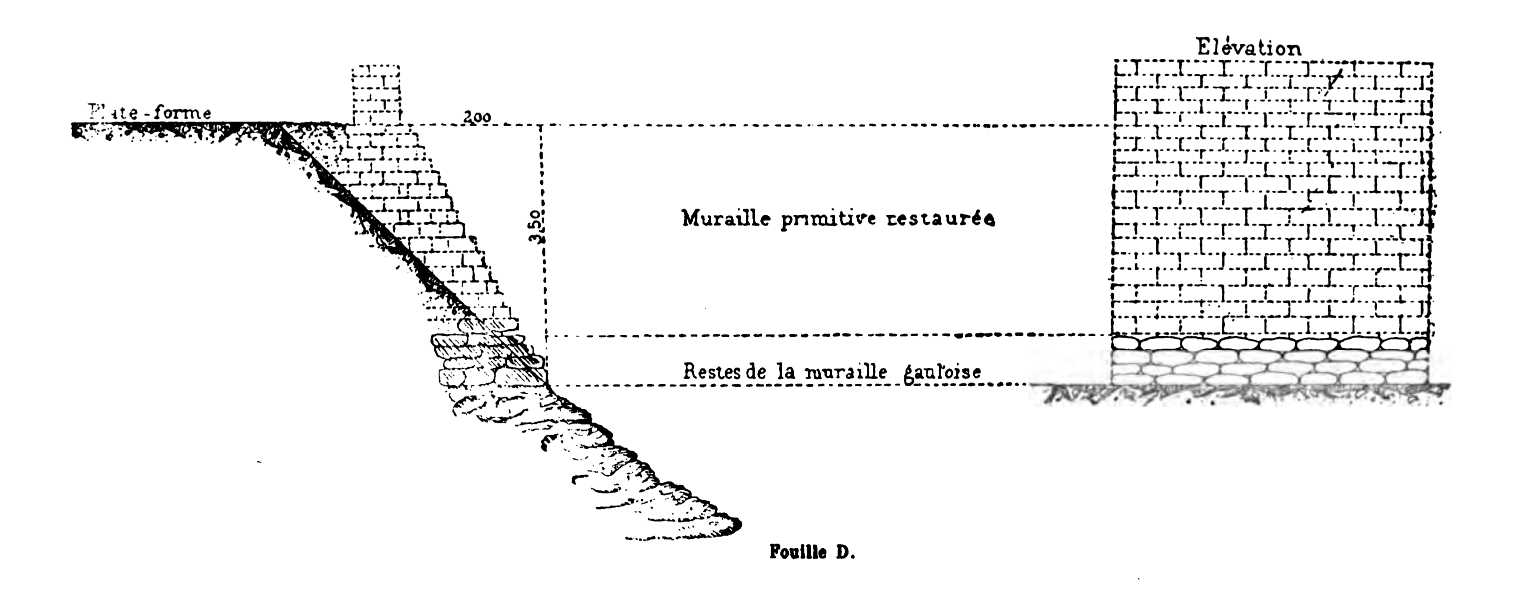
4. — Fouille D.

Le revêtement qui soutenait le terre-plein, au sommet des hautes falaises de Sous-Roques, se rapporte au système de construction en gradins que nous avons fait précédemment connaître. Les dessins de la fouille D représentent les dispositions qu'a révélées une tranchée ouverte sur ce point.

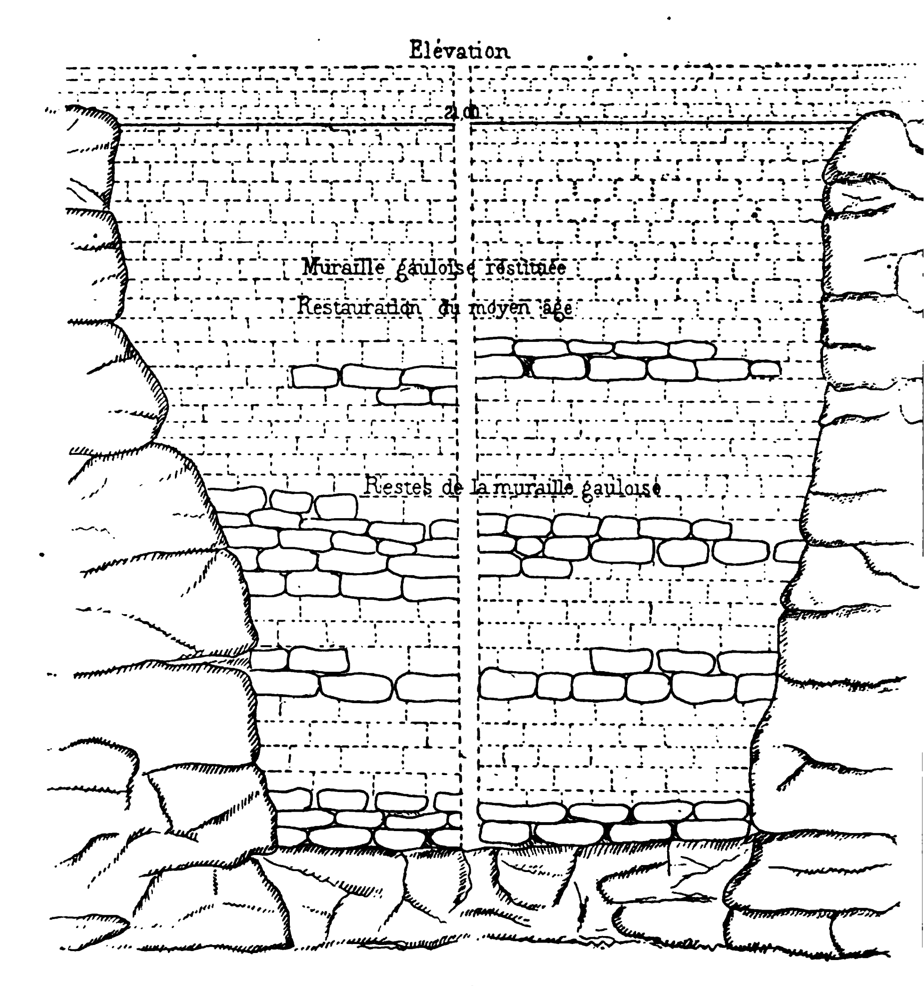
5. — Fouille E.

La muraille qui remplissait un vide de 21 mètres de long sur près de 10 mètres de haut, subsistant dans la corniche de rocher au-dessus du village de Lacoste, n'est pas un des moins curieux ouvrages de défense de Puy d'Issolud.

L'inclinaison du parement correspond à un angle de 45 degrés, ce qui fait que la retraite de chaque assise est égale à son épaisseur.

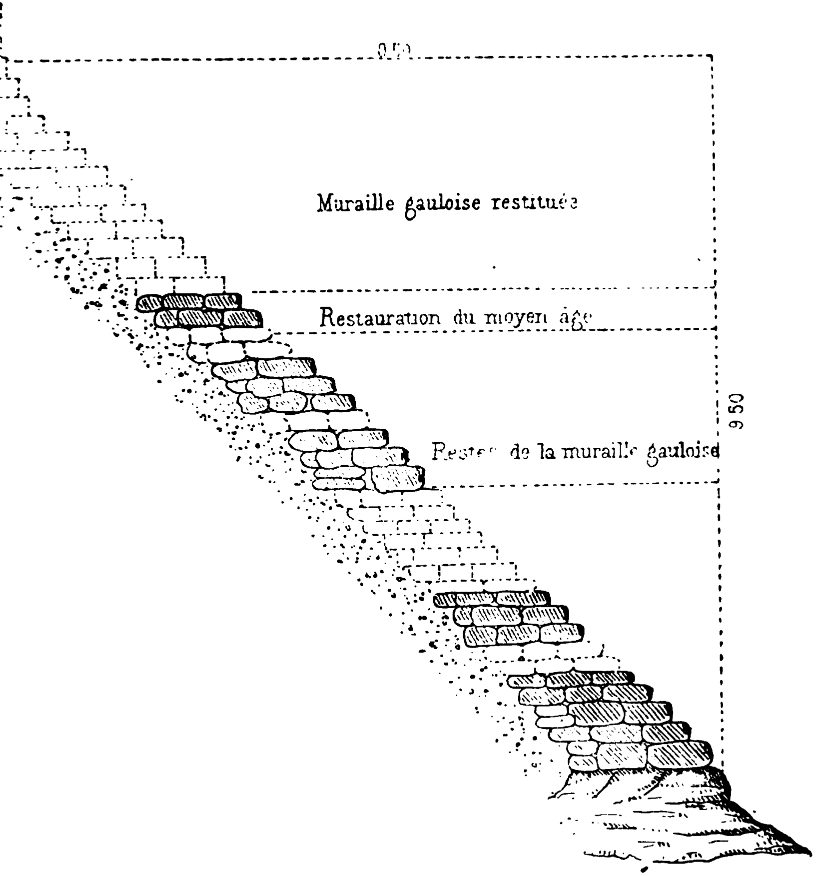

Plate-forme
200
3,50
Muraille primitive restaurée
Restes de la muraille gauloise
Elévation

Fouille D.


Elévation
2,00
Muraille gauloise restituée
Restauration du moyen âge
Restes de la muraille gauloise

Fouille E.

Comme le reste de la muraille gauloise, le passage qui nous occupe fut l'objet d'un travail de restauration au moyen âge, attesté par plusieurs assises avec mortier que le temps n'a pas renversées.



Fouille E. — Coupe.

La construction avec mortier et celle en pierre sèche, sont exécutées avec des moellons ayant d'assez grandes dimensions en queue, dont le système à redans comporte l'emploi, afin d'obtenir une liaison suffisante entre les assises.

En comparant les diverses hauteurs de la muraille données par les nombreuses tranchées que nous avons pratiquées, nous estimons que son élévation moyenne varie de 3m20 à 3m60. Dans ces limites nous croyons être dans le vrai, car la hauteur réduite ne saurait être tirée des dimensions consignées sur nos dessins, qui se rapportent aux portions les plus élevées du mur, mais bien de l'ensemble de hauteurs moindres que nous avons fait entrer en lignes de compte dans les calculs auxquels nous nous sommes livré.

4. — Élevation de la muraille d'Uxellodunum comparée à celle de Gergovia.

César ne dit point, en parlant de Gergovia, pas plus que son continuateur Hirtius, au sujet d'Uxellodunum, en quoi consistaient les murailles qui entouraient l'oppidum des Arvernes, ni quelles en étaient les dimensions principales.

Cependant, à défaut de toute indication précise à cet égard, nous trouvons, dans le récit de certaines circonstances du siége, les données nécessaires pour établir, avec toute la vraisemblance de la vérité, la complète similitude des murailles de Gergovia et d'Uxellodunum, de même que les fouilles nous ont révélé l'identité de celles de Murcens et d'Avaricum, à quelques détails d'exécution près.

A un moment donné du siége de Gergovia, César, voyant les camps gaulois dégarnis et les remparts sans défenseurs, chercha à s'emparer de la place par un coup de main hardi. Les Romains, pleins d'ardeur, après avoir franchi le mur de six pieds en grosses pierres, élevé le long du versant méridional, se portèrent avec impétuosité sous les murs et aux portes de l'oppidum, menaçant de tout envahir.

Ce mouvement ayant été aperçu, bientôt une immense clameur s'éleva dans la ville et les habitants des quartiers éloignés de l'attaque, la croyant en partie au pouvoir des ennemis, se précipitèrent hors de l'enceinte ; les mères de famille jetaient aux Romains, du haut des remparts, leurs objets précieux, et le sein nu, les mains tendues et suppliantes, les conjuraient de ne pas les massacrer avec leurs enfants, comme ils l'avaient fait à Avaricum ; plusieurs même, ajoutent les Commentaires, *se laissant glisser le long des murs, se rendirent aux soldats.*

Or, comme on ne peut se laisser glisser que sur un plan incliné, et que, sans ce point d'appui pour ralentir la chute, on est précipité du haut d'un mur à face verticale, il s'ensuit que le parement extérieur de la muraille de Gergovia, de même que celui d'Uxellodunum, avait un fruit ou inclinaison assez prononcée.

D'un autre côté, César raconte que le centurion Fabius, de la VIIIᵉ légion, excité par les récompenses d'Avaricum, avait juré de monter le premier à l'assaut ; il se fit soulever par trois soldats de son manipule, atteignit ainsi le haut de la muraille et, à son tour, les aida à y parvenir l'un après l'autre.

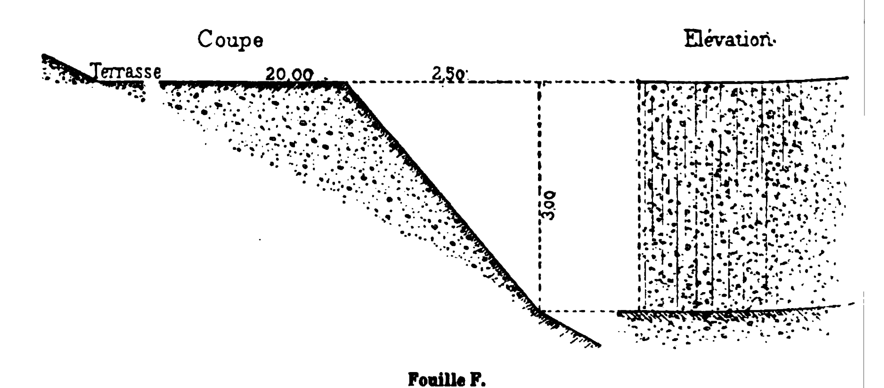
Ce moyen d'escalade nous fournit les éléments avec lesquels on peut déterminer, très-approximativement, la hauteur du rempart de Gergovia. En effet, cette hauteur

est représentée par l'élévation que peut racheter un homme de petite taille, comme l'étaient les Romains, soulevé par d'autres hommes de la même stature. Dans ces conditions, on ne saurait admettre que cette élévation puisse dépasser 3m20 ou 3m50 au plus. Or, cette élévation est celle que nous assignons à la muraille d'Uxellodunum, à très-peu de chose près.

De ce qui précède, nous devons conclure que la muraille de Gergovia avait la même destination que celle d'Uxellodunum, qu'elle lui était en tout semblable, même profil et même hauteur, que, par conséquent, l'une et l'autre étaient le résultat d'un même genre de construction usité dans la Gaule celtique, avant la conquête romaine; enfin qu'elles caractérisent, avec les murailles aux assises alternées de pierres et de bois, les principaux ouvrages de défense de l'architecture militaire des Gaulois.

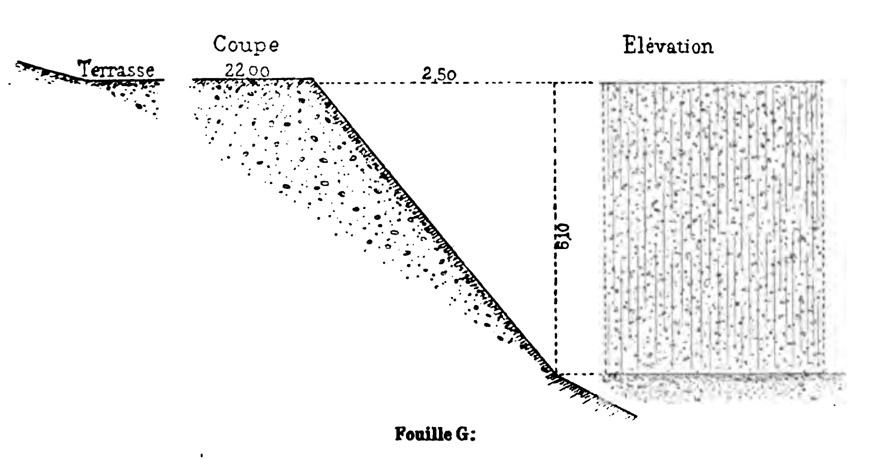
5. — Retranchements en terre et petits camps d'Uxellodunum.

Les levées en terre qui constituent le retranchement, les redoutes et les postes d'observation du Puy d'Issolud,



Fouille F.

se sont conservées avec toute la pureté de leur profil primitif sur les parties boisées ; celles qui se trouvent sur les terrains cultivés ne présentent plus que des amoncellements informes, les arêtes et les surfaces étant entièrement déformées.



Fouille G:

Après la description que nous venons de faire des nombreux ouvrages de fortification accumulés à Uxellodunum, il ne faut pas être surpris si César, qui avait pu en apprécier toute l'importance et la complication des hauteurs qui règnent à l'ouest, se vit obligé de renoncer à une attaque de vive force et de reconnaître que vouloir tenter d'enlever la place d'assaut, c'eût été, ainsi que le dit Orose, offrir à l'ennemi la destruction de son armée comme un jeu et un spectacle.

X. — MURAILLES EN PIERRE ET RETRANCHEMENTS DE MURCENS.

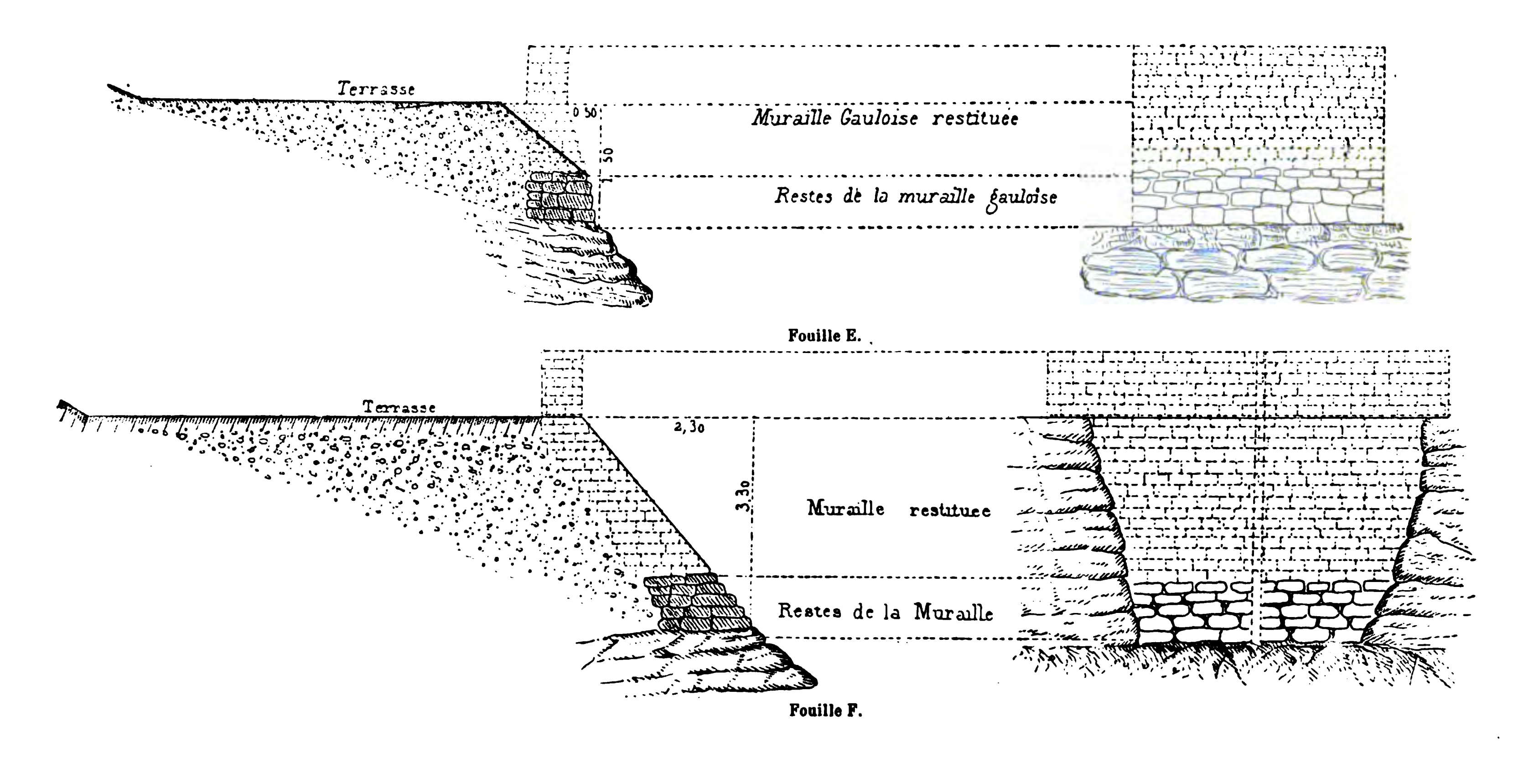
Le périmètre de Murcens, bordé de rochers et compris en dehors de l'étendue occupée par les murailles avec assises de bois, était défendu par de simples murailles en pierre ou des retranchements en terre, identiques à ceux d'Uxellodunum.

A Murcens, comme à Puy d'Issolud, ces murailles et ces retranchements servaient d'assiette à une plate-forme ou chemin de ronde, qui s'étendait tout autour de l'oppidum. C'est même la seule affectation qu'on puisse leur donner sur un certain nombre de points.

Les tranchées ouvertes dans les ressauts de terrain qu'on remarque à Murcens, au sommet des grandes déclivités de terrain et des falaises, ont mis à découvert des murs qui ne diffèrent en rien de ceux du Puy d'Issolud. Aux mêmes situations topographiques, correspondent les mêmes genres de construction. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les plans des fouilles E et F que nous donnons ici.

Les plans des fouilles G et H établissent que la même ressemblance existe pour les retranchements en terre.

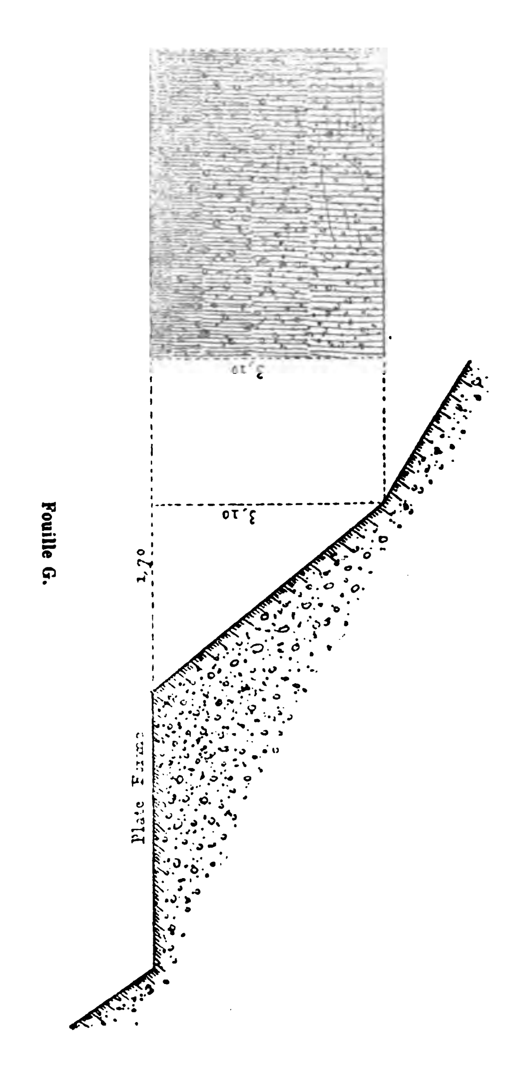
Cette analogie de forme, ces dispositions communes aux ouvrages de fortification de Murcens et d'Uxellodunum prouvent incontestablement qu'ils sont l'œuvre d'un même peuple ; qu'ils ont été élevés à la même époque et



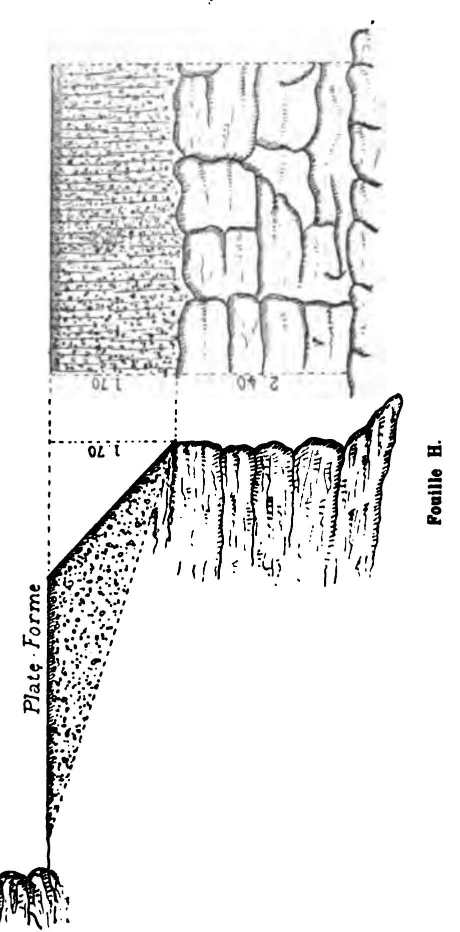
Fouille E.

Fouille F.

qu'ils sont le résultat des mêmes règles appliquées, en ce temps, aux travaux de défense des places fortes.



Fouille G.



Fouille H.

XI. — ÉNUMÉRATION DES DIVERS OUVRAGES DE DÉFENSE DES OPPIDUM GAULOIS.

En résumé, des divers ouvrages de défense qu'ont fait connaître les fouilles exécutées à Murcens, à Uxellodunum

et à l'Impernal ; de leur similitude de forme et de disposition dans l'ensemble ; des rapports et de la ressemblance de ceux de ces ouvrages découverts dans le pays des Cadurci avec ceux élevés par divers autres peuples de la Gaule, on peut déduire cette conséquence, qu'antérieurement à la conquête romaine, le système général des fortifications en usage chez les Gaulois pour la défense de leurs oppidum ou places fortes, comprenait l'emploi :

1° De murailles avec assises de pierre et assises de bois sur les points accessibles aux machines de siége, au moyen desquelles elles pouvaient être sapées ou battues en brèche ;

2° De murailles en pierres seulement, sans interposition de bois, sur les portions du périmètre où régnaient des pentes abruptes ou des rochers escarpés et n'ayant d'autre objet que de mettre la place à l'abri de l'escalade ou d'un coup de main ;

3° De retranchements en terre avec escarpes assez prononcées pour établir, indépendamment de la grande enceinte, des lignes de défense intérieures ou extérieures, des redoutes, des postes ou autres ouvrages avancés ;

4° De larges terrasses au sommet des murs en pierres ou des retranchements en terre, sur lesquelles se mouvaient et se rangeaient pour combattre les défenseurs de la place ;

5° De petits camps ou postes d'observation ménagés sur les angles saillants du plateau des oppidum, afin de surveiller les mouvements de l'ennemi et d'appeler au besoin les troupes sur les points menacés ou attaqués ;

6° D'ouvrages souvent considérables, de formes très-variées et appropriées aux lieux, pour la sûreté et la défense des portes d'entrée ;

7° De fossés extérieurs aux remparts sur les portions

d'enceinte d'un accès facile et notamment au point d'attache de l'oppidum au reste de la montagne ;

8° De murailles en pierres sèches, sur les revers de montagne, pour protéger les camps ou postes avancés.

XII. — ÉPOQUE PROBABLE DE LA CONSTRUCTION DES GRANDES MURAILLES DE DÉFENSE DES OPPIDUM GAULOIS.

Les ouvrages de fortification des oppidum sont à la fois les plus considérables des travaux que nous connaissions des Gaulois, la plus haute expression et le suprême effort de leur science militaire. Ils caractérisent le degré de civilisation qu'avait atteint la Gaule celtique à cette époque reculée et marquent un grand progrès accompli dans l'art de la défense, si on les compare aux procédés plus simples précédemment employés. Il ne faut pas s'étonner, du reste, si ce peuple a appliqué toute la puissance du génie dont il était doué à la défense de ses places fortes, car la sûreté de ces lieux de refuge devint la sauvegarde de son indépendance et de sa liberté si souvent menacées.

Ni les annales, ni la tradition ne nous apprennent l'époque précise à laquelle remontent ces remarquables ouvrages dont les heureuses dispositions sont encore l'objet de notre étonnement et de notre admiration. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils existaient en bon état de conservation au temps de César.

En s'appuyant de cette indication, ayant une date certaine, et d'autre part, des données de l'histoire sur les événements antérieurs, de plus en supputant la durée probable du bois qui entrait dans la construction, on peut, par voie de conséquence, retrouver, à un certain

nombre d'années près, le temps pendant lequel ils furent édifiés.

Rappelons, à cet effet, brièvement, les grands événements qui s'accomplirent dans l'Europe occidentale, peu de temps avant la conquête de la Gaule par les Romains. L'impression qu'ils durent produire sur l'esprit des peuples qui en furent les victimes et les témoins jettera une grande lumière sur la question dont nous cherchons la solution.

Après la grande défaite qu'essuyèrent sur les bords du Rhône les Arvernes et les autres peuples, leurs alliés et leurs clients, au nombre desquels se trouvaient alors, sans doute, comme plus tard, les Cadurques, en l'an 121 avant notre ère; après l'établissement des Romains dans cette partie de la Gaule qui prit le nom de province romaine, les populations celtiques, bien qu'elles eussent perdu une partie de la grandeur d'âme et du courage qui avait fait autrefois leur puissance et leur grandeur, ne manquèrent pas de s'apercevoir que leur nationalité était sérieusement menacée et compromise par l'établissement, à leurs portes, d'un peuple fortement discipliné, ambitieux, maître de lui-même, toujours prêt à profiter des progrès accomplis pour perfectionner ses armes et ses engins de guerre et dont, naguère, ils avaient si cruellement éprouvé la puissance.

A peine les Gaulois étaient-ils remis du grand désastre du Rhône, où fut presque entièrement détruite cette puissante armée que commandait le roi Bituit, qu'apparut dans les régions du nord de l'Europe, menaçante et terrible, une nuée de Cimbres et de Teutons qu'un soulèvement de la mer Baltique, occasionné par un tremblement de terre, venait de chasser au loin. Ces deux peuples, qui avaient une commune origine, oubliant leurs

anciennes divisions, firent alliance pour aller conquérir de nouvelles terres. Après avoir erré, pendant quelque temps, dans diverses contrées, détruisant et renversant tout sur leur passage, ils envahirent la Gaule au nombre de plus de douze cent mille, y compris les femmes et les enfants, disent les historiens. Mais, ignorant l'art des siéges, ils ne purent parvenir à s'emparer des places fortes; et l'histoire ajoute que, dans leurs malheurs, les Gaulois retrouvèrent l'indomptable courage de leurs aïeux. (An 110 avant Jésus-Christ.)

En présence de l'attitude menaçante de Rome, et à l'approche de la redoutable invasion qui s'annonçait dans le nord, nos ancêtres, affaiblis par les guerres précédentes et leurs querelles intestines, ne pouvant plus compter sur le nombre ni sur la force des armes, cherchèrent leur salut dans leurs places fortes, qu'ils mirent en état de défense. C'est, selon nous, à cette époque et à cette occasion, qu'ils complétèrent, par des ouvrages capables de résister aux efforts de l'homme et des plus puissantes machines de guerre du temps, les travaux de défense des lieux déjà fortifiés par la nature, et, sans nul doute à cet égard, ils déployèrent dans l'accomplissement de cette œuvre capitale toutes les ressources de leur science militaire.

Si des preuves qui découlent des événements et de l'ordre moral, nous passons à celles de l'ordre physique et matériel, nous sommes amené à apprécier, à défaut de toute autre notion, quelle a pu être, sous l'influence des conditions données, la durée probable à attribuer au bois qui était l'élément principal de ces constructions.

Nous savons, par divers passages des Commentaires, que les Gaulois connaissaient le moyen d'augmenter la dureté et par conséquent la durée du bois, en le soumettant à une carbonisation superficielle ayant pour objet de faire

disparaître l'écorce, l'aubier et les parties tendres des fibres ligneuses, qui sont les principales causes de sa pourriture et de sa décomposition.

Les petites et minces plaques de charbon dont nous avons constaté la présence dans les conduits des poutres et sur le sol occupé par les murailles de Murcens et de l'Impernal, nous donnent la preuve certaine que les pièces de charpente qui ont servi à ces constructions avaient été probablement soumises à ce procédé de conservation des bois, qui en prolonge considérablement la durée.

Dans ces conditions, et en tenant compte des renseignements de l'expérience, on doit admettre, sans exagération, que des poutres composées du cœur de bons chênes, comme l'étaient celles employées dans les murailles gauloises, peuvent se conserver au moins un siècle avant d'avoir subi une décomposition qui les ait altérées tant soit peu.

Si nous rapprochons la durée assignée au bois du bon état dans lequel se trouvaient les assises de poutres des remparts celtiques du temps de César, plus d'un demi-siècle avant notre ère, il ressort des indications combinées qui précèdent que l'origine de ces murailles remonterait à soixante ou soixante-dix ans avant la conquête romaine. Elles seraient ainsi postérieures à la bataille du Rhône et antérieures à l'invasion des Cimbres et des Teutons, ce qui, par conséquent, en placerait la construction de l'an 121 à l'an 110 avant Jésus-Christ.

Ces ouvrages se maintinrent en état de défense pendant les premiers temps de la domination romaine, mais, dès le règne d'Auguste, ils commençaient à tomber en ruine, leur solidité étant subordonnée à la durée du bois, et ne furent pas relevés. La paix et la prospérité régnant partout alors, les populations abandonnèrent les places fortes

pour aller habiter des lieux plus commodes et plus en rapport avec les besoins que faisaient naître, chaque jour, l'introduction, dans la Gaule, des arts et de la civilisation de Rome.

On a prétendu, pour combattre une opinion que nous avons précédemment émise, que les murailles avec assises de bois ont pu être reconstruites sur le même emplacement avant ou après la conquête romaine, mais les faits observés contredisent cette supposition toute gratuite.

Lorsque se joint à l'observation une certaine habitude des travaux de maçonnerie à l'exécution desquels se mêlent des terrassements, on distingue facilement si ces matériaux ont été plusieurs fois remaniés. Or, tandis que rien absolument ne dénote que les fortifications par nous décrites et attentivement examinées à tous les points de vue, aient été reconstruites d'après les systèmes qui les caractérisent, tout annonce, au contraire, que ces constructions ont remplacé des ouvrages de défense d'une nature plus primitive. De même, la grande quantité de débris de poteries de toutes sortes que renferme leur intérieur, prouve que ces lieux avaient été habités à une époque bien plus ancienne que celle que nous avons assignée aux ouvrages dont ils ont fait partie.

La connaissance des compositions artificielles, désignées sous le nom de ciments ou mortiers, que les Romains apportèrent en Gaule et qu'ignorèrent nos ancêtres, fit une véritable révolution dans l'art de bâtir. Ces ciments remplacèrent avantageusement le bois pour donner aux fortifications, comme aux autres monuments, une solidité supérieure et une bien plus grande durée. C'est pourquoi, à partir de l'occupation romaine, l'usage du bois dans les travaux de défense fut totalement abandonné ; les nouvelles enceintes des villes gallo-romaines, qui furent

substituées aux anciennes fortifications gauloises consistèrent en une épaisse et solide muraille en maçonnerie avec mortier.

Nous avons été frappé de la prodigieuse activité que nos ancêtres, les Cadurci, eurent à déployer pour élever, dans un temps relativement court, eu égard aux moyens d'exécution dont ils disposaient, des travaux aussi considérables que ceux de Murcens et du Puy d'Issolud.

Pour mieux en faire ressortir l'importance, nous donnons, ci-après, le résultat des calculs auxquels nous nous sommes livré.

La masse des ouvrages de défense de Murcens est de 164,000 mètres cubes répartis de la manière suivante : 83,000 mètres cubes pour les retranchements de toutes sortes, et 81,000 pour la muraille avec assises de pierres et assises de bois ; dans ce dernier chiffre, le bois est compris pour 13,500 mètres, représentant le sixième du cube total.

Le poids des clous ou chevilles en fer n'était pas moindre de 11,200 kilogrammes.

Le volume des fortifications, en tous genres, du Puy d'Issolud dépassait 163,800 mètres cubes, dont 90,000 appartenaient à la muraille et à la terrasse d'enceinte et 73,800 à la seconde ligne de retranchements et aux divers autres ouvrages en terre.

La superficie du parement intérieur des murs de ceinture, sans y comprendre le parapet, est évaluée à 17,700 mètres carrés.

XIII. — PRINCIPAUX OBJETS QU'ONT PRODUITS LES FOUILLES.

1. — Objets de parure, armes et monnaies.

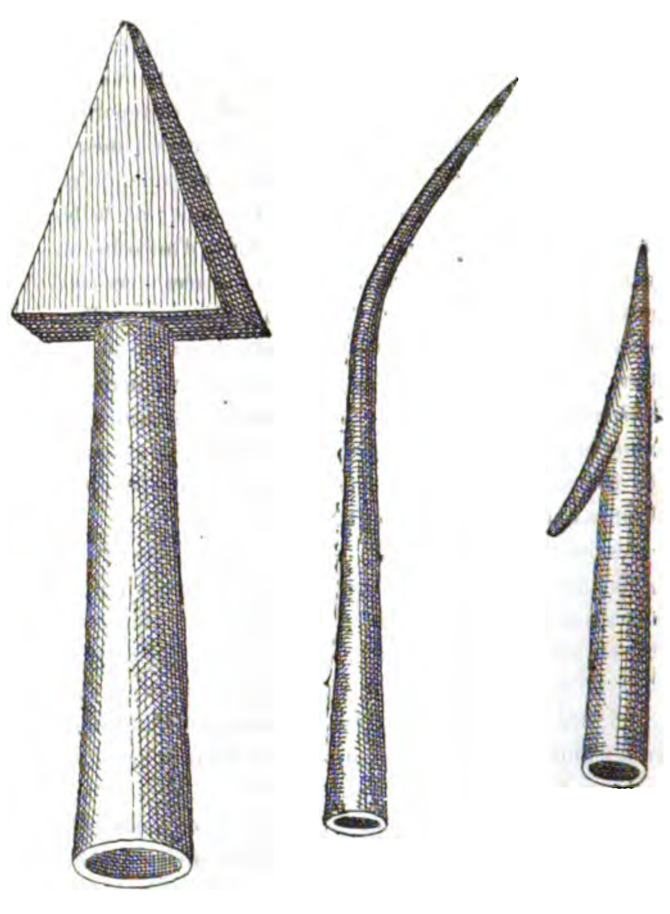
Les oppidum du Lot ont été habités dès les temps les

plus reculés. En fouillant à travers les couches successives de terrain qui ont conservé l'empreinte du passage des divers peuples qui y ont stationné, on retrouve, soit sur le plateau, soit dans les grottes qui existent dans les escarpements de rochers, des objets qui appartiennent à tous les âges : de belles lames de silex qui se rapportent aux types des grottes de la Dordogne, d'autres lames et des pointes de lances d'une époque moins ancienne, qu'on peut faire remonter à l'âge de la pierre polie ; de belles haches en silex et en serpentine ; des dents d'aurochs ou taureau sauvage, qui vivait dans nos contrées à ces époques lointaines ; des restes d'ossements d'animaux d'espèces perdues, tels que bois de cerf, de renne et des dents d'ours des cavernes ; des perles et des fragments de colliers en os et en pierre ; des anneaux, des grains de collier et des ornements en bronze ; des débris de casques, des boucles de ceinturons en fer et un grand nombre d'autres objets d'usage inconnu.

Les fouilles pratiquées aux abords et dans le bassin de la fontaine gauloise d'Uxellodunum, ont donné de belles armes romaines, dont on ne trouve pas trace à Murcens : des fers de trait de catapulte, de pilum, de flèche et de dard, un fer de dolabre, une fourche, une lame de poignard, des clous pour boucliers et une quantité considérable d'autres clous de toute forme et de toute dimension, le tout en fer.

Le sol de ces oppidum n'est pas très-riche en monnaies, cependant, le Puy d'Issolud a fourni une curieuse pièce de bronze de Lucterius avec l'exergue ΛΥΧΤΗΡΙΟΣ, qui nous fait connaître le nom celtique de ce héros, écrit, cette fois, en majuscules grecques ; des monnaies de la colonie d'Emporiæ et de Nîmes. Il s'est trouvé à Murcens des deniers en argent dits à la croix, d'autres petites pièces

en argent, au même type, retrouvés là pour la première fois et qu'on doit attribuer aux Cadurques, des monnaies



Fer de catapulte. Id. de dard. Id. de flèche.

en bronze de divers peuples de la Gaule et notamment des Bituriges et des monnaies de Nîmes. A l'Impernal on

recueille en quantité des deniers des Tectosages dits à la croix, des monnaies d'Auguste et d'Agrippa, et d'autres monnaies romaines du Haut et du Bas Empire.

2. — Poteries gauloises.

Le sol des oppidum qui nous occupent est couvert de débris de poteries ayant les formes et les couleurs les plus variées ; les uns sont à parois verticales, les autres ont la panse plus ou moins renflée; il y en a de noirâtres à l'extérieur avec grains de quartz dans la pâte, d'autres de bleuâtres sans grains de quartz. Parmi ces fragments, se trouvent mêlés de nombreux et gros restes d'amphores à base pointue, à goulot allongé et étroit, garni de deux fortes anses. Ces tessons d'amphores sont en si grande quantité, qu'ils forment, sur certains points, une portion notable des matériaux de remplissage des remparts. Nous en avons recueilli à toutes les hauteurs et jusqu'à la base des murailles gauloises de Murcens, du Puy d'Issolud et de l'Impernal, dans les parties éboulées comme dans celles qui sont demeurées debout et qui, ainsi que nous l'avons dit, n'ont été reconstruites à aucune autre époque.

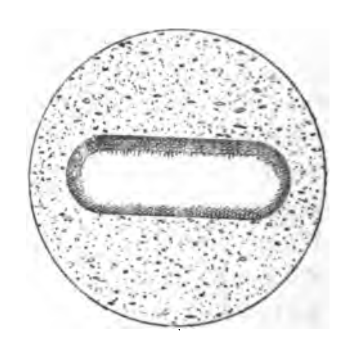
Nous devons ajouter que le bassin de la fontaine gauloise d'Uxellodunum était rempli de restes d'amphores en tout pareils à ceux trouvés dans les remparts. Si nous constatons, d'une manière spéciale, la présence de ces sortes de poteries dans des constructions ayant une origine gauloise certaine, c'est afin d'établir que, contrairement à l'opinion émise par quelques auteurs, les peuples celtiques connaissaient les amphores et s'en servaient avant l'arrivée des Romains en Gaule.

3. — Moulins gaulois.

Les peuplades aryennes qui importèrent les céréales et

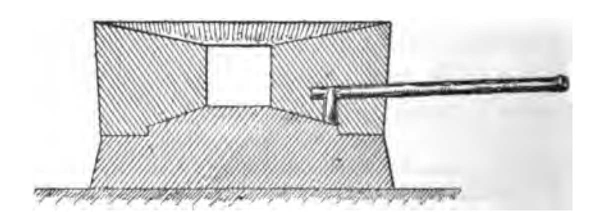
leur culture en Gaule, y apportèrent aussi l'art de les préparer et de les approprier à l'alimentation.

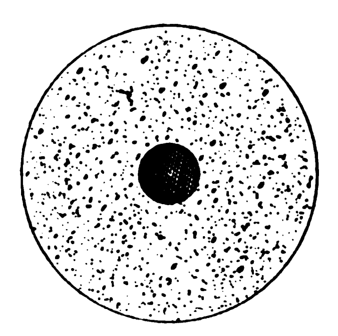
Le grain fut d'abord écrasé entre deux pierres et puis broyé à l'aide de deux meules superposées et portatives. Le premier de ces systèmes qui annonce l'enfance de l'art, n'a pu appartenir qu'à un peuple peu avancé en civilisation. Un de ces moulins, tout à fait primitif, a été décou-



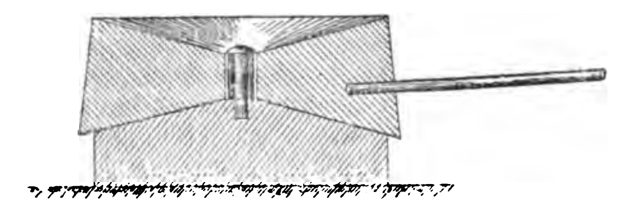
vert au Puy d'Issolud. Il consistait en une pierre plate circulaire en roche dure et en une autre pierre de forme ronde et allongée que l'on manœuvrait avec les deux mains, comme un rouleau.

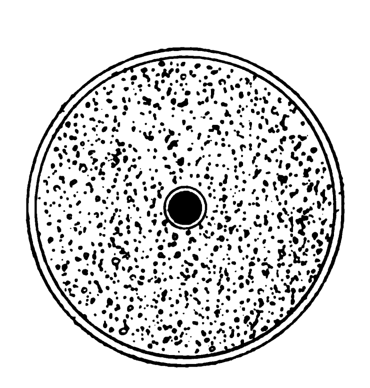
C'est principalement sur le plateau de Murcens que l'on trouve fréquemment le second genre de moulins à bras. Il se compose de deux meules ou disques de 35 à





40 centimètres de diamètre, maintenues en place par un pivot central, en bois, engagées l'une dans l'autre, au moyen de rainures ménagées dans leur épaisseur.





Le disque supérieur, servant de trémie, est percé au centre d'un trou conique par lequel le blé s'introduisait entre les deux meules pour y être, non point pulvérisé, à proprement parler, mais bien grossièrement concassé.

Sur le côté intérieur de la meule supérieure, se trouve une entaille profonde destinée à recevoir le bras du manége qui servait à la faire tourner.

Les meules de ces moulins sont en une espèce de brèche du pays ou en roche volcanique de l'Auvergne.

4. — Foyers de forges de Murcens.

La partie sud-est de l'oppidum de Murcens paraît avoir été le quartier où s'exerçaient les diverses industries de la population locale. (Voir la planche I.) A proximité de l'endroit où on a trouvé, dans un espace assez restreint, un assez grand nombre de moulins semblables à ceux que nous venons de décrire, nous avons découvert plusieurs foyers antiques de forges, qui ont probablement servi à la préparation du fer employé pour confectionner les chevilles qui reliaient les poutres de la muraille gauloise. Ces foyers, ou plutôt ces creusets, de forme circulaire, évasés et arrondis dans le fond, étaient pratiqués dans une couche d'argile compacte et réfractaire à laquelle la chaleur a donné la consistance et la dureté de la brique. Nous devons à la présence sur le sol de quelques débris de scories et de charbon et à la couleur noirâtre du terrain d'avoir retrouvé l'emplacement de ces curieux foyers.

Ce genre de forges ne laisse subsister aucun doute sur les procédés en usage chez les Gaulois pour préparer le fer : il consistait à convertir directement le minerai en fer ductile, sans le faire passer par l'état de fonte, comme cela se pratique encore dans les forges dites *catalanes*.

Il y a peu d'années, on obtenait le fer par ce procédé, tout primitif, dans plusieurs forges du département du Lot. Le minerai que l'on trouve presque partout, à la surface du sol, réduit en menus fragments et bien lavé était jeté par couche au fond du creuset en même temps que le charbon. La combustion étant alimentée par des machines soufflantes ou soufflets à eau dits *trompes catalanes*, la température s'élevait à un haut degré de chaleur, la gangue du minerai entrait en fusion, se transformait en laitier liquide, qui s'écoulait à mesure de sa formation; le fer, dégagé ainsi de toute substance étrangère, restait à l'état pâteux et était, encore chaud, frappé au marteau et étiré en barres.

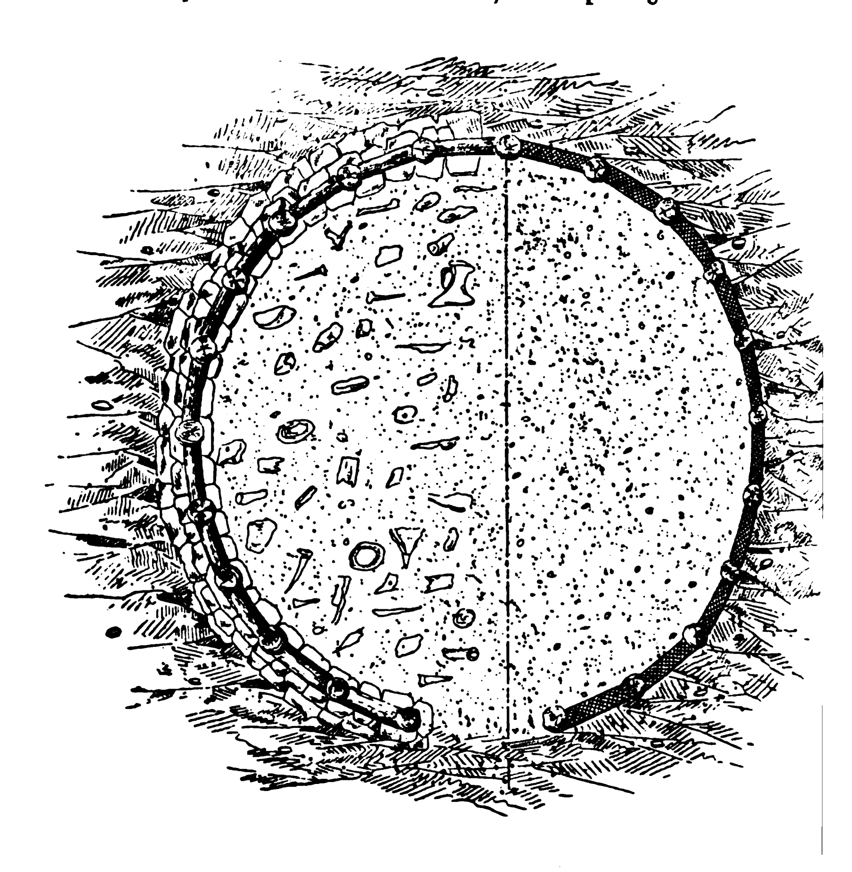
Cette méthode est celle qu'ont employée les Gaulois. Il fallait bien, du reste, qu'ils connussent les procédés pour préparer le fer par grandes masses, pour avoir pu en produire une quantité aussi considérable que celle dont nous avons constaté l'emploi.

Ce que nous venons de dire sur la préparation du fer, vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur l'époque probable à laquelle ont été élevés les remparts de Murcens. Les Gaulois ont bien connu le fer plus de six siècles avant notre ère, mais de bien longues années ont dû s'écouler, à une époque où les progrès étaient lents, avant qu'ils aient été initiés à de tels procédés de fabrication.

5. — Habitations gauloises.

Nos investigations, toujours secondées par l'action de la pioche, dont les résultats sont bien plus concluants que les plus séduisants raisonnements, ont amené la découverte, sur le plateau de l'oppidum de Murcens, de plu-

sieurs habitations gauloises. Elles affectaient, en plan, tantôt la forme ronde, tantôt la forme elliptique, quelquefois elles étaient carrées, mais plus généralement



rondes. Sur ces emplacements que recouvre une assez mince couche de terre noirâtre, mêlée de cendres, gisaient, pêle-mêle, du bois carbonisé, une grande quantité de débris de poteries, des ossements d'animaux, de nom-

breux clous en fer et d'autres objets qui prouvent l'origine gauloise de ces demeures, tels que, grains de colliers, portions de bracelets, fibules et pesons de fuseau. Le luxe de quelques-uns de ces objets de parure, quoique tout à fait primitif, contraste avec l'aspect de ces misérables huttes.

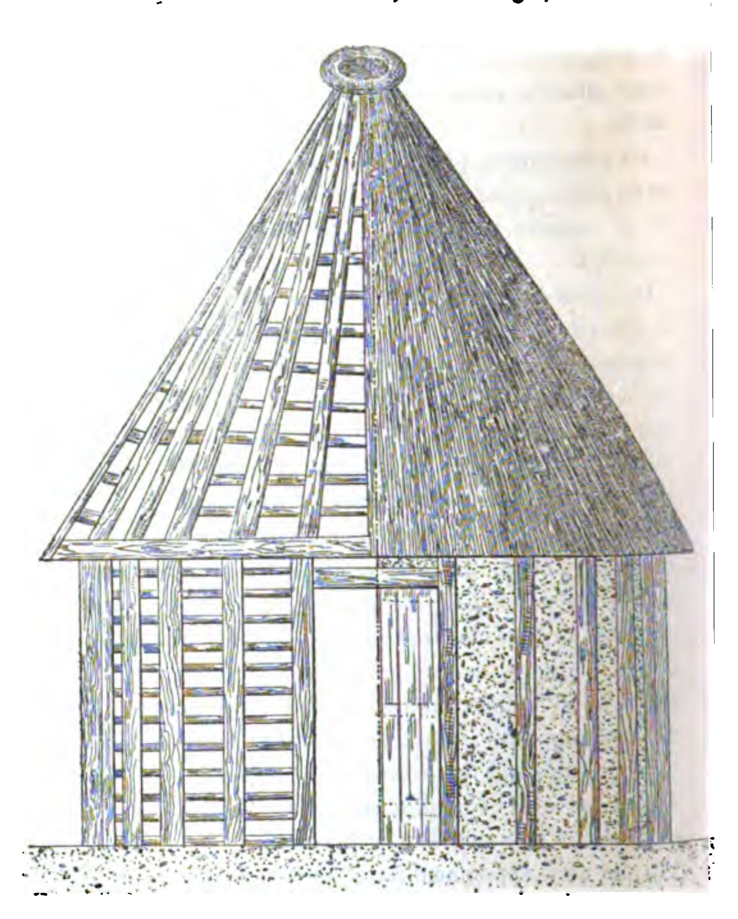
Un emplacement bien conservé, vers la partie nord-est du plateau, nous a fourni un précieux spécimen de ces intéressantes constructions et a servi de base à notre restitution.

Une assise de pierres et quelques bancs de rocher laissés en dehors du dérasement qu'avait nécessité l'emplacement de la maison, en marquaient l'installation et l'étendue. Des morceaux de charbon retrouvés, à égales distances, dans le soubassement en maçonnerie, indiquaient les positions qu'ont occupées les poteaux ou pieds-droits de la charpente qui formaient l'enceinte et soutenaient la toiture. Tout à côté, et à une profondeur de 40 centimètres environ, les fouilles ont permis de retrouver les revêtements des parois; ils consistaient en torchis ou pisé ayant rempli les vides laissés par les cadres de charpente. Quelques plaques de ces remplissages en terre glaise avaient de 10 à 15 décimètres carrés sur une épaisseur de 20 à 25 centimètres; les traces du travail de l'homme et les empreintes qu'elles conservent des liteaux ou des clayonnages qui les maintenaient en place, ne laissent exister aucun doute sur leur provenance.

Ce que nous apprennent les fouilles de Murcens sur les maisons, ou plutôt sur les huttes des Gaulois, répond assez à ce qu'en dit Strabon.

Nous n'avons pas retrouvé un assez grand nombre d'habitations pour pouvoir dire quel en était le mode d'agglomération, mais tout nous porte à croire qu'elles

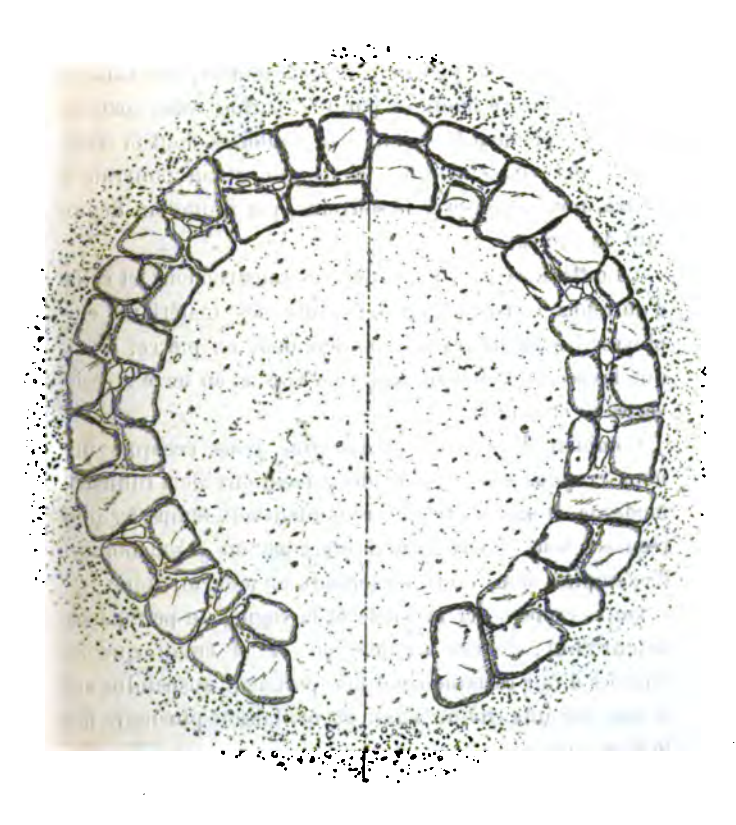
étaient établies sans ordre et sans alignements arrêtés, de manière à former des rues; aucune règle, aucun choix



Maison gauloise de Murcens.

ne semblent avoir présidé aux emplacements et à l'installation.

Dans le pays des Cadurques, les constructions civiles consacrées à l'habitation sont rares dans les oppidum; les places fortes étaient plutôt des lieux de refuge pendant les temps de guerre et d'invasion que des villes, dans le sens absolu du mot. Les populations que le danger y attirait momentanément s'abritaient, plus généralement, sous des tentes de peaux de bêtes, dressées à la hâte, que dans les maisons, même les plus simplement construites,



Cabanes actuelles du pays. — Plan.

dont l'édification aurait comporté un certain travail d'appropriation. Le rocher plat dénudé ou le terrain battu composaient le pavé de la demeure privée pour laquelle les Gaulois ont dédaigné le luxe et le confortable, pendant tout le temps de leur indépendance.

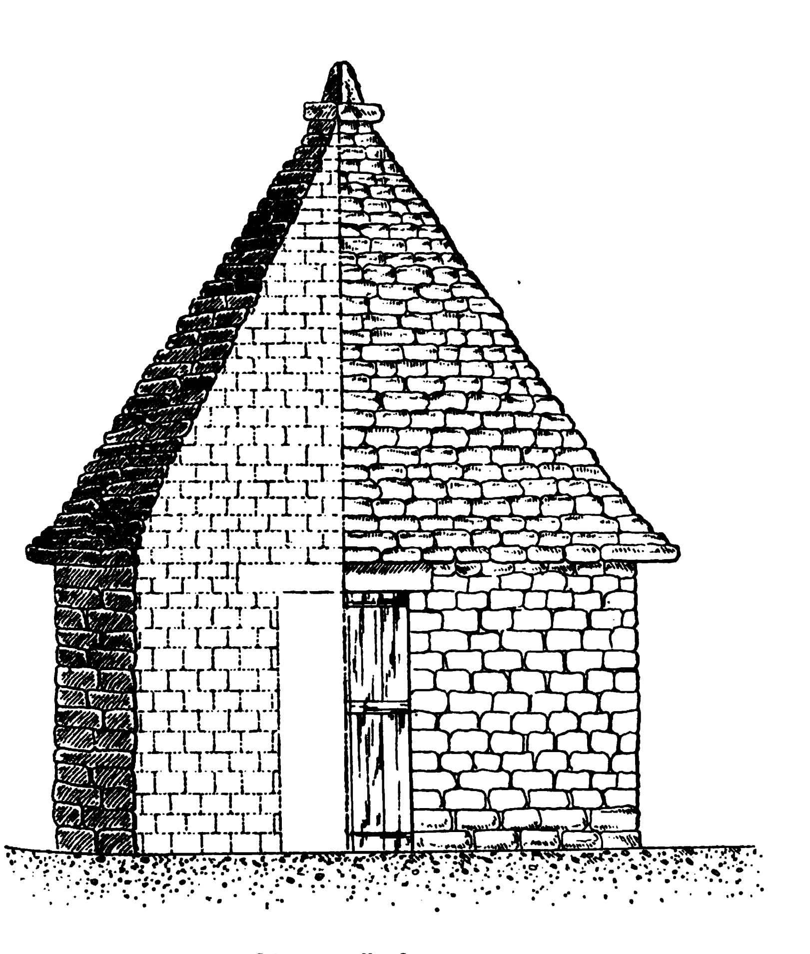
Le mode de construction en pisé ou torchis que nous révèlent les maisons gauloises, est encore usité pour les habitations de la classe pauvre, dans certaines régions du département où la pierre est rare et coûteuse. Comme aussi, on continue à élever de nos jours, sur le sol du Quercy pourvu de pierres plates et assisées, des cabanes rondes, à toiture haute et pointue, parfois assez spacieuses, qui rappellent les habitations gauloises, dont la tradition, plus vivace et plus persistante qu'on pourrait le croire, nous a conservé le souvenir, par imitation, depuis tant de siècles.

La différence qu'il y a entre ces constructions et celles d'autrefois, consiste dans la nature des matériaux employés : les premières sont entièrement en pierre, tandis que les secondes étaient bâties en bois et en terre et couvertes en chaume.

Combien d'objets, dont l'origine nous échappe que nous croyons être l'œuvre des inventions de l'industrie moderne, et qui, en réalité, remontent aux temps les plus reculés ! Nous pourrions le prouver par un grand nombre d'exemples ; nous nous bornerons à en citer un seul.

On se rappelle ici la mode et la vogue, un peu passée aujourd'hui, de ces barillets en or et émail que les femmes d'une certaine condition portaient, suspendus sur le sein par une chaîne aussi en or, faisant plusieurs fois le tour du cou ; eh bien ! ces barillets ne sont que l'imitation d'objets identiques en os ou en pierre, qui servaient de parure, pareillement, à ces courageuses femmes gau-

loises, il y a de cela plusieurs milliers d'années. On les retrouve, à titre d'objets votifs consacrés à la mémoire des morts, dans les dolmens connus, dans le pays, sous les noms de pierres levées ou de tombeaux de géants et qui sont



Cabanes actuelles du pays.

réellement des tombeaux, ainsi que l'exprime cette dernière dénonciation.

6. — Enceintes gauloises.

Ce que nous savons de l'architecture civile des Gaulois, ne nous permet pas même de supposer qu'ils aient connu ce que nous appelons les monuments d'utilité publique. Les enceintes en plein air étaient chez eux les lieux consacrés aux réunions populaires dans lesquelles se discutaient les intérêts de la nation.

Les fouilles ont fait découvrir l'emplacement de deux de ces enceintes : l'une à Murcens, l'autre au Puy d'Issolud.

L'enceinte de Murcens occupe l'angle saillant que forme le plateau au sud, un des points les plus reculés de l'oppidum. Une triple ligne circulaire et concentrique, tracée par un bourrelet de terrain assez prononcé, surmonté de rangées de pierres placées de champ, avec un relief artificiel de terrain au centre, sur un sol qui s'incline en pente douce, en marque l'emplacement. (Planche I.)

Celle du Puy d'Issolud se trouve au sud du plateau, dans la clairière d'un petit bois de chêne situé au sommet des escarpements de Sous-Roque; elle est délimitée par des pierres dressées, en partie disparues, mais on reconnaît encore la place qu'elles ont occupée. (Planche II.)

7. — Urnes et amphores cinéraires de Murcens et du Puy d'Issolud.

Les sépultures sur lesquelles les fouilles ont fourni des indications, appartiennent toutes à l'incinération. Les cendres provenant de la crémation des corps, sont seulement renfermées dans des vases qui affectent des formes différentes : à Murcens se sont des amphores et au Puy d'Issolud des urnes ordinaires.

Si nous sommes conduits à parler de ces sépultures, c'est parce qu'elles se trouvent en plus grand nombre dans les retranchements en terre que partout ailleurs. Nous les croyons à peu près contemporaines de ces terrassements, ou, du moins, elles ne sont pas postérieures à l'époque à laquelle les oppidum ont cessé d'être habités, et, par conséquent, elles doivent être attribuées à la population à laquelle sont dus les remparts. Ainsi se trouve confirmé ce que nous apprend César sur l'habitude qu'avaient les Gaulois de brûler les morts, de son temps.

Nous avons découvert, nous-même, et on a recueilli, avant nous, un assez grand nombre d'amphores cinéraires à Murcens. Leur forme se rapporte à la description que nous avons donnée de ceux de ces vases consacrés à des usages domestiques ; quant à leur capacité, elle varie de dix à cinquante litres. On les trouve toutes couchées, rarement alignées, plus souvent placées sans ordre et sans symétrie. Quelques-unes sont entières, moins les anses et le goulot qui en sont les parties les plus fragiles ; les autres sont en partie cassées ou écrasées par le poids des terres. Elles contiennent, en plus ou moins grande quantité, une matière d'un gris blanchâtre, pulvérulente et onctueuse au toucher, qui n'est autre chose que des cendres. A peine remarque-t-on quelques traces de charbon dans ces restes humains dont les amphores sont parfois à demi pleines. On a trouvé, dans quelques-unes, mêlés à de la cendre, une assez grand nombre de clous en fer ayant chacun deux têtes rondes et bombées, de la grandeur d'un sou, réunies par une tige de deux à trois centimètres de longueur (1).

(1) Une découverte toute récente est venue confirmer et cor-

Ces clous ont, très-probablement, fait partie du bouclier du guerrier, dont les urnes renferment les cendres.

roborer celles que nous avons faites nous-même sur les sépultures gauloises de Murcens. Un habitant du lieu, en travaillant un champ situé sur le terre-plein du rempart, au droit de Murcens (bas), a trouvé, à une profondeur d'un mètre environ, trois amphores de moyenne grandeur, couchées et rangées avec soin sur une même ligne, les unes à côté des autres. Ce propriétaire, croyant que ces amphores renfermaient le fameux trésor qui fait l'objet des convoitises de tous les chercheurs locaux, au lieu de les dégager et de les enlever avec précaution, afin de les conserver entières, s'est empressé de les rompre, dans l'impatience de posséder le prétendu trésor ; mais quels n'ont pas été son désappointement et sa surprise, lorsque, au lieu des belles pièces d'or qu'il rêvait, il n'a trouvé dans ces antiques amphores, que des clous à double tête de fer à demi rongés par la rouille, des restes d'os humains calcinés, mêlés à des cendres, et enfin de grosses dents qu'il a cru être, comme elles l'étaient, en effet, des dents de cheval.

Si cette découverte n'a pas satisfait le chercheur de l'or que la tradition rapporte avoir été enfouie en ce lieu, elle est bonne à retenir et à constater pour l'archéologue, car elle est intéressante à plus d'un titre. Elle nous apprend, d'une façon certaine, u'à l'époque de l'autonomie gauloise, durant laquelle on éleva des murailles avec assises de pierre et assises de bois, les Cadurques de Murcens, comme tant d'autres peuples de la Gaule, à défaut de vases funéraires spécialement consacrés à cette destination, ou peut-être aussi par un usage qui leur était propre, se servaient d'amphores en tout semblables à celles dans lesquelles on renfermait les liquides ; en second lieu, que la crémation des corps se pratiquait encore dans ce temps-là, et qu'avec les cendres des guerriers que l'on confiait à la terre, on plaçait des débris de leurs boucliers et des restes d'ossements des coursiers qu'ils avaient affectionnés pendant leur vie.

Peut-être même faudrait-il voir dans ce mode de sépulture,

Le retranchement qui commande, au second plan, l'entrée de la porte Saint-Julien, est celui où on retrouve le plus grand nombre d'amphores.

Ce que nous venons de dire des sépultures de Murcens, a été observé au Puy d'Issolud, avec cette différence que les cendres, au lieu d'être renfermées dans des amphores renversées, ont été mises dans des urnes ordinaires, de diverses formes et toujours posées droites.

Une remarque que nous avons faite sur les sépultures du Puy d'Issolud mérite d'être signalée : dans certaines urnes, les cendres ont acquis une consistance et une dureté qui feraient supposer qu'elles ont été arrosées sur le bûcher et réunies, étant encore mouillées, avant d'avoir été déposées dans les urnes. Dans ce cas, elles appartiendraient à des personnages de distinction ; ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que les vases qui contiennent les cendres ainsi réunies, sont d'une terre plus fine que ceux où on les trouve à l'état pulvérulent.

Tels sont les résultats qu'ont produits nos recherches et

en raison des objets qu'elles renferment, quelque croyance religieuse dont le sens nous échappe et que nous ne pouvons ni définir ni comprendre, dans l'état de nos connaissances actuelles. Bornons-nous à les constater et laissons à d'autres, plus heureux que nous, le soin d'en pénétrer et d'en déterminer la signification.

Informé trop tard de cette trouvaille, nous n'avons pu en recueillir que les épaves : quelques clous à deux têtes qui ont incontestablement fait partie d'un bouclier, quelques grosses dents de cheval et de nombreux fragments d'amphores. C'est là tout ce que nous avons retrouvé de ces curieuses sépultures, qu'il eût été si important de posséder complètes, comme sujet d'étude.

nos investigations. Si ce mémoire, qui en est la relation fidèle, avait le mérite de solliciter l'attention des hommes compétents sur la question si intéressante des fortifications des oppidum gaulois qui ont joué un si grand rôle dans la vie de nos ancêtres, notre but serait pleinement atteint.

Dans ce travail, nous nous sommes attaché à constater et à traduire avec soin et exactitude, à l'aide de dessins, toutes les fois que cela a été possible, tout ce qui nous a paru certain et de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire si peu connue des âges lointains qu'embrasse la période gauloise à laquelle se rapportent nos recherches.

Tel fait qui semble insignifiant en lui-même, telle circonstance qui paraît oiseuse, peuvent avoir leur importance relative et servir d'indice ou de confirmation à des observations faites isolément, considérées d'abord comme douteuses et desquelles découlent souvent des conséquences du plus grand intérêt.

Ce n'est que par l'étude des monuments contemporains, et par les observations que suggère leur examen que l'on peut, à défaut de toutes données écrites, reconstituer l'histoire de ces temps reculés, et c'est à l'archéologie principalement à en fournir les matériaux.

C'est dans ce but que nous avons écrit ce mémoire, engagé que nous y avons été par des hommes éminents dans la science, qui ont bien voulu nous soutenir dans notre tâche de leurs bienveillants encouragements. Heureux si nous avons pu apporter notre pierre à la construction de l'édifice.

Collection de M. le baron d'Agos, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

I. — *Autels votifs.*

1. Autel consacré à Jupiter, haut de 0^{m}21 centimètres, portant l'inscription suivante :

I. O. M.
L. NIHE
VINI
V. S. M.

2. Autel consacré aux nymphes pour la santé de Lexeia, haut de 0^{m}16 centimètres, trouvé à Lez, vallée d'Aran, en Espagne.

NIMPHIS
PRO SALUT
LEXEIAE
V. S. L. M.

3. Fragment, haut de 0^{m}21 centimètres, portant sur les côtés un vase et la patère des sacrifices, et au milieu une inscription que M. Barry lit ainsi :

SEVERUS OILAS. (OLLAS ou OHAS)
SERANE FIL (IÆ) K (A)
RISVME (*carissimæ*)

4. Autel, haut de 0^{m}25 centimètres, trouvé à Eup, près

de Saint-Béat, offrant sur un côté un coq en relief et l'inscription suivante :

SEMBETTEN
BIHOSCIN
NIS. F. ELE
V. S. L. M.

5. Autel, haut de 0m36 centimètres, consacré à Silvain, trouvé à Gaud, près de Saint-Béat :

SILVANO DEO
FLAVIAC SAB
INVSF GRAVI
INFIRMITATE
LIBERATUS
V. S. L. M.

6. Autel, haut de 0m18 centimètres, trouvé à Izaourt, près de Saint-Bertrand :

DEO
SORN
AVSI

7. Autel, haut de 0m28 centimètres, consacré à Tutela, trouvé à Poubeau, vallée de Larboust.

TVTELAE
BONIO
SEVRIF
V. S. L. M.

8. Autel, haut de 0m22 centimètres, trouvé dans la chapelle de Notre-Dame d'Esputs sur le pic de Gar, consacré à Diane et au dieu Gar, par Annoüs :

DIANE . . .
HOROLATI
ET CARRE
DEO AN
NOVS.
V. S. L. M.

9. Autel, haut de 0m23 centimètres, trouvé dans ma propriété d'Agos, consacré au Hetre par Bonxus, fils de Taurinus.

FAGO
DEO
BONXUS
TAVRINIF

10. Autel, haut de 0m45 centimètres, consacré à Bopiennus par Monsus, fils de Taurinus (ce nom de Taurinus se rencontre plusieurs fois dans le pays).

BOP.IEN
NO DEO
MONSVS
TAVRINIF
V. S.

11. Haut de 0m45 centimètres, consacré aux nymphes par C. V. Optatus, trouvé à Luchon, avait été donné à un évêque de Comminges, qui le transporta au château d'Alan.

NIMP
C. V. OPT
ATVS
V. S. L. M.

12. Haut de 0m50 centimètres, consacré à Abelion (le soleil, que l'on dit avoir été la divinité principale des Convenæ).

ABELIONI
DEO
ELIAMAR
VS AP
V S

13. Haut de 0m32 centimètres, consacré au Hetre, par une femme du nom de Pompeia, qui se retrouve dans le pays, fille de C. (peut-être Cneius le Grand-Pompée, fondateur de Lugdunum Convenarum ?) trouvé à Générest, où il a dû descendre du point de ma propriété d'Agos, où j'en ai trouvé une vingtaine :

FAGO DEO
POMPEIA
C. FILIA
V. S. L. M.

14. Haut de 0m73 centimètres, consacré à Lahe par Severinus (ou Severina) fils (ou fille) de Seranus, encore un nom qui se retrouve : il a été scié en deux, mais l'inscription se complète facilement :

LAHE NVMI
NI
SEVERIN
SERAN
V. S. L. M.

15. Fragment, haut de 0m22 centimètres, trouvé à Saint-Pé d'Ardel dont il donne l'étymologie. L'entablement est supporté par deux pilastres en saillie. Sur la plate-forme est sculpté une sorte de patère munie d'un manche double,

et sur le côté un objet dont on ne voit que le haut en forme de pomme de pin.

DEO
ARTAHE
T. P. PAVLI
NIANI

16. Fragment, haut de 0m39 centimètres, consacré à Jupiter par Germanus, sur le côté est sculpté un vase à deux anses, dont le bas se termine en pointe :

I. O. M.
GERMANVS
EX VOTO

17. Fragment, haut de 0m40 centimètres, consacré à Tutela, trouvé à Boutx, près de Saint-Béat ; sur les côtés sont sculptés un vase à une anse et sa patère.

TVTELAE
SACRVM

18. Fragment, haut de 0m40 centimètres, consacré à Sutugius par Gerexo, fils de Calvus, la formule dédicatoire est inscrite dans une couronne de chêne ; une patère est sculptée sur la plate-forme, et une tête humaine sur la volute qui reste.

SVTVGIO
GEREXo CALVI F
V. S.

19. Fragment d'un autel consacré à Jupiter, qui devait être très-orné, on voit encore à la partie supérieure une

tête et un fragment de guirlande, haut de 0m25 centimètres.

I. O.
SEM

20. Fragment, haut de 0m15 centimètres, ne portant que la formule :

V. S L M.

21. Fragment, haut de 0m25 centimètres, trouvé dans la chapelle de Notre-Dame de Nouillan, à Montoussé; il est d'autant plus à regretter que la partie supérieure fasse défaut, que la plupart de nos chapelles de dévotion s'élèvent sur des emplacements jadis consacrés aux divinités païennes.

. . . . . .
NIS · FII
V. S. L. M.

22. Haut de 0m20 centimètres. J'en dirai autant de celui-ci que j'ai trouvé comme ceux dédiés à Fagus dans ma propriété d'Agos (dont il me donne l'étymologie, par suite du changement de F en H usité dans l'idiome du pays, et plus tard par sa disparition) en un lieu qui porte le nom de Croix-de-l'Oraison ; il y a un rocher portant une croix gravée en creux, et qui sert de limite aux territoires du Tibiran, Générest et Saint-Bertrand.

: : DN SR
V. S. L. M.

23. Ce fragment haut de 0m17 centimètres, trouvé à Ardiége, offre cela de remarquable qu'il a été consacré par une esclave du nom de Sabinula.

MONT
SABINVLA
SER. V.

24. Fragment, haut de 0^m15 centimètres, provenant de Nestier, présente de côté une patère et un manche.

I^vIV CV
TITV

25. Autel haut de 0^m20 centimètres, consacré à Jupiter. Je soupçonne l'antiquité de l'inscription à cause de la forme grêle qu'affectent certains jambages des M et des V, ce que je ne remarque dans aucune autre.

I O M
IVLIVS

26. Fragment, haut de 0^m12 centimètres, consacré au dieu Ilixo, qui donne l'étymologie de Luchon, où il a été trouvé.

DEO
I.IXO

27. Fragment, haut de 0^m13 centimètres, provenant de Crechets, vallée de Barousse.

ERDA
BELIX

28. Fragment, haut de 0^m17 centimètres, trouvé à Saint-Bertrand, consacré à Hercule ; c'est le seul qui soit en marbre vert, tous les autres autels sont en marbre blanc ; celui-ci devait être très-beau.

HERCvLI
VET

29. Fragment, haut de 0m08 centimètres, consacré à Junon ; sur la plate-forme, il existe un trou carré :

IVNONI

30. Fragment, haut de 0m12 centimètres, consacré à Silvain.

SILVA
. . DEO

31. Fragment, haut de 0m16 centimètres, consacré à la mère des dieux, trouvé à Saint-Bertrand.

M . D
BONXORI
VS AVSTI
NI FILIUS
V. S. L. M.

32. Fragment, haut de 0m14 centimètres, consacré à Abellion, trouvé à Boutx, près de Saint-Béat.

ABELLION
DEO
QVINTVS I

33. Fragment, haut 0m13 centimètres, consacré à Jupiter, par Clamosa, citoyenne de Trèves. Ce monument recueilli par Scaliger a été publié par Gruter, page 13, n° 5 ; la partie inférieure a été retrouvée à Saint-Bertrand, et m'a été donnée par les dames de Lamothe.

. . . . .
. . AM
OSA. CI
VIS TR
EVERA
V. S. L. M.

34. Autel, haut de 0^m20 centimètres consacré à la déesse Tusta, par Icitimus, trouvé à Ore.

D TVS
TE. ICIT
IMVS

35. Autel, haut de 0^m20 centimètres, consacré à Lerennus, trouvé à Ardiége.

LEREN
NO DEO
SABINV
VSLM

36. Autel, haut de 0^m00 centimètres, consacré à Ergé, trouvé à Monsérié, dont il donne l'étymologie.

TEMPL
ERGE
HANNI
A. V. S. V.

37. Fragment, haut de 0^m20 centimètres, consacré à Ergé, provenant de Monsérié, vallée de la Neste.

ERGE DEO
SORIN
IANV. .

38. Fragment, haut de 0^m20 centimètres, consacré au Hetre, trouvé dans ma propriété d'Agos.

FAGO
DEO
IVSTVS
V. S. L. M.

39. Fragment, haut de 0^m20 centimètres, consacré à

Tutela, offre sur les côtés une sorte de cuillère et un vase à deux anses, d'une forme particulière.

DEO
TVTELAE
TAVRE
: PRO

40. Autel haut de 0m26 centimètres, consacré à Artéhé, par Bonnexis, fils d'Amandus, trouvé à Saint-Pé, d'Ardet.

ARTEHE DEO
BONNEXIS
AMANDI F
V. S. L. M.

41. Autel, haut de 0m26 centimètres, consacré aux Nymphes par un affranchi, trouvé à Castillon en Larboust; au-dessus de la corniche supérieure est gravée en creux un triangle supporté par un manche droit.

NYMPHIS
C. VALE
L. SEVERI
V. S. L. M.

42. Autel, haut de 0m17 centimètres, consacré à Ilixo, si on y lit comme je le crois

ILIXO
I . . .
V. S.

43. Fragment, haut de 0m34 centimètres, trouvé à Saint-Bertrand portant sur les côtés en relief un vase et la patère.

MERCvRIO

44. Autel, haut de 0^m30 centimètres, portant l'inscription suivante :

ELE DEO
. VSTII . . *Justinus*
SIVSTIF
T. S. L. M

45. Fragment, haut de 0^m25 centimètres, où on ne lit que :

. . . . . .
. . . PRI
V S L M

N° 46.

HERCVLI
POBLICIV
RVFVS

N° 47.

. . . LI DVNIOSI
. . . IS. FHARSORI
O FRATRI·

Ces deux inscriptions ont été trouvées aux environs de Valcabrère.

II. — *Autels sans inscriptions.*

1. Autel, haut de 0^m38 centimètres, trouvé à Lombres, vallée de la Neste, portant sur la plate-forme un disque en relief.

2. Autel, haut de 0m21 centimètres, provenant de ma propriété d'Agos, dont les volutes sont bordées de deux filets en creux, et qui présente en dessous une cavité circulaire.

3. Autel, haut de 0m32 centimètres, trouvé à Sainte-Marie de Bagiry, sur lequel on voit, quoique bien effacé par le frottement, un buste dont on ne distingue plus que les contours extérieurs.

4. Autel, haut de 0m23 centimètres, trouvé à Aveux, vallée de Barousse, remarquable par sa forme écrasée et la croix potencée qu'il porte dans le champ.

5. Fragment, haut de 0m22 centimètres, où l'on ne voit plus que les pieds d'un personnage qui devait être debout, tournés du même côté.

6. Fragment, haut de 0m16 centimètres, trouvé dans les murs de l'église de Jaunac, dont la plate-forme a été creusée en forme d'entonnoir. Le conduit inférieur traverse tout l'autel.

7. Autel, haut de 0m23 centimètres, trouvé à Anla, vallée de Barousse, double, dont les volutes et les corniches sont ornées de filets, et portant dans le champs deux oiseaux affrontés.

8. Fragment, haut de 0m37 centimètres, trouvé dans les murs de l'église à Jaunac, offrant dans le champ un personnage aux traits disparus, les bras levés dans l'attitude antique de la prière.

9. Fragment, haut de 0m26 centimètres, trouvé à Générest, portant une tête où l'on distingue encore quelques traits avec un cou très-allongé.

10. Autel, haut de 0m17 centimètres, sans inscription, ayant sur un côté un vase très-élégant en relief, à une seule anse.

11. Autel, haut de 0m11 centimètres, trouvé dans ma

propriété d'Agos ; il a dû porter une inscription ; on ne voit plus que des traces de la formule commune V S L M sur le socle.

12. Fragment, haut de 0m15 centimètres, trouvé au même lieu, dont la corniche supérieure est ornée de boules et le champ chargé de lignes perpendiculaires et d'une grande X.

13. Fragment, haut de 0m14 centimètres, portant dans le champ une grande rosace en relief et dans le soubassement une croix inscrite dans une rose à huit lobes, accostée de deux croix potencées.

14. Fragment, haut de 0m15 centimètres, trouvé à Agos, dont le champ présente une feuille d'arbre et toute la partie supérieure des lignes d'ornement.

15. Fragment, haut de 0m11 centimètres, trouvé au même lieu, sur lequel on voit encore une tête humaine, la main droite levée, des croix sur les volutes et des filets dans la partie supérieure.

16. Fragment, haut de 0m10 centimètres, trouvé au même lieu, offrant, au-dessus de la corniche supérieure, un buste bien effacé et des filets en volute, en spirale et en carré.

17. Autel, de 0m63 centimètres, dont le champ présente un encadrement et les corniches des moulures horizontales.

18. Autel, haut de 0m23 centimètres, trouvé à Agos, n'ayant d'ornement qu'au-dessus de la corniche supérieure où l'on voit une feuille ou un fruit et quelques filets suivant le contour des volutes.

19. Autel, haut de 0m22 centimètres, de même que le précédent, sans la feuille ou fruit.

20. Autel, haut de 0m12 centimètres, trouvé à Burgalays, près Luchon, ayant dans le champ un encadrement

renfermant deux lignes circulaires, et dans le socle un encadrement qui en suit le contour.

21. Autel, haut de 0m37 centimètres, trouvé à Galié; cet autel très-bizarre est divisé en trois compartiments. Celui du milieu, plus saillant, présente une figure de femme nue, très-grossièrement sculptée, portant dans la main droite un objet que je ne sais définir. Le prolongement supérieur de cette partie offre des volutes accompagnées de filets qui les relient entre elles et viennent reposer sur la corniche; on voit aussi des roses à quatre feuilles dans le bas; sous les pieds de la figure sont trois lignes perpendiculaires traversées par une ligne horizontale.

22. Autel, haut de 0m27 centimètres. Le champ offre en relief une feuille ou un fruit pointu par le haut, et le soubassement une croix potencée en creux; les volutes ordinairement rondes se terminent en pointe très-prononcée.

23. Autel, haut de 0m11 centimètres, le seul qui ne soit pas en marbre; sans figure ni ornement.

24. Fragment, haut de 0m19 centimètres, trouvé à Agos, offrant au-dessus de la corniche supérieure, un arc demi-circulaire et des filets qui suivent le contour des volutes.

25. Autel, haut de 0m19 centimètres, offrant dans le champ le fruit du sapin.

26. Autel, haut de 0m23 centimètres, présentant dans le champ une branche de sapin, dans le soubassement trois cercles, et dans la partie supérieure quelques lignes horizontales et inclinées.

27. Autel, haut de 0m31 centimètres, dans le soubassement deux cercles ; dans le champ, sous une arcade irrégulière, une figure humaine, en buste, grossièrement

sculptée, dans la corniche supérieure, des lignes en spirale, et dans le haut d'autres lignes perpendiculaires reliées par des lignes horizontales, ou accompagnant et reliant les volutes.

28. Fragment, haut de 0ᵐ21 centimètres, sous une arcade ornée de lignes en spirale partant du sommet et qui repose sur des colonnes, une tête barbue, des volutes accompagnées de nombreux filets et sur le côté l'extrémité d'un objet difficile à déterminer.

29. Autel, haut de 0ᵐ25 centimètres. Dans le soubassement qui s'élève au-dessus d'une plinthe un encadrement oblong renfermant deux lignes horizontales; dans le champ une feuille d'arbre.

30. Fragment, haut de 0ᵐ12 centimètres, pas de corniche, dans le champ des lignes perpendiculaires, dans le haut deux triangles.

31. Fragment, haut de 0ᵐ11 centimètres, trois arcs demi-circulaires dans le haut.

32. Fragment, haut de 0ᵐ10 centimètres, dans le soubassement élevé au-dessus d'une plinthe, une croix potencée.

33. Autel, haut de 0ᵐ19 centimètres, présente une plinthe; une croix dans le soubassement, une feuille d'arbre accompagnée de deux plus petites dans le champ, et quelques lignes d'ornement dans le haut.

Plus quinze autels entiers, sans inscription ni ornements, parmi lesquels j'en compte un, où un antiquaire avait commencé à écrire l'inscription suivante dont la fin se lit tracée au crayon :

LIXONI
DEO
LEXEIA

SERGI F
GRAVI INFIR
MITATE LIBERATA

et un autre portant la date 1652, deux fois.

Plus vingt-cinq fragments plus ou moins considérables d'autels, les uns très-simples, d'autres ornés.

Plus quinze bases de diverses grandeurs, sur lesquelles on posait l'autel. Le dessus est toujours évidé pour recevoir le monument et a un rebord plus ou moins saillant, l'une d'elles porte une croix potencée.

III. — *Bornes milliaires.*

1. Nous avions donné l'inscription de cette borne, haute de 1m10 centimètres, dans notre notice sur Saint-Bertrand. M. Barry, devant l'autorité duquel nous nous inclinons sans peine, y ayant relevé une erreur de quatre lettres, nous donnons ici sa version :

IMP. CAES. M. IVL. PHI
LIPPO. PIO. FELICI.
AVG. COS. P. P. ET.
M. IVL. PHILIPPO.
NOBILISSIMO
CAES. PRINCIPI.
IVVENTII. ET. OTA
CILIAE. SEVERAE.
AVG. MATR. IVN. AVG.
N. ET. CASTROR.
CC M P

On dit que cette borne était primitivement vers le pont de Labroquère, sur la route de Dax à Toulouse.

2. Celle-ci, moins entière que la première, haute de 0m90 centimètres, fut trouvée sur un point plus rapproché de Saint-Bertrand. Nous donnons encore ici la version de M. Barry.

IMP. CAES. P. LI
CINIO
VALERIANO. AVG.
ET. IMP. CAES. P.
LICINIO. GAL
LIENO. VALERIA
NO. AVG. M. P.

IV. — *Pierres tumulaires.*

1. Haute de 0m74 centimètres, trouvée à Saint-Blancau, élevée par Gemellus, aux mânes de son épouse chérie Pompeia Bocontia, dans un encadrement accompagné de deux pilastres cannelés, surmonté d'une double frise, composée d'une suite de lignes en spirale et d'arceaux qui s'entrecroisent, ayant au-dessous un vase de forme élégante, d'où sortent deux branches de vigne chargées de raisin, on lit :

D .·. M
POMPEIAE
BOCONTIAE
GEMELLVS
COIVGI KARIS
MAE

Quelques-uns voyant dans les branches de vigne un

signe chrétien, prennent les deux premières lettres pour les initiales des mots *Deo Maximo.*

2. Haute de 0m65 centimètres, porte l'inscription suivante dans un encadrement :

OBIT
HAHANNI
SERANI
FILIAE

3. Haute de 0m65 centimètres, sans inscription, trouvée à Tibiran, offre dans une niche cintrée le buste du défunt. On retrouve assez fréquemment ce type dans nos contrées.

4. Je note ici, pour mémoire, celle qui est inscrite sur un autel votif sous le n° 3 dans la catégorie des autels dont elle ne porte pas la formule ordinaire ; elle fut trouvée à Arguenos.

V. — *Fragments de sculptures.*

1. Antéfixe, haute de 0m60 centimètres, trouvée à Générest, très-belle, se compose d'un buste en haut relief, coiffée de longs cheveux, des ailes aux épaules, la tête couronnée de palmes.

2. Palmette, surgissant d'une guirlande de laurier.

3. Antéfixe, haute de 0m45 centimètres, trouvée dans ma propriété d'Agos, tête coiffée de palmettes.

4. Palmette correspondant.

5. Antéfixe, haute de 0m40 centimètres, trouvée à Martres, tête couronnée de palmettes. Grossier.

6. Antéfixe, haute de 0m50 centimètres, tête sur un buste vêtu, couronné de palmettes. Grossier.

7. Fragment de frise, rinceaux, grappe de raisin.

8. Fragment, feuillages.

9. Chapiteau de pilastre à feuille d'acanthe, haut de 0m31 centimètres.

10. Chapiteau, moins large que le précédent.

11. Moitié d'un chapiteau semblable aux deux précédents.

12. Torse d'une statue d'Apollon du Belvédère ; a été gravé dans un ouvrage de M. du Mége.

13. Fragment de frise, représentant deux paons affrontés devant un arbre.

14. Fragment, représentant deux personnages, une femme et un homme, tenant à deux mains un objet qu'on ne peut déterminer.

15. Fragment, représentant deux personnages, dont un tient un enfant par la main.

16. Fragment, représentant un homme nu, ailé, appuyant son menton sur sa main droite et le coude dans la main gauche.

17. Fragment, représentant une chèvre broutant un arbuste.

18. Une tête, trouvée à Jaunac, coiffée de pampres et de raisins.

19. Tête de femme, coiffée de feuillages.

20. Tête d'homme destinée à être placée sur un tombeau.

21. Base de colonne romane, trouvée à Agos.

22. Fragment de l'entablement d'un grand édifice.

23, 24. Fragments.

25, 26, 27, 28. Fragments d'un beau travail, provenant tous de Saint-Bertrand.

29. Meule à bras, en poudingue, trouvée à Tibiran.

30. Meule à bras, en granit.

31. Chapiteau double à entrelacs.

32. Chapiteau à feuilles de vigne et raisins.

33. Chapiteau provenant de l'abbaye de la Reale, en Bigorre, représentant, d'un côté, la circoncision, de l'autre, l'adoration des Mages.

34. Chapiteau, provenant du cloître de Saint-Gaudens, à personnages fantastiques et entrelacés.

35. Chapiteau simple avec écusson à la croix perronnée, armes de Bertrand de Miramont, évêque de Comminges.

36. Chapiteau à feuillages très-élégants.

37, 38, 39. Chapiteaux simples à feuilles et figures grossières.

40. Chapiteau d'une forme particulière, provenant de Montréjeau, en pierre d'Aurignac, à huit faces, représentant un évêque bénissant entre deux clercs agenouillés, un écusson timbré d'un cercle inscrit dans un triangle et surmonté d'une croix patée, accosté d'un personnage portant de longs vêtements et tenant un livre, une sorte de palmette répétée deux fois et un autre écusson qui semble reproduire les armes de la maison d'Espagne.

41. Une tête d'homme barbu ayant dû servir de console.

42, 43, 44, 45. Mains dans des attitudes diverses dont l'une fort belle.

46, 47. Fragments de mosaïques.

48. Fragment d'une adoration des Mages qui formait le tympan d'une porte, la Vierge et l'Enfant Jésus manquent.

49. Bas-relief, représentant Notre-Seigneur en croix, sous une arcade trilobée ; celle de gauche manque. Il est accompagné de deux personnages qui doivent être la sainte Vierge et saint Jean.

50. Fragment recueilli par moi dans un escalier des tours de Notre-Dame, à Paris.

51. Tête de Vierge du XIIe siècle provenant de l'ancienne église de Tibiran.

52. Tête de Vierge du XVe siècle, provenant de Montréjeau.

53, 54. Deux chapiteaux à feuille d'acanthe.

55. Base de colonne trouvée à Tibiran, dans un puits d'où venait l'eau qui alimentait l'aqueduc romain de ce lieu à Saint-Bertrand.

V. — *Poteries.*

1. Amphore haute de 0^m90 centimètres.

2. Urne cinéraire, à une anse, bien conservée, trouvée à Rome en 1561.

3. Quatre vases semblables, à deux anses.

4. Vase en terre grise, à panse arrondie, portant la trace d'une anse.

5. Vase de forme très-élégante, à une anse, au col allongé.

6. Trois soucoupes.

7. Vase en terre grise, à une anse, très-large au fond.

8. Vase sans anse.

9. Vase en terre rouge, sans anse, au col court et étroit, à panse arrondie.

10. Olla, pot où les prêtres faisaient cuire la portion de viande qu'ils avaient eu de la victime, trouvé à Illan, vallée de Sauveterre, près Payssous. Il repose sur sept prolongements qui lui servent de pieds.

11. Pot en terre rouge, sans col, à panse arrondie, portant une croix inscrite dans un cercle.

12. Un autre semblable, sans aucun signe.

13. Trois ou quatre vases très-petits et des fragments.

14. Un vase à une anse, ayant à la panse un trou produit par l'action du feu, trouvé dans une grotte qui m'appartient, avec d'autres objets.

15. Fragments d'un grand plat trouvé au même lieu.

16. Vase brisé, trouvé dans les fondations du clocher de Jaunac, avec les débris d'un autre très-grand, en terre grise, d'une pâte beaucoup plus fine, portant quelques traces de décoration.

17. Couvercle de vase, en terre rouge très-fine, portant au centre le mot SCOnIVS.

18. Dix lampes funéraires de diverses grandeurs, dont l'une très-petite, portant une figure de profil, un poisson, un livre, etc.

19. Plusieurs urnes lacrymatoires du même modèle.

20. Une écuelle à deux oreilles, dont l'intérieur est enduit d'un vernis jaune et orné de lignes et de losanges, trouvé au château de Mauléon-Barousse.

21. Quantité de débris trouvés dans les travaux des champs autour de l'habitation.

VII. — *Armes.*

1. Casque à visière percée de trous.
2. Casque, visière à jours perpendiculaires.
3. Cotte de mailles, du château de Mauléon.
4. Grande épée, à poignée en forme de croix.
5. Fusil de capitaine, en 1789.
6. Épaulettes de capitaine, en soie, même époque.
7. Épée de capitaine.

8. Petite épée ou dague.
9. Autre épée.
10. Un sabre.
11. Espadon.
12. Cuirasse.
13. Trois éperons.
14. Boulet de canon, trouvé dans les murs de Saint-Bertrand ; l'évêque Urbain de Saint-Gelais avait fait venir de Toulouse une pièce d'artillerie pour déloger les protestants qui s'étaient emparés de la ville.

Plus deux autres plus petits trouvés, l'un dans le mur d'une maison, à Tibiran, l'autre dans les champs.

15. Quatre boules en pierre de diverses grandeurs, trouvées entre Tibiran et Saint-Bertrand. Était-ce des projectiles de guerre ou des poids?
16. Cinq flèches, dards ou javelots, dont un recourbé, trouvés à Saint-Bertrand et à Montoussé.
17. Une hache en fer trouvé à Sepx.

VIII. — *Objets en métal.*

1. Bras de femme, nu, en argent, creux longs de 0m14 centimètres, trouvé dans ma grotte, comme les poteries n° 14 et 15, des clous longs de 0m16 centimètres; un fer de lance de 0m30 centimètres: une monnäie d'Otacilia Severa, des débris d'un vase en verre, des ossements de divers animaux, entre autres de cerf, etc.
2. Statuette de Mercure, haute de 0m09 centimètres, en bronze, trouvée à Valcabrère, par mon père; bien conservée, une couronne de feuillage sur la tête, draperie sur le

bras gauche, tenant une bourse de la main droite, et un caducée de la gauche.

3. Statuette de Mercure, a le manteau et le caducée comme la précédente, la main droite manque ainsi que les jambes ; elle a un bonnet au lieu de la couronne.

4. Statuette de Mercure, a le bonnet, le manteau et un pied chaussé ; le reste manque.

5. Statuette de Mercure, a le bonnet, le manteau et la bourse, les pieds nus, la main gauche manque.

6. Statuette de Mercure, complétement nu, tient la bourse de la main gauche, la main droite et le pied gauche manquent.

7. Statuette grossière.

8. Statuette, vêtue, à tête de chien.

9. Chandelier en bronze, à trois pieds, haut de 0m11 centimètres, trouvé à Saint-Christau (Gers).

10. Sucrier en cuivre, haut de 0m22 centimètres, trouvé à Giruval (Gers).

11. Série de poids, le premier manque, du château, d'Aurdelle.

12. Une vingtaine de clefs de grandeur et de formes diverses, quelques-unes d'un joli travail.

13. Quatre serrures, dont deux trouvées à Gimont; l'une présente un poisson dans des enroulements finement exécutés, et l'autre au milieu d'arabesques à travers lesquels on voit les restes d'une étoffe de velours rouge, une femme nue.

14. Cuillère en bronze.

15. Statuettes de saint Pierre et de saint Paul, en plomb (contrefaçon).

16. Poire à poudre, présentant de chaque côté une guerrière vêtue à l'antique, sous un dais, entre deux lions.

17. Quelques monnaies en cuivre, argent et or.

IX. — *Meubles et objets divers.*

1. Cheminée en bois sculpté.

2. Armoire à deux battants sculptés, style Renaissance, avec cariatides, attribuée à Bachelier.

3. Glace avec cadre et couronnement en marqueterie.

4. Cadre, id.

5. Peigne à perruque, Louis XIV.

6. Grande tapisserie d'Aubusson, Judith présentant au peuple la tête d'Holopherne.

7. Autre plus ancienne, mariage d'Esther et Assuérus.

8. Sept autres pièces d'Aubusson, à paysages.

9. Deux fauteuils sculptés.

10. Pendule avec socle Louis XIV.

11. Trois tables consoles.

12. Buffet avec couronnement, marqueterie.

13. Deux sabliers, dont l'un représente des moines en prière, en paille de diverses couleurs.

14. Coquille gravée.

15. Souliers de noce d'une bourgeoise, Louis XV.

16. Aiguière en métal.

17. Quelques vieilles faïences.

18. Six haches en pierre.

19. Quelques coquillages pétrifiés.

20. Peigne turc.

21. Cuillère arabe.

22. Coffre en ivoire à charnières de bronze.

23. Autre, en bois sculpté.

24. Panneaux de peintures sur bois, de 1536, représentant des sujets de l'histoire de la sainte Vierge

25. Portraits sur cuivre.

26. Portraits sur bois.

27. Sucrier en verre.

28. Moutardier et salières en verre bleu, montés en argent.

X. — *Chapelle.*

1. Autel formé d'un bahut offrant sur la face antérieure cinq arcades flamboyantes. Dans celle du milieu, plus petite, Notre-Seigneur bénissant, dans les autres, les écus de France, Comminges, France et Bretagne et des Dauphins, saint Jean-Baptiste et saint Jacques ; ce bahut vient de l'Isle en Dodon.

2. Baldaquin provenant de l'église de Cahusac, près Gimont, peint et doré, le dessous bleu à étoiles d'or.

3. Deux statues d'évêques, XIIe siècle, l'une d'elles a la barbe et les cheveux dorés, trouvées à Ourde en Barousse, l'autre à Boucilp.

4. Un groupe représentant le Père Éternel, couronne royale en tête, assis sur un trône, tenant la croix où est attaché Notre-Seigneur, tout d'une pièce, provenant de l'abbaye de Gimont.

5. Sept émaux représentant Notre-Seigneur en croix, la sainte Vierge au pied de la croix tenant son fils mort sur ses genoux, une Assomption, saint Jean-Baptiste, un évêque martyr, sainte Claire, tenant un ostensoir.

6. La sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, sur cuivre.

7. Deux coquilles de nacre gravées, saint Antoine de Padoue, Mater-Dolorosa.

8. Une autre en relief, Naissance de Notre-Seigneur, adoré par les anges.

9. Ostensoir du XIVe siècle, en cuivre argenté, dans la pomme du pied il y a de petits émaux.

10. Custode du XIIe siècle, en cuivre doré, deux anges sont gravés sur le couvercle.

11. Deux ostensoirs en bois, calice et ciboire en plomb, ayant servi après la Révolution.

12. Porte de tabernacle, Notre-Seigneur attaché à la colonne.

13. Croix en cuivre repoussé.

14. Croix ronde en cuivre, chaque bout est terminé par une couronne surmontée d'une boule.

15. Huit bas-reliefs en albâtre : 1° Notre-Seigneur; 2° la sainte Vierge en losange, bustes; 3° adoration des Mages; 4° Notre-Seigneur et la Samaritaine; 5° les bergers à la crèche; 6° autre adoration des Mages; 7° Jésus dans la crèche adoré par les anges; 8° Notre-Seigneur et la femme adultère.

16. Panneau d'un coffret, provenant de la chapelle d'Agos, vallée d'Aure; un personnage nimbé reçoit dans une coupe le sang de l'Agneau divin, au nimbe crucifère et tenant une croix pattée.

17. Fragment des anciens livres de chants de la cathédrale de Comminges; saint Bertrand y est représenté: 1° en militaire, à cheval; 2° agenouillé devant un évêque qui lui coupe les cheveux.

18. Deux encensoirs sphériques, dont l'un, du XIIe siècle, est ajouré de beaux dessins.

19. Trois panneaux, peinture sur bois : 1° la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la porte Dorée; 2° l'Annonciation ; 3° la naissance de Notre-Seigneur.

20. Deux gravures d'Albert Durer : 1° Jésus attaché à

la croix ; 2° la sainte Vierge tient l'Enfant Jésus, entourés d'une foule d'animaux, de fleurs et de scènes diverses dans le lointain, cadre en marqueterie.

21. Quatre têtes au pastel : saint Pierre, saint Jean-Baptiste, saint Jacques, saint Paul, ermite.

22. Quatre peintures sur toile : martyre de saint Pierre, saint Bruno, saint Bernard, saint François.

23. Descente de croix de Rubens, gravure.

24. Saint Louis, photographie d'E. Montany.

25. Notre-Dame des Douleurs, groupe en bois.

26. La sainte Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne, groupe en bois.

27. Notre-Dame assise, tenant l'Enfant Jésus, en bois.

28. Saint Pierre, la tiare en tête, en bois.

29. Un évangéliste, un dragon sous les pieds, en bois.

30. Saint Dominique, en bois.

31. Saint Michel, évêque, fruste.

32. Sainte Barbe, avec sa tour.

33. Saint Roch avec son chien, et un ange pansant sa plaie.

34. Saint Michel, terrassant le dragon.

35. Saint Jean enfant, méditant sur la croix ; Montagny.

36. Saint Louis, buste en plâtre.

37. L'ange annonçant aux bergers la naissance de Notre-Seigneur ; fragment d'un manuscrit enluminé.

38. En tête d'un manuscrit sur vélin, représentant à gauche Adam et Ève, dans le paradis terrestre, mangeant la pomme que leur offre le serpent enroulé autour de l'arbre ; à droite, naissance de Notre-Seigneur dans l'étable ; dans le haut un personnage nu, couronne en tête, est reçu par deux autres, vêtus de longs habits, homme et femme, entourés de cinq petits personnages

nus, agenouillés, les mains jointes; ciel étoilé, au milieu une étoile plus grande à huit rayons, avec ce mot MERCURE. On lit dans le bas :

> P...tisant dit le plaisir
> Des âmes qui au ciel Mercure
> Sont sans avoir aultre desir
> Duquel bien le poete a cure, etc.

39. Missel de l'abbé d'Agos, qui fut guillotiné à Tarbes.

40. Aube en dentelle, ayant appartenu à Marie-Antoinette.

41. Bas-relief en terre cuite de Romain Cases, représentant la Charité.

42. Statuette en ivoire de la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus, dont la tête manque; haute de 0ᵐ12 centimètres; elle repose sur une montagne aussi en ivoire; dans le bas sont trois grottes; celle du milieu, occupée par une Madeleine, méditant sur un livre ouvert, les autres par des livres; sur les flancs de la montagne sont des brebis, et dans le haut, une fontaine qui reçoit l'eau tombant d'un mascaron, et où s'abreuvent deux colombes.

43. La Vierge à la chaise, miniature sur ivoire.

44. Deux tables, dont l'une à pieds en double spirale.

Anciens vêtements sacerdotaux.

M. le baron de Rivières expose des fragments d'ornement d'église, du XVIᵉ siècle, provenant de l'église de Saint-Félix d'Amont, en Roussillon. Voici ce qu'en dit M. de

Bonnefoy, inspecteur des Pyrénées-Orientales, dans son *Epigraphie Roussillonnaise*, pages 136 et 137 :

« On trouve dans le modeste mobilier de l'église de Saint-Félix d'Amont deux dalmatiques en soie rouge relevées de quelques broderies. Sur le devant est la date AV. 1551.



« Derrière, en haut, saint Gauderic, à mi-corps, barbu, nimbé, un épi de blé dans la main droite et le pouce de la main gauche engagé dans la ceinture, simple courroie d'où pend une aumônière. Il est enfermé dans un médaillon circulaire parsemé d'étoiles dans le champ (1). En bas, une bordure assez large en festons de bon goût, au centre desquels on lit l'inscription suivante :

SĀTE · GAV
dERICE · ŌRA



(1) Ce médaillon n'a pas été communiqué à M. le baron de Rivières.

ajoutons PRO • NOBIS. représenté par la barre horizontale jetée au-dessus du dernier mot. L'extrémité des épaulières porte également des broderies ; une frange en soie jaune et rouge suit les bords du vêtement.



« Avec l'ornement qui précède est conservée une chape de velours rouge à grandes fleurs, vulgairement connu sous le nom de velours d'Utrecht. Les broderies y sont plus riches que celles de la dalmatique. Une bande à fond



bleu, relevée de jolis dessins en soie jaune(1), descend perpendiculairement des deux côtés en guise d'orfroi. Le chaperon est d'une seule pièce d'épaisse broderie : sous un édicule assez lourd, soutenu par deux colonnes massives, saint Gaudericen pied, nimbé, une poignée d'épis dans la main droite et s'appuyant de la gauche sur une fourche à trois branches. Au-dessous du chaperon, vers le bas de la chape, au milieu d'un cadre rectangulaire :

SATE : GVALd
RICE : ORA PR
O NO · A : 1552 (2).

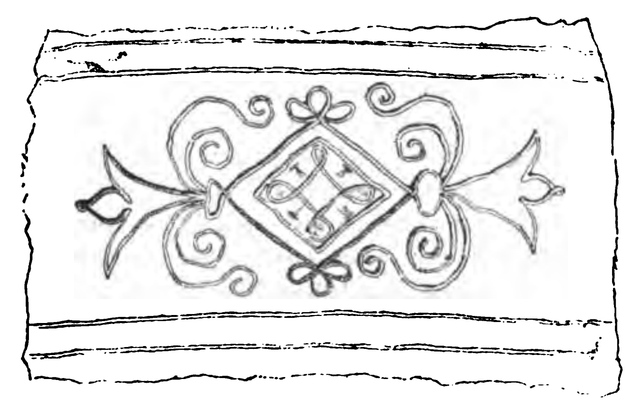
(1) Le fond est vert; les arabesques d'une grande délicatesse. (Note de M. de Rivières.)

(2) Les points qui séparent les mots sont polygonaux. Le chiffre 2 a disparu, mais il est très-reconnaissable; les diverses inscriptions sont brodées. (Note de M. de Rivières.)

« Chape et dalmatique appartenaient, dit-on, jadis, à la sacristie de Saint-Martin du Canigou d'où elles passèrent à celle de Saint-Félix après la sécularisation de ce monastère, vers la fin du siècle dernier. L'image représentée sur l'un et l'autre confirme cette tradition, moderne d'ailleurs et dont on trouverait peut-être encore quelque témoin vivant. On sait que les reliques du saint laboureur, déposées aujourd'hui dans une chapelle de la cathédrale, à Perpignan, étaient honorées et conservées de temps immémorial à Saint-Martin. On recourait à leur intercession comme on le fait encore aujourd'hui contre le fléau des sécheresses brûlantes qui désolent souvent nos plaines. La châsse descendait alors processionnellement, portée par les moines jusqu'à Perpignan et même jusqu'à la mer. »

Dans ses *Caractéristiques des saints* (1), le R. P. Cahier parle de saint Gauderic dans les termes suivants, au mot *pluie :*

« Saint Gaudry (Galdry), Waldericus, Gaudericus,



Galdericus, Gualdericus, Galderique, etc., laboureur, près

(1) Tome II, p. 690.

de Toulouse ; 16 octobre, antérieurement au xe siècle. Je n'ai jamais vu de vieille représentation qui montrât son type populaire en Languedoc. Mais il y est invoqué contre les pluies qui menacent la récolte, et cela remonte jusqu'à un trait de la vie du saint. »

Dans le même ouvrage au mot *Patrons divers* (1).

« La ville de Mirepoix. Saint Gaudry, Gaudericus, laboureur. »

Quand ce savant jésuite écrivait son ouvrage il ignorait l'existence des ornements qui font l'objet de notre étude.

Voici ce que nous avons trouvé sur saint Gauderic dans les *Acta sanctorum*, t. VII, *octobris*.

Page 1119 : *mirabiliter avertit pluviam.*

Page 1117 : *pluviam scilicet opportunam non tantum procurat sancti Gauderici invocatio sed etiam inopportunam avertit.*

P. 1119 : *obdormivit in Domino die* XVI *octobris, circa annum Domini* 900..... *vicus in qua vixisse traditur Gaudericus olim dicebatur Vieville nunc* saint Gauderic (département de l'Aude, arrondissement de Castelnaudary).

Page 1118 : *quoad reliqua loca pertinet præter Perpinianam et Mirapicium ubi sancti Gauderici reliquiæ asservantur, nominanda sunt Tolosa, vicus sancti Gauderici, Barcino et Lutetiæ forte Parisiorum.*

Saint Gauderic est donc invoqué à la fois contre la sécheresse et contre les pluies torrentielles. Son culte est toujours en honneur dans le Roussillon.

BARON DE RIVIÈRES.

(1) Tome II, p. 657.

TABLE DES MATIÈRES

II. — CONGRÈS DE TOULOUSE.

TABLE

DES

PLANCHES ET GRAVURES

ERRATA

Page 9, ligne 10, *au lieu de :* paléantologiques, *lisez :* paléontologiques.

Page 11, ligne 7, *au lieu de :* quertzite, *lisez :* quartzite.

Page 17, ligne 19, *au lieu de :* xiphaïde, *lisez :* xiphoïde.

Idem., ligne 21, *au lieu de :* Vibrage, *lisez :* Vibraye.

Page 25, ligne 14, *au lieu de :* Chenay, *lisez :* Thenay.

Page 38, ligne 15, *effacez les mots :* diverses parties.

Page 40, ligne 1, *au lieu de :* C'est, *lisez :* c'est.

Idem., lignes 16 et 19, *au lieu de :* Baïre, *lisez :* Baïse.

Page 65, ligne 25, *au lieu de :* Xaintraillest Lavardac, *lisez :* Xaintrailles et Lavardac.

Page 270, inscription, *au lieu de :* V. P. C., *lisez :* V. P. P.

Pages 286, 291 et 294, *au lieu de :* EHN, *lisez :* IHN:

Page 417, ligne 20, *au lieu de :* martyr, *lisez :* martyre.



Imp. Paul Bousrez, rue de Lucé, 5, à Tours.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

Bureau central.

MM. le comte DE MELLET, *directeur honoraire*, au château de Chaltrait (Marne).
LÉON PALUSTRE, *directeur*, à Tours.
l'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *secrétaire général*.
DE LAURIÈRE, *inspecteur général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire adjoint*, à Caen.
BOUET, *inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.
L. GAUGAIN, *trésorier archiviste*, rue Singer, 18, à Caen.

Conseil d'administration.

Le Conseil administratif se compose du Directeur, de quarante officiers de la Société et de quarante membres ordinaires résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier archiviste, rue Singer, 18, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique)



1re DIVISION.

NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME et OISE

Inspecteur divisionnaire: * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de GOULAINCOURT, à Lille.

ALART, banquier, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORNYE (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Vilder.

* CUNELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.

* DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 98.

HERVYN (Jean-Philippe), à Bergues (Nord).

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la commission des moëres françaises, à Bergues.

LEFEBRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle,* pour la France, et 18 *fr.* pour l'étranger.

LEROY, architecte, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

DREUX, avocat général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé VAN DRIVAL, chanoine, à Arras.

* ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVAQUE (Adolphe de), à Arras.

CARDEVAQUE (ALPHONSE de), à Saint-Omer.

CAVROIS (Louis), à Arras.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

GIVENCHY (Charles de), id.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois.

HAGERUE (Amédée de Beugny d'), au château de Lozinghem.

HAYS (E. du), au château de Courset.

LEFEBVRE (l'abbé F.) curé d'Halinghen.

LEJEUNE (Émile-Ernest), à Calais.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

MAILLARD - GÉNEAU (Antoine - Désiré - Alexandre), à Samer.

QUANDALLE (Cyprien), à Montreuil-sur-Mer.

* RICHARD, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.

SOUQUET (Achille), à Arras.

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

AMYOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.

BEAUVILLÉ (le vicomte de), à Montdidier.

DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

ERMIGNY (d') à Péronne.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur: M. de Marsy, à Compiègne.

A. de Caix de Saint-Aymour, directeur du Musée archéologique, au château d'Ognon, près Senlis.
Bruslé, peintre, à Senlis.
Danjou, président du tribunal civil de Beauvais.
Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-Saint-Firmin.
Lécot (l'abbé), directeur de la *Foi picarde*, vicaire à Noyon.
Marsy (Arthur de), conservateur du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiègne.
Martinval, curé de Saint-Morainville.

2e DIVISION.

AISNE et ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire: * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Quentin.

Aisne.

Inspecteur: * M.

* Baillancourt (Gustave de), à Saint-Simon.
Chauvenet (de), président honoraire du tribunal civil, à Saint-Quentin.
Dehon (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.
Dersu, juge au tribunal civil de Laon.
Desains, à Saint-Quentin.
* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Quentin.
Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.
Piette, juge de paix, à Craonne.
Thévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.
Willot, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur: * M. Couty, architecte à Sedan.

Guillaume (l'abbé), curé de Buzancy.
Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, à Réthel.

3e DIVISION.

MARNE et SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

BARBAT DE BIGNICOURT, château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.
* BAYE (Joseph de), à Baye.
* BORDÉ (l'abbé), au château de Baye.
COUNAYE, à Suippes.
COYON (Charles), à Vaudsincourt.
DENIS (Auguste), à Châlons-sur-Marne.
DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.
DUQUENELLE, membre de l'Académie à Reims.
FOURDRIGNIER, receveur des contributions indirectes, à Ville-en-Tardenois.
GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* GIVELET, membre de l'Académie de Reims.
GODARD (Isidore), à Épernay.
GOULET (François-André), négociant, à Reims.
JOURON (Léon), à Avize.
LAUNOIS, percepteur, à Reims.
LE CONTE (Frédéric), à Châlons.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
MOIGNON (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* *Morel*, membre du conseil administratif, percepteur, à Châlons.
* NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
POL-MAHUET, vice-président du conseil de préfecture, à Châlons.
PERRIER (Émile), à Châlons.
ROBERT, propriétaire, à Reims.
SIMON, à Reims.
C. SIMON, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
* VARNIER (C.), à Avize.
WERLÉ (Alfred), à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29.

* ERCEVILLE (le comte Gabriel), à Chapuis.
* TIERCELIN (l'abbé), curé de Saint-Augustin, près Coulommiers.

4e DIVISION.

CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE et SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: * M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

Calvados.

Inspecteur: * M. BOUET.

ACHARD de VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

AUVRAY, architecte de la ville, id.

BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* BEAUREPAIRE (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

* BOUET, id.

BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (Mme de), à Caen.

CAZIN, propriétaire, à Vire.

CHATEL (Victor), à Valcongrain.

CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.

CORNULIER (le marquis de), à Caen.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.

DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.

DESHAYES, architecte, à Caen.

* DOUESNEL (A.), ancien député, à Bayeux.

DOUÉTIL, à Vire.

DUBOURG, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* *Dupray-Lamahéric*, conseiller à la Cour d'appel, id.

ENGERARD, avocat, rue Pémagnie, à Caen.

FARCY (Paul de), à Bayeux.

FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

FLANDIN, membre du Conseil général, à Pont-l'Évêque.

FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Veaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à Saint-Denis-de Maisoncelles.

Guéret (A.), avocat, à Vire.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

Lamotte, architecte, à Caen.

La Porte (Augustin de), à Lisieux.

Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

* Le Ferron de Longchamp, docteur en droit, à Caen.

Leffroy, propriétaire, id.

Le Gouix (l'abbé), curé d'Authie.

Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Lidehard, propriétaire, id.

* Loir (l'abbé), curé de Bienfaite.

Marguerit de Rochefort (Léonce), à Vierville.

Montgommery (le comte de), à Fervaques.

Morin-Lavallée, à Vire.

* Oilliamson (le comte Gabriel), au château de Saint-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

Paulmier, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

*Pierres (de), membres du Conseil général, à Souvières.

Picot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrance.

Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Ruault du Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

Saint-Rémy (de), à Caen.

Tellot (Henri), rue des Croisiers, à Caen.

Tiennotte, inspecteur de l'Association normande, à Caen.

* Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.

* Tissot, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

Travers (E.), conseiller de préfecture, à Caen.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

Vigan (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (Georges de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

Yvory, sculpteur, id.

Manche.

Inspecteur: * Mgr Bravard, évêque de Coutances.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.
* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

* Le Beuf, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à Saint-Lô.

Le Goupils (l'abbé), curé de Percy.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Moulin, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

Onfroy de Tracy, percepteur, à Gavray.

Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, ancien sous-préfet de Coutances.

Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Viallet, procureur de la République, à Montmorillon.

Orne.

Inspecteur: * M. Léon de la Sicotière, membre de l'Assemblée nationale, à Alençon.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

Contades (le comte de), membre du Conseil général, à Saint-Maurice.

Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfougeray.

La Sicotière (Léon de), député de l'Orne, à Alençon.

Latour-Mezeray, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à la Lande-de-Lougé.

Mackau (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

Murie, architecte de la ville, à Flers.

* Pasquier-d'Audiffret (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : M. Raymond BORDEAUX, docteur en droit, à Évreux.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfreville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Pont-Audemer.

BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, a Louviers.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LETEUIL, huissier, à Breteuil.

LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.

* MALBRANCHE, greffier du tribunal civil de Bernay.

MÉRY (Paul), à Évreux.

PETIT (Guillaume), ancien député, à Louviers.

PORÉE (l'abbé), vicaire aux Andelys.

PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

QUEVILLY (Henri), à Beaumesnil.

ROSTOLAN (le comte de), à Évreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.

BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, id.

BAUDICOURT (Théodule de), id.

BAUDRY (Paul), id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, à Rouen.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen,* id.

* BONNET, sculpteur, rampe Bouvreuil, id.

* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

BOURDET (Désiré), quai Videcoq, n° 3, au Hâvre.

BRIANCHON, à Gruchet-le-Valasse.

CHABOUX, entrepreneur, à Rouen.

CHAVENTRÉ, entrepreneur, id.

* *Chevreaux,* au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

COMONT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger.

COURTONNE, architecte, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la mairie, id.

* DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont.

Desmarest (L.), architecte en chef du département, à Rouen.
Devaux, artiste-peintre, rue Thiébault, 89, au Hâvre.
* Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.
Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
Fauquet (Octave), filateur, id.
* Fleury, architecte de la ville, au Hâvre.
Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.
Gironcourt (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.
* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.
* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.
Grimaux, entrepreneur, à Rouen.
Guerout, ancien notaire, id.
Homais, avocat, id.
Lambert (René), vérificateur de l'enregistrement, à Rouen.
Le Comte (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, à Rouen.
Legendre, propriétaire, id.
Lemire, avocat, id.
Leseigneur, filateur, id.
Letellier, photographe, au Hâvre.
Lormier (Charles), avocat, id.
Loth (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, à Rouen.
Mabire, propriétaire, à Neufchâtel.
Marguerет (E.), courtier de commerce, à Rouen.
Mauduit, avocat, à Neufchâtel.
Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.
Pallier, ancien manufacturier, à Rouen.
Petiteville (de), propriétaire, à Rouen.
Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, id.
Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.
Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près Saint-Saëns.
Quesnel (Henri), propriétaire à Rouen.
Sarrazin, à Rouen.
Sauvage (l'abbé Eugène), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

5e DIVISION.

SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE et EURE-ET-LOIRE.

Inspecteur divisionnaire : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, aux Gobelins, à Paris.

* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, à Paris.
* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 *bis*, id.
* Aubrun, arch., quai Bourbon, 19, id.
Barthélemy (Anatole de), ancien sous-préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, *bis*, id.

Barthélemy (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue de l'Université, 80, id.

* Berge (Stephane), avocat, rue des Saints-Pères, 1, à Paris.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bochin, rue de Provence, 58, id.

Bonneuil (de), rue Saint-Guillaume, 31, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

Bouvenne (Aglaus), rue de la Chaise, 22, id.

Bruyère, curé de Saint-Martin, id.

Bucaille (Gustave), rue de Paris, 218, id.

Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* Cottigny, rue d'Ulm, 38.

Courtarvel (le marquis de), rue Saint-Guillaume, 34, id.

Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins.

Delamare, rue Rougemont, 12, id.

Deloncueil, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* Dés Cars (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

* Dion (Henri de), ingénieur, rue de Moscou, 28, id.

Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*, id.

Dureau (A.), rue de la Tour d'Auvergne, 10, id.

Estampes (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

* Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-Saint-Germain, 93, id.

Grellet (Alexandre), avenue de l'Estau, 30, parc Saint-Maur (près Paris).

* Joanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Lambert (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

* La Trémouille (duc de), rue de Varennes, 69, id.

* Laurière (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

Le Clerc (Henri), architecte, rue de Vaugirard, 61, id.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, id.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

Lusson, peintre-verrier, rue de Laval, 21 *bis*, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

Minoret (E.), avocat à la Cour d'appel, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue Saint-Dominique Saint-Germain, 102, à Paris.

Moll, architecte, rue Cretet, 5, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, à Paris.

Perrond, rue de Lafayette, 137, id.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 17, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42, id.

* PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue de Lille, 36, id.
POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.
* PRÉVOST, lieutenant-colonel du génie, à Vincennes.
REBOUL (Léopold), rue de Boulogne, 3, à Paris.
RICHEMONT (le comte de), rue Saint-Dominique, 23, id.
ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.
* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.
* SAINT-PAUL (Anthyme), rue Monge, 72.
THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.
* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.
* HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), rue Péronnet, 3.
* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheil.
* DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.
GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.
HEUDE-LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.
MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.
MESNIL-DURAND (le baron de), rue Saint-Honoré, 10, à Versailles.
POULAILLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bosny.

Yonne.

Inspecteur : * M. COTTEAU, juge, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
* COTTEAU, juge, secrétaire général de l'Institut des provinces, à Auxerre.
HAVELT-DES-BARRES (baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.
Lallier, président du tribunal civil, membre du Conseil gén., à Sens.
Quantin, archiviste du département, à Auxerre.
RAVIN, notaire à Villiers-Saint-Benoît.
ROGUIER (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Ponts-aux-Moines.

BRÉAN, ingénieur, à Gien.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.

* DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

GUINEBERT, ancien maire, id.

LE ROY, avoué, à Montargis.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.

Gayot (Amédée), député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

GRÉAU (Jules), manufacturier, à Troyes.

HERVEY, docteur-médecin, id.

LE BRUN DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

MEUGY, ingénieur en chef des Mines, à Troyes.

ROISARD (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.
* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agric., à Nogent-le-Rotrou.
* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.

6e DIVISION.

SARTHE, MAINE-ET-LOIRE et MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : M. HUCHER, membre de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.
BOUCHET (Paul), architecte, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.
CELIER (Alexandre), au Mans.
CHARDON, ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.
CHARLES (l'abbé), à la Ferté-Bernard.
* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.
* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.
DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.
ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.
GOMBERT, architecte, id.
HUCHER, membre de l'Institut des provinces, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
* LEDRU (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.
LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.
LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, id.
* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
MENJOT D'ELBENNE, au château de Couléon.
* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.
PERSIGNAN (l'abbé), chanoine titulaire, id.

ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à Saint-Paterne.

* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandant de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'honneur, au Mans.

RODIER, architecte au Mans, rue aux Lièvres.

TOUBLET (l'abbé), vicaire à Vibraye.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

ANDUILH DE SALIES (d'), rue Saint-Aubin, 59, à Angers.

CHÉDEAU, avoué, à Saumur.

CHESNEAU, grand vicaire, rue du faubourg Saint-Samson, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

* *Espinay* (d'), membre du Conseil administratif, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre de l'Institut des provinces.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers.

GARREAU (Alexandre), à Saint-Rémy-la-Varenne.

* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.

* GODARD-FAULTRIER, membre de l'Institut des provinces, à Angers.

* JOLY-LETERME, architecte diocésain, à Saumur.

LACHÈSE (Paul), imprimeur, à Angers.

LAIR (Charles), château de Blou, près Longué.

LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

LOUVET, ancien ministre, à Saumur.

MAYAUD (Albert), à Saumur.

PARROT (A.), de l'Institut historique, rue de Brissac, à Angers.

QUATREBARBES (la comtesse de), id.

ROFFAY, architecte, à Saumur.

TARDIF, chanoine-secrétaire de l'évêché, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. LE FISELIER, à Laval.

BARBE (Henri), à Jublains.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.

CHEDEAU, avoué à Mayenne.

* LE FISELIER, vice-président du Conseil de préfecture, rue de Bel-Air, à Laval.

POINTEAU (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.

7e DIVISION.

LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE, NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COUGNY, au château de la Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de Saint-Ouen.
CHAUVIN, juge, à Blois.
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
HAUGOU (l'abbé), curé des Fontaines.
LAUNAY, prof. au col. de Vendôme.
*LE NAIL (Ernest), peintre à Blois.
MARICOURT (le baron de), au château de Thiéraie.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras.
* PRÉVILLE (l'abbé de), curé d'Espéreuse, par la Ville-aux-Clercs.
* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. l'abbé LENOIR, membre de l'Institut des provinces, à Châtillon-sur-Indre.

*BUHOT DE KERSERS, de la Soc. des Ant. du Centre, à Bourges.
COUET (René de), à Couët, près Sancerre.
*LAUGARDIÈRE (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. Léon PALUSTRE, à Tours.

AVISSE, imprimeur, à Chinon.
* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, ancien maire, à Langeais.
BOUSEREZ, imprimeur, à Tours.

Breton-Dubreuil, à la Grouatière, près le Grand-Pressigny.

Bucquet, à Fontenay, près Bléré.

Chaisemartin, procureur de la République, à Loches.

* Chavigny (Félix de), secrétaire général adjoint, à Chinon.

Chavigny (Octave de), au château de Chavigny.

Collet (Mgr), archevêque de Tours.

* Cougny (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* Cougny (Hippolyte de), propriétaire, à Tours.

Duboz (Félix), à Chinon.

Durand (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

Ferrand, préfet d'Indre-et-Loire.

Gallois, architecte, à Chinon.

* *Grandmaison*, archiviste d'Indre-et-Loire, membre de la Société archéologique de Touraine.

Gréban de Pontourny, propriétaire, au château de Pontourny, près Chinon.

* *Guérin* fils, architecte, à Tours.

* Hardion, architecte, à Tours.

Jautrou, à la Hoberdière, près Nazelles.

Juteau (l'abbé), aumônier du lycée, à Tours.

* Laperche, à Saint-Cyr, près Tours.

Leclerc (l'abbé), aumônier des Dames du Saint-Esprit, à Tours.

* Lesèble (Oscar), à Tours.

Lobin (Léopold), peintre-verrier, à Tours.

* Michelle (Paul), à Tours.

* Nobilleau, propriétaire, id.

* Palustre (Léon), à Tours.

Petit-Thouars (G. du), au château du Petit-Thouars, près Candes.

Pinoteau (le commandant A.), rue Saint-Étienne, à Tours.

* Puységur (Mme la comtesse de), au château de Beugny.

Robin (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.

Rochejaquelein (Mme la comtesse de la), au château d'Ussé.

* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.

Saint-Georges (Edmond de), à Tours.

* Salmon de Maisonrouge, à Tours.

* Sarcé (de), au château de Hodbert-Saint-Christophe.

Sonnay (de), à Cravant.

Thomas (Gaëtan), sous-inspecteur des forêts, à Chinon.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur Fauconneau du Fresne, à Châteauroux.

Barboux, conservateur du musée, à Châteauroux.

Blanchet (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

Daiguson, juge, à Châteauroux.

Damourette (l'abbé), à Châteauroux.

* Fauconneau-Dufresne (le docteur), à Châteauroux.

Ferri-Pisani (le général), id.

Guillard, ancien agent-voyer, id.

* Jasmin (Jules), à Buzançais.

* La Villegille (de), à Dangi.

* Le Noir, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

Rouedde, receveur des domaines, à Châtillon.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * M. de Laugardière, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.

* Héron de Villefosse, archiviste du département, à Nevers.
* Soultrait (le comte Georges de), inspecteur des mouvements du Rhône, membre de l'Académie nationale de Lyon et de la Société archéologique de Nevers, au château de Toury-sur-Abron.

Violette (l'abbé), archipr. de Cosne.

8e DIVISION.

PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE et LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. de Lafaye-l'Hôpital, à Clermont.

Borelli, sous-préfet de Riom.
* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Chardon du Ranquet, id.
* Lafaye-l'Hôpital (de), id.
* Matharel (vicomte de), trésorier-payeur général, à Clermont.
* Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

Tardieu (Ambroise), id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Le Blanc, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.
* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur: M. le vicomte DE MEAUX, ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris.

* BUHET (Eugène), notaire à Saint-Étienne.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
DURAND (V.), à Alleux, par Boën.
* GÉRARD, agent-voyer en chef, à Saint-Etienne.
Gonnard, secrétaire de la mairie, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 41.
LE ROUX, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.
MALIFAUD, capitaine au 86e régiment de ligne, à Montbrison.
MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay.
* NOELAS, docteur-médecin, à Saint-Haon-le-Châtel.
TURGE (Honoré de), à Montbrison.
TREYVE DE SAINT-SAUVEUR (le vicomte du), au château de Bonlieu.
VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.
* VIRY (Octave de), docteur-médecin, a Roanne.

Lozère.

Inspecteur: * M. ROUSSEL, membre de l'Assemblée nationale.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.
POLGE (l'abbé), vicaire général de Mende.
*ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e DIVISION.

ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN et LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: * M. AUDREN DE KERDREL, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut des provinces.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur: M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

AUBRUN, architecte, quai Bourdon, 19, id.
BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.
BRUNE (l'abbé), chanoine, à Rennes.
DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* LA BORDERIE (de), député, membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château de Tesnières.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Servan.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M.

GAUTIER DU MOTTAY, à Plérin, près Saint-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

LEMARÉCHAL (l'abbé), professeur au collège de Guimgamp.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : M.

* BLOIS (le vicomte A. de), à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

DU CHATELLIER (Paul), id.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

* MADEC (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Morbihan.

Inspecteur : M.

AUDREN DE KERDREL, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

LE MAGNON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

ORIEUX, agent-voyer en chef, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e DIVISION.

VIENNE et DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard, archiviste.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* Bentе (le père), id.
* Cougny (Émile de), au château de Savigny.

Delaveau (Camille), au château d'Eternes, près Loudun.

* Goudon de Lalande (Jules), à Montmorillon.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.

La Tourette (Léon de), à Loudun.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

* Ledain, conseiller de préfecture, id.

Redet, archiviste honoraire du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Richard (Alfred), archiviste du département, id.

Temple (Alph. du), à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. Ledain, conseiller de préfecture, à Poitiers.

David, ancien député au Corps législatif, à Niort.

Lafosse (Henri), id.

Ravan, trésorier de la Société de statistique, à Parthenay.

11e DIVISION.

CHARENTE-INFÉRIEURE et VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Laferrière.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Laferrière (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.

THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon BALLEREAU, architecte, à Luçon.

* BALLEREAU (Léon), architecte, à Luçon.

BARON, ancien député, à Fontenay.

BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.

DELIDON, not., à Saint-Gilles-sur-Vie.

FILLON (Benjamin), à Fontenay.

GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.

ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.

STAUB (l'abbé), curé de Saint-Maurice-des-Nouhes.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e DIVISION.

HAUTE-VIENNE, CORRÈZE, CREUSE et DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, par Piégut-Pluviers.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé archiprêtre, à Rochechouart.

BOUDET (Victor), place Saint-Michel, 5, à Limoges.

FORGERON (André), à Chalus.

MAUBLANC (de), à Saint-Junien.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur : * M. le comte DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CALLIER (Georges), à Guéret.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard, près Guéret.

CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.

* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

LATOURETTE (de), ancien député au Corps législatif.

Corrèze.

Inspecteur : M. Octave DE ROFFIGNAC.

LALANDE (Philibert), à Brives.

MASSÉNAT (Élie), à Brives.

PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.

* POULBRIÈRE (l'abbé), professeur au petit séminaire de Servières, par Argentat.

ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie, par Objat, arrondissement de Brives.

VALLIER (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ARZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* BURGUET (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.

FAYOLLE (le marquis de), au château de Fayolle.

GÉRARD (Gaston de), à Sarlat.

GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais, arr. de Bergerac.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal, par Mussidan.

MONTARDY (Gaston de), à Douzillac, par Neuvic, arr. de Périgueux.

MONTFERRAND (Charles de), au château de Montréal, par Mussidan.

* ROUMEJOUX (Anatole de), à Périgueux.

VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arr. de Sarlat.

VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, par Nontron.

13e DIVISION.

GIRONDE, LANDES, CHARENTE et LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le marquis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, de l'Institut des provinces, au château de Paillet, par Langoiran.

Inspecteur divisionnaire honoraire : M. CHARLES DES MOULINS, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. TRAPAUD DE COLOMBE, à Nérac.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* CASTELNAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet, par Langoiran.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

Chasteigner (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

Cirot de la Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

Corbin (l'abbé), curé de Roaillan.

Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis de Piles.

Des Moulins (Charles), rue de Gourgues, 5, à Bordeaux.

* Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

Gères (le vicomte Jules de), id.

Jabouin, sculpteur, rue Dauphine, id.

Labet (J.-A.), conservateur du musée d'armes, id.

Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

Mérédieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, id.

Piganeau, membre de la Commission archéologique de la Gironde, id.

Trapaud de Colombe (C.), à Florac.

* Villers (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur: M.

Boucher (Henri du), à Dax.

* Lobit de Monval (de), à Dax.

Toulouset (le baron de), à Saint-Sever.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan.

Charente.

Inspecteur: * M. de Thiac, de l'Institut des provinces, au château de Puyréaux, par Mausles.

* Laurière (de), à Paris, 15, rue des Saints-Pères, et à Angoulême.

Marcel Rambaud de la Rocque, à Bassac, canton de Jarnac.

Rancogne (de), archiviste rue du Minage, à Angoulême.

Sebaux (Mgr), évêque d'Angoulême.

Thiac (de), au château de Puyréaux, par Mausles.

Vallier d'Aussac (Méderic), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur: * M. Tholin, à Agen.

Borrousse de Laffore (de), à Agen.

Bruker, peintre, id.

Combes (Ludomir), à Fumel.

Faugère-Dubourg, à Nérac.

Landesque (l'abbé), curé de Devilhac.

Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.

* Tholin, archiviste, boulevard Scaliger.

14e DIVISION.

TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON et GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUS DE BROSSARD (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.

BRUN (Victor), directeur du musée, à Montauban.

DUFAUR (Prosper), à Larrazet, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.

FORESTIÉ (L.-E.), à Montauban.

FROMENT (l'abbé), curé, à Varen, près Saint-Antonin.

GARRIGUES (l'abbé), curé de Laguépie, id.

LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

MONBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

* POTTIER (l'abbé), rue du Moustier, à Montauban.

PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.

SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.

* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.

TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

TEULIÈRE, rue Corail, à Montauban.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

BONNET (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

CAZAIS, curé de Florentin, canton de Cadalen, arr. de Gaillac.

* COMBETTES DU LUC (Louis de), à Rabastens.

* COMBETTES-LABOURELIE (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.

FALGUIÈRES (le baron de), à Rabastens.

GOUTTES-LAGRAVE (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à Lavaur.

MADRON (Henri de), à Cadalen.

MAZAS (Étienne), id.

MICHAUD (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

O'BYRNE (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'BYRNE (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* SOLAGES (le marquis de), au château de la Verrerie de Baye, par Carmaux.

* TONAC-VILLENEUVE (Henri de), à Gaillac.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), membre de l'Institut des provinces, à Rabastens.

VEYRIAC (Auguste), à Carmaux.

VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, près Castres.

VOISINS-LAVERNIÈRES (Joseph de), à Saint-Georges, près Lavaur.

YVERSEN (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. DE ROUMEJOUX.

* CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.

CALVET (Arthur), à Figeac.

CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine.

CASTAGNIÉ, à Cahors.

COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.

DECLAUX, propriétaire, à Lentilhac, canton de Lauzès, arr. de Cahors.

* FONTENILLES (Paul de), à Cahors.

HELYOT (Louis d'), à Cahors.

MARQUÈS (Joseph), à Cahors.

MARTIN, avocat, à Boissor.

MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.

ROUSSY (de), à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

Albert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à Saint-Côme.

AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.

* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau.

BONLOUIS, professeur de sciences, à

petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.

Gissac (le baron Joseph de), maire, à Creissel.

* Massabuau (l'abbé), vicaire de Saint-Amans, à Rodez.

Thédenat, maire d'Espalion.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

* Vidal (l'abbé), curé de Saint-Sever, par Belmont.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

15e DIVISION.

HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES et BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : M.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Barry, ancien professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Bégouen (le comte), trésorier-payeur général, à Toulouse.

* Bernard (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

Carrière (l'abbé), président de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Cartais (Émile), à Toulouse.

* Cartailhac (Émile), à Toulouse.

Cassagnavère (François), sculpteur, à Mare-Tolosane.

Du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

Faure de la Ferrière, avocat, rue Romiguière, 7, id.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

Gaujac (le baron de), rue Ninau, 15, a Toulouse.

* Juilhac (le vicomte de), de la Société

archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

* MALAFOSSE (de), à Toulouse.

MARTURÉ (le docteur), médecin militaire, à Toulouse.

MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.

* SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

SOLAGES (le comte Paul de), à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du muséum, id.

* VIRÉBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. DURAND, architecte, à Bayonne.

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent de Neste.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Pau.

* NADAILLAC (le marquis de), préfet de Pau.

16e DIVISION.

AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES et ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary.

Aude.

Inspecteur : M. COSTE REBOULH DE FONTIÈS, à Carcassonne.

BONNEFOY (de), à Castelnaudary.

* BROUSSE, juge au tribunal civil, à Carcassonne.

CHEF-DE-BIEN (le vicomte de), à Narbonne.

* COSTE REBOULH DE FONTIÈS, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.

GAIRAUD (Godefroy), vice-consul d'Espagne, à Carcassonne.

* LAFONT, architecte, à Narbonne.

LÉZAT (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

MIR (Achille), à Carcassonne.

ZAGARIGA DE CHEF-DE-BIEN (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. Alart, à Perpignan.

* Alart, archiviste du département, à Perpignan.

Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.

* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Roudières (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Pamiers.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e DIVISION.

BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD et VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire: M.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur: M. de Payan du Moulin, conseiller, à Aix.

André (Constant), avoué, à Aix.

Berriat, sculpteur, id.

Clappier (Félix), docteur en droit, substitut, à Aix.

Guillibert (l'abbé), secrétaire de l'Archevêché, à Aix.

* Huart, conservateur du musée, à Arles.

* Lieutaud, bibliothéc. de la ville, id.

Monges (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, id.

Morel (l'abbé), vicaire de Saint-Victor, id.

Montreuil, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.

Payan du Moulin (de), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

Penon, directeur du musée Borély, à Marseille.

Rolland (l'abbé), aumônier du collége Bourbon, à Aix.

Roman, photographe, à Arles.

Sabatier, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

Saporta (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

Second-Cresp, avocat, à Marseille.

Seymard (A.), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

Von-Kothen, rue Saint-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. le baron DURAND DE FONTMAGNE, château de Fontmagne, par Castries.

AGNIÈRES (Aimé d'), membre de plusieurs sociétés savantes, rue Saint-Roch, 6, à Montpellier.

* AZAIS (Roger), rue Sous-le-Peyrou.

BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-Saint-Jean, id.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

CARENET (Gaston), à Gigean.

CAROU, président de la Société archéologique, id.

* CHAVÈS, ancien officier supérieur, à Montpellier.

CORONE (l'abbé), curé de Serignan.

* ESPOUS (Auguste d'), rue Salle-de-l'Évêque, à Montpellier.

* DURAND DE FONTMAGNE (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* FABRE jeune (l'abbé), à Poussan.

FABRÈGE (Frédéric), ancien élève de l'école des Chartes, à Montpellier.

* FORTON (le vicomte René de), à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

HOT (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

MARIOGE, médecin-vétérinaire, rue de Toulouse, 8, à Montpellier.

MARTEL (Paulin), à Lodève.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

* NOGUIER (Louis), avocat à Béziers.

PAILHES (l'abbé), curé à Albeilhan, par Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

* SAINT-GENIEZ (le marquis de), au château de l'Hermitage, par Servian.

SANCHEZ, chef du contentieux, à Montpellier.

* SICARD (Joseph), rue Henri IV, à Montpellier.

* VALLAT (Louis), avocat, rue du Canneau, à Montpellier.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé GAREISO, supérieur du séminaire, à Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.
* BERLUC DE PÉRUSSIS (Léon), à Apt.
CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.
* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.
TERRIS (l'abbé Paul), à Carpentras.
* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e DIVISION.

VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES et CORSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, à Apt.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
BOYER, architecte, à Hyères.
DUPUI (l'abbé), au Beausset.
GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'Instruction publique, curé de Saint-Cyr, près Toulon.
OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.
SIGAUD-BRESC (de), avocat à Aups, près Draguignan.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M.

* GOLLAIN, architecte diocésain, à Gap.
GILBERT (Mgr), évêque de Gap.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, id.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M.

CARBONEL (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
HODOUL (l'abbé), curé de Mane, id.
RAMBAUD (l'abbé), à Saint-Maime, id.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN, architecte, à Nice.

BLANC (Edmond), à Vence.
BRUN, architecte, à Nice.
GAZAN, colonel d'artillerie, à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, à Antibes.
RASTOIN-BRÉMOND, à Nice.
SARDOU (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts, id.

Corse.

Inspecteur : M. KEZIEROWIZ.

KEZIEROWIZ, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

19e DIVISION.

RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE et SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. MARTIN-DAUSSIGNY, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT, à Lyon.

* AVAIZE (Amédée d'), château de Parras, par Perreux.
* BENOIST, architecte, id.
* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.
* DESJARDINS, architecte, id.
DURAND DE FONTMAGNE (François), à Fleurien-sur-Saône.
JUSTER (Louis), à la Banque de France, à Lyon.
* MARTIN-DAUSSIGNY, directeur des musées de la ville, id.
* SAVOYE (A.), architecte, id.
SAVY (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse, id.
VEUILLOT, contrôleur principal des contributions directes, à Lyon, rue de la Reine, 5.



Ardèche.

Inspecteur: * M. Jules OLLIER DE MARICHARD, à Vallon.

LA TOURETTE (le marquis de), ancien député, maire de Tournon.

* MARICHARD (Jules Ollier de), archéologue, à Vallon.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : * M. DESJARDINS, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Lyon (Rhône).

DUMESNIL (Révérend), juge de paix, à Meximieux.

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat, canton de Montrevel, près Bourg.

Drôme.

Inspecteur: * M. VALENTIN, juge, à Montélimar.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PERROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.

PORTROUX (du), à Romans.

*VALENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, professeur, à Vienne.

BIZOT (Ernest), architecte, à Vienne.

CAILLEMER, professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.

DARDELET, graveur, id.

DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel, près la Tour-du-Pin.

* GARIEL, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.

JAILLET (l'abbé), curé de Salaise, près Roussillon, arr. de Vienne.

* LE BLANC, professeur au collége de Vienne.

PAULINIER (Mgr), évêque de Grenoble.

QUÉRANGAL (Mme de), à Vienne.

VALLIER (Gustave), propriétaire, place Saint-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M.

BELAT, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Albertville.

MOSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

20e DIVISION.

COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER et HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. BAUDOT, membre de l'Institut des provinces.

ARBAUMONT (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

DEGRÉ (Pierre), architecte, à Dijon.

DÉTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, id.

GUILLEMOT, président honoraire du tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

SUISSE, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

CHEVRIER (Jules), id.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

FONTENAY (de), archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharm. à Mâcon.

* MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE (Alix), à Charnay, près Mâcon.
NICOT (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery, arr. de Louhans.
* PAILLOUX (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de Saint-Ambreuil, arr. de Châlon-sur-Saône.
SURIGNY (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : M. Albert DE BURES, à Moulins.

ARCY (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.
BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.
* BURES (Albert de), à Moulins.
BOUCHARD, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.
* DADOLE (E.), architecte, à Moulins.
DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
Dreux-Brézé (Mgr *de*), évêque de Moulins.
* ESMONOT, architecte du département, id.
* ESTOILE (le comte de l'), membre de l'Institut des provinces, id.
LA COUTURE (Ernest), à Franchesse.
LE COUTURIER, architecte, à Vichy.
MEILLEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.
MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.
Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, à Chantelle et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 75.
QUÉROY, directeur du musée, membre de l'Institut des provinces, à Moulins.
SALVERTE DE BELLENAVES, à Bellenaves.
TIXIER (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Saint-Pons.

Haute-Marne.

Inspecteur : M.

* *Mgr Guérin*, évêque de Langres.

21e DIVISION.

DOUBS, JURA et HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ED. CLERC, président de la Cour d'appel de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

* CASTAN (A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.
CLERC (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, id.
* VUILLERET, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, id.

Jura.

Inspecteur : * M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

22e DIVISION.

MEUSE, MEURTHE et MOSELLE, VOSGES et HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : M. le colonel de MORLET, de l'Institut des provinces, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Duvignier (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
Hannion, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.
* Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Sampigny.
Petitot-Bellavoine, à Verdun.

Meurthe et Moselle.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
Humbert (Lucien), architecte, id.
* Morlet (Ch. Gabriel de), colonel du génie en retraite, rue du Manége, 13, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : M.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

23e DIVISION.

ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Alger.

Province d'Alger.

CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Alger.
TRÉMAUX, à Tipasa.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. ROGER, conservateur du Musée, à Philippeville.

BATTANDIER, président de la Société archéologique de Constantine.
BOSREDON (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.
DELAPARD (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB, directeur du collége Saint-Arbogats, à Strasbourg.

FAVIERS (le baron Matthieu de), à Kintzheim.
FREY (Henri), à Guebwiller.
DEROBE, architecte, à Metz.
GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau.
KLOTZ, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, à Strasbourg.
MURY (l'abbé Pantaléon), sup. du petit séminaire de Strasbourg.
RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.
RHIEL (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.
SAUM, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.
SPACH (Louis), archiviste en chef du département, id.
STRAUB (l'abbé), directeur du grand séminaire, id.
WOLF (Gustave), avoué, id.

MEMBRES ÉTRANGERS

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALBERDING-THIJM, à Amsterdam.

ALFORT (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

AMARI (Michel), sénateur, à Florence.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUESWOLD, président de la Régence, à Trèves.

AUTESSES (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORD (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, id.

BETHUNE (Mgr), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme), à Rochester (Angleterre).

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.

BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.

BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

BURGES, architecte, à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C

CASTERMAN, colonel du génie, à Bruxelles.

Antonio DAMASO DI CASTRO (le commandeur abbé), à Souza (Florence).

CHARLES ...., membre du Parlement d'Angleterre.

CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.

CONESTABILE DE PERRUGIA (le comte de).

CONONUAU (de), conservateur des Archives, à Zurich.

COPPIETERS (le docteur), à Ypres.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D

* DA SILVA (J.), architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut des provinces de France, à Lisbonne.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

DECTOFF (le comte), à Gothingen.

DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

DEVEY (Esq.), architecte, à Londres.

DEVILLIERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DOGNÉE DE VILLERS, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

DOGNÉE DE VILLERS (Eugène), membre de l'Institut des provinces, id.

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DURLET (F.), à Anvers.

E

EICHWALD (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

F

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIORELLI, sénateur, directeur des travaux de Pompéï.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRANKS (Auguste W.), au British Museum, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), Plashet près Stratfort (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G

GELLHAND DE MERTEM (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

GENARD (P.), conservateur des archives, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

GLAVANY (F.), chargé d'affaires de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à Saint-Georges, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUILERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

HADJI CHEIK MOSHIN KAU (le général), aide de camp de S. M. J. le shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGEMANS, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

HAMMAN (Th.), nég. à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C.-A.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

J.-C. HEZENMANS, à Bois-le-Duc.

L.-C. HEZENMANS, architecte de la cathédrale, id.

HEURARD (Paul), à Bruxelles.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

HOGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETENHOVE (le baron), ancien ministre du roi des Belges, membre de l'Institut des provinces de France, à Bruxelles.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'école des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Institut des provinces de France.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide de camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc.), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L

La Fuente (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

Lancia di Brolo (le duc Frédérico), secrétaire de l'Académie des sciences, membre de l'Institut des provinces de France, à Palerme.

Lindenschmidt, conservateur du Musée de Mayence.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laurent (Mgr), évêque de Luxembourg.

Leemans (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Lenhart (F.), sculp., à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norvége).

Limelette (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* Lopez (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M

Cercle archéologique (le), de la ville de Mons.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Meester de Ravestein (de), ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

Menabréa (le comte), président du conseil des ministres du roi d'Italie, membre de l'Institut des provinces, à Florence.

Messmer (le docteur), professeur, conservateur du Musée, à Munich (Bavière).

Milligam (le Rev. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

Mohammed-Hassan-Kau (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgard.

N

Nahuys (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

Nanninga-Uitterdijk, archiviste, à Kampen.

Nazare-Aga, envoyé de S. M. J. le shah de Perse, et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Soc. des Antiq. de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Lund (Suède).

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

O

* OLFERS (d'), directeur général des musées, à Berlin.

OGYLVY (G.), esq. Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'KELLY DE GALWAY (le comte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

ORDERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége (Belgique).

OUDARE, négociant à Gênes (Italie).

P

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parkers*, membre de la Société architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETY DE ROSEN (Jules), à Grunes, près Marches (province de Luxembourg).

PLEYTÉ, conservateur du Musée des Antiques, à Leyde.

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

R

REICHENSPERGER, conseiller à la cour de Cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, id.

REIDER, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

* RICOLINI (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

RIDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* RIGGENBACH, architecte à Bâle.

RIPALDA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* ROACH SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

ROBSON (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* ROSSI (le commandeur de), membre de l'Institut des provinces de France, à Rome.

ROULEZ, professeur à l'Université de

Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

RUSSEL (Hasting), id.

S

SALINAS (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SAVEDRA (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE (Charles), conseiller à la cour de cassation de Berlin.

SCHOUTEETE (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

SCARIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

SCLOPIS (le comte), président de l'Académie de Turin.

SCHUERMANS (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

SEGRETAIN, chef du bataillon du génie à Rome.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Frekendorf, diocèse de Munster.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

SCHEFFIELT-GRACE, à Know-House, comté de Kent.

SIRET (Ad.), sous-préfet, à Saint-Nicolas (Belgique).

SMOLIEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STERNEWSKI (J.), membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

STAMPE (de), président du tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

STONE (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEAH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEAH fils, à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUERS (Victor de), à la Haye.

T

TEMPEST, membre de la Société des antiquaires de Londres.

TEN BRINCK, à la Haye.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Benn.

V

VANDHAME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

* Vanden-Peerboom, ministre d'État, à Bruxelles.

Van der Haiche, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

Van der Rutte, chanoine, curé-doyen à Poperinge (Belgique).

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey (Angleterre).

Van Limpoel, de Niemuster, membre de la chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* Veliaminoio-Zernow (de), gentilhomme de la Chambre de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Ville (Émile de), chevalier de l'ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

W

Wagener, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Hareng-Spec, 21, à Gand (Belgique).

* Wallerstein (le prince), ancien ministre à Munich.

* Weale (James), à Bruges (Belgique).

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Willem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Witmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Worsaae (J.), inspecteur général des monuments du Danemark, membre de l'Institut des provinces de France, à Copenhague.

Y

Yates, membre de plusieurs sociétés savantes, à Londres.

Z

Zestermann, pofesseur, à Leipzig.

La *Société française d'Archéologie* renouvelle à ses associés la recommandation qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie ;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'Archéologie.*

Le *Bulletin monumental,* qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la *Société française d'Archéologie*, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an pour la France, et 18 francs pour l'étranger.

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1874

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1875.

RECETTES.

Excédant du compte de 1873	4,843 25
Rente sur l'État	2,000 »
Cotisations	9,300 »
Vote du Conseil municipal d'Agen, pour le Congrès archéologique	300 »
Vente d'une ancienne bibliothèque	80 »
Total	16,523 25

DÉPENSES.

Frais de recouvrement des cotisations, par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants	536 80
Frais de retour de traites non payées	144 69
Solde d'impressions à Angers	417 45
Impressions à Caen et à Tours	4,917 75
Frais généraux des Congrès de Toulouse et d'Agen	655 20
Achat et gravure de médailles	45 75
Ports de lettres, de caisses, de livres, et affranchissement de circulaires	519 »
Frais généraux d'administration et traitement d'employés.	1,000 »
Location d'appartements à Caen et à Tours pour le dépôt des livres de la Société	450 »
Traitement des concierges du pavillon et du musée	80 »
A reporter	8,766 64

ALLOCATIONS.

	Report.	8,766 64
Subvention pour la publication du *Bulletin monumental* de 1873		494 20
Souscription à des ouvrages d'archéologie.		73 »
Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. Fauconneau-Dufresne	Fouilles à Levroux.	150 »
M. Arthur de Marsy.	Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du cardinal d'Ailly, à Compiègne.	100 »
M. Bernard.	Pierre tumulaire déposée dans l'église de Valcabrère.	48 70
M. de Bures.	Fouilles dans le département de l'Allier	150 »
M. Edmond Blanc.	Fouilles aux environs de Vence . . .	50 »
M. de Roumejoux.	Fouilles à Duravel	150 »
M. Bernard.	Restauration des peintures de l'église de Cazeaux.	200 »
M. l'abbé Pottier.	Réparations à l'église de N.-D. de Saux.	100 »
M. Tholin.	Fouilles de tumulus dans le département de Lot-et-Garonne	100 »
Société archéologique d'Agen.	Achat de tombeaux antiques. .	100 »
	Total.	10,479 54

BALANCE.

Recettes.	16,523 25
Dépenses.	10,479 54
Excédant . . .	6,043 71

Caen, le 19 novembre 1875.

Le Trésorier,

L. Gaugain.

ALLOCATIONS A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. le Dr Noelas.	Fouilles à Saint-Haon-le-Châtel . .	100 »
M. de Bonnefoy.	Somme à la disposition de M. de Bonnefoy, pour fouilles à Amélie-les-Bains.	150 »
M. d'Espinay.	Somme à la disposition de M. d'Espinay.	200 »
M. de Cougny.	Restauration du tabernacle du baptistère de Saint-Mexme, de Chinon .	100 »
MM. l'abbé Voisin et Fauconneau-Dufresne.	Réparations au fanal de Notre-Dame d'Estrée.	150 »
M. Marionneau.	Fouilles dans la Loire-Inférieure . .	100 »
M. Raymond-Bordeaux.	Extraction des blocs des murs gallo-romains d'Évreux.	75 »
M. l'abbé Lezat.	Réparations à l'église de Barague . .	100 »
M. de Maricourt.	Fouilles dans l'église de Saint-Gilles, de Montoire.	50 »
M. Liénard.	Fouilles à Verdun.	150 »
M. Vincent-Durand.	Fouilles à Feurs	50 »
M. Vallier.	Fouilles d'un tumulus près le lac Paladru.	60 »
M. Boyer.	Fouilles dans les environs d'Hyères. .	100 »
M. Battandier.	Fouilles au tombeau de Medracen, à Constantine.	» »
M. l'abbé Delapard.	Consolidation de l'église de Tebessa, ancien temple de Minerve. . . .	200 »
M. Bruguier-Roure.	Subvention pour la conservation des peintures du xve siècle dans le logis de l'OEuvre du Saint-Esprit. . .	42 »

Somme votée pour l'érection d'un Monument à la mémoire de M. de Caumont, sur une place publique de Bayeux, sa ville natale. 5,000 »

Le Trésorier,

L. Gaugain.

NOTA.

M. Léon Palustre décline toute responsabilité dans la publication des 224 premières pages des comptes-rendus ci-joints. Il prie les personnes qui auraient des observations à faire sur cette partie du présent volume, de vouloir bien s'adresser à M. de Cougny, ancien directeur de la Société.



